Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/nouvellegograp02guth

Sc
GA
8

NOUVELLE
GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE.

TOME II.

Prix des 10 volumes, dont 9 *in*-8°. bien brochés et étiquetés, et 1 d'Atlas *in-folio*, cartonné, de 40 cartes enluminées, 59 francs pour Paris, et 45 fr. port franc par la diligence.

— *Papier vélin* sur carré, superfin d'Annonay, dont on n'a tiré que 50 exemplaires, cartonné à la Bradel; l'Atlas avec les mers lavées, les montagnes et bois piqués, 84 fr. et 92 fr. port franc.

— *Le texte, idem*, avec le *Nouvel Atlas universel*, grand *in-folio*, de Géographie ancienne et moderne pour cette nouvelle édition, composé de 60 belles cartes gravées par P.-F. Tardieu, et enluminées; avec les nouvelles divisions d'après les *derniers Traités de paix*, et les nouvelles Découvertes de la Pérouse, de Marchand, et notamment celles de *Vancouver*, sur grand-aigle, qui ne se trouvent dans aucun Atlas: demi-reliure, dos et coins de veau, 135 fr. et 145 fr. port franc.

— *Idem*, avec le même Atlas *in-folio maximo* sur jésus, mers lavées, montagnes et bois piqués, bien relié en veau, 184 fr. et 196 fr. port franc.

Les Atlas se vendent séparément :

L'in-folio ordinaire de 40 cartes enluminées, cartonné, 15 fr. — Le grand *in-folio* de 60 cartes, demi-reliure, dos et coins de veau, 66 fr. — *Idem, in-folio maximo*, mers lavées, bien relié en veau, 120 fr.

On trouve chez le même Libraire, qui tient un assortiment de Livres dans tous les genres, et notamment de Livres anglais :

L'Abrégé de la Géographie de Guthrie, *nouvelle édition*, seule et véritable, faite sur la dernière de l'ouvrage complet en 10 vol. imprimée en caractères plus gros que la précédente, 1 fort vol. *in*-8°. broché, avec 11 cartes, 6 fr.

Traité de Géographie ancienne et moderne comparée, d'après d'Anville, 1 vol. *in*-8°. avec 5 grandes cartes enluminées, broché, 4 fr. et 5 fr. port franc. — Le même Ouvrage sans les cartes, 1 fr. 50 cent. et 1 fr. 75 cent. franc de port.

Nouvelle Table universelle des Monnoies du monde, réduites en argent de France, avec leur titre et poids, le change de la France avec les principales places; trad. de l'allemand de Gerhardt, brochure *in*-8°. de 28 pages. Prix, 1 fr. et 1 fr. 20 cent. franc de port.

Abrégé de l'Histoire Romaine, trad. de l'anglais de Goldsmith, 2 part. en 1 vol. *in*-8°. avec 4 fig. et 3 cartes enluminées, broché, 5 fr. et 6 fr. relié. — Le même, papier vélin, cartonné, 10 fr.

Histoire d'Angleterre, trad. de l'anglais du même auteur, 2 vol. *in*-8°. avec 32 portraits et 4 fig. brochés, 9 fr.

Pour paroître le 20 brumaire prochain, l'Histoire de la Grèce, du même auteur, trad. de l'anglais sur la dernière édition, par P.-F. Aubin, 2 vol. *in*-8°. avec une grande carte de la Grèce et de l'Asie mineure.

NOUVELLE
GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE,
DESCRIPTIVE, HISTORIQUE, INDUSTRIELLE
ET COMMERCIALE,
DES QUATRE PARTIES DU MONDE,

CONTENANT:

I. Un précis d'ASTRONOMIE, mis à la portée de tout lecteur, où l'on explique les figures, mouvemens et distances des planètes, d'après Newton et les dernières observations.

II. Un traité de COSMOGRAPHIE et de Sphère, où l'on donne une vue générale de la terre, considérée comme planète : avec plusieurs définitions géographiques et problèmes utiles.

III. Les grandes divisions du globe, en terre, eau, continens et îles.

IV. La situation, étendue et description des Républiques, Empires, Royaumes, Etats, Provinces et Colonies.

V. Leur climat, air, sol, productions végétales, métaux, minéraux, curiosités naturelles, mers, lacs, fleuves, rivières, baies, caps et promontoires.

VI. Un abrégé d'Histoire naturelle des oiseaux et animaux propres à chaque pays.

VII. Des observations sur les changemens arrivés sur la surface de la terre, depuis la plus haute antiquité.

VIII. Le génie, les mœurs, costumes, usages et amusemens des différens peuples.

IX. Leurs langues, connoissances, arts, sciences, savans, manufactures, industrie, commerce, exportations et importations.

X. La TOPOGRAPHIE ou la description des provinces, villes, monumens, ruines et curiosités artificielles.

XI. Les formes des gouvernemens des nations, leurs religions, loix, revenus, taxes, population, leurs forces militaires et navales, dignités, ordres de chevalerie, et leur histoire.

XII. Les longitudes et distances des principales places, comptées de Paris.

AVEC des Tableaux qui offrent au premier coup-d'œil les divisions, l'étendue et la population de chaque pays. — Une Table chronologique des événemens remarquables, depuis la création jusqu'à nos jours. — Une liste des Savans de l'univers, avec les genres de sciences dans lesquelles ils ont excellé, et l'époque de leurs siècles.

PAR WILLIAM GUTHRIE.

Ouvrage traduit de l'anglais, sur la 19e et dernière édition, par Fr. NOEL, ex-professeur en l'Université de Paris, ex-ambassadeur, etc. etc.

NOUVELLE ÉDITION FRANÇAISE,

SOIGNEUSEMENT REVUE, CORRIGÉE, REFONDUE d'après les *derniers Traités de paix*, avec les nouvelles Divisions ; *contenant moitié plus* que la précédente, et augmentée particulièrement d'une ANALYSE SUCCINCTE ET RAISONNÉE des *Statistiques* et *Géographies étrangères* les plus nouvelles et les plus estimées de chaque pays ; des *Voyages* les plus récens et les plus célèbres qui ont paru en France et chez l'étranger ; d'une nouvelle Table universelle des Monnoies étrangères, réduites en argent de France, avec leur titre et poids, traduite de l'allemand de *Gerhardt ;* de la continuation de l'Histoire de chaque pays jusqu'au moment actuel ; d'un Traité de *Géographie ancienne et moderne, comparée,* extrait de D'ANVILLE, etc. etc.

Les PARTIES ASTRONOM. *et* COSMOGRAP. *ont été entièrement revues et corrigées par J.* LALANDE.

TOME II.

A PARIS,

Chez HYACINTHE LANGLOIS, Lib. quai des Augustins, n° 45.

AN X — 1802.

G
114
.G5 N6
1802
v. 2
coll. spec.

GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE.

EUROPE SEPTENTRIONALE.

SUITE DE L'ARTICLE VII.

ANGLETERRE.

ÉTENDUE. SITUATION.

Long. 127 l. } Entre } 50° et 55° d. de lat. N.
Larg. 100 l. } les } 0 d. 40 m. et 8° d. de long. O.
Lieues carrées..... 6,300
Peuplée à raison de 1,260 habitans par lieue carrée.

Limites.

L'ANGLETERRE est bornée au N. par l'Ecosse; à l'E. par la mer d'Allemagne; à l'O. par le canal de Saint-Georges; et au S. par la Manche ou canal Anglais, qui la sépare de la France.

Climat.— Le jour le plus long dans les parties septentrionales a 17 heures et 30 min., et le plus court dans les méridionales, 8 heures.

La situation de l'Angleterre, baignée de trois côtés par la mer, l'expose à de grandes variations de température, qui occasionnent sur les côtes beaucoup de froids et de fièvres. De l'autre côté, ces variations préviennent les excès de chaud et de froid auxquels sont sujets d'autres lieux sous la même latitude; ce qui procure une longévité remarquable aux habitans

en général, spécialement à ceux qui vivent sur un terrein sec. C'est également à cette situation que nous devons attribuer cette verdure perpétuelle qui distingue l'Angleterre, et qui est l'effet des pluies rafraîchissantes et des chaudes vapeurs de la mer.

Noms et divisions anciennes et modernes. — Les antiquaires sont divisés d'opinion sur l'étymologie du mot *Angleterre.* Quelques-uns le dérivent d'un mot celtique, qui signifie *pays plat.* Mais nous préférons l'étymologie commune, qui le dérive d'*Anglen*, province maintenant soumise à la domination danoise, d'où venoient, en grande partie, les aventuriers Saxons qui descendirent en Angleterre. Au temps des Romains, l'île entière fut connue sous le nom de *Britannia.* Le mot *Brit*, suivant Cambden, signifie *peint* ou *tacheté*, les anciens naturels étant renommés par l'usage de se peindre le corps. Cette étymologie est rejetée par d'autres antiquaires. La partie occidentale de l'Angleterre, qui est presque entièrement séparée du reste par les rivières Saverne et Dée, est appelée *Galles*, ou *la Terre des Etrangers*, parce qu'elle fut peuplée par des Belges, que les Romains avoient forcés à l'émigration, et qui étoient étrangers aux naturels.

Lorsque les Romains réduisirent l'Angleterre en provinces, ils la divisèrent en :

1. *Britannia prima*, qui contenoit les parties méridionales du royaume.

2. *Britannia secunda*, contenant les parties occidentales, y compris la province de Galles.

3. *Maxima Cæsariensis*, qui s'étendoit depuis la Trente au N., jusqu'à la muraille de Sévère, entre Newcastle et Carlisle, et quelquefois aussi loin que celle d'Adrien en Ecosse, entre le détroit et la Clyde.

A ces divisions quelques-uns ajoutent *Flavia Cæsariensis*, qu'ils supposent avoir renfermé les provinces de l'intérieur.

Quand les Saxons envahirent l'Angleterre, vers l'an 450, et quand ils furent établis, en 582, leurs principaux chefs, à l'exemple des autres conquérans

du Nord, s'approprièrent les contrées à la conquête desquelles ils avoient le plus contribué; et le tout forma une heptarchie, ou ligue politique, composée de sept royaumes. Mais en temps de guerre, le commandement étoit déféré à un seul chef, choisi dans les sept royaumes : sorte de constitution qui ressembloit beaucoup à celle de l'ancienne Grèce.

ROYAUMES érigés par les Saxons, connus sous le nom d'Heptarchie Saxonne.

ROYAUMES.	COMTÉS.	CAPITALES.
1. KENT, fondé par Hengist en 475, et fini en 823.	1 Kent.	Cantorbéry.
2. SAXONS DU SUD, fondé par Ella en 491, et fini en 600.	2 Sussex. 3 Surry.	Chichester. Southwark.
3. L'ANGLES E. fondé par Uffa en 575, et fini en 793.	4 Norfolk. 5 Suffolk. 6 Cambridge. 7 Avec l'île d'Ely.	Norwich. Bury S. Edmond. Cambridge. Ely.
4. SAXONS OCC. fondé par Cerdic en 512, et fini en 1060.	8 Cornouaille. 9 Devon. 10 Dorset. 11 Somerset. 12 Wilts. 13 Hants. 14 Berks.	Launceston. Exeter. Dorchester. Bath. Salisbury. Winchester. Abingdon.
5. NORTHUMBERLAND fondé par Ida en 574, et fini en 792.	15 Lancastre. 16 York. 17 Durham. 18 Cumberland. 19 Westmoreland. 20 Northumberland et Ecosse, jusqu'au Détroit d'Edimbourg.	Lancastre. York. Durnham. Carlisle. Appleby. Newcastle.
6. SAXONS OR. fondé par Erchewin en 527, et fini en 746.	21 Essex. 22 Middlesex, et partie d'Hertford.	LONDRES.

ROYAUMES.	COMTÉS.	CAPITALES.
7. MERCIE, fondé par Cridda en 582, et fini en 874.	23 L'autre part. d'Hertford.	Hertford.
	24 Glocester.	Glocester.
	25 Hereford.	Hereford.
	26 Worcester.	Worcester.
	27 Warwick.	Warwick.
	28 Leicester.	Leicester.
	29 Rutland.	Okeham.
	30 Northampton.	Northampton.
	31 Lincoln.	Lincoln.
	32 Huntingdon.	Huntingdon.
	33 Bedford.	Bedford.
	34 Buckingham.	Aylesbury.
	35 Oxford.	Oxford.
	36 Stafford.	Stafford.
	37 Derby.	Derby.
	38 Salop.	Shrewsbury.
	39 Nottingham.	Nottingham.
	40 Chester.	Chester.

Nous avons cru important de conserver ces divisions, qui expliquent différentes coutumes locales, et un nombre de modes essentiels de perceptions encore en vigueur en Angleterre, et qui ont pris leurs sources dans diverses institutions Saxonnes.

Division par Comtés.

On divise ce royaume en Angleterre propre, à l'E., et en Pays de Galles, à l'O. Ces deux parties renferment 52 comtés : l'Angleterre en contient 40, 6 au N., 18 au centre, 6 à l'E., 10 au S., et le Pays de Galles 12, à l'O.

Comtés ou Shires.	Capitales.	Comtés ou Shires.	Capitales.
Au Nord.		Hertford.	Hertford.
Northumberland.	Newcastle.	Essex.	Chelmsford.
Cumberland.	Carlisle	Middlesex.	Londres.
Westmoreland.	Kendal.	*Au Sud.*	
Durham.	Durham.	Kent.	Cantorbéry.
York.	York.	Sussex.	Chichester.
Lancastre.	Lancastre.	Surry.	Guilford.
Au Centre.		Southampton ou Hampshire.	Vinchester.
Chester.	Chester.	Berks.	Reading.
Derby.	Derby.	Wilts ou Vilts.	Salisbury.
Nottingham.	Nottingham.	Somerset.	Bristol.
Lincoln.	Lincoln.	Dorset.	Dorchester.
Shrop.	Shrewsbury.	Devon.	Exeter.
Stafford.	Stafford.	Cornouaille.	Launcestoa.
Leicester.	Leicester.	*A l'Ouest.*	
Rutland.	Okeham.	Anglesey.	Beaumaris.
Hereford.	Hereford.	Caernarvon.	Caernarvon.
Worcester.	Worcester.	Denbigh.	Denbigh.
Warwick.	Warwick.	Flint.	Flint.
Northampton.	Northampton.	Merionet.	Harleigh.
Huntingdon.	Huntingdon.	Montgomery.	Montgomery.
Monmouth.	Monmouth.	Cardigan.	Cardigan.
Glocester.	Glocester.	Radnor.	New-Radnor.
Oxford.	Oxford.	Brecknock.	Brecknock.
Buckingham.	Buckingham.	Pembroke.	Pembroke.
Bedford.	Bedford.	Caermarthen.	Caermarthen.
A l'Est.		Clamorgan.	Cardiff.
Norfolk.	Norwich.		
Suffolk.	Ipswich.		
Cambridge.	Cambridge.		

Ces Comtés, excepté Middlesex et Cheshire, sont compris dans six arrondissemens, ou tournees annuelles des juges, pour administrer la justice aux habitans éloignés de la capitale.

Division par arrondissemens.

Arrondissemens	Comtés ou Shires.	Principales Villes.
I. Arrondiss. intérieur.	1 Essex.	Chelmsford, Colchester, Harwich, Malden, Saffron-Walden, Bocking, Braintree et Stratford.
	2 Hertford.	Hertford, S. Alban, Ware, Hitchin, Baldock, Stortford, Berkhamsted, Hemsted et Barnet.
	3 Kent.	Maidstone, Cantorbéry, Chatham, Rochester, Greenwich, Woolwich, Douvres, Deal, Deptford, Feversham, Dartford, Romney, Sandwich, Sheerness, Tunbridge, Margate, Gravesend et Milton.
	4 Surry.	Southwark, Kingston, Guildford, Croydon, Epsom, Richmond, Wandsworth, Battersea, Putney, Farnham, Godalmin, Bagshot, Egham et Darking.
	5 Sussex.	Chichester, Lewes, Rye, Est Grinstead, Hastings, Horsham, Midhurts, Shoreham, Arundel, Wicheslsea, Battel, Brighthelmstone et Petworth.
II. Arrondissement de Norfolk.	6 Buckingham.	Aylesbury, Buckingham, High Wickham, Great Marlow, Stoney-Stratford et Newport pagnel.
	7 Bedfort.	Bedfort, Ampthill, Wooburn, Dunstable, Luton et Biggleswade.
	8 Huntingdon.	Huntingdon, S. Ives, Kimbolton, Godmanchester, S. Neot, Ramsey et Yaxley.
	9 Cambridge.	Cambridge, Ely, Newmarket, Royston et Wisbich.
	10 Suffolk.	Bury, Ipswich, Sudbury, Leostoff, partie de Newmarket, Aldborough, Bungay, Southwold, Brandon, Halesworth, Mildenhall, Beccles, Framlingham, Stowmarket, Woodbridge, Lavenham, Hadley, Long-Melfort, Stratfort et Easterberghold.
	11 Norfolk.	Norwich, Thetford, Lynn, Yarmouth.

Arrondissemens.	Comtés ou Shires.	Principales Villes.
III. Arrondiss. d'Oxford.	12 Oxford.	Oxford, Banbury, Chippin-Norton, Henley, Burford, Whitney, Dorchester, Woodstock et Thame.
	13 Berks.	Abingdon, Windsor, Reading, Wallingford, Newbury, Hungerford, Maidenhead, Farringdon, Wantage et Oakingham.
	14 Glocester.	Glocester, Tewksbury, Cirencester, partie de Bristol, Camden, Stow, Berkley, Dursley, Lechdale, Tetbury, Sudbury, Wotton et Marshfield.
	15 Worcester.	Worcester, Evesham, Droitwich, Bewdley, Stourbridge, Kidderminster et Pershore.
	16 Monmouth.	Monmouth, Chepstow, Abergavenny, Caerleon et Newport.
	17 Hereford.	Hereford, Leominster, Weobley, Ledbury, Kyneton et Ross.
	18 Shrop.	Shrewsbury, Ludlow, Bridgnorth, Wenlock, Bishop's-Castle, Whitchurch, ou l'Eglise-Blanche, Oswestry, Wem et Newport.
	19 Stafford.	Stafford, Litchfield, Newcastle, Wolverhampton, Rugeley, Burton, Utoxeter et Stone.
IV. Arrondiss. Occident.	20 Warwick.	Warwick, Coventry, Birmingham, Stratford sur l'Avon, Tamworth, Aulcester, Nuneaton et Atherton.
	21 Leicester.	Leicester, Melton-Mowbray, Ashby-de-la-Zouch, Bosworth et Harboroug.
	22 Derby.	Derby, Chesterfield, Wirksworth, Ashbourne, Bakewell, Balsover et Buxton.
	23 Nottingham.	Nottingham, Southwel, Newark, E. et O. Retford, Mansfield, Tuxford, Worksod et Blithe.
	24 Lincoln.	Lincoln, Stamford, Boston, Grantham, Croyland, Spalding, New Sleaford, Great Grimsby, Gainsborough, Louth et Horncastle.
	25 Rutland.	Okeham et Uppingham.
	26 Northampton.	Northampton, Peterborough, Daventry, Higham-Ferrers, Brackley, Oundle, Wellingborough, Thrapston, Towcester. Rockingham, Kettering et Rothwell.

Arrondissemens.	Comtés ou Shires.	Principales Villes.
V. Arrondiss. Occident.	27 Hants.	Winchester, Southampton, Portsmouth, Andover, Basingstoke, Christchurch, Petersfield, Lymington, Ringwood, Rumsey, Alresford et Newport, Yarmouth et Cowes, dans l'île de Wight.
	28 Wilts.	Salisbury, Devizes, Marlborough, Malmsbury, Wilton, Chippenham, Calne, Cricklade, Trowbridge, Bradford et Warminster.
	29 Dorset.	Dorchester, Lyme, Sherborne, Shaftesbury, Poole, Blandford, Bridport, Weymouth, Melcombe, Wareham et Winburn.
	30 Somerset.	Bath, Wells, Bristol en partie, Taunton, Bridgewater, Ilchester, Minehead, Milbourn-Port, Glastonbury, Wellington, Dulverton, Duster, Watchet, Yeovil, Somerton, Axbridge, Chard, Bruton, Shepton-Mallet, Croscomb et Froome.
	31 Devon.	Exeter, Plymouth, Barnstable, Biddeford, Tiverton, Honiton. Dartmouth, Tavistock, Topsham, Okehampton, Ashburton, Crediton, Moulton, Torrington, Totness, Axminster, Plymptonton et Ilfracomb.
	32 Cornouaille.	Lanceston, Falmouth, Truro, Saltash, Bodmin, S. Ives, Padstow, Tregony, Fowey, Penryn, Kellington, Leskeard, Lestwithiel, Helston, Penzanee et Redruth.
VI. Arrondiss Sept. (1).	33 York.	York, Leeds, Wakefield, Halifax, Rippon, Pontefract, Hull, Richmond, Scarborough, Boroughbridge, Malton, Sheffield,

(1) Dans les assises du printemps, les arrondissemens septentrionaux ne s'étendent que jusqu'à York et Lancastre. Les assises, à Durham, Newcastle, Appleby et Carlisle, ne se tiennent qu'en automne, et ont le titre de *long arrondissement.*

Arrondissemens.	Comtés ou Shires.	Principales Villes.
VI. Suite de l'arrond. Septentr.		Doncaster, Whitby, Beverley, Northallerton, Burlington, Knaresborough, Barnesley, Sherborne, Bradford, Tadcaster, Skipton, Wetherby, Ripley, Heydon, Howden, Thirske, Gisborough, Pickering et Yarum.
	34 Durham.	Durham, Stockton, Sunderland, Stanhope, Barnard-Castle, Darlington, Harlepool et Awkland.
	35 Northumberland.	Newcastle, Tinmouth, North-Shields, Moreth, Alnwick et Hexham.
	36 Lancastre.	Lancastre, Manchester, Preston, Liverpool, Wigan, Rochdale, Warrington, Bury, Ormskirk, Hawkshead et Newton.
	37 Westmoreland.	Appleby, Kendal, Lonsdale, Kirby-Stephen, Orton, Ambleside, Burton et Milthorpe.
	38 Cumberland.	Carlisle, Penrith, Cockermouth, Whitehaven, Ravenglass, Egremont, Keswick, Workington et Jerby.

Middlesex et Cheshire ne sont pas compris dans ces arrondissemens, parce que ce dernier a ses loix municipales, et ses priviléges particuliers. Il en est de même de la principauté de Galles, qui se divise en quatre arrondissemens.

	Comtés ou Shires.	Principales villes.
Comtés exclusifs des arrondissemens.	39 Middlesex.	Londres, lat. N. 51 d. 30 m. Lon. O. 2 d. 25 m. Westminster, Uxbridge, Brentfort, Chelsea, Highgate, Hampstead, Kensington, Hackney et Hampton-Court.
	40 Chester.	Chester, Nantwich, Macclesfield, Malpas, Northwich, Middlewich, Sandbach, Congleton, Knotsford, Frodisham, et Haulton.

Arrondissemens du Pays de Galles.

Arrondissemens.	Comtés ou Shires.	Principales Villes.
Arrondiss. N. E.	41 Flint.	Flint, S. Asaph et Holywell.
	42 Denbigh.	Denbigh, Wrexham et Ruthen.
	43 Montgomery.	Montgomery, Llanvylin et Welchpool.
Arrondiss. N. O.	44 Anglesey.	Beaumaris, Holyhead et Newburgh.
	45 Caernarvon.	Bangor, Conway, Caernarvon et Pullhilly.
	46 Merioneth.	Dolgelly, Bala et Harleigh.
Arrondiss. S. E.	47 Radnor.	Radnor, Prestean et Knihton.
	48 Brecknock.	Brecknock, Built et Hay.
	49 Glamorgan.	Llandaff, Cardiff, Cowbridge, Neath et Swansey.
Arrondiss. S. O.	50 Pembroke.	S. David, Haverfordwest, Pembroke, Tenby, Fiscard et Milfordhaven.
	51 Cardigan.	Cardigan, Aberistwith et Lanbadarn-Vawer.
	52 Caermarthen.	Caermarthen, Kidwelly, Llanimdovery, Leudilobawr, Langharn et Lanelthy.

EN ANGLETERRE.

40	Comtés qui envoient au parlement.....	80 chevaliers.
25	Cités (Ely, point; Londres, 4).....	50 citoyens.
167	Bourgs, chacun 2.....	334 députés.
5	Bourgs (Abingdon, Banbury, Bewdely, Higham-Ferrars et Monmouth) chacun 1.	5
2	Universités.....	4 représentans.
8	Cinq ports (Hastings, Douvres, Sandwich, Romney, Hythe, et leurs 5 dépendances, Rye, Winchelsea et Seaford) 2 chacun..	16 barons.

DANS LA PRINCIPAUTÉ DE GALLES.

12	Comtés.....	12 chevaliers.
12	Bourgs (Pembroke 2, Merioneth, point) 1 chacun.....	12 députés.

EN ÉCOSSE.

33	Comtés.....	30 chevaliers.
57	Cités et bourgs.....	15 députés.
	Total.....	558

Outre les cinquante-deux comtés qui forment la division de l'Angleterre et de la principauté de Galles,

il y a des corporations composées de districts, auxquelles une charte royale a donné des immunités et des jurisdictions particulières. Ainsi, la cité de Londres est un comté distinct de celui de Middlesex; les cités d'York, de Chester, Bristol, Exeter, Norwich, Worcester, et les villes de Kingston sur la Hull, et de Newcastle sur la Tyne, sont des comtés distincts de ceux dans l'arrondissement desquels ils sont situés. Il en est de même de Berwick, sur la Tweed, qui est en Ecosse, et a, dans sa jurisdiction, un petit territoire de deux milles, sur la rive N. de la rivière.

Le nom générique de ville (*town*) comprend les bourgs et les cités; car chaque bourg ou cité est une ville, quoique chaque ville ne soit pas un bourg ou une cité. Parmi les bourgs, les uns sont corporations, et les autres non; et quoique tombés en ruine, comme *Old-Faren*, ils envoyent encore des députés au parlement. Une cité est un bourg, formant corporation, lorsqu'il a eu ou a maintenant un évêque; car la suppression de l'évêché n'entraîne pas la perte du titre de cité. Des fauxbourgs en sont un autre attribut. Il y a des cités qui sont en même temps comtés, comme nous l'avons dit plus haut.

Sol, air, saisons, eaux. — Le sol de l'Angleterre et de la principauté de Galles, varie dans chaque comté, moins par la nature du sol, qui pourtant doit produire des différences sensibles, qu'à raison des progrès que les habitans de chaque comté ont faits dans la culture des terres, des jardins, des défrichemens des marais, et de beaucoup d'autres améliorations locales, qui ont été portées ici à un plus haut degré de perfection peut-être, qu'en aucune autre partie du monde, excepté en Chine. L'Angleterre, dans les bonnes années, produit à peine assez de blé pour la subsistance de ses propres habitans.

Le sol paroît être spécialement propre à élever des bois de construction; et les plantations d'arbres autour des maisons des nobles, des gens aisés, et même des

habitans de la campagne, offrent un coup-d'œil tout-à-la-fois agréable et imposant.

En beaucoup d'endroits, l'air est chargé de vapeurs, que les vents d'O. apportent de l'Océan-Atlantique; mais ces vapeurs sont dissipées par des vents et des tempêtes. Le climat d'Angleterre est insalubre pour les étrangers et les personnes d'une constitution délicate; la température en est capricieuse au dernier point, et assez contraire à certaines constitutions, pour forcer un grand nombre d'habitans d'aller, dans les pays étrangers, chercher le rétablissement de leur santé.

Le printemps, l'été, l'automne et l'hiver, se succèdent; mais l'époque où chacune paroît, est indéterminée. Le printemps commence tantôt en février, et tantôt en avril. En mai, la face du pays est souvent couverte de givre, au lieu de la première verdure. Les premiers jours de juin sont souvent aussi froids que le milieu de décembre, et d'autres fois le thermomètre s'élève aussi haut qu'en Italie. Août même a ses vicissitudes de chaud et de froid; et septembre, ainsi qu'octobre, sont, en général, les deux plus agréables mois de l'année. Les habitans éprouvent quelquefois les quatre saisons dans l'espace d'un jour, c'est-à-dire, le froid, le tempéré, la chaleur étouffante et douce. Après cela, il seroit inutile de tenter la description exacte des saisons anglaises: cependant, leur inconstance n'a point les effets qu'on en pourroit naturellement appréhender. Ce n'est qu'une différence de quinze jours, ou tout au plus de trois semaines, par rapport à la maturité des fruits de la terre; et il est rare qu'on y souffre des excès de la chaleur. Même les plus grandes irrégularités des saisons, qui paroissent les moins favorables, n'entraînent pas souvent, comme dans d'autres pays, la famine ou la disette. Cette exception est probablement due, en grande partie, à l'état florissant de l'agriculture: car lorsqu'on s'est plaint de la disette, elle a quelquefois résulté des exportations de grains, dont l'excès n'étoit pas en proportion avec les retours.

Les parties basses de l'Angleterre sont, en général, arrosées d'excellentes sources, quoiqu'un goût délicat puisse y reconnoître quelque saveur minérale. Dans quelques parties hautes, les habitans manquent d'eau, et y suppléent en creusant des puits profonds. Le tempérament des Anglais, et les maladies auxquelles ils sont sujets, leur ont fait porter un œil attentif sur les eaux minérales qui peuvent servir au rétablissement de la santé : aussi l'Angleterre contient-elle, peut-être, autant de sources minérales d'une efficacité connue, qu'aucun pays du monde. Les plus célèbres sont les bains chauds de *Bath* et de *Bristol* en Somersetshire, et de *Buxton* et *Matlock* en Derbyshire ; les eaux minérales de *Tunbridge*, d'*Epsom*, d'*Harrowgate*, et de *Scarborough*. On use de l'eau de mer comme remède, autant que de toute autre ; et les fibres anglaises sont si délicates, que les malades, soit en buvant, soit en se baignant, sont en état de distinguer les eaux d'une côte de celles d'une autre.

Aspect du pays, et montagnes. — Les Anglais sont venus à bout de compenser, par leur industrie, les faveurs que la nature a prodiguées à d'autres pays, et même de les surpasser à quelques égards. Rien n'égale la beauté des aspects qu'offrent les parties cultivées de l'Angleterre. La variété des terres hautes et basses, le mouvement de terrein, qui forme des vues égales à ce que l'imagination la plus féconde peut concevoir, les terres à blé et les prairies, le mélange de clos et de plantations, les châteaux des grands, les maisons commodes, les villages rians, les fermes opulentes, souvent dans le voisinage des villes, décorées des plus vives couleurs de la nature, tout cela est d'une richesse et d'une beauté inexprimables. Les lieux les plus stériles ne sont pas sans verdure ; mais ce qui doit donner la plus haute idée de l'industrie anglaise, c'est que quelques-uns des plus rians comtés du royaume, naturellement stériles, n'ont dû leur fertilité qu'au travail. En général, on peut assurer qu'aucun pays de l'Europe n'égale l'Angle-

terre, soit pour la beauté des points de vue, soit pour l'opulence de ses habitans.

Quoique l'Angleterre présente à chaque pas de délicieuses collines, et les pentes douces les plus agréables, elle a peu de montagnes. Les plus remarquables sont le *Pic* en Derbyshire, l'*Endle* en Lancashire, les *Wolds* en Yorkshire, les hauteurs de *Cheviot* sur les frontières de l'Ecosse, la *Chiltern* dans les Bucks, la *Malvern* en Worcestershire, la *Cotswould* en Glocestershire, la *Wrekin* en Shropshire, avec celles de *Plinlimmon* et de *Snowdon*, dans la principauté de Galles. En général cependant, cette dernière province, et les parties septentrionales, peuvent être regardées comme montagneuses.

Rivières et lacs. — Les rivières d'Angleterre ajoutent à sa beauté, autant qu'elles contribuent à son opulence. La *Tamise*, la plus belle rivière, peut-être, du monde entier pour la navigation, prend sa source sur les frontières du Glocestershire, un peu au S. O. de Cirencester; et après avoir reçu les eaux tributaires de plusieurs rivières, passe à Oxford, vient traverser Abingdon, Wallingford, Reading, Marlow, et Windsor, de-là court jusqu'à Kingston, où elle rencontroit autrefois la marée, laquelle, depuis l'érection du pont de Westminster, ne remonte pas plus haut que Richmond; de-là elle coule jusqu'à Londres; et après avoir partagé les comtés de Kent et d'Essex, elle s'élargit dans son cours, et se jette dans la mer au N., d'où elle est navigable pour de gros vaisseaux, jusqu'au pont de Londres. La carte donnera de son cours une idée plus exacte. Les étrangers ont reproché long-temps aux Anglais le petit nombre de ponts qui traversoient une rivière si importante. Ceux de Londres et de Kingston étoient les seuls qu'elle eût depuis le Nore jusqu'à la dernière place; ce qui provenoit en grande partie de la cherté des matériaux nécessaires à la construction des ponts en briques, et peut-être encore plus du goût exclusif qu'avoient autrefois les Anglais pour les voitures d'eau, et du desir d'encourager la navigation. L'aug-

mentation des richesses et du commerce, soit extérieur, soit intérieur, a depuis multiplié les ponts; et l'Europe n'en a point qui puissent rivaliser en commodité, en beauté, en solidité, ceux de Westminster et de Black-Friards (frères noirs). Battersea, Putney, Kew, Richmond, Walton et Hampton-court, ont maintenant des ponts sur la Tamise, et l'esprit public qui anime les riches propriétaires des deux rives, en projette de nouveaux.

La rivière *Medway*, qui prend sa source près de Tunbridge, se jette dans la Tamise à Sheerness, et est navigable, pour les plus forts vaisseaux, jusqu'à Chatham. La *Saverne*, que son importance fait regarder comme la seconde rivière d'Angleterre, et qui est la plus grande de toutes, naît à Plinlimmon-Hill, dans le N. de la principauté de Galles, devient navigable à Welsh-Pool, court à l'E. jusqu'à Shrewsbury; puis, tournant au S., traverse Bridgnorh, Worcester et Tewkesbury, où elle reçoit la branche supérieure de l'Avon; passe à Glocester, prend une direction S. O., reçoit, près de son embouchure, la Wye et l'Ustre, et se jette dans la Manche près de King-Road, où s'arrêtent les gros vaisseaux qui ne peuvent remonter jusqu'à Bristol. La *Trente* sort des marais du Staffordshire, et courant au S. E. par Newcastle, partage ce comté en deux; puis tournant au N. E. sur les confins du Derbyshire, visite Nottingham, coupe ce comté dans sa longueur jusqu'en Lincolnshire, et, grossie vers son embouchure par l'Ouse et plusieurs autres, prend le nom d'*Humber*, et se jette dans la mer au S. E. de Hull.

Les autres rivières principales sont l'*Ouse* (mot Gallois qui signifie *eau* en général) laquelle tombe dans l'Humber, après avoir reçu les eaux de plusieurs autres rivières; une autre *Ouse*, qui prend sa naissance dans les Bucks, et se jette dans la mer, près Lynn, à Norfolk; la *Tyne*, qui court de l'O. à l'E. à travers le Northumberland, et se jette dans la Mer d'Allemagne à Tinmouth, au-dessous de Newcastle. La *Tees* court de l'O. à l'E., sépare Durham

du Yorkshire, et se jette dans la Mer d'Allemagne, au-dessous de Stockton. La *Tweed* court de l'O. à l'E. sur les frontières d'Ecosse, et se perd dans la Mer d'Allemagne, à Berwick. L'*Eden* court du S. au N. à travers le Westmoreland et le Cumberland, et passant par Carlisle, tombe dans le Frith (bras de mer) de Solway, au-dessous de cette ville. L'*Avon* inférieur court O. à travers le Wiltshire jusqu'à Bath, et de-là séparant le Somersetshire du Glocestershire, court à Bristol, et se jette dans l'embouchure de la Saverne, au-dessous de cette ville. La *Derwent* court de l'E. à l'O. à travers le Cumberland, et, passant par Cockermouth, se perd dans la Mer d'Irlande, un peu au-dessous. La *Ribble* court de l'E. à l'O. à travers le Lancashire; et passant par Preston, vient tomber dans la Mer d'Irlande. La *Mersey* court du S. E. au N. O., en traversant le Cheshire, puis partageant le comté de Lancashire, passe par Liverpool, et tombe dans la Mer d'Irlande, un peu au-dessous de cette ville. La *Dée* prend sa source dans la principauté de Galles, sépare le Flintshire du Cheshire, et a son embouchure dans le canal d'Irlande, au-dessous de Chester.

Les lacs sont en petit nombre: cependant l'histoire, et en quelques endroits l'aspect même du pays, nous apprennent que les marais et les étangs étoient communs en Angleterre avant que l'industrie les eût desséchés et convertis en terres labourables. Les principaux lacs qui subsistent encore sont *Soham-mere* (*marais*) *Wittlesea-mere*, et *Ramsey-mere* dans l'île d'Ely, dans le comté de Cambridge. Dans la saison pluvieuse, tous ces marais sont inondés, et forment un lac de 14 ou 17 lieues de circonférence. En Westmoreland on remarque *Winander-mere*, et de petits lacs en Derbyshire sont connus sous le nom d'*Eaux de Dervent*.

Forêts. — Les premiers rois Normands convertirent d'immenses étendues de terres en forêts, consacrées au plaisir de la chasse. Ces forêts étoient soumises à des loix particulières. Insensiblement les bois

disparurent de ces vastes espaces ; et les principales forêts qui restent du nombre de 69, sont celles de *Windsor*, de *Dean*, de *Sherwood* et la *Nouvelle-Forêt*. Dans les temps anciens, l'Angleterre possédoit, sinon des forêts, au moins des bois considérables de châtaigniers, qui surpassoient tous les autres bois de charpente. C'est ce qu'on peut voir par les grandes maisons encore subsistantes, dans lesquelles les poutres et les lambris de châtaigniers sont encore frais, et n'ont aucune apparence de vétusté, quoiqu'il y en ait qui aient plus de 600 ans.

Métaux et minéraux. — Le premier rang est dû aux mines d'étain de Cornouaille. Elles étoient connues des Grecs et sur-tout des Phéniciens plusieurs siècles avant l'ère chrétienne ; et depuis, les Anglais ont trouvé le moyen de manufacturer cet étain en fer-blanc, qui est d'un bénéfice immense pour la nation. On trouve dans les lits d'étain un minéral nommé *mundic*, dont on faisoit peu de cas. Mais il y a 70 ans que sir Gilbert Clark découvrit l'art de le travailler. Il rapporte, dit-on, maintenant 150,000 l. st. ou 3,600,000 fr. par an, égale en bonté le meilleur cuivre d'Espagne, et fournit une quantité proportionnée de pierre calaminaire, pour faire de l'airain. Ces mines ont des réglemens particuliers, désignés sous le nom de loix sur l'étain, et les mineurs ont des cours de justice et des priviléges qui sont encore en vigueur. Leur nombre, en Cornouaille, monte, dit-on, jusqu'à 100,000. On y a découvert aussi un peu d'or ; et le plomb anglais est imprégné d'argent. L'argent monnoyé d'Angleterre est connu par des roses, et celui de Galles, par le plumet du Prince de ce nom. Le Devonshire, et autres comtés d'Angleterre, produisent du marbre ; mais la meilleure sorte, qui ressemble au granit d'Egypte, est excessivement dure à mettre en œuvre. On trouve en divers endroits des carrières de marbre. Le Northumberland et le Cheshire donnent de l'alun et des salines. La terre de foulon est d'une telle importance pour les fabriques de draps, que l'exportation en est défendue sous

les peines les plus sévères. Le charbon de terre et de mer se trouve en plusieurs comtés de l'Angleterre, mais la cité de Londres, pour encourager un trafic qui est la pépinière des matelots, tire le sien en grande partie des mines du Northumberland et de l'évêché de Durham. Les cargaisons s'embarquent à Newcastle et à Sunderland, et l'exploitation est une branche de commerce très-considérable.

Productions végétales et animales de terre et de mer. — En Angleterre, le jardinage et l'agriculture ont fait de grands progrès. Ce royaume produit en abondance du froment, du seigle, de l'orge, des pois, des fèves, de l'avoine, de la vesce et d'autres graines. Les institutions pour les progrès de l'agriculture sont excellentes et multipliées ; les membres qui les composent, pleins d'esprit public, impriment à diverses époques des tableaux de leurs expériences et découvertes, qui tendent à prouver que le jardinage et l'agriculture sont encore susceptibles d'une plus grande perfection. Le miel et le safran sont naturels dans ce pays. Les plus excellens fruits y viennent en abondance, tels que pommes, poires, cerises, pêches, abricots, pavies, groseilles, framboises et autres ; on fait dans quelques comtés une grande quantité de cidre, de poiré, d'hydromel et d'autres liqueurs de ce genre. Des gourmets délicats préfèrent souvent, aux vins blancs de France, le cidre de Devonshire et d'Herefordshire, fait de pommes choisies, et avec des soins particuliers, lorsqu'il est gardé. Les Anglais sont parvenus à naturaliser les différens fruits des quatre parties du monde, ou par la simple culture, ou par l'usage des couches ou serres chaudes. L'ananas anglais est délicieux, et maintenant très-commun. Il en est de même des fruits des deux Indes, de la Perse et de la Turquie. Le raisin est agréable au goût, mais il n'est pas assez fort pour qu'on en fasse du vin ; car l'humidité fait tort à la saveur des fruits délicats que l'on cultive en Angleterre. Les potagers abondent en légumes, racines et salades excellentes, en artichaux, asperges, choux,

choux-fleurs, brocolis, pois, fèves, haricots, épinards, bettes, laitues, céleri, endives, turneps, carottes, pommes-de-terre, mousserons, poreaux, oignons, échalottes, etc. Le pastel pour la teinture est cultivé dans les Bucks et dans le comté de Betford, comme le chanvre et le lin le sont dans d'autres comtés. Mais il n'est point de culture où les Anglais aient plus réussi que dans celle du trèfle, de la quintefeuille, du sainfoin, de la luzerne et d'autres fourrages. C'est au botaniste qu'il appartient d'énumérer les diverses espèces d'herbes, d'arbrisseaux, de racines utiles et salutaires qui croissent en différentes parties de l'Angleterre. Le sol des comtés de Kent, d'Essex, du Surry et du Hampshire est très-favorable à la culture délicate du houblon, qui maintenant est devenu une branche considérable de commerce.

Par rapport aux productions animales, nous commencerons par les quadrupèdes. Les bœufs anglais sont forts et grands; mais quelques-uns préfèrent les élèves de moindre taille d'Écosse et de Galles, après qu'ils ont été engraissés dans les pâturages d'Angleterre. Les chevaux anglais sont les premiers du monde pour le feu, la vigueur, la légéreté ou la docilité, toutes les classes de citoyens ont disputé de soins pour perfectionner la race de ce noble compagnon de l'homme, et le succès a répondu aux peines incroyables qu'on a prises; car il réunit maintenant toutes les qualités et beautés des chevaux indiens, persans, arabes, espagnols, ou d'autres pays. La vivacité et la légéreté de la cavalerie anglaise lui donnent une supériorité marquée; et un chasseur anglais peut faire des choses étonnantes dans une chasse au renard ou au cerf. Les chevaux de carrosse sont souvent d'une beauté remarquable. Depuis peu, l'exportation des chevaux est devenue une branche considérable de commerce. La race des ânes et des mulets commence également à être perfectionnée et encouragée en Angleterre. On n'y voit pas de loups.

Les moutons anglais sont de deux sortes, ceux dont on estime la toison, et ceux qu'on élève pour la table.

Les premiers sont très-grands, et leur laine est la source originaire de la richesse nationale. Dans quelques comtés, les habitans apportent autant de soins à l'éducation de leurs béliers qu'à celle de leurs chiens et de leurs chevaux; et, dans le Lincolnshire, en particulier, il n'est pas rare de voir vendre un de ces animaux 1200 fr. Cependant ces beaux moutons gras sont un très-mauvais manger. On a calculé que chaque année fournit 12 millions de toisons, qui, au prix moyen de 2 fr., font 28,800,000 fr. Ce prix a dû baisser pendant les dernières années de la guerre; la paix doit naturellement le rétablir. L'autre espèce de moutons, qui paissent sur les dunes de Banstead, de Bagshothead et du Devonshire, où ils ont une herbe courte et drue, que les fermiers appellent *short bite*, ne le cède presque point à la venaison en saveur et en délicatesse.

Les mâtins et les boule-dogues anglais passent pour les chiens les plus forts et les plus courageux du monde entier; mais soit le changement de nourriture, soit celui de climat, ils dégénèrent dans les autres pays. Jacques I, roi d'Angleterre, fit l'expérience de lâcher deux boule-dogues anglais sur un des plus terribles lions de la tour, et la victoire se déclara bientôt pour eux. Le mâtin a tout le courage du boule-dogue, sans en avoir la férocité, et se fait distinguer par sa fidélité et sa docilité. On trouve en Angleterre toutes les différentes espèces de chiens qui abondent dans les autres pays, soit pour la chasse, soit pour quelque usage domestique.

L'abâtardissement des chiens anglais dans les pays étrangers, est applicable aux coqs qui donnent des plaisirs si cruels à nos faiseurs de gageures. Le courage de ces animaux est étonnant; et ceux de bonne race ne laissent jamais le champ de bataille sans être victorieux, ou préfèrent la mort à la défaite. Les propriétaires de ce généreux oiseau, et ceux qui en élèvent, sont extrêmement curieux de sa généalogie.

Les oiseaux de basse cour sont les mêmes en Angleterre qu'ailleurs, savoir: dindons, paons, volaille

commune, telle que coqs, poules et chapons, oie et canard sauvages, sarcelles, oiseau niais, pluvier, faisan, perdrix, coq de bruyère, grue, caille, râle de genêt, bécasse, ramier, faucon de différente sorte, milan, chat-huant, héron, corneille, grolle, corbeau, pie, sansonnet, geai, merle, grive, rossignol, chardonneret, linot, alouette, et une grande variété de petits oiseaux. On élève aussi des oiseaux de Canarie. Beaucoup de personnes préfèrent le *wheat-ear* (1) à l'ortolan, pour la délicatesse de la chair et la saveur; il est particulier à l'Angleterre.

Peu de pays sont aussi favorisés de la nature en poisson de mer et d'eau douce. Les rivières et étangs sont remplis de saumons, de truites, d'anguilles, de brochets, de perches, d'éperlans, de carpes, de tanches, de barbots, de goujons, de rougets, de vandoises, de mulets, de brêmes, de plies, de carrelets, d'écrevisses, outre un poisson de lac fort délicat, nommé *char*, qu'on ne trouve, dit-on, que dans quelques lacs d'eau douce de Galles et de Cumberland. Les poissons de mer sont: la morue, le maquereau, le merlus, le merlan, le hareng, le pélamide et la sole: le john-dory, qui se trouve vers les côtes occidentales, est regardé comme un mets très-délicat ainsi que le mulet rouge. Quelques autres poissons paroissent sur les mêmes côtes. Quant au poisson à écailles, c'est sur-tout l'huître, dont la propagation exige des soins particuliers, et qui existe par bancs. Les écrevisses de mer, les crabes, les chevrettes et les escalopes, un des plus délicieux coquillages, les petoncles et moules, abondent dans les mers anglaises. Les baleines paroissent sur-tout vers les côtes septentrionales; mais les marsouins et veaux-marins se voient dans la Manche.

Par rapport aux reptiles, tels que couleuvres, vipères, serpens, vers, et aux insectes, tels que fourmis, moucherons, frêlons et mouches, l'Angleterre est comme le reste de l'Europe; et la différence, s'il

(1) Mot-à-mot, oreille de froment.

y en a, est plutôt du ressort de l'histoire naturelle que de la géographie.

Population, habitans, mœurs, usages et divertissemens. — Il est difficile de calculer exactement la population de l'Angleterre. L'affluence prodigieuse d'étrangers qui viennent s'y établir, les émigrations des habitans pour l'Amérique et les îles, leur retour, et le grand nombre de bras employés dans la marine, sont autant de causes qui mettent tous les calculs en défaut. En général, il est probable que l'Angleterre est plus peuplée qu'on ne l'estime communément. L'avant-dernière guerre avec la France et l'Espagne employoit annuellement 200,000 hommes par terre et par mer, sans compter les Ecossais et les Irlandais, et en coûta à-peu-près autant. Le déclin de la population fut alors très-sensible, mais moins que durant les guerres de la reine Anne, quoique le service de terre et de mer n'en occupât que la moitié.

Cependant, nous ne sommes pas de l'avis de ceux qui croient l'Angleterre plus peuplée qu'elle ne l'étoit du temps de Charles I, quoiqu'elle le soit peut-être accidentellement davantage.

Les Anglais alors étoient beaucoup plus étrangers à cet usage excessif de liqueurs spiritueuses, et à d'autres régimes nuisibles à la multiplication de l'espèce. D'un autre côté, la vaste étendue de terres mises depuis en valeur, devroit, ce semble, lui être plus favorable. Mais cet avantage est probablement plus que contrebalancé par le système des grandes fermes qui a prévalu, et qui est si contraire à la population : et de plus, peut-être trouvera-t-on, calcul fait, que les gens mariés n'ont pas autant d'enfans qu'ils en avoient autrefois. On peut faire une observation que chacun est à portée de vérifier : c'est l'augmentation prodigieuse des noms étrangers sur les livres de paroisse et sur la liste publique, comparée à celle du règne de Georges I.

Après ce qu'on a dit, on ne peut donc se flatter de connoître le dénombrement exact des habitans de

Galles et d'Angleterre : mais il ne peut guère être au-dessous de 8 millions.

Les Anglais ont communément la taille bien prise, les traits réguliers, et souvent beaux, et un teint qui annonce la fraîcheur et la santé. On peut présumer cependant que le grand nombre d'étrangers qui se sont mêlés parmi eux, a altéré le physique qu'avoient leurs ancêtres, il y a 150 ans, par des teintes et des formes différentes. La taille, les traits et le teint des femmes ont fait dire que l'Angleterre étoit le pays natal de la beauté. Mais ce qui ajoute encore plus de prix à ces graces extérieures, le partage des femmes anglaises, c'est la sagesse de leur conduite, leur propreté élégante, leur tendre affection pour leurs maris, et une fidélité religieuse dans l'accomplissement de tous les devoirs domestiques.

De tous les peuples du monde, l'Anglais est celui qui sacrifie le plus à la propreté. Leurs nerfs sont si délicats, que l'imagination agit fortement et quelquefois mortellement sur les personnes des deux sexes. Cet excès de sensibilité a été considéré comme une des sources de ces singularités qui caractérisent la nation anglaise. Tantôt elle grossit les plus légères apparences et leur donne de la réalité, tantôt son esprit inquiet va au-devant des périls les plus éloignés et les rapproche; mais lorsque le danger est réel et prochain, aucun peuple ne l'affronte avec plus de résolution et de constance d'ame. Les Anglais aiment les clubs et les réunions de table, et quand ils savent y rester dans les bornes de la tempérance et de la modération, c'est pour eux le spécifique le plus efficace contre les maladies morales, si particulières aux Anglais, que les étrangers les ont crues endémiques.

Ces observations peuvent s'appliquer aux premières classes, qui ont cependant éprouvé de grands changemens depuis l'avénement de la maison d'Hanovre, et spécialement depuis quelques années. La noblesse anglaise et les particuliers riches assimilent maintenant leurs manières à celles des étrangers, avec lesquels ils entretiennent plus de liaisons que

leurs pères ne faisoient jadis. Maintenant ils ne voyagent plus dans la première jeunesse, pour rapporter dans leur patrie les vices des pays qu'ils parcourent sous la conduite d'un pédant ou d'un valet. Mais ils voyagent par goût pour la société, et dans un âge plus avancé, lorsque leur jugement est mûr, et que les passions sont tempérées. Ce changement a augmenté le goût de la société en Angleterre, que les étrangers viennent voir aussi fréquemment que les Anglais les visitent, et les effets de ce commerce deviennent de jour en jour plus sensibles, sur-tout n'étant plus bornés à un seul sexe.

Ceux des nobles et des gens riches qui ne prennent pas un vol si haut, cherchent le bonheur plutôt que l'éclat. Ils étudient et entendent, mieux qu'aucun peuple du monde, les aises de la vie dans leurs maisons, jardins, équipages et terres, et n'épargnent aucune dépense pour se les procurer. On a observé cependant que ce tour-d'esprit les rendoit moins communicatifs qu'ils ne devroient l'être; mais d'un autre côté, le peu de liaisons qu'ils forment sont sincères, cordiales, indissolubles. Pareilles habitudes se retrouvent dans les rangs inférieurs et se remarquent souvent parmi les négocians. Ce goût d'économie et d'aisance peut s'appeler la passion dominante du peuple anglais, et c'est le but de tous leurs incroyables travaux et fatigues. Un marchand économe, avec un train de commerce assez actif, est en général, quand il parvient à l'âge de 50 ans, en état de se retirer des affaires, c'est-à-dire, d'acheter une terre ou de placer son argent dans les fonds. Il choisit alors pour sa résidence une maison commode et bien bâtie, à la campagne, souvent dans le comté dont il est originaire, et a la prétention d'être traité en homme comme il faut; mais il a toujours le bon sens de conformer sa manière de vivre à sa fortune.

La sensibilité des Anglais se remarque dans les souscriptions considérables des deux sexes pour les charités publiques. Les pauvres et les malheureux sont secourus en Angleterre avec une libéralité qui

devient quelquefois nuisible à l'industrie, parce qu'elle ôte à la dernière classe du peuple les motifs ordinaires qui portent au travail, c'est-à-dire, la nécessité de se ménager, ainsi qu'à leurs familles, quelques ressources pour l'âge des infirmités. Les mêmes personnes qui contribuent à ces souscriptions, sont taxées, conformément à leur fortune, pour les pauvres de leur paroisse, qui ont un titre légal à la subsistance, et cette taxe seule s'élève, dit-on, à plus de 72 millions de francs.

En dépit de ces généreuses profusions, qui dans tout autre pays devroient bannir la pauvreté, les rues de Londres et les chemins d'Angleterre sont assiégés de mendians, qui bravent les peines sévères portées par les loix. Cette misère provient en partie de la manière de vivre du petit peuple, qui dédaigne une nourriture, laquelle, dans d'autres pays, seroit regardée comme un objet de luxe.

La voix de l'infortune, réelle ou prétendue, méritée ou accidentelle, éprouvée par un commerçant, trouve l'oreille des Anglais sensible, et leur générosité contribue au rétablissement du malheureux, quelquefois même en le plaçant dans une situation plus avantageuse qu'auparavant. Les dernières classes sont susceptibles de ces actions généreuses; mais elles y mettent souvent une ostentation qui en diminue le prix. Une vérité trop malheureusement prouvée, c'est que chez les Anglais de tous les rangs, la richesse l'emporte, en général, sur toutes les considérations, et paroît suppléer, en public et en particulier, au défaut de toutes les vertus. Cette erreur funeste a sa source dans les habitudes commerciales de la majeure partie de la nation, dont le grand objet est le gain, et dans le principe démocratique de la constitution, qui fait de la possession d'une propriété un titre pour la législature, et pour toute espèce de magistrature, de gouvernement, d'honneurs et de distinctions.

Un Anglais bien élevé et instruit, est le plus accompli de tous les hommes; cependant il est réservé et peu communicatif. Cette froideur, qui nuit à l'ama-

bilité, n'est point jouée, mais un effet du tempérament. Les savans et les hommes de génie sont rarement distingués de leur vivant par les grands seigneurs, qui dédaignent souvent les productions les plus achevées, quand ils n'en connoissent pas les auteurs. Tant qu'a subsisté la distinction politique de Whig et de Tory, les chefs de chaque parti affectoient de protéger des hommes de lettres estimés; mais les encouragemens pécuniaires qu'ils leur donnèrent ne furent jamais considérables; et le petit nombre à qui l'on confia des places dans le gouvernement, dut les avoir achetées ou par une connoissance suffisante des affaires, ou par cette souplesse d'esprit qui, pour l'ordinaire, est le grand talent des subalternes. Nous avons à peine un exemple, même sous le règne magnifique de la reine Anne ou de ses prédécesseurs, qui pourtant eurent tant d'obligations aux lettres, d'un seul homme de génie, enrichi comme tel. Addisson eut du gouvernement un traitement annel d'environ 7,200 fr.; Pope, quoique catholique romain, se vit offrir, mais n'accepta pas, la même pension de M. Craggs, secrétaire d'État, du parti Whig; et il a été remarqué que son ami et compagnon, le comte d'Oxford, devenu seul ministre quand le parti Tory l'emporta, ne fit rien pour lui, et se borna à déplorer son malheur d'être catholique. Depuis peu, cependant, un petit nombre d'hommes de lettres distingués, et d'autres qui ne le sont pas, ont reçu des pensions de la couronne; mais la conduite de quelques-uns apprend à juger quelle condition le ministère a mise à ses bienfaits.

La conversation des Anglais est fort inégale: tantôt elle est délicate, vive et animée d'un bon esprit; tantôt solide, ingénieuse, toute en raisonnement; quelquefois froide, phlegmatique, presque dédaigneuse, et tout cela dans la même personne. Leurs repas de clubs sont très-bruyans; les applaudissemens sont pour les coups de langue les plus piquans, et pour celui qui crie le plus haut; c'est ce qui arrive dans les compagnies nombreuses : mais dans les sociétés

mieux choisies et plus circonscrites, on jouit autant qu'ailleurs de tous les plaisirs d'une conversation raisonnable et de la bonne compagnie. Le courage est une qualité qui semble naturelle aux Anglais. Les petits garçons, avant de pouvoir parler, savent se mettre en garde comme pour boxer, genre d'adresse particulière à la nation anglaise, et qui est secondée par une vigueur de bras bien rare chez les autres peuples. Sous des commandans habiles, le courage des soldats a la propriété d'être également actif et passif; ils savent essuyer le feu de l'ennemi sans rendre le leur, mais l'effet n'en est ensuite que plus terrible; et sur mer, ils n'ont point de rivaux. Moins inventeurs qu'habiles à perfectionner les inventions des autres, ils excellent dans les arts mécaniques, et effacent toutes les nations. L'application profonde qu'un Anglais donne à son étude favorite absorbe toutes ses autres idées, et cause ces absences d'esprit, dont les exemples sont si nombreux.

Chaque jour annonce de grands changemens dans les mœurs. Les grandes fortunes faites durant les dernières guerres, les immenses acquisitions de territoire, et, par-dessus tout, l'augmentation prodigieuse de propriété territoriale et commerciale dans les Grandes-Indes; toutes ces causes ont introduit parmi les Anglais une classe d'hommes qui s'est enrichie sans industrie, et en diminuant la valeur de l'or et de l'argent, ont donné naissance à un nouveau système de finance, et ont amené dans tous les rangs du commerce un esprit de luxe et une fureur de jeu qui ont déjà les plus funestes effets; et, parmi tous les marchands et négocians, une émulation d'égaler ou de surpasser la noblesse et les courtisans. Les mœurs simples et frugales des commerçans, qui existoient avant l'avénement de la dynastie actuelle, ont fait place à une extravagance sans goût dans les habits et dans les équipages, et aux amusemens les plus dispendieux, non-seulement dans la capitale, mais dans toutes les villes commerçantes de l'Angleterre.

Les usages même des Anglais ont, depuis le com-

mencement de ce siècle, subi une altération sensible et presque entière. L'ancienne hospitalité ne se trouve plus que dans le fond de quelques campagnes, ou seulement à l'époque des élections. Une grande partie des plaisirs favoris de la nation est tombée en désuétude. Ceux à la mode sont les opéra, les spectacles, les redoutes, et quelquefois les mascarades, à Londres même ou aux environs : les concerts, les parties de cartes ou de danses sont communs à tout le royaume. Nous avons déjà parlé de la chasse au cerf et au renard, et des courses de chevaux, dont la plupart des Anglais portent le goût jusqu'à la manie. On peut cependant alléguer quelques moyens de défense pour ces sortes de plaisirs. L'application profonde des Anglais aux affaires, leur vie sédentaire, leur nourriture substantielle, exigent de l'exercice; et quelques personnes croient que ces amusemens ont beaucoup contribué à l'amélioration de leur excellente race de chevaux. L'Anglais est singulièrement froid dans la perte ou dans le gain; mais la première est souvent suivie du suicide. Il se tuera plutôt que de requérir la vengeance des loix contre l'escroc qu'il sait l'avoir dupé. Après la course des chevaux et la chasse, le combat des coqs est, à la honte de la nation, le spectacle favori de tous les rangs. A chacun de ces combats, l'arène est environnée d'une multitude de spectateurs, qui repaissent leurs yeux de l'agonie et de la mort de ce généreux oiseau, et chaque spectateur est intéressé dans les paris, souvent pour de fortes sommes. Le mail, cet exercice athlétique, est encore en vigueur dans les parties méridionales et occidentales, et quelquefois il est joué par les personnes du premier rang. Il y a beaucoup d'autres passe-temps, tels sont le bâton, la lutte, la boule, les quilles, le palet, la course à pied, la danse, et, par-dessus tout, la sonnerie des cloches, espèce de musique que les Anglais se vantent d'avoir réduite en art. Les plaisirs barbares que donnent les boxeurs, jadis aussi fréquens en Angleterre qu'autrefois à Rome les combats de gladiateurs, sont maintenant

prohibés, quoique souvent offerts; et tous les lieux de divertissemens publics, excepté les théâtres royaux, sont soumis à des réglemens particuliers, par un acte du parlement. Les autres passe-temps, communs dans d'autres pays, sont familiers aux Anglais. Deux amusemens d'une grande utilité leur sont particuliers, ceux de mener une barque à la rame ou à la voile. Le dernier peut se considérer comme une amélioration nationale. La plupart des Anglais aiment passionnément à patiner, quoiqu'ils n'y soient pas très-adroits; mais ils s'y hasardent souvent au risque de la vie. Les actes sur la chasse ont été au petit peuple une grande ressource, sans répondre aux vues des riches: car les fermiers et les villageois détruisent, dans les nids, le gibier qu'ils n'osent pas tuer à coups de fusil. Ce monopole de chasse, chez un peuple qui se pique d'être aussi libre que les Anglais, a été envisagé sous des aspects très-différens.

Costume. — Avant le règne de Charles III, les deux sexes suivoient les modes françaises; mais les officiers avoient imité, pour la forme de leurs habits, les modes allemandes, afin de faire leur cour au feu roi: maintenant les Anglais donnent des loix aux Français même, au moins par l'élégance, la propreté et la richesse de l'habillement. Dans les grandes cérémonies, les gens de qualité ou d'une grande fortune portent des habits d'or et d'argent, les plus riches brocards, les satins, les soies, les velours les plus beaux, soit unis, soit à fleurs; et la cour s'est honorée en n'adoptant que les produits des manufactures nationales, et rejetant tous ceux des fabriques étrangères. Ces riches étoffes ont été portées à un grand degré de perfection en Angleterre. La quantité de pierreries qui paroît dans les cérémonies publiques est incroyable, sur-tout depuis les immenses acquisitions des Anglais dans les Indes-Orientales. Dans les occasions ordinaires, les personnes de distinction se mettent simplement et proprement, mais toujours avec le plus beau drap et le linge le plus fin. L'habit complet du clergé consiste en robe, soutane, écharpe

et chapeau de castor, le tout en noir; le déshabillé est un frac d'un drap gris foncé, et du linge tout uni. Les médecins, que leur bizarre accoutrement, jadis composé de larges perruques à nœuds et d'une épée, rendoit ridicules, commencent à s'habiller comme le reste des citoyens, et sur-tout des gens d'affaires. Il est peu d'Anglais, soit marchands, soit hommes de loi, soit propriétaires de terres, qui n'aiment passionnément les délassemens de la campagne; ils s'y habillent avec une grande propreté: frac léger, chapeau à bord étroit, tel est le costume qu'ils y portent. L'Anglais, en général, préfère la propreté à la richesse dans son habillement; mais depuis le règne actuel, la magnificence des habits de gala passe la description. Le dimanche on voit très-peu de petits marchands qui ne portent sur eux la valeur d'environ 240 fr. en linge, bas, souliers, perruque et chapeau; beaucoup de mendians même ont une mise décente; en un mot, il n'y a que les abandonnés des deux sexes qui soient autrement; et l'habillement d'un artisan ou manufacturier, les jours de fête, est ordinairement le thermomètre de son industrie et de ses mœurs.

Religion. — La religion de l'Etat est la calviniste. Elle est divisée en deux branches, l'*épiscopale* et la *presbytérienne*. L'épiscopale est ainsi nommée, parce qu'elle a conservé les évêques qui la gouvernent sous l'autorité du roi qui en est le chef. Elle est dominante et s'appelle la *religion anglicane*. La presbytérienne est celle qui dépend des ministres et des anciens, telle que Calvin l'a établie à Genève. La constitution de l'église anglicane est épiscopale; elle est gouvernée par des évêques dont les bénéfices furent convertis par Guillaume le Conquérant en baronnies temporelles, qui donnent à chaque évêque le droit de siéger et de voter dans la chambre des pairs. Les bénéficiers d'un ordre inférieur sont maintenant des franc-tenanciers; mais en beaucoup d'endroits, les dîmes sont affectées à des laïcs. L'inégalité des bénéfices a donné lieu à des censures contre la constitution de l'église anglicane. Quelques-uns vont depuis

7,200 jusqu'à 53,600 francs de rente, tandis qu'un grand nombre, spécialement dans la province de Galles, ne sont pas suffisans pour entretenir décemment un ecclésiastique, sur-tout s'il est chargé d'une famille. Mais c'est un abus auquel il est impossible de remédier, tant que les hauts dignitaires se refuseront à toute réforme. Au reste, la couronne et les particuliers ont fait beaucoup pour augmenter le revenu des pauvres cures.

Les dignitaires de l'église anglicane, tels que doyens, prébendiers et autres, ont en général des revenus considérables, dont la valeur excède même quelquefois celle des évêchés. Aussi n'est-il pas rare de voir un riche doyenné, ou autre bénéfice, annexé à un évêché pauvre. A présent le clergé anglais, quant au temporel, est dans la situation la plus florissante, parce que la valeur des dîmes croît en raison des améliorations de l'agriculture, qui ont fait des progrès étonnans les dernières années. Les rois d'Angleterre, depuis le règne d'Henri VIII, ont été toujours appelés, dans les écrits publics, les chefs de l'église; mais ce titre n'emporte aucun pouvoir spirituel, et ne désigne la puissance royale qu'autant qu'elle a le droit de prévenir les querelles de religion, ou, en d'autres termes, de substituer le roi à ce qu'étoit le pape avant la réforme, par rapport au temporel et à l'économie intérieure de l'église. Les rois d'Angleterre ne se mêlent jamais de disputes ecclésiastiques, qu'en empêchant la convocation des séances, qui auroient pour objet de les agiter, et se contentent de donner leur sanction aux droits légaux du clergé.

L'église anglicane, subordonnée, comme on vient de le voir, au pouvoir monarchique, est gouvernée par 2 archevêques et 24 évêques, sans compter l'évêque de Sodor et de Man, qui, ne possédant point de baronnie anglaise, ne siége pas dans la chambre des pairs. Les deux archevêques sont ceux d'York et de Cantorbéry, que l'on salue du titre de *votre Grâce.* Le second de ces prélats est le premier pair du royau-

me, aussi bien que le primat de l'église anglicane. Il a le privilége de tenir les cours ecclésiastiques sur toutes les affaires dont connoissoit autrefois la cour de Rome, autant qu'il n'y a rien de contraire à la loi de Dieu, ou bien à la prérogative de la couronne. En conséquence, il a le droit d'accorder, en certains cas, des licences, des dispenses et des approbations de testamens, quand la fortune du mourant excède à peine 120 francs. Outre son diocèse, il a pour suffragans les évêques de Londres, Winchester, Ely, Rochester, Lincoln, Litchfield et Coventry, Hereford, Worcester, Bath et Wells, Salisbury, Exeter, Chichester, Norwich, Glocester, Oxford, Peterborough, Bristol; et dans la province de Galles, S. David, Landaff, S.-Asaph, et Bangor.

L'archevêque de Cantorbéry a, par la constitution et les loix d'Angleterre, des pouvoirs si étendus, que, depuis la mort de l'archevêque Laud, du caractère duquel on donnera une idée ci-après, le gouvernement a toujours pris à tâche de n'élever à cette dignité que des hommes très-modérés, mais en même temps distingués par leur savoir et leurs talens. Ce système a eu les plus heureux effets pour la tranquillité de l'église, et par conséquent de l'Etat.

L'archevêque d'York prend le pas sur tous les ducs qui ne sont pas du sang royal, et sur tous les officiers de la couronne, excepté le lord chancelier. Il a sous sa jurisdiction, outre son diocèse, les évêchés de Durham, Carlisle, Chester, et Sodor et Man. En Northumberland, il a le pouvoir Palatin, et la jurisdiction dans toutes les affaires criminelles.

Les évêques ont le titre de révérends pères en Dieu; on les traite de Votre Seigneurie (*Lordship*), quand on leur adresse la parole, et ils prennent le pas sur tous les barons temporels. Ils ont tous les priviléges de la pairie; et les évêchés de Londres, Winchester, Durham, Salisbury, Ely et Lincoln n'ont pas besoin de revenus additionnels pour soutenir leurs titulaires dans l'éclat de la noblesse. Les fonctions des évêques anglais consistent dans l'examen et l'ordination des

prêtres et diacres, dans la consécration des églises et des sépultures, et dans l'administration du rit de la confirmation. Leur jurisdiction a pour objet l'approbation des testamens, la concession de la gestion des biens de ceux qui meurent intestats, le soin des biens périssables de ce monde qui manquent d'administrateurs, la collation des bénéfices, la formation des nouvelles cures, la défense des libertés de l'église, et la visite de leur diocèse une fois tous les trois ans.

Le gouvernement ecclésiastique de l'Angleterre réside, à proprement parler, dans la convocation ou représentation nationale, ou synode, laquelle répond précisément à l'idée que nous avons du parlement. Ces synodes sont convoqués aux mêmes époques. Leur affaire est d'examiner l'état de l'église, et de citer ceux qui ont avancé des opinions nouvelles, incompatibles avec la doctrine reçue. Quelques ecclésiastiques ambitieux, durant le règne de la reine Anne, et au commencement de celui de Georges I, élevèrent le pouvoir du synode à une hauteur qui mettoit en danger les principes de la tolérance religieuse, et en effet ceux de la liberté civile, de manière que la couronne se vit obligée de faire usage de la prérogative qu'elle a de convoquer le synode et de le dissoudre; et depuis, on ne leur a jamais permis de siéger assez long-temps, pour s'occuper d'affaires importantes.

La cour *des Arches* est le plus ancien consistoire de la province de Cantorbéry, et c'est à elle que se portent tous les appels des cours inférieures en matières ecclésiastiques. Les procédures se font au nom d'un juge, qui s'appelle le *doyen des Arches;* et les avocats qui plaident dans cette cour doivent être docteurs ès-loix. La cour *d'audience*, à laquelle la chancellerie de l'archevêque étoit autrefois jointe, est revêtue de la même autorité. La cour *des prérogatives* est celle qui juge de la validité des testamens et nomme les curateurs. Les cours *privilégiées*, dont relèvent certaines paroisses, ont une jurisdiction spéciale et sont indépendantes de celle de l'évêque. On

n'en compte pas moins de 15 dans le siége de Cantorbéry. La cour *des délégués* tire son nom de commissaires délégués, ou appointés par la commission royale; mais elle n'est point permanente. Chaque évêque a une cour appelée *consistoriale.* Chaque archidiacre a la sienne, aussi bien que le doyen et le chapitre de chaque cathédrale.

L'église anglicane est maintenant plus tolérante dans ses principes qu'aucune église nationale. En 1779 la liberté religieuse a reçu une augmentation considérable d'un acte qui accorde une tolérance légale aux ministres et instituteurs dissidens, sans qu'ils soient obligés de souscrire aucun des dogmes de l'église d'Angleterre.

La pente que le clergé parut avoir pour le catholicisme sous le règne d'Henri VIII, de son fils, et même sous celui d'Élisabeth, obligea le pouvoir civil d'interposer son influence pour porter plus loin les principes de la réforme. De-là vinrent les *puritains*, ainsi appelés de l'excès de pureté qu'ils affectent dans leur vie et dans leurs mœurs. La plupart étoient pieux, respectables, et quelques-uns même bons patriotes. Leurs descendans sont les presbytériens modernes, qui ont conservé la même rigidité et les mêmes principes de liberté civile et religieuse; mais leurs sentimens théologiques ont subi de grandes altérations. Leur doctrine, comme celle de l'église d'Ecosse, dérivoit originairement du plan institué par Calvin à Genève, et tendoit à l'abolition de l'épiscopat, et à investir du gouvernement de l'église des prêtres tous égaux. Mais les presbytériens modernes, dans leurs idées de gouvernement ecclésiastique, diffèrent très-peu des indépendans, ou congrégationalistes, ainsi nommés parce qu'ils soutiennent l'indépendance des congrégations, sans distinction de croyance; et en ce sens presque tous les *dissidens* anglais sont maintenant devenus *indépendans.* Quant aux points de dogme, les presbytériens sont en général arminiens. La plupart de leurs ministres se sont fort distingués par leur savoir et leurs talens, et quelques-uns de

leurs écrits sont très-estimés, même du clergé de l'église orthodoxe. On en peut dire autant de quelques-uns des ministres indépendans et anabaptistes. Les indépendans sont en général calvinistes. Les anabaptistes prétendent que les enfans ne sont pas en état d'être baptisés, et pratiquent le baptême des adultes par l'immersion. Ils sont divisés en deux classes, les généraux et les spéciaux. Les premiers sont arminiens, et les seconds calvinistes. La partie modérée du clergé anglican traite les dissidens avec affection et amitié; et quoique la hiérarchie de l'église anglicane et le caractère épiscopal soient des points capitaux de sa doctrine, elle considère ses démêlés avec les presbytériens et même avec les anabaptistes, comme des matières indifférentes au salut; et en effet, la majeure partie des membres de l'église constituée ne se croit pas obligée, en conscience, à croire les points dogmatiques des 99 articles qu'ils sont obligés de souscrire avant de pouvoir être admis à l'ordination. Plusieurs ont dernièrement soutenu dans leurs écrits que toute souscription à des systèmes religieux répugne à l'esprit du christianisme et à la réforme. Des dogmes regardés autrefois comme trop sacrés pour être combattus ou même examinés, sont maintenant soumis à une controverse publique, et en particulier celui de la Trinité. Il a été ouvert des églises où l'on a hautement abjuré cet article de foi; et plusieurs ecclésiastiques ont renoncé à des bénéfices considérables, en assignant, pour motif de leur conduite, qu'ils avoient cessé de croire à cette doctrine.

Les *méthodistes* sont une secte d'institution moderne, et M. Georges Whitefield, théologien de l'église anglicane, est généralement regardé comme leur fondateur. Mais il est difficile de développer la croyance de cette secte nombreuse; ils ont la prétention de la ferveur et de la dévotion, et leur fondateur, croyant qu'il étoit indifférent de tirer la forme du culte et de la liturgie d'un livre de prières, ou de prier d'abondance, leur a donné l'exemple de

deux méthodes. Ses sectateurs sont de rigides observateurs des points fondamentaux de l'église anglicane, et font profession de calvinisme. Mais cette secte même se subdivise, quelques-uns d'eux reconnoissant M. Whitefield, et d'autres M. Wesley pour leur guide, sans compter quantité de sectes subordonnées (dont quelques-unes d'Ecosse, telles, entr'autres, que celle des *sandémaniens*), qui ont chacune leurs sectateurs, quoiqu'en petit nombre, à Londres et en d'autres villes d'Angleterre. M. Whitefield est mort il y a peu d'années; mais les lieux du culte qu'il a élevés près de Londres, sont encore fréquentés par les personnes qui suivent les mêmes principes, et elles professent un grand respect pour sa mémoire. M. Wesley et ses sectateurs ont attaqué quelques-uns des dogmes calvinistes, et en particulier celui de la prédestination; mais ils semblent en conserver d'autres. Il fit bâtir un édifice considérable près de Moorfields, et avoit sous lui un nombre considérable de prêcheurs subalternes, qui témoignoient à leur chef une soumission aveugle, propageoient ses opinions, et lui faisoient, avec zèle, des prosélytes dans tout le royaume. Après une longue vie passée dans les efforts les plus soutenus pour faire du bien, et avoir eu le bonheur de rendre aux mœurs des milliers de personnes dans les dernières classes de la société, il mourut en 1791.

Les *quakers* sont une secte religieuse qui naquit vers le milieu du dernier siècle. Voici le sommaire de leur doctrine religieuse, telle qu'elle a été publiée par eux-mêmes :

« Ils reconnoissent un Dieu éternel, créateur et » conservateur de l'Univers, et J. C., son fils, messie » et médiateur de la nouvelle alliance.

» Ils croient, et c'est-là le dogme distinctif de leur » foi, que chaque homme qui vient au monde est » doué d'une certaine mesure de lumière, de grace » et d'esprit de Christ, qui le rend capable de distin- » guer le bien du mal, et de corriger les penchans » corrompus de la nature humaine, dont la raison » seule ne peut triompher.

» Ils regardent l'influence de l'esprit comme absolument nécessaire à l'exercice du culte, et comme des obstacles à la pureté de ce culte toutes les formes qui détournent l'attention de l'ame de cette influence secrète. Ils pensent que le devoir des chrétiens est de se réunir souvent, et d'attendre en silence le moment de l'inspiration ; et se persuadent qu'un simple soupir, qui part de ce sentiment intérieur, est plus agréable aux yeux de Dieu que toutes les cérémonies, quelque pompeuses qu'elles soient, qui ont été imaginées par les hommes.

» Comme ils n'encouragent d'autre ministère que celui qu'ils croient naître de l'influence de l'esprit, et qu'ils ne restreignent cette influence ni à la condition, ni au sexe, mais pensent que l'homme et la femme ne font qu'un en J. C., ils permettent aux personnes du sexe qui leur paroissent avoir les qualités propres au ministère, la faculté d'exercer les dons qu'elles ont reçus du ciel pour l'édification générale de l'église.

» Ils se déclarent contre la guerre et les sermens, et s'en tiennent littéralement à l'injonction positive du Christ : *ne jurez pas du tout.* Ils déduisent, des principes de l'évangile, de l'exemple du Christ, et de l'influence de son esprit dans leurs cœurs, que la guerre et les combats répugnent au christianisme.

» Ils rejettent les noms donnés aux mois et aux jours en l'honneur des héros ou faux dieux du paganisme, et l'usage de parler au pluriel à une seule personne, comme enfanté par l'adulation. Ils estiment que les complimens, le superflu dans l'habillement et dans le mobilier, les marques extérieures de joie ou de deuil, et l'observation des jours et des temps, sont incompatibles avec la simplicité et la pureté d'une vie chrétienne, et condamnent les divertissemens publics, le jeu, et autres vains amusemens du monde, comme une perte de temps et une dissipation qui distraient l'esprit des devoirs d'une vie sérieuse.

» Le but que se propose cette société, est de venir » au secours des pauvres, de maintenir le bon ordre, » le témoignage qu'ils se croient obligés de rendre à » l'esprit aux yeux du monde, et les moyens de se » relever donnés à ceux qui sont tombés en faute.

» Ils sont convaincus que les procès sont contraires » à l'évangile. Ils enjoignent à tous de terminer leurs » différends par un prompt arbitrage, conformément » aux règles qu'ils se sont tracées. Si quelqu'un d'eux » refuse d'adopter ce mode, ou, l'ayant adopté, de se » soumettre au prononcé, la règle de la société est de » le désavouer ».

Tout le monde sait que William Penn, un d'eux, fonda la province de *Pensylvanie*, dans laquelle il introduisit un plan de liberté civile et religieuse, alors sans exemple. Pendant plusieurs années, le gouvernement resta entre les mains des quakers. Mais comme le nombre des personnes, qui n'avoient pas les mêmes opinions, vint à augmenter et à partager le pouvoir, que, mécontens du plan pacifique des quakers, ils parvinrent à établir un mode de défense qui ne s'accordoit pas avec les principes des premiers, ceux-ci se retirèrent insensiblement des affaires publiques. Quelque temps avant la dernière révolution, il y en avoit très-peu qui fussent autre chose que simples citoyens, et durant toute la guerre, le refus de prendre les armes, les exposa à beaucoup de vexations pour les contributions qu'on leva sur eux, comme leur cote-part des frais de la guerre.

Beaucoup de familles en Angleterre professent encore la religion catholique romaine, dont l'exercice n'est soumis qu'à des restrictions fort douces. Quoique les loix pénales contre les catholiques paroissent sévères au premier coup-d'œil, ou elles ne sont pas exécutées, ou c'est avec tant de douceur, qu'un catholique romain n'a pas beaucoup à s'en plaindre. La loi même lui fournit des moyens d'échapper à la double taxe mise sur ses propriétés territoriales; et comme il n'est exposé, si ce n'est de son plein gré, à aucune des dépenses ou fatigues attachées aux fonc-

tions publiques, aux élections parlementaires et autres charges semblables, il est en général dans une position aisée par rapport à la fortune. Quelques-unes des loix pénales qui les concernent ont été abrogées depuis peu, à la grande satisfaction de tous les esprits raisonnables et malgré les clameurs que l'ignorance et la bigoterie ont élevées contre cette sage mesure. Les catholiques paroissent maintenant convaincus qu'un changement de gouvernement, loin d'améliorer leur situation, ne feroit que la compromettre, parce qu'il augmenteroit l'inquiétude de la législature, qui les exposeroit journellement à des charges plus pesantes, et à des peines plus sévères.

L'Angleterre n'est pas moins fameuse par la variété de ses esprits-forts, que par celle de ses sectes religieuses; mais ce terme a eu différentes acceptions. Il a servi quelquefois à désigner les adversaires de la religion en général, et en particulier de la révélation; mais il s'est appliqué aussi à ceux qui, sans être incrédules, combattent seulement quelques-uns des dogmes consacrés dans les formulaires, mais qu'ils ne croient pas devoir faire partie du système du christianisme dans toute sa pureté. On a nommé aussi les esprits-forts *déistes* ou *incrédules*.

Langue. — Il est reconnu que la langue anglaise est composée de presque toutes les langues de l'Europe, particulièrement du saxon, du français et du celtique. Le saxon est l'idiôme qui domine, et les mots empruntés du français ayant des radicaux latins, sont communs aux autres nations, particulièrement aux Espagnols et aux Italiens. La langue anglaise a toutes les propriétés des autres idiômes de l'Europe, et n'en a pas tous les défauts. Elle est plus énergique, plus mâle et plus expressive que la française ou l'italienne, plus abondante que l'espagnole, et plus élégante que l'allemande ou les autres langues du Nord. La différence marquée qui se trouve entre la prononciation des habitans des différens comtés, introduit une variété d'accens provinciaux qui en altèrent la pureté; mais ce défaut n'existe guère que

chez le petit peuple, et les personnes bien élevées ont à-peu-près par-tout la même prononciation. Ces mêmes personnes parlent ou entendent assez généralement le français, et plusieurs l'italien et l'espagnol. Quant au latin, on a remarqué que les étrangers même ont beaucoup de peine à l'entendre dans la bouche des Anglais ; ce qui a contribué à la désuétude dans laquelle cette langue est tombée, même dans les professions savantes.

Savans et littérateurs. — L'Angleterre peut être regardée comme le siége des Lettres et l'asyle des Muses. Le grand Alfred cultiva les unes et les autres, aux temps des Saxons, lorsque les ténèbres épaisses de la barbarie et de l'ignorance étoient répandues sur le reste de l'Europe ; et depuis son règne, ce pays a produit une succession non interrompue de savans qui se sont distingués par leurs écrits ou par leurs études : le nombre en est si considérable, qu'une simple nomenclature formeroit un volume.

Les institutions anglaises en faveur des élèves tiennent du caractère de leur savoir ; elles sont solides, et pourvoient à l'aisance, à la liberté d'esprit, au calme, à la fortune, et à toutes les convenances de leurs professeurs ; témoins les universités d'Oxford et de Cambridge, établissemens qui n'ont point d'égaux au monde, *et qui furent respectés, même au milieu des fureurs de la guerre civile.* L'infatigable Leland, qui lui-même étoit une bibliothèque vivante, fut le premier qui publia une courte collection des vies et caractères des savans antérieurs à son maître Henri VIII, au nombre desquels il en plaça plusieurs des deux sexes et de sang royal, entr'autres un fils et une fille du grand Alfred, Editha, femme d'Edouard le Confesseur, et d'autres princes saxons, dont quelques-uns servirent avec le même succès Mars et les Muses.

En rappelant les siècles d'ignorance, on seroit inexcusable d'omettre ce prodige de savoir et de philosophie naturelle, Roger Bacon, le précurseur du grand Bacon, lord Verulam, qui le fut à son tour

de sir Isaac Newton. Entr'autres ouvrages curieux de cet homme célèbre, nous trouvons des traités sur la grammaire, les mathématiques, la physique, le flux et le reflux de la mer Britannique, l'optique, la géographie, l'astronomie, la chronologie, la chimie, la logique, la métaphysique, la morale, la médecine, la théologie, la philologie, et sur les entraves qui retardent les progrès des connoissances humaines. Il vécut sous Henri III, et mourut à Oxford vers l'an 1294. M. Walpole a conservé la mémoire de quelques auteurs anglais, nobles ou du sang royal, qui ont honoré les sciences et les lettres; et l'on renvoie le lecteur à son ouvrage. Depuis la réforme, les littérateurs anglais peuvent se comparer en quelque sorte aux étoiles de la voie lactée; et c'est rendre justice à la mémoire du cardinal Wolsey, quoique, d'ailleurs, ministre dangereux et perfide, que de reconnoître que son exemple et ses encouragemens jetèrent les fondemens des beaux arts, et contribuèrent puissamment à la renaissance des lettres en Angleterre. Comme, à l'époque de la réforme, beaucoup de membres du clergé étoient partagés d'opinion en matières religieuses, plusieurs savans étrangers furent appelés dans la Grande-Bretagne, et s'y établirent. Edouard VI, pendant la courte durée de sa vie, fit beaucoup pour eux, et montra des dispositions pour les arts utiles, qu'il eût cultivés, s'il eût vécu. Le savoir, comme la liberté, souffrit une courte éclipse sous le règne sanglant de l'intolérante Marie. Elisabeth, sa sœur, étoit fort instruite; elle éleva des personnes distinguées par leurs talens, aux premières places de l'Eglise et de l'Etat; mais elle semble n'avoir considéré leur mérite littéraire que comme subordonné à leur mérite civil: en cela, elle montra beaucoup de politique; mais elle auroit été beaucoup plus aimable, si elle eût tiré le génie de l'obscurité: car, quoique la muse de Spencer ne lui fût pas étrangère, elle se laissa tromper par un ministre ennemi des lettres; et le poète languit et mourut dans l'obscurité. Quoiqu'elle goûtât les beautés du divin

Shakespear, on ne voit pas qu'elle les ait reconnues par quelque témoignage particulier de sa munificence: mais le comte d'Essex, le seigneur le plus lettré de son siècle, et son ami le comte de Southampton, tous deux protecteurs du génie, suppléèrent noblement à la parsimonie royale.

Les encouragemens donnés aux savans étrangers continuèrent sous Jacques I, qui traita avec magnificence Casaubon et d'autres savans distingués, malgré la différence de leurs principes. Ce n'étoit pas un grand écrivain, mais son exemple eut une grande influence sur ses sujets; car ce fut sous son règne que se formèrent ces théologiens polémiques, dont les ouvrages sont des mines inépuisables; et l'on ne doit pas oublier que le second Bacon, dont j'ai déja parlé, lui dut le titre de vicomte de Verulam, et la place de lord chancelier. Il fut aussi le protecteur de Camden, et d'autres historiens, aussi bien que d'antiquaires, dont les ouvrages servent encore aujourd'hui de modèles. En général, on ne peut nier que les lettres n'aient de grandes obligations à Jacques I, quoique son goût pédantesque ait contribué à répandre le même goût dans la nation.

Son fils, Charles I, eut du goût pour les arts, spécialement la sculpture, la peinture et l'architecture. Il protégea Rubens, Wandyke, Inigo Jones, et autres artistes célèbres, au point que sans les guerres civiles, il auroit probablement fait de sa cour et de sa capitale une seconde Athènes; et les collections qu'il fit dans ce dessein sont étonnantes, vu les embarras pécuniaires où il se trouvoit. Son favori, le duc de Buckingham, l'imita sous ce rapport, et dépensa la somme prodigieuse de 9,600,000 fr. en peintures et raretés.

Cependant, ce fut le comte d'Arundel, qui fut le grand Mécène de cet âge, et les acquisitions immenses qu'il fit d'antiquités, et entr'autres de ses fameux marbres grecs, le mettent de niveau, quant aux encouragemens donnés aux connoissances utiles, avec les plus grands princes de la maison de Médicis. Charles

et sa cour n'eurent que peu ou point de goût pour la poésie; mais telle étoit sa générosité envers le mérite, de quelque nature qu'il fût, qu'il porta le traitement de son poëte Laureat, le célèbre Ben Johnson, de 100 marcs à 2,400 fr. par an, et une tierce de vin d'Espagne.

Les encouragemens publics, donnés aux sciences et aux arts, souffrirent une interruption durant les guerres civiles et l'interrègne qui vint après. Beaucoup de savans trouvèrent cependant, sous Cromwel, quoiqu'il ne fût pas étranger à leurs sentimens politiques, une situation si aisée, qu'ils purent, en suivant leurs études, reculer les bornes de chaque branche de littérature; et plusieurs ouvrages d'un grand mérite littéraire, vinrent à bout de percer la nuit de ces temps malheureux. Usher, Walton, Willes, Harrington, Wilkins, et un nombre prodigieux d'autres grands noms furent respectés et même favorisés par l'usurpateur, qui auroit aussi rempli ses universités d'hommes à talens, s'il avoit cru pouvoir le faire avec quelque sûreté pour son gouvernement.

Le règne de Charles II fut distingué par les grands progrès des sciences naturelles, et spécialement par l'institution de la société royale. Le roi étoit bon juge en ces matières; et, quoiqu'il fût irréligieux lui-même, jamais l'Angleterre ne produisit autant de savans théologiens que sous son règne. Il aimoit la peinture et la poésie, mais il traita la première avec plus de magnificence. L'admirable Paradis perdu de Milton parut sous son règne, mais ne fut ni lu, ni apprécié selon son mérite, quoiqu'il fût un chef-d'œuvre. Le règne de Charles II, malgré le mauvais goût de sa cour, en fait de beaux-arts, est regardé par quelques-uns, comme le siècle d'Auguste, de l'Angleterre, et présente à la postérité les noms de Boyle, Halley, Hooke, Sydenham, Harvey, Temple, Tillotson, Barrow, Buter, Cowley, Waller, Dryden, Wycherley et Otway. L'éloquence de la chaire acquit plus de majesté, plus de goût et plus d'énergie. La littérature

classique reparut avec plus de grace; et si l'Angleterre n'eut pas sous ce règne des Inigo et des Wandyke, sir Christophe Wren introduisit dans l'architecture une régularité inconnue avant lui. Les talens de cet artiste ne se bornoient pas aux talens d'architecte (1); ses connoissances étoient très-étendues, et ses découvertes en philosophie, en mécanique, etc., contribuèrent beaucoup à la réputation de la société royale, alors au berceau. Quelques peintres Anglais excellens (car Lely et Kneller étoient étrangers) fleurirent aussi sous ce règne.

Celui de Jacques II, quoiqu'il ne fût pas étranger aux beaux-arts, se distingua sur-tout par les ouvrages des théologiens contre le catholicisme; ouvrages qui, pour la force du raisonnement et la profondeur de l'érudition, n'ont jamais eu d'égaux dans aucun âge.

Les noms de Newton et de Locke firent la gloire du règne de Guillaume III. Ce prince eut une estime particulière pour le dernier, ainsi que pour Tillotson et Burnet, quoiqu'il fût loin d'être libéral à l'égard des hommes de génie. Les sciences fleurirent pourtant sous son règne, mais uniquement à raison de l'excellence du sol où elles étoient semées.

Les sciences et les beaux-arts parvinrent à un haut degré de splendeur, sous les auspices de la reine Anne. La plupart des grands hommes qui avoient figuré sous les règnes des Stuart et des Guillaume, étoient encore vivans, quand une nouvelle génération s'éleva dans la république des lettres et des arts. Addisson, Prior, Pope, Swift, lord Bolingbroke, lord Shafstesbury, Arbuthnot, Congreve, Steele, Rowe, et une foule d'autres excellens écrivains en

(1) M. Horace Walpool dit : qu'une variété de connoissances prouve l'universalité des talens de sir Wren; une multiplicité d'ouvrages, sa fécondité, et Saint-Paul, la grandeur de son génie. Tant de grands architectes, qui ont été employés à Saint-Pierre de Rome, n'ont pas laissé un édifice plus parfait que cette conception d'un seul homme. Le plus noble temple, le plus vaste palais, l'hôpital le plus somptueux de l'Angleterre, sont tous des ouvrages de la même main. Wren restaura Londres, et fut l'historien de sa ruine. Il bâtit environ 50 églises paroissiales, et traça les dessins du *monument*.

prose et en vers, n'ont besoin que d'être nommés pour exciter l'admiration. La philosophie naturelle et morale marcha de front avec les beaux-arts; et les disputes, même religieuses et politiques, contribuèrent aux progrès des sciences, grace à la liberté illimitée que les loix tolèrent dans les matières purement spéculatives : liberté dont on a éprouvé les effets les plus heureux pour l'avancement des véritables connoissances.

Les ministres de Georges I furent les protecteurs du savoir, et quelques-uns d'eux étoient eux-mêmes fort érudits. Georges ne fut pas un Mécène; cependant son règne ne le céda à aucun des précédens, quant au nombre de savans et de beaux-esprits qui l'illustrèrent. Jamais le banc des évêques n'avoit compté autant de prélats habiles que durant ses premières années; preuve éclatante que la noblesse et le ministère étoient de bons juges du mérite littéraire. Dans les autres branches des connoissances humaines, la faveur publique sut les dédommager de la froideur de la cour. Après la révolte de 1745, quand M. Pelham fut regardé comme premier ministre, la barrière, qui subsistoit entre le gouvernement et les savans, fut renversée, et les hommes de génie commencèrent à se ressentir des bienfaits du trône. Depuis cette époque, les beaux-arts ont fait un grand progrès en Angleterre. L'académie royale a été instituée; d'habiles artistes se sont formés, et les expositions annuelles de peinture et de sculpture ont été extrêmement favorables aux arts, en excitant l'émulation, et en rendant le public plus attentif aux chefs-d'œuvre du génie en ce genre. Mais quelque favorables que soient ces circonstances, les beaux-arts sont loin d'éprouver cette protection nationale à laquelle ils ont de si justes droits. Peu de nos édifices publics sont ornés de peintures ou de statues. Les sculpteurs trouvent peu d'occupation, et la peinture d'histoire n'est pas encouragée, quoique les artistes Anglais de ce siècle aient prouvé que leur génie est égal à celui des artistes étrangers.

Outre les sciences et les beaux-arts en général, les Anglais excellent dans ce que nous appelons les professions savantes. Leurs cours de justice ont plus de lumières et de talens peut-être que celles d'aucun autre pays. Un exemple frappant de cette supériorité est, depuis 200 ans, la nomination de leurs lords chanceliers qui exercent la plus haute et la plus indépendante de toutes les magistratures; et cependant il est reconnu par tous les partis que, durant cet espace de temps, leur banc est resté intact du côté de la corruption comme du côté de la partialité. Le peu d'exemples contraires qu'on peut citer, n'attachent à ce tribunal aucune imputation de malversation volontaire. A la vérité, on a fait des reproches au grand chancelier Bacon; mais la malveillance même est obligée de convenir qu'il ne fut coupable que d'un excès d'indulgence pour ses subalternes. Jefferies même, dont on doit à jamais exécrer la politique, ne fut jamais accusé de partialité dans les causes qui étoient portées devant lui en sa qualité de chancelier.

Il faut convenir que ni l'éloquence de la chaire, ni celle du barreau, n'ont jamais été cultivées avec succès en Angleterre; mais cette insouciance tient plutôt au caractère de la nation et à la défectuosité de ses loix. Les sermons des théologiens sont, pour l'ordinaire, savans et toujours solides, quant au dogme et à la morale: car c'est plutôt par le raisonnement que par l'éloquence, que l'on doit combattre la plupart des sectes religieuses d'Angleterre. Une erreur inconcevable a prévalu même parmi plusieurs membres du clergé; c'est que l'éloquence est incompatible avec la dialectique; comme si les argumens de Cicéron et de Démosthènes étoient affoiblis par les mouvemens oratoires dont ils sont accompagnés. Ce préjugé doit, sans doute, disparoître avec le temps; et les ecclésiastiques, comme les laïques, ne tarderont pas à se convaincre que la véritable éloquence est le premier et le plus sûr véhicule du raisonnement. Il ne faut pas croire cependant,

que les prédicateurs de l'église Anglicane soient dépourvus des graces de l'élocution. Il n'est point de clergé qui les égale pour la pureté et la clarté du style; mais il semble que s'ils y joignoient plus de chaleur et de mouvement, ils prêcheroient avec plus de succès. Si l'ombre seule de l'éloquence, dans la bouche d'enthousiastes ignorans, produit les étonnans effets dont nous sommes tous les jours témoins, quelle ne seroit pas son influence, si elle se montroit elle-même soutenue du zèle et du savoir ?

La simplicité des loix anglaises ne permet que rarement au barreau les fleurs de l'art oratoire, et il y a toute apparence qu'un plaidoyer dans le genre de ceux de Cicéron, seroit trouvé ridicule devant les tribunaux de Westminster. Cependant, si l'éloquence est étrangère aux avocats anglais, ils n'en sont pas moins versés dans la rhétorique et dans la dialectique.

Les discours parlementaires n'étant point resserrés dans les mêmes entraves que ceux du barreau, aucune nation ne peut citer autant d'exemples de véritable éloquence que les deux chambres qui composent le sénat Anglais; témoins les belles harangues prononcées par les deux partis sous le règne de Charles I, et celles qui ont été imprimées depuis l'avénement au trône de la famille régnante.

La médecine et la chirurgie, la botanique, la chimie, et tous les arts ou connoissances dont l'objet est la conservation de la vie, ont été portés à un grand degré de perfection par les Anglais. On en peut dire autant de la musique et du théâtre. L'agriculture et la mécanique même sont maintenant élevées à la dignité de science, et cela sans autres encouragemens publics que ceux donnés par des particuliers nobles et riches, qui forment, dans ce dessein, d'utiles associations. Dans la construction des vaisseaux, dans l'horlogerie et les différentes branches de la coutellerie, les Anglais n'ont point de rivaux.

Universités. — Nous avons déjà parlé des deux universités d'Oxford et de Cambridge, la pépinière

des plus savans hommes qui aient paru en Europe, et même, selon quelques-uns, la plus féconde. Il est certain que la magnificence de leurs bâtimens, dont la noble architecture rivalise celle des plus superbes palais, les riches fondations, l'aisance et le calme dont jouissent ceux qui les habitent, passent toutes les idées que les étrangers qui les visitent peuvent se former des sociétés littéraires. Ces fondations leur donnent une telle importance, que chaque université envoie deux membres au parlement d'Angleterre, et que leurs chanceliers et officiers ont sur leurs étudians une jurisdiction civile, priviléges dont l'objet est d'assurer leur indépendance. Les revenus et les édifices de leurs colléges surpassent ceux de beaucoup d'autres universités.

Oxford compte vingt-deux colléges et cinq cours. Les premiers sont très-richement dotés; mais, dans les derniers, les étudians s'entretiennent à leurs frais. Cette université est de la plus haute antiquité. On croit que la ville étoit une place considérable, même dès le temps des Romains; et Camden dit que la sage antiquité a, dès les premiers temps de la Grande-Bretagne, consacré cette ville aux Muses. Elle portoit le titre d'*université*, même avant le règne d'Alfred; et les meilleurs historiens conviennent que ce modèle des rois n'en fut que le restaurateur. Il y fonda trois colléges; le premier pour la théologie, le second pour la philosophie, et le troisième pour la grammaire.

L'université de Cambridge est composée de douze colléges et quatre cours; mais, quoique sous des noms différens, les priviléges de ces établissemens sont les mêmes.

L'édifice du sénat, à Cambridge, est d'un style très-élégant, de l'ordre corinthien, et a coûté, dit-on, 1,440,000 fr. La bibliothèque du collége de la Trinité est d'une structure très-magnifique, et dans celle du Corps-de-Christ, est une collection précieuse d'anciens manuscrits qui furent sauvés de la destruction des monastères, et donnés à ce collége par l'archevêque Parker.

Antiquités et curiosités naturelles et artificielles. — Les antiquités d'Angleterre sont bretonnes, romaines, saxonnes, danoises ou anglo-normandes; mais, à l'exception des romaines, elles ne jettent pas un grand jour sur l'histoire du pays. Les principales antiquités bretonnes sont ces cercles de pierre, surtout ceux désignés sous le nom de *Stonehenge* dans le Wiltshire, et qui, probablement, étoient consacrés à des usages religieux du temps des druides. Inigo Jones, le docteur Stukeley, et d'autres auteurs, les ont décrits comme des structures circulaires, régulières. Le corps de l'ouvrage est composé de cinq cercles et de deux ovales, disposés dans cet ordre. Les pierres droites sont placées à trois pieds et demi de distance l'une de l'autre, et jointes au sommet par des pierres de traverse, avec des chevilles adaptées aux mortaises qui se trouvent dans les pierres, pour les assujettir dans la position convenable. Quelques-unes sont d'une grandeur démesurée, et ont environ six pieds de largeur, trois d'épaisseur, et plus de 21 de hauteur; d'autres sont d'une proportion inférieure. Les pierres verticales sont un peu travaillées au ciseau, et un peu pyramidales; mais les traverses, ou pierres horizontales, sont absolument planes. Le cercle extérieur a près de 180 pieds de diamètre; entre lui et le plus voisin, est une promenade de 300 pieds de circonférence, dont l'aspect est imposant pour les spectateurs.

On rencontre des monumens de la même espèce dans le Cumberland, l'Oxfordshire, le comté de Cornouaille, le Devonshire et beaucoup d'autres parties de l'Angleterre, de l'Ecosse, ainsi que dans les îles déjà mentionnées.

Les antiquités romaines en Angleterre consistent principalement en autels, inscriptions et monumens, qui nous apprennent les stations des légions romaines dans la Grande-Bretagne, et les noms de quelques-uns de leurs commandans. Les voies romaines pour la marche des armées, nous donnent la plus haute idée de leur police civile et militaire. Les vestiges en

sont nombreux. Leland fait mention d'une, qui part de Douvres, traverse le comté de Kent pour arriver à Londres; de-là à Saint-Alban, Dunstable, Stratfort, Towcester, Littleburd, mont Saint-Gilbert, près Shrewsbury, passe par Stratton, et coupant la principauté de Galles, vient aboutir à Cardigan. La grande voie militaire appelée Hermen-street partoit de Londres, traversoit Lincoln, où une branche de la chaussée tourne à l'O. de Pontefract jusqu'à Doncastre, traversoit Tadcastre jusqu'à York, et de-là à Aldby, où elle rejoignoit Hermen-street. Ce ne sont pas là les seuls vestiges des voies romaines, dont plusieurs servent de fondement aux grands chemins actuels. Le savant comte d'Arundel, ce célèbre antiquaire, avoit formé le plan de décrire ceux qui traversent les comtés de Sussex et de Surry vers Londres; mais la guerre civile vint arrêter son entreprise. On trouve dans toute l'Angleterre des restes des camps romains, un entr'autres assez bien conservé près de Dorchester en Dorsetshire, où l'on voit aussi un amphithéâtre de même origine. Les situations en sont généralement fort bien choisies, et les fortifications paroissent avoir été si complètes, que très-probablement elles étoient l'habitation constante des soldats romains, quoiqu'il soit certain, d'après les bains et pavés en marqueterie trouvés en différens endroits, que leurs principaux officiers ou magistrats vivoient dans des villes ou maisons de campagne. On a remarqué aussi des murailles romaines : peut-être, sur les frontières de Galles, beaucoup de débris de leurs fortifications et châteaux sont-ils mêlés avec ceux d'une date plus récente, et il seroit difficile au plus habile architecte de prononcer que telles ou telles salles et cours ne sont pas entièrement romaines. Les cabinets particuliers des nobles, aussi bien que les dépôts publics, contiennent une quantité prodigieuse d'armes, de coins, d'agraffes, de bijoux romains, etc., trouvés en Angleterre; mais le monument le plus imposant de la puissance romaine est la muraille de Sévère, com-

munément appelée le mur des Pictes, lequel commence à Tinmouth, traverse le Northumberland et le Cumberland, finit au détroit de Solway, et parcourt une longueur de 27 lieues. Cette muraille n'étoit d'abord composée que de pieux et de gazon, avec un fossé; mais Sévère la construisit en la garnissant de forts et de tours en pierre de distance en distance, de sorte que chacune pût rapidement communiquer à l'autre, et la fit accompagner dans toute sa longueur d'un fossé profond ou retranchement au N., et d'une chaussée militaire au S.

Les antiquités saxonnes consistent sur-tout en bâtimens ecclésiastiques et places fortes. A Winchester on montre la table ronde du roi Arthur, avec les noms de ses chevaliers. L'antiquité de cette table a été attaquée par Camden et les écrivains modernes, peut-être avec raison; mais si elle n'est pas bretonne, elle est certainement saxonne. Dans la cathédrale de Winchester étoit la sépulture de plusieurs rois saxons, dont les os furent réunis par les soins de l'évêque Fox, et déposés dans 6 grands coffres de bois. Beaucoup de monumens d'antiquité saxonne se présentent épars dans le royaume, quoiqu'il ne soit pas aisé de les discerner des Normands, et le muséum britannique en conserve plusieurs échantillons originaux. On rencontre encore nombre de chartes saxonnes avec la signature du roi et de la noblesse, c'est-à-dire, une croix à la place de leurs noms. L'écriture est nette et lisible, et c'étoit toujours la main d'un ecclésiastique qui joignoit le nom et la qualité de chaque donateur ou témoin à sa croix respective. Pour les monumens danois, il n'est presque pas possible de les distinguer des saxons: leurs camps sont de forme circulaire, et assez généralement sur une hauteur, mais leurs forts sont carrés.

Toute l'Angleterre est remplie d'antiquités anglo-normandes, que nous appelons ainsi, parce que, si les princes sous les règnes desquels ces monumens furent élevés, étoient Normands d'origine, la dépense fut supportée par les Anglais et soldée en mon-

noie anglaise. Yorkminster, la salle et l'abbaye de Westminster sont peut-être en Europe les plus beaux monumens de cette architecture gothique qui régnoit avant la renaissance du goût grec et romain. Toutes les cathédrales et les vieilles églises du royaume sont plus ou moins dans le même goût, si l'on en excepte Saint-Paul. En un mot, ces édifices sont si communs, qu'ils méritent à peine le nom de curiosités. Il n'est pas certain que les excavations artificielles qui se trouvent en quelques parties de l'Angleterre, soient l'ouvrage des Bretons, des Saxons ou des Normands. Cette creusée sous le vieux château de Ryegate en Surry, est très-remarquable, et semble avoir eu pour objet de mettre en sûreté les bestiaux et tous les effets des naturels, dans les temps de guerre et d'invasion. Elle contient une salle d'un carré oblong, autour de laquelle est un banc taillé dans le même roc, et la tradition porte que ce fut la salle où les barons d'Angleterre tenoient leurs assises durant leurs guerres avec le roi Jean. Le roc est tendre et aisé à mettre en œuvre ; mais on ne peut dire où se terminoit cette excavation, qui continue en passage carré, haut d'environ 6 pieds, et large de 4, parce qu'en quelques endroits l'ouvrage est tombé en ruines.

Les curiosités naturelles d'Angleterre sont si variées, que nous nous bornerons à une indication générale : car il est impossible de décrire le nombre infini d'eaux et de sources médicinales qu'on trouve, pour ainsi dire, à chaque pas.

Les eaux de Bath sont fameuses dans le monde entier, soit pour les boire, soit pour s'y baigner. Spa se retrouve à Scarborough et en d'autres endroits du comté d'York, à Tunbridge dans le comté de Kent, à Epsom et Dulwich en Surry, à Acton et Islington dans le comté de Middlesex. Il y a aussi beaucoup d'autres sources remarquables, imprégnées, ou de sel, comme celles de Droitwich, en Worcester, ou de soufre, comme le fameux puits de Wigan dans le comté de Lancastre, ou d'une matière bitumineuse, tel que celui de Pitchford en Shropshire. D'autres

ont la vertu de pétrifier, comme celui près de Lutterworh en Leicestershire, et un puits à stalactites dans la partie O. du Yorkshire. Enfin, quelques-uns ont un flux et reflux, comme celui du Pic en Derbyshire, et de Laywel près de Torbay, dont les eaux montent et baissent plusieurs fois en une heure. On peut citer encore cette source curieuse près du château de Richard en Herefordshire, connue sous le nom de Bonewel, qui se trouve toujours remplie de petits os, tels que ceux de grenouilles et de poissons, malgré le soin qu'on prend de la nettoyer. A Anclif, près Wigan dans le comté de Lancastre, est le fameux puits brûlant; l'eau est froide et sans odeur. Cependant, il sort avec le courant une si forte vapeur de soufre, que, pour peu qu'on approche une lumière, la surface de l'eau se couvre d'une flamme pareille à celle d'une liqueur spiritueuse, qui dure quelques heures, et produit assez de chaleur pour cuire les alimens. Pour le fluide, il ne brûle pas lorsqu'il est hors du puits (1).

Le Derbyshire est célèbre par beaucoup de curiosités naturelles. La Mamtor, ou Tourmère, s'éboule, dit-on, sans cesse, sans jamais diminuer. Le Vieux-Trou, à une lieue et demie environ du même endroit, est un abîme dans le flanc d'une montagne, d'environ 21 pieds de large, et 142 de long, dont la largeur diminue dans l'intérieur du roc, mais dont on ignore la profondeur. On y jeta un jour, sans trouver le fond, un plomb qui tira après lui 2652 pieds de corde, dont les 240 derniers étoient humides. L'entrée de la caverne de Poole, près Buxton, est d'abord très-basse, mais bientôt elle s'élève et s'arrondit en voûte, comme l'intérieur d'une cathédrale gothique. La hauteur en est très-grande, mais beaucoup moins que ne le prétendent ceux qui la calculent d'un quart de lieue perpendiculaire, quoique sa longueur passe cette dimension. Un courant d'eau qui la traverse

(1) On a découvert depuis, que cette chaleur extraordinaire provenoit d'une veine de charbon qu'on a exploitée depuis sous le puits même, ce qui l'a fait cesser.

ajoute, par le bruit de ses eaux, répété de tous côtés par les échos, à l'étonnement de ceux qui visitent cette vaste concavité. Les gouttes d'eau qui pendent de la voûte et des parvis produisent l'effet le plus agréable. Car non-seulement elles réfléchissent à l'infini les lumières que portent les guides; mais comme elles se pétrifient, elles durcissent et présentent mille formes variées que l'imagination frappée prend pour des lions, des fontaines, des orgues, etc. L'entrée de cette caverne merveilleuse à Castleton, que son aspect hideux a fait nommer *anus diaboli*, est large d'abord, et a plus de 50 pieds perpendiculaires. Elle sert d'asyle à plusieurs ménages rustiques, qui gagnent leur vie à guider les étrangers dans la caverne, laquelle est coupée par 4 ruisseaux qui en font croire le passage impraticable. La voûte, en beaucoup d'endroits, en impose par sa noblesse; et ce qui ajoute à sa beauté, c'est la variété des pierres colorées et rangées par compartimens qui la composent.

Quelques endroits ont, dit-on, la vertu de pétrifier. On a assuré que près Whitby en Yorkshire, on trouve certaines pierres qui ressemblent aux plis et sinuosités d'un serpent, ainsi que d'autres de différentes grosseurs, exactement rondes comme des boulets de canon, lesquelles étant brisées, contiennent la forme d'un serpent replié par cercles, mais généralement sans tête. On trouve, en quelques cantons du Glocestershire, des pierres qui ont la ressemblance de limaçons, d'huîtres et autres testacés marins; cependant ces curiosités sont souvent exagérées par l'ignorance et la crédulité.

TOPOGRAPHIE.

Comtés, cités (1), *villes, forts, et autres édifices publics et particuliers.*

Northumberland. — Ce comté tire son nom de sa situation au N. de l'Humber. Le climat, par sa position entre

(1) *Note du traducteur.* Il y a dans le texte, *city* et *towns*. Ces deux mots ne signifient pas la même chose. *City* est une ville plus

deux mers, dans la partie la plus étroite de l'Angleterre, lui donne l'avantage d'avoir une froidure tempérée par les vapeurs de l'une et de l'autre. L'air y est très-sain : le peuple y vit ordinairement très-long-temps, et connoît à peine les maladies. La fertilité n'est pas générale. Les parties situées à l'E. produisent d'excellent blé de toute espèce, et des pâturages abondans, sur le bord des rivières; mais les parties occidentales sont généralement incultes et couvertes de montagnes. Il y a des mines de charbon de terre considérables, et plusieurs mines de plomb.

Newcastle, capitale, est la ville la plus grande et la plus peuplée de ce comté, située sur la *Tyne*, rivière belle et profonde en cet endroit. Des vaisseaux de 3 ou 400 tonneaux peuvent, sans danger, approcher de la ville, et la sûreté du port les met à l'abri des tempêtes et des bas-fonds. La forteresse de Clifford commande tous ceux qui entrent dans la rivière. La ville peut être considérée comme partagée en deux parties, par un pont de pierre qui a subsisté plus de 500 ans. Elle a des rues extrêmement roides, des maisons en pierre, quelques-unes en bois, et les autres en brique; un fort retranchement pour sa défense, un château antique et tombant en ruines; une place très-grande, entre la rivière et les fortifications, forme le quai le plus large et le plus long de l'Angleterre, après celui de Yarmouth. Parmi les édifices publics, on remarque une école de chirurgie, un vaste hôpital et l'église de Saint-Nicolas, qui, située au haut d'une colline, attire les regards par la singularité de son architecture. Cette ville fait un commerce considérable, qui consiste principalement en charbon de terre, dont on exporte une quantité extraordinaire. Il y a aussi des verreries, et, à quelques lieues, des salines. Sa population monte à près de 40,000 habitans.

Berwick, ville agréablement située, sur une hauteur au bord de la Tweed, avec des fortifications très-régulières. On y voit un pont de 16 arches d'une belle structure. Le saumon que fournit la Tweed, et qui passe pour le meilleur du royaume, est, pour les habitans, une branche de commerce considérable.

---

considérable, avec évêché. *Town* est un assemblage de maisons, fermé et non fermé, avec marché régulier, et sans évêché. On appelle *Township*, la corporation chargée de l'administration municipale de cette *town*, qui est moins que *ville*, et un peu plus que ce que nous entendons en français par bourg. On a cru cette explication indispensable.

Cumberland. — Le froid, dans ce comté, est perçant; le sol assez fertile. Les montagnes nourrissent de nombreux troupeaux de brebis, dont la chair est agréable. Les vallées produisent du blé. On y trouve des mines de charbon, de cuivre, de plomb, et celles-ci sont si communes, qu'elles pourroient fournir toute l'Europe; des oiseaux de proie, des saumons, des perles. Ce comté est renommé par ses lacs, dont les bords présentent aux peintres des beautés de la nature, des scènes admirables, que la plume et le pinceau ont retracées à l'envi.

Carlisle, capitale, est une ville ancienne, avec un marché, des fortifications foibles, une situation enchanteresse, près d'une longue suite de prairies, sur les bords de l'*Eden* et de deux autres rivières, qui unissent leurs eaux en cet endroit. Elle a un château, des maisons bien bâties, une cathédrale superbe et grande, une manufacture considérable de toiles peintes.

Whitehaven, situé sur une baie. Il y a une douane, et son port est défendu par de nombreux ouvrages.

Westmoreland. — Ce comté renferme les baronnies de Kendale et de Westmoreland. La première est hérissée de montagnes; mais la seconde est une plaine très-productive. L'air y est pur, vif et salubre. Les habitans n'y connoissent pas les maladies, et vivent très-long-temps. Le sol n'est pas également fertile: sur les montagnes règne une stérilité indomptable; les vallées donnent du blé, les bords des rivières d'excellens pâturages. Les montagnes, vers l'O., passent pour avoir une grande quantité de mines de cuivre et des veines d'or: on a exploité quelques mines de cuivre; mais elles sont si profondes, que les frais surpassent le produit. Il y a dans ce comté de très-belles ardoises et d'excellens jambons.

Kendal, capitale, est une ville grande et belle, située dans un vallon, sur le *Kent*, que l'on traverse sur deux ponts de pierre, et un de bois. L'église est un édifice spacieux. Kendal a été long-temps renommée pour ses fabriques de draps, de berluche, de bas, de chapeaux.

Durham. — L'air de ce comté est bienfaisant, et quoique très-vif dans les parties occidentales, il s'adoucit vers la mer, dont les vapeurs chaudes tempèrent la rigueur de la saison. Vers l'O., on ne rencontre que des montagnes incultes; l'E. offre à l'œil des prairies, des pâturages, des bois, des plaines de blé; et dans les entrailles de la terre, on découvre du charbon, du fer et du plomb.

Durham, capitale, ville très-ancienne, est le siége d'un évêque. Elle est située agréablement sur une hauteur, près de la Were, où l'on a construit deux grands ponts de pierre. Elle est entourée d'un mur, et défendue par un château bien fortifié. Les maisons sont, en général, vieilles, mal bâties; mais la cathédrale est un édifice vaste et magnifique; sa population est nombreuse, sa manufacture d'étoffes de laine renommée; et ses environs produisent de la moutarde excellente.

Sunderland, ville bien bâtie, florissante, et habitée par un grand nombre de riches négocians et marchands. De son port, qui est très-vaste, sort un grand nombre de vaisseaux chargés de charbon de terre, de sel, de verres et d'autres marchandises. Elle est située à l'embouchure de la rivière de Were.

York. — Dans ce comté, le plus grand de l'Angleterre, l'air et le sol varient extrêmement. A l'E., vers la mer d'Allemagne, le pays est moins sain que dans les autres districts; mais cet inconvénient diminue à mesure qu'on s'éloigne de la mer. Dans les parties montueuses, le sol est généralement stérile. On y vend beaucoup de bêtes à laine, que l'on envoie en d'autres contrées pour les y engraisser. A l'O., on jouit d'une température favorable à la santé, quoiqu'un peu froide; au milieu des montagnes, des rochers et des terres incultes, les vallées offrent des prairies et des pâturages pour les troupeaux les plus nombreux. Les autres productions sont du fer, du charbon, du jais, de l'alun, des chevaux et des chèvres. Au N., en général, l'air est plus froid et plus salubre: mais sur la pente des montagnes, dans les vallées et dans les plaines, croissent du blé superbe, de riches pâturages, des raves, des pommes-de-terre; et l'on y a exploité des mines de plomb avec succès. Toutes les marchandises de laine et autres, que fournit ce comté, vont à Hull, où elles sont embarquées, et de-là transportées au loin.

York, capitale, est une ville très-ancienne. Elle est dans une situation agréable, sur l'*Ouse*, très-peuplée et environnée d'un bon mur, avec quatre portes et cinq poternes. On y voit une cathédrale qu'on regarde comme un des plus beaux édifices gothiques de l'Angleterre. Elle a 500 pieds de long et 110 de large. Ce vaisseau, qui est le plus grand que l'on connoisse, excepté celui de Saint-Pierre de Rome, est plus large de 4 pieds et demi, et plus haut de 11 que celui de Saint-Paul de Londres. A l'extrémité occidentale, sont deux tours jointes et supportées par une arcade qui forme l'entrée du

côté de l'O., et qui passe pour la plus belle arcade gothique de l'Europe. Les fenêtres sont décorées de belles peintures, et la façade du chœur est ornée de toutes les statues des rois d'Angleterre, depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à Henri VI. Les stalles, qui sont au nombre de 32, sont toutes d'un beau marbre, et les piliers qui les soutiennent sont chacun d'un seul morceau d'albâtre. La maison canoniale est aussi un beau bâtiment gothique. Près de la cathédrale est la maison-de-ville, dont la structure est imposante, et qui a été construite sur les dessins du feu comte de Burlington. Le pont, sur l'Ouse, est en pierre, et composé de cinq arches.

Halifax, ville bien bâtie et très-peuplée, sur une hauteur agréable, qui rend sa position une des plus charmantes qu'on puisse trouver. Il s'y fait beaucoup de draps, de chalons (espèce qui tient le milieu entre le drap et les étoffes); tout le pays est enrichi par le grand nombre de manufactures. En 1443, on ne comptoit à Halifax que 30 feux; cent ans après il y en avoit 520. Cette ville est ensuite parvenue au point de grandeur qu'on vient de décrire, et elle ne doit son accroissement qu'à ses manufactures de laine.

Leeds, sur la rivière d'*Aire*, sur laquelle est construit un pont de pierre, long, large et beau, est le centre des manufactures de draps anglais. Il ne s'y en fabrique aucun; c'est dans les bourgs et les villages voisins; mais on les y apporte pour les teindre, les préparer et les vendre. Cette vente se faisoit précédemment sur le pont, puis dans la rue haute; elle se fait à présent dans une belle salle, dans l'espace d'une heure et sans confusion. Leeds a une manufacture de camelots qui a déchu, un autre de tapis qui est très-florissante, des moulins à tabac, et une population de 16,380 habitans.

Scarborough, est dans une situation tout à-fait romantique, étant bâti sur la cime d'un rocher, qui tombe en forme de croissant sur la mer, et du haut duquel on jouit d'une vue extrêmement étendue. La ville, qui est très-peuplée, est presque entourée de la mer. On y trouve des sources minérales excellentes. Son port est un des meilleurs du royaume.

Hull, port au confluent de la rivière du même nom, avec celle de Humber. Cette ville est fort commerçante. Le roi Charles 1er fut obligé d'en lever le siége, et ce fut par-là que commença la guerre qu'il eut avec le parlement.

Richmond, au N. O. sur la *Swale*. C'est la principale ville d'un territoire de son nom, où il y a des mines de plomb, de cuivre et de charbon de terre. Elle fabrique des draps fins et gros.

LANCASTRE. — C'est un pays tantôt uni, tantôt montueux : il rapporte quelque blé et orge, au pied des montagnes, qui vers l'E., ne présentent qu'un sol pierreux et stérile. On sait tirer avantage du terrein marécageux du plat pays en y faisant venir des tourbes. L'air y est bon ; les habitans y vivent long-temps ; mais en général il n'a pas été favorisé de la nature : la preuve en est dans le petit nombre de ses habitans. Toutes les rivières abondent en saumons. Quant au commerce et aux manufactures, ce comté le dispute à tous les autres : ses principales fabriques sont celles de toile, de soie et de coton : il y a aussi du charbon de terre et des carrières de pierre.

Lancastre, capitale, ville ancienne, bien bâtie, bien peuplée, située sur la *Low*, qui forme en cet endroit un port pour les vaisseaux d'une médiocre grandeur, et sur laquelle a été construit un pont de pierre de cinq arches. L'hôtel-de-ville est d'une structure élégante. C'est avec les Indes-Occidentales que Lancastre fait le plus de commerce.

Manchester, place grande, peuplée, florissante, ancienne, sur les rivières d'*Irk* et d'*Irwell*. Elle est renommée par son collége, sa bibliothèque, son hôpital, mais sur-tout par le nombre d'ouvriers employés aux manufactures de velours de coton, qui en a emprunté son nom. Outre cette étoffe, il s'y fabrique encore une quantité extraordinaire d'autres marchandises de laine, de soie, de poil de chèvre, de bazins, de toiles à carreau, de coutils, etc., et peu de villes l'égalent en richesses. Ses édifices, sur-tout les plus modernes, sont bien proportionnés en grandeur et en élégance. En 1782 le nombre de ses habitans s'élevoit à 55,300.

Liverpool, grande, florissante et peuplée. Au commencement de ce siècle, c'étoit un village : aujourd'hui l'étendue de son commerce en fait le second port du royaume. Elle est à l'embouchure de la *Mersey* : son havre est excellent, et défendu au S. par un château ; à l'O., par une tour. Une de ses plus considérables branches de commerce consiste à aller chercher des esclaves sur les côtes d'Afrique, pour les porter dans les îles de l'Inde Occidentale et dans le continent de l'Amérique. La bourse est un édifice élégant, à la moderne, avec des portiques pour les marchands ; et au-dessus est l'hôtel-de-ville. En 1565 il n'y avoit dans le port que 12 vaisseaux ; en 1771 il y en avoit 323 ; et sa population, qui, en 1773, ne formoit que 34,407 habitans, monte aujourd'hui à 70,000.

Preston, au S. de Lancastre, sur la *Rible*, cette ville est

grande, belle, mais peu peuplée. Le prétendant Jacques III y fut battu en 1715.

CHESTER. — Dans ce comté l'air est d'un froid tempéré et très-salutaire, la vie des habitans très-longue ; il est fertile en pâturages et en blé. C'est un pays plat en grande partie ; les montagnes les plus élevées sont couvertes de vaches, dont le lait abondant est destiné à faire l'excellent fromage connu sous le nom de *Chester*. Les envois en sont si considérables, qu'on les fait monter, chaque année, à 22,000 tonnes, dont 14,000 vont à Londres, le reste à Bristol, à York, en Ecosse, en Irlande. Il faut cependant avouer qu'une grande quantité de ces fromages se fait dans les comtés de Shrop, de Stafford et de Lancastre.

Chester, capitale du comté de ce nom, est une ville grande, peuplée, opulente, avec un beau pont de 12 arches, fermé par une porte à chaque extrémité, ce pont est sur la *Dée*, qui se jette dans la mer. Les rues sont en général égales et spacieuses, et, se coupant l'une l'autre à angle droit, viennent aboutir au centre. De-là on découvre le Flintshire et les montagnes de Galles.

Nampwich, sur la rivière de *Weaver* qui la traverse ; elle est grande, bien construite ; son église est superbe : elle a des fontaines d'eau salée sur les bords d'un courant d'eau douce, dont le frottement ôte au sel brut ce qu'il a de terreux, et lui donne une blancheur qui lui est étrangère. Les principales laiteries du comté de Chester sont autour de cette ville.

DERBY. — A l'E., la température de ce comté est bienfaisante et agréable ; mais, sur les endroits élevés, on éprouve un froid glacial. On y trouve peu de bois, et les champs sont, en général, enclos de pierre. Au S., l'œil se repose avec complaisance sur des plaines riches et fertiles en toutes sortes de grains, et sur-tout en orge. A l'O., les montagnes offrent du plomb, du marbre, de l'albâtre, du fer, du charbon, tandis que les vallées produisent d'abondans pâturages. On y trouve en grande quantité la terre connue sous le nom de *terra ponderosa*, qui paroît être une substance mitoyenne entre la terre et les métaux, et continue la chaîne de connexité que la nature a établie entre les animaux, les végétaux et les fossiles. On a découvert dans cette terre des vertus médicales, sur-tout pour le traitement des maladies scrofuleuses.

Derby, sa capitale, sur la rivière de *Derwent*, est grande et aussi peuplée que bien bâtie. En 1734, M. Thomas Lombe

y éleva, pour travailler la soie, une machine dont il avoit apporté le modèle d'Italie. L'Angleterre n'en connoissoit pas encore de cette espèce. Elle sert à dévider, à doubler, à retordre la soie et la met au point de pouvoir passer de-là sur le métier. Ce travail emploie beaucoup de mains, et cependant il a beaucoup déchu. Derby possède encore des manufactures considérables de coton, de bas; une fabrique de porcelaine qui ne le cède à aucune du royaume. Elle compte un grand nombre de joailliers, et les ouvrages qu'ils exécutent, sont fort estimés. On sait aussi donner mille formes agréables aux marbres, soit étrangers, soit du pays.

Chesterfield, jolie ville assez peuplée, située sur une colline entre deux rivières; il y a des manufactures de bas et de tapis. On y fait aussi toutes sortes de poteries.

Nottingham. — Ce comté, heureusement situé entre les montagnes de Derby d'un côté, et les plaines de Lincoln de l'autre, jouit d'un sol et d'un climat tempérés, qui en font une des contrées les plus fertiles et les plus agréables de l'Angleterre. Ses principales rivières sont la Trente et l'Idle. Le milieu et l'O. étoient autrefois occupés par d'immenses forêts; mais en plusieurs endroits, on a éclairci les bois et rendu des terres à l'agriculture. Le principal produit de ce comté est le charbon de terre, qui s'y trouve en grande abondance, une espèce de pierre presque semblable à l'albâtre, mais moins dure, qui, quand elle est brûlée, forme un stuc plus ferme que celui de Paris. Ses autres branches de commerce sont le malt, la laine, le réglisse, le bois, le poisson et le gibier. La poterie et la verrerie occupent beaucoup d'ouvriers dans les fabriques.

Nottingham, capitale, est très-agréablement située, elle est bâtie à mi-côte, et commande la rivière de Trente, qui coule parallèlement à la ville, à la distance d'un mille vers le S., et a été rendue navigable. C'est une des plus jolies villes d'Angleterre, et son commerce est considérable, et particulièrement en soieries et cotonnades.

Newark est située sur la *Trente*, sur laquelle est un pont, dans une petite île formée par la rivière. Elle a un bon commerce. C'est la patrie de Warburton.

Lincoln. — Les principales rivières de ce comté sont la Trente, l'Humber, la Witham et la Welland. L'air varie, selon qu'on est près ou loin de la mer. Le sol, riche en quelques endroits, produit du blé en grande abondance, d'excellens pâturages, des troupeaux plus féconds que dans les autres comtés, à l'exception du Somerset, des chevaux nom-

breux et renommés, des chiens-courans, des lièvres, et des moutons chargés d'une toison épaisse qui sert de matière première aux manufactures.

Lincoln, capitale, est agréablement située au haut d'une montagne sur la *Witham*, qui, dans cet endroit, forme trois courans. Elle étoit autrefois beaucoup plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui. On admire l'architecture intérieure de la cathédrale qui est dans le style gothique le plus riche : quinze hommes vigoureux peuvent à peine sonner la grande cloche. Son commerce consiste en charbon, en avoine, en laine : elle a une petite manufacture de camelots.

Shrop. — Ce comté a une température assez donce, excepté sur les montagnes, où règne un froid très-piquant. Le sol se distingue par sa fertilité, sur-tout dans les parties du N. et de l'E., qui produisent en quantité du blé et de l'orge; mais les parties de l'O. et du S. sont moins propres à la culture, à cause des montagnes qui, cependant, fournissent des pâturages suffisans pour le gros et le menu bétail. Il y a des mines de plomb, de cuivre, de fer, de pierre à chaux et de charbon. Sur ce charbon est une couche d'une substance noirâtre, dure et poreuse, renfermant une grande quantité de bitume. Est-il réduit en poudre dans des moulins à chevaux, a-t-il bouilli dans une chaudière d'eau, la matière bitumineuse monte sur la surface, et l'évaporation lui donne la consistance de la poix. On s'en sert particulièrement pour calfater les vaisseaux, et avec plus d'avantage que la poix et le goudron, sujets à se détacher. La laine de ce pays est d'une beauté remarquable.

Shrewsbury, sa capitale, est dans une belle situation, dans une presqu'île formée par la Saverne. C'est une ville d'une antiquité respectable, grande, renfermant de beaux édifices, une population nombreuse, et beaucoup de familles distinguées; c'est aussi le principal marché pour une espèce de gros drap qui se fabrique dans le comté de Montgomery. On l'achète dans le pays; on le revend ici, pour l'exporter ensuite en Amérique ou en Flandre. Elle est fameuse encore à cause de l'excellent porc qu'on envoie dans les différentes parties du royaume.

Stafford. — Au S., le sol de ce comté est bon et riche, malgre les bruyères qui couvrent une grande étendue de terrein; et l'on y trouve du charbon et du fer. Le milieu présente une plaine unie; le N. des montagnes, de la stérilité, des marais, des carrières de pierre, beaucoup d'albâtre et

de pierres à chaux. Ses poteries et sa porcelaine sont renommées.

Stafford en est la capitale. Ses rues sont larges ; plusieurs maisons élégamment bâties. Elle a de bonnes manufactures de drap. Quand un père meurt sans testament, le plus jeune de ses fils hérite de tous ses biens situés en dedans de la juridiction de la ville.

Lichtfield est dans une vallée, à une lieue S. de la Trente; elle est divisée par un ruisseau qui se jette dans cette rivière. La fondation de la cathédrale est de 1148. Elle fut fort endommagée durant les guerres civiles, mais bientôt après la restauration, elle a été si parfaitement réparée que c'est aujourd'hui un des plus beaux bâtimens gothiques de la Grande-Bretagne. Lichtfield est regardée, après Chester, comme la ville la plus considérable qui soit au N. O. de l'Angleterre.

Leicester. — Le climat de ce comté est sain, le sol ingrat, et composé d'argile et de marne. Il produit une grande quantité de pâturages, et il est particulièrement connu par ses haricots, la grosseur prodigieuse de ses moutons, dont la laine est la plus longue qu'il y ait en Angleterre, ses mines de charbon, ses chevaux et ses manufactures de bas.

Leicester, sa capitale, a beaucoup perdu de sa grandeur première; elle a souffert dans les révolutions de ce royaume, et, sous Charles 1er, les royalistes la prirent d'assaut. Cette ville est peuplée ; mais elle n'est pas belle. Carder et filer la laine, puis fabriquer des bas, voilà toute l'occupation de ses habitans et des alentours. Sous le règne de Henri v, on y assembla un parlement, auteur de la première loi qui condamnoit au feu les hérétiques. Dans les prairies voisines, sont les ruines d'une abbaye où le cardinal Wolsey termina ses jours sous le poids des infirmités et des disgraces.

Rutland. — C'est le plus petit de tous les comtés : mais l'air y est bon, le sol fertile, le bétail nombreux, le blé abondant. Il nourrit plusieurs troupeaux de moutons, dont la laine est rougeâtre comme son terrein : c'est, dit-on, de la couleur de la terre qu'il a tiré son nom.

Okeham, capitale, située dans une riche vallée, est élégamment construite, et embellie d'une église, d'un château, d'une école de charité et d'un hôpital.

Hereford. — La longue vie des habitans de ce comté est une preuve de la salubrité de son air. Le sol, extrêmement fertile, produit du blé, de la laine et des fruits, comme le démontrent le pain de Leominster, la bière de Webley et le cidre de Hereford, que l'on envoie dans toutes les parties

de l'Angleterre. Les pommes dont on se sert, viennent plus abondamment dans ce comté que dans les autres, et même sur les haies. Il y en a différentes espèces qui varient la force ou la qualité de cette boisson. Le plus renommé est le *Teastreak*, particulier à ce pays. Les moutons ont une laine soyeuse, dont la beauté approche de celle d'Espagne. Ses rivières sont remplies de poissons.

Hereford, sa capitale, est presque entourée par la Wye, et deux autres rivières sur lesquelles il y a deux ponts; c'est une place ancienne, mais déchue, et le siége d'un évêque; sa cathédrale est très-antique. La tour étoit regardée comme un magnifique morceau d'architecture. Elle avoit 125 pieds de haut. Mais, au mois d'avril 1786, la tour s'écroula avec une partie de l'église, et quelque temps après, fut rebâtie à l'aide d'une souscription remplie avec succès. Sa principale manufacture est celle de gants.

Worcester. — On respire, dans ce comté, un air très-sain. La terre, très-fertile dans les vallées et les prairies, produit du blé et des pâturages; particulièrement auprès d'Evesham, qu'on regarde, à juste titre, comme le grenier de ce pays. Les montagnes nourrissent de nombreux troupeaux de moutons. Nombre de rivières et de ruisseaux arrosent les prés, et leur donnent une fertilité étonnante: aussi le beurre et le fromage y sont en abondance, ainsi que les fruits de toute espèce, sur-tout les poires, qui, en divers endroits, viennent, même sur les haies. Le commerce principal consiste en charbon, blé, houblon, drap, fromage, cidre, poiré et sel.

Worcester, capitale. Cette ville, grande et belle, est avantageusement située sur le bord oriental de la *Saverne*, sur laquelle est un beau pont de pierre. De-là elle s'élève insensiblement et parvient à une hauteur qui domine les vallons d'alentour. Elle est peuplée de 25,000 habitans, possède des manufactures de gants et d'étoffes de laine, dont elle fait un débit prodigieux, et une fabrique de porcelaine estimée. Là, en 1651, Cromwel remporta une victoire sur l'armée écossaise qui s'étoit avancée en Angleterre, pour rétablir Charles II sur le trône. Worcester a une cathédrale.

Warwick. — Ce comté est au centre du royaume, et d'une forme presque ovale. On y jouit d'une température douce, agréable et saine, sur-tout depuis qu'on a abattu ou éclairci ses immenses forêts, qui ont été converties en pâturages et en plaines à blé. Ses productions sont le blé, le malt,

le bois, la laine, le fromage, le charbon et les pierres à chaux.

Warwick, capitale, est une ville d'une haute antiquité, et paroît avoir été importante même du temps des Romains : elle s'élève sur les bords d'un rocher de pierre vive, sur les bords de l'*Avon*. On y arrive des quatre points cardinaux, par quatre chemins taillés dans le roc. La ville est peuplée; les rues sont régulières et spacieuses, et toutes viennent aboutir au centre.

Birmingham, la ville la plus grande : elle est située sur le côté d'une montagne, et forme presque une demi-lune. La ville basse est remplie de magasins et de boutiques de fabricans, et ne renferme guère que de vieux édifices, et une église avec un clocher très-élevé. La ville neuve, bâtie à la moderne, a des rues neuves et belles. C'est le principal séjour de tous les fabricans en acier, laiton, cuivre; leurs ouvrages y ont atteint le dernier degré de perfection, et ils sont envoyés par toute la terre. Cet endroit, autrefois bourg inconnu, est devenu par-là une place de commerce très-considérable, et, selon l'expression emphatique d'un grand orateur, la boutique de l'Europe. Sa population monte à 100,000 habitans.

Coventry, ville, grande et peuplée. Elle a un bel hôtel-de-ville, et 12 portes; un grand marché, avec une croix au milieu, haute de 69 pieds, ornée des statues de plusieurs rois d'Angleterre, grandes d'après nature.

Northampton. — L'air de ce comté est très-favorable à la santé, excepté dans les parties du N., qui sont environnées et entrecoupées de rivières, et sujettes à de fréquentes inondations. A cela près, ce comté est regardé comme un pays agréable; il est le séjour de personnages distingués. Le chauffage y est extrêmement rare; et quoique le charbon y soit apporté par la rivière de *Nen*, il est d'une cherté excessive. Ses productions sont des pâturages, des bêtes à cornes, et d'autres animaux qui parviennent à une grosseur étonnante. On cultive la guède pour la teinture; mais ce pays n'est pas connu par ses manufactures.

Northampton, capitale, sur la *Nen*, n'a d'autres fabriques que celles de bottes et de souliers, destinés à des pays étrangers. On les travaille dans la ville et ses environs. Elle a de belles maisons, un marché spacieux. Dans les prairies au-dessous de la ville, une bataille fut livrée en 1460, entre Henri VI et les partisans du duc d'York, dans laquelle

celui-là fut battu et fait prisonnier. Northampton a vu naître le savant Samuel Parker, d'abord archidiacre de Cantorbéry, puis évêque d'Oxford, qui a laissé en latin et en anglais un grand nombre d'écrits sur la théologie et la controverse.

Huntingdon. — Ce comté est arrosé par l'*Ouse*, dont les bords offrent de belles et fertiles prairies : au milieu et à l'O., on trouve du blé et des bois répandus çà et là. Autrefois tout le haut pays n'étoit qu'une forêt destinée à la chasse, et c'est de-là qu'il a pris son nom. Vers le N. il est marécageux. Le climat est sain, excepté dans les parties marécageuses, où la fièvre règne presque toujours. Le blé, le malt et le fromage sont ses principales marchandises.

Huntingdon, capitale, sur le penchant d'une colline et les bords de l'*Ouse*, que l'on passe sur un beau pont de pierre, étoit autrefois une place considérable. Ce fut là que naquit Cromwell.

Monmouth. — Le climat est sain et tempéré dans ce comté, le sol fertile, quoique couvert de bois et de montagnes. Les vallées offrent du blé et des pâturages. Il est divisé par l'*Usk*, en deux parties inégales : l'Orientale abonde en blé, bois, pâturages et pierres à chaux ; et l'Occidentale est stérile. Le saumon et la truite se plaisent sur-tout dans ses eaux. Ce comté faisoit autrefois partie du pays de Galles : le peuple y parle encore la langue gallique. Il y a des manufactures de flanelle.

Monmouth, capitale de ce comté, est située au confluent de la *Wye* et de la *Minnow* : elle étoit autrefois environnée de retranchemens et d'un fossé. Au milieu sont encore les débris d'un château. C'est une grande et belle ville, qui fait un bon commerce avec Bristol, et la patrie de Henri v, appelé *Henri de Monmouth*.

Glocester. — Le sol et l'air varient dans les différentes parties de ce comté. Ses denrées sont les draps et les fromages. Le mont Coteswold est renommé à cause des bons pâturages qu'y trouvent les moutons, et de la laine anglaise qu'ils fournissent. Le Glocester produit de plus, des grains, du bois, du fer et de l'acier. On y fait aussi beaucoup de cidre.

Glocester, capitale de ce comté, est située sur une hauteur agréable, dont les deux pentes sont garnies de maisons. C'est une belle ville, bien bâtie. Elle est baignée d'un côté par la *Saverne*, par une branche de laquelle remontent les vaisseaux. La cathédrale est antique et d'une superbe

structure. Il y a quelques fabriques d'épingles et de verreries.

Cirencester. Cette ville, beaucoup plus considérable autrefois qu'à présent, est située sur la rivière de *Churn*, et bien peuplée. On y trouve beaucoup de fabricans en draps, et il s'y fait un grand commerce de laine. Les ruines de ses anciennes fortifications sont encore visibles: on y a découvert beaucoup d'antiquités romaines. Elle a un château.

Oxford. — Dans ce comté, l'air est tempéré, doux, agréable et sain: le sol fertile dans des endroits et ingrat dans d'autres: le centre est très-productif, à cause des nombreux ruisseaux qui y serpentent. Dans ce nombre on remarque le *Tam*, qui, malgré sa foiblesse, a cependant donné son nom à la Tamise, dans laquelle il se jette. Les montagnes donnent de l'ocre, de l'argile, et d'autres terres utiles à divers objets. Il envoie à Londres, par la Tamise, du blé et du malt. Dans les endroits propres aux pâturages, on fait des fromages excellens: mais on y manque de bois de chauffage; il faut suppléer au bois par le charbon de terre, qui n'arrive de Londres, qu'après une navigation longue et fatigante.

Oxford est la capitale. Nous avons décrit cette ville à l'article *Universités.*

Buckingham. — Ce comté est renommé à cause de la salubrité, de la température et de la richesse de son sol. Ses manufactures les plus communes sont celles de dentelle et de papier. Quant à ses productions, on cultive l'orge sur les montagnes de Chiltern, et une grande partie de la vallée d'Ailesbury est consacrée aux pâturages; le haut pays donne du blé excellent, et les arbres des montagnes, sur-tout le hêtre, forment un article considérable de profit, comme bois de chauffage et de charpente.

Buckingham est située sur l'*Ouse*, sur laquelle sont trois beaux ponts de pierre: on a établi près de-là plusieurs papeteries. Cette ville a un ancien château fort, placé sur une haute montagne, qui la divise en deux parties: celle du N., où est la maison de ville; et celle de l'O., où est l'église.

Bedford. — L'air de ce comté est pur et sain. Ses rivières les plus importantes sont l'Ouse et l'Ivel; ses principales productions, le blé, le beurre, la terre à dégraisser; et ses fabriques, celles de lacets, de chapeaux de paille, de paniers, de joujoux.

Bedford, capitale, est divisée en deux parties par l'*Ouse*. Elle est grande, peuplée, bien bâtie et riante. Il y a 7 foires,

et un commerce de blé, dont l'exportation se fait pour la Hollande.

Norfolk. — Le territoire de ce comté est très-varié: près de la mer, il abonde en grains. De tous les comtés de l'Angleterre, celui-ci est le mieux cultivé. Il commerce en grains, laine et safran, dont le meilleur croît près de Walsingham. Les endroits marécageux donnent du beurre, qui passe à Londres sous le nom de beurre de Cambridge. Les troupeaux se reproduisent peu, mais sont estimés pour leur viande. Les dindes y parviennent à une grosseur inconnue ailleurs; et l'on y voit une quantité de gibier, sur-tout de faisans. Sur les côtes, on prend en abondance des harengs et des maquereaux. L'air est perçant et froid, mais il n'est pas malfaisant. Ses manufactures consistent en étoffes de laine et de soie.

Norwich, sa capitale est ancienne, grande et peuplée. La rivière d'*Yare* la traverse. Cette place, quoique considérable, n'a pas une population aussi nombreuse que pourroit le faire croire son étendue: elle n'a que 45,000 habitans. C'est le siége d'un évêque: elle contient en outre plusieurs beaux édifices, une église cathédrale. Elle a un château fort sur une montagne, une bibliothèque publique, un théâtre, un wauxhall en miniature. La révolte de Kett, sous Edouard VI, réduisit la ville à l'état le plus déplorable; mais elle fut rebâtie sous la reine Elisabeth, qui y envoya une partie des Wallons qui cherchoient en Angleterre un asyle contre les persécutions du duc d'Albe. Norwich leur doit le rétablissement de ses fameuses manufactures d'étoffes, de camelots, de droguets et de bas, qui, suivant quelques géographes, ont occupé jusqu'à 120,000 ames, et qui, malgré leur décadence, la font rivaliser avec les meilleures places de commerce. Elle a plusieurs riches habitans et de beaux édifices; mais en général ses rues sont étroites et mal disposées.

Yarmouth, à l'embouchure de la *Yare*, a long-temps été regardée comme un des premiers ports d'Angleterre, et quoique la fluctuation de son commerce ait élevé plusieurs villes au-dessus d'elle, elle conserve toujours une grande importance, et comme port et comme ville adonnée à la pêche. Par le moyen de sa rivière, elle sert de canal à Norwich pour en exporter et y importer toutes les marchandises: son port n'admet pas de vaisseaux d'une forte cargaison; mais il est extrêmement commode pour les autres, puisqu'ils restent dans la rivière le long d'un quai très-beau et très-étendu. Son commerce étranger s'étend dans la Baltique, la Hollande, le

Portugal et la Méditerranée. Elle emploie 150 navires à la pêche du maquereau en mai et juin, et à celle du hareng en octobre et novembre, et environ 40 à 50 pour les transporter à Gênes, Livourne, Naples, Messine, et dans toutes les contrées méridionales. Les bains de mer attirent dans la saison beaucoup de monde à Yarmouth. Les rues en général sont étroites, et il n'y peut passer qu'une espèce de traîneau tiré par un cheval : elle a une église dont le clocher est si élevé, qu'il sert de marque aux capitaines en mer : à quelque distance des côtes, les bancs de sable embarrassent l'entrée de la rade, et la rendent fertile en naufrages.

Suffolk. — Ce comté jouit d'un air pur et sain, même sur les bords de la mer. Le sol est de différente qualité, mais généralement uni ; les environs de la mer, malgré le sable et les bruyères, produisent du seigle, des pois, du chanvre et des pâturages pour les troupeaux à laine. Des grains de toute espèce, des fèves, des chevaux excellens, des fermiers riches, une culture bien soignée, voilà l'aspect que présente ce comté.

Ipswich, sur la rivière d'*Orwell*, est une place d'une grande ancienneté. Elle a de larges rues, de belles maisons, une bibliothèque publique, une population nombreuse, un commerce considérable, mais déchu ; elle possède des manufactures de draps et de grosses toiles sur leur déclin : les denrées de toute espèce y sont en abondance et à très-bon marché. Ipswich est la patrie du cardinal Wolsey, qui, de fils de boucher et de maître d'école, devint, après avoir été élevé à d'autres places, arbitres de l'Europe, fut précipité de son élévation dans un abîme de disgraces, auxquelles la mort mit un terme en 1533.

Cambridge. — La température et le sol de ce comté varient beaucoup : toutes les eaux de la partie méridionale de l'Angleterre qui ne se rendent pas dans la Tamise ou la Trente, retombent dans ses marais : et pendant les débordemens, vers la fin de l'année, ces marais sont couverts de brouillards. Pour diminuer ces marais, on a fait à grands frais des saignées qui ont rendu à la culture une grande quantité de terre. On ne sauroit croire combien on y prend de canards et de sarcelles.

Cambridge est la capitale. Nous en avons parlé plus haut à l'article *Universités*.

Newmarket, à environ 25 lieues N. E. de Londres. C'est un endroit fameux pour les courses de chevaux.

Hertford. — Les extrémités septentrionales de ce comté

sont montagneuses, et forment une partie de la chaîne qui s'étend autour du royaume dans cette direction. Cependant, malgré sa stérilité, une culture opiniâtre et pénible le rend très-propre au froment et à l'orge, qui y viennent aussi bien que dans les autres comtés du royaume. Le malt et le blé sont ses principales richesses. Sa température est bienfaisante.

Hertford, sur la *Lea*, en est la capitale, et n'a rien de remarquable qu'un château antique qui fut souvent la résidence des rois.

St.-Alban, ville ancienne et assez considérable. C'est dans ses environs que s'est livrée, en 1455, entre les deux partis de Lancastre et d'York, une bataille sanglante, dont l'issue fut très-funeste au parti de Lancastre.

Essex. — On remarque dans ce comté, au S. O., des forêts considérables, sur-tout celle d'*Epping*, renommée par son excellent beurre, qui se vend très-cher à Londres; au N., des plaines de safran particulier à ce district; au milieu, du blé, des collines, des vallons et des bois. Le pays, à l'embouchure de la *Tamise* et près de la mer, est humide et fertile, mais regardé comme mal-sain et fiévreux; cependant, ces inconvéniens ont en partie disparu par l'éclaircissement des forêts, l'écoulement des eaux, à l'aide des saignées, et d'autres améliorations considérables. Outre le blé, qui est très-abondant, on envoie au marché de Londres une grande quantité de veaux, d'oiseaux sauvages, et d'huîtres, connues sous le nom d'*huîtres de Colchester*.

Chelmsford, capitale, doit sa beauté à sa situation sur le *Chelmer*, vers les bords de laquelle s'étendent de deux côtés les jardins des habitans. Elle a un pont de pierre d'une seule arche et d'une structure élégante. Chelmsford est divisée en deux parties par le Chelmer: on y voit de beaux édifices; elle a un marché considérable pour le blé et le bétail.

Colchester est très-ancienne, et située sur une éminence, sur la *Coln*, navigable jusqu'à un mille de la ville. En 1648, la ville se rendit à l'armée du parlement, après un siége mémorable, dans lequel les habitans essuyèrent toutes les horreurs de la famine. Elle est renommée par ses manufactures de frises, de serges et de flanelles, ainsi que pour ses huîtres.

Harwich, à l'embouchure de la rivière de *Stoure*, qui, avec la mer, l'environne de trois côtés, est une ville petite, mais bien peuplée. C'est de là que les paquebots vont en Hollande; elle a un port vaste et sûr; il est défendu par un fort, situé vis-à-vis sur un banc de sable: sous son canon

doivent passer tous les vaisseaux qui entrent dans le port.

Middlesex. — C'est un des plus petits comtés de l'Angleterre, mais sans contredit le plus riche. Il paye autant d'impôts que dix des autres. L'air n'y est pas mal-sain, mais le sol est en général un gravier sec et stérile. Cependant, grace au voisinage de la métropole, une grande partie a été convertie en couches émaillées d'une verdure perpétuelle. Ce comté peut être regardé comme un domaine de la métropole, car la campagne ne présente que des jardins, des pâturages, des enclos de toute espèce, destinés à ses besoins et à son entretien.

Londres est la métropole de l'Empire Britannique. Elle paroît avoir été fondée entre les règnes de Jules-César et de Néron; mais le fondateur est incertain. Tacite nous apprend que sous Néron c'étoit une place très-commerçante, et que bientôt après elle devint la capitale de l'île. Constantin-le-Grand fut le premier qui l'entoura d'un mur de pierre de taille et de brique, et ces murs formoient un carré long, ayant environ une lieue de circuit, avec sept portes principales. Le même empereur en fit le siége d'un évêché. Il y établit aussi un hôtel des monnoies, comme on le voit par plusieurs de ses médailles.

Londres, pris dans sa plus grande étendue, y compris Westminster, Southewark, et une partie de Middlesex, est une cité de la plus imposante grandeur, d'une richesse prodigieuse et d'un immense commerce. Elle est ce qu'étoit autrefois l'ancienne Rome, le siége de la liberté, la protectrice des arts et l'admiration du monde entier. Londres, le centre du commerce, entretient des rapports intimes avec tous les comtés du royaume; c'est le grand marché de la nation, dont toutes les parties y envoient leurs productions, qui de-là retournent dans chaque ville de l'intérieur et dans chaque partie du monde. De-là part une foule innombrable de voitures de terre ou d'eau, sans cesse employées; elle est le principe de la circulation du corps politique, circulation aussi avantageuse pour le chef que pour les membres les plus éloignés. Les négocians y égalent les nobles en richesses, témoins les sommes immenses prêtées par eux au gouvernement; et il n'y a point de ville au monde où les boutiques offrent plus d'élégance à l'œil, ou soient mieux assorties. Elle a dans son sein et dans son voisinage toute sorte de manufactures et de fabriques, dont les plus intéressantes sont la verrerie, la joaillerie, les draps, l'horlogerie, la coutellerie, celles d'or et d'argent qui sont très-belles.

Cette ville est située sur les bords de la *Tamise*, sinon la plus grande, au moins la plus riche et la plus commerçante de toutes les rivières, toujours couverte de flottes qui partent pour les climats les plus éloignés, ou en arrivent. Ses bords, depuis le port de Londres jusqu'à Blackwall, ne sont plus qu'un magasin continu de munitions navales, qui contient trois larges bassins, trente-deux chantiers et trente-trois places de construction pour les vaisseaux marchands, outre celles consacrées aux bateaux et allèges; et en descendant la rivière, les chantiers du roi où se construisent les vaisseaux de guerre. Comme Londres est à 20 lieues environ dans les terres, elle jouit, par le moyen de cette belle rivière, de tous les bienfaits de la navigation, sans être exposée aux surprises d'une flotte ennemie, ni à l'insalubrité des vapeurs humides de la mer. Elle commence avec une régularité imposante du côté de l'eau, s'étend sur les deux rives, parcourt une longueur prodigieuse de l'E. à l'O., s'élève en amphithéâtre vers le N., et se prolonge à près de 7 lieues à la ronde, par une suite de magnifiques maisons de plaisance et de villages populeux, de domiciles champêtres de nobles et de négocians, qui viennent y chercher un air salubre, et s'y délasser du tourbillon des affaires. Le respect du parlement pour la propriété, l'a empêché, jusqu'à présent, de mettre des bornes à l'agrandissement de la ville.

Cette irrégularité ne permet pas d'en déterminer l'étendue certaine; cependant il est généralement reconnu que sa longueur de l'E. à l'O. est de plus de 2 lieues et demie depuis le coin d'Hyde-parck jusqu'au Peuplier, et sa largeur, ici d'une lieue, là d'une demie, ailleurs d'un quart. La circonférence entière est donc tout au plus de 6 lieues, ou, suivant les dernières estimations, l'étendue des bâtimens de suite, et celui des édifices consacrés au culte, est de 12 lieues 2 stades et 39 quarts d'acre: mais c'est plutôt par le nombre des habitans qu'on peut se former une idée de l'étendue d'une ville si peu régulière. On évalue ce nombre à près d'un million lorsque la flotte y est.

Quant au nombre des monumens, outre la cathédrale de Saint-Paul et la collégiale de Westminster, on compte 120 églises paroissiales et 69 chapelles consacrées au culte de l'Etat, 21 chapelles de protestans Français, 11 appartenant aux Allemands, Hollandais, Danois, etc.; 26 réunions d'indépendans, 34 de presbytériens, 20 d'anabaptistes, 19 chapelles catholiques et lieux de culte à l'usage des ambassadeurs étrangers et de différentes sectes, et 3 synagogues; ce qui donne

un total de 305 dans l'enceinte de ce vaste assemblage d'édifices, sans compter les 21 paroisses extérieures, comprises ordinairement dans les tables de mortalité, et un grand nombre de lieux d'assemblées méthodistes.

Il y a dans l'intérieur de la ville et au-dehors 100 maisons de charité, 20 hôpitaux et infirmeries, 3 colléges, 10 prisons publiques.

Le pont de Londres ne fut construit en pierre que sous le règne d'Henri II, vers l'an 1163, au moyen d'une taxe sur les laines, laquelle, à la longue, accrédita le bruit populaire qu'il étoit bâti sur des sacs de laine. Depuis ce temps, il a éprouvé beaucoup d'altérations et d'améliorations, surtout depuis 1756, époque à laquelle on abattit les maisons qui l'obstruoient, et on le rendit plus beau et plus commode. Le passage pour les voitures a 30 pieds de large, et chaque trottoir pour les gens de pied, 7. Il traverse la Tamise qui a en cet endroit 877 pieds de large, et maintenant a 19 arches d'environ 19 pieds d'ouverture chacune; mais celle du centre est considérablement plus large.

Le pont de Westminster est regardé comme une des constructions de ce genre les plus parfaites et les plus élégantes. Il est entièrement de pierre, et coupe la rivière dans une largeur de 1172 pieds, c'est-à-dire, 295 pieds de plus que le pont de Londres. De chaque côté règne une belle balustrade en pierre avec un abri contre la pluie. La largeur du pont est de 44 pieds, et les trottoirs de chaque côté, pour les gens de pied, sont beaux et commodes. Il est composé de 14 piles et de 13 grandes arches et deux petites, toutes demi-circulaires, dont celle du milieu a 76 pieds d'ouverture, et les autres décroissent chacune de 4 pieds, de sorte que les deux dernières des 13 en ont chacune 52. On calcule qu'il a fallu mettre sous l'eau la valeur de 960,000 fr. en pierres et autres matériaux. Ce magnifique monument fut commencé en 1738, fini en 1750, et coûta 9,336,000 fr. : un acte du parlement régla le mode de payement.

Le pont de Blacks-friars (Dominicains) ne le cède guère à celui de Westminster, soit en magnificence, soit en main-d'œuvre; mais la situation du terrein sur les deux rives a obligé l'architecte d'employer des arches de forme elliptique: ce qui, pourtant, produit un très-bel effet; et plusieurs personnes le préfèrent même à celui de Westminster. Ce pont a été commencé en 1760, fini en 1770, et la somme de 3,668,160 fr. qu'il a coûté, doit rentrer au moyen d'un péage. Il est situé presque à une égale distance entre ceux de West-

minster et de Londres, commande la Tamise, dont il donne le point de vue jusqu'à Whitehall, et a pour perspective la majestueuse église de Saint-Paul, dont l'aspect est des plus imposans.

Cette cathédrale est la plus spacieuse, la plus magnifique, et la plus régulière de toutes les églises protestantes du monde. La longueur intérieure est de 479 pieds, et la hauteur, depuis le pavé de marbre jusqu'à la croix qui s'élève sur le sommet de la coupole, est de 326. Elle est bâtie en pierre de Portland, dans le style grec et romain, en forme de croix, et sur le modèle de Saint-Pierre de Rome, auquel elle est supérieure à certains égards. C'est le plus grand ouvrage de sir Christophe Wren, et, sans aucun doute, le seul édifice de cette grandeur qui jamais ait été réalisé par un seul homme. Ce célèbre architecte parvint jusqu'à un âge très-avancé, et acheva de bâtir Saint-Paul 37 ans après avoir posé la première pierre. Il embrasse six acres de terrein, quoique toute la longueur de l'église n'excède pas la largeur de Saint-Pierre. La dépense de la reconstruction, après l'incendie de Londres, fut supportée par un droit sur le charbon. On l'évalue à 24,000,000 fr.

Quoique l'extérieur de la salle de Westminster n'offre pas une apparence très-avantageuse, c'est un bâtiment gothique, assez imposant, qui passe pour être la salle la plus large qu'il y ait au monde, sans piliers qui en soutiennent le plafond. Elle a 230 pieds de long et 70 de large. Le plafond est un des plus beaux qu'on puisse voir. Là, se donne la fête du couronnement des rois et des reines; en bas, se tiennent les cours de la chancellerie, le banc du roi, les Common-Pleas (plaids ordinaires), et en haut, le tribunal de l'échiquier.

La belle colonne, appelée le *Monument*, élevée aux dépens de la cité, pour perpétuer le souvenir du terrible incendie qui détruisit Londres, en 1666, est digne d'une attention particulière. Cette colonne, de l'ordre dorique, surpasse tous les obélisques des anciens, par sa hauteur qui est de 193 pieds. Au milieu est pratiqué un escalier pour monter au balcon, lequel est à 30 pieds de la pointe, où l'on monte par d'autres degrés, et l'on arrive à un sommet figuré en urne, d'où s'échappe une flamme. De-là on découvre toute la ville. Sur la base du *Monument*, près de la rue, la destruction de Londres et les secours donnés aux incendiés par Charles II et son frère, sont représentés par des emblèmes en bas-reliefs. Les faces N. et S. portent chacune une inscription latine, dont l'une décrit sa terrible dévastation, et l'autre sa glorieuse

renaissance; et une inscription placée sur la façade orientale apprend les époques où le monument a été commencé et fini. Les dépenses de cet obélisque, commencé par sir Christophe Wren en 1671, et terminé par lui en 1677, ont monté à plus de 312,000 fr.

La bourse est un bâtiment considérable, noble dans sa construction, et dont les frais se sont élevés au-dessus de 1,920,000 fr.

La terrasse des Adelphi est un très-beau morceau d'architecture, et donne un des plus beaux points de vue du monde.

Nous ne décrirons pas ici la tour, la banque, le nouveau trésor, l'amirauté, les casernes des gardes à cheval à Whitehall, l'hôtel du lord Maire, la douane, l'excise, la compagnie des Indes, et un nombre prodigieux d'autres bâtimens publics, sans compter les superbes hôtels de la noblesse, tels que ceux du lord Spencer, de Malborough et de Buckingham, dans le parc de Saint-James; celui du comte de Chesterfield, près d'Hydepark; du duc de Devonshire et du feu comte de Bath, en Picadilly; du lord Shelburn, en Berkeley-square; du duc de Northumberland (1), en Bloomsbury-square,

---

(1) Le Muséum britannique est déposé dans cet hôtel. Sir Hons Sloane baronnet (qui mourut en 1753), peut à juste titre être regardé comme le fondateur de ce muséum, dont l'institution légale, en vertu d'un acte du parlement, ne fut que la conséquence du legs qu'il avoit fait de sa riche collection d'histoire naturelle, de sa nombreuse bibliothèque et de ses raretés, qui lui avoient coûté 1,200,000 fr. pour servir à l'usage du public, à condition que le parlement donneroit 480,000 fr. à ses exécuteurs testamentaires. A cette collection ont été ajoutés depuis, la bibliothèque Cotonienne, les manuscrits Harleiens, rassemblés par la famille d'Oxford, et achetés également par le parlement, et une collection de livres donnée par le feu major Edouard. Le feu roi, en considération de l'utilité de cet établissement, a bien voulu l'enrichir de tous les livres et manuscrits recueillis par les rois d'Angleterre.

La collection du docteur Sloan consiste en un nombre prodigieux de raretés, parmi lesquelles sont la bibliothèque qui contient, en dessins, manuscrits, imprimés, plus de 50,000 vol. Les médailles et monnoies, anciennes et modernes, 20,000. Camées et pierres gravées, environ 700. Cachets, 268. Vaisseaux, etc. d'agate, de jaspe, etc., 542. Antiquités, 1,125. Pierres précieuses, agates, jaspes, etc., 2,156. Métaux, minéraux, etc., 2,725. Cristaux et verres, etc., 1,864. Fossiles, cailloux, pierres, 1,275. Terres, sables, sels, 1,035. Bitumes, soufres, ambres, etc., 399. Talc, mica, etc., 388. Coraux, éponges, etc., 2,421. Testacés ou coquillages, etc., 5,843. Hérissons de mer, oursins, etc. 659. Crustacés, crabes, homards, etc. 363. Etoiles marines, poissons à étoiles, etc., 175. Poissons et leurs parties, etc., 1,555. Oiseaux et leurs parties,

et quantité d'autres, dont la description rempliroit un volume

Cette ville, grande et populeuse, est fournie abondamment d'eau fraîche par la Tamise et la nouvelle rivière, ce qui, non-seulement, est pour chaque famille une ressource inappréciable, mais, au moyen de pompes dispersées dans tous les quartiers, et dont chaque officier de paroisse a la clef, met la ville à l'abri des progrès du feu. Car ces réservoirs ne sont pas plutôt ouverts, qu'ils fournissent un volume d'eau considérable aux tuyaux.

Cette abondance a un autre avantage ; elle a donné naissance à plusieurs compagnies d'assurances, avantage que Londres ne partage avec aucune capitale de l'Europe. L'avance est légère, et en cas de perte, le recouvrement est facile et assuré. Chacune de ces compagnies solde un certain nombre d'hommes qui sont prêts à toute heure à porter des secours aux maisons où le feu se déclare, et qui font preuve, en toute occasion, de hardiesse, de zèle et de dextérité. Mais quand même leurs efforts seroient infructueux, les personnes incendiées trouvent leur consolation dans la certitude d'être remboursées, sur leur serment, de la valeur de ce qu'elles ont fait assurer.

Avant l'incendie de 1666, Londres, qui comme toutes les grandes villes, a eu d'humbles commencemens, étoit sans élégance, incommode et insalubre ; cette insalubrité, surtout, n'est que trop attestée par l'histoire, et provenoit, sans doute, du reserrement des rues, et de la saillie des maisons qui, se projetant à l'excès, concentroient les miasmes de l'air, et joints à d'autres inconvéniens, tels que le manque d'eau, exposoient la ville à de fréquentes épidémies. Le feu qui en consuma la plus grande partie fut, à la vérité, un fléau terrible pour les citoyens de ce temps-là, mais ses conséquences ont amplement dédommagé le public des pertes essuyées par les individus. Une ville nouvelle sortit des ruines de l'ancienne : mais, quoique plus régulière, plus ouverte et plus salubre que la première, cependant elle pèche, à beaucoup d'égards, du côté de la magnificence et de l'élégance, et il sera toujours à regretter que le plan superbe, élégant,

---

œufs et nids de différentes sortes, 1,172. Quadrupèdes, etc., 1,886. Vipères, serpens, etc., 521. Insectes, etc., 5,459. Végétaux, 12,506. Herbiers, 534. Calculs et préparations anatomiques, 756. Diverses pièces appartenant à l'histoire naturelle, 2,098. Instrumens de mathématiques, 55. Catalogue raisonné de tous les articles ci-dessus, formant 7 volumes.

utile, du célèbre sir Christophe Wren, ait été sacrifié aux vues basses et personnelles de l'intérêt privé, vues qui ont fait un tort irréparable aux citoyens eux-mêmes et à la nation en général : car l'exécution du plan de ce grand architecte n'eût pas manqué d'avoir les résultats que les esprits sages ont plus d'une fois calculés. La métropole de l'Angleterre seroit incontestablement devenue la ville la plus magnifique et la plus élégante de l'univers, et par conséquent, d'après la prodigieuse affluence des étrangers de distinction qui seroient venus la voir, auroit été une source inépuisable de richesses pour la nation. Mais comme l'aveuglement déplorable du siècle précédent a privé les Anglais d'une si riche ressource, il est absolument nécessaire de faire quelques efforts pour que le plan actuel réponde davantage au caractère d'un des plus riches et des plus puissans peuples du monde.

Ce plan, dans son état actuel, offrira aux yeux des juges les plus modérés, la disposition la moins judicieuse, à beaucoup d'égards, qu'on pût concevoir pour une ville commerçante, située sur une aussi belle rivière que la Tamise. Les jetées et quais qui sont sur les bords sont étroits et peu commodes. Le manque de régularité et d'uniformité dans les rues, et les avenues chétives qui conduisent à quelques-uns des quartiers, sont aussi des inconvéniens qui nuisent beaucoup à l'effet de sa grandeur. Grand nombre d'églises et d'autres édifices publics sont également confinés dans des coins, où l'étranger est tenté de croire qu'on a eu le dessein de les enterrer. Cependant, depuis quelques années, les améliorations de Londres ont été considérables, et les nouvelles rues, qui sont en grand nombre, sont en général plus spacieuses, et bâties avec plus de régularité et d'élégance.

Au centre de la ville, et sur les bords de la Tamise, étoit une suite de masures gothiques, connues sous le nom de *Durham-Yard, la Savoye* et *l'hôtel de Somerset.* Le premier de ces bâtimens étant une propriété particulière, attira l'attention de l'ingénieux Adams, qui conçut le plan d'une décoration théâtrale, sans exemple en Europe. Sur l'emplacement de Durham-Yard, des arcades supportèrent le bâtiment des Adelphi, célèbre par le charme de sa perspective, la commodité de ses quais, et ses appartemens souterrains, tous consacrés à quelque objet d'utilité publique. La Savoye est contiguë aux Adelphi : comme c'est la propriété du gouvernement, elle est jusqu'à présent plus nuisible que profitable. Tout à côté est l'hôtel de Somerset, également propriété

nationale, où l'on a pratiqué des logemens pour les bureaux. C'est-là que, dans un magnifique édifice, sont de beaux appartemens pour l'usage de la société royale, de l'académie royale de peinture et de sculpture, et de la société des antiquaires.

Quoique différentes circonstances se soient jusqu'ici opposées aux embellissemens de la Métropole, on doit reconnoître en même temps que l'esprit d'amélioration semble être devenu celui de toutes les classes de citoyens. Le mérite de la méthode actuelle de paver et d'illuminer les rues, est senti généralement. Les routes se prolongent à plusieurs lieues à la ronde sur le même modèle, et sans compter les réverbères placés régulièrement des deux côtés, à peu de distance les uns des autres, la sûreté en est garantie par des gardes stationnés à la portée de la voix. Ces lumières, apperçues d'une certaine distance, forment un coup-d'œil très-brillant, sur-tout quand les routes se coupent, et même les principales rues, telles que Pall-Mall, New Bond-street, Oxford-street, etc., impriment une idée d'élégance et de magnificence.

Au nombre des améliorations remarquables, sont le bureau des Six-Clercs, dans la ruelle de la chancellerie, et le bâtiment dans le Old-Bailey, qui fait honneur à un peuple célèbre par sa propreté et son humanité. Là, l'infortuné débiteur n'entend plus retentir à son oreille le bruit terrible des chaînes, ou les imprécations, plus horribles encore, de ces misérables qui bravent toutes les loix divines et humaines, et le délinquant, qui n'est pas coupable d'un crime capital, peut jouir en liberté d'un air pur et bienfaisant.

Windsor est le seul édifice qui mérite le nom d'un palais royal en Angleterre, encore le doit-il plutôt à la beauté de sa situation, qui le rendoit imprenable avant la découverte de l'artillerie.

Hamptoncourt étoit la résidence favorite du roi Guillaume. Il est bâti dans le goût hollandais, a quelques beaux appartemens, et comme Windsor, est voisin de la Tamise. Il y a dans ces deux palais de beaux tableaux, mais ils n'ont rien d'égal à la magnifique collection faite par Charles I, et dispersée dans le temps des guerres civiles. Les cartons de Raphaël qui, pour le dessin et l'expression, sont regardés comme les chef-d'œuvres de la peinture, ont été transportés, par ordre du roi régnant, de la galerie qui fut bâtie pour les recevoir à Hamptoncourt, au palais de la reine, ci-devant hôtel de Buckingham, dans le parc de St.-James.

St.-James est un palais commode, mais il a trop l'air d'un couvent.

Kinsington, que le roi Guillaume acheta à la famille Finch, n'a de remarquable que ses jardins. D'autres maisons, quoiqu'appartenant au roi, sont loin de mériter le nom de royales.

Après ces palais, si même ils ne les surpassent en magnificence et en décorations, viennent ces châteaux particuliers dans le voisinage de Londres et dans le reste du royaume, où l'incroyable opulence de la nation Anglaise brille dans toute sa splendeur. Là, un goût exquis a présidé à l'emploi des fortunes immenses de la noblesse, témoins les châteaux du marquis de Buckingham et du comte de Pembroke, chez qui on trouve plus d'antiquités que n'en possède peut-être aucun particulier de l'Europe.

Ces châteaux de la noblesse Anglaise ont un mérite qui leur est propre, et qui les met au-dessus de ceux qu'on peut rencontrer sur le Continent: c'est que tous sont complets au-dedans et au-dehors; tous leurs appartemens et pavillons sont dans le plus grand accord, soit pour la construction, soit pour l'ameublement, et tout est parfaitement entretenu. Il arrive souvent que la maison, quelque élégante et somptueuse qu'elle soit, n'est pas le principal ornement, qui consiste en jardins, décorations champêtres, vues, paysages, formant d'admirables perspectives, temples, etc. Résultat heureux de cet art enchanteur qui imite la nature en l'embellissant, et joint la grace à la magnificence.

Chelsea, derrière le parc Saint-James, est un bel endroit avec un grand et bel hôpital pour les troupes de terre : il est de beaucoup inférieur à celui de Greenwich. Il est remarquable par l'étendue plutôt que par l'élégance de ses bâtimens; il est sur les bords de la *Tamise*, et fait partie d'un fauxbourg de même nom, rempli de maisons charmantes.

Kent. — Le sol de ce comté est très-varié: les bords de la Tamise sont bas et marécageux, mais appuyés à des éminences couvertes de marne, dont la blancheur a fait donner à l'Angleterre le nom d'*Albion*. Ce comté, outre les objets d'agriculture, donne une grande quantité de beaux veaux, des fruits de différentes espèces, sur-tout des cerises et des pommes qui remplissent d'immenses vergers pour les marchés de Londres, et du bois de charpente.

Cantorbéry en est la capitale et le siége d'un archevêque. La cathédrale est un vaste édifice, fameux autrefois à cause des reliques de Thomas Becket. Après sa mort, arrivée en

1170, on compta sur sa tombe jusqu'à 100,000 pélerins, de toutes les contrées de l'Europe. Louis VII, roi de France, y fit un pélerinage, et donna un joyau, le plus riche de toute la chrétienté. On y voit des vestiges d'antiquités romaines, un ancien château, des fortifications. Cantorbéry est médiocrement bâtie, et tombe chaque jour en décadence, malgré les manufactures de soie qu'y établirent des Français réfugiés. La ville est renommée pour ses jambons, et ses environs pour les veaux.

Douvres, sur la mer, dans une grande vallée, consiste principalement en quatre rues qui se croisent, et dont la jonction forme une parade spacieuse. Elle est très-vivante, et fait un commerce considérable avec Philadelphie. Le blé est l'article principal d'exportation. Elle envoie, toutes les semaines, deux paquebots à Calais, en France. Le port ne reçoit que de petits bâtimens. Le château, sur un rocher très-haut, est à la vérité hérissé de canons du côté de la mer, mais sa situation trop élevée l'empêche d'en tirer un grand avantage. Entre Douvres et l'île de Tanet est la rade des Dunes.

Rochester, sur la *Medway*, est une ville ancienne, et beaucoup moins grande aujourd'hui qu'autrefois; elle conserve encore quelques traces de sa beauté première. C'est le siége d'un évêque: elle a une cathédrale magnifique, une rue vaste et pavée, des hôtels, et un superbe pont de pierre, qui, après celui de Londres, est un des plus longs, des plus hauts qu'il y ait en Angleterre.

Greenwich est renommé à cause de son magnifique hôpital pour les marins invalides, de son parc délicieux, et de son observatoire placé au haut d'une montagne. L'hôpital, fondé en 1694 par le roi Guillaume III, est le plus bel établissement qui existe en ce genre: à la vue de sa situation, de sa grandeur et de sa belle architecture, on seroit presque tenté d'être un vieux matelot, pour avoir le plaisir de l'habiter. Là, 1500 marins oublient le sacrifice de leur santé, au milieu du repos que leur accorde la reconnoissance de la patrie. C'étoit autrefois un palais royal, où naquirent les reines Marie et Elisabeth, et dans lequel mourut Edouard VI. C'est de-là que les astronomes anglais comptent le premier méridien, qui est à 5 minutes de long. O. de celui de Londres, et à 2 degrés 20 minutes de long. O. de celui de Paris.

Chatham, cette ville peut être considérée comme un faux-bourg de Rochester. Elle donne le titre de comte à l'héritier mâle de la famille de Pitt. On y voit un des plus grands arsenaux de la marine.

Maidstone, à environ 15 lieues de Londres, prend son nom de la rivière Medway. C'est une ville assez peuplée et fort jolie. On trouve dans ses environs les deux plus grandes manufactures de papiers du royaume, tant pour l'écriture que pour le dessin.

Sussex. — La température de ce comté varie infiniment: vers les dunes, l'air est très-doux et bienfaisant. Sur les rivages de la mer, les étrangers sont sujets à la fièvre. Le sol varie également; auprès des dunes il est très-fertile en blé et en pâturages, qui nourrissent des troupeaux dont la laine est d'une beauté remarquable : au milieu s'étendent de vastes prairies et des plaines labourables, et au N., d'immenses forêts, des mines et des forges de fer, que la cherté du bois fait tomber insensiblement. Parmi les oiseaux que l'on prend dans ce comté est celui que l'on nomme *Wheat-ear*. On l'estime autant que l'ortolan. Ce qui est très-préjudiciable au commerce, c'est que, sur toute la côte, il n'y a pas un port qui puisse recevoir un bâtiment de 500 tonneaux.

Chichester, capitale, est située sur la rivière de *Lavant*; cette ville est jolie, et renferme une population peu nombreuse. C'est le siége d'un évêque, autrefois la résidence des rois des Saxons méridionaux. Son commerce consiste principalement en grains qui sont transportés par mer. Elle est renommée pour ses excellentes écrevisses.

Arundel. Cette ville est agréablement située, sur le penchant d'une colline, au haut de laquelle se trouve le château des ducs de Norfolk, presque à l'embouchure de l'*Arun*. Elle est célèbre par les marbres que les comtes d'Arundel y ont fait transporter de Grèce : ils font aujourd'hui partie des marbres d'Oxford. Plusieurs ont été tirés de l'île de Paros, et marquent les époques depuis Cécrops, fondateur d'Athènes, jusqu'au magistrat Diognète, c'est-à-dire, l'espace de 1318 ans. Ils commencent 1582 ans avant J. C.

Lews, à l'E. d'Arundel. On tient ordinairement les assises dans cette ville. Elle est célèbre par le combat sanglant qui s'y livra sous Henri III en 1265.

Hastings. Cette ville est une des cinq ports; elle est ancienne et remarquable.

Surry. — Ce comté est agréable et sain : aussi compte-t-il nombre de maisons distinguées par leur naissance. Le sol est très-varié. On y voit de longues chaînes de montagnes. Ses productions consistent en blé, noix, houblon, terre à foulon et asperges.

Guilford est regardée comme la capitale, quoique ce titre lui soit disputé. Elle est sur la rivière de *Wey*, par laquelle il se fait un grand commerce de bois de construction et de grains. Il y a quelques fabriques de draps. Cet endroit est d'ailleurs assez considérable, beau et bien bâti. On y voit un très-beau cirque pour les courses de chevaux qui commencent ici, lorsque celles de Newmarket finissent.

Richmond. Ce n'est qu'un village, à environ 4 lieues de Londres, mais il peut être regardé comme le plus beau des trois royaumes. Aussi a-t-il été appelé le Frascati de l'Angleterre. C'est là que mourut de chagrin Edouard III, après la mort de son fils Edouard, surnommé le prince Noir. On y voit quantité de jolies maisons de plaisance et un théâtre qui n'est ouvert que dans l'été.

HAMPSHIRE, HANTS *ou* SOUTHAMPTON. — C'est un des comtés les plus agréables, les plus fertiles et les plus peuplés de l'Angleterre. Dans les parties élevées, l'air est serein et pur; vers la mer, il est doux et chargé d'humides vapeurs. Ses productions sont du blé très-beau, du houblon, du gros bétail, des moutons, de la laine, des jambons excellens, du miel et du bois de construction. On y trouve aussi d'immenses forêts.

Winchester, capitale, ville ancienne, située dans une vallée, entre deux montagnes, sur l'*Itchen*, a une cathédrale, qui est un édifice vaste et beau. Sur une éminence qui domine la cité et ses environs, s'élève un palais commencé par Charles II, et achevé dans la dernière guerre pour recevoir les prisonniers. C'est aujourd'hui le séjour d'un grand nombre d'ecclésiastiques français, que la délicatesse de leur conscience a engagés à chercher un asyle loin de leur patrie. Il y a un beau collége avec une école publique, où l'on instruit et entretient par charité 70 écoliers, que l'on envoie ensuite au nouveau collége d'Oxford. Winchester étoit une place importante sous les rois Saxons: les rues sont, en général, étroites, les édifices sans beauté et les fortifications en ruines. Les habitans font très-peu de commerce.

Portsmouth. C'est un des plus célèbres ports de l'Angleterre, et une ville de commerce très-forte et très-peuplée, située sur l'île de Portsay, qui est formée par les bras de quelques golfes avancés dans les terres. L'entrée du port est étroite et commandée par une tour et des forts. Il y a un chantier pour la construction des vaisseaux, et des magasins, d'où l'on tire ce qui est nécessaire pour les équiper. Ils furent

consumés par l'incendie arrivé en 1770. Près de cette ville, est la rade de *Spithead*, où s'assemble la flotte royale en temps de guerre.

Southampton, ville grande et autrefois florissante, avec un port commode et un château, est située entre deux rivières, la *Tese* à l'O., et l'*Abre* à l'E. Elle a maintenant perdu une partie de son commerce et de ses habitans. On y débarque encore des vins de Portugal et de France, qui sont mêlés et vendus sous le nom de Southampton.

Berks. — Ce comté jouit d'une température très-saine. La partie Orientale renferme des terres incultes, comme la forêt de Windsor et ses dépendances ; là, naquit le célèbre Pope, auteur d'un poëme en l'honneur de sa patrie; mais l'O. et le milieu produisent du grain en grande abondance : c'est presque sa seule branche de commerce.

Reading en est la capitale. Sa position est agréable, peu loin de la jonction de la Kennet avec la Tamise. Elle fait un grand commerce de drêche et de farine avec Londres. On pêche dans la rivière de *Kennet* une fort grande quantité d'anguilles, de brochets, et sur-tout de truites.

Windsor, ville grande et belle, sur une éminence près de la Tamise, est bien pavée et bien éclairée. L'hôtel-de-ville est en brique, et fut érigé en 1686. Elle est renommée par la magnificence de son château, ouvrage de Guillaume le Conquérant. Henri I l'agrandit, et ses successeurs y fixèrent leur résidence, jusqu'à ce que Edouard III renversa l'ancien édifice, éleva le nouveau ainsi que la chapelle Saint-Georges, au milieu d'un rempart de pierres, et institua l'ordre de la Jarretière. Sous Edouard IV, Henri VII, Henri VIII et Elisabeth, on fit de grandes augmentations au château, auquel Charles II rendit sa magnificence première. Le monarque actuel s'est plu aussi à l'embellir. Le château est situé sur une colline d'où l'on descend par une pente facile, où se trouve une terrasse de 1,870 pieds de longueur. C'est la plus belle promenade de l'Europe, par sa grandeur et la beauté de ses perspectives. Dans les appartemens du roi se trouvent les cartons du célèbre Raphaël. La chapelle de Saint-Georges, placée au centre, entre la cour supérieure et l'inférieure, est le chef-d'œuvre de l'architecture gothique : c'est là que sont consacrés les chevaliers de l'ordre de la Jarretière. Edouard III en jeta les fondemens. Malgré la noblesse du premier plan, Edouard IV le trouva imparfait, et commença l'édifice actuel, qui ne fut achevé que par Henri VII. L'architecture

intérieure est généralement admirée : le tout fut réparé et embelli avec le plus grand goût en 1790. Au S. E. du château est un petit palais élégamment bâti à la moderne, le séjour de la reine, et au-dessous, la résidence des jeunes princes de la famille royale : attenant au palais de la reine, est le petit parc, qui au N. et à l'E., s'étend autour du château, et forme une plaine plantée d'arbres superbes, d'environ une lieue de circonférence. Le grand parc à l'E. de la ville, en a 14.

Vilts. — L'air de ce comté est doux et sain, quoique très-vif sur les montagnes pendant l'hiver ; pendant cette saison, il est très-tempéré dans les vallées. Au N., le pays est montagneux et couvert de bois ; mais les forêts et les montagnes n'en empêchent pas la fertilité : les parties méridionales sont assez unies, riches et fertiles. Au milieu, sont des plaines qui fournissent d'excellens pâturages pour les troupeaux ; et dans les vallées qui les partagent, s'élèvent des champs de blé et de riches prairies. Son principal commerce consiste en troupeaux, laine, bois et pierres de construction : il y a aussi des manufactures de diverses espèces de drap.

Salisbury, capitale, est grande, propre et bien bâtie, située dans une vallée, et baigné par la branche supérieure de l'*Avon* à l'O., et au S. et à l'E. par la *Bourne*. Les rues sont spacieuses et se coupent à angles droits. La cathédrale, finie en 1358, après avoir coûté plus de 624,000 fr., est pour un bâtiment gothique, le plus élégant et le plus régulier du royaume. Il a la forme d'une lanterne avec un beau clocher dont l'escalier est en coquille, en pierre vive, et de 100 pieds de haut, et par conséquent le plus élevé qu'il y ait en Angleterre. L'église a 450 pieds de long, 73 de large, et la voûte 76 de haut. Le cloître attenant a 145 pieds carrés, et ne le cède à aucun autre du pays pour la beauté du travail. La maison canoniale, laquelle est de forme octogone, a 145 pieds de circonférence, et cependant la voûte ne porte que sur un seul pilier central, dont la foiblesse paroît si peu proportionnée au prodigieux poids qu'il doit supporter, que la construction de ce bâtiment est regardée comme une des plus grandes curiosités de l'Angleterre.

Vilton, la ville la plus remarquable après Salisbury, a une belle manufacture de tapisseries, et est la résidence du comte de Pembroke, qui a une collection importante d'antiquités et de curiosités. Cette collection consiste en 56 statues et groupes, 173 tringles bien conservées, autels, vases, urnes,

sarcophages, et mille ouvrages travaillés en bosse, qui, ainsi que les tableaux, sont répartis en 18 chambres. Dans la cour, devant la façade de la maison, est une colonne de granit blanc d'Egypte, haute de 32 pieds. Cette ville étoit autrefois la capitale du comté qui en a pris le nom. Ce fut à Malmesbury, autre ville de ce comté, que vint au monde le trop fameux Hobbes, auteur de plusieurs ouvrages philosophiques qui ne respirent que le matérialisme.

SOMERSET. — L'air, dans les endroits bas, est en général doux et bienfaisant; le sol varie beaucoup. Ses montagnes donnent du charbon de terre, du plomb, du cuivre, de la pierre appelée *lapis calaminaris*, du cristal qui ressemble aux diamans, et de la garance pour teindre. Les principales manufactures sont celles de draps, de bas et bonnets, de serges et de droguets. Ce comté a des fabriques considérables de dentelle. On fait à Chadde le plus grand et le meilleur fromage anglais, qu'on compare au Parmesan. On y élève des troupeaux presque semblables, en grosseur, à ceux de Lincoln. Les meilleures oies en viennent aussi; et le cidre est une de ses productions.

Bristol, capitale, passe pour la seconde ville de l'Angleterre pour le commerce, l'opulence et le nombre des habitans. Elle est située sur les rives septentrionale et méridionale de l'*Avon*, et les deux parties de la ville sont réunies par un pont de pierre. Elle n'est pas bien bâtie, mais on estime qu'elle contient 15,000 maisons et 95,000 habitans. Elle a une cathédrale. Au N. d'une grande place nommée *Queensquare*, ornée de rangs d'arbres et d'une statue équestre de Guillaume III, est une douane dont la longueur est d'un demi-mille, des plus commodes de l'Angleterre pour embarquer et débarquer les marchandises. La bourse, où les négocians se rassemblent, est une des plus fréquentées de l'Europe. Cette ville passe pour employer 2,000 vaisseaux de toute grandeur, pour le cabotage ou pour les voyages de long cours. Ses manufactures sont nombreuses et importantes, entr'autres, son fil d'archal, ses verreries, dont une seule occupe 15 grandes maisons.

Bath doit son nom à des bains chauds dont les eaux médicinales lui ont valu depuis long-temps autant de célébrité que d'affluence. Les saisons des eaux sont, le printemps et l'automne: le printemps s'ouvre au mois d'avril, et finit au mois de juin; l'automne commence au mois de septembre, et finit au mois de décembre. Quelques malades y passent

l'hiver. Au printemps, Bath est plus fréquenté pour la santé, et en automne pour le plaisir ; les deux tiers au moins de la société qu'on y rencontre à cette époque, tous gens distingués par leur rang ou par leur fortune, n'y sont attirés que par l'amusement. Il y a eu des saisons où cette ville a compté plus de 8,000 ames outre ses habitans. Parmi les bâtimens de construction nouvelle, il y en a de fort élégans, entr'autres, la place de la reine, la parade du Nord et du Sud, le forum royal, le cirque et le croissant.

Wells, ville bien bâtie et bien peuplée, malgré sa petitesse : elle prend son nom des sources et des eaux minérales qu'on voit en quantité en dedans et aux environs. Elle est située au pied d'une montagne dans laquelle il y a beaucoup de mines de plomb. C'est aussi le siége d'un évêque, qui lui est commun avec Bath. La cathédrale est une des plus belles de l'Angleterre. Non loin de là est la fameuse caverne de Wokey, dans laquelle l'eau qui dégoutte se pétrifie, et prend toutes sortes de formes.

Glastonbury est située auprès d'une haute montagne appelée le *Tor*, et est connue pour sa fameuse abbaye, dont il subsiste encore des ruines magnifiques. Elle a une fabrique de bas ; mais sa principale ressource consiste dans l'affluence des curieux qui viennent admirer les restes de son couvent. Aujourd'hui cette place est belle, bien bâtie.

Dorset. — La température de ce comté en général, est bienfaisante, quoiqu'un peu froide sur le haut des montagnes ; mais elle est aussi douce qu'agréable le long des côtes. Le sol est riche et fertile, malgré le sable qui en couvre quelques parties. On y voit des plaines superbes, qui nourrissent des moutons, dont on fait monter le nombre à plus de 600,000. Leur chair est douce et délicate, et leur laine très-belle. On y trouve une grande quantité de volaille, des cygnes, des bécasses, etc., outre le bétail et le poisson. Ses productions sont le blé, la laine, le chanvre et le lin. Il y a des carrières de marbre et de pierres d'un bon rapport. Ce comté est remarquable par ses manufactures de laine et par sa bière excellente.

Dorchester, sa capitale, est une place d'une grande antiquité ; on voit encore les restes de ses murs. Elle est située sur la *Frome*. Ses maisons sont bien construites, ses rues belles et larges, et elle est presque entourée d'une magnifique terrasse plantée d'arbres. Elle n'a pas de manufactures, mais elle est renommée pour sa bière, qu'on exporte dans toutes les parties du royaume.

Poole a le meilleur port de ce côté de l'Angleterre ; il ne reçoit, à la vérité, que des vaisseaux de moyenne grandeur, mais il leur présente un asyle sûr. Elle devint une place de quelqu'importance, il y a quelques siècles, après la chute totale de l'ancienne ville de Wareham. Elle est mise aujourd'hui au nombre des havres; et son commerce et sa population ont pris des accroissemens rapides. La principale branche de ses richesses est dans la pêche, le blé et le charbon; elle trafique avec la Norwège, l'Amérique et les diverses parties de l'Europe. C'est de-là que viennent les meilleures huîtres de l'Angleterre.

Weymouth a été incorporée à Melcomb-Regis. Son port se remplit de sable: l'élévation de Poole a anéanti son commerce. Cette perte est en quelque sorte compensée par le grand concours de personnes de tous rangs qu'appellent ses bains de mer, la situation de son rivage et la douceur de son air. Cette ville a un château fortifié.

Devon. — Dans les vallées de ce comté le climat est doux et sain, très-froid sur les montagnes. Quant au sol, les fonds sont naturellement fertiles, et doivent leur fertilité à l'industrie de ceux qui les possèdent. La partie orientale donne beaucoup de blé et de pâturages. Le midi est si productif, qu'on l'appelle le jardin de ce comté, comme l'Italie est le jardin de toute la terre : les arbres y sont aussi variés qu'en aucune autre contrée du royaume ; les pommiers, sur-tout, sont très-féconds, et l'on fait beaucoup de cidre. Sur les côtes, on trouve un sable d'un grand secours pour les laboureurs : ceux qui vivent à quelque distance de la mer, le recherchent pour améliorer leur maigre terroir ; car il rend fertile le sol le plus stérile, et féconde la glèbe. On y trouve encore des chevaux, du gros et menu bétail, et de la volaille en quantité. A l'O., on voit une prodigieuse quantité de gibier. Il existe, dans cette partie, un oiseau si petit, qu'on le prend pour l'oiseau-mouche: comme lui, il fait son nid à l'extrémité des branches. Au S. O. il y a des carrières qui donnent un marbre peu inférieur à celui qu'on va chercher dans les pays étrangers. Ses principales manufactures sont celles de Kersey, en serges et dentelles.

Exeter, capitale, a été pendant quelque temps la résidence des rois Saxons. Les murs qui l'environnoient avoient été bâtis par le roi Athelstan, qui l'enferma aussi d'un fossé. C'est une des premières villes de l'Angleterre, tant par la beauté de ses bâtimens et son opulence, que par son étendue et la

nombre de ses habitans. Elle a 6 portes, et sa circonférence, y compris les fauxbourgs, est de près d'une lieue. Elle fait un immense commerce en serges, droguets, draps grossiers, et autres lainages. Les vaisseaux remontent jusqu'à cette ville, au moyen d'écluses.

Plymouth, entre les embouchures de la *Plym* et de la *Tamar*. Après Portsmouth, c'est le port le plus considérable de l'Angleterre, et le fréquent rendez-vous de la flotte royale. Les fortifications sont bonnes. Il y a, à proprement parler, 3 ports, nommés Catwater, Suttonpool et Hamouze. Le premier est l'embouchure même de la Plym, et donne une retraite sûre et commode aux vaisseaux marchands; mais les vaisseaux de guerre y entrent rarement. Le second n'est fréquenté que par des vaisseaux marchands; il fournit un asyle à l'abri des dangers à ceux qui y sont amarrés, et un nouveau môle en a encore augmenté la sûreté. Le troisième, près de l'embouchure de la Tamar, reçoit la flotte Anglaise, peut contenir 100 voiles, et a un bon mouillage pour un plus grand nombre encore : ajoutez à cela des chantiers, des arsenaux, et tout ce qui est propre à la construction des vaisseaux de guerre. Ces ports sont défendus par un fort, dans l'île de Saint-Nicolas, et par une citadelle élevée, vis-à-vis cette île, sur une montagne qui domine la ville. Plymouth a une nombreuse population qui répond à sa grandeur.

Darmouth, ville située sur le penchant d'une colline, près de l'endroit où la rivière de *Dart* se jette dans la mer, a beaucoup d'habitans, un port spacieux, et deux châteaux pour sa défense. Le commerce qu'elle fait avec l'Espagne, le Portugal, l'Italie, et l'Amérique septentrionale, est très-considérable. Vers le N. de cette place, est la baie de *Torbay*, qui sert de retraite à la flotte royale, lorsqu'elle est dans ces parages, et qu'elle a des vents contraires.

Cornouaille. — L'air y est vif et sain pour les naturels du pays; les habitans ressentent rarement les douleurs et les maladies. Les saisons ne sont pas les mêmes que dans les autres parties du royaume, l'été y étant plus tempéré; et comme les fruits de l'automne sont plus tardifs, la récolte en est rarement faite avant la Saint-Michel. Le sol est léger et stérile. Les vallées donnent d'abondans pâturages; et les terres voisines de la mer, à l'aide d'une vase grasse qu'on en tire, produisent du blé; l'églantier odoriférant y vient sans culture. C'est le pays le plus avantageusement placé pour la pêche, et les habitans profitent de cet avantage local. Leurs

richesses proviennent cependant des minéraux renfermés dans la terre, sur-tout du cuivre et de l'étain : les mines en sont nombreuses et d'un rapport considérable. On y a découvert, mais en petite quantité, de l'or et de l'argent; différentes sortes de pierres, entr'autres une espèce de granit, qu'on emploie dans la construction et pour les meules de moulin. Sa composition naturelle est belle, tient beaucoup du marbre blanc entremêlé d'une matière noire et jaune, qui ressemble à du bismuth ou du clinquant, et qui, aux rayons du soleil, a un éclat agréable. Cette pierre, lorsqu'elle est neuve, donne du lustre aux édifices ; cependant malgré sa dureté prodigieuse, elle perd sa couleur et sa solidité. Quand elle est polie, aucun marbre ne l'égale en beauté ; et l'on en fait les meubles les plus riches, tables, revêtemens de cheminées ; mais comme elle est excessivement dure, il en coûte beaucoup pour la polir. Les mines de cuivre se trouvent en grand nombre dans ce pays : plusieurs parties des rochers présentent aussi des cristaux transparens : ce sont des cornalines qui empruntent leur brillant de la main de l'ouvrier. Ce comté étoit une des retraites des anciens Bretons, dont la langue, après y avoir subsisté long-temps, est presque entièrement morte.

Launceston, sur la *Tamar*, a un marché ; c'est la capitale de ce comté, l'endroit où se fait l'élection des membres du parlement et où l'on tient les sessions provinciales : elle est située sur un lieu élevé.

Falmouth, il y a deux siècles, ne renfermoit que deux ou trois maisons: mais sa situation sur un golfe en a fait un des meilleurs ports du pays et une place importante de commerce. Ce port est défendu par deux châteaux, et aucun vent n'en peut troubler la sûreté. De cette ville partent chaque semaine deux paquebots pour l'Espagne, le Portugal et l'Amérique, qui chaque semaine en renvoient deux, ce qui y attire beaucoup de voyageurs (1).

Commerce, manufactures, industrie, exportations et importations. — Personne n'ignore que c'est au commerce et aux manufactures que le peuple Anglais doit le rang qu'il tient dans les quatre parties du monde, et le degré de puissance auquel il s'est élevé. Ce n'est guère que vers le règne d'Elisabeth que

(1) Voyez, pour la description des autres comtés, l'article *Pays de Galles*, qui suit l'Angleterre.

l'Angleterre commença à sentir quel poids elle pouvoit mettre dans la balance du commerce. Cette princesse projeta bien quelques établissemens en Amérique, et sur-tout en Virginie ; mais elle en laissa la dépense à ses sujets, et son caractère la portoit trop à la parcimonie pour qu'elle réalisât ses idées sur le commerce. Jacques I conçut des plans avantageux en ce genre. La compagnie des Indes lui doit son existence et ses succès, et l'Amérique anglaise vit ses colonies les plus florissantes naître et prospérer sous ses auspices et sous ceux de sa famille. L'esprit de commerce marcha de pair avec celui de la liberté ; et quoique les Stuart ne fussent pas favorables au dernier, c'est pourtant sous le règne des princes de cette famille que le commerce de la nation fit de grands progrès. Nous ne donnerons ici qu'un apperçu de l'état actuel du commerce anglais dans chaque pays, et sous ce rapport, nous nous flattons d'être en état de traiter ce chapitre avec plus de précision que les écrivains qui nous ont précédés.

On peut dire que le système actuel de la politique anglaise a pris naissance sous le règne de la reine Elisabeth. Cette époque fut celle de l'établissement de la religion protestante, qui fit des états réformés les alliés naturels de l'Angleterre, et ses ennemis de toutes les puissances catholiques.

Sous le même règne, son commerce commença à prendre un essor qui lui imposa la loi de surveiller les progrès commerciaux de ses voisins, et sinon de les traverser ou de les entraver, au moins de les empêcher de nuire aux autres.

C'est à cette même époque que les Anglais établirent leurs colonies dans l'Amérique, qui étoit alors le grand théâtre de l'ambition européenne. Les trésors que les Espagnols avoient rapportés du Mexique ou du Pérou, avoient fait imaginer à chaque nation qu'une conquête ou plantation américaine devoit remplir la métropole d'or et d'argent.

Les nouvelles découvertes qui se succédoient rapidement, les profits du commerce éloigné, et la néces-

sité des voyages de long cours, multiplièrent en peu d'années le nombre des vaisseaux. La mer fut considérée comme l'élément des richesses, et par degrés s'éleva une nouvelle sorte de souveraineté, qu'on appela l'*Empire des Mers*.

Cet empire, ainsi que le principal commerce de l'Europe, fut d'abord entre les mains des Portugais et des Espagnols. Ces deux peuples, en vertu d'un contrat pour lequel ils n'avoient pas demandé le consentement des autres puissances, avoient partagé entr'eux les contrées nouvellement découvertes. Mais l'Espagne s'étant emparée du Portugal, devint maîtresse de la marine des deux nations; avec ces forces elle répandit l'alarme sur toutes les côtes de l'Europe, jusqu'à ce que la fameuse Armada, qu'elle avoit fait construire à grands frais pour la conquête de l'Angleterre, fut détruite par les vents; ce qui mit une entrave, et presque un terme à la puissance navale de cette couronne.

A cette époque, les Hollandais, opprimés par les Espagnols, et arrivés au point fatal pour la tyrannie, c'est-à-dire, celui où l'on craint de plus grands maux encore que ceux qu'on éprouve, résolurent de ne plus endurer l'insolence de leurs maîtres, se révoltèrent, et après une lutte longue et pénible, dans laquelle ils furent soutenus des forces et des trésors d'Elisabeth, élevèrent une république indépendante et respectable.

Lorsque les habitans des Pays-Bas eurent formé leur système de gouvernement, et que la guerre, venant à perdre de son activité, leur permit de s'occuper de leur prospérité future, ils n'eurent pas de peine à concevoir que leur territoire étant borné, et leur population foible, ils ne pouvoient se soutenir que par la force qui naît de la richesse, et qu'un peuple, dont les campagnes ne produisent que ce qui est nécessaire à la vie, ne pouvoit tirer cette richesse que de domaines étrangers, et en transportant les productions d'un pays à un autre.

De cette nécessité sagement calculée, naquit un

plan de commerce qui, durant plusieurs années, fut suivi avec une activité et un succès sans exemple; et de pauvres paysans, habitant des villages fermés de murs et de terre, et des marais impraticables, s'élevèrent au rang de hauts et puissans Etats, bravèrent les plus grands monarques, virent leur alliance briguée par les plus fiers, et leur pouvoir redouté par les plus braves. La formation de cet Etat donna à l'Angleterre un nouvel allié et un nouveau rival.

A l'avénement de la reine Elisabeth, les douanes ne produisoient que 864,000 fr. (1) par an. A la restauration, on les afferma 9,600,000 fr., et avant la révolution, le produit s'éleva au-dessus du double de cette somme. Avant que les Anglais eussent des colonies, et quand leur commerce étoit peu considérable, le nombre des habitans de Londres étoit évalué à 100,000. A la mort d'Elisabeth, il étoit de 150,000, et maintenant il est à-peu-près six fois aussi considérable. Alors l'Angleterre n'avoit de vaisseaux et de provisions navales que ce qu'elle tiroit de l'étranger. Les Allemands lui fournissoient tous les ouvrages en fer, jusqu'aux cloux: le vin, le papier, le linge, et mille autres objets lui venoient de France. Le Portugal lui fournissoit du sucre. Toutes les productions d'Amérique lui arrivoient par l'Espagne. Les Vénitiens et les Génois lui vendoient les marchandises des Indes orientales au prix qu'ils vouloient. En un mot, l'intérêt légal de l'argent étoit de 12 pour 100, et le prix commun de la terre, 10 ou 12 ans de revenu. De plus, elle avoit peu de manufactures, et ce qu'elle en avoit étoit peu important. Les négocians Anglais étoient en petit nombre, et la marine fort inférieure à celle que possédoient dernièrement les colonies américaines.

De tous les pays du monde, la Grande-Bretagne est le plus propre au commerce, tant par sa situation insulaire, que par l'excellence de sa constitution,

(1) Nous avons réduit les livres sterl. en francs, à raison de 24 fr. la livre sterl., qui est le change ancien, pour éviter au lecteur la peine des calculs.

ses productions naturelles et ses manufactures florissantes (1). Son commerce d'exportation a pour objet les marchandises les plus nécessaires à la vie, telles que beurre, fromage, blé, bestiaux, laines, fer, plomb, étain, cuivre, cuir, couperose, charbon de terre, alun, safran, etc. Ses chevaux sont ceux dont on tire le plus de service, et sont généralement estimés pour leur fierté, leur force et leur beauté. Ses bœufs, moutons, porcs, volailles, biscuits, approvisionnent non-seulement ses propres flottes, mais une foule de navires étrangers qui fréquentent ses ports. Elle exporte ses fers manufacturés en canons, carcasses, bombes, etc. A peine peut-on évaluer le produit des autres objets qui entrent dans ses exportations, tels que houblon, lin, chanvre, chapeaux, souliers, meubles, ale, bière, harengs, pélamides, saumons, huîtres, gâteaux, montres, rubans, joujoux d'enfans, etc.

Il n'y a presque pas de manufacture en Europe, qui n'ait été portée à la perfection en Angleterre, et le détail en est par conséquent superflu. Celles de laines sont les plus considérables, et surpassent, pour la beauté et la quantité de leurs produits, celles de quelque pays que ce soit. La quincaillerie n'est pas un article moins capital : les serrures, instrumens tranchans, fusils, épées, et autres armes, sont supérieurs à tous autres. Les ustensiles de ménage en cuivre, fer et étain, sont aussi pour l'Angleterre des objets d'une grande importance ; les montres et pendules jouissent de la plus haute estime. Ses importations seroient plus fortes qu'elles ne le sont, si les droits sur le papier anglais étoient supprimés. Quant au commerce étranger, les manufactures de laine en sont la base principale.

Les principales îles appartenant aux Anglais

(1) M. Arthur Young a porté, il y a quelques années, le revenu de l'Angleterre et de l'Ecosse, terres et profits de commerce, à 2,695,000,000 de fr. Il évaluoit à 906,500,000 fr. les profits seuls des manufactures et du commerce de l'Angleterre, non compris l'Ecosse, et à 1,641,500,000 fr. les récoltes annuelles des terres.

dans les Indes occidentales, sont : La Jamaïque, les Barbades, Saint-Christophe, la Grenade, Antigoa, Saint-Vincent, la Dominique, Anguille, Nevis, Mont-Serrat, les Bermudes, ou îles de Summer, et les îles de Bahama, ou Lucayes, dans l'océan Atlantique.

Le commerce avec ces îles consiste sur-tout en sucre, rhum, coton, bois de campêche, coco, café, piment, gingembre, indigo, plantes pour la teinture, planches d'acajou et de mancenillier, drogues et fruits secs : les échanges de l'Angleterre sont des osnabrucks, toile grossière, dont on habille maintenant les esclaves, toiles de toutes sortes, draps larges et grossiers pour les planteurs, leurs inspecteurs et leurs familles ; soies et étoffes pour leurs femmes et leurs servantes, chapeaux, bonnets rouges pour les esclaves des deux sexes, bas et souliers de toute sorte, gants, modes, perruques, dentelles et galons en fil, laine et soie ; bière forte, petite-bière, poissons marinés, chandelle, beurre et fromage ; outils en fer, comme scies, limes, haches, couperets, ciseaux, faucilles, houes, bêches, gouges, rabots, tarières, cloux, plomb, poudre et balles de fusils, vases d'airain et de cuivre ; jouets d'enfans ; charbon, tuiles ; ébénisterie, tabacs, et généralement tout ce que la Grande-Bretagne fournit ou manufacture ; enfin, des nègres d'Afrique, et toute sorte de marchandises des Indes.

Le commerce d'Angleterre avec les Indes orientales, compose le système politique et commercial le plus étonnant qu'on trouve dans l'histoire. Ce commerce est exclusif, et appartient à une compagnie qui en a le monopole temporaire, en considération des avances qu'elle a faites au gouvernement. Sans entrer dans les détails historiques de ce commerce durant les vingt dernières années, et les intérêts de la compagnie aux Indes orientales, il suffira de dire qu'outre les établissemens dont elle jouit sur la côte de l'Inde, sous certaines restrictions réglées par le parlement, elle a, à la faveur de diverses ré-

volutions de l'Indostan, et par l'avarice ou l'ambition de ses agens et officiers, acquis des possessions territoriales, qui l'ont rendue la république commerçante (car sa situation actuelle mérite bien ce nom) la plus formidable qui ait jamais paru, depuis la destruction de Carthage. Les revenus ne sont connus, et encore d'une manière fort imparfaite, que des directeurs de la compagnie, qui sont choisis par les propriétaires des fonds; mais il a été publiquement affirmé qu'ils s'élèvent annuellement à plus de 84 millions de francs. Les dépenses en fortifications, flottes et armées, sont certainement très-grandes; mais tous frais faits, la compagnie, non-seulement a réalisé une somme considérable, mais s'est vue en état de payer au gouvernement 9,600,000 fr. par an, pendant un temps convenu, soit comme indemnité des dépenses que la protection de la compagnie coûte à l'Etat, soit comme un tribut tacite pour ses possessions territoriales, et non commerciales. On ne peut dire pourtant que cette république soit indépendante. Depuis plusieurs années, ses agens dans l'Inde se sont beaucoup plus occupés de leur fortune, que des intérêts de la compagnie ou république.

Ses exportations aux Indes orientales consistent en toutes sortes d'ouvrages en laine, quincaillerie, lingots d'or ou d'argent, et vif-argent; ses importations, en or, diamans, soies écrues, drogues, thé, poivre, arrack, porcelaine de Chine, salpêtre pour la consommation intérieure, soïes ouvragées, mousselines, callicos, cotons, et toutes sortes de tissus Indiens, le tout pour exporter dans les pays étrangers. Nous allons donner maintenant un tableau rapide du commerce anglais avec les autres contrées, suivant les états les plus récens et les plus authentiques.

En Turquie, l'Angleterre envoie, sur ses propres navires, draps, étain, plomb, fer, quincailleries, ustensiles de fer, pendules, montres, vert-de-gris, épices, cochenille et bois de campêche. Ses retours sont en soies écrues, tapis, peaux, drogues pour la teinture, coton, fruits, drogues médicinales, café

et autres articles. Autrefois, la balance de ce commerce étoit de 12 millions en faveur de l'Angleterre.

En Italie, l'Angleterre exporte toutes sortes d'ouvrages en laine, pelleteries, cuir, plomb, étain, poisson et marchandises des Indes orientales. Ses retours sont en soies écrues et torses, vins, huiles, savon, olives, oranges, citrons, grenades, fruits secs, couleurs, anchois et autres objets de luxe. La balance de ce commerce est, en faveur de l'Angleterre, d'environ 4,800,000 fr.

En Espagne, elle expédie toutes sortes d'ouvrages en laine, cuir, étain, plomb, poisson, blé, fer et ustensiles en cuivre, bonneterie, assortimens de toiles d'Allemagne et autres pour les colonies d'Amérique, et reçoit en retour vins, huiles, fruits secs, oranges, limons, olives, laines, indigo, cochenille et autres drogues pour la teinture, couleur, or et argent monnoyé.

Le Portugal est, sous le rapport du commerce, l'allié favori de l'Angleterre, dont les flottes et les armées l'ont plus d'une fois sauvé de sa ruine. Les marchandises qu'elle y envoie, sont de la même nature que celles qu'elle expédie pour l'Espagne, et ses retours sont en vins, dont elle tire une quantité considérable, en huile, sel, fruits secs et confitures liquides, drogues pour la teinture, et or monnoyé.

Le traité de commerce entre l'Angleterre et la France a été regardé comme une opération si hardie, et ses résultats futurs (1) ont été présentés sous des

(1) Il n'est guère douteux aujourd'hui que ce traité ne fût plus avantageux à l'Angleterre qu'à la France ; du moins, toutes les réclamations de nos places de commerce se sont accordées à le représenter sous ce jour. Un homme, qui connoissoit bien l'Angleterre, a prouvé, en 1791, que ce traité, tout onéreux qu'il étoit à la France, étoit violé à chaque pas, et dans ses dispositions les plus importantes, par les Anglais, dont les mille et une fraudes ne pouvoient être démêlées par nos négocians, comme elles n'avoient pu être prévues par nos négociateurs. Au reste, le fer a coupé le nœud inextricable dont notre commerce étoit embarrassé. Il faut espérer qu'un jour ceux des plénipotentiaires français qui seront appelés à cette importante négociation, auront soin de s'entourer des lumières du commerce, et de consulter les véritables intérêts de leur pays. (*Note du traducteur.*)

rapports si opposés, qu'on est réduit à des conjectures, jusqu'à ce qu'on soit éclairé par l'expérience.

L'Angleterre envoie en Flandre, serges, flanelles, étain, plomb, sucre et tabac, et reçoit en échange, dentelles, toiles, batistes et autres objets de luxe. Ici la balance est contr'elle de 6,000,000 de fr. par an.

En Allemagne, elle expédie draps, étoffes, étain, sucre, tabacs et productions des Indes occidentales; elle en rapporte une quantité prodigieuse de toiles, fils, peaux de chèvres, assiettes d'étain, bois de charpente pour toutes sortes d'usages, vins, et beaucoup d'autres articles. Avant la dernière guerre, la balance de ce commerce étoit au désavantage de l'Angleterre de 12,000,000 de fr. par an; mais ce déficit est beaucoup réduit par l'avantage que les princes Allemands ont trouvé à habiller leurs troupes en drap anglais. Nous avons dit un mot du commerce avec le Danemarck, la Norwège, la Suède et la Russie, lequel étoit auparavant désavantageux pour l'Angleterre; mais cette perte a considérablement diminué par les améliorations des cultures américaines en chanvre et lin, de leurs fabriques de potasse, de fer, de suif, articles qui tous étoient fournis par les puissances du Nord. Les marchandises exportées par la Pologne, sur tout par la voie de Dantzick, sont considérables, et ne sont soumises qu'à de légers droits. On y envoie beaucoup d'articles pour lesquels on ne fait plus de demandes dans d'autres pays. La Pologne consomme une quantité prodigieuse d'ouvrages en laine, quincaillerie, plomb, étain, sel, charbon, etc. et l'exportation du tabac en poudre est plus considérable pour les Polonais que pour aucun autre peuple. La balance du commerce est beaucoup en faveur des Anglais.

La ville de Hambourg est maintenant un immense débouché pour eux; ils y font passer toutes sortes de marchandises, telles que lainages, peaux, blé, charbon; productions du Levant et des Indes orientales, tabac, goudron, sucre, riz, gingembre, et autres denrées d'Amérique: les retours sont en belles toiles,

dentelles, batistes, fils, rubans de fil, garance, planches, drogues, baleines, huile de baleine, jouets, etc. La balance passe pour être en faveur de l'Angleterre.

Les acquisitions faites par les Anglais sur la côte de Guinée, et en particulier leur établissement au Sénégal, leur ont ouvert de nouvelles sources de commerce avec l'Afrique. A présent, l'Angleterre fait à la côte de Guinée des envois de draps, de toiles de qualité médiocre, de fer, d'étain, de cuivre, de quincaillerie, de plomb, de balles de fusils, d'épées, de couteaux, d'armes à feu, de poudre à tirer et de verrerie. Outre qu'elle n'a point de mises-dehors à faire, elle a dernièrement fourni les colonies américaines d'esclaves noirs, au nombre de 100,000 par an : les autres retours sont en poudre d'or, gomme, drogues à teindre ou autres, bois rouge, grains de guinée et ivoire.

En Arabie, en Perse, en Chine, et dans d'autres parties de l'Asie, l'Angleterre envoie beaucoup d'argent monnoyé et en lingots, et de chétifs articles de manufacture anglaise, en laine, plomb, fer et cuivre : elle rapporte de ces régions lointaines des mousselines et des cotons de différentes qualités, des callicos, de la soie écrue et ouvragée, des indiennes, du thé, de la porcelaine, de la poudre d'or, du café, du salpêtre, et beaucoup d'autres denrées. Le commerce Anglais en exporte en Europe une quantité si considérable, que le produit compense abondamment l'argent monnoyé qui sort d'Angleterre.

Lorsque le commerce avec les pays étrangers étoit encore dans son enfance, on jugea à propos d'accorder des priviléges à des compagnies : telle fut l'origine de celles des Indes orientales, de la mer du Sud, de la baie d'Hudson, de Turquie, de Russie, d'Afrique ; mais aujourd'hui le commerce de ces trois derniers pays est libre, quoique le négociant qui se propose d'y voyager, soit obligé de se rendre membre de la compagnie, de se soumettre à ses loix et réglemens, et d'avancer, à sa réception, une petite somme pour l'entretien des consuls, des forts, etc.

Dans l'état général de la balance du commerce entre l'Angleterre et les étrangers, on a évalué les exportations à 168 millions de fr., et les importations à 120, dont 24 millions sont réexportés; de sorte que si ce calcul est exact, l'Angleterre, année commune, gagne 72 millions de fr.; mais c'est un point sur lequel les négocians les plus expérimentés et les calculateurs les plus habiles ne sont pas d'accord.

Cependant le commerce étranger ne monte pas à un sixième du commerce intérieur. Le produit annuel des productions naturelles et manufacturées de l'Angleterre, s'élève à plus d'un milliard 8 millions de fr.

L'état suivant servira à montrer quelle a été l'augmentation du commerce et de la fortune publique en Angleterre depuis les quatorze dernières années; la valeur des marchandises importées dans la Grande-Bretagne de toutes les parties du monde, a été dans

	l. st.	sh.	d.
L'année 1786	15,786,072	7	5
L'année 1792	19,659,353	5	7
L'année 1799	27,857,889	8	8

La valeur des marchandises nationales tirées de ses manufactures, exportées, a été dans

	l. st.	sh.	d.
L'année 1786	11,830,572	18	11
L'année 1792	18,556,851	6	11
L'année 1799	24,084,088	15	10

La valeur des marchandises étrangères exportées de la Grande-Bretagne, a été dans

	l. st.	sh.	d.
L'année 1786	4,475,493	9	9
L'année 1792	6,568,346	16	6
L'année 1799	11,906,608	5	11

Ces états ont été pris sur les déclarations qu'on appelle valeur officielle; mais l'inspecteur-général qui a fait le relevé des marchandises exportées, comprenant celles qui sont assujetties à des droits, et celles qui n'y sont pas sujettes, porte l'estimation des seules marchandises manufacturées en Angleterre, et exportées dans

	l. st.	sh.	d.
L'année 1798 à	83,148,682	0	0
L'année 1799 à	83,942,498	0	0

Le nombre des vaisseaux marchands construits dans les ports de l'empire Britannique, a été de 827, et le tonnage de 71,090; dans l'année 1798, et dans l'année 1799, il a été construit 832 vaisseaux, faisant 97,825 tonnes.

Le nombre des vaisseaux marchands de l'Angleterre étoit en 1787 de 14,510. Celui des hommes et mousses pour leur navigation, de 108,962. En 1796, le nombre des vaisseaux étoit de 17,292. Les hommes d'équipages étoient au nombre de 129,546.

Le nombre des vaisseaux Anglais, entrés dans les ports en 1789 a été de 11,907. Celui de ceux sortis 13,508. Celui des vaisseaux étrangers entrés, 1542. Sortis, 891.

Le nombre des vaisseaux Anglais entrés dans les ports en 1799 a été de 10,557. Celui des vaisseaux sortis, de 11,085. Celui des vaisseaux étrangers entrés, 1012. Sortis, 2592.

L'or et l'argent de l'Angleterre sont tirés du Portugal, de l'Espagne, de la Jamaïque, des colonies d'Amérique et d'Afrique; mais elle en réexporte une grande partie en Hollande et aux Grandes-Indes. On estime que les deux tiers du commerce de l'Angleterre avec l'étranger entrent dans le port de Londres.

Exposé sommaire des Fonds publics *en Angleterre, avec un précis historique des Compagnies des Indes-Orientales, de la Banque, et de la Mer du Sud.*

Pour donner une idée claire des transactions pécuniaires de ces diverses compagnies, il est à propos de dire un mot de la monnoie en général, et en particulier du papier-monnoie, et de la différence qui se trouve entre ce papier et les espèces ayant cours. La monnoie est le signe de la valeur de toutes les nécessités ou aisances de la vie, et le papier-monnoie est

la représentation de ce signe, et en tient lieu. Pour que cette représentation du signe en prenne la place, il ne faut que le crédit de la place ou de la compagnie qui l'émet; et ce crédit consiste dans sa ponctualité à changer le papier contre l'espèce à la première réquisition. C'étoit (1) exactement le cas de la banque d'Angleterre. Les billets de cette compagnie avoient la même valeur que le numéraire courant, parce que le porteur pouvoit les changer dès qu'il lui plaisoit. Aussi les billets étant une sorte de monnoie, la contrefaçon a dû en être punie de mort, tout comme celle des espèces.

La faculté de déposer du numéraire à la banque, et de recevoir des billets en échange, quoiqu'ils ne portent pas d'intérêt, réunit beaucoup d'avantages. D'abord, la somme est plus sûre que dans les mains même du propriétaire; ces billets sont plus portatifs et d'un usage très-commode, puisqu'on peut envoyer en billets de banque une forte somme par la poste: ou, de peur des voleurs, la faire passer à diverses reprises, et sans aucun déchet. On peut encore, en s'adressant à la banque, se procurer des billets nommés Bank-port-bills, et dont l'objet est de prévenir les pertes par vols. Pour cet effet ils sont payables à l'ordre de celui qui les prend, un certain nombre de jours après vue: ce qui donne à la banque la faculté d'arrêter ces billets, s'ils ont été perdus, et de les empêcher d'être négociés par des étrangers. Pour peu que l'on considère les hasards, les frais, l'embarras, inséparables du transport de sommes considérables d'or et d'argent à des lieux fort éloignés, on ne pourra disconvenir que cette banque ne soit d'une grande utilité pour le commerce. Si le temps, ou quelqu'autre accident, a détruit les billets, la banque les rembourse au propriétaire sur son serment, et en prenant des sûretés.

Trois particularités distinguent les billets de banque; 1°. ils sont toujours de la même valeur; 2°. ils

(1) Voyez l'article *Banque*, où il est fait mention de sa fermeture.

sont payables au porteur ; 3°. ils ne portent point d'intérêt, tandis que les *stocks* sont des capitaux, ou actions faisant partie des fonds d'une compagnie, et achetées sans aucune clause qui stipule le retour du principal. Il faut en excepter cependant les *India-bons* (obligations des Indes), que quelques-uns comprennent à tort dans la dénomination de *stocks*, et qui sont payables à six mois d'avis, tant du côté de la compagnie que du côté du propriétaire.

Par le mot *stock*, on entendoit dans l'origine une contribution individuelle, pour faire un fonds capable de mettre une compagnie en état de faire un certain commerce. Au moyen de cette avance, la personne devenoit actionnaire et recevoit sa part des profits en proportion de sa mise. Mais par extension de sens, ce mot est venu à signifier une somme quelconque prêtée au gouvernement, à condition de recevoir un certain intérêt, jusqu'à ce que le principal soit remboursé, et qui fait partie de la dette nationale. Comme le gouvernement et les compagnies publiques sont censés offrir plus de sûreté que les particuliers, comme ces effets peuvent se négocier et se vendre en tout temps, et comme les intérêts sont toujours exactement payés aux échéances, le gouvernement a pu emprunter, à un taux plus bas que celui auquel on prête à des particuliers, avec qui l'on court souvent risque de perdre intérêt et principal.

Mais chaque capital ou fonds de compagnie étant fait pour des objets particuliers, et limité par le gouvernement à une certaine somme, il suit nécessairement que lorsque ce capital est complété, on ne peut plus acheter de fonds de la compagnie, quoique les actions, une fois acquises, puissent être transportées d'un acquéreur à un autre. En ce cas, il y a souvent une grande disproportion entre le prix originaire des actions, et ce qu'elles coûtent quand elles passent de mains en mains : car, s'il y a plus d'acheteurs que de vendeurs, celui qui n'est pas pressé de

vendre ne cédera pas son action sans un bénéfice considérable. Au contraire, s'il y a beaucoup de vendeurs et peu d'acheteurs, le prix des actions doit tomber en proportion de l'impatience de ceux qui ont besoin de réaliser.

Ces observations peuvent servir à donner à nos lecteurs quelques idées de cette manœuvre basse et qu'on ne peut justifier, qu'on nomme *jeu des fonds*, ou agiotage, dont voici tout le mystère. Les intéressés ou agioteurs s'engagent à vendre ou acheter, à des époques convenues, une certaine quantité d'actions; après quoi ils font tous leurs efforts, suivant la nature de leurs engagemens, pour faire baisser ou hausser les fonds, en répandant des bruits, en forgeant des histoires pour engager le public à vendre précipitamment, et par conséquent à bas prix, s'ils en ont à fournir; ou pour le refroidir sur la vente et faire monter les fonds plus haut, s'ils en ont à recevoir.

Les personnes qui font ces sortes d'accords n'ont réellement pas les fonds, et quand le temps vient de recevoir ou de livrer la quantité pour laquelle elles se sont engagées, elles ne reçoivent ou payent que la différence qui se trouve entre le prix où étoient les fonds à l'époque de l'engagement, et celui où ils sont au moment de le remplir. Ainsi, il n'est pas rare de voir des personnes qui n'ont pas 2,400 fr. vaillant, faire des souscriptions pour acheter ou vendre 2,400,000 fr. En ce cas, l'acheteur est, en style de bourse, appelé *bull* (taureau), et le vendeur *bear* (ours); l'un pour avoir fait hausser, et l'autre pour avoir fait baisser les fonds.

Il y a encore une autre espèce d'hommes qui, quoique d'un plus haut rang, peuvent se ranger sous la même dénomination. Ce sont les grands capitalistes qui spéculent sur les fonds, et contractent avec le gouvernement, quand il y a des emprunts à faire. Ceux-ci ne sont pas, à la vérité, des acheteurs ou des vendeurs imaginaires; mais en jetant dans le public de fausses espérances, ou des terreurs paniques, en affectant de vendre ou d'acheter tout-à-coup une

grande quantité d'actions, en se servant des agioteurs mentionnés ci-dessus, comme de leurs instrumens, et par mille autres manœuvres semblables, ils sont les maîtres de faire, à volonté, hausser ou baisser les fonds d'un ou deux pour cent.

Cependant la valeur réelle d'un fonds au-dessus de l'autre, soit parce qu'il est plus avantageux aux propriétaires, soit pour tout autre motif qui affecte réellement ou fictivement le crédit d'une compagnie, ou met en danger le gouvernement parce que ce crédit est assuré, doit naturellement avoir une grande influence sur les fonds. Si donc l'on considère l'intérêt des propriétaires, une action dans les fonds d'une compagnie de commerce qui rend cinq ou six pour cent par an, doit être plus profitable qu'une annuité avec garantie du gouvernement, qui ne produit pas plus de 3 ou 4 pour cent par an; et par conséquent de pareils effets doivent se vendre à un plus haut prix que des annuités. Il faut observer cependant qu'une action, dans les fonds d'une compagnie, produisant 5 ou 6 pour 100, ne doit pas trouver autant d'argent sur la place qu'une annuité du même produit, parce que la compagnie n'est pas regardée comme aussi sûre que le gouvernement, et la durée du même intérêt devient de plus en plus précaire, le dividende étant ou devant être toujours en proportion des profits du commerce.

Comme les fonds des compagnies des Indes Orientales, de la Banque, et de la Mer du Sud, sont distingués par une dénomination et sont d'une nature différente, nous donnerons, en peu de mots, l'histoire de chacune, avec un état de leurs capitaux respectifs, en commençant par celle des Indes Orientales, comme la plus anciennement établie.

Compagnie des Indes Orientales. — Nous avons déjà donné un apperçu de cette compagnie, que nous avons présentée comme l'objet capital du commerce de l'Angleterre. La première idée en fut conçue sous le règne d'Elisabeth; mais depuis, elle a subi de prodigieux changemens. Ses actions ou souscriptions

n'étoient, dans le principe, que de 1,200 fr., et son capital de 8,877,390 fr.; mais les directeurs ayant un dividende considérable à faire, en 1676, il fut convenu de joindre les profits aux capitaux, ce qui doubla les actions, lesquelles en conséquence furent de 2,400 fr., et le capital de 17,754,780 fr. Si l'on y joint les profits de la compagnie jusqu'en 1685, évalués à 23,127,336 fr., il en résultera que le total des capitaux étoit de (1) 40,882,116 fr. Quoique l'établissement de cette compagnie eût été présenté sous le jour le plus avantageux par sir Josué Child et autres habiles avocats, la partialité du duc d'York, depuis Jacques II, en faveur du commerce d'Afrique, les pertes qu'il éprouva dans les guerres contre les Hollandais, et les révolutions de l'Indostan, refroidirent l'enthousiasme de la nation, de sorte qu'à l'époque de la révolution et de la guerre contre la France, la situation de la compagnie étoit loin d'être brillante. Son peu de prospérité provint aussi de ce qu'elle n'avoit pas la sanction du parlement; de sorte que les fonds se vendoient à moitié de leur valeur réelle, et il fut résolu d'ériger une nouvelle compagnie sous l'autorité du parlement.

L'opposition faite par une faction à toutes les mesures utiles du roi Guillaume, rendit cette proposition d'une exécution très-difficile. Mais enfin, après beaucoup de débats parlementaires, la nouvelle souscription prévalut, et les souscripteurs, en avançant 48,000,000 à l'Etat à 8 pour cent, obtinrent un acte du parlement en leur faveur. La compagnie ancienne conserva pourtant beaucoup d'intérêts dans le parlement et dans la nation; et l'acte s'étant trouvé défectueux à certains égards, il s'éleva une si violente contestation entre les deux compagnies, qu'en 1702 elles furent unies, par un acte passé entre les trois parties en 1708: le fonds annuel de 8 pour cent pour 48,000,000 de fr. fut réduit à 5 pour cent, par un prêt de 28,800,000 f. à l'Etat, sans intérêt additionnel. A

(1) Il y a dans l'original une erreur d'addition de 19 liv. 10 s. sterl. que nous avons corrigée. (*Note de l'éditeur.*)

cette considération, la compagnie obtint une prolongation de ses priviléges exclusifs, et une nouvelle charte, sous le titre de compagnie unie de négocians commerçans aux Grandes-Indes. Ce droit exclusif fut prolongé de temps à autre; et la compagnie prêta, en 1730, une somme nouvelle, à la faveur de laquelle le privilége fut prolongé pour 33 ans, mais qui réduisit à trois pour cent l'intérêt de ses capitaux, qui montoient alors à 76,560,000 fr., ce qu'on appela annuités ou 3 pour cent des Indes.

Ces annuités diffèrent des fonds de commerce (*trading-stock*) de la compagnie, dont les propriétaires, au lieu de recevoir une annuité régulière, ont, suivant la valeur de leurs actions, un dividende des profits résultant du commerce de la compagnie; et ce dividende baisse ou hausse suivant ses variations réelles, trop souvent simulées. Un propriétaire dont les actions montoient à 12,000 fr. autrefois, et sont maintenant à 24,000, homme ou femme, naturel ou étranger, a le droit d'être employé et de voter dans le conseil général. Il faut 48,000 f. pour être directeur: ceux-ci sont au nombre de 24, y compris le président et le vice-président. Ils peuvent être réélus, tour-à-tour, six par ans, pour quatre années successives. Le traitement du président est de 4,800 fr. par an, et celui de chacun des directeurs de 3,600 fr. Les séances ou assemblées des directeurs doivent se tenir au moins une fois par semaine; mais pour l'ordinaire elles ont lieu plus souvent, et se convoquent suivant l'exigence des cas. On choisit, hors du corps des directeurs, plusieurs comités, qui ont l'inspection particulière de certaines sous-divisions des affaires de la compagnie; tels que comités de correspondance, de la trésorerie, des affaires intérieures, de magasins, de marine, de vérification, de procès, et autres dont le but est de prévenir les accroissemens du commerce particulier. Ces comités ont chacun un secrétaire, un caissier, des commis et des gardes-magasins.

Les prodigieuses acquisitions territoriales de cette

compagnie (1), évaluées à 51,333 lieues carrées, et contenant 30 millions d'habitans, doivent nécessairement entraîner une augmentation de commerce dans la même proportion (2), et cet agrandissement, joint aux dissensions des agens de la compagnie, tant au-dedans qu'au-dehors, a tout récemment attiré toute l'attention de la législature, et est devenu une occasion de mettre une restriction à leur dividende pour un certain temps. D'après le rapport du comité nommé par le parlement en 1773, pour prendre connoissance des affaires de l'Inde, il paroît que de 1708 à 1756, c'est-à-dire, durant un espace de 47 ans et demi, le dividende de la compagnie a été de 288,000,000 de fr. ou plus de (3) 6,063,157 l. 16 s. par an, ce qui, sur un capital de 76,560,000 fr., montoit à plus de 8 et demi pour 100, et qu'à la dernière époque, en sus du dividende mentionné ci-dessus, les capitaux de la compagnie avoient augmenté de 4,520,000 fr. Un acte passé en 1773, sous le titre « d'acte pour établir certaines règles relatives à la » direction de la compagnie des Indes, tant dans les » Indes qu'en Europe », apporta des changemens considérables dans ses affaires et dans sa constitution.

Il fut statué qu'à l'avenir, le bureau des directeurs seroit élu pour quatre années, six membres par élection annuelle, mais qu'aucun membre ne pourroit siéger plus de quatre ans; que personne ne pourroit concourir à leur élection, s'il n'étoit propriétaire de fonds depuis 12 mois; que le montant des actions qui

---

(1) Sans compter celles qu'elle vient de faire par le partage des Etats de Tippoo-Saïb.

(2) Suivant les listes mises sous les yeux de la chambre des communes, la compagnie employoit 110 vaisseaux et 8,170 hommes.

Entre l'Inde et l'Europe, pour porter et reporter des cargaisons..... } 70 vaiss. 7,130 hom.

Dans le commerce intérieur de l'Inde, et pour les retours de la Chine..... } 6 paqueb. 320 hom. 34 crabs, 720 hom.

(3) Ici l'original est encore fautif, quand il dit que la somme de 12,000,000 sterl., divisée par 47 $\frac{1}{2}$, fait plus de 280,000 liv. sterl., tandis qu'elle ne fait que 252,631 liv. sterl. 11 s. 6 d.; ce qui, réduit en argent de France, à raison de 24 fr. la liv. sterl, donne 6,063,157 l. 16 s.

conféroient ce droit, seroit désormais de 24,000 fr. au lieu de 12,000; que le tribunal du maire de Calcutta ne connoîtroit plus à l'avenir que des petites causes mercantiles qui formoient sa jurisdiction avant les acquisitions territoriales; qu'on substitueroit à ce tribunal une cour supérieure, composée d'un président d'âge et de trois juges à la nomination de la couronne; que la présidence du Bengale auroit la prééminence sur celles des autres cours de l'Inde; que le droit de nommer le gouverneur et le consul du Bengale appartiendroit à la couronne. Le traitement du président fut fixé à 190,000 fr. par an, et celui de chacun des juges, à 144,000 fr. Les appointemens du gouverneur furent réglés à 600,000 fr., et ceux de chacun des membres du conseil, à 24,000 fr. Cet acte très-extraordinaire donna à la couronne un pouvoir et une influence immense; mais jusqu'ici il n'en est résulté aucun bénéfice pour la compagnie : au contraire, la nouvelle cour de justice a témoigné si peu d'égards pour les mœurs des habitans de l'Inde et pour les usages du pays, qu'elle a causé le mécontentement le plus alarmant parmi les naturels, et même parmi les agens de la compagnie.

Au mois de novembre 1783, M. Fox, alors secrétaire d'Etat, présenta un bill pour soumettre la compagnie à de nouveaux réglemens, fondé sur l'incompétence des directeurs, et son état d'insolvabilité.

Le bill passa à la chambre des communes; mais l'influence secrète de la cour suscita, dans la chambre des pairs, une opposition à ce projet, comme tendant à investir des particuliers d'un pouvoir trop dangereux, et à les mettre en état d'affoiblir le pouvoir nécessaire de la couronne. Après de longs débats, le bill fut rejeté par une majorité de 19. La conséquence en fut la chute du ministère, et une révolution complète dans le cabinet.

Le nouveau bill qui passa à la fin de la session de 1784, avoit trois objets.

Le premier, d'établir dans le royaume un pouvoir

de contrôle qui lie le gouvernement de l'Inde au pouvoir exécutif du reste de l'empire ;

Le second, de régler la conduite des agens de la compagnie dans l'Inde, pour remédier aux abus qui s'y sont multipliés ;

Le troisième, de pourvoir à la punition de ceux d'entr'eux qui persisteront à commettre les prévarications qui ont fait le malheur du pays.

En conséquence, le roi doit nommer six commissaires pour les affaires de l'Inde, dont un des secrétaires d'Etat, et le chancelier de l'échiquier alors en fonctions. Le président a voix prépondérante en cas de partage ; de nouveaux commissaires sont à la nomination de la couronne. Le bureau doit surveiller, diriger, contrôler tous les actes, opérations, intérêts, concernant, de quelque manière que ce soit, le gouvernement civil et militaire, ou les revenus des possessions territoriales de l'Angleterre aux Grandes-Indes. Ils prêtent serment d'exercer les pouvoirs qui leur sont confiés, sans faveur ou affection, prévention ou malice, à l'égard de qui que ce soit. La cour des directeurs est tenue de remettre au bureau toutes les minutes de leurs ordres ou résolutions, ainsi que celles des séances des propriétaires, et les copies de toutes lettres, ordres, instructions qu'elle se propose d'envoyer au-dehors, pour être approuvés ou modifiés, sans qu'aucun puisse être expédié, sous quelque prétexte que ce soit, avant cette communication. Les directeurs conservent la nomination des agens extérieurs ; mais le roi a le pouvoir de rappeler, par l'organe de son secrétaire d'Etat, ou le gouverneur, ou les membres des conseils, ou tout autre employé de la compagnie, et de déclarer sa place vacante. Ce même bill donne au gouverneur et au conseil du Bengale un contrôle sur toutes les autres présidences, en tout ce qui concerne les transactions avec les puissances du pays, la paix et la guerre, et l'emploi de leurs forces ou revenus. Mais le conseil du Bengale est soumis à la direction absolue de la compagnie, et a défense d'agir sans

ordres reçus de la métropole, excepté dans les cas d'urgence.

Banque d'Angleterre. — La banque fut formée en corporation par le parlement, dans les 5e et 6e années du règne du roi Guillaume et de la reine Marie, sous le nom de gouverneur et compagnie de la banque d'Angleterre, en faveur d'une somme de 28,800,000 fr. prêtée au gouvernement, pour lequel prêt les soumissionnaires reçurent 8 pour cent aux termes de cette charte; la compagnie ne peut emprunter sous son sceau, sans y être autorisée par un acte du parlement. Elle ne peut ni commercer, ni faire faire aucune sorte de commerce par un agent ou prête-nom; elle peut négocier en lettres-de-change, vendre ou acheter des lingots et de la monnoie d'or ou d'argent étrangère.

Un acte du parlement, passé dans les 8e et 9e années du règne de Guillaume III, lui permit de porter ses capitaux à 52,808,116 fr. Cet acte portoit que les fonds de banque seroient un bien personnel et non pas réel; qu'aucun engagement verbal ou par écrit, pour en acheter ou en vendre, n'auroit de force aux yeux de la loi, s'il n'étoit enregistré sur les livres de la banque dans les sept jours, et si le transport des fonds n'avoit lieu dans les 14; qu'il y auroit félonie, sans bénéfice de clergie, à contrefaire le sceau général de la banque, ou aucun de ses billets timbrés ou non, ainsi qu'à altérer ou gratter ces billets ou notes.

Un autre acte, passé la 7e année du règne de la reine Anne, autorise la compagnie à porter son capital à 105,956,252 fr. en faveur d'une autre avance de 9,600,000 fr. au gouvernement, et, en 1714, elle lui prêta encore 56,000,000 de fr.

La 3e année du règne de Georges I, l'intérêt des capitaux fut réduit à 5 pour 100. A cette époque, la banque délivra pour 48,000,000 de fr. de billets d'échiquier, et accepta une annuité de 2,400,000 fr., et elle fut légalement autorisée à requérir de chacun de ses membres, en proportion de leur intérêt dans les fonds, les sommes qui seroient jugées nécessaires

dans une assemblée générale. Elle pouvoit encore non-seulement arrêter le dividende de tout membre qui eût négligé de payer sa quote-part au temps marqué par un avertissement inséré dans la gazette de Londres, et affiché à la bourse, et appliquer cette somme au payement de celle exigée, mais même arrêter les transports des actions du délinquant, et le charger d'un intérêt de 5 pour 100 par an pour le contingent qu'il avoit négligé de payer; et, si trois mois s'écouloient sans qu'il eût satisfait pour le principal et les intérêts, la banque avoit le droit de vendre une partie des fonds de cet actionnaire, pour en couvrir le montant.

Après cela, la banque réduisit l'intérêt des 48,000,000 prêtés au gouvernement, de 5 à 4 p. 100, et acheta plusieurs autres annuités, qui, depuis, furent rachetées par l'Etat; et la dette contractée par la nation avec la banque, fut réduite à 38,400,000 fr. Mais, en 1742, la compagnie s'engagea à fournir au gouvernement 38,400,000 fr. à 3 p. 100; c'est ce qu'on appelle maintenant les annuités de 3 p. 100. Elle consentit de plus à avancer la somme de 24,000,000 de fr. à l'échiquier, au recouvrement de laquelle on affecta les droits mis sur le malt et la taxe territoriale à 4 p. 100, contre des billets de l'échiquier, qui devoient être émis pour cet objet: en considération de quoi il fut permis à la compagnie d'augmenter son capital de 23,683,300 fr., dont l'intérêt, ainsi que celui des autres annuités, fut réduit à 3 ou 4 pour 100, jusqu'au 25 décembre 1757, après quoi il ne fut plus que de 3 p. 100.

Et, pour la mettre en état de faire entrer dans la circulation lesdits billets de l'échiquier, on établit ce qu'on appelle aujourd'hui circulation de banque; laquelle dénomination n'étant pas parfaitement entendue de tout le monde, nous prendrons la liberté d'expliquer ce terme avec un peu plus de détails que nous ne l'avons fait par rapport aux autres fonds.

La banque est obligée d'avoir en caisse des fonds suffisans pour faire face non-seulement au courant,

mais même aux demandes extraordinaires; et tout ce qu'elle a, excédant la somme jugée nécessaire pour ce service, elle l'emploie à ce qu'on peut appeler le commerce de la compagnie, c'est-à-dire, à l'escompte des lettres-de-change, à l'achat de l'or et de l'argent, et à des sûretés de gouvernement. Mais, lorsque la banque contracta l'engagement dont nous venons de parler, comme elle ne pouvoit pas garder oisive une somme supérieure à celle estimée nécessaire pour satisfaire aux demandes ordinaires et extraordinaires, elle ne pouvoit non plus prendre dans sa caisse de courant une somme aussi forte que celle de 24,000,000, sans diminuer celle consacrée à l'escompte, à l'achat d'or et d'argent, etc., ou sans trouver quelque moyen qui répondît à tous les usages de 24,000,000 en caisse. Voici la méthode qu'elle imagina, et qui répondit parfaitement à son but.

Elle ouvrit une souscription de 24,000,000 de numéraire, qu'elle renouvelle annuellement. Les souscripteurs avancent 10 pour 100, et contractent l'engagement de payer le reste ou partie à la première réquisition de la banque, sous peine de perdre les 10 p. 100 déjà déboursés. En considération de cette avance, elle paye aux souscripteurs 4 p. 100 d'intérêt de l'argent déjà livré, et un quart pour 100 de la somme entière qu'ils se sont engagés à payer; et en cas qu'on leur fasse un appel pour fournir tout ou partie de cette somme, la banque consent à leur en payer l'intérêt sur le pied de 5 p. 100, jusqu'à ce qu'elle rembourse la somme; ce qu'elle est obligée de faire au bout de l'année. De cette manière, la banque a les mêmes avantages que si elle avoit réellement 24,000,000 en caisse; et, quoique les souscripteurs, s'il n'y a aucune réquisition (ce qui est le cas ordinaire), reçoivent 6 et demi p. 100, par an, de leurs avances, cependant la compagnie bénéficie, tous les ans, de 564,000 fr. par le contrat, comme on le verra par le calcul suivant.

La banque reçoit du gouvernement, pour l'avance de 24,000,000 de fr.	720,000 fr.
Elle paye aux souscripteurs qui avancent 2,400,000 fr., et s'engagent à payer, à la première réquisition, 21,600,000 fr. de plus.....	156,000
Donc le bénéfice de la banque est de.	564,000

Telle est la situation de la banque, pourvu qu'elle ne fasse pas de demandes aux souscripteurs, ce qu'elle n'est pas disposée à faire, parce que cette démarche porteroit atteinte, non-seulement à son crédit, mais au crédit public.

Les fonds de la banque peuvent s'appeler fonds de commerce, puisqu'ils sont employés au trafic d'or et d'argent, à l'escompte des lettres de-change (1), etc. En outre, le gouvernement lui alloue tous les ans des sommes très-considérables, pour la direction des annuités payées à leur bureau. Tous ces avantages réunis rendent une action de la banque très-profitable, quoique la valeur n'en égale pas une dans les fonds de la compagnie des Indes. La compagnie donne des dividendes deux fois par an, ce dont le public est averti par des avis insérés dans les papiers. Ceux qui ont des occasions de placer leur argent peuvent le recevoir comptant; mais les particuliers qui le jugent à-propos laissent leurs fonds, pour que l'intérêt soit joint au capital (2).

Nous allons donner un narré succinct des derniers événemens qui sont d'une grande importance dans l'histoire de cette compagnie. Au commencement de l'année 1797, la rareté du numéraire se faisant sentir, les bruits d'une invasion jetèrent l'alarme dans le royaume, et dans plusieurs banques provinciales du Nord, de sorte qu'elles ne purent faire honneur à leurs payemens, et furent obligées de tirer considérablement sur la banque, qui, ayant avancé au gouvernement

(1) A 4 pour 100 jusqu'en 1773, où l'escompte fut porté à 5.

(2) On évalue à 500,000,000 le papier que la banque a maintenant en circulation.

de grandes sommes pour remplir les emprunts de l'étranger et faire le service public, se trouva si à court d'argent, qu'elle fut contrainte d'exposer au ministère l'état critique dans lequel elle se trouvoit. En conséquence il sortit un ordre du conseil privé, qui défendit à la banque de payer en espèces aucun billet ni dividende; et un bill fut porté au parlement pour sanctionner cet ordre et étendre la défense au 24 juin suivant, après lequel temps elle fut encore prolongée à un mois après la prochaine session du parlement, et jusqu'à la paix par un acte du parlement rendu peu de temps après. Pour faciliter les relations commerciales, la banque mit en circulation des *Bank-notes* ou billets de banque de 24 fr. et de 48 fr., et estampa des piastres d'Espagne qui passèrent pour 4 liv. 18 s. Ce cours surpassant leur véritable valeur, et le prix du marc d'argent venant aussi-tôt à baisser, on contrefit un si grand nombre d'estampilles que la banque jugea à propos de les retirer de la circulation, ce qui eut lieu dans le courant d'octobre; elle donna de la monnoie d'argent pour ces piastres; le parlement nomma une commission à l'effet d'examiner la situation de la banque. Le rapport de cette commission fut publié : et voici quel étoit au 27 février 1797, le bilan de la banque.

Passif de la banque.	330,489,360 fr.
Actif de la banque, abstraction faite des 280,483,200 fr. qui forment la dette permanente du gouvernement envers elle. . . .	422,333,720
Excédant en faveur de la banque..	91,844,360
En ajoutant à cet excédant la dette permanente de l'Etat montant à	280,483,200
On aura pour excédant total à l'époque du 25 février 1797. . . .	372,327,560 fr.

Cette compagnie est sous la direction d'un gouverneur, d'un vice-gouverneur, et de 24 directeurs, dont l'élection se fait annuellement dans l'assemblée générale, de la même manière que ceux de la compagnie

des Indes. Treize directeurs, au moins, forment un conseil, où se gèrent les affaires de la compagnie. Les agens subalternes sont très-nombreux.

Compagnie de la mer du Sud. — Durant le cours de la longue guerre avec la France, sous le règne de la reine Anne, les matelots de la marine royale, dont le payement étoit négligé, et qui recevoient des billets au lieu d'argent, furent souvent dans la nécessité de les vendre à des hommes avides, avec perte de 40, et quelquefois de 50 p. 100. De cette manière, et par d'autres raisons, la dette nationale, négligée par le parlement, et qui montoit à 227,511,704 fr., tomba dans les mains de ces usuriers. Sur quoi M. Harley, alors chancelier de l'échiquier, et depuis comte d'Oxford, proposa d'allouer aux propriétaires de ces dettes 6 p. 100 par an de leurs créances, et de les réunir en compagnie, avec permission de faire le commerce dans la mer du Sud. Et en effet, cette corporation fut formée sous le titre de « gouverneur » et compagnie de marchands de la Grande-Bretagne, » commerçant dans les mers du Sud et autres parties » de l'Amérique, et pour l'encouragement de la » pêche, etc. ».

Quoique le commerce fût l'objet apparent de cette compagnie, il est certain que le ministère n'avoit jamais sérieusement pensé à faire un établissement sur les côtes de l'Amérique Méridionale, ce qui flattoit sur-tout les espérances de la nation. Cet objet ne fut jamais rempli, et cette compagnie n'entreprit d'autre commerce que l'assiento, conformément au traité d'Utrecht, pour fournir des nègres aux Espagnols; encore s'en vit-elle privée par une convention entre les deux cours de Londres et de Madrid, bientôt après le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, et elle reçut, en dédommagement de toutes ses prétentions sur l'Espagne, la somme de 2,400,000 fr.

D'autres sommes furent prêtées, à 6 p. 100, au gouvernement, sous le règne de la reine Anne. La troisième année de Georges I, l'intérêt du total fut réduit à 5 p. 100, et la compagnie avança 48,000,000

de plus au même taux. Le statut de la sixième année du règne de Georges I, déclara qu'elle pourroit racheter le tout ou bien partie de la dette nationale, qui seroit rachetable; en considération de quoi la compagnie acquit le droit d'augmenter son capital en proportion des sommes qu'elle seroit en état d'acquitter, et pour la mettre à portée de se procurer des sommes pour acheter des annuités, pour échanger de nouveaux billets de l'échiquier contre argent comptant, pour continuer son commerce, etc. On laissa, au jugement d'une assemblée générale des membres de la compagnie convoquée à cet effet, le choix des moyens nécessaires pour obtenir ce résultat. Elle eut de plus la faculté d'emprunter sur contrat, billets ou engagemens signés de son sceau et sur le crédit de ses capitaux. Mais si le sous-gouverneur, député gouverneur, ou autre membre de la compagnie veut acquérir des terres ou des revenus de la couronne pour le compte de la corporation, ou prêter de l'argent par anticipation sur quelque branche du revenu, autre que la partie sur laquelle le parlement a accordé un crédit, ce sous-gouverneur, ou tout autre membre, doit payer trois fois la valeur de ce qu'il a ainsi prêté.

Le fatal système de la mer du Sud, réalisé en 1720, fut exécuté d'après le statut dont on vient de parler. La compagnie commença d'abord ses opérations avec le plus grand succès; la valeur de ses fonds, durant les cinq premières années, s'éleva plus haut que celle des fonds d'aucune compagnie; et le roi, après avoir acquis 240,000 fr. de fonds, consentit à prendre le titre de gouverneur. Telle étoit la situation des choses, quand, prenant avantage du statut ci-dessus, les directeurs projetèrent le plan astucieux de la mer du Sud, dont le but apparent étoit de se procurer des fonds pour faire le commerce de la mer du Sud, et d'acquérir des annuités, etc. payées aux autres compagnies; on imprima même, et l'on distribua des prospectus qui exposoient les avantages de ce plan, et invitoient le public à y coopérer. La somme néces-

saire pour le mettre à exécution, ainsi que les bénéfices qui devoient en résulter, furent divisés en un certain nombre de lots ou souscriptions, offert aux personnes qui vouloient s'aventurer à les acheter. Pour mieux en imposer au public, les directeurs s'engagèrent à donner des dividendes très-considérables, et déclarèrent que chaque action de 2,400 fr. de première origine en rendroit 1,200 par an: ce qui occasionna une si grande hausse, qu'une part de 2,400 fr. se vendit plus de 19,200 au mois de juillet; mais avant la fin de septembre elle tomba à 5,600 fr. Le résultat en fut la ruine d'une multitude d'individus, et des malheurs sans nombre, et au-dessus de toute répression; mais on connoît trop bien les conséquences de cet infâme système. La plupart des directeurs furent punis d'une amende si forte, qu'elle leur coûta presque tous leurs biens. Quelques-uns n'avoient pris aucune part à la supercherie, et n'y avoient rien gagné: mais on observa qu'ils auroient dû s'y opposer et la prévenir.

Un statut de la 6e année du règne de Georges II porta, qu'à dater du 24 juin 1733, et après les fonds de cette compagnie, qui montoient à 351,626,481 fr. 70 c., les actions des propriétaires respectifs seroient partagées en quatre portions égales, dont les trois-quarts seroient convertis en une masse, accompagnée d'annuités au taux de 4 p. 100, jusqu'à ce qu'ils fussent rachetés par le parlement, et prendroient le nom de Nouvelles annuités de la mer du Sud, et l'autre quart resteroit dans la caisse de la compagnie comme un fonds de commerce accompagné du résidu des annuités ou fonds payables par l'échiquier à la compagnie, pour tout son capital, jusqu'à l'achat, et des mêmes sommes déjà allouées pour les frais de régie, avec tous effets, bénéfices de commerce, dettes, priviléges et partages appartenant à la compagnie. Le régisseur de la compagnie étoit tenu de dresser deux fois l'an, à Noël et au milieu de l'été, ou, au plus tard, un mois après, un état des affaires de la compagnie, et de le mettre ensuite sous les yeux

de la prochaine assemblée générale, afin de faire connoître le dividende. Tous ces dividendes devoient résulter des produits nets, et ne pas excéder ceux que la compagnie pouvoit faire sans contracter de nouvelles dettes, pourvu qu'en aucun temps ce dividende ne passât pas 4 p. 100 par an, jusqu'à l'entier acquittement des dettes. La compagnie, ainsi que ses capitaux, devoient, exclusivement à la nouvelle masse des annuités réunies, être responsables de toutes les dettes et charges encourues par elle. De plus, elle étoit obligée de tenir à Londres même un bureau et des livres, dans lesquels tous les transports des nouvelles annuités seroient enregistrés et signés par la personne faisant lesdits transports, ou son fondé de procuration, à la charge aussi pour celle en faveur de laquelle le transport seroit fait, ou pour son fondé de pouvoirs, de signer son acceptation. Aucun autre mode de transport ne pouvoit être légal.

Les annuités de cette compagnie, aussi bien que les autres, sont maintenant réduites à 3 p. 100.

Cette compagnie est sous la conduite d'un gouverneur, d'un sous-gouverneur, d'un député gouverneur, et de 21 directeurs; mais, excepté le roi, personne ne peut être gouverneur, à moins d'avoir, en son propre nom, 120,000 fr. dans le fonds de commerce. Le sous-gouverneur doit en avoir 96,000; le député gouverneur 72,000, et un directeur 48,000. Dans chaque assemblée générale, tout membre qui a en son nom une action de 12,000 fr. dans le fonds de commerce, a un vote; 48,000 fr. en donnent deux; 72,000 fr. trois, et 120,000 fr. quatre.

La compagnie des Indes orientales, la banque d'Angleterre, et la mer du Sud, sont les seuls corps ayant encore existence légale, auxquels le gouvernement doive, excepté la banque millionaire, dont le capital n'est que de 24,000,000, et dont l'institution a pour objet d'acheter la réversion des billets de l'échiquier.

L'intérêt de toutes les dettes du gouvernement a dernièrement été réduit à 3 p. 100, excepté les an-

nuités de 1758, les annuités à vie, et les billets de l'échiquier; mais la compagnie de la mer du Sud continue de donner un dividende de 4 p. 100 sur les fonds actuels, à raison des bénéfices qu'elle fait sur les sommes qui lui sont allouées par l'administration des annuités payées à son bureau, et de l'intérêt des annuités qui ne sont pas réclamées par les propriétaires.

Comme les prix des différens fonds sont sans cesse flottans au-dessus et au-dessous du pair, quand une personne à qui ces sortes d'opérations ne sont pas familières, lit dans les papiers, par exemple, que les actions de la banque sont marquées à 127; celles des Indes de 134 à 134 et demi; celles de la mer du Sud, à 97 et demi, elle doit entendre que 100 liv. st. de ces fonds respectifs se vendent alors ces différentes sommes.

En comparant les prix des différens fonds l'un avec l'autre, on doit se rappeler que l'intérêt dû sur chacun d'eux, depuis le dernier payement, entre dans le prix courant, et que le vendeur ne reçoit jamais aucun bénéfice à part pour cet intérêt, excepté dans le cas des obligations des Indes, où l'intérêt dû est calculé jusqu'au jour de la vente, et payé par l'acquéreur, par-dessus le prix convenu. Mais comme l'intérêt sur les différens fonds, est payé à des temps différens, des personnes peu familiarisées avec ces transactions seroient exposées à des mécomptes considérables dans le calcul de leur valeur, quelques-uns ayant toujours un quart pour cent de dû de plus que les autres: ce qui établit en apparence une grande différence dans le prix, quoique réellement il n'y en ait aucune; par exemple, les anciennes annuités de la mer du Sud se vendent 85 et demi ou 85 liv. 10 s. st., pendant que les nouvelles ne trouvent que 84 trois quarts ou 84 liv. 15 s., quoique chacune rende également 5 p. 100: mais les anciennes portent un quart p. 100 d'intérêt de plus que les nouvelles; ce qui monte à 15 s. sterl., différence exacte entre ces deux sortes d'annuités. Il y a cependant une

ou deux causes qui feront toujours vendre l'une un peu moins que l'autre, quoique toutes deux de la même valeur, une desquelles est que la première classe ne fait qu'un modique capital, et, par cette raison, n'a pas autant d'acheteurs que la seconde, où l'affluence est plus grande, parce qu'on craint que si le gouvernement vient jamais à rembourser la dette nationale, il ne commence par les annuités dont le capital est le moindre.

Tant que les annuités et l'intérêt de l'argent prêté seront payés régulièrement, et que le principal sera assuré par le prince et par la nation, sécurité qu'aucun peuple ne peut donner, les étrangers ne craindront point de prêter à l'Angleterre, et seront par-là intéressés à sa prospérité; le papier des compagnies sera converti en monnoie et en marchandises, et l'Empire Britannique ne manquera jamais de numéraire pour l'exécution de ses projets. Dans les Etats monarchiques, le crédit est fondé sur la parole du prince, et sur celle du peuple dans les républiques. En Angleterre, il repose sur l'intérêt commun du peuple et du prince, et c'est-là la sécurité la plus forte : car, quel que soit le pouvoir de l'honnêteté en général, en matière d'argent l'intérêt prévaut toujours; et un grand nombre de personnes qui n'ont pas grand respect pour la vertu, ont beaucoup d'égards pour leur intérêt personnel.

Constitution et Loix. — Tacite, en décrivant une constitution semblable à celle du peuple Anglais, paroît croire que c'est une belle théorie, dont la pratique est impossible. L'expérience a prouvé qu'il s'est mépris; et par des conceptions inconnues à l'antiquité, la constitution Anglaise existe depuis plus de 500 ans. Il faut convenir pourtant que durant cet espace de temps elle a éprouvé beaucoup d'altérations et quelques interruptions; mais les principes en sont les mêmes que ceux attribués par l'historien latin aux Germains, aux autres ancêtres septentrionaux de la nation Anglaise, que l'on confond mal-à-propos sous le nom générique de *Goths*. Lors de la

première invasion de l'Angleterre par les Saxons, qui venoient de la Germanie et des contrées voisines, leurs loix et leurs usages étoient absolument les mêmes que ceux décrits par Tacite. La nation avoit un chef en temps de guerre. Les terres conquises se distribuoient entre ceux qui l'avoient suivi, selon leurs mérites et leurs moyens de lui être utiles; et le tout étoit considéré comme une propriété commune, qu'ils devoient défendre de concert contre tout agresseur. De nouveaux aventuriers arrivant sous différens chefs, chassèrent les naturels jusques dans le pays de Galles; et ces chefs finirent par prendre le titre et l'autorité du roi sur les différens domaines qu'ils avoient conquis. Ce changement de titre les rendit plus respectables parmi les Bretons et leurs voisins les Ecossais et les Pictes, sans ajouter à leur pouvoir, qui continua d'être restreint aux opérations militaires.

Toutes les affaires civiles étoient portées dans une assemblée générale des principaux officiers et du peuple, jusqu'à ce que, par degrés, on en vint à élire des shériffs et autres officiers civils. C'est à Alfred que nous devons ce chef-d'œuvre de système judiciaire, la subdivision de l'Angleterre en centuries, et celle des centuries en décuries, noms qui subsistent encore en Angleterre, ainsi que la dénomination de *surveillans*, qui devoient les diriger vers le bien général. Le shériff étoit le juge de toutes les matières civiles et criminelles dans le ressort du comté; et après l'introduction du christianisme, on joignit à ce magistrat un évêque. Avec le temps, à mesure que les affaires se multiplièrent, on créa des juges ambulans et autres; mais il paroît, par les plus anciens registres, que toutes les affaires civiles étoient décidées par 12 ou 16 hommes, vivant dans le voisinage de l'endroit où demeuroient les parties; et c'est-là le principe du jury. Il est certain que ce jury étoit en usage parmi les plus anciennes colonies Saxonnes, puisque leur institution est attribuée par l'évêque Nicholson, à Odin lui-même, leur législa-

teur et le plus grand de leurs capitaines. Aussi en voit-on des traces dans les loix de toutes les nations qui adoptèrent le système féodal, en Allemagne, en France, en Italie, et qui toutes avoient un tribunal composé de douze hommes honnêtes et vrais, égaux ou pairs des parties. En Angleterre, nous les retrouvons dans les loix du roi Ethelred, qui en parle comme d'une institution déjà ancienne.

Avant l'introduction du christianisme, il est incertain si les Saxons admettoient le jury en matière criminelle; mais ce qu'on sait, c'est qu'il n'y avoit point de crime, si grand qu'il fût, qu'on ne pût racheter pour de l'argent (1). Le malfaiteur, fût-il meurtrier du roi, étoit condamné à une amende proportionnée au délit, et en la payant, il achetoit sa grace. Ces usages barbares semblent avoir cessé peu de temps après la conversion des Saxons au christianisme; et les cas de meurtre et de félonie furent soumis au jugement d'un jury, même dans la cour du roi.

Parmi les Saxons, la royauté n'étoit pas, à proprement parler, héréditaire, quoiqu'elle le devînt dans la suite par l'attachement du peuple au sang de ses rois, et dans le dessein d'assurer la régularité du gouvernement. Les terres et les dignités même ne se transmirent par succession qu'au temps de Guillaume le Conquérant.

Les premiers princes de la dynastie Normande firent tous leurs efforts pour effacer, à beaucoup d'égards, de l'esprit du peuple, le souvenir de la constitution Saxonne; mais ces efforts furent sans succès. La noblesse, aussi bien que le peuple, luttèrent contre le trône; et après de longues guerres et beaucoup de sang versé, la fameuse charte des libertés anglaises, si connue sous le nom de la grande charte, fut extorquée en quelque sorte au roi Jean, et confirmée par son fils Henri III, qui parvint au trône en 1216. Il ne paroît pas qu'avant ce règne, malgré tant de

(1) En saxon *guelt*, et de là le mot *guilty*, *coupable*, dans les procès criminels, où l'opinion des jurés s'énonce par *guilty* ou par *not guilty*.

sang répandu, les communes d'Angleterre fussent représentées dans le parlement ou dans le grand-conseil de la nation, tant les barons avoient usurpé la disposition des propriétés.

On ne connoît pas précisément l'année où la chambre des communes s'est formée ; mais il est certain qu'il y en eut une sous le règne de Henri III, quoiqu'on ne puisse rien assurer sur la nature de ses pouvoirs. Nous allons donc passer à la constitution, considérée dans son état actuel.

Dans tous les Etats il y a un pouvoir suprême auquel appartient le droit de faire des loix, lequel, en vertu de la constitution particulière à ce royaume, réside ici dans le concours du roi, des lords et des communes.

Du Roi. — Le pouvoir exécutif suprême de l'Empire Britannique ou Royaume-Uni est affecté, par la constitution, à une seule personne, roi ou reine, sans distinction de sexe, qui, en vertu de son droit, est investi immédiatement de toutes les marques, droits et prérogatives du souverain pouvoir.

La grande maxime fondamentale sur laquelle reposent les droits de succession à la couronne, est que la couronne, en vertu de la loi commune et de l'usage constitutionnel, est héréditaire, et cela d'une manière qui lui est particulière; mais que ce droit de succession peut, de temps à autre, être changé ou limité, par acte de parlement, sous lesquelles réserves la couronne reste héréditaire.

A l'époque de la révolution, en 1688, la convention des états, ou corps représentatif de la nation, déclara que la mauvaise conduite du roi Jacques II, équivaloit à une abdication, et que le trône étoit vacant.

En conséquence de cette vacance, et par égard pour l'ancienne ligne, la convention désigna les plus proches héritiers du sang royal de Charles I pour occuper le trône, suivant l'ancien ordre de succession, avec une exception ou préférence temporaire en faveur de Guillaume III.

Dans le cas où la ligne protestante de Charles I viendroit à manquer, et par conséquent le trône à vaquer, le roi et le parlement étendirent le droit de succession à la ligne protestante de Jacques I, c'est-à-dire, à la princesse Sophie de Hanovre et à ses héritiers protestans; et c'est-là la tige dont les héritiers de la couronne doivent descendre.

Le principe qui fut la base de la révolution, étoit tout nouveau en politique, et sans exemple dans l'histoire : l'abdication d'un monarque vivant, et la vacance du trône. Ce n'étoit point une annihilation du droit de succession et une nouvelle limitation de la couronne, faites, de concert, par le roi et les deux chambres du parlement; c'étoit l'acte de la nation seule, fondé sur la conviction qu'il n'y avoit pas de roi existant. Car, dans une assemblée des lords et des communes réunis en convention sur la supposition de cette vacance, les deux chambres décrétèrent : « que le roi Jacques s'étant efforcé de ren-» verser la constitution du royaume, en brisant le » contrat originel entre le roi et le peuple, et par » l'instigation des Jésuites et autres personnes mal-» intentionnées, ayant violé les loix fondamentales » et fui lui-même hors du royaume, avoit abdiqué le » gouvernement, et qu'en conséquence le trône » étoit vacant ». Ainsi finit tout-à-coup, par cette révolution soudaine et inattendue, l'ancienne ligne de succession, laquelle, depuis l'invasion des Normands, avoit duré plus de 600 ans, et depuis l'union de l'heptarchie Saxonne, dans la personne du roi Egbert, près de 900.

Quoiqu'à certains égards la révolution n'eût pas été aussi complète qu'on l'eût desiré, de cette époque cependant date une nouvelle ère, dans laquelle les limites de la prérogative royale et de la liberté ont été mieux définies, les principes du gouvernement examinés plus à fond et mieux entendus, et les droits des sujets stipulés d'une manière plus explicite par des précautions légales, que dans aucune autre période de l'histoire d'Angleterre. Il est à remarquer

de plus que la convention évita dans ce jugement, avec beaucoup de sagesse, les extrêmes, où les théories chimériques de quelques zélés républicains auroient pu l'entraîner. Elle établit que cette inconduite du roi étoit un effort pour renverser la constitution, et non pas une subversion actuelle, ou dissolution du gouvernement. En conséquence, ils votèrent très-prudemment l'abdication de la royauté, et par conséquent la vacance du trône. Ainsi la forme du gouvernement étoit maintenue quoique le premier magistrat fût parti, et la dignité royale subsistoit, quoique Jacques ne fût plus roi. C'est ainsi que la constitution resta dans son entier: autrement, d'après tous les principes de la saine politique, elle se seroit écroulée, si la principale de ses parties constitutives, l'autorité royale, eût été abolie ou même suspendue.

De-là il est aisé de conclure que le titre à la couronne n'est pas absolument aussi héréditaire qu'autrefois, et que la tige à laquelle doivent remonter les descendances actuelles, a cessé d'être la même. Autrefois la descendance étoit absolue, et la couronne passoit au plus proche héritier sans aucune restriction; mais sur le pied actuel, la succession est conditionnellement limitée comme elle l'est aux seuls héritiers descendus de la princesse Sophie, qui sont membres protestans de l'église anglicane, et sont mariés à des protestans.

C'est en ce juste milieu que consiste la véritable notion constitutionnelle du droit de succession à la couronne des trois royaumes. Des extrêmes dont elle s'écarte également, chacun a été regardé comme destructif des fins pour lesquelles les sociétés sont formées et maintenues. Quand le magistrat, à chaque succession, est élu par le peuple, et peut, d'après le vœu textuel de la loi, être, sinon puni, au moins déposé par les sujets, cet ordre de choses peut s'appeler la perfection de la liberté; mais il doit se trouver fort difficile dans la pratique. D'un autre côté, un droit héréditaire, divin, indestructible, joint à la

doctrine de l'obéissance illimitée et passive, est sans doute, de toutes les constitutions, la plus despotique et la plus redoutable. Mais quand un droit héréditaire, de la nature de celui que les loix anglaises ont établi et communiqué à la famille royale, s'unit étroitement aux libertés qui sont également l'héritage des sujets, de cette réunion résulte une constitution, la plus belle dans la théorie, la plus accréditée par l'expérience, et suivant toute probabilité, la plus solide et la plus durable.

Les principales obligations du roi sont exprimées dans le serment qu'il prête à son couronnement, serment qui est énoncé par un des archevêques ou évêques du royaume, en présence de tout le peuple qui, de son côté, prête le même serment de fidélité à la couronne.

On peut remarquer que dans ce contrat sont exprimés, du côté du roi, tous les devoirs d'un monarque à l'égard de son peuple; savoir: de gouverner suivant les loix; d'exécuter les jugemens, et de maintenir la religion établie. Par rapport au dernier de ces trois articles, nous devons ajouter qu'en vertu de l'acte d'union, 5 ann. c. 8, on rappelle et confirme deux statuts qui y sont exprimés, l'un du parlement d'Ecosse, l'autre du parlement d'Angleterre, qui portent, le premier: que chaque roi, à son avénement au trône, doit prêter le serment de conserver en Ecosse la religion protestante et l'église presbytérienne; et le second, qu'il doit également jurer de maintenir l'église anglicane, en Angleterre, en Irlande, dans la principauté de Galles, de Berwick, et dans les territoires qui en dépendent.

Malgré les limitations de pouvoir dont on a déjà parlé, le roi d'Angleterre est le plus grand monarque qui règne sur un peuple libre: sa personne est sacrée aux yeux de la loi; de sorte que c'est un crime de haute trahison de concevoir ou méditer seulement sa mort. Il ne peut lui-même être regardé comme coupable d'aucun crime, la loi ne prenant pas connoissance de son action, autrement que dans la per-

sonne de ses ministres, s'ils violent les loix du pays. Son pouvoir est très-grand, quoiqu'il n'ait pas le droit d'étendre sa prérogative au-delà des bornes prescrites par la constitution. Il ne peut faire de nouvelles loix, ni lever de nouvelles taxes, ni agir d'une manière contraire aux loix reçues; mais il peut faire la guerre et la paix, envoyer et recevoir des ambassadeurs, faire des traités d'alliance et de commerce, lever des armées, équiper des flottes pour la défense du pays ou la destruction des ennemis, et l'extinction des révoltes; donner des commissions à ses officiers de terre et de mer, ou les révoquer à son gré; disposer de tous les magasins, châteaux, etc.; convoquer le parlement, l'ajourner, le proroger ou le dissoudre; refuser sa sanction aux bills, même après qu'ils ont passé dans les deux chambres, de sorte qu'ils n'ont pas plus force de loi que s'ils n'avoient jamais été présentés: mais c'est-là une prérogative que les rois d'Angleterre se hasardent rarement d'exercer. Il a le droit de composer son conseil privé, de nommer tous les grands officiers de la couronne, de la maison royale et de l'église; et enfin, il est la source d'où découlent tous les degrés de noblesse et de chevalerie. Telle est la dignité, tel est le pouvoir d'un roi des Iles Britanniques.

Du parlement. — Les parlemens ou conseils sont, à quelques égards, comme on l'a déjà observé, d'une aussi haute antiquité dans cette île, que le gouvernement Saxon, et remontent jusqu'à l'origine du royaume lui-même. Blackstone dit, dans son excellent commentaire: « Il est généralement re-» connu que la constitution du parlement, telle » qu'elle existe aujourd'hui, remonte jusqu'à la 17e » année du règne du roi Jean en 1215, et se trouve » désignée dans la grande charte donnée par ce » prince, où il promet formellement de convoquer » tous archevêques, évêques, abbés, lords et grands » barons en personnes, ainsi que tous ceux qui re-» lèvent de la couronne, par le moyen des shériffs » et des baillis, à l'effet de les rassembler dans un

» lieu marqué, après quarante jours d'avis, pour ré-» gler, au besoin, les taxes ». Et cette constitution a subsisté de fait, au moins depuis l'année 1266, la 49e année d'Henri III, puisqu'il existe encore des écrits de cette époque, ayant pour objet de convoquer les chevaliers, les citoyens et les bourgeois, en parlement.

Le parlement s'assemble sur l'invitation du roi, et sa session ne peut pas être interrompue plus de trois ans. Ses élémens constitutifs sont, le roi y siégeant en sa qualité royale, et les trois Etats du royaume, les lords spirituels, les lords temporels, qui siégent avec le roi dans une chambre, et les communes qui siégent seules dans une autre. Le roi et ces trois Etats réunis forment la grande corporation, ou chef politique du royaume, dont le roi est dit *caput, principium et finis* (le chef, le principe et la fin); car du moment qu'ils sont ensemble, le roi se réunit à eux en personne, ou par son représentant, sans quoi le parlement ne pourroit être installé. Aussi a-t-il seul le pouvoir de le dissoudre.

Il étoit de la plus grande nécessité, pour maintenir l'équilibre de la constitution, que le pouvoir exécutif fût une branche de la législature. La couronne ne peut proposer d'elle-même aucune altération dans les loix actuelles; mais elle peut approuver ou improuver celles proposées et consenties par les deux chambres. En conséquence, le pouvoir législatif ne peut dépouiller l'exécutif d'aucun des droits légaux, sans son aveu, puisque la loi ne peut changer tant que les pouvoirs ne s'accordent pas à l'altérer. Ce qui constitue vraiment l'excellence du gouvernement Anglais, s'il étoit maintenu dans toute sa pureté, c'est que toutes les parties qui le composent se tiennent respectivement en échec. Dans la législature, le peuple balance la noblesse, et réciproquement, par le privilége que chacun d'eux a de rejeter la résolution de l'autre, pendant que le roi les contrebalance tous deux, ce qui garantit le pouvoir exécutif de tout empiètement.

Les lords spirituels sont au nombre de vingt-six, deux archevêques et vingt-quatre évêques. Les lords temporels sont tous les pairs du royaume, car les évêques ne sont, à proprement parler, que lords du parlement. Quelques-uns des pairs siégent en vertu de leur naissance, tels que les anciens, quelques-uns par création, comme tous ceux de formation nouvelle, d'autres par élection depuis l'union avec l'Ecosse ; et tels sont les seize pairs qui représentent le corps de la noblesse Ecossaise. Le nombre des pairs est illimité, et la couronne peut l'augmenter à son gré.

Dans une constitution comme celle de l'Empire Britannique, un corps de noblesse étoit nécessaire pour soutenir à-la-fois les droits de la couronne et du peuple, en formant une barrière qui empêchât l'un d'empiéter sur l'autre. Il forme et maintient l'échelle de dignité qui s'élève depuis le cultivateur jusqu'au prince; c'est, pour ainsi-dire, une pyramide politique qui repose sur une large base, diminue en s'élevant et se termine en pointe. Les nobles sont donc les piliers qui ne s'élèvent du niveau du peuple que pour soutenir plus immédiatement le trône, lequel ne peut s'écrouler, sans ensevelir les nobles sous ses ruines. Aussi dans le dernier siècle, lorsque les communes avoient résolu de renverser la monarchie, elles votèrent la destruction de la chambre haute comme inutile et dangereuse.

Les communes sont composées de tous les propriétaires du royaume qui ne siégent pas dans la chambre des lords; chacun a voix dans le parlement, ou personnellement, ou par ses représentans (1).

(1) Ceci doit s'entendre avec quelques restrictions. Les propriétaires de terres qui ne rapportent que 48 fr. par an, ont le droit de voter pour l'élection des membres du parlement, ainsi que la plupart des membres de corporations, bourgs, etc. Mais il y a de très-grandes villes de commerce, et des places très-peuplées, qui n'envoient point au parlement; et dans les villes même qui en députent, grand nombre d'habitans n'ont point de votes. Donc il y a des milliers de riches propriétaires qui ne sont point représentés; et, en effet, l'inégalité et le défaut de la représentation sont regardés, avec raison, comme une des plus grandes imperfections de la constitution. La durée septénaire des parlemens a été vue sous le même jour.

Dans un Etat libre, chaque homme qui est supposé l'être, doit être jusqu'à un certain point le maître de ses actions, et par conséquent une branche au moins du pouvoir législatif devroit résider dans la masse entière du peuple. Mais dans un Etat aussi grand, il a été très-sagement imaginé que le peuple feroit, par ses représentans ce qu'il ne pouvoit faire en personne, représentans choisis par un certain nombre de districts séparés et peu considérables, où tous les votans sont, ou peuvent être aisément distingués. Les comtés sont donc représentés par les chevaliers, élus par les propriétaires des terres; les cités et bourgs le sont par les citoyens et les bourgeois, choisis par la partie mercantile, ou par le commerce de la nation (1). Le nombre des représentans anglais, est (2) de 513, et celui des Ecossais de 45; en tout 558. Chaque membre, quoiqu'élu par un district particulier, une fois élu, l'est pour tout le royaume. Car la fin de son entrée au parlement n'est pas particulière, mais générale; il y vient pour servir non-seulement ses constituans, mais aussi la république, et pour donner au trône les avis réclamés par la teneur des lettres de convocation.

Les parties constituantes d'un parlement sont donc le roi, les lords spirituels et temporels, et les communes, dont chacune est si nécessaire, que sans le consentement des trois, aucune loi ne pourroit être obligatoire. Tout ce qui est décrété par une ou par deux seulement, n'a point force de statut; et l'on n'y doit avoir aucun égard, si ce n'est dans les matières relatives à leurs priviléges.

---

(1) Copie du serment remis à chaque votant, avant de procéder à l'élection. « Je..... jure (ou, étant quaker, j'affirme solennellement) n'avoir jamais par moi-même, ou par tout autre tenant » quelque chose de moi, ou pour mon usage ou bénéfice, directement ou indirectement reçu aucune somme d'argent, office, » place ou emploi, don ou récompense, promesse ou sûreté d'argent, d'office, d'emploi, ou de don, pour déterminer mon vote » à cette élection; et que c'est la première fois que je suis convoqué » pour cette élection. Ainsi, Dieu me soit en aide »!

(2) Sans compter celui des Irlandais, depuis l'union de l'Irlande à la Grande-Bretagne, du 1er janvier 1801.

Le pouvoir et la jurisdiction du parlement, dit sir Edouard Coke, sont tellement absolus et transcendans, qu'ils ne peuvent être resserrés dans aucunes bornes, soit par rapport aux causes, soit par rapport aux personnes. Une autorité souveraine et supérieure à toute censure lui donne le droit de faire, confirmer, étendre, restreindre, abroger, annuller, faire revivre et éclaircir les loix concernant toutes sortes d'affaires ecclésiastiques ou temporelles, civiles, militaires, maritimes ou criminelles. C'est là que la constitution a placé ce pouvoir despotique qui, dans toutes les formes de gouvernement, doit résider quelque part. Tous méfaits et griefs, oppressions et remèdes, qui sortent du cours ordinaire des loix, sont du ressort de ce tribunal extraordinaire. Il peut régler ou soumettre à des formes nouvelles la succession à la couronne, comme il l'a fait sous les règnes de Henri VIII et de Guillaume III. Il peut altérer et établir la religion du pays, ce qu'il a fait de différentes manières sous les règnes d'Henri VIII et de ses trois enfans, Edouard VI, Marie et Elisabeth. Il peut changer et recréer sur de nouvelles bases la constitution du royaume, et celle des parlemens eux-mêmes, témoins l'acte d'union et les différens statuts pour les élections triennales et septénaires. En un mot, il peut faire tout ce qui dans l'ordre naturel des choses n'est pas impossible; et des publicistes ne se sont pas fait scrupule d'exprimer son pouvoir par un terme un peu hardi, celui de *toute-puissance du parlement.* Cependant, ce pouvoir, quelque grand qu'il soit, n'est qu'un dépôt qui lui est confié, et par conséquent, il ne doit en faire usage que conformément aux règles de la justice, et pour l'intérêt général. Aussi, seroit-il très-essentiel aux libertés anglaises, que ce précieux dépôt ne fût confié qu'aux membres de la société les plus distingués par leur probité, leur courage et leurs lumières. Car c'est un apophthegme connu du grand trésorier Burleigh, « que l'Angleterre ne peut ja-» mais être ruinée que par un parlement, et comme

» l'observe sir Mathieu Hale, cette cour suprême » n'ayant aucune jurisdiction au-dessus d'elle dans » le royaume, si malheureusement elle venoit à se » corrompre et à s'égarer, les sujets n'auraient au- » cun remède légal contre l'oppression ».

Afin de prévenir les inconvéniens qui pourraient résulter d'une autorité si étendue, placée dans des mains incapables, il faut avoir 21 ans avant de pouvoir siéger ou voter dans l'une ou l'autre chambre. Pour prévenir toute innovation dans l'Eglise ou dans l'Etat, personne ne peut siéger ou voter dans les deux chambres, qu'il n'ait prêté, en présence de la chambre qui le reçoit, les sermens de fidélité, de suprématie et d'abjuration, et souscrit et répété la déclaration contre la transsubstantiation, l'invocation des saints et le Sacrifice de la messe; et pour écarter tous les dangers des attachemens, liaisons ou dépendances étrangères, une loi respectée ne permet à aucun étranger, né hors de la domination anglaise, même après qu'il s'est fait naturaliser, de devenir membre du parlement.

Les plus importans priviléges des membres des deux chambres sont la liberté de parler, la franchise de leurs personnes, de leurs domestiques, de leurs terres et de leurs biens. Quant au premier, la liberté des opinions, il est expressément déclaré par le statut de 1 W. et M. st. 2, c. 2, comme une des libertés de la nation, « que la liberté de parler dans les débats » et discussions parlementaires, ne peut être attaquée » ou poursuivie dans aucune autre cour ». C'est un des priviléges que demande au roi en personne l'orateur des communes, à l'ouverture de chaque nouvelle session. Il en est de même des autres franchises mentionnées ci-dessus. Elles écartent non-seulement toute violence illégale, mais aussi toute arrestation légale, et toute saisie à la suite d'une procédure judiciaire. Insulter un membre du parlement, ou quelqu'un des membres de sa maison, est une action qui annonce le plus souverain mépris pour le parlement même, et qui est punie avec la dernière sévérité. Aucun

membre ne peut être arrêté, ou mis en prison; on ne peut lui intenter aucun procès dans les tribunaux, ni arrêter aucun de ses gens, ni faire une descente sur ses terres, ni saisir ou séquestrer ses biens, sans violer les priviléges du parlement (1).

La chambre des pairs, à raison de sa suprématie, a le droit d'être consultée dans les points douteux, et l'est, en conséquence, par les juges du banc du roi et des plaids communs, et ceux des barons de l'échiquier, qui sont du degré de la coiffe (2), en ont été reçus sergens ès-loix, ainsi que par la cour de la chancellerie.

L'orateur de la chambre des pairs est ordinairement le lord chancelier ou le lord garde du grand sceau, dignités qui sont assez communément réunies sur la même tête.

Chaque pair, avec l'agrément de la chambre, a le droit, comme étant son propre représentant, quand une motion passe contre son avis, de faire insérer son opposition motivée ou protestation sur les registres. Cependant, il y a eu des occasions où les protestations ont été si offensantes pour la majorité, qu'elles ont été rayées de dessus les journaux de la chambre : mais cette mesure a toujours été regardée comme une violence incompatible avec le droit de protestation.

La chambre des communes peut se désigner par le nom de grand pouvoir inquisitorial de l'Empire Britannique, ayant droit d'éclairer tous les griefs de la nation, pour en obtenir le redressement.

Les loix et usages particuliers à cette chambre concernent principalement la levée des taxes et les élections des membres du parlement.

---

(1) Cette exemption d'arrêt, pour dettes, a toujours été vue de fort mauvais œil par le public. Aussi les pairs et les communes ont-ils renoncé à ce privilége par acte du parlement, en 1770, et les membres des deux chambres peuvent maintenant être poursuivis pour dettes comme les autres débiteurs.

(2) La coiffe est la marque d'un grade dans la jurisprudence, nommé sergent ès-loix; lequel répond à celui de docteur en droit. (*Note du traducteur.*)

Par rapport aux taxes, c'est l'ancien privilége et droit incontestable de la chambre des communes, que toutes concessions, tous subsides ou secours parlementaires, prennent naissance dans son sein, et sont d'abord accordés par elle, quoiqu'ils ne puissent avoir tout leur effet sans l'assentiment des deux autres branches de la législature. La grande raison de ce privilége exclusif, est que les taxes sont levées sur la masse du peuple, et qu'en conséquence, il est juste qu'il ait le droit de s'imposer lui-même.

Le mode pour la formation des loix est le même dans les deux chambres. Dans chacune, l'acte de la majorité est obligatoire pour la chambre entière, et cette majorité est déclarée par le vote public et à scrutin ouvert; non à scrutin fermé comme à Venise et dans d'autres sénats. Cette dernière méthode peut avoir l'avantage de prévenir des intrigues et des combinaisons inconstitutionnelles; mais elle est impraticable en Angleterre, au moins dans la chambre des communes, où la conduite de chaque membre est sujette à la censure postérieure de ses commettans, et doit, par conséquent être ouvertement soumise à leur inspection.

Pour porter un bill dans la chambre des communes, si le recours roule sur un intérêt particulier, il faut le faire précéder d'une pétition présentée par un membre, laquelle expose le grief dont la partie plaignante demande le redressement. Cette pétition, lorsqu'elle est fondée sur des faits dont la nature souffre contestation, est renvoyée à un comité qui l'examine et en fait son rapport à la chambre, laquelle permet alors, et quelquefois aussi sur la simple pétition, de présenter le bill. S'il est question d'affaires publiques, il suffit d'une motion faite dans la chambre, sans pétition préalable. (Lorsque le bill prend naissance dans la chambre des pairs, et qu'il a des intérêts privés pour objets, il est renvoyé à deux des juges, qui doivent l'examiner et faire un rapport sur les faits allégués, pour voir si toutes les parties nécessaires sont d'accord, et pour régler tous

les points de propriété.) Ce bill est lu une première fois, et, après un temps convenable, une seconde; après chaque lecture, l'orateur de la chambre en expose la substance, et met en question s'il ira plus loin. On peut s'opposer à ce que ce bill soit présenté, ainsi qu'au bill lui-même, à l'une des lectures; et, si l'opposition réussit, le bill est abandonné pour la session, ainsi que dans chacune des suivantes, s'il n'en triomphe pas.

Après la deuxième lecture, il est renvoyé à un comité choisi par la chambre dans les affaires de peu d'importance: autrement elle se forme elle-même en comité général. Ce comité est composé de tous les membres, et, pour le former, l'orateur quitte le fauteuil qu'occupe un autre membre nommé tout exprès, et peut siéger et discuter comme tout autre membre. Le bill est débattu, dans ces comités, clause par clause, amendement par amendement; les lacunes sont remplies, et, quelquefois, la rédaction donne un bill tout nouveau. Après qu'il a passé par le comité, le président le rapporte, avec les amendemens qu'il vient de subir, devant la chambre, qui l'examine de nouveau, et ouvre successivement la discussion sur chacune des clauses et chacun des amendemens. Quand elle a agréé ou repoussé ceux du comité, et qu'elle en a ajouté de nouveaux, ce qui a lieu quelquefois, l'ordre est donné de transcrire le bill, en gros caractères, sur un ou plusieurs rôles de parchemin, cousus ensemble. Cela fait, le bill, lu pour la troisième fois, éprouve encore quelquefois des amendemens; et si on y ajoute une nouvelle clause, on coud au bill une autre pièce de parchemin, que l'on appelle *rider* (1) Alors l'orateur rouvre le rôle, et l'élevant dans ses mains, met à la discussion, si le bill doit passer. Si la chambre est d'accord, on rédige le titre. Ensuite il est porté à l'assentiment des pairs par l'un des lords, qui, accompagné de plusieurs autres, le présente à la barre de

(1) Mot-à-mot, un cavalier. (*Note du traducteur.*)

la chambre, et le remet entre les mains de son orateur, lequel descend de son sac de laine pour le recevoir. Là, il subit les mêmes formalités, à l'exception de la transcription déjà faite, et, s'il est rejeté, il n'en est plus question: mais il est passé sous silence, pour prévenir toute altercation inconvenante. S'il est agréé, les lords envoient par deux *maîtres* de la chancellerie, ou quelquefois dans les matières de haute importance, par deux des *juges*, un message annonçant leur acceptation; et le bill reste dans la chambre des lords, s'ils n'y ont pas fait d'amendement. Dans le cas contraire, ces amendemens sont renvoyés aux communes, pour recevoir leur concours. Lorsque les communes ne sont pas pour les amendemens, chaque chambre députe des membres qui, à la suite d'une conférence, concilient les opinions; mais si ces deux chambres restent inflexibles, le bill est coulé à fond. Quand les amendemens ont l'approbation des communes, elles renvoient le bill aux pairs par un de leurs membres, avec un message qui les en informe. Les mêmes formalités ont lieu, *mutatis mutandis*, lorsque le bill naît dans la chambre des pairs; mais en cas d'acte de grace ou de pardon, cet acte est d'abord signé par le roi, puis lu seulement une fois dans chaque chambre, sans transcription nouvelle ni amendement. Quand un bill est revêtu de toutes les formalités, il reste toujours déposé dans la chambre des pairs, pour y attendre la sanction royale, à moins que ce ne soit un édit bursal, lequel, après avoir reçu le concours des pairs, est renvoyé aux communes. Il n'est pas inutile d'observer ici que, soit dans les deux chambres, soit dans les comités généraux, l'expression la plus indifférente, la modification la plus minutieuse ne passe que lorsque l'orateur a posé la question, à laquelle on répond, dans les communes, par *oui* ou *non*, et dans la chambre des pairs, par *content* ou *non content*.

L'apposition de la sanction royale aux bills, est une formalité d'un grand appareil. Lorsque le roi

doit la donner en personne, il paroît sur son trône au milieu de la chambre des pairs, revêtu des habits royaux, la couronne sur la tête, accompagné de ses grands officiers et des hérauts. A droite du trône, un siége autrefois destiné aux princes d'Ecosse, quand ils étoient pairs d'Angleterre, est réservé pour le prince de Galles. Les autres princes du sang siégent à la gauche du roi, et le chancelier sur un banc un peu reculé. Les vicomtes, ou barons temporels, ou lords, sont assis en face du trône sur des bancs ou sacs de laine, couverts de drap rouge, nommé *baize* (1). Les bancs des évêques sont rangés le long des murs, à la barre sur la droite du trône, et les ducs et comtes à la gauche. Les jours ordinaires, le chancelier et les juges sont assis sur des sacs de laine (2) entre les barons et le trône. Dans les occasions solennelles, la plupart des pairs se parent de leur robe parlementaire. Les membres des communes ne portent point de robes, excepté l'orateur, qui en porte une longue de soie noire, laquelle est bordée d'une frange d'or, quand il paroît devant le roi.

La sanction royale peut se donner de deux manières : 1°. en personne. Quand le roi envoie avertir les communes de se rendre à la chambre des pairs, l'orateur porte à la main le bill ou les bills de subsides, et en les remettant, il adresse à Sa Majesté un discours d'apparat, où il manque rarement d'élever la générosité et la loyauté des communes, et de dire au roi combien il doit user sobrement de l'argent public. C'est en ces occasions que les communes paroissent dans tout leur lustre. On lit ensuite les titres de tous les bills passés dans les deux chambres, et le clerc du parlement lit la réponse du roi en Français-Normand. Si c'est un bill sur les affaires publiques, la formule est : *Le roi le veut ;* s'il roule sur des intérêts privés, c'est : *Soit fait comme il est desiré.* Le

(1) Ce drap se fabrique à Colchester. (*Note du traducteur.*)

(2) Selon l'opinion commune, ces sacs de laine doivent rappeler que ces sortes de manufactures ont été dans l'origine la source de la prospérité de l'Angleterre. (*Note de l'auteur.*)

refus du roi est exprimé par cette phrase ménagée : *Le roi s'avisera.* Quand un bill de subsides a passé, l'orateur des communes le porte et le présente au roi, dont la sanction s'exprime par ces paroles : *Le roi remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et aussi le veut.* Dans le cas d'un acte de grace qui procède originairement de la couronne, et porte avec lui la sanction royale, le clerc du parlement exprime en ces termes la reconnoissance du sujet : *Les prélats, seigneurs et communes, en ce présent parlement assemblés, au nom de tous vos autres sujets, remercient très-humblement V. M., et prient à Dieu vous donner en santé bonne vie et longue.* 2°. Aux termes du statut 35 d'Henri VIII, c. 21, le roi peut donner sa sanction par des lettres-patentes scellées du grand sceau, signées de sa main, et notifiées en son absence aux deux chambres réunies dans la chambre haute, par des commissaires composés d'un certain nombre de pairs nommés dans les lettres. Ce n'est qu'après l'une ou l'autre de ces deux sanctions que le bill devient un statut ou acte du parlement.

Ce statut est placé parmi les archives du royaume, et n'a pas besoin d'une promulgation formelle pour avoir force de loi, comme il étoit nécessaire par rapport aux rescrits de l'empereur ; parce que chaque Anglais, au jugement de la loi, concourt à faire un acte du parlement, où il assiste par ses représentans. Cependant ce statut est imprimé par l'imprimerie royale pour l'instruction de tout le pays.

Du tableau général de la constitution anglaise qu'on vient de mettre sous les yeux du lecteur, il résulte que sa durée a tous les garans que l'esprit de l'homme peut imaginer. A l'objection que les parlemens peuvent devenir assez corrompus pour abandonner ou trahir les libertés du peuple, la réponse est que les parlemens, comme tout autre corps politique, sont censés veiller sur leur vie politique, comme un individu sur son existence naturelle. Un parlement, qui se dégraderoit à ce point, deviendroit

traître à lui-même, *felo de se*, et c'est-là un mal contre lequel toutes les mesures de la prudence humaine n'ont point de garantie; mais la liberté a de grandes ressources en Angleterre; et quoique la constitution ait été bouleversée, et quelquefois dangereusement blessée, cependant elle se relève par sa force vitale, et se préserve elle-même. Le célèbre Mezerai disoit, sur la fin du dix-septième siècle, à un Anglais: « Nous avions autrefois en France le » même bonheur et les mêmes priviléges que vous; » nos loix étoient faites alors par des représentans de » notre choix, et notre argent, au lieu de nous être » arraché, étoit accordé librement par nous. Nos » rois étoient alors soumis à l'empire de la loi et de » la raison: maintenant tout est perdu, et nous som- » mes les plus malheureux de tous les hommes. » Croyez, monsieur, que rien ne doit vous coûter » pour conserver ces précieux avantages; et si jamais » l'occasion l'exige, hasardez votre vie et vos biens, » plutôt que de vous soumettre, avec autant de bas- » sesse que d'absurdité, à la condition abjecte à la- » quelle vous nous voyez réduits ».

Outre sa haute-cour du parlement, le roi a des ministres et des officiers d'un ordre inférieur pour l'assister de leurs conseils, et qui sont responsables de leur conduite. Ils sont nommés par le roi sans brevets ni patentes; et en prêtant les sermens nécessaires, ils deviennent immédiatement conseillers privés durant la vie du roi, qui les choisit, mais qui peut aussi les éloigner de lui, s'ils perdent sa confiance.

Les devoirs d'un conseiller privé sont exprimés dans le serment même qu'il prête en prenant possession de son office, et qui consiste en sept articles. Il jure, 1°. de conseiller le roi suivant ses lumières et sa sagesse; 2°. de conseiller pour l'honneur du roi et le bien public, sans aucune partialité, qui résulte d'affection, d'amour, de besoin, de doute ou de crainte; 3°. de garder le secret sur tout ce qui se passe dans le conseil du roi; 4°. d'éviter la corrup-

tion ; 5°. d'aider de tout son pouvoir l'exécution de ce qui a été résolu ; 6°. de combattre quiconque voudroit tenter le contraire ; 7°. d'observer et de faire tout ce qu'un bon et vrai conseiller doit à son souverain.

Comme aucun gouvernement ne peut être assez parfait pour faire face à tous les cas imprévus, le conseil privé a l'avantage de suppléer à ces défectuosités ; et même en cas d'urgence, comme de famine réelle ou prochaine, on l'a vu surseoir à l'effet des loix lorsque le parlement n'est pas rassemblé ; mais cette mesure est regardée comme illégale, et il faut qu'un acte du parlement accorde le pardon à ceux qui l'ont prise.

L'office de secrétaire d'Etat est à présent partagé en département du nord et département du midi. Celui du nord comprend les différens Etats de l'Allemagne, de la Prusse, de la Pologne, de la Russie, de la Suède, du Danemarck, de la Hollande et des villes anséatiques ; celui du midi comprend la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, les Cantons Suisses, la Turquie ; en un mot, tous les Etats situés dans la partie méridionale de l'Europe.

Les actes capitaux du gouvernement, qui étoient autrefois confiés aux secrétaires d'Etat, le sont aujourd'hui principalement à une commission du conseil privé, qu'on nomme le conseil du cabinet. Ce cabinet est composé d'un certain nombre de ministres et de nobles, choisis suivant l'opinion qu'a le roi de leurs talens et de leur intégrité ou de leur attachement aux vues de la cour ; mais quoique ce cabinet ait des pouvoirs très-étendus, il n'est pas essentiel à la constitution.

Cette observation nous conduit naturellement à parler du *premier ministre*, dénomination inconnue dans la constitution anglaise, quoique la place qu'il exprime soit peut-être nécessaire. Le lord chancelier est bien celui que la constitution désigne ; mais les affaires de sa propre cour lui donnent assez d'occupation. Quand l'office du premier lord de la tréso-

rerie est uni dans la même personne avec celui de chancelier de l'échiquier, cette personne est regardée comme premier ministre. La vérité est que le roi peut élever à cet emploi qui bon lui semble de ses serviteurs : mais sans que ce soit un office, il y a pourtant une responsabilité attachée au titre, qui en fait un poste difficile et dangereux. Nous allons maintenant donner en peu de mots une idée de neuf grands officiers de la couronne, qui, en vertu de leur dignité, prennent place auprès des princes du sang royal et des deux primats.

Le premier est le lord grand-maître d'Angleterre. Cet office est très-ancien. Il étoit autrefois héréditaire, ou du moins à vie ; mais aujourd'hui, et depuis des siècles, il n'est exercé qu'occasionnellement, c'est-à-dire, à un couronnement, ou quand il faut siéger en qualité de juge dans le procès criminel d'un pair ou d'une pairesse. Pour les couronnemens, il est donné en commission, pour un jour seulement, à quelque grand seigneur. Dans les jugemens il est exercé, pour l'ordinaire, par le lord chancelier ou le lord garde-du-sceau, dont la commission finit avec le procès, en brisant sa baguette blanche, marque distinctive de sa dignité.

Le lord chancelier préside la cour de chancellerie, et peut adoucir la rigueur de la loi, toutes les fois qu'il est question de la propriété des sujets, et prononce alors le vœu de l'équité et de la raison. Les pouvoirs de son office sont supérieurs à ceux de tout autre, et il a le pas sur chacun des lords temporels. Il est de droit conseiller privé, et suivant quelques-uns, premier orateur de la chambre des lords, par un usage qui vaut loi. A lui appartient la nomination de tous les juges de paix. Il a le droit d'inspecter, au nom du roi, tous les hôpitaux et colléges de fondation royale, et de conférer tous bénéfices royaux dont le revenu est au-dessous de 480 fr. Il est tuteur-né de tous les enfans, des gens privés de raison et lunatiques, et a la surintendance de toutes les fonctions de charité, outre la juridiction étendue qu'il

exerce en sa qualité de président de la cour de chancellerie.

Le poste de grand-trésorier a, depuis peu, été confié à une commission composée de cinq personnes, nommées les lords de la trésorerie; mais les pouvoirs de grand-trésorier sont censés résider dans les mains du premier commissaire. Il a la direction de tous les revenus de la couronne gardés à l'échiquier, ainsi que le soin d'affermer toutes les terres de la couronne, et la nomination de toutes les places relatives aux douanes dans les différens ports du royaume.

Le lord président du conseil étoit autrefois revêtu d'un grand pouvoir, et avoit la préséance après le lord chancelier et le lord trésorier. Son office est de proposer toutes les affaires mises sur le bureau, et de rapporter au roi, quand il n'a pas été présent, tous les débats et toutes les opérations. C'est une place aussi importante que difficile, à raison du nombre immense d'affaires de l'Amérique et des îles, telles que prises et autres semblables, qui viennent à son bureau, et peuvent être abrégées au grand avantage des sujets par un habile président.

L'office du lord du sceau privé consiste à munir du sceau royal toutes les chartes, concessions, etc. signées par le roi, et qui doivent passer au grand sceau. Il est responsable, s'il applique le sceau privé à quelque chose de contraire aux loix du pays.

L'office de grand-chambellan est héréditaire dans la famille du duc de Lancastre. Le jour du couronnement, il accompagne la personne du roi pour l'habiller; il a aussi la garde et le soin de la chambre des pairs durant la séance du parlement, et de préparer la salle de Westminster pour les couronnemens ou pour le jugement des pairs.

La charge de grand connétable est tombée en désuétude depuis l'exécution de Strafford, duc de Buckingham en 1521; mais on la fait revivre pour un jour de couronnement.

Le duc de Norfolk est, par hérédité, comte-maréchal d'Angleterre. Avant que ce pays devînt aussi

commerçant qu'il l'est devenu depuis 100 ans, l'exercice de cette charge exigeoit beaucoup de capacité, de savoir et de connoissance de l'histoire d'Angleterre. En temps de guerre, il étoit juge des causes de l'armée, et les jugeoit suivant les principes des loix. Lorsque la cause n'étoit pas susceptible d'une pareille décision, elle étoit abandonnée à l'issue d'un combat singulier, lequel étoit accompagné de mille cérémonies, dont la disposition, jusques dans les détails les plus minutieux, étoit du ressort du maréchal. Aujourd'hui il règle, par lui-même ou par ses délégués, tous les débats de préséance, d'après les archives conservées dans les bureaux du héraut-d'armes, lesquels dépendent entièrement de sa jurisdiction. Il dirige toutes les processions solennelles, tous les couronnemens, proclamations, grands deuils, etc.

La charge de grand-amiral (1) est aussi maintenant en commission; elle ne le cède en importance à aucune des précédentes, spécialement depuis l'accroissement de la puissance maritime de l'Angleterre. L'amirauté anglaise est un bureau de direction, aussi bien que d'exécution, et dans ses opérations est indépendante même de la couronne. Tous les jugemens où il est question de la vie ou de la mort, sont prononcés par une commission qui tient du bureau ses pouvoirs immédiats, et les membres doivent même signer les arrêts de mort avant l'exécution; mais comme on peut la révoquer à volonté, il est aisé de concevoir qu'ils ne font rien qui puisse porter atteinte à la prérogative de la couronne, et ne manquent pas de se conformer aux instructions qu'ils en reçoivent. Le bureau de l'amirauté détermine l'emploi de toutes les forces navales du royaume, nomme tous les officiers de mer, ou les confirme après leur nomination, de sorte que sa jurisdiction est très-étendue. Il choisit des vice-amiraux pour le suppléer; mais un appel de sa jurisdiction se porte à

(1) Le dernier grand-amiral a été Georges, prince de Danemarck, et mari de la reine Anne.

la haute-cour de l'amirauté, laquelle est un tribunal civil. C'est à Londres qu'elle se tient ; et toutes les procédures et transactions se suivent au nom du grand-amiral ou des commisaires, et non à celui du roi. Le juge de cette cour est ordinairement un docteur en droit civil, et sa manière de procéder est conforme à la méthode des tribunaux civils, mais toutes les affaires criminelles, relatives à la piraterie, et autres délits capitaux commis sur mer, sont jugées suivant les loix d'Angleterre, par des témoins et un jury, même depuis le règne d'Henri VIII. Il reste maintenant à parler des tribunaux.

Tribunaux. — La cour de chancellerie, qui est le tribunal d'équité, est la première après la haute-cour du parlement. Le but de son institution est de venir au secours des sujets contre les fraudes, violations de dépôt et autres oppressions, et de mitiger la rigueur de la loi. Le lord chancelier y siége seul, et en son absence, le maître des rôles. La procédure s'y fait par bills, répliques et décrets ; les témoins sont examinés en particulier. Cependant les sentences de cette cour ne lient que les personnes, sans affecter les terres et les biens ; et tout ce qu'elle peut faire contre celui qui refuse de s'y soumettre, c'est de l'envoyer en prison à la flotte. Cette cour est toujours ouverte, et lorsqu'un homme est envoyé en prison, le chancelier peut, durant la vacance des autres tribunaux, lui accorder un *habeas corpus* s'il y a lieu.

Le clerc de la couronne appartient aussi à cette cour, et est toujours obligé d'accompagner en personne, ou par son député, le lord chancelier, lorsqu'il siége pour l'expédition des affaires. C'est par ses mains que passent toutes les lettres de convocation pour le parlement ou pour l'élection des membres, les commissions de juge de paix, les lettres de grace, etc.

Le banc du roi est ainsi nommé, de ce que les rois d'Angleterre y siégeoient quelquefois en personne, ou parce qu'on y juge toutes les affaires qui sont du ressort des loix ordinaires entre le monarque et les

sujets, excepté celles qui appartiennent spécialement à la cour de l'échiquier. Cette cour sert également à contenir et à redresser les cours inférieures, leurs magistrats et les juges de paix. Elle est présidée par quatre juges, dont le premier a le titre de lord chef de justice d'Angleterre, titre qui exprime la grande étendue de sa jurisdiction : car cette cour peut accorder des prohibitions dans toutes les causes qui dépendent des tribunaux spirituels ou temporels, et la chambre des pairs s'adresse souvent au grand juge pour qu'il lance un mandat d'arrêt contre les personnes suspectes de haute-trahison. Les trois autres s'appellent simplement juges du banc du roi.

La cour des plaids-communs connoît de tous les procès et actions civiles entre particuliers, et en outre des offres réelles, amendes, recouvremens; de plus, elle accorde des prohibitions, comme le banc du roi. Le premier juge de cette cour a le titre de lord chef de justice des plaids-communs. Il en préside aussi trois autres. On ne peut être admis à y plaider sans avoir le grade de sergent ès-loix.

La cour de l'échiquier a été instituée pour gérer les revenus de la couronne, et a le pouvoir de juger suivant la loi et suivant l'équité. Dans les procédures conformes à la loi, le lord grand-baron de l'échiquier, et trois autres barons, président comme juges. Ce titre vient de ce qu'anciennement les barons seuls du royaume avoient droit de siéger comme juges dans cette cour. Outre ces quatre, il y en a un cinquième, appelé baron ambulant, qui n'a point d'autres fonctions que celles de faire prêter serment aux shériffs et autres officiers de justice, ainsi qu'à la plupart des employés des douanes. Mais quand cette cour procède judiciairement, elle est présidée par le lord trésorier et le chancelier de l'échiquier, accompagnés des autres barons. C'est elle qui juge toutes les affaires qui concernent le trésor et les revenus du roi, les domaines et amendes. Outre les officiers déjà mentionnés, deux autres encore dépendent de l'échiquier; l'un est le moniteur du roi, qui règle et garde

tous les comptes des revenus, douanes, excises, aides et subsides parlementaires, etc., excepté les comptes des shériffs, receveurs et autres employés.

Pour assurer l'exécution des loix, le roi nomme (1) tous les ans, pour chaque comté, excepté le Westmoreland et Middlesex, un grand shériff, dont les fonctions sont à-la-fois ministérielles et judiciaires. C'est à lui d'exécuter les mandats du roi et toutes les sentences qui lui sont adressées des différens tribunaux, de constituer les jurys dans les affaires civiles et criminelles, de faire exécuter les sentences dans ces deux sortes de procès, d'accompagner les juges aux assises, et de les garder tout le temps qu'ils sont dans son comté. C'est à lui qu'il appartient encore de décider les élections des chevaliers du comté, des coroners et des verdiers, de juger des qualifications des votans, et de déclarer ceux qu'il juge avoir été bien et dument élus. Sa charge l'autorise encore à faire la collecte de toutes amendes publiques, saisies, amendes pécuniaires, pour les verser à l'échiquier, ou dans toute autre caisse désignée par le roi, et à faire sur ces sommes tous les payemens que S. M. jugera convenables.

Comme son office est judiciaire, il tient une cour, nommée cour de comté, en personne, ou par ses lieutenans : pour connoître et prononcer sur toutes les causes civiles du comté au-dessous de 48 fr. Ce tribunal n'est cependant pas un greffe comme l'étoit celui connu anciennement sous le nom de tournée du shériff, dont l'objet étoit d'informer contre toutes les infractions criminelles aux loix communes, non réprimées par la lettre de la loi, et qui depuis long-temps est abolie. En sa qualité de garde de la paix du roi, tant par la loi que par commission spéciale, il est le premier du comté, et supérieur en rang à la

(1) Les shériffs étoient anciennement choisis par les habitans des différens comtés. En quelques comtés ils étoient héréditaires, et le sont encore dans le Westmoreland. La cité de Londres a aussi un shériff héréditaire pour le comté de Middlesex, en vertu de la charte de sa corporation.

noblesse, du moins pendant la durée de son office. Il peut se faire accompagner par toutes les forces du comté, ce qu'on appelle *posse comitatus*.

Le shériff a sous lui divers officiers, tels que lieutenans de shériff, clercs, procureurs de la cour, baillis (qui se nomment sergens à Londres), constables, geoliers.

Le premier officier, après le shériff, est le juge de paix, office qui se donne en commission dans chaque comté. C'est lui qui est revêtu du pouvoir d'exécuter en grande partie les loix relatives aux voleurs de grand chemin, aux pauvres, aux vagabonds, aux trahisons, félonies, émeutes, conservation du gibier, etc. etc., et par conséquent d'examiner et d'envoyer en prison tous les perturbateurs de l'ordre public et du repos des citoyens. Pour punir les délinquans, les juges de paix se rassemblent tous les trois mois à la ville du comté, où l'on convoque un jury de 12 hommes, appelé les *grands jurés* du comté. Ce jury assermenté doit informer de tous les délits, et déclarer dans ses bulletins les accusés, coupables ou non coupables; après quoi les juges de paix les envoient en prison, pour être jugés aux prochaines assises, ou les acquittent: c'est ce qu'on appelle les quatre sessions du comté. Le juge de paix doit réunir à un grand sens beaucoup de sagacité et d'intégrité, et quelques connoissances des loix. Car étant revêtu d'un grand pouvoir, toujours enivrant de sa nature, sans ces qualités, il seroit exposé à des méprises dangereuses, et à passer les bornes de son autorité, transgressions pour lesquelles il peut être cité au banc du roi.

Chaque comté a deux *coroners*, dont la fonction est d'informer, par le moyen d'un jury composé de voisins, comment et de quelle main a péri un particulier qui vient de mourir de mort violente, et d'enregistrer au greffe le résultat des informations, comme plaid de la couronne. Une autre de ses attributions est d'informer sur les naufrages, et de certifier s'il y a naufrage ou non, et quel est le véritable

propriétaire de la cargaison. Sous le rapport ministériel, il est lieutenant du shériff.

Le gouvernement civil des cités est une sorte de petite république indépendante; car chaque cité, en vertu d'une charte du roi, a dans son enceinte une jurisdiction civile et criminelle, avec cette seule réserve, qu'au civil on peut appeler de ce tribunal aux cours supérieures de Westminster, et que les affaires criminelles sont portées aux assises. Ce gouvernement diffère, suivant la différence des chartes, immunités, et constitutions. Il est composé d'un maire, d'aldermans et de bourgeois, qui, réunis, forment la corporation de la cité, et tiennent un tribunal où le maire préside comme juge. Il y a des cités qui seules forment un comté, et choisissent leurs propres shériffs; et tous ont le pouvoir de faire des réglemens pour leur gouvernement intérieur. Aux yeux de quelques personnes, ce gouvernement, constitué comme il l'est, avec un maire, des aldermans et des bourgeois, est un abrégé de la constitution anglaise, composé d'un roi, de lords et de communes.

Le gouvernement des bourgs ayant corporation est, à-peu-près, sur le même modèle : les uns ont un maire, et d'autres deux baillis, qui tous, durant leur mairie ou leur magistrature, sont juges de paix dans leur arrondissement, et par conséquent écuyers.

Le tribunal des cinq ports a sous sa jurisdiction les cinq havres, qu'on regardoit anciennement comme les plus importans: ce sont les ports situés en face de la France, dans la partie orientale de l'Angleterre, tels que Douvres, Sandwik, Romney, Hastings et Hythe, auxquels on a joint depuis Winchelsea et Rye, avec les mêmes franchises à beaucoup d'égards. Ces cinq ports avoient reçu des anciens rois des priviléges particuliers, à condition d'armer à leurs dépens un certain nombre de vaisseaux qui, dans les temps de guerre, devoient mettre en mer pour quarante jours, aussi souvent qu'ils en étoient requis.

Quant au gouvernement des villages, les seigneurs de la terre ou manoir, autrefois appelés barons, ont

le droit de tenir des tribunaux, nommés cour foncière et cour du baron, où leurs vassaux sont obligés de se pourvoir pour avoir justice. L'objet de la cour foncière est sur-tout de connoître des atteintes portées à la propriété, et de les punir: c'est à la cour du baron qu'on enregistre les sessions et aliénations d'un fief; et c'est elle qui met en possession des biens acquis par héritage ou par achat.

Dans la constitution anglaise, un *constable* est un officier de paix très-ancien et très-respectable. Chaque centurie a son grand constable, et chaque paroisse de la centurie son constable, et ceux-ci doivent, dans l'occasion, accompagner l'officier supérieur. Ils sont accompagnés d'un autre ancien officier, nommé le collecteur des dîmes, qui anciennement, surveilloit la dixième partie d'une centurie, ou dix bourgs libres, comme on les appeloit au temps des Saxons, et chacun de ces bourgs étoit composé de dix familles. La fonction du constable est de maintenir la tranquillité dans les cas de querelles ou d'émeutes; il peut s'assurer des délinquans, jusqu'à ce qu'ils aient été conduits devant un juge de paix; et son devoir est d'exécuter dans son district tous les mandemens qui lui sont adressés par ce magistrat, ou par un banc de juges. L'anéantissement des anciennes cours Saxonnes, pour le maintien de la tranquillité et le recouvrement plus aisé des petites dettes, a été regretté par plusieurs hommes de loi distingués; et depuis quelque temps, il a été jugé nécessaire d'en faire revivre quelques-unes, et d'en créer d'autres de la même nature.

Outre ces tribunaux, il y a des cours de conscience établies en plusieurs endroits de l'Angleterre, pour la défense des pauvres, qui s'y adressent pour les payemens de petites dettes, qui n'excèdent pas 48 fr.

Il n'y a jamais eu de constitution qui ait environné la liberté personnelle d'autant de barrières, que la constitution anglaise. Chaque homme mis en prison a le droit de présenter devant un juge, à la salle de Westminster, une requête appelée son *habeas cor-*

pus. Si ce juge, après avoir examiné la cause de l'emprisonnement, trouve que le délit est susceptible d'être admis à caution, la partie obtient immédiatement la faculté de loger chez un bailli, jusqu'à ce qu'elle soit condamnée ou acquittée par le tribunal auquel ressortit son affaire.

Les droits des individus sont tellement respectés, que le sujet peut, sans courir le moindre danger, mettre en cause le souverain, ou ceux qui agissent en son nom et sous son autorité, dans les tribunaux publics, où le roi peut perdre, et être obligé de payer des dommages et intérêts à son sujet. Le roi ne peut priver de sa liberté le moindre individu, à moins qu'il n'ait, par quelque acte illégal dont il est accusé ou soupçonné sur serment, perdu son droit ou sa liberté, ou excepté quand l'État est en danger, et que les représentans du peuple jugent nécessaire, pour la sûreté publique, de conférer au roi le pouvoir de s'assurer des personnes suspectes; comme en cas de rébellion, quand la législature a cru à propos de suspendre pour un temps la loi d'*habeas corpus :* mais cette autorisation ne se donne jamais qu'avec beaucoup de difficulté et de précautions, et quand la sûreté publique le requiert absolument. Le roi a le droit de faire grace; mais ni lui, ni les juges auxquels il délègue son autorité, ne peuvent condamner un homme comme criminel, s'il n'a été trouvé tel par 12 hommes qui doivent être ses pairs. Pour que ni le roi, ni ses ministres ne puissent influencer les juges, de manière qu'ils présentent l'affaire au jury sous un faux jour, leur traitement est à vie, et non sous le bon plaisir du souverain. Le roi ne peut non plus priver un citoyen de la vie, ou l'exposer à la perdre, sans un jugement préalable, et si la personne n'est pas accusée d'un crime capital, comme trahison, meurtre, félonie, ou quelqu'autre attentat contre la société. Nul citoyen ne peut être privé de sa liberté, même pour le plus grand des crimes, avant que quelques preuves du délit n'aient été portées, avec serment, devant un magistrat; encore a-t-il le

droit d'exiger qu'on le traduise, le plutôt possible, devant un tribunal compétent, ou qu'on lui rende la liberté, en l'admettant à donner caution qu'il se représentera en temps et lieu. Un homme accusé d'un crime capital ne subit l'ignominie du jugement, qu'après que les preuves de son crime ont été portées devant le grand-jury de la ville, ou du comté, dans laquelle l'action est dite avoir été commise, et que 12 jurés ont consenti à l'acte d'accusation : après ces préliminaires, il doit subir un second jugement devant 12 autres jurés, dont l'avis est definitif. Le vingt-huitième statut d'Edouard III porte que si une des parties est étrangère, le jury sera composé par moitié d'étrangers et de naturels, pour que le jugement soit plus impartial ; privilége dont les étrangers ne jouissent en aucune autre partie du monde, mais qui remonte en Angleterre jusqu'au règne d'Ethelred (1). Quelquefois, le prévenu, qui est toujours innocent jusqu'à ce qu'il y ait contre lui des preuves suffisantes, reçoit copie de son acte d'accusation, pour y chercher ses moyens de défense. On lui remet aussi une liste des jurés, qui sont les véritables juges, afin qu'il puisse connoître leur réputation et découvrir s'ils manquent de talens, ou s'ils ont des préventions. Il peut en plein tribunal en récuser vingt (2), puis autant qu'il en peut trouver contre lesquels il ait de bonnes raisons, jusqu'à ce qu'enfin le nombre se réduise à douze contre lesquels il ne peut avoir d'objection, soit ses voisins, ou habitant près du lieu où le délit est dit avoir été commis. Ceux-ci prêtent le serment de juger bien et loyalement, et de prononcer entre le roi et les prisonniers soumis à leur examen, suivant leur conscience et d'après l'évidence. La faculté de récuser, accordée à l'accusé, prévient toute possibilité de corruption ou d'influence d'un pouvoir supérieur ; et le choix de jurés vivant dans le voisinage leur donne l'avantage de connoître toute la vie du détenu, et de pouvoir juger de l'évidence.

(1) *Statuta de Monticolis Walliæ.*

(2) Dans le cas de trahison, l'accusé peut récuser 35 jurés.

Ce sont là les seuls juges qui prononcent sur la vie ou la mort du prisonnier; c'est de leurs lumières et de leur intégrité que dépend l'existence de tous les accusés. Aussi exige-t-on d'eux l'unanimité; et quand ils ont bien entendu toutes les dépositions, ils sont enfermés sans boire, ni manger, et sans lumière, jusqu'à ce qu'ils aient unanimement acquitté ou condamné. Chaque juré est donc revêtu d'un pouvoir solennel et terrible: si contre sa persuasion il soumet son opinion à celle d'un autre, ou cède par complaisance à celle du juge; s'il néglige d'examiner les faits avec le plus grand scrupule; si suspectant la véracité des témoins d'après leur mauvaise réputation, il concourt à la condamnation de l'accusé, il blesse sa conscience, et se rend coupable du double crime de parjure et d'assassinat.

La liberté des Anglais consiste en ce qu'il n'est pas au pouvoir du juge de s'empêcher de déclarer innocent celui qu'il voudroit perdre. Sans cet avantage, le jury seroit inutile. Car loin de juger par eux-mêmes, les jurés ne seroient que les instrumens d'un autre, dont le devoir est non de diriger, mais de sanctionner leur détermination. La tyrannie pourroit triompher de la vie et de la liberté des citoyens, et le juge sur son tribunal n'être que le ministre des vengeances du prince.

Le jugement par jury est d'une si grande importance, et donne une telle garantie à la liberté du citoyen, qu'on ne peut trop déplorer l'indifférence que les personnes aisées et bien élevées ont pour remplir ses fonctions. De cette manière, le jury est souvent composé de gens ignorans et sans lettres, qui n'ont ni assez d'instruction pour comprendre les droits et les priviléges des Anglais, ni assez de fierté pour les maintenir. Personne n'est au-dessus d'un pareil office, quand la loi l'appelle à le remplir, et ceux qui, par indolence ou par orgueil, refusent de payer cette dette à leur pays, semblent peu dignes de la sécurité et de la liberté dont les Anglais sont redevables à cette inappréciable institution. Le jury

a toujours en effet été regardé comme la plus forte barrière contre la tyrannie. Car dans une nation comme celle-ci, où le roi ne peut rien faire contre la loi, on a une sûreté qu'il ne pourra, par une mauvaise administration, rendre les loix les instrumens de la cruauté et de l'oppression. Sans le jury, les conseils donnés par Frà-Paolo, dans ses Maximes de gouvernement pour la république de Venise, auroient tout leur effet dans la plus grande latitude. « Quand » l'offense, dit-il, est commise par un noble contre » un simple citoyen, il faut le justifier à quelque prix » que ce soit; et si la chose est impossible, le punir » avec plus de bruit que de mal. Mais si c'est un sujet » qui est l'agresseur, sa punition doit être extrême- » ment sévère, pour empêcher les plébéïens de con- » tracter l'habitude d'user de violence à l'égard des » patriciens ». En un mot, sans le jury, un noble pourroit à son gré faire le tyran en gagnant le juge, revêtu alors d'un pouvoir refusé à nos rois. Mais sous la constitution, qui ne respire que liberté et qu'égalité, le dernier des citoyens éprouve autant d'indulgence que le premier. Quand un prisonnier paroît devant ses juges, il est libre de tous liens; et quoique les juges soient censés être son conseil, on lui permet d'en avoir un autre. Il lui est permis d'examiner la légalité et la validité de l'acte d'accusation, et de le décliner s'il est contraire à la loi. Toutes les précautions sont prises pour éclaircir la cause de l'innocent, et pour empêcher le foible de succomber sous le pouvoir d'un tribunal corrompu, et sous l'oppression du fort. Les questions et tortures en usage en d'autres parties de l'Europe pour forcer un homme à s'accuser lui-même, sont ici inconnues; et personne n'est puni sans conviction, à moins qu'il ne refuse lui-même de se défendre.

Comme le jugement des malfaiteurs est très-différent en Angleterre de celui qui se pratique chez les autres nations, il ne sera pas hors de propos d'en donner une idée aux étrangers et à ceux qui n'en ont pas été témoins.

La cour rassemblée, et le prisonnier admis à la barre, le clerc lui commande de lever la main, lit les charges contre lui, et le somme de déclarer s'il est coupable ou non. S'il s'avoue coupable, l'affaire est terminée. Sinon, la cour continue l'instruction, quand même il auroit tout avoué avant ce moment; car les cours d'Angleterre n'ont aucun égard à de pareils aveux, et à moins que les témoins assermentés ne prouvent qu'il est coupable, il est acquitté par le jury, dont le mandat porte qu'il doit donner sa déclaration d'après les preuves alléguées devant le tribunal. Si le prisonnier refuse de se défendre, c'est-à-dire, de répondre à la barre s'il est coupable ou non, la loi permet de lui faire subir, jusqu'à ce que mort s'ensuive, une sorte de question, qui consiste à lui charger l'estomac d'un poids de fer considérable.

Après que les témoins ont fait leurs dépositions, et que le prisonnier, par lui-même ou par son conseil, les a contredites, le juge en lit au jury la substance, et les invite à prononcer d'après la voix de leur conscience. Dans les affaires faciles, le jury donne ordinairement sa déclaration sans sortir du tribunal, et le président, en son nom et celui de ses collègues, déclare le détenu coupable ou non coupable. S'il s'élève des doutes, et qu'il y ait lieu à des débats, tous les jurés se retirent, avec une copie de l'acte d'accusation, dans une chambre où on les enferme jusqu'à ce qu'ils soient tous d'accord, et si l'un d'eux venoit à mourir dans cet intervalle de temps, le détenu seroit acquitte.

Quand les jurés sont d'accord, ils en informent le tribunal par un officier qui attend leur décision à la porte, et le prisonnier est ramené à la barre pour l'entendre lire. Ce mode est invariable, excepté dans quelques cas douteux où le verdict en déclaration est *spécial*, et doit alors être décidé par les douze juges d'Angleterre.

Si le prisonnier est trouvé coupable, on lui demande s'il a quelque privilége qui ne permette pas de prononcer contre lui la sentence de mort. Il n'y a plus

maintenant de bénéfice de clergie. Il a été remplacé par la déportation, ou la marque à la main. Quand le prévenu est convaincu d'un crime capital, après un exposé sommaire du jugement, la sentence de mort est sur-le-champ prononcée en ces termes : *La loi veut que tu retournes à l'endroit d'où tu es venu, et que de-là tu sois transporté au lieu de l'exécution, où tu seras pendu par ton cou jusqu'à ce que mort s'ensuive : et puisse le Seigneur avoir pitié de ton ame !* Le shériff est chargé de l'exécution.

Tout prisonnier que le jury a déclaré non coupable est immédiatement acquitté, et même en certains cas obtient du tribunal copie de son acte d'accusation, afin de poursuivre en justice son dénonciateur.

Délits et peines. — Les loix d'Angleterre comprennent tous les crimes capitaux sous les titres de *haute-trahison*, *petite-trahison* et *félonie*. La première consiste à comploter, conspirer, prendre les armes contre le souverain, ou à faire de la fausse-monnoie. La punition du traître est d'être traîné dans un tombereau au lieu de l'exécution, d'être suspendu au gibet pendant quelques minutes, puis détaché encore vivant, d'avoir le cœur arraché et exposé aux yeux du public, et les entrailles brûlées, ensuite la tête coupée et le corps divisé en quatre quartiers ; après quoi la tête est ordinairement attachée en quelque endroit de la ville. Tous les biens et terres du criminel sont confisqués ; sa femme perd son douaire, et ses enfans propriétés et noblesse.

Mais, quoique la fabrication de fausse-monnoie soit regardée comme crime de haute-trahison, le criminel n'est que traîné dans un tombereau au lieu de l'exécution, pour y être pendu.

La sentence contre tous les traîtres est la même ; cependant, celle des personnes de qualité est ordinairement commuée en décapitation ; alors le criminel monte sur un échafaud, pose sa tête sur un billot, et la perd d'un coup de hache (1).

(1) Cette peine doit être regardée moins comme une punition différente, que comme une rémission de toutes les parties de la

La peine pour complicité de haute-trahison, c'est-à-dire, pour négliger de dénoncer ou pour cacher une conspiration, est la prison pour la vie, et la confiscation de tous les biens du coupable et des revenus de ses terres.

On appelle *petite-trahison* l'assassinat d'un père par son fils, d'un mari par sa femme, d'un évêque par un membre de son clergé, d'un maître ou d'une maîtresse par son domestique. La peine est le tombereau et le gibet. Les femmes qui sont coupables de ce crime et de celui de haute-trahison, sont condamnées à être brûlées vives : mais la rigueur de la loi est adoucie, et elles sont étranglées au poteau avant que le feu les atteigne.

Sous le nom de *félonie*, sont compris les assassinats, les vols, la contrefaçon des billets, obligations, testamens, etc. La potence est la peine établie pour tous ces crimes (1), sinon que les assassins doivent être exécutés aussi-tôt après leur sentence, et ensuite remis aux chirurgiens pour être disséqués en public. Les voleurs qui ont en leur faveur des circonstances atténuantes, étoient autrefois transportés, pour un certain nombre d'années, aux colonies de S. M. ; mais depuis la guerre d'Amérique, ils sont condamnés, pour un temps, à des travaux publics sur la rivière ; et dernièrement, quelques-uns ont été envoyés en Afrique, à la Nouvelle-Ecosse et à Botany-Bay.

Les autres crimes punis par les loix, sont :

L'*homicide*, c'est-à-dire le meurtre non prémédité, mais pourtant fait avec intention actuelle de tuer, comme lorsque deux personnes qui ne se vouloient point de mal prennent querelle, et que l'une tue l'autre : en ce cas le meurtrier jouit du bénéfice de

---

sentence mentionnée ci-dessus, à la réserve de la perte de la tête.

(1) En vertu d'un acte récent, les assassins doivent être exécutés dans les 24 heures après la sentence. Mais comme le dimanche est un jour sacré, ils sont jugés ordinairement un samedi ; de sorte qu'ils obtiennent un répit jusqu'au lundi.

clergie, et a seulement la main marquée d'un fer chaud.

Le *cas fortuit*, est le meurtre commis par accident, et sans aucune mauvaise intention. La peine est la même, à moins que le meurtre n'ait accompagné un acte illégitime; alors c'est la mort.

La *filouterie* et l'action de recéler des biens connus pour être volés, sont punies par des travaux publics pour un certain temps, ou par la marque à la main.

Le *parjure* et la tenue d'une maison de débauche, sont punis du pilori et de la prison.

Les *larcins*, au-dessous de la valeur de 12 sous, le sont du fouet.

Les *libelles*, l'usage des faux poids et fausses mesures, et le monopole, le sont du pilori.

Pour frapper dans un tribunal jusqu'à tirer du sang, le coupable est puni par la perte de la main droite.

Pour frapper dans la salle de Westminster, pendant que siégent les cours de justice, la punition est la prison pour la vie, et la confiscation de tous les biens du délinquant.

Les gens ivres, vagabonds, sans aveu, tapageurs, sont mis aux fers, ou payent une amende.

Du mari et de la femme. — La première relation des personnes dans l'ordre privé, est celle du mariage, qui comprend les droits et devoirs réciproques du mari et de l'épouse, ou, comme les appellent nos anciens codes, du baron et de la femme. La sainteté de cet état est entièrement abandonnée aux loix ecclésiastiques, en conséquence, la punition des mariages incestueux, ou autres mariages contraires à l'écriture, est du ressort des cours ecclésiastiques.

Il y a deux sortes de divorces : l'un total, l'autre partiel. Le divorce total a lieu pour quelques causes canoniques d'empêchement, et celles existantes avant le mariage, telles que la consanguinité, l'affinité ou la foiblesse corporelle : de tels mariages étant entièrement dissous, les enfans qui en proviennent sont bâtards.

L'autre divorce a lieu après un mariage légitime et pour la dissolution duquel la loi se rend plus difficile; mais lorsque, pour des causes survenues depuis, les deux conjoints ne peuvent plus vivre ensemble, comme dans le cas d'infirmités intolérables ou d'adultère dans l'une des deux parties: dans ce cas, les loix allouent à la femme une pension alimentaire (excepté lorsque le parlement accorde un divorce total pour adultère, comme il est arrivé fréquemment dans les dernières années). Cette pension donnée à une femme pour son entretien, est prise sur les biens du mari, et réglée par le juge ecclésiastique, d'après toutes les circonstances, et conformément au rang et à la qualité des parties.

Aux yeux de la loi civile, le mari et la femme sont considérés comme deux personnes distinctes; en conséquence, une femme peut citer ou être citée dans nos tribunaux ecclésiastiques, sans son mari.

Quoique les loix en général considèrent le mari et la femme comme ne faisant qu'un, il y a pourtant des cas où la femme est envisagée séparément comme inférieure à lui, et agissant par son impulsion. En conséquence, toutes actions et tous actes faits par elle durant son mariage, sont nuls, à moins que ce ne soit une amende à payer, auquel cas elle est examinée seule et en secret, pour savoir si sa démarche est volontaire. Elle ne peut léguer par testament des terres à elle appartenantes, si ce n'est dans quelques circonstances particulières: car au temps où elle le feroit, elle est censée être en puissance de mari. Si elle a commis quelques crimes d'un ordre inférieur, contrainte par son mari, la loi l'excuse; mais cette indulgence ne s'étend pas jusqu'à l'assassinat, et à la haute-trahison.

Les anciennes loix, et même les loix civiles actuelles, autorisent les maris à exercer sur leurs femmes une sévérité raisonnable; car comme le mari doit répondre de la mauvaise conduite de son épouse, la loi a cru sage de lui confier le pouvoir de la contenir par un châtiment domestique, avec la même

modération qu'un homme peut châtier les domestiques et les enfans, dont il doit également répondre en certains cas. Mais sous le règne poli de Charles II, on commença à révoquer en doute ce pouvoir de correction ; et maintenant, une femme peut porter plainte contre son mari, et lui réciproquement. Cependant le petit peuple, qui tient toujours aux vieilles loix, réclame et exerce toujours son ancien privilége, et les tribunaux permettent encore à un mari de priver sa femme de sa liberté, en cas d'infidélité affichée.

Ce sont-là les principaux effets du mariage, tant que la femme est en puissance de mari ; et à cet égard, on peut observer que les facultés refusées aux femmes ont pour principe et pour but, leur défense et leur propre intérêt : tant le beau-sexe est favorisé par les loix d'Angleterre.

Dépenses et revenus du Gouvernement. — Les revenus ecclésiastiques du roi consistent, 1°. dans la garde du temporel des évêchés vacans, dont il tire peu ou point d'avantages. 2°. En taxes et pensions, nées dans le principe des redevances pour les vivres et l'habit, dues au roi par un abbé ou par un monastère, et dont il dispose en faveur de ses serviteurs affidés. Ces taxes sont dues de droit ; mais sont aujourd'hui tombées en désuétude. 3°. En dîmes extraordinaires. 4°. En premiers fruits et dîmes des bénéfices ; mais depuis quelque temps, la couronne a traité l'église avec tant de bonté, que ces quatre branches ne donnent que peu ou point de revenu.

Le revenu temporel ordinaire du roi se compose, 1°. Des terres domaniales de la couronne, lesquelles sont maintenant resserrées dans des limites très-étroites. 2°. De l'exercice héréditaire qui fait partie de l'estimation de ses profits féodaux, et des prérogatives de provende et de préachat. 3°. D'une somme annuelle résultante du droit sur la permission de vendre du vin, reste de la même estimation. 4°. De ses forêts. 5°. De ses cours de justice, etc.

Les concessions extraordinaires sont connues sous

le nom synonyme d'aides, de subsides et de suppléments, et sont accordées, comme on l'a dit plus haut, par les communes de l'Empire Britannique assemblées en parlement, lesquelles, après avoir voté le subside et réglé le *quantum*, se forment en comité de finance, pour aviser au moyen de lever l'impôt. Quoique ce soit l'officier spécial du chancelier de l'échiquier, chaque membre peut proposer le plan de taxe qui lui paroît le moins préjudiciable au public. Lorsque la chambre a confirmé les résolutions du comité, elles sont, en général, regardées comme des conclusions finales. Car quoique le subside ne puisse être levé sur l'objet proposé, jusqu'à ce que l'application en soit faite par les deux chambres, cependant les capitalistes ne se font pas scrupule d'avancer au gouvernement la somme d'argent comptant dont il a besoin, si on leur propose des conditions avantageuses, sur le seul vote des communes, quoique la loi qui établit les fonds n'ait pas encore passé.

Les taxes supérieures sont, 1°. Les taxes territoriales, ou l'ancien subside levé suivant une nouvelle répartition. 2°. Le malt-taxe, c'est-à-dire l'excise annuelle sur la bière de froment, le cidre et le poiré.

Les taxes perpétuelles sont, 1°. Les douanes, ou le tonnage, et la pesée de toutes les marchandises exportées ou importées. 2°. Le droit d'excise, ou imposition intérieure sur une grande variété de denrées. 3°. Le droit sur le sel. 4°. Le post-office (1), ou droit pour le port des lettres. 5°. Le droit de timbre sur le papier, le parchemin, etc. 6°. Le droit sur les maisons et fenêtres. 7°. Le droit sur les permissions pour les carrosses et chaises de louage. 8°. Le droit

(1) Depuis 1644 jusqu'en 1744, le montant annuel de ce revenu s'est élevé graduellement de 120,000 fr. à 4,757,424 fr.; mais il faut observer que le grand produit des bureaux pour l'intérieur et pour l'étranger étoit, cette dernière année, de 5,651,808 fr. En 1764, le grand produit de la régie des postes étoit de 10,369,152 fr.; et, depuis l'acte passé en 1784, qui a augmenté les droits en proportion des distances et diminué les franchises, ce revenu doit être considérablement augmenté.

sur les offices et pensions, et diverses taxes nouvelles établies dans les sessions de 1784.

Le produit de toutes ces branches de revenu des anciennes et nouvelles taxes, tous frais de perception et de régie prélevés, est estimé monter à environ 264 millions de fr.; avec 54 millions de fr. que rendent de calcul fait l'impôt territorial et le malt-taxe. Voyons maintenant quel est l'emploi de cette somme immense : le premier et principal, est le payement de l'intérêt de la dette nationale.

Pour donner une idée claire et générale de la nature de cette dette, il est nécessaire de prévenir le lecteur, qu'après la révolution, lorsque les relations nouvelles de l'Angleterre avec l'Europe introduisirent un nouveau système de politique étrangère, les dépenses de la nation, non-seulement pour consolider le nouvel établissement, mais pour soutenir de longues et importantes guerres sur le continent, pour assurer le traité de barrière, fixer la succession de l'Espagne, soutenir la maison d'Autriche, maintenir la liberté du corps Germanique, et pour d'autres objets du même intérêt, les dépenses, dis-je, s'élevèrent à un degré effrayant: de sorte qu'on ne crut pas prudent de lever, dans le courant de l'année même, toutes les taxes que le service de cette année rendoit indispensables, de peur que cette surcharge extraordinaire ne donnât lieu à des murmures. En conséquence, la mauvaise politique de ce temps là conseilla d'anticiper sur les revenus à venir, en empruntant des sommes immenses pour le service courant, et de ne mettre des taxes sur les sujets que ce qui suffiroit pour payer l'intérêt annuel des sommes ainsi empruntées, convertissant, par ce moyen, la dette principale en une sorte de propriété, transmissible d'un individu à l'autre, en tout temps et en quelque quantité que ce fût; système qui paroît avoir pris naissance à Florence, en 1344. Ce gouvernement se trouvoit alors endetté d'environ 1,440,000 fr., et dans l'impossibilité de le payer, il forma du principal une somme appelée métaphoriquement mont, ou

banque, dont les actions pouvoient se transporter comme les fonds d'Angleterre : c'est-là la base de ce qu'on appelle en Angleterre la *dette nationale*; car un petit nombre d'annuités, créées sous Charles II, n'en méritent pas le nom. L'exemple donné alors fut suivi de si près durant les longues guerres, sous le règne de la reine Anne, et depuis, que le capital de la dette constituée, au milieu de l'été de 1775, étoit de 3,016,640,432 fr., et que l'intérêt annuel alloit à 101,262,104 liv. 8 s. Ce capital a été considérablement augmenté par la guerre ruineuse d'Amérique, et l'exécrable politique de continuer à aliéner les fonds d'amortissement, jointe aux dépenses extravagantes dans chaque branche de l'administration, et au mode d'emprunt pour les subsides (1).

Le tableau suivant est celui de la dette nationale en 1785, tiré du onzième rapport des commissaires des comptes.

fr. s. d.		fr. s. d.
5,072,718,116 9 6	Dette constituée.	
	Intérêt de ladite dette.	190,846,321 4 0
452,556,997 13 0	Non constituée, 1er octobre 1785.	
	560,000,000 portant intérêt.	
	Intérêt de la dette ci-dessus.....	14,705,808 0 0
5,525,275,113 2 6		
	Frais de régie de la banque.....	3,222,999 14 0
	Gages à l'office de...	476,979 4 0
	Autres gages.....	16,718 16 0
		209,268,825 18 0
	Depuis ce rapport, la dette fondée s'est élevée, au 1er février 1793, à.....	5,574,733,176 0 0
	Depuis cette époque jusqu'au 1er février 1799, suivant M. Pitt et M. Tierney, elle s'est montée à.....	10,234,854,456
	C'est-à-dire qu'elle a doublé.	

(1) Dans le cours de la dernière guerre de 1776 à 1782, 1,117,200,000 fr. furent ajoutés aux 3 p. 100, et 642,000,000 de fr. aux 4 p. 100; ce qui, réuni, forme un capital de 1,759,200,000 fr.,

Les subsides demandés pour 1784 montoient à 553549,760 fr. Mais un écrivain politique distingué, lord Stair, calcule le pied de paix à venir à 596 millions, y compris 12 millions pour faire face aux dépenses extraordinaires. Un autre écrivain digne de foi ne le porte qu'à 526,774,616 fr. y compris 52,796,000 fr. par an, pour l'intérêt de ce qui restoit de la dette non-constituée après le dernier emprunt; et il estime le revenu en temps de paix à environ 384 millions. Le temps développera les progrès futurs de la dette nationale, et les calamités qu'elle prépare à la nation, si l'on n'adopte pas les mesures les plus efficaces pour une réforme entière, et si on ne les suit pas avec un zèle infatigable.

Il est incontestable que la pesanteur des charges actuelles excède de beaucoup tous les calculs des bénéfices du commerce, et peut avoir les plus grands inconvéniens. D'abord, les taxes énormes mises sur toutes les choses nécessaires à la vie, pour payer l'intérêt de cette dette, sont une atteinte au commerce et aux manufactures, en élevant le prix de la subsistance de l'ouvrier, ainsi que des matières premières, et par conséquent, dans une beaucoup plus grande proportion de l'objet manufacturé. 2°. Si partie de cette dette est due aux étrangers, ou ils tirent annuellement du royaume une quantité considérable d'espèces pour leur intérêt, ou cet inconvénient sert de prétexte pour leur accorder des priviléges peu prudens, pour les engager à y résider. 3°. Si la totalité est due aux sujets, alors c'est charger la partie active et industrieuse qui paye sa portion des taxes, pour entretenir le créancier indolent et paresseux qui les reçoit. Enfin, c'est-là le plus grand danger; c'est affoiblir la force inférieure d'un Etat que d'anticiper sur les ressources qui devroient être réservées pour le défendre en cas de besoin. L'intérêt que les Anglais payent maintenant pour leurs dettes, suffiroit presque pour soutenir une

pour lequel le gouvernement n'a réellement reçu que 1,152,000,000 de fr.

guerre fondée sur quelque grand intérêt national. Si leurs ancêtres, du temps du roi Guillaume, eussent payé par an, aussi long-temps qu'il étoit nécessaire, une somme même inférieure à celle qu'on lève annuellement par une suite de leur impolitique, ils n'auroient pas, quoiqu'en temps de guerre, porté de plus grandes charges qu'ils n'en ont transmis à leur postérité pour un temps de paix, et auroient été eux-mêmes soulagés, du moment que l'exigence du cas eût été passée.

Le produit des diverses taxes dont il vient d'être question, formoit dans l'origine des fonds séparés et distincts, servant de sûreté pour les sommes avancées sur chaque taxe, et pour elles seulement. Mais comme chaque année en voyoit naître de nouvelles, il devenoit nécessaire, pour éviter la confusion, de réduire le nombre de ces fonds séparés, en les réunissant et mêlant ensemble, et donnant la caution du parlement pour la sûreté du tout. De sorte que tous les fonds, de quelque origine qu'ils soient, se trouvent maintenant réduits à trois : *le fonds aggrégé*, dont le produit annuel a été quelques années d'environ 62,400,000 fr. *Le fonds général*, ainsi nommé des réunions et additions qui, pendant quelques années, se sont élevées à un peu plus de 24 millions par an ; et le fonds de la *Mer du Sud*, produit des taxes appliquées au payement de l'intérêt de la partie de la dette nationale avancée par cette compagnie et les propriétaires de ses annuités, dont le produit annuel a récemment été d'environ 12 millions. En conséquence, les fonds, originairement séparés, sont devenus par leur réunion des garanties respectives l'un pour l'autre, et la totalité de leur produit ainsi confondu, a été soumise à payer l'intérêt ou les annuités qui portoient avant sur chaque fonds distinct; tandis que l'honneur de la législature étoit engagé pour suppléer tout déficit accidentel.

Les douanes, excises et autres taxes, consacrées à l'acquit de ces annuités, dépendant des exportations, importations, consommations, doivent nécessaire-

ment être d'un rapport incertain ; mais ce rapport a toujours été beaucoup plus considérable qu'il ne le falloit pour faire face aux charges mises sur ces objets. En conséquence, le surplus des trois grands fonds nationaux, l'aggrégé, le général et celui de la Mer du Sud, déduction faite de l'intérêt et des annuités dont ils sont chargés, doit, en vertu du statut 5 de Georges 1, ch. 7, être versé dans la même caisse, pour y attendre la disposition du parlement, et est désigné sous le nom de *sinking fund*, fonds d'amortissement, parce que dans l'origine il devoit être inviolablement consacré à l'acquittement de la dette nationale. On y a joint depuis beaucoup d'autres droits importans accordés dans les années subséquentes, et l'intérêt annuel des sommes empruntées sur leur crédit respectif, se paye sur le produit du fonds d'amortissement. Cependant le produit net et les bonifications, toutes déductions faites, se montent annuellement à une somme très-considérable. Car, comme l'intérêt de la dette nationale a été réduit en différens temps, et de l'aveu des propriétaires qui avoient le choix entre la diminution de leur intérêt ou le remboursement du principal, les bonifications des revenus affectés à tel ou tel emprunt doivent être fort importantes. Le fonds d'amortissement est la dernière ressource, la seule ressource de la nation, sur laquelle reposent en grande partie toutes les espérances qu'elle peut avoir de voir alléger ou modérer le poids de ces charges. D'où il suit que la prudente application des grosses sommes qui résultent de ces fonds est de la plus haute importance, et appelle l'attention la plus sérieuse de la part du parlement.

De 1727 à 1732, divers empiètemens ont été faits sur le fonds d'amortissement; et en 1733, sir Robert Walpole en prit 12 millions, sous prétexte de diminuer l'intérêt de l'impôt territorial. L'exemple d'aliéner ces fonds sacrés, une fois donné, n'a été que trop imité; en 1736, il a été anticipé et engagé, et chaque administration successive n'a pas manqué d'y toucher, convertissant ainsi l'heureuse ressource ima-

ginée pour le salut de l'Etat, en un expédient pour l'extravagance, et un support pour la corruption et pour le despotisme.

Il est des années où le fonds d'amortissement a rendu de 48 à 72 millions; et si l'on s'étoit fait dès 1733 une loi sévère d'en affecter seulement 20,800,000 fr. au rachat de la dette publique, au lieu des 204 millions qui se trouvent amortis, il s'en trouveroit 3,840,000,000 de fr., et la nation auroit été débarrassée et sauvée. On a formé différens plans pour l'extinction des dettes publiques. Mais il n'y a point de méthode plus expéditive et plus efficace qu'un fonds d'amortissement inaliénable, qui fructifie à intérêt cumulé, et conséquemment de la manière la plus parfaite, tandis que l'argent qu'on se procure par emprunt ne porte qu'une sorte d'intérêt. « En conséquence, toutes les fois qu'une nation ap» plique le revenu d'un pareil fonds aux dépenses » courantes plutôt qu'au rachat de ses dettes, elle » sacrifie le bénéfice de l'intérêt cumulé pour éviter » de payer un intérêt simple; et la perte, en ce cas, » est égale à la différence entre la crue de l'argent » à intérêt cumulé, et celle à simple intérêt (1) ».

(1) Le calcul du docteur Price montre clairement cette différence : « Un sou, dit-il, placé à l'intérêt courant de 5 p. 100 à la » naissance de Jésus-Christ, se seroit élevé, en 1781, à une plus » grande somme d'or que celle qui seroit contenue en 200,000,000 » de globes terrestres d'or massif; mais mis à un intérêt simple, il » ne monteroit à la même époque qu'à 7 shell. et 6 s. Tous les gou» vernemens qui aliènent les fonds destinés au remboursement, » préfèrent, pour faire fructifier leur argent, le dernier mode au » premier. Un million sterl., ajoute-t-il, emprunté annuellement, » durant 20 ans, payeroit pendant ce temps 55 millions sterl. à 3 » p. 100, s'il étoit amorti à 60 liv. sterl., en numéraire, par chaque » action de 100 liv. sterl.; et en 40 années de plus, sans l'aide d'au» cun impôt ultérieur, on auroit payé 333 millions sterl. (c'est» à-dire, 388 en tout).

» L'addition de 19 années, à cette période, payeroit un milliard » sterl.

» Un surplus d'un demi-million sterl. par an, porté à un million » en empruntant un demi-million sterl. chaque année, durant 20 » ans, amortiroit les mêmes sommes dans les mêmes périodes.

» En un mot, il est si nécessaire à présent d'accélérer par tous les » moyens possibles l'extinction de nos dettes, que, quel que soit le

Avant qu'aucune portion du *fonds aggrégé*, dont les surplus forment en grande partie le fonds d'amortissement, puisse être appliquée à diminuer le principal de la dette publique, il est engagé par le parlement pour faire face à la somme annuelle qui se lève pour l'entretien de la maison du roi et de la liste civile. A cet effet, dans les derniers règnes, on affecta à l'entretien de la maison du roi, et pour l'honneur et la dignité de la couronne, le produit de certaines branches de l'excise et des douanes, de la régie des postes, des droits sur la permission de vendre du vin, les revenus de ce qu'il restoit de terres domaniales, les bénéfices provenant des cours de justice, lesquels articles comprenoient tous les revenus héréditaires de la couronne, ainsi qu'une annuité claire et nette de 2,880,000 fr. en espèces; et comme le montant de ces différentes branches étoit incertain (quoique sous le dernier règne il se soit quelquefois élevé à 24 millions), le parlement s'engagea à remplir le déficit, s'il n'alloit pas annuellement à 19,200,000 fr. Mais le roi actuel ayant, à son avénement au trône, consenti qu'on pût disposer de ses revenus héréditaires de la manière la plus conforme à l'utilité publique, et accepté la somme fixe de 19,200,000 fr. par an, pour l'entretien de sa liste civile, et chargée de trois annuités à vie pour la princesse de Galles, le duc de Cumberland et la princesse Amélie, montant à environ 1,848,000 fr. ces revenus héréditaires et autres sont maintenant versés dans la même caisse, et font partie du *fonds aggrégé*, lequel supporte l'annuité entière payable au trône, outre les payemens annuels à faire aux ducs de Glocester et de Cumberland, et aux représentans d'Arthur-Onslow, écuyer, et du

» surplus qu'on obtienne pour un fonds d'amortissement, il seroit » à propos d'y ajouter par des emprunts annuels, pour ménager à » l'État des moyens de salut plus efficaces et des chances plus favo- » rables. L'augmentation des taxes qu'une pareille mesure pourroit » occasionner, seroit si légère et tellement graduelle, qu'elle seroit » presqu'imperceptible, et en même temps annonceroit dans nos » gouvernans une ferme résolution de réduire nos dettes, résolu- » tion qui auroit la plus heureuse influence sur le crédit public ».

comte de Chatham. En conséquence, ces revenus, soumis à la même régie que les autres branches de l'économie publique, produiront davantage et seront mieux perçus qu'auparavant. La liste civile ainsi liquidée, avec les millions d'intérêt de la dette nationale, et les sommes qui résultent des fonds d'amortissement, outre les sommes incertaines provenant des taxes annuelles sur la terre et sur la drèche, ainsi que les autres plus récentes, forment le produit net des taxes, exclusivement aux frais de perception qui forment un impôt à part de plus de 336 millions par an.

(1) Les dépenses payées par la liste civile sont celles qui ont quelque rapport au gouvernement, telles que les dépenses de la maison, tous les salaires des officiers de l'Etat, des juges, et chacun des domestiques du roi, le traitement des ambassadeurs, l'entretien de la reine et de la famille royale, les dépenses ou cassettes privées du roi, et autres extraordinaires assez nombreuses, comme fonds secrets, pensions et autres bienfaits. Ces dépenses ont quelquefois si fort excédé les revenus qui y sont destinés, qu'on s'est adressé au parlement pour payer les dettes de la liste civile, et entr'autres en 1724, où le statut 11, Georg. I, c. 17, accorda 24 millions pour cet objet. Sous le présent règne, de fortes sommes ont été, à diverses reprises, données pour payer les dettes du roi, et son revenu annuel a été augmenté de 2,400,000 fr. Lorsque le bill pour supprimer certains offices, tels que le bureau de commerce, etc. fut débattu en parlement, ce qui devoit produire une économie annuelle de 1,735,392 fr. il parut que les arrérages dûs alors, en juin 1782, sur la liste civile, montoient à 2,221,073 liv. 12 s., quoiqu'on vînt de lui passer une somme considérable, et que diverses fois les dettes du roi eussent été liquidées par la générosité du par-

(1) Le tableau de la dépense de 1798 se montoit à 52,560,000 l. st.; ce qui donne 1,261,440,000 fr. Ce qui fait 1 l. st. 13 sh. 4 d., ou 40 fr. par seconde; 100 l. st., ou 2,400 fr. par minute; 600 l. st., ou 144,000 fr. par heure; et 144,000 l. st. par jour, ou 3,456,000 fr.

lement, et le bill pourvut au payement de cette autre dette.

La liste civile est en effet la totalité du revenu du prince, en sa qualité de roi. Le reste est plutôt la propriété du public ou de ses créanciers, quoique perçu et distribué en son nom et par les officiers de la couronne ; elle est maintenant sur le même pied qu'étoit dans l'origine le revenu héréditaire, et comme il a diminué par degrés, les concessions du parlement ont augmenté dans la même proportion.

Etat des dépenses publiques de la Grande-Bretagne en 1799, selon M. Gentz.

	fr.
Intérêts de la dette publique	450,288,576
Intérêts de 360 millions à emprunter en 1799	12,240,000
Intérêts des billets de l'échiquier	8,564,328
Liste civile	21,552,000
Administration de la justice, Monnoyage, pensions, etc.	5,737,800
Administration civile de l'Ecosse	2,687,352
Anciennespensions.	1,329,600
Milice	1,865,240
Primes pour les pêcheries et les manufactures de toiles	8,257,824
Frais d'administration	58,147,352
(1)	550,668,072

Revenus en 1799, d'après le même auteur.

	fr.
Produit brut des revenus permanens, en prenant pour base l'année 1798	641,592,000
Taxe sur les revenus	180,000,000
Taxe sur les convois	36,000,000
Somme des revenus proprement dits	857,592,000
Emprunt pour la Grande-Bretagne	372,000,000
Pour l'Irlande	72,000,000
Billets de l'échiquier	72,000,000
Excédant des fonds consolidés de la loterie, etc.	56,904,000
Somme des capitaux employés comme revenus.	572,904,000

Sommes des dépenses permanentes.

Frais extraordinaires de guerre	718,728,000
Avances pour l'Irlande	72,000,000
Crédit ouvert pour dépenses imprévues	72,000,000
Intérêts de l'emprunt pour l'empereur	11,945,640
Somme des dépenses extraordinair.	874,673,640
Somme totale des dép. publ. et extr.	1,42,5341,712
Somme totale des revenus	1,430,496,000

(1) M. Fonvielle, dans sa Réfutation de l'ouvrage de Gentz, prétend que 550 millions ne suffiroient pas, la guerre cessant, aux

Forces de terre et de mer. — L'état militaire comprend tout ce qui est soldat, ou la partie de la nation qui se dévoue d'une manière particulière à la défense du royaume.

Dans un pays libre, il est extrêmement dangereux de faire de la profession des armes un ordre distinct. Personne ne doit s'y armer que pour défendre son pays et ses loix. Il ne se dépouille pas de la qualité de citoyen en entrant dans le camp; mais c'est parce qu'il est citoyen et veut continuer de l'être, qu'il se fait soldat. Les loix et la constitution de la Grande-Bretagne ne reconnoissent pas d'état tel que celui d'un militaire de profession, qui n'est élevé que pour porter les armes; et ce n'est que depuis le règne d'Henri VIII que les rois d'Angleterre ont eu tant de gardes autour de leur personne.

Tous les historiens s'accordent à dire que le roi Alfred fut le premier qui établit une milice nationale, et qui, par ses sages réglemens, fit autant de soldats de ses sujets.

Cependant il ne faut pas s'imaginer que ce royaume restât sans défense en cas d'insurrections domestiques ou d'invasions étrangères. Outre ceux qui, par la redevance militaire de leurs terres, étoient obligés de faire quarante jours de service en campagne, les statuts de Winchester obligeoient chaque homme, suivant son état et son rang, de se pourvoir d'une certaine quantité d'armes alors en usage, pour le maintien de la tranquillité publique, et chaque centurie avoit des constables chargés de s'assurer si cette précaution étoit prise.

Bientôt après la restauration du roi Charles II,

---

dépenses permanentes de l'Angleterre. Cette somme ne comprend rien pour les dépenses de la marine et de l'armée de terre, non plus que pour dépenses imprévues. En prélevant seulement le quart de ce qui est passé pour ces deux objets au chapitre des dépenses extraordinaires, on trouvera 198 millions pour l'ordinaire; en les ajoutant aux 550 millions, somme prétendue suffisante pour les dépenses ordinaires, on aura 748 millions pour total des besoins annuels, c'est-à-dire 150 pour 100 de plus que ce qui suffira à la France sur le pied de paix.

époque de l'abolitiou des fiefs militaires, on jugea à propos de régler le pouvoir de la milice, de borner le droit de la couronne à la diriger et à la commander, et de soumettre le tout à une subordination militaire plus méthodique et plus régulière; et l'ordre légal auquel la milice est soumise aujourd'hui, repose en grande partie sur les statuts mis alors en vigueur. Il est vrai que les deux principaux paroissent maintenant tombés en désuétude; mais les loix actuelles sur la milice ont fait revivre la plupart de leurs dispositions, avec addition de nouveaux réglemens. L'esprit de ces loix est de discipliner un certain nombre d'habitans de chaque comté, choisis au sort pour trois ans, et commandés par le lord lieutenant, les députés lieutenans, et autres principaux propriétaires, qui tiennent leur commission de la couronne. On ne peut les obliger à marcher hors de leur comté, si ce n'est en cas d'invasion ou de rébellion actuelle, et, dans aucun cas, il n'est permis de les faire sortir du royaume. Ils doivent être exercés à des temps marqués, et leur discipline est fort douce; mais une fois en activité de service, ils sont soumis aux rigueurs des loix militaires, comme nécessaires pour les maintenir dans l'ordre. C'est-là la sauve-garde constitutionnelle que les loix donnent à la tranquillité publique et au royaume contre toute violence étrangère ou domestique, et que les statuts déclarent essentiellement nécessaire au salut et à la prospérité du royaume; cependant les milices ne sont convoquées et enrégimentées que par un acte de la législature, et sont maintenant mises de côté.

Mais comme la mode d'entretenir des armées réglées a généralement prévalu en Europe, quoique quelques-unes de ses puissances, dans l'impossibilité d'en soutenir, soient obligées d'avoir recours à des Etats plus riches, et d'en recevoir des subsides, la législature a jugé à propos, il y a déjà plusieurs années, de maintenir, même en temps de paix, pour la sûreté du royaume, la défense des possessions de la couronne, et le maintien de la balance en Europe,

un corps de troupes réglées, sous le commandement du roi, lequel pourtant est dissous de fait à l'expiration de chaque année, s'il n'est continué par le parlement. Les forces de terre, en temps de paix, montent à environ à 40,000 hommes, y compris les garnisons d'Irlande, de Gibraltar, des Indes orientales et occidentales; mais en temps de guerre, la Grande-Bretagne en a soudoyé plus de 150,000, tant nationaux qu'étrangers; et dès le commencement de la guerre d'Amérique 135,000, outre 42,000 de milice (1). Pour tenir ces corps de troupes dans l'ordre, le parlement passe tous les ans un acte pour la punition de la mutinerie et de la désertion, et pour assurer le payement de l'armée et de ses quartiers. Cet acte règle la manière dont ils doivent être dispersés dans les différentes auberges et étapes du royaume, et établit une loi martiale pour leur gouvernement.

Le nombre des troupes à la solde de la Grande-Bretagne, l'Angleterre et l'Ecosse, consistoit, le 24 décembre 1800, en 168,082 hommes, sans compter celles de la marine, qui se montent à 25,370, et les corps nombreux de volontaires, qui ne reçoivent pas de paye du gouvernement.

Total des troupes de terre et de mer soldées d'après les états officiels.	191,452
L'établissement militaire d'Irlande, ainsi qu'il résulte des calculs de lord Castereagh, consistoit, le 10 février 1800, dans les forces suivantes : Troupes réglées 45,839; milice, 27,104; et yéomanrie, 53,557, ci	126,500
D'autre part, pour les forces de la Grande-Bretagne, ...	191,452
Total des forces de terre du *Royaume-Uni* ou de l'Empire Britannique, ...	517,952

(1) L'Angleterre, en 1798, dans la crainte de la descente des Français, a porté ses forces de terre à près de 200,000 hommes, y compris les troupes qu'elle étoit obligée d'avoir en Irlande, et les milices qu'elle a levées.

Ci-contre, ... 317,952

Son établissement naval est formé de 100,000
non compris les troupes de la marine
déjà portées en compte.

Total des forces, sans parler de celles de
l'Inde, ... 417,952

La marine royale d'Angleterre a toujours été sa plus grande défense et son principal ornement; c'est sa force antique et naturelle, le boulevard flottant de l'île, une armée qui, malgré sa force et sa puissance, ne peut jamais mettre la liberté en danger : aussi a-t-elle été, presque de tout temps, l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement. Dès le douzième siècle, sa réputation étoit telle, que le code des loix maritimes, connu sous le nom de loix d'Oleron, et qui est adopté par toutes les nations de l'Europe comme base de leurs constitutions navales, fut rédigé par Richard 1er à l'île d'Oleron, sur la côte de France, qui faisoit alors partie des possessions de la couronne d'Angleterre; et cependant la marine anglaise étoit alors si inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui, que même, sous le règne d'Elisabeth, qui en fit son objet capital, sir Edouard Coke observoit avec complaisance que cette marine consistoit en 35 vaisseaux. L'état florissant de la marine actuelle est en grande partie l'ouvrage des dispositions salutaires du statut connu sous le nom d'*acte de navigation*, lequel non-seulement a encouragé l'accroissement successif de la marine et des matelots, mais l'a rendu absolument nécessaire. Les premiers élémens de cet acte si utile à la navigation et au commerce, furent conçus en 1650, en partie dans des vues fort étroites; car on se proposoit de mortifier les îles à sucre, qui, mécontentes du parlement, tenoient encore pour Charles II, en mettant des entraves au commerce lucratif qu'elles faisoient avec les Hollandais, et en même temps de couper les ailes à ces riches et entreprenans voisins. Cet acte défendit à tout vaisseau étranger de commercer avec les co-

lonies anglaises, sans une permission expresse du conseil d'état. En 1651, la prohibition fut étendue jusqu'à la métropole, et il ne fut plus permis de rien importer en Angleterre, ou en aucun lieu de sa dépendance, que sur des vaisseaux de construction anglaise, ou sur des vaisseaux d'une nation européenne, dont la cargaison étoit le produit de ses manufactures. A la restauration, les dispositions précédentes furent confirmées par le statut 12, ch. 11, c. 18, avec addition de cette clause très-importante, que les pilotes et les trois quarts des matelots seroient Anglais.

En temps de paix, le complet des matelots a monté ordinairement à 12 ou 15,000; en temps de guerre, il a autrefois monté à 80,000, et, depuis les premières années de la guerre d'Amérique, à plus de 100,000, y compris les troupes de mer (1). Le vote du parlement, pour le service de l'année 1784, fut pour 26,000, y compris 4,495 hommes de marine.

La marine anglaise est divisée en trois escadres: la rouge, la blanche et la bleue, ainsi nommées de la couleur différente de leur pavillon. Chacune a son amiral; mais celui de la rouge a le commandement principal, et porte le titre de vice-amiral de la Grande-Bretagne. Au-dessous de chaque amiral, est un vice-amiral et un amiral de l'arrière-garde; mais le commandement suprême des forces navales réside, après le roi, dans les lords commissaires de l'amirauté. Quelque favorable que soit la situation des Anglais pour devenir une puissance maritime, ce ne fut qu'après l'armement formidable de l'Espagne en 1588, que la nation, par un vigoureux effort, sentit son véritable intérêt et sa force naturelle, qu'elle a depuis si heureusement cultivée.

Durant la guerre de 1756, la marine anglaise lutta contre toutes les flottes de l'Europe. Elle fut alors divisée en plusieurs fortes escadres stationnées de ma-

(1) Dans la guerre d'Amérique, l'état de la marine anglaise étoit de 109 vaisseaux de ligne, 18 de 50, 64 frégates au-dessus de 30, 51 au-dessous de 30; 101 sloops de 18 et au-dessous, 15 brûlots ou galiotes à bombes, 26 vaisseaux loués au commerce. Total, 393.

nière à paroître dans les quatre parties du monde, à humilier l'Espagne en Asie et en Amérique, à traverser les projets de la France, et à ramener dans les ports les richesses des Deux-Indes.

Dans la guerre actuelle, l'Angleterre a porté ses forces maritimes à 661 navires de guerre, dont 195 de ligne, 210 frégates, 256 sloops; c'est-à-dire, presque au double de ce qu'elle étoit dans la guerre d'Amérique.

Nous terminerons cet exposé des forces de terre et de mer de l'Angleterre, en observant que quoique les officiers et matelots soient soumis à un acte perpétuel du parlement, qui répond à l'acte annuel pour la tenue de l'armée, cependant ces deux corps ne sont pas plus exempts l'un que l'autre de la jurisdiction légale, soit au civil, soit au criminel, si ce n'est en quelques cas peu nombreux et de peu d'importance. Les soldats, en particulier, peuvent être requis par un magistrat pour lui prêter main-forte, et repousser toute agression contre l'ordre public. L'officier qui commande en ces occasions, doit prendre les ordres du magistrat; et, si tous deux procèdent d'une manière régulière, ils ne sont responsables de rien, quelles que soient les conséquences. Mais les magistrats qui entendent les principes de la constitution, sont extrêmement avares de pareilles réquisitions, et avec raison: car l'usage fréquent du pouvoir militaire dans un pays libre, est extrêmement dangereux, et exige les plus grandes précautions.

Monnoie. — On compte, en Angleterre, par livres (1), shellings et pences; 12 pences font un shelling, et 20 shellings une livre, laquelle n'est qu'une dénomination sans réalité. Les pièces d'or sont la guinée et la demi-guinée; celles d'argent, la couronne, la demi-couronne, le shelling, les 6 pences, le groat ou 4 pences, et même le penny; le billon ne consiste qu'en demi-pence et en liards, *farthings*.

(1) Voyez à la fin du dernier volume la table des monnoies étrangères réduites en argent de France.

Dans un pays comme l'Angleterre, où la valeur intrinsèque des pièces d'argent est égale, particulièrement pour les couronnes, il n'est pas d'une petite conséquence de battre de cette monnoie; et, cependant, l'état actuel du numéraire en circulation semble exiger une nouvelle émission de shellings et de 6 pences, la valeur intrinsèque des deniers étant presque réduite, par l'user, à la moitié de sa valeur nominale. Mais cela ne peut se faire qu'en vertu d'un acte du parlement, et sans que le public perde la différence entre la nouvelle monnoie et l'ancienne. Outre les monnoies déjà mentionnées, on frappe à la tour de Londres des pièces de cinq et de deux guinées; mais il y en a peu en circulation; et, en général, il n'y a point de monnoie d'argent au-dessous de 6 pences. Les coins du fameux Simmon, du temps de Cromwell, et au commencement du règne de Charles II, sont remarquables par leur beauté.

Titres royaux, armoiries, ordres de chevalerie. —Le titre du roi d'Angleterre étoit : par la grâce de Dieu, roi de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la foi. La désignation des rois anglais étoit autrefois *sa grâce* ou *son altesse*, jusqu'à Henri VIII, qui prit celle de *majesté*, pour se mettre au niveau de Charles-Quint; mais l'ancien titre subsista jusqu'à la fin du règne d'Elisabeth.

Depuis l'avénement de la maison régnante, l'écusson royal est écartelé des armes d'Angleterre, d'Ecosse, de France, d'Irlande et de Brunswick-Lunebourg, le tout environné d'une jarretière, le roi étant chef de cet ordre.

Depuis l'union de la Grande-Bretagne à l'Irlande, les titres du roi sont ainsi qu'il suit : Georges III, par la grâce de Dieu, roi du *Royaume-uni* de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, défenseur de la foi et chef suprême sur la terre de l'église d'Angleterre et d'Irlande.

Le grand sceau du *Royaume-uni* est un grand sceau écartelé, portant les armes d'Angleterre au premier et au quatrième; au second, celui d'Ecosse; au troi-

sième, celui d'Irlande; l'écu de Hanovre au centre, avec la légende.

Les pavillons, enseignes et drapeaux portent les croix de S. André et de S. Patrick, réunies à la croix de S. Georges.

La devise, *Dieu et mon droit*, remonte au règne de Richard I, qui la prit pour montrer son indépendance de toute puissance terrestre. Edouard III la fit revivre, lorsqu'il fit valoir ses prétentions à la couronne de France. Presque chaque roi d'Angleterre adopta un symbole particulier, quelquefois un cerf blanc, d'autres fois un faucon avec un faucon, emblème par lequel Edouard IV faisoit allusion à l'infidélité de ses maîtresses; d'autres fois une herse, devise de la maison de Lancastre, dont la plupart des princes étoient nés dans le château de Beaufort. La rose blanche étoit celle de la maison d'York, ce qui porta la maison de Lancastre à en adopter une rouge, par esprit de contradiction. Le chardon qui fait maintenant partie des armes royales, appartenoit à l'Ecosse, et avoit un sens assez fier, quand il étoit joint à ces mots: *Nemo me impunè lacesset;* « Personne ne m'attaquera impunément ».

Les titres du fils aîné du roi sont: Prince de Galles, duc de Cornouaille et de Rothsay, comte de Chester, prince électoral de Brunswick et de Lunebourg, comte de Carrick, baron de Renfrew, seigneur des îles, grand-maître d'Ecosse, et capitaine-général de la compagnie d'artillerie.

L'honorable ordre de la *Jarretière* fut institué par Edouard III, le 23 avril 1349. Il est composé du grand-maître, qui est toujours le roi ou la reine d'Angleterre, de 25 confrères, appelés chevaliers de la Jarretière, qui portent une médaille représentant Saint Georges, patron de l'Angleterre, tuant un dragon; elle est en émail, enchâssée d'or, suspendue à un ruban bleu, que les chevaliers portoient autrefois au cou, mais que depuis Jacques I, ils portent en sautoir. La jarretière, qui est de velours bleu liseré d'or, attachée avec une boucle au-dessous du genou,

et qui donne le nom à l'ordre, est un emblème d'unité; autour, sont brodés ces mots : *Honny soit qui mal y pense.*

Les chevaliers du *Bain*, ainsi nommés de leur usage de se baigner à leur création, sont supposés avoir été institués par Henri IV, vers l'an 1399; mais cet ordre paroît être d'une antiquité encore plus reculée. Sous plusieurs règnes, ils étoient reçus au commencement d'un couronnement d'un roi ou d'une reine, ou dans d'autres occasions solennelles, et portoient un ruban d'écarlate, partant de l'épaule gauche, avec une médaille en émail, emblème de l'ordre, c'est-à-dire une rose à droite, sortant d'un sceptre, et un chardon à gauche, entre trois couronnes impériales placées dans ce *motto : Tria juncta in unum.* « Les trois n'en font qu'une. » Cet ordre, qui étoit aboli, fut rétabli par le roi Georges I, le 18 de mai 1725, et, le mois suivant, 18 nobles et autant de membres des communes du premier rang, furent reçus chevaliers à Westminster, dans la chapelle de Henri VII, où se fait cette cérémonie. Le costume est pompeux, et le nombre des chevaliers est indéterminé. L'évêque de Rochester est doyen perpétuel de cet ordre, qui a aussi des archives et d'autres officiers.

L'ordre du *chardon*, comme appartenant à l'Ecosse, est mentionné à l'article de ce royaume, ainsi que l'ordre de *Saint-Patrick*, récemment institué pour l'Irlande, à l'article de cette île.

On a déjà parlé de l'origine de la pairie ou noblesse anglaise. Leurs titres et ordre de dignité sont ceux de ducs, de marquis, de comtes, de vicomtes et de lords ou barons.

Les baronets ne constituent pas, à proprement parler, un ordre à part, et n'ont pour marque distinctive qu'une main sanglante en champ d'argent dans leurs armoiries. C'est le seul honneur héréditaire au-dessous de la pairie, et même ils prendroient la place de chevaliers de la jarretière, si ces derniers n'étoient pas toujours conseillers privés : car il n'y a pas de titre d'honneur intermédiaire entre eux et les

barons composant le parlement. Jacques I est leur fondateur, et cette institution date de 1615. Ils étoient alors au nombre de 200, et chacun payoit environ 24,000 francs, sous prétexte de peupler la province d'Ulster en Irlande; mais à présent leur nombre est de 700.

Le mot de *chevalier* est usité chez presque toutes les nations de l'Europe, et signifie, en général, un homme d'armes, servant à cheval; grade qui étoit très-estimé dans les armées anciennes, et qui lui donnoit droit au titre de *sir*. Il a existé d'autres ordres en Angleterre, tels que ceux de *bannerets*, *bacheliers*, *chevaliers du tapis*, et autres; mais tous sont maintenant tombés en désuétude. Cependant, en 1775, à une revue de la marine royale à Portsmouth, le roi conféra le titre de chevalier banneret à deux amiraux et trois capitaines. Ils n'ont point de marque distinctive sur leur habit, mais leurs armes sont peintes sur une bannière placée dans les supports de leur cotte d'armes.

Il est assez difficile de rendre compte de l'origine du mot *esquire*, qui signifioit autrefois une personne portant les armes d'un noble ou chevalier, d'où ils tiroient leur nom d'*armigeri*. Ce titre désignoit tout homme qui, par sa naissance ou sa fortune, avoit droit de porter les armes; mais il se donne indistinctement aujourd'hui à quiconque peut prouver qu'il a de quoi vivre sans la ressource du trafic, et un négociant même, s'il est juge de paix, exige cette appellation. Ce grade étoit un ordre sous le règne de Henri IV, et le roi le conféroit en mettant un collier au cou du nouveau chevalier, et en lui donnant une paire d'éperons d'argent. D'après l'effigie qu'on voit sur la tombe du poète Gower à Southwark, il paroît avoir été *esquire* par création. Les sergens ès-loix, et autres légistes appartenant à la maison du roi, les juges de paix, les docteurs en théologie, ès-loix et médecine, tiennent la place d'autres écuyers; et il est à remarquer que tous les fils de ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons, ne sont aux yeux de la

loi que de simples *esquires*, quoique ordinairement désignés par d'autres titres honorifiques. L'appellation de *gentleman*, quoique maintenant appliquée à tort et à travers, est en Angleterre la souche de tous les titres d'honneurs: car tout noble est présumé être un *gentleman*, et tout *gentleman* n'est pas noble.

Histoire. — Il est généralement reconnu que les premiers habitans de la Grande-Bretagne furent une tribu des Gaulois ou Celtes, qui quittèrent leur pays, et s'établirent sur la côte opposée, supposition fondée sur la conformité évidente du langage, des mœurs, du gouvernement, de la religion et du teint.

Lorsque Jules César, environ 55 ans avant la naissance de J. C., médita la conquête de la Bretagne, les naturels avoient incontestablement de grands rapports de gouvernement, de religion et de commerce avec les Gaulois et les autres peuples du continent. César, dans l'histoire qu'il a écrite de ses deux expéditions, prétend qu'elles furent accompagnées de difficultés et de dangers, mais que ses victoires forcèrent les insulaires à se rendre tributaires. Il paroît cependant, soit par le témoignage des auteurs contemporains et autres, soit par le récit de César lui-même, que ses victoires furent loin d'être complètes et décisives, et que le seul avantage de l'expédition fut que les Romains acquirent une plus grande connoissance de l'île. A l'époque de cette descente, les Bretons étoient gouvernés, en temps de guerre, par une confédération politique, dont le chef étoit Cassibelan, de qui les domaines embrassoient l'Hertfordshire et quelques-uns des comtés adjacens; et cette forme de gouvernement subsista encore quelque temps parmi eux.

Leurs mœurs et leurs usages, décrits par César et les meilleurs auteurs, différoient peu de ceux des sauvages habitans du Nord; mais ils ensemencoient leurs terres, quoiqu'ils vécussent sur-tout de viande et de lait. Leurs habits étoient des peaux, et leurs

fortifications des palissades. Très-habiles à conduire leurs chars, leurs armes étoient la lance, le dard et l'épée. Les armées avoient quelquefois des femmes à leur tête, comme souveraines d'un district particulier. La primogéniture ou l'âge étoit la règle ordinaire de la succession; mais on s'en écartoit au moindre inconvénient que présentoit l'un ou l'autre. Ils peignoient leurs corps en blanc ou en vert, et portoient, dit-on, des figures d'animaux et de corps célestes gravées sur la peau. Dans leurs mariages ils n'étoient pas très-délicats, et leurs liaisons conjugales formoient une espèce de club. Douze ou quatorze hommes épousoient autant de femmes qui leur étoient communes à tous; mais les enfans appartenoient au premier mari.

Durant le long règne d'Auguste, les Bretons furent plutôt les alliés que les tributaires des Romains; mais les communications devenant plus faciles, environ 48 ans après la naissance de Jésus Christ, Claude fit en personne une expédition. Ses conquêtes furent pourtant imparfaites. Caractacus et Boadicée soutinrens avec gloire l'effort des armes romaines. Le premier, fait prisonnier après une bataille sanglante, et conduit à Rome, força les vainqueurs même à l'admirer. Boadicée, vaincue, dédaigna de survivre à la liberté de son pays; et Agricola, après avoir subjugué la Bretagne méridionale, porta ses armes vers le Nord, où chaque pouce de terre fut défendu avec acharnement. Pendant leur séjour, les Romains élevèrent des murs pour défendre les Bretons des invasions des Calédoniens, des Ecossais et des Pictes. Il est probable qu'ils considéroient cette île comme la pépinière des recrues qu'exigeoit l'entretien de leurs armées continentales. C'est du moins ce qui semble prouvé par l'état de dénuement où ils laissèrent la Grande-Bretagne quand ils rappelèrent leurs troupes. Les Romains avoient malheureusement porté avec eux dans l'île le luxe de l'Italie; ce luxe façonna au joug les Bretons méridionaux, et le génie de la liberté se réfugia vers le Nord, dont les habitans

opposèrent une vive résistance aux tyrans du monde. Les empereurs et les généraux romains s'occupèrent exclusivement du soin de repousser les attaques des Calédoniens et des Pictes ; et les provinces méridionales ne paroissent pas leur avoir donné d'inquiétudes en profitant d'une occasion si favorable.

A l'époque de ces débordemens de barbares, qui, sous les noms de Goths et de Vandales, inondèrent l'empire romain, et mirent Rome elle-même en danger, les légions romaines furent retirées de la Grande-Bretagne, avec la fleur de la jeunesse bretonne, pour la défense de la capitale et du centre de l'empire, et avant de quitter l'île, aidèrent les habitans à reconstruire en pierre le mur de Sévère, entre Carlisle et Newcastle, qu'ils munirent de tours et de forts, et quittèrent pour toujours le pays, vers l'an 448, après en avoir possédé les parties les plus fertiles environ 503 ans, à dater de l'invasion de Jules-César.

Les Écossais et les Pictes, regardant alors l'île entière comme leur proie, attaquèrent le mur de Sévère avec des forces redoublées, et ravagèrent tout ce qui étoit devant eux avec une furie particulière alors aux habitans du Nord, et que le souvenir d'anciennes injures ne pouvoit manquer d'inspirer. Les malheureux Bretons, déjà vaincus par leurs propres craintes, eurent recours à Rome, et lui envoyèrent leurs doléances contre les Barbares qui ne leur laissoient point d'intermédiaire entre les vagues et le fer ennemi. Laissés sans défense, ils cherchèrent d'autres ressources. Vortigern, un de leurs chefs, leur persuada de faire un accord avec deux chefs Saxons, Hengist et Horsa, pour en être protégés contre les Écossais et les Pictes. Les Saxons, alors maîtres de ce qu'on appelle aujourd'hui la Manche, et dont les contrées natales regorgeoient d'habitans, se rendirent volontiers à cette invitation, arrêtèrent les progrès des ennemis, et reçurent l'île de Thanet pour leur indemnité. Mais leur pays étoit si populeux et si stérile, et la fertilité de la Grande-Bretagne leur offroit un attrait si puissant, que peu de temps après Hengist et Horsa

songèrent à se former un établissement ; et recevant journellement des renforts, les Saxons, devenus formidables, finirent par subjuguer les naturels, et les chassèrent vers le pays de Galles, où leurs descendans conservent encore leur langage.

Ce n'est pas ici le lieu de rapporter l'histoire détaillée de chacune des nations qui formèrent l'heptarchie : elle se confondit dans la personne d'Egbert, dix-septième roi des Saxons occidentaux, élevé à la cour de Charlemagne, et qui, le premier, fit prendre à son pays le nom d'Angleterre. En 827, ce prince conquit le comté de Kent, se fit couronner à Winchester, mourut le 4 février 837, et fut enseveli à Winchester.

Ethelwolf, fils aîné d'Egbert, succéda à son père, établit les dîmes ecclésiastiques en 846, visita Rome en 847, et se rendit tributaire du Saint-Siége pour la somme de 300 marcs. Son fils, Ethelbald, l'obligea de partager la couronne avec lui. Il mourut le 15 janvier 857, et fut enterré au même endroit que son père.

Ethelbald II, fils aîné d'Ethelwolf, après un règne obscur, mourut le 20 décembre 860, et fut enterré à Sherborn.

Ethelbert II, second fils d'Ethelwolf, repoussa et vainquit les Danois, mourut en 866, et eut pour successeur :

Ethelred Ier, troisième fils d'Ethelwolf, dont le règne fut agité par les courses des Danois. Il les vainquit en 871, à Asseudon, leur livra neuf batailles rangées dans l'espace d'une année, et mourut le 27 avril 872, des suites d'une blessure qu'il avoit reçue à Wittingham.

Alfred, quatrième fils d'Ethelwolf, un des plus grands hommes qui aient paru sur le trône, succéda à son frère à l'âge de 22 ans, fut couronné à Winchester, et est connu dans l'histoire sous le nom d'Alfred-le-Grand, surnom qu'il a bien mérité. Un mois après son couronnement, obligé d'entrer en campagne contre les Danois, il leur livre sept ba-

tailles en 876, cède à des forces supérieures, et leur échappe sous l'habit d'un prêtre ; recueille, en 878, les débris de ses troupes ; bat les Danois qui remontent la La, et construisent un fort ; détourne la rivière, laisse leurs vaisseaux à sec, et les oblige de quitter l'Angleterre. Ce prince rédigea un code de loix qui sert encore de base aux loix actuelles ; il divisa ses Etats en comtés, centuries et décuries ; obligea les nobles de s'occuper de l'instruction de leurs enfans ; pour les y déterminer, il défendit de conférer aucun grade à personne, à moins qu'il ne fût lettré, et fonda l'université d'Oxford. Il mourut le 28 octobre 899, et fut enterré à Winchester.

Edouard l'aîné fut son successeur ; malgré sa bravoure, les Danois renouvelèrent sous son règne leurs incursions et leurs barbaries. Il mourut en 925, et Athelstan, son fils aîné, lui succéda. Ce prince donna de grands encouragemens au commerce, et, par une loi expresse, mit au rang de *thane*, ou de noble de première ligne, tout marchand qui auroit fait trois voyages pour son compte dans la Méditerranée. Ses domaines paroissent avoir été bornés au Nord par les Danois. Il eut diverses guerres à soutenir contre ses voisins et contre les Ecossais entr'autres, fut presque toujours victorieux, et mourut en 941. Les règnes de ses successeurs, Edmond, Eldred et Edwy, furent foibles et sans gloire, malheureux dans les guerres contre les Danois, et avilis par l'influence du clergé. Edgard, qui monta sur le trône vers 959, fit revivre la gloire navale de l'Angleterre, et se fit conduire à rame sur la rivière Dée par six princes ses tributaires. Son règne fut pacifique et glorieux, quoiqu'il fût obligé de céder aux Ecossais tout le territoire au N. de la Tyne. Son fils aîné, Edouard, qui lui succéda en 975, fut assassiné par sa belle-mère, dont le fils Ethelred monta sur le trône en 978, par les intrigues du clergé. Ce fut alors que les Anglais, pour se débarrasser des Danois, se soumirent à un tribut de 720,000 fr., qui fut nommé *Danegeld*, et fut le premier exemple d'impôt territorial. En 1002,

ces derniers s'étoient tellement multipliés, qu'Ethelred consentit à un massacre général, qui paroît pourtant n'avoir été exécuté que partiellement. Swein ou Suénon, prince danois, s'en vengea en forçant Ethelred, sa femme et ses deux fils, de se réfugier, en 1013, en Normandie. Swein tué, fut remplacé par son fils, Canut-le-Grand, qu'Ethelred força, à son tour, de repasser en Danemarck; mais ce prince en revint avec des forces supérieures, et obligea Edmond Côte-de-Fer, de partager avec lui ce royaume. Ce dernier ayant été assassiné, Canut régna seul, et mourut en 1035. Son fils, Harald Harefoot, ne fit rien de mémorable; et Hardicanut, fils de celui-ci, fut si peu digne de sa race, qu'avec lui finit en Angleterre la race des rois Danois.

La famille d'Ethelred fut alors rappelée au trône, qui fut occupé par Edouard-le-Confesseur. A sa mort, arrivée en 1066, Harold, fils de Goodwin, comte de Kent, se porta pour roi, et fut tué à la bataille d'Hastings, le 14 octobre 1066. Guillaume, duc de Normandie, prit, après cette mémorable journée, le nom de Conquérant, fut couronné à Westminster le 29 décembre 1066; envahit l'Ecosse en 1072; renversa la constitution saxonne en 1074; refusa de prêter serment au pape pour la couronne d'Angleterre; fut blessé par son fils Robert, révolté contre lui, à Gerberoi en Normandie, en 1079; entra en France en 1086, et mourut d'une chute de cheval à Hermentrude, près Rouen, en 1087; il fut enterré à Caen. Robert, son fils aîné, hérita de son duché de Normandie; et la couronne d'Angleterre passa à son second fils.

Guillaume II, né en 1057, fut couronné à Westminster le 27 septembre 1087. Il envahit la Normandie en 1090; fut tué, à l'âge de 43 ans, à la chasse, par sir Walter Tyrrel, en 1100, et eut pour successeur son frère.

Henri I, né en 1068, couronné en 1100, épousa Mathilde, fille de Malcolm, roi d'Ecosse, fit la paix avec son frère Robert, en 1101; envahit la Normandie en

1105; fut attaqué par Robert, le battit, le fit prisonnier, et l'envoya en Angleterre. Il donna sa fille en mariage à l'empereur d'Allemagne, en 1109; perdit son fils aîné et deux de ses autres enfans, avec cent quatre-vingts gentilshommes, à leur retour de Normandie, et mourut d'une indigestion, le premier décembre 1135, à l'âge de 68 ans. Il eut pour successeur son neveu Etienne, troisième fils de sa sœur Adèle, qui avoit épousé le comte de Blois.

Mathilde, fille d'Henri I, née en 1101, après avoir épousé Henri IV, empereur d'Allemagne, en 1109, reçoit les sermens de la noblesse anglaise, en 1126; épouse en secondes noces Jeffery Plantagenet, comte d'Anjou, en 1130; est écartée du trône par Etienne, en 1135; débarque en Angleterre en 1139; est couronnée et battue en 1141; à Glocester, elle échappe dans une bière; se sauve du château d'Oxford, au moyen d'une corde, dans l'hiver de 1142; trouve un asyle en France en 1147; retourne en Angleterre; fait la paix avec Etienne en 1153, et meurt sur le continent le 10 septembre 1167.

Henri II, petit-fils d'Henri Ier, né en 1133, commence à régner en 1154; arrive en Angleterre avec sa femme, et se fait couronner trois fois; il appaise la révolte du Maine en 1166; fait reconnoître son fils Henri pour roi en 1170; envahit l'Irlande et en prend possession en 1172; il se laisse fustiger par les moines au tombeau du fougueux Becket, en 1174; fait prisonnier le roi d'Ecosse, et le force de renoncer à l'indépendance de sa couronne en 1175; il nomme son fils Jean seigneur d'Irlande en 1176; perd son fils aîné Henri en 1183; son fils Richard se révolte contre lui en 1185; son fils Jeffery est foulé sous les pieds des chevaux, dans un tournoi à Paris : il convient avec Philippe, roi de France, de se croiser; et meurt de chagrin, en maudissant ses fils, en 1189. Ce prince eut de grands talens; il favorisa l'élévation des bourgs aux dépens de la noblesse, et gouverna avec gloire.

Richard Ier, surnommé Cœur-de-Lion, naît à Oxford en 1157; est couronné à Londres le 3 sep-

tembre 1189 ; se croise et joint Philippe, roi de France, dans les plaines de Vezelay, en 1190 ; il prend Messine ; épouse Bérengère, fille du roi de Navarre, en 1191 ; défait les Cypriotes la même année ; prend Ascalon, et fait des exploits dignes de l'antiquité fabuleuse ; à son retour en 1192, il est fait prisonnier près de Vienne, par le duc d'Autriche, qui fixe sa rançon à la somme de 150,000 marcs ; il est libre en 1193 ; retourne en Angleterre, est blessé d'une flèche, et meurt le 6 avril 1199.

Jean Sans-Terre, le plus jeune de ses frères, lui succède ; divorce avec sa femme Avifa, et épouse Isabelle, fille du comte d'Angoulême ; il se rend à Paris en 1200, assiége le château de Mirabel, fait prisonnier son neveu Arthur, et l'assassine ; il est chassé de France en 1208, expulse le clergé de ses domaines, et est excommunié en 1209 ; il débarque en Irlande l'année suivante ; dépose sa couronne entre les mains de Pandolk, légat du pape, en 1213 ; est forcé par ses barons de confirmer la grande charte en 1251, et meurt à Newark en 1216.

Henri III, son fils, roi foible et craintif, lui succède. Il reçoit l'hommage d'Alexandre, roi d'Ecosse, en 1218 ; est couronné d'abord à Glocester, puis une seconde fois à Westminster, en 1219 ; épouse Eléonore, fille du comte de Provence, en 1236 ; met ses couronnes et ses joyaux en gage, pour marier sa fille Marguerite au roi d'Ecosse, en 1242 ; est obligé par sa noblesse d'abdiquer, et de rendre la Normandie et l'Anjou à la France, en 1258 ; s'enferme lui-même dans la tour de Londres, en 1261 ; est fait prisonnier à Lewes, en 1264 ; est blessé à la bataille de Feversham, en 1265, et meurt de vieillesse, à Saint-Edmondsbury, en 1272. Son règne, tout désastreux qu'il ait été, fut favorable à la liberté ; les représentans des communes s'assemblèrent, pour la première fois, dans une chambre séparée, et portèrent le premier coup à la féodalité.

Edouard Ier, fils d'Henri III, prince habile, politique et brave, surnommé le Justinien Anglais, naît

en 1259; épouse Eléonore, princesse de Castille, en 1253; monte sur le trône en 1272; est blessé dans la Terre-Sainte avec une dague empoisonnée; en revient et rentre en Angleterre en 1274; il passe en France pour rendre hommage au roi en 1279; réduit les princes Gallois en 1282; épouse en secondes noces Marguerite, sœur du roi de France, en 1299; subjugue l'Ecosse, et revient mourir, en 1307, à Burgh dans le Cumberland.

Edouard II, son quatrième fils, prince livré aux favoris, qui le perdirent, naît à Caernarvon en 1284; est le premier fils aîné du roi d'Angleterre qui porte le titre de prince de Galles; monte sur le trône en 1307; est obligé par les barons, de confier le gouvernement de ses Etats à 21 personnes, en 1310; va en pélerinage à Boulogne en 1313; déclare sa femme et tous ses adhérens ennemis du royaume en 1325; est détrôné et assassiné en 1327.

Edouard III, son fils, né à Windsor en 1312, parvient à la couronne en 1327; épouse la même année Philippa, fille du comte de Hainaut; fait valoir ses prétentions à la couronne de France en 1329; met aux arrêts sa mère Isabelle, et fait pendre son favori Mortimer en 1330; il défait les Ecossais à Halidown en 1339; fait une invasion en France, et met sa couronne en gage pour la somme de 50,000 flor. en 1340; il écartèle des armes de France et d'Angleterre en 1341; établit le premier la différence des lords et des communes en 1342; défait les Français à Crécy, et fait prisonnier le roi de Bohème en 1346, pendant que la reine prenoit le roi d'Ecosse; il assiége et prend Calais en 1347; bâtit la chapelle de S. Etienne, aujourd'hui la chambre des communes; institue l'ordre de la Jarretière en 1349; défait les Français à Poitiers, et fait prisonniers le roi de France, son fils, et le roi de Navarre; il met à rançon le roi d'Ecosse pour 100,000 marcs en 1357 (année où il perdit son fils le prince Noir, mort de consomption), et le roi de France pour trois millions d'écus d'or, et meurt enfin à Richmont en 1377. Jamais prince

ne connut mieux la balance et les intérêts de l'Europe.

Richard II, son petit-fils, âgé de onze ans quand il monta sur le trône, en 1377, voit éclore la révolte de Wat-Tyler l'année suivante, épouse en secondes noces Isabelle, fille du roi de France, en 1396; est fait prisonnier par Henri, duc de Lancastre, son cousin, et envoyé à la Tour en 1399; il abdique, et est assassiné en 1400.

Henri IV, duc de Lancastre, petit-fils d'Edouard III, succède à Richard II, institue l'ordre du bain à l'occasion de son couronnement; étouffe une conspiration en 1400; termine l'insurrection du pays de Galles sous Owen Slendower, triomphe de Percy, chef d'une rébellion, en 1403; ménage le parlement, parvient à régner sans opposition, et laisse le trône à son fils.

Henri V, célèbre pour avoir, étant prince de Galles, respecté l'autorité du lord chef de la justice, et s'être rendu en prison sur son ordre, est couronné en 1413; élève des prétentions à la couronne de France, en 1414; gagne la bataille d'Azincourt en 1416, et met sa couronne en gage pour pousser ses conquêtes; en 1416, il reçoit la visite de l'empereur Sigismond, et lui donne l'ordre de la jarretière; il envahit la Normandie à la tête de 26,000 hommes, en 1417; est déclaré régent, épouse Catherine de France en 1420, et meurt d'une pleurésie en 1422, à 34 ans.

Henri VI, né à Windsor en 1421, monte sur le trône en 1422, est proclamé roi de France la même année, couronné à Westminster et à Paris en 1429 et 1430; épouse Marguerite, fille du duc d'Anjou, en 1445; est fait prisonnier à Saint-Alban en 1455; remis en liberté en 1461, et déposé le 5 mars suivant par son cousin Edouard VI; il fuit en Ecosse; est pris en 1463; est rétabli sur le trône en 1470; repris par Edouard en 1471, et assassiné dans la tour le 20 juin suivant, et après que son fils eut été tué de sang-froid.

Edouard IV, né à Rouen en 1443, est élu roi en

1461, et avant son couronnement, est obligé d'entrer en campagne et de livrer la bataille de Towton; siége avec les juges de Westminster en 1461; est fait prisonnier par le comte de Warwick, et amené à Londres les jambes liées sous le ventre d'un cheval en 1467; il s'échappe, est chassé du royaume en 1470; y revient, remonte sur le trône en 1478; et meurt de maladie à Westminster en 1489.

Edouard V, son fils, encore enfant, né en 1470, est enfermé à la tour en 1483; déposé le 20 juin suivant, et étouffé avec son frère le duc d'York par leur oncle qui lui succéda.

Richard III, duc de Glocester, frère d'Edouard IV, né en 1455, fait prisonnier le prince Edouard, fils de Henri VI, à la bataille de Tew-Kesbury; aidé de sang-froid à le massacrer en 1471; épouse ensuite sa veuve; fait périr le duc de Clarence, frère d'Edouard IV, dans un tonneau de malvoisie, en 1478; il est déclaré protecteur d'Angleterre en 1483; élu roi le 20 juin, couronné le 6 juillet suivant, et tué à la bataille de Bosworth, le 20 août 1485.

Henri VII, né en 1455, comte de Richmont, débarqué à Milford en 1485; défait Richard III, et devient roi la même année; il épouse Elisabeth, fille d'Edouard IV en 1486, et termine par-là les sanglantes querelles des maisons d'York et de Lancastre; bat l'imposteur Lambert Symnel; perd Arthur, son fils aîné, en 1502; marie sa fille Marguerite à Jacques IV, roi d'Ecosse, et meurt de consomption à Richmont, à 51 ans. On doit à ce prince l'institution de la milice appelée *Yeomanry*, de grands encouragemens donnés au commerce, à la navigation, et l'acte important qui portoit le dernier coup au régime féodal, savoir celui qui permettoit aux barons d'aliéner leurs domaines, sans avoir besoin de licence. Son avarice lui fit refuser les propositions de Colomb, mais il favorisa les entreprises du Vénitien Cabot.

Henri VIII, né en 1491, épouse Catherine, infante d'Espagne, veuve de son frère Arthur, en 1509;

reçoit le titre de défenseur de la foi en 1521, et de chef de l'église, en 1531, divorce avec Catherine, et épouse Anne de Boulen en 1532; il est excommunié par le pape Paul en 1535; fait périr Anne sur un échafaud, et épouse Jeanne Seymour en 1536; il annulle toute fondation religieuse en Angleterre en 1539; épouse Anne de Clèves, la répudie en 1540, puis Catherine Howard, qu'il fait décapiter dans la tour avec lady Rochefort en 1542; il fait périr sa sixième femme, Catherine Parr, en 1543, et meurt d'un ulcère à la jambe en 1547.

Edouard VI, son fils unique, né en 1537, lui succède sous la régence de son oncle, le comte d'Hertfort, et du duc de Somerset, zélé protecteur de la réforme, et meurt de consomption à Greenwich en 1553, après avoir fait un testament en faveur de sa cousine.

Jeanne Gray, âgée de 17 ans, prodige de savoir et de beauté, est proclamée reine en 1553; bientôt après, déposée et envoyée à la tour, pour y être décapitée avec son père le duc de Suffolk et son mari lord Dudley, fils du duc de Northumberland, par ordre de

Marie, sœur d'Edouard VI, née en 1516, furie couronnée, qui alluma des bûchers dans tous les coins de l'Angleterre, fit couler le sang anglais par torrens, épousa Philippe II, roi d'Espagne, en 1554, et mourut d'une hydropisie en 1558.

Elisabeth, sa sœur, née le 5 septembre 1533, est envoyée à la prison de la tour en 1554; monte sur le trône en 1558, fait enfermer, en 1568, au château de Tutbury, Marie Stuart, qui avoit cherché un asyle en Angleterre; envoie le comte de Leicester, son favori, en Hollande, avec des secours d'hommes et d'argent en 1569; amuse le duc d'Alençon par des projets de mariage depuis 1571 jusqu'en 1581 qu'elle le refuse; fait couper la tête à Marie Stuart au château de Fotheringhay, en Northamptonshire, en 1587; détruit le grand armement Espagnol en 1588; appaise la révolte d'Irlande en 1598; fait décapiter

le comte d'Essex, son favori, en 1602; s'en repent, et tombe dans une maladie de langueur, dont elle meurt en 1603. Shakespear est né sous ce règne en 1564 (1).

Jacques, né à Edimbourg, en 1566, est couronné roi d'Ecosse en 1567; épouse Anne, princesse de Danemarck, en 1589; succède à Elisabeth, en 1603; prend le premier le titre de roi de la Grande-Bretagne en 1604, perd son fils aîné, Henri, prince de Galles, en 1612; marie sa fille Elisabeth au prince Palatin du Rhin, dont descend le roi actuel Georges III; passe en Ecosse en 1614; revient en Angleterre en 1617, et meurt en 1625. Roi foible, bigot, qui s'occupa plus de controverses théologiques que de systèmes politiques, et ne fut pas heureux dans le choix de ses favoris. Ce fut sous son règne qu'on découvrit la fameuse conspiration des poudres, qui conduisit plusieurs jésuites sur l'échafaud.

Charles I, fils aîné de Jacques I, né le 19 novembre 1600, va chercher romanesquement une femme à Madrid avec son favori le duc de Buckingham, en 1623; parvient à la couronne en 1625; épouse la même année Henriette de France, fille de Henri IV; se présente à la chambre des communes en 1641 pour demander l'arrestation de cinq membres; lève l'étendard de la guerre civile à Nottingham le 25 août suivant; s'échappe sous l'habit d'un domestique, et se met entre les mains des Ecossais, à Newark, en 1646; est vendu et livré par eux le 8 aout suivant pour la somme de 9,600,000 fr., est pris par le colonel Joice, à Holmby, en 1647; s'échappe d'Hampton-court, et se retire dans l'île de Wight en 1648; il est étroitement resserré dans le château de Hurst le premier décembre suivant, puis transféré au château de Windsor le 23, et de-là au palais de Saint-James le 19 janvier 1649; traduit devant un tribunal le jour suivant; condamné le 27; décapité à White-

(1) Ce grand poète est mort le 3 avril 1616.

hall le 30, à l'âge de 48 ans, et enterré dans la chapelle de S. Georges à Windsor. Henriette, sa femme, meurt en France en 1669. Hommes célèbres de son règne : Hampden, les comtes de Strafford, de Lindsay, d'Essex et de Manchester, Selden, Waller, Milton, etc.

Olivier Cromwel, né à Huntingdon, le 25 avril 1599, élu membre du parlement en 1628, a grande part au succès de la bataille d'Edgehill en 1642; est fait colonel en 1643; bat le roi à la bataille de Naseby en 1645; passe en Irlande avec son armée en 1649; revient en 1650; dissout le parlement, et se fait nommer protecteur en 1653; il fait rentrer les Juifs en 1656, 361 ans après leur expulsion; refuse le titre de roi en 1657, et meurt à Whitehall le 3 septembre 1658. L'Angleterre lui doit l'acte de navigation, et la considération qu'elle commença à prendre en Europe. Hommes célèbres : Ireton, Fairfax, l'amiral Blake, le peintre Cooper, Simmon le graveur, etc.

Richard Cromwel, son fils, est proclamé protecteur en 1658, déposé en 1659, et meurt à Chesnut, en Hertfordshire, le 12 juillet 1712, âgé de 89 ans.

Charles II, né le 29 mai 1630, s'échappe de Saint-James le 25 avril 1648, débarque en Ecosse en 1650; est battu à Worcester en 1651; prend terre à Douvres le 29 mai 1660; remonte sur le trône en 1661; épouse l'infante de Portugal en 1662; déclare la guerre à la Hollande en 1665; conclut la triple alliance en 1668; rentre en guerre avec la Hollande en 1672, et meurt d'apoplexie le 6 février 1685, à l'âge de 54 ans sans héritier légitime. Les descendans de ses enfans naturels tiennent aujourd'hui le premier rang parmi la noblesse d'Angleterre. Les événemens remarquables de son règne sont l'abolition entière des tenances féodales, l'importation en Angleterre de légumes agréables, l'amélioration de la Jamaïque, conquise sous Cromwell, l'institution de la Société royale, plusieurs actes favorables au commerce et à la prospérité des colonies, la vente de Dunkerque

à la France, pour la somme de 6,000,000 de f., etc. Homme célèbres : Monk, depuis duc d'Albemarle, les comtes de Clarendon et de Shaftesbury, le duc de Monmouth, lord Russet, Sidney, le comte de Rochester, Dryden, etc.

Jacques II, frère de Charles, né le 15 octobre 1633, épouse Anne Lyde en 1660, et la princesse de Modène en 1673; monte sur le trône en 1685; termine la même année la révolte du duc de Monmouth, qu'il fait décapiter, tente de rétablir le catholicisme sur les ruines de la religion dominante, reçoit publiquement les émissaires du pape, lui envoie de solennelles ambassades, attaque journellement les libertés civiles et religieuses de ses sujets, perd leur estime et leur attachement, se voit abandonné de ses parens et de ses amis, fuit de son palais le 12 décembre 1688, est arrêté à Feversham, et ramené à Whitehall, quitte l'Angleterre le 23 décembre suivant, débarque à Kinsale en Irlande le 12 mars 1689, retourne en France en juillet 1690, et meurt à Saint-Germain, le 6 août 1701.

Guillaume III, prince d'Orange, né le 4 novembre 1650; nommé stathouder le 3 juin 1672; épouse la princesse Marie, fille de Jacques II, le 4 novembre 1677; débarque à la tête de son armée à Torbay, le 4 novembre 1688; est déclaré roi d'Angleterre le 23 février 1689; débarque à Carrickfergus le 14 juin 1690, et défait Jacques II à la bataille de la Boyne, le 1er juin suivant; il accède à la paix de Riswick en 1697; fait établir la succession à la couronne dans la maison de Hanovre, le 12 juin 1701, renouvelle la grande alliance contre la France le 8 mars 1702, et meurt peu après d'une chute de cheval dans la 52e année de son âge, et la 14e de son règne. On a dit de lui qu'il avoit été le roi des Provinces-Unies, et le stathouder d'Angleterre. Louis XIV n'eut pas d'ennemi plus dangereux, et son habileté dans le cabinet sut réparer son malheur à la guerre.

Anne, seconde fille de Jacques II, née le 6 février 1665, épouse le prince Georges de Danemarck le

27 juin 1683; parvient à la couronne le 8 mars 1702, remplit tous les engagemens de Guillaume III avec les alliés; confie le commandement de ses armées au duc de Malborough; le disgracie en 1712; voit commencer la même année les conférences pour la paix d'Utrecht, et meurt le 1er août 1714, dans la 50e année de son âge et la 15e de son règne. En elle finit la ligne des Stuart. C'est le période le plus brillant de la littérature anglaise. Prior, Pope, Addison, Swift, Congreve, Gray, Steele, Arbuthnot, Newton, etc. sont connus de tous ceux qui savent lire.

Georges I, électeur de Hanovre, duc de Brunswick-Lunebourg, né le 28 mai 1660; créé duc de Cambridge le 5 octobre 1706, est proclamé roi le 1 août 1714, par un acte formel du parlement; débarque à Greenwich, le 18 septembre suivant; appaise la révolte d'Ecosse en 1716; entre en guerre avec l'Espagne en 1718; conclut en 1725 un traité avec la France et la Prusse contre les cours de Vienne et de Madrid, et meurt subitement à Osnabruck le 11 juin 1727 dans la 68e année de son âge, et la 13e année de son règne. Son premier ministre Robert Walpole, qui le fut aussi de son fils, est un des hommes qui ont gouverné la nation anglaise avec le plus d'adresse, et qui ont peut-être le moins abusé de sa confiance. On convient généralement que jamais la liberté de la presse ne fut plus respectée que sous son ministère, et que la longue paix, dont l'Angleterre lui fut redevable, fut très-favorable au commerce et aux manufactures.

Georges II, son fils aîné, né le 30 octobre 1683, créé prince de Galles le 4 octobre 1714, épouse la princesse de Brandebourg-Anspach en 1704; monte sur le trône le 11 juin 1727; est obligé par le triomphe de l'opposition de congédier son ministre Robert Walpole en 1742; gagne en personne la bataille de Dettingen le 16 juin 1743; perd celle de Fontenoy sous la conduite du duc de Cumberland; comprime la rébellion causée par la descente du Prétendant en 1745; conclut le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748;

en fait un de commerce avec l'Espagne, rentre en guerre avec la France; met M. Pitt, père du ministre actuel, à la tête du gouvernement; fait, en 1758, un traité avec le roi de Prusse, et meurt le 25 octobre 1760, dans la 77e année de son âge, et la 34e de son règne, après avoir ouvert les négociations pour la paix. Des hommes célèbres et de grands succès ont illustré ce règne. Les amiraux Boscaven, Pococke-Stevens se signalèrent sur toutes les mers, et les généraux Wolfe et Amberst, conquirent le Canada.

Georges III, qui règne à présent, fils aîné de Frédéric, prince de Galles, et petit-fils de George II, né le 4 juin 1738, créé prince de Galles en 1751, succéda à son grand-père le 25 octobre 1760, fut proclamé le même jour, et épousa Charlotte-Sophie, princesse de Mecklenbourg Strelitz le 8 septembre 1761. D'abord la guerre fut continuée avec la même vivacité, mais bientôt le comte de Bute, qui avoit eu grande part à l'éducation du roi, écarta M. Pitt, et le 10 février 1763, la paix fut conclue, à Paris, entre les cours de Versailles, de Londres et de Madrid. En 1763 commencèrent les débats auxquels donna lieu l'affaire de M. Wilkes; l'année 1765 vit les premières tentatives pour imposer les colonies Américaines, et la fermeté qu'elles opposèrent à l'*acte du timbre*, ainsi qu'aux droits mis sur le papier, le verre, le thé, etc. En 1767, deux ans après, cet acte fut retiré; mais le thé continua à être soumis à un impôt, et ce fut là l'origine de cette lutte sanglante et désastreuse qui sépara les colonies de la métropole (1), fit perdre à l'Angleterre, avec des millions d'hommes, environ 150 millions de liv. st., ou 3 milliards 600 millions de fr., et porta la dette nationale a près de 6 milliards tournois.

1780. — Sédition de Gordon. — Le 2 avril 1783, le duc de Portland et M. Fox rentrent dans le ministère. Ils en sortent le 17 décembre, et le premier

(1) Les détails relatifs à cette guerre sont renvoyés à l'article des *États-Unis*.

fait place à M. Pitt, qui se hâte de faire entrer ses amis dans les différens départemens. C'étoit le dixième changement de ministère depuis l'avénement de Georges III.

1784. — Proclamation qui dissout le parlement le 25 de mars. — Plan propose par M. Pitt pour la réforme parlementaire le 18 avril 1785. Il consistoit à donner 100 membres aux communes, et à étendre le droit d'élection à 400,000 personnes, qui, dans la forme actuelle, en étoient exclues. On devoit y parvenir en supprimant les bourgs ruinés, et en transférant leur représentation aux comtés, de sorte que le nombre des membres des communes restât le même. Après de longs débats, ce plan fut rejeté par une majorité de 248 contre 174.

1786. — Caisse d'amortissement et application d'un million tiré de l'excédant de la recette sur la dépense, pour éteindre la dette nationale. — Procès de M. Hastings, gouverneur général du Bengale.

1787. — Nouvelle consistance donnée aux douanes et aux excises, qui facilite et simplifie les transactions commerciales.

1788. — Discussion parlementaire sur la traite des nègres, engagée par M. Pitt au nom de son ami Wilberforce, et que l'on regarde, en général, comme un piége tendu à la nation française pour lui faire perdre ses colonies, dont la prospérité excitoit la jalousie du gouvernement anglais. — Anniversaire de la descente du roi Guillaume (1688, 14 nov.), célébré en Angleterre comme une solennité nationale. — Démence du roi; prétentions du prince de Galles, secondées de Fox et de son parti; débats parlementaires à ce sujet; opposition de Pitt; convalescence de Georges, qui fait évanouir toute idée de régence.

1790. — Affaire de Nootka-sound, et brouilleries avec l'Espagne. La cour de Londres demande satisfaction, et l'obtient le 25 juillet de la même année. Toutes les difficultés sont terminées le 28 octobre.

1791. — La tolérance religieuse fait de nouveaux

progrès, et un acte relève, sous certaines restrictions, les non-conformistes des peines et des exclusions auxquelles ils étoient sujets. Bill important sur la motion de M. Fox, qui déclare que le jury est juge du droit et du fait. — Mesures prises par rapport à l'administration du Canada. — Brouillerie avec la Russie. — Mouvemens excités par la différence des opinions relatives à la révolution de France, et pillage de la maison et de la bibliothèque du célèbre docteur Priestley, à Birmingham, par une populace soudoyée. — Mariage du duc d'York avec la princesse royale de Prusse.

1792. — Proclamation du 21 mai contre les écrits séditieux, et ordre d'enrégimenter la milice du royaume.

1793, 1794, 1795. — Ces trois années ont offert peu d'événemens remarquables. — Tout se borne à des tentatives infructueuses de l'opposition pour la réforme parlementaire ou pour la pacification de l'Europe. — Les Anglais prennent possession de l'île de Corse. — En 1795, le roi fait part au parlement du traité d'alliance et de commerce conclu avec les Etats-Unis. — Augmentation de la dette nationale, qui, à la fin de cette année, se monte à 328,154,000 l. st., qui font près de 8 milliards de livres tournois. — Expédition de Quiberon.

1796. — Budget de 1796, 659,640,000 l. st. — Insultes faites au roi et à la reine en sortant du théâtre de Drury-lane; le peuple leur jette des pierres et de la boue, et casse les glaces. Une pierre atteint le roi; une tuile éteint le flambeau que portoit un domestique. — 1er. *février*. Le camp des anglais emporté dans l'île de Saint-Vincent par les troupes de la République Française. — 8 *janvier*. Démarches de M. Wickham auprès de l'ambassadeur Barthelemi, tendantes à ouvrir des négociations de paix. — 26 *mars*. Tableau des revenus des colonies, présenté par le ministre Dundas, pour faire sentir le danger de toucher à leur constitution actuelle, et basé sur ce calcul. Les propriétés des colonies occidentales

anglaises sont estimées 70 à 80,000,000 de l. st., dont 20,000,000 de propriétés britanniques. L'importation en productions coloniales a été de 8,881,675 l. st., qui ont produit au trésor une somme de 1,624,176 l. st. L'exportation des objets manufacturés de la Grande-Bretagne aux îles, a été, en 1794, de 3,745,000 l. st. — 25 *mai.* Prise de Sainte-Lucie par les Anglais. — 17 *août.* La flotte hollandaise, sous les ordres de l'amiral Lucas, se rend aux amiraux Elphingstone et Pringle. — Prise des îles Molucques, Amboine et Banda.

1797. — *Mars.* Déclaration de guerre de l'Espagne à l'Angleterre. Victoire navale remportée sur la flotte espagnole, forte de 27 vaisseaux de ligne, par l'amiral Jervis dans la baie de Lagos. Les Anglais avoient 15 vaisseaux; l'action dure 5 à 6 heures; les Espagnols en perdent 4, dont 2 de 112 canons, 1 de 80, et 1 de 74. — 13 *avril.* Cadix bloquée par l'amiral Nelson. — 21 *avril.* Insurrection sur la grande flotte de Spithead, et soulèvement général des matelots, qui refusent de mettre à la voile, si on ne leur paye les arrérages qui leur sont dûs. — 18 *mai.* Nouvelle insurrection à Portsmouth. — 4 *juillet.* Bombardement de Cadix par lord Saint-Vincent, à la tête de 40 vaisseaux de guerre. — 11 *octobre.* Combat sanglant entre la flotte hollandaise, sous les ordres de l'amiral de Winter, et la flotte anglaise sous le commandement de l'amiral Duncan. Les Bataves étoient inférieurs en forces, et leur perte fut de 9 vaisseaux et 3 frégates. — Commencement de l'insurrection d'Irlande. — M. Walpole, ministre anglais à Lisbonne, proteste, d'après les ordres de sa cour, contre le traité de paix entre la France et le Portugal. — Budget anglais de 1797, 1,389,504,000 fr. Budget français, 615,984,000 fr.

1798. — Budget de 1798, 6,11906,000 fr. — Expédition heureuse de l'amiral Richery contre Terre-Neuve. — Révolte de l'Irlande. Diverses descentes des Français dans cette île. — Combat de l'amiral Brueys dans la baie d'Aboukir en Egypte. L'amiral

est tué, et perd presque la majeure partie de sa flotte, et les Anglais, quoique très-maltraités, restent vainqueurs. — Prise de l'île de Goze.

1799. — Tableau des dépenses extraordinaires présenté par M. Pitt, montant à 29,227,000 l. st. ou 701,448,000 fr. — Apperçu des revenus imposables, montant à 84 millions st. ou 2,016,000,000 tournois. (*Voyez* la France pour les principaux événemens de ces deux dernières années.)

PAYS DE GALLES.

QUOIQUE cette principauté soit, sous le rapport politique, comprise dans l'Angleterre, comme elle a un langage et des mœurs tout-à-fait différens, on a cru devoir lui consacrer un article séparé.

ÉTENDUE. SITUATION.

Long. 50 l. { Entre } 51° d. 30 m. et 53° d. 35 m. de lat. N.
Larg. 32 { les } 5° d. 30 m. et 7° d. 30 m. de long. O.

Nom et langage. — Suivant les meilleurs antiquaires, les Gallois descendent des Belges, qui s'établirent en Angleterre environ 80 ans avant la première descente de Jules-César, et prirent de-là le nom de Galles ou Walles (le *g* et le *w* se prenant indifféremment l'un pour l'autre chez les anciens Bretons), c'est-à-dire, étrangers. Leur langage a une grande affinité avec le Celtique ou le Phénicien. Ceux qui l'entendent, parlent avec éloge de son énergie et de ses propriétés descriptives.

Bornes. — Ce pays étoit autrefois plus étendu qu'il ne l'est à présent, et n'avoit de bornes que la Saverne et la Dée; mais après que les Saxons se furent rendus maîtres de tout ce plat pays, les Gallois, ou anciens Bretons, furent resserrés dans de plus étroites limites, et furent obligés de se retirer du côté de l'Ouest. Il ne paroît pourtant pas que les Saxons aient jamais

fait des conquêtes plus loin que le Monmouthshire et le Herefordshire, qui font maintenant partie de l'Angleterre. Cette contrée est divisée en quatre arrondissemens. (*Voyez* la division de l'*Angleterre.*)

Climat, sol et eaux. — Les saisons sont à-peu-près les mêmes que dans les parties septentrionales de l'Angleterre, et l'air est vif, mais sain. Le sol, surtout vers le N., est montagneux, mais contient de riches vallées, qui produisent des récoltes abondantes de froment, de seigle et d'autres grains. On y trouve plusieurs carrières d'ardoise et de pierre de taille, plusieurs mines de plomb, et quantité de mines de charbon de terre. Le pays est arrosé de sources saines. Les principales rivières sont la Clwyd, le Wheeler, la Dée, la Saverne, l'Elwy, et l'Alen, qui fournit le Flintshire de poissons.

Montagnes. — Le *Snowdon*, dans le Caernarvonshire et le *Plinlimmon*, qui appartient en partie au Montgomery et au Cardiganshire, sont les plus fameuses, et ce fut à la faveur de cette situation, que les naturels opposèrent une si longue résistance aux Romains, aux Anglo-Saxons et aux Normands.

Productions végétales et animales. — A cet égard, le pays de Galles diffère peu de l'Angleterre. Les chevaux sont plus petits, mais vigoureux ; les bœufs sont excellens, et les vaches donnent beaucoup de lait. Un grand nombre de chèvres paissent sur les montagnes. Quant aux autres productions, voyez l'*Angleterre* et l'*Ecosse.* On a découvert des mines d'argent, de cuivre, de plomb et de fer, qui promettent beaucoup. La monnoie d'argent porte pour empreinte la plume d'autruche, armoirie du prince de Galles.

Population, habitans, mœurs et usages. — Le nombre des habitans monte à près de 500,000, et quoiqu'en général ils ne soient pas riches, ils ont toutes les nécessités et même les commodités de la vie. L'impôt territorial de Galles a rapporté depuis quelques années, 1,040,048 fr. par an. Les Gallois sont encore plus jaloux de leurs libertés, que les An-

glais, et beaucoup plus irascibles; mais leur ressentiment se calme bientôt, et leur sincérité, leur fidélité, sont dignes des plus grands éloges. Ils tiennent beaucoup à leurs arbres généalogiques, qu'ils font remonter à la plus haute antiquité; mais aucun critique ne peut juger de l'authenticité de leurs manuscrits, dont ils prétendent que quelques-uns datent du commencement de l'ère chrétienne. Il est cependant certain qu'une grande partie de leur histoire, sur-tout la partie ecclésiastique, est plus ancienne et mieux attestée que celle des Anglo-Saxons. Le pays a été célèbre par ses bardes et poètes, et entr'autres Thaliessin, qui vivoit vers l'an 450, et dont les ouvrages existant encore à l'époque de la réforme, prouvent clairement que Geoffroy de Monmouth n'est pas l'inventeur de l'histoire qui fait descendre les Gallois actuels des anciens Troyens : ce génie poétique semble avoir inspiré aux anciens Gallois un enthousiasme pour l'indépendance, qui causa l'arrêt de proscription lancé par le sanguinaire Edouard I contre les bardes. Ce peuple ne paroît s'être altéré par aucun mélange, si du moins on en juge par son respect pour l'hospitalité, et son attachement pour ses anciens usages. C'est ce qu'on voit même parmi les gens riches, qui par-tout ailleurs suivent le torrent de la mode; cependant la noblesse ne laisse pas de suivre de loin les modes d'Angleterre et de France. Les classes distinguées parlent anglais, quoique la plupart entendent le Gallois.

Religion. — La religion dominante est l'anglicane; mais en beaucoup d'endroits, le peuple conserve une partie des dogmes romains, et quelques anciennes familles sont encore catholiques. On prétend aussi qu'il y a beaucoup de prêtres catholiques déguisés. On y compte aussi beaucoup de non-conformistes.

Pour les évêchés, voyez l'*Angleterre*. Nous observerons qu'il y en avoit davantage autrefois; et à l'époque de l'invasion des Normands, les fondations religieuses étoient très-considérables.

Lettres. — Le flambeau des lettres brilla de bonne heure dans ce pays ; mais sa lumière fut éclipsée par les massacres répétés des bardes et du clergé. Les Gallois et les Ecossais se disputent la naissance de quelques savans, et de quatre, entr'autres, qui portent le nom de Gildas. Giraldus Cambrensis, dont l'histoire a été publiée par Camden, étoit certainement Gallois, et Leland parle de plusieurs savans qui florissoient avant la réforme. La découverte de la sépulture du roi Arthur et de sa femme fut due à quelques vers de Thaliessin, qui furent cités devant Henri II, roi d'Angleterre, par un barde gallois. Depuis la réforme, le pays a produit plusieurs théologiens et antiquaires d'un mérite distingué. On cite au nombre des premiers, Hugues, Broughton, et Hugues Holland, catholique romain dont parle Fuller, et parmi les derniers, plusieurs personnes du nom Llhuyd, et entr'autres, l'auteur de l'inestimable ouvrage de l'archéologie. Rowland, le savant auteur de la *Mona Antiqua*, étoit aussi un Gallois, ainsi que le célèbre Williams, archevêque d'York sous le règne de Charles I. En général, le mérite littéraire des savans de ce pays, du moins dans les premiers temps, consistoit dans les antiquités, le langage, et l'histoire de leur propre pays. Nous ne devons pas cependant omettre l'excellente histoire d'Henri VIII, écrite par lord Herbert de Cherbury.

Par rapport à l'état actuel de la littérature, il suffit de dire que des Gallois tiennent aujourd'hui un rang distingué dans la république des lettres, et que la plupart des membres de leur clergé sont d'excellens classiques.

TOPOGRAPHIE.

Comtés, villes, ports, fortifications, et autres édifices publics et particuliers.

Anglesey. — C'est une île, et le comté le plus occidental de la principauté. Cette contrée rappelle à l'esprit son ancien état, quand elle étoit le séjour des Druides, qui accomplissoient les cérémonies terribles de leur religion sous l'ombre

des bois les plus épais. On y voit encore des remparts grossiers, des monceaux de pierres, restes informes de leur antique empire ; mais, à quelque distance, on n'apperçoit qu'une plaine dépouillée d'arbres et de haies, arrosée de nombreux ruisseaux, fertile en pâturages et en blé, abondante en bétail. Telle est sa fertilité, que long-temps ce comté passa pour le père nourricier de la principauté entière. Une mine fameuse produit une grande quantité de cuivre. Vers le N. O., il y a une carrière de marbre vert. L'île fournit aussi du miel, de la cire, des peaux et des étoffes grossières de laine et de lin.

Beaumaris, sur le canal de *Menai*, en est la capitale. Pour la fortifier, Edouard I y éleva un château. Son commerce est nul; mais sa rade offre un mouillage excellent, et est le refuge ordinaire des vaisseaux, quand la mer est orageuse et le vent déchaîné.

Caernarvon. — L'air de ce comté est vif et froid; des montagnes et des rochers en hérissent en partie la surface. Le centre est occupé par le *Snowdon*, de toutes les montagnes du royaume, la montagne la plus élevée, en sorte qu'on pourroit la nommer *les Alpes Britanniques*. Le gros bétail, les moutons et les chèvres forment toute sa richesse. Dans quelques lacs, on prend des poissons qui se trouvent aussi dans les lacs des Alpes. Le renard est le seul animal sauvage. Il y croît quelques végétaux rares sur les endroits les plus élevés. On a exploité quelques mines de cuivre en différentes parties des montagnes; ailleurs, des mines de plomb: et des environs de Snowdon, on a tiré quantité de pierres à aiguiser les rasoirs.

Caernarvon, capitale, est une ville agréable et bien bâtie, située sur le canal de *Menai*, et qui compte parmi ses habitans quelques familles nobles. Son commerce est considérable avec l'Irlande et les principaux ports de l'Angleterre. Elle a un château d'une grandeur remarquable.

Denbigh. — Le sol varie dans ce comté. La vallée qu'arrose *la Clwyd*, est très-fertile, tandis que l'E. et l'O. sont presque stériles. Les habitans en général y vivent très-long-temps. Ses productions sont du blé, du fromage, du bétail, du plomb et du charbon de terre.

Denbigh, capitale, est une ville agréablement située, sur une pente rocailleuse, au-dessus de la vallée de la Clwyd, sur un des bras de la rivière de ce nom. Son vieux château et sa vaste enceinte couronnent le sommet de la montagne,

et présentent un spectacle frappant. Denbigh a une fabrique considérable de gants et de souliers, qu'on exporte à Londres.

Wrexham, située sur une rivière qui tombe dans la *Dée*. C'est la ville la plus grande et la plus peuplée de la partie septentrionale du pays de Galles. On admire son église, qui est un des objets les plus curieux de tout le pays. Il y a une manufacture considérable de flanelle, qui s'envoie en grande quantité à Londres.

Flint. — Les vallées de ce comté produisent du charbon et des pierres de taille; les montagnes, du plomb, de la calamine et une grande quantité de pierres à chaux; le N., du froment et du bois; à l'O., une longue chaîne de montagnes sert de borne au comté. On n'y connoît pas les fossiles. Les vaches, quoique petites, donnent beaucoup de lait, et la chair en est excellente. On y trouve du beurre, du fromage, du miel, dont les habitans font une liqueur bienfaisante et d'un grand usage dans ce pays.

Flint, sa capitale, est une petite place absolument sans aucun commerce; elle est située sur la *Dée*.

Holywell, a une des plus belles sources minérales qui existent; elle fournit 21 tonnes d'eau par minute.

Merioneth. — La surface de ce comté présente, dans une grande variété, l'assemblage romantique de ces scènes qui n'appartiennent qu'à un pays sauvage et montagneux. Il y a du poisson, du gibier et des moutons. On y fabrique des étoffes de coton. On trouve aussi, dans le midi de ce comté, des forges de fer considérables.

Harleigh, la ville principale du comté, est située sur un roc près de la mer; c'est un endroit médiocre, qui n'a de remarquable qu'un antique château, construit par Edouard 1, dont le temps a presqu'entièrement respecté l'ouvrage.

Montgomery. — Quoique stérile et mal-sain en plusieurs endroits, ce comté, plus que les autres, présente un agréable mélange de vallées et de plaines fertiles. Ses richesses consistent dans la laine et dans les moutons. Les minéraux, et sur-tout le plomb, abondent dans cette contrée; et si l'on n'y trouve pas de charbon, on y rencontre de l'ardoise et de la chaux. Ses rivières, dont les principales sont le Rhydel et la Wye, qui prennent leur source dans la montagne de Plynlimmon, sont remarquables par la variété de leurs poissons, parmi lesquels on distingue le saumon.

Montgomery, capitale, est une jolie petite ville, sans commerce, située sur le penchant d'une colline.

Cardigan. — Le climat de ce comté est plus doux que dans les autres parties de la principauté. Au S. et à l'O. sont des plaines fertiles en blé ; mais au N. et à l'E. s'étend une chaîne non interrompue de montagnes, où règne la plus affreuse stérilité. Il y a une grande quantité de volaille et d'oiseaux sauvages. Les loutres couvrent le bord de ses rivières. Dans les vallées, on trouve différens lacs ; dans les montagnes, quelques mines de plomb, de cuivre et d'argent.

Cardigan, capitale du comté, est bien peuplée et bien bâtie : sa situation est très-agréable sur la rivière de *Teivy*, où l'on a construit un beau pont de pierre, et où l'on pêche les meilleurs saumons de l'Angleterre. Elle fait un bon commerce avec l'Irlande.

Radnor. — Les parties orientales et méridionales de ce comté sont assez unies, et produisent du blé ; ailleurs, ce sont des rochers et des montagnes consacrées principalement à la nourriture des troupeaux. Le N.-O. ne présente que des déserts presqu'impraticables. Ce fut la retraite de Vortigern, roi de la Grande-Bretagne, lorsqu'il sentit les effets funestes de son appel aux Saxons, de leurs secours, et de son imprudence. L'Ython est une des rivières qui arrosent ce comté ; il se jette dans la Wye.

New-Radnor tient le premier rang parmi ses villes. Elle est située près de la source de la Somergil, dans une vallée très-agréable. Malgré son titre de capitale que lui dispute Prestean, elle est dans un état misérable.

Brecknock. — Ce comté est plein de montagnes, dont quelques-unes sont extrêmement élevées. Cependant on y rencontre des plaines et des vallées fertiles qui donnent beaucoup de blé, et fournissent la pâture à d'innombrables troupeaux.

Brecknock, capitale de ce comté, est située au confluent de la *Houdhy* et de l'*Usk*. Elle est assez grande, bien bâtie, et fait un bon commerce en draps. Cette place est ancienne : la preuve en est dans les monnoies romaines que l'on y découvre souvent. A l'E. de la ville, est un lac fort poissonneux, où étoit autrefois une grande ville engloutie par un tremblement de terre.

Pembroke — Une grande partie de ce comté est unie et assez fertile. On y voit de riches prairies et des terres labourables. Le N.-E. seul est montagneux, et produit cependant pour les troupeaux de bons pâturages. Parmi les curiosités du pays est le *culm*, poussière de charbon de terre,

dont on fait des boules qui donnent un feu agréable, durable et sans fumée. Beaucoup de personnes distinguées se chauffent de cette manière.

Pembroke, sa capitale, est commodément située sur le port de Milfort. C'est une place bien bâtie, mais dans un état de décadence. Des monceaux de pierre à chaux nuisent à la navigation. Elle est entourée d'un rempart, et son château est placé sur un roc. Son commerce est assez considérable.

Milfordhaven, a le port le plus spacieux et le plus commode de toute la Grande-Bretagne. Il peut y tenir jusqu'à 1000 vaisseaux. Son éloignement de la capitale et la rareté du bois de construction dans les pays adjacens, sont les seules raisons qui aient empêché de faire de ce port, en temps de guerre, le rendez-vous de toutes les forces navales du royaume.

Caermarthen. — C'est un des comtés les plus fertiles de cette principauté. Ses productions sont du blé et des pâturages; les prairies sont agréables et abondantes : le bois, le charbon et le saumon y sont très-communs. L'air est doux et bienfaisant, parce qu'il y a peu de montagnes.

Caermarthen, capitale, sur la *Towy*, a un vaste pont de pierre, sous lequel peuvent passer de petits vaisseaux. Cette ville, bien bâtie, très-peuplée, est reconnue pour la première de la principauté de Galles.

Glamorgan. — Les montagnes couvrent le N. de ce comté, et la continuité de la neige rend le climat très-froid. Le S. étant plus uni, la température est plus douce, la population plus nombreuse, le blé plus abondant, les pâturages plus fertiles. Dans toutes les parties abonde le bétail. Ses autres productions sont le plomb, le fer, le charbon et la pierre à chaux.

Cardiff, capitale, est située sur le *Taafe*, sur lequel est construit un beau pont. C'est une ville grande, resserrée, bien bâtie, avec un château et un rempart. Elle fait un commerce considérable avec Bristol. Des vaisseaux de médiocre grandeur arrivent jusqu'au pont.

Swansey, place importante de commerce, a un bon port à l'embouchure de la *Tawy*, et beaucoup de charbon dans ses environs; elle en envoie une grande quantité en Irlande ainsi que dans le midi de l'Angleterre; et Bristol est le but principal de son commerce. On y a construit plusieurs vaisseaux, et l'on y prend des bains de mer. Elle a un vieux fort et deux églises.

Llandaff, située sur une éminence près de la rivière de *Tav*. Sa cathédrale est remarquable par son antiquité (1).

Antiquités et curiosités naturelles et artificielles. — Le pays de Galles offre beaucoup de vestiges d'antiquités. Plusieurs de ses châteaux sont d'une masse imposante, et on discerne dans quelques-uns des restes d'architecture romaine. Celle des autres est en partie romaine, en partie anglaise. Dans le comté de Brecknock sont quelques sculptures grossières sur une pierre de six pieds de haut, appelée Maidenstone (*pierre de la Pucelle*); mais les restes des institutions des Druides et des places consacrées à leur culte, se remarquent sur-tout dans l'île d'Anglesey, l'ancienne Mona, mentionnée par Tacite, qui la décrit comme le principal séminaire des Druides. Le château de Cherphilly, dans le comté de Glamorgan, passe pour avoir été le plus vaste de la Grande-Bretagne après Windsor, et les débris prouvent que ça été une très-belle fabrique. Une tour ronde est tombée à moitié, l'autre moitié penche sur sa base de plus de 9 pieds; et c'est une aussi grande curiosité que la tour inclinée de Pise en Italie.

Parmi les curiosités naturelles du pays, on distingue les suivantes. A un petit village appelé *Newton*, dans le Glamorgan, est une source voisine de la mer dont le jusant est en sens contraire du flux et reflux de la mer. Dans le comté de Merioneth est une montagne remarquable par sa hauteur, nommée *Kader Idris*, laquelle offre une grande variété de plantes alpines. Dans le comté de Flint est un puits fameux, connu sous le nom de puits de Saint Venefred, où, suivant les contes de la légende, il s'est fait beaucoup de cures miraculeuses. La source sort en bouillonnant du roc avec une grande impétuo-

(1) Nous nous sommes servis, pour cette partie topographique, de l'excellent Dictionnaire de Brook, intitulé : *New geographical Gazeteer* (nouveau Dictionnaire géographique) dernière édition de Londres de 1800, et de la Géographie universelle de Payne, édition de Londres de 1792, dont nous donnons ici une analyse succincte. (*Note de l'éditeur.*)

sité, et se forme en un beau puits polygone, soutenu par des piliers et couvert d'une arcade dont le toit de pierre est un travail très-riche et très-fini. Au-dessus de la source, est aussi une chapelle, beau morceau d'architecture gothique, mais maintenant presque tombé en ruine. Le roi Jacques II vint visiter ce puits en 1686, et fut récompensé de sa curiosité par le présent qu'on lui fit de la chemise que portoit Marie Stuart, son aïeule, le jour de son exécution. Cette source est, dit-on, une des plus belles qui se trouvent en Angleterre; et d'après différens essais et calculs faits tout récemment, fournit environ vingt-une tonnes d'eau par minute: elle ne gèle jamais; et la quantité d'eau, même après les plus grandes pluies, varie rarement; mais après de violentes averses, elle prend une teinte de petit-lait. La petite ville voisine du puits est connue sous le nom d'Holywell (*St. Puits*). Dans le Caernarvon est la haute montagne de Penmanmawr, sur le bord de laquelle passe la route publique qui frappe d'effroi les voyageurs. D'un côté, le roc surbaissé semble à chaque minute prêt à les écraser, et de l'autre, l'horrible précipice suspendu sur la mer étoit si dangereux, que dernièrement on a été obligé d'y élever un mur. La montagne de Snowdon a 1240 verges de hauteur perpendiculaire.

Le pays de Galles offre un grand nombre de vues pittoresques et des îles agréables, et mérite l'attention d'un voyageur curieux.

Commerce et manufactures. — Les Gallois sont à cet égard sur le même pied que les Anglais. Leur commerce est intérieur avec l'Angleterre, où ils importent beaucoup de bestiaux. Le port de Milford est regardé comme le plus beau de l'Europe, mais jusqu'à présent on n'en a pas tiré grand parti, quoique tout récemment le parlement ait accordé des sommes considérables pour les fortifications. Il a deux grands désavantages. Le premier est que si on en faisoit le rendez-vous de toute la marine anglaise, les retranchemens et les forts n'empêcheroient pas l'entreprise

hardie d'un ennemi ; objection qui néanmoins peut être faite contre tout port qui contient des vaisseaux de guerre et des navires marchands. La seconde, et peut-être la plus grande difficulté, est la forte opposition à laquelle on peut s'attendre dans le parlement des membres nombreux du comté de Cornouaille, et de la partie N., dont les revenus seroient beaucoup diminués, si le port de Milford prenoit la place de ceux de Plymouth, Portsmouth et autres. Pembroke occupe près de 200 vaisseaux marchands, et ses habitans font un trafic très-étendu. Le pays de Galles fait un grand commerce de charbon de terre avec l'Angleterre, et même l'Irlande.

Constitution et Gouvernement. — Le pays de Galles fut réuni et incorporé à l'Angleterre la 27e année du règne d'Henri VIII, et le gouvernement en fut modelé par acte du parlement sur celui d'Angleterre. Toutes loix, coutumes, tenances contraires à celles d'Angleterre furent abrogées, et les habitans admis à la participation de tous les priviléges et libertés anglaises, entr'autres celui d'envoyer des membres au parlement, c'est-à-dire, un chevalier par chaque comté, et un *burger* par chaque ville du comté, excepté Merioneth. Les 34 et 35e statuts du même règne établirent quatre arrondissemens pour l'administration de la justice dans les susdits comtés, dont chacun devoit en comprendre trois ; de sorte que le chef-juge de Chester a sous sa jurisdiction les trois comtés de Flint, Denbigh et Montgomery. Les comtés de Caernarvon, Merioneth et Anglesey, sont soumis aux cours de justice de la partie N. Ceux de Caermarthen, Pembroke et Cardigan ont aussi leurs tribunaux, ainsi que ceux de Radnor, Brecknock et Glamorgan. Le 18e statut de la reine Elisabeth adjoignit un juge assistant aux quatre premiers, de sorte que chacun desdits arrondissemens a maintenant deux juges, savoir, un chef-juge, et un second juge assistant.

Revenus. — Quant aux revenus, la couronne en a un foible, mais assuré, dans le produit des mines

d'argent et de plomb ; celui que le prince de Galles tire de sa principauté n'excède pas 7 ou 8,000 l. st. par an.

Armoiries. — Les armes du prince de Galles ne diffèrent de celles d'Angleterre que par l'addition d'un lambel à trois pointes. Son chapeau de plumes d'autruche vient d'un trophée du même genre que le prince Noir prit au roi de Bohême, tué à la bataille de Poitiers, et la devise est : *Ich Dien : Je sers.*

Histoire. — Le nombre des petits princes qui ont gouverné ce pays en fait un chaos difficile à débrouiller. Il paroît par l'histoire d'Angleterre qu'ils étoient souverains et indépendans. Le pays étoit habité par trois tribus bretonnes, les Silures, les Dimètes et les Ordovices. Ces peuples donnèrent tant d'occupation aux Romains, qu'ils ne furent jamais entièrement subjugués ; cependant une partie du pays fut tenue en bride par des garnisons, comme il paroît par les ruines des châteaux qui subsistent encore. Quoique les Saxons, comme on l'a déjà observé, eussent conquis les comtés de Monmouth, de Hereford, ils ne pénétrèrent pas plus avant, et les Gallois restèrent un peuple indépendant, gouverné par son prince et ses loix. Vers l'an 870, Roderic, prince de Galles, partagea ses domaines entre ses trois fils, et ces divisions se nommèrent, la Dimétie ou Galles-Méridionale, la Povésie ou terre de Powis, et la Vénédotie, ou Galles Septentrionale. Ce partage porta un coup mortel à l'indépendance du pays. Vers l'an 1112, Henri I, roi d'Angleterre, établit une colonie de Flamands, pour servir de barrière à l'Angleterre, aucun des princes Gallois n'étant assez fort pour s'y opposer. Ils firent cependant, et à diverses reprises, de vigoureux efforts pour maintenir leur indépendance contre les rois Normands, et les historiens anglais eux-mêmes conviennent de la justice de leurs droits. En 1227, les princes anglais eurent enfin un prétexte de se disposer à la conquête du pays de Galles. Llewellin, son prince, vieux et infirme, persécuté par un fils rébelle, Gryflyn, se mit

sous la protection du roi Henri III, et lui fit hommage comme son vassal.

Mais l'ambition d'Edouard I ne fut point arrêtée par les capitulations, et Llewellin, prince de Galles, secouant le joug, auquel le vieux Llewellin s'étoit soumis, le roi qui avoit résolu de réunir le pays de Galles à la couronne d'Angleterre, leva à grands frais une puissante armée, à la tête de laquelle il pénétra jusqu'à Flint; et s'emparant de l'île d'Anglesey, il poussa les Gallois jusqu'aux montagnes de Snowdon, et les obligea à payer un tribut. Cependant les Gallois firent diverses tentatives sous la conduite du jeune Llewellin, lequel fut tué en 1285, en bataille rangée. Il eut pour successeur son frère David, le dernier prince indépendant de Galles, qui tombant dans les mains d'Edouard par trahison, fut condamné à être pendu; et dès ce moment, Edouard prétendit que le pays étoit réuni à la couronne. C'est probablement vers ce temps qu'Edouard eut la barbarie d'ordonner le massacre général de tous les bardes. S'appercevant que la cruauté ne suffisoit pas pour affermir sa conquête, il envoya en 1282 la reine sa femme faire ses couches dans le château de Caernarvon, afin que les Gallois fussent plus portés à reconnoître l'autorité d'un prince né parmi eux. Ce prince fut le malheureux Edouard II, et c'est depuis lui que les fils aînés des rois d'Angleterre ont toujours porté le titre de prince de Galles. Depuis cette époque, l'histoire de Galles se confond avec celle d'Angleterre. Il faut observer cependant que le gouvernement s'est fait une loi de ménager l'esprit altier des Gallois par des égards particuliers. Non-seulement leurs fils aînés prennent le titre de leur dignité, mais ils tiennent leur cour à Ludlow, et la couronne nomme un conseil régulier avec un président pour l'administration de toutes les affaires de la principauté. Ce ménagement politique a toujours été regardé comme indispensable, au point qu'Henri VIII n'ayant pas de fils, fit prendre à sa fille Marie le titre de princesse de Galles.

Topographie des Iles voisines de l'Angleterre.

Ile de Man. — La Mona, mentionnée par Tacite, est l'île d'Anglesey, et non pas l'île de Man. Quelques-uns croient qu'elle tire son nom du mot saxon *Mong* (ou parmi), parce que, située au milieu du canal de Saint-Georges, elle est presqu'à une égale distance de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande; mais il paroît que Mona étoit le mot général par lequel les anciens désignoient toute île détachée. Sa longueur du N. au S. est de plus de 4 lieues, sa largeur de 3 à 5, et la latitude du milieu de l'île est de 54 degr. 16 min. N. On prétend que dans un jour serein, on peut y découvrir les trois royaumes. L'air est sain, et le climat, à quelques exceptions près qui tiennent à la situation, est à-peu-près le même que celui du N. de l'Angleterre. Les parties montagneuses sont stériles, et les plaines assez fertiles en blé, en orge, en seigle, en avoine, en lin, chanvre, racines et légumes. La chaîne de montagnes qui divise l'île, protège à-la-fois, et fertilise les vallées où il y a de bons pâturages. Les habitans aisés ont des chevaux de bonne taille, et une race plus petite, mais vive et infatigable. Il n'y a point d'animaux venimeux. Les côtes abondent en oiseaux de mer et en plongeons, qui, nourris dans des trous de lapins, ne sont presque qu'une masse de graisse, et sont très-délicats. L'île passe pour avoir beaucoup de mines de fer, de plomb et de cuivre, mais non exploitées, ainsi que des carrières de marbre, d'ardoise et de pierre.

L'île de Man contient 70 paroisses et 4 villes sur les côtes.

Castle-town est la métropole et le siège du gouvernement.

Peele commence, depuis quelques années, à fleurir.

Douglas a le meilleur marché et le plus riche commerce de l'île, c'est la ville la plus opulente et la plus peuplée, à raison de son excellent port et de son beau mole qui s'étend jusques dans la mer.

Ramsey est également considérable, et doit son importance à la baie spacieuse où les vaisseaux peuvent être à l'abri de tous les vents, excepté de celui du N. E. Le lecteur, à la seule inspection de la carte, peut voir combien cette île est située convenablement pour être le magasin des contrebandiers; c'est ce qui existoit encore il y a peu d'années.

Durant les courses maritimes des rameurs Scandinaves, cette île étoit leur rendez-vous; et c'étoient-là que s'assembloient les forces qui portoient le ravage dans les Hébrides, la Grande-Bretagne et l'Irlande. Les habitans ont retenu une grande partie de leurs anciennes constitutions et de leurs usages.

La religion dominante est l'anglicane. L'évêque de Sodor et de Man jouit de tous les droits spirituels et prééminences des autres évêques, mais n'a pas séance dans la chambre des pairs, son siége n'ayant jamais été érigé en baronnie anglaise. Un des prélats qui ont fait le plus d'honneur au caractère épiscopal, a été le docteur Thomas Wilson, évêque de Man, qui gouverna ce diocèse plus de 57 ans, et mourut en 1755, âgé de 93 ans. Piété éclairée, vie exemplaire, bienveillance, hospitalité, attention constante à faire le bonheur du peuple confié à ses soins, telles étoient les qualités qui le distinguoient. Il encouragea l'agriculture, établit des écoles pour l'instruction des enfans de l'île, traduisit quelques-uns de ses ouvrages de dévotion en langage du pays pour les rendre plus généralement utiles, et fonda une bibliothèque dans chaque paroisse de son diocèse. Quelques-unes de ses notions, relatives au gouvernement et à la discipline ecclésiastique, n'étoient pas des plus libérales; mais ses imperfections furent si légères et ses vertus si nombreuses et si éclatantes, qu'il fut la bénédiction de son diocèse et l'ornement de la nature humaine. Le cardinal de Fleury avoit conçu une si haute vénération pour son caractère, que, par égard pour lui, il obtint de la cour de France une défense à tout corsaire de ravager l'île de Man.

Le gouvernement ecclésiastique est bien entretenu, et les bénéfices donnent de l'aisance. Le langage, qu'on nomme le *manks*, et qui est parlé par le peuple, est primitivement erse ou irlandais; mais avec un mélange de différens idiômes. Le nouveau Testament et le livre de prières ont été traduits en cette langue. Les naturels, dont le nombre passe 20,000, sont doux, charitables, hospitaliers. Les plus aisés habitent des maisons de pierre, et les plus pauvres des chaumières, et leur pain ordinaire est d'avoine. Leurs produits, pour l'exportation, consistent en laines, peaux et chandelles, qu'ils échangent avec les navires étrangers, contre les denrées dont ils ont besoin. En face du promontoire S., est une petite île appelée le *Calf de Man* (veau). Elle a environ une lieue de circuit, et n'est séparée de celle de Man que par deux stades de large.

L'île offre quelques curiosités qui peuvent amuser un antiquaire ; elles consistent sur-tout en inscriptions sépulcrales et monumens runiques, anciennes dagues d'airain et autres armes du même métal ou de pur or, que l'on tire quelquefois des fouilles, et qui semblent indiquer la richesse des anciens maîtres de l'île.

Ile de Wight. — Cette île est située en face de la côte de Hampshire, de laquelle elle est séparée par un canal, dont la largeur varie de 1 à 2 lieues et demie. Elle est considérée comme faisant partie du comté de Southampton, et dépend, pour le spirituel, de Winchester. Sa plus grande longueur de l'E. à l'O., est d'environ 7 lieues ; sa largeur, du N. au S. de plus de 4. L'air y sain, sur-tout dans les parties méridionales. Le sol varie ; mais en général la fertilité est si grande, que, suivant les calculs faits il y a quelques années, il croissoit plus de blé en un an que les habitans n'en pouvoient consommer en huit ; et maintenant, grace aux améliorations de l'agriculture et à la quantité additionnelle de terres depuis mises en valeur, ses produits doivent être en proportion des progrès de sa population. Une chaîne de montagnes, qui offrent de beaux pâturages aux moutons, s'étend de l'E. à l'O., et coupe l'île par la moitié. Les parties intérieures, ainsi que les extrémités, présentent un grand nombre de vues pittoresques, non-seulement dans le style pastoral, mais dans le style romantique. Les habitans de l'île ont tiré parti de ces beautés de la nature, aussi bien dans le choix des sites pour leurs maisons que pour d'autres embellissemens. On élève grande quantité de volaille. Les navires de Spithead, de Motherbank et de Cowes, frétés pour les pays étrangers, vont y faire leurs provisions.

Telle est la pureté de l'air, la fertilité du sol, la beauté et la variété des pâturages de l'île, qu'on l'a appelée le jardin de l'Angleterre. Elle a de très-belles maisons de plaisance (*seats*), et les fleurs délicieuses qu'elle offre aux curieux, y attirent beaucoup de parties de plaisir.

L'île est divisée en 30 paroisses, et suivant un calcul exact fait en 1777, le nombre des habitans montoit à 18,024, sans compter les troupes en quartier. La plupart des fermes sont bâties en pierre ; les maisons même des paysans ont un coup-d'œil propre et agréable, chacune ayant son petit jardin.

Newport, situé au centre de l'île, peut en être considéré comme la capitale. La rivière Medina se jette dans le canal au port de Cowes, distant d'environ deux lieues, et comme

elle est navigable jusqu'au quai, elle le rend commode pour le commerce. Les trois rues s'étendent de l'E. à l'O., et sont coupées à angles droits par trois autres, qui toutes sont spacieuses, propres et bien pavées.

Carisbrook est un château devenu célèbre par la détention du roi Charles I, qui, ayant cherché un refuge en cette île, y fut retenu prisonnier depuis novembre 1647 jusqu'en septembre 1648. Après son exécution, ce château fut changé en une prison pour ses enfans, et sa fille Elisabeth y mourut. Il y a plusieurs autres forts, qui tous ont été élevés vers la 36e année du règne d'Henri VIII, à la même époque où plusieurs constructions de cette nature furent élevées en différens endroits sur les côtes d'Angleterre.

Iles Sorlingues. —Ces îles, anciennement les Silures, sont un amas d'écueils dangereux, au nombre de 140, situé à environ 10 lieues de la pointe de Cornouaille, comté dont elles font partie. Leur situation entre le canal anglais et le canal Saint-Georges, a fait périr un grand nombre de vaisseaux. Quelques-unes de ces îles sont bien peuplées, et ont des ports spacieux et sûrs.

Iles de la Manche. — On compte dans cette mer quatre autres îles soumises à l'Angleterre; savoir: Jersey, Guernsey, Alderney et Sark; et quoique plus voisines de la côte de Normandie que celle de la Grande-Bretagne, elles dépendent de l'évêché de Winchester. Elles sont groupées dans la baie du mont Saint-Michel, entre le cap de la Hogue en Normandie, et le cap Frehelle en Angleterre. La distance entre Jersey et Sark est évaluée à 4 lieues; entre celle-ci et Guernsey, à 7; et entre la même et Alderney, à 9.

Jersey. — Cette île, anciennement *Cæsarea*, étoit connue des Romains: elle s'enfonce dans la baie par les 49 deg. 7 m. de latitude N., et sous le quatrième deg. 40 m. de longitude O., à 6 lieues O. de Normandie, et 28 S. de Portland. Le côté du N. est inaccessible, à raison des hauteurs escarpées qui le défendent; la partie S. est presque au niveau de la mer. L'intérieur est bien planté, et abonde en vergers qui fournissent une incroyable quantité d'excellent cidre. Les vallées sont cultivées et fertiles, et contiennent des bestiaux et de nombreux troupeaux. La culture du cidre, les progrès du commerce, et la manufacture de bas font un peu négliger le défrichement des terres. Le miel est de la première qualité, et l'île est fournie de gibier et de poissons, dont quelques-uns, qui lui sont particuliers, sont délicieux.

Cette île n'a pas plus de 4 lieues de long ; mais l'air en est sain. Les habitans, au nombre de 20,000, sont répartis en 12 paroisses. La capitale, *Saint-Helier* ou *Hilaire*, contient plus de 400 maisons, un bon port et un château d'une belle apparence. La propriété de l'île appartenoit autrefois aux Carteret, famille normande, qui avoit toujours été du parti royaliste, et osa protéger Charles II comme prince de Galles et comme roi, lorsqu'aucun endroit de la Grande-Bretagne n'osoit le reconnoître. Le langage des habitans est un français mêlé de mots anglais. Les bas et bonnets sont la principale branche de leur commerce ; ce qui ne les empêche pas d'en faire un considérable en poisson avec Terre-Neuve, et d'exporter des chargemens dans la Méditerranée. Le gouverneur est nommé par la couronne ; mais l'administration civile est dans les mains d'un bailli, accompagné de 12 jurés. Comme cette île est le reste du duché de Normandie, elle conserve ses vieilles formes féodales ; et entr'autres une assemblée des Etats, qui est une image en petit du parlement anglais, telle qu'elle existoit au temps d'Edouard I.

Guernsey. — Cette île a 4 lieues et demie du S. O. au N. E., et environ autant dans sa plus grande largeur E. et O. Elle n'a que dix paroisses, desservies seulement par six ministres, quatre des paroisses étant réunies, et Alderney et Sark, dépendances de Guernsey, n'en ayant qu'une. Quoique plus belle que Jersey, elle est moins précieuse, parce qu'elle elle n'est ni aussi bien cultivée ni aussi bien peuplée. Elle fournit beaucoup de cidre. Les habitans parlent français. Le manque de bois de chauffage est une privation commune aux deux îles. Le seul havre est à S. Pierre ; il est gardé par deux forts, l'un appelé le Vieux-Château, et l'autre Castle-Cornet. Guernsey fait également partie de l'ancien patrimoine des ducs de Normandie.

Alderney. — Cette île a environ 3 lieues de circuit : c'est la plus voisine de la Normandie, dont elle n'est séparée que par un bras de mer appelé course d'Alderney, passage dangereux dans le gros temps, quand les deux courans se rencontrent ; autrement il est sûr, et les plus gros vaisseaux y trouvent assez d'eau. Ce passage étroit favorisa la retraite de la flotte française, après la fameuse bataille navale de la Hogue en 1692. Cette île est saine, et ses pâturages sont renommés pour les élèves de bestiaux, et sur-tout de vaches qui s'y font.

Sark. — Cette petite île dépend de Guernsey. Les

habitans y vivent long-temps, et jouissent de toutes les commodités de la vie. Leur nombre est d'environ 300. Celui des habitans des trois dernières îles réunis, est évalué à environ 20,000.

La religion des quatre îles est l'anglicane.

IRLANDE.

ÉTENDUE. SITUATION.

Long. 100 l. { Entre } 51e d. 20 m. et 55e d. 20 m. de lat. N.
Larg. 60 { les } 8e d. 30 m. et 12e d. 40 m. de long. O.
Lieues carrées..... 3,051
Peuplée à raison de 655 habitans par lieue carrée.

L'IRLANDE est une île située à l'O. de l'Angleterre et au S. O. de l'Ecosse. L'Irlande contient 11,067,712 acres *de plantation* d'Irlande, ce qui fait 17,927,864 acres d'Angleterre (1). Sa proportion avec l'Angleterre et le pays de Galles, est comme de 18 à 30. De la partie orientale de Wexford à celle de Saint-David dans le pays de Galles, on compte 5 lieues ; mais le passage entre Donaghadée et Portpatrick en Ecosse, est de quelque chose de plus que 7 lieues, et le passage de Holyhead, à venir au N. du pays de Galles, est d'environ 17 lieues.

Noms et divisions anciennes et modernes. — On a formé plusieurs conjectures sur le nom latin de cette île (Hibernia), sur le nom Irlandais (Erin), aussi bien que sur le nom Anglais (Ireland). Il est probable que tous ces noms viennent de quelque mot Phénicien ou Gaëlique, qui signifie l'*habitation la plus reculée vers l'Ouest.*

On divise communément l'Irlande en quatre parties, qui sont les provinces de Leinster, d'Ulster, de Connaught et de Munster. Nous suivrons cette dernière division comme la plus commune.

---

(1) L'acre anglais a 720 pieds de long sur 72 de large.

PROVINCES.	COMTÉS.	CAPITALES.
ULSTER, 9 Comtés. Au N.	Donegal.	Raphoe..
	Antrim.	Carrickfergus.
	Londonderry.	Londonderry.
	Tyrone.	Omagh.
	Down.	Down-Patrick.
	Armagh.	Armagh.
	Monaghan.	Monagham.
	Fermanagh.	Enniskillen.
	Cavan.	Cavan.
CONNAUGHT, 5 Comtés. A l'O.	Leitrim.	Carrick-sur-Shannon.
	Sligo.	Sligo.
	Roscommon.	Roscommon.
	Mayo.	Killala.
	Galway.	Galway.
LEINSTER, 12 Comtés. A l'E.	Louth.	Drogheda.
	Longford.	Longford.
	East-Meath ou Meath orient.	Trim.
	West-Meath ou Meath occid.	Mullingar.
	King's-County ou Comté du Roi.	Philipstown.
	Kildare.	Kildare.
	Dublin.	DUBLIN. { 8 d. 46 m. lo. O. / 53 d. 30 m. l. N.
	Queen's - County ou Comté de la Reine.	Maryborough.
	Wicklow.	Wicklow.
	Carlow.	Carlow.
	Wexford.	Wexford.
	Kilkenny.	Kilkenny.
MUNSTER, 6 Comtés. Au S.	Clare.	Ennis.
	Typperary.	Clonmel.
	Limerick.	Limerick.
	Waterford.	Waterford.
	Kerry.	Tralee.
	Cork.	Cork.

Climat, saisons et sol. — Le climat d'Irlande diffère peu de celui de l'Angleterre, excepté qu'il est plus humide, parce que le ciel y est en général plus pluvieux. Il pleut pendant un plus grand nombre de jours dans le cours d'une année, en Irlande, qu'en Angleterre. Il est certain que l'humidité, même sans pluie, caractérise le climat de cette île; et de plus, que cette humidité est pour elle une espèce de fléau

dont elle a à souffrir plus que de tout autre désavantage. Un écrivain a observé que « les vents d'O., si » favorables à d'autres contrées, et si doux, même » dans celle-ci, si on les compare aux vents du Nord, » y sont extrêmement nuisibles. Ne rencontrant du » côté de l'Amérique aucune terre qui rompe leur » force, et trop forts en général pour que les vents » indirects venant de l'E. et du continent de l'Afrique » puissent s'opposer à leur action, ils portent sur l'Ir- » lande toutes les vapeurs d'un immense Océan. C'est » ce qui fait qu'en ce pays le ciel est presque toujours » couvert de nuages, et d'après les règles naturelles » du repos et de la condensation, ces vapeurs descen- » dent en torrens de pluie si abondans, que, dans » quelques saisons, elles menaçent les fruits de la » terre d'une totale destruction. A ce mal inévitable, » et qui provient des causes naturelles, se joignent » quelques autres inconvéniens provenant des causes » tant morales que politiques. La main industrieuse » du travail a été pendant trop long-temps oisive dans » ce pays, qui n'a presque point d'autres ressources » que celles qu'il devroit tirer de l'agriculture, et qui » doit nécessairement tomber dans un état de lan- » gueur, si les agriculteurs y sont découragés. Depuis » qu'à dater du neuvième siècle, la culture des terres » a été négligée en Irlande, les pluies de plusieurs » siècles s'étant accumulées dans les bas-fonds, ont » converti des plaines très-étendues en marais cou- » verts de mousse; et la dixième partie, ou peu s'en » faut, de cette belle île, est devenue un réceptacle » d'eaux stagnantes qui, en s'évaporant insensible- » ment, imprègnent l'air d'exhalaisons pernicieu- » ses (1) ». Cependant, le climat d'Irlande est, sous d'autres rapports, plus agréable que celui d'Angleterre. Les étés y sont moins chauds, et les hivers moins rigoureux. On n'y connoît, ni les gelées perçantes, ni les neiges profondes, ni les terribles effets de la foudre, dont l'Angleterre est trop souvent affligée.

(1) Dissertation d'O'Connor.

L'humidité dont nous venons de parler, étant particulièrement favorable à la croissance de l'herbe, les habitans ont cru devoir donner tous leurs soins au bétail. C'est ainsi que le labourage a été presque généralement abandonné, au grand détriment de la population : cependant le sol y est extraordinairement varié, et conséquemment susceptible de toute espèce de culture analogue à cette latitude; et sa fertilité est égale à sa variété. Un voyageur Anglais, digne de foi, a observé que « si l'on compare, acre » pour acre, la fertilité naturelle des deux royaumes, » l'avantage sera incontestablement du côté de l'Irlande. C'est ce qu'il sera presque impossible de nier, » si l'on considère que quelques-uns des plus grands » comtés et des mieux cultivés de l'Angleterre, doivent presque tout à l'art et à l'industrie de leurs » habitans ».

Nous ajouterons à cet article quelques autres observations du même auteur (M. Young), dont on ne peut révoquer en doute, ni la véracité, ni les connoissances en agriculture, et qui a examiné avec soin l'état de ce royaume.

« Ce qui me frappe le plus en Irlande, dit-il, c'est » la qualité rocailleuse du sol. On croiroit que cette » particularité devroit nuire à sa fertilité ; mais il » arrive précisément le contraire. On y trouve si généralement ce fonds pierreux, que j'ai tout lieu de » croire que l'île entière est un vaste rocher, composé » de différentes couches et de différentes espèces de » pierres, et qui s'élève ainsi du fond de la mer. J'ai » rarement oui dire qu'on eût creusé la terre à une » certaine profondeur sans rencontrer le rocher. Dans » toutes les parties du royaume, on le voit, par intervalles, s'élever jusqu'à la surface. Dans les contrées les plus fertiles et les plus plates, telles que » Limerick, Tipperary et Meath, on le trouve, sans » qu'il soit nécessaire de creuser plus avant que dans » les endroits arides. Pouvons-nous ne pas reconnoître » en cela la main bienfaisante de la providence, qui » a donné le sol le plus pierreux peut-être de toute

» l'Europe au climat le plus humide ? S'il tomboit » autant de pluie sur les argiles d'Angleterre (espèce » de sol que l'on rencontre fort rarement en Irlande, » et jamais sans qu'il soit mêlé d'une grande quantité » de pierres), qu'il en tombe dans cette autre île, » ces terres ne pourroient jamais être cultivées. Mais » ici les rochers même sont couverts de verdure, avec » une couche de terreau extraordinairement mince. » Les fonds de pierres, calcaires entr'autres, sont » revêtus du plus doux et du plus beau gazon que » l'on puisse voir.

» Cette qualité rocailleuse prédomine dans toutes » les parties de l'Irlande. On ne peut, à proprement » parler, employer, pour y désigner les diverses » qualités des terres, les noms communs de sables, » de lut, d'argile; il faut toujours entendre que ce » sont des argiles pierreuses, des luts pierreux et des » sables mêlés de gravier. On parle souvent en Ir- » lande d'argile, et sur-tout d'argile jaune, mais » c'est faute d'un mot plus propre pour désigner ces » sortes de terres. J'ai vu une fois ou deux, tout au » plus, de l'argile presque pure, à la surface du sol. » La véritable argile jaune se trouve sur un fond de » rocher, par couches très-minces, au-dessous de la » surface du terreau. Il n'est pas rare de rencontrer » en Irlande des luts forts, durs, tenaces et pierreux; » mais ces sortes de sols sont totalement différens des » argiles d'Angleterre.

» Les *luts* friables, sablonneux, secs, mais fertiles, » y sont fort communs, et ce sont les meilleurs sols » de tout le royaume, tant pour le labourage que pour » la nourriture des bêtes à laine. On en voit beaucoup » dans les comtés de Tippefary et de Roscommon. » Les plus fertiles de tous sont les pâturages de Li- » merick, où l'on élève des taureaux, et les bords du » Shannon, qu'on appelle *Coreasses*, dans le comté » de Clare. Ces terres sont des *luts*, mûrs, putrides et » friables.

» Les sables, espèce de terrein, si connus en An- » gleterre, et encore plus communs en France, en

» Allemagne, en Pologne, et jusqu'à Pétersbourg, à » partir de Gibraltar, sont presqu'inconnus en Ir- » lande ; on n'y rencontre de ces sols sablonneux que » dans les défilés étroits de quelques montagnes, si- » tuées sur le bord de la mer. Je n'y ai jamais vu de » fonds crayeux, et je n'ai jamais oui dire qu'il en » existât en Irlande.

» Outre la fertilité du sol, il y a quelques autres » particularités dont il entre dans mon plan de faire » mention. Peu de pays sont arrosés par d'aussi » grandes et d'aussi belles rivières; et l'on remarque » que les terres qui bordent ces rivières, sont meil- » leures de beaucoup, que celles qui sont situées ail- » leurs: tel sont les bords du Suir, du Blackwater, » du Liffey, de la Boyne, du Nore, du Barrow, et » partie de ceux du Shannon ; toutes ces rivières ar- » rosent de magnifiques paysages. Cependant il y a » peu de ces rivières, tant le pays est généralement » pierreux, qui ne soient embarassées par des bancs » de gravier, ce qui gêne beaucoup la navigation » intérieure.

» Les montagnes en Irlande offrent aux voyageurs » cette variété intéressante qui ne se trouve jamais » dans un pays plat; cependant, elles n'y sont point » assez multipliées, pour donner au pays cet air de » pauvreté qui distingue le plus ordinairement les » pays de montagnes. J'ai vu de fort près, et par- » couru les plus grandes qui soient dans le royaume: » Mangerton et les Reeks dans le comté de Kerry ; » les Galties, dans celui de Cork ; les hauteurs de » Mourne, dans celui de Down, Crowpatrick et » Nephin dans celui de Mayo. Telles sont les princi- » pales montagnes de l'Irlande, et toutes sont dignes » de l'attention du voyageur, tant par leur hauteur » que par leur magnificence.

» Le sol de cette contrée, quoique pierreux, comme » je viens de le dire, est extrêmement fertile, peut- » être plus fertile encore que celui de l'Angleterre, » quand il est cultivé comme il doit l'être. On y » trouve d'excellens fonds tant en prairies naturelles

» qu'en terres labourables ; mais dans ces derniers » temps, le labourage y a été négligé, quoique le sol » y soit extraordinairement propre à la culture des » grains de toute espèce. On recueille dans quelques- » unes des parties septentrionales du royaume, beau- » coup de lin et de chanvre. Cette culture est particu- » lièrement utile pour l'entretien des manufactures de » toiles. On élève en Irlande beaucoup de gros bétail » et de bêtes à laine ; et la laine de ce pays est d'une » excellente qualité. Les quantités prodigieuses de » beurre et de provisions salées (sans y comprendre » le poisson), qui sont embarquées à Cork et trans- » portées dans toutes les parties du monde, prouvent » incontestablement la fertilité naturelle du sol de » l'Irlande ».

Il se trouve dans cette île des marais fort étendus : ceux d'Allen occupent un espace de 27 lieues, et l'on estime qu'ils contiennent 500,000 acres. D'autres encore, les uns grands, les autres plus petits, sont disséminés sur toute la surface du pays ; mais on a observé que les petits n'y sont pas en plus grand nombre qu'il n'est nécessaire pour fournir du chauffage aux habitans.

Rivières, baies, ports et lacs. — Des rivières en grand nombre, de beaux lacs, des baies spacieuses, des ports commodes, des havres et des criques qui bordent tous les rivages de cette île, contribuent beaucoup à la richesse et à l'embellissement du pays. Le *Shannon* prend sa source dans les marais d'Allen, comté de Leitrim, et sépare la province de Connaught des trois autres : il forme dans son cours plusieurs lacs magnifiques ; et après avoir parcouru 50 lieues, va se jeter dans l'Océan, entre la pointe de Kerry et Loop head ; il a, en cet endroit, 3 lieues de large. La navigation de ce fleuve est interrompue par une rangée de rochers qui le traverse dans toute sa largeur au Sud de Killaloe : mais on a remédié à cet inconvénient par la construction d'un canal, qui a coûté 10 ou 12,000 l. st., et au moyen duquel les eaux du Shannon, après avoir parcouru un court

espace de chemin, vont se joindre à d'autres rivières. Cet ouvrage a été extraordinairement utile à la nation entière. Le *Ban* se décharge dans l'Océan, près de Coleraine ; la *Boyne* tombe dans le canal de Saint-Georges à Drogheda ; le *Liffey* y tombe aussi, à la baie de Dublin : cette dernière rivière n'est point extrêmement grande ; elle seroit peu remarquable, si ce n'est qu'elle traverse cette capitale de l'Irlande, et forme en cet endroit un havre spacieux. Le *Barrow*, le *Nore* et le *Suir*, arrosent la partie méridionale de cette île ; et, après avoir réuni leurs courans, vont se jeter dans le canal, au havre de Waterford.

Mais les baies, ports, havres et criques qui s'étendent tout le long de la côte, sont ce qui distingue particulièrement l'Irlande, et procure à cette contrée plus de facilités pour le commerce avec l'étranger que n'en peuvent avoir les autres pays maritimes de l'Europe. Les principales baies sont celles de Carrickfergus, Strangford, Dundrum, Carlingford, Dundalk, Dublin, Waterford, Dungarvan, Cork, Kinsale, Baltimore, Glandore, Dunmanus, Bantry, Kenmare, Dingle, Shannon-mouth, Galway, Sligo, Donegal, Killebegs, Lough-Swilly, et Lough-Foile.

L'Irlande contient un grand nombre de lacs ou *loughs*, comme ils les appeloient autrefois ; il s'en trouve principalement dans les provinces d'Ulster et de Connaught. Plusieurs de ces lacs sont extraordinairement poissonneux, et le poisson en est excellent. Le grand lac de *Neagh*, situé entre Antrim, Down et Armagh, est remarquable par la qualité pétrificative de ses eaux. Quelques lacs d'Irlande offrent les plus magnifiques perspectives, et entr'autres celui de *Killarney*, qui prend son nom d'une petite ville située dans le comté de Kerry. Ce lac, qu'on peut diviser en trois parties, est entouré de tous les côtés, de montagnes, de rochers et de précipices. Toutes ces collines sont couvertes de bois, et en quelques endroits, de ces arbres d'hiver qui conservent en toutes saisons leur verdure. Ces bois s'éten-

dent depuis le sommet, ou peu s'en faut, jusqu'au pied de la montagne que baignent les eaux du lac; de tout côté on voit des ruisseaux tomber le long des précipices, quelques-uns de la hauteur d'environ 500 pieds. Sur le sommet d'une montagne voisine est un petit lac de forme ronde, et dont le diamètre est à-peu-près d'un quart de mille. On l'appelle le *bole à punch du diable*. Entre les bords du bole et la surface de l'eau, la distance est d'environ 900 pieds, et la vue de ce bassin, si on le regarde des hauteurs, est d'un effet très-pittoresque. L'eau est très-profonde, quoiqu'elle ne soit pas sans fond, comme le prétendent les naturels du pays. Le superflu des eaux de ce lac, qui s'écoule par une ouverture, forme une des plus belles cascades qui soient au monde; elle a 450 pieds de long. On trouve, parmi les montagnes qui environnent le lac du côté du Sud, des échos aussi agréables que surprenans. Le comte de Kenmare, propriétaire de ces montagnes, y a placé, dans des endroits convenables, quelques pièces de canon pour l'amusement des voyageurs. Le bruit en est effrayant; on croit entendre un violent coup de tonnerre qui parcourt successivement toutes les montagnes voisines, et se perd enfin dans le lointain. Il s'y trouve aussi des instrumens de musique, et entr'autres quelques cors et trompettes, qui font en cet endroit autant de bruit qu'en pourroit faire ailleurs un orchestre de cent musiciens. Parmi les sommets escarpés qui environnent le lac, est un rocher énorme et effrayant, qui y fait face, et qu'on nomme le *nid des aigles*, à cause de la multitude de ces oiseaux qui font leurs nids au haut de cet affreux précipice.

Navigation intérieure. — La navigation intérieure de l'Irlande est très-susceptible d'amélioration, comme le prouve le succès des canaux qu'on a déjà creusés dans diverses parties du royaume. Un de ces canaux est particulièrement digne de remarque; c'est celui que l'on a ouvert entre le Shannon et le Liffey, à Dublin. Ce canal s'étend en longueur sur un espace de 20 lieues; il établit une communication

avec l'Océan-Atlantique. En arpentant le terrein, pour la construction de ce canal, il fallut le conduire à travers un marais de 8 lieues de large. Le terrein étant spongieux de sa nature, ce n'est qu'à force de travail et de dépenses qu'on parvint à y affermir les bords du canal et les autres ouvrages, et à prévenir l'éboulement.

Montagnes. — La langue irlandaise est riche, peut-être plus que toute autre, en mots propres à distinguer, soit par leur forme, soit par leur grandeur, telle montagne de telle autre. *Knock* signifie une petite éminence totalement isolée; *slieve*, une montagne haute, raboteuse, formée par couches, et qui monte par degrés; *bienn* ou *binn*, une montagne de première grandeur, dont la cime est pointue et escarpée. On confond souvent ces deux dernières espèces de montagnes; cependant, l'on ne peut pas dire que l'Irlande, si on la compare à quelques autres contrées, soit, à proprement parler, un pays de montagnes. Celles de *Mowure* et d'*Iveagh*, dans le comté de Down, passent pour les plus hautes qui soient en Irlande. On a calculé que, dans le nombre de celles-ci, la hauteur perpendiculaire du *slieve* Denard, est de 3166 pieds. On trouve en Irlande beaucoup d'autres montagnes; mais elles ne présentent, en général, rien de bien remarquable, si nous en exceptons les histoires fabuleuses qu'on raconte sur quelques-unes. Plusieurs de ces montagnes contiennent dans leur sein des couches minérales, du charbon, de la pierre, de l'ardoise et du marbre, avec quelques veines de fer, de plomb et de cuivre.

Forêts. — Les plus grandes forêts d'Irlande sont situées dans les comtés de Leinster, du Roi et de la Reine, et dans ceux de Wexfort et de Carlow. Cependant il y en a de grandes aussi dans les comtés d'Ulster, de Donegal et dans la partie septentrionale de Tyrone; dans le comté de Fermanagh, le long du lac Earne, et dans le Nord du comté de Down, d'où l'on tire quelques bons bois de merrain, et entr'autres du chêne que l'on estime aussi bon et aussi propre à

la construction des vaisseaux que le meilleur qui croisse en Angleterre.

Métaux et minéraux. — Les mines d'Irlande sont des découvertes modernes. Plusieurs contiennent de l'argent et du plomb ; et l'on dit que 30 liv. pesant de leur mine, produit une livre pesant d'argent ; mais la mine d'argent la plus riche est à Wicklow. On a découvert, dans le comté de Tipperary, des mines de cuivre, de plomb et de fer, aussi bien que de la pierre de taille excellente pour la bâtisse. Dans une des parties du royaume, est un courant d'eau fortement imprégnée de cuivre, et qui fournit une quantité considérable de ce métal. Pour l'avoir, on place de grandes plaques de tôle dans un endroit où l'eau tombe d'une certaine hauteur ; l'acide qui tient le cuivre en solution, le quitte pour s'attacher au fer, avec lequel il a plus d'analogie. Quand l'eau a, pendant un certain temps, tombé d'aplomb sur ces plaques, on y voit paroître le cuivre sous sa forme naturelle. La tôle en est incrustée, et même tellement pénétrée, qu'à la fin le fer disparoît ; il ne reste plus qu'une plaque de cuivre ; c'est ce qui a fait dire aux gens du peuple, que cette eau a la vertu de changer le fer en cuivre. Cette opinion vulgaire est évidemment erronée. Le fait est, que le fer est totalement dissous et emporté dans le courant par l'acide qui tenoit auparavant le cuivre en solution, et que celui-ci, abandonné de son dissolvant, devient visible en se précipitant. Quelques-unes des carrières de marbre que l'on trouve en Irlande, contiennent aussi une espèce de porphyre rayé de rouge et de blanc ; on trouve dans plusieurs des comtés des carrières de belle ardoise. Le charbon-de-terre qu'on tire à Kilkenny, fait très-peu de fumée. Un courant d'eau qui passe en cet endroit ne laisse aucun sédiment. Ces particularités, jointes à la salubrité de l'air qu'on y respire, ont donné lieu à ce proverbe bien connu : *Kilkenny contient du feu sans fumée, de l'eau sans limon, et de l'air sans brouillard.*

Productions végétales et animales, de terre et de

mer. — Ce chapitre contiendra peu d'articles qui soient particuliers à l'Irlande. Ses diverses productions sont à-peu-près les mêmes que celles d'Angleterre ou d'Ecosse. L'Irlande produit de la tourbe et de la mousse qui sont fort utiles pour le chauffage dans un pays où le bois et le charbon-de-terre sont rares. Il y avoit anciennement quelques loups en Irlande; mais la race en a été depuis long-temps exterminée par leurs *chiens-loups*, qui sont plus gros encore que les mâtins, ressemblent, quant à la forme, aux lévriers, et sont aussi doux et aussi aisés à gouverner que des épagneuls. L'exportation des viandes salées, qui se fait d'Irlande, comme il a été observé ci-dessus, indique assez quelle innombrable quantité de cochons, de bêtes à laine et de bêtes à cornes, on élève chaque année dans ce royaume. Il s'y trouve, dit-on, un plus grand nombre de lapins qu'en Angleterre. On prend aussi sur la côte d'Irlande plus de poissons que sur celle d'Angleterre, et quelques-uns sont plus gros et meilleurs dans leur genre.

Population, origine des habitans; mœurs, usages et divertissemens. — On estime que l'Irlande contient deux millions et demi d'habitans; mais il est à soupçonner que ce calcul est enflé au moins d'un demi-million. Comme il est important de fixer, par une estimation, la plus juste possible, le nombre d'individus des deux religions qui habitent en Irlande, nous allons donner, d'après les meilleurs mémoires, l'état de la population des quatre provinces, tel qu'il a été tiré en 1733.

Provinces.	*Familles protest.*	*Familles cathol.*
Ulster.....	62,620	38,459
Leinster.....	35,238	92,424
Munster.....	13,337	106,407
Connaught....	4,299	44,133
Total..	115,494	Total.. 281,423.

Si l'on compte par chaque famille, cinq individus

pour la campagne, dix pour la ville de Dublin, et sept pour celle de Cork, on trouvera au total 2,015,229 ames ; si l'on considère combien cette île a dû être dépeuplée par la guerre, tant de terre que de mer, par les émigrations, qui ont jeté un nombre incalculable d'Irlandais, tant en Angleterre que dans les colonies Anglaises et dans d'autres contrées, on sera porté à croire que ces calculs, faits en 1733, sont à-peu-près applicables au temps présent, quoique le nombre des familles protestantes se soit incontestablement accru, et que récemment encore, dans quelques débats du parlement d'Irlande, des orateurs aient assuré que le nombre des habitans de cette île montoit à trois millions.

En parlant des mœurs des anciens Irlandais, le docteur Leland observe que, si l'on consulte sur ce sujet les écrivains Anglais, on n'y trouvera que des tableaux inspirés par la haine et dégoûtans de partialité ; et qu'au contraire si on consulte les écrivains de leur nation, on ne trouve dans leurs écrits que des éloges exagérés de leurs ancêtres. Les uns leur accordent à peine quelques vertus ; les autres, dans leur ardent enthousiasme, peuvent à peine découvrir la plus légère imperfection dans leurs loix, leur gouvernement ou leurs usages. Les historiens Anglais les regardent quelquefois comme les êtres les plus méprisables de toute l'espèce humaine ; les antiquaires d'Irlande les placent au-dessus des plus illustres personnages dont s'honorent les autres contrées de l'Europe. Cependant si l'on examine les mémoires du temps, sans avoir égard aux histoires légendaires et aux fictions poétiques, on trouvera que les chefs Irlandais, aux époques même les plus brillantes de leur existence, n'ont jamais été qu'imparfaitement civilisés. Cet état est ordinairement celui qui met le plus en évidence les vertus et les vices de l'humanité.

Quant aux descendans actuels des anciens Irlandais, que les protestans appellent *les Irlandais purs*, on les représente généralement comme des hommes ignorans, barbares encore et étourdis. Ils ne peuvent

supporter ni les injures ni les mauvais traitemens, et sont, pour la plupart, implacables et violens dans toutes leurs affections; mais ils sont d'ailleurs prompts à concevoir, polis envers les étrangers, et durs à la fatigue. Quoique, sous ces rapports, il y ait peut-être peu de différence entre eux et ceux de leurs voisins qui n'ont point reçu d'éducation, cependant les causes qui ont retenu ces hommes dans l'état de barbarie, sont plutôt accidentelles que naturelles. La plupart d'entr'eux sont catholiques. Ils ont essuyé dans leur propre pays, beaucoup de découragemens qui ne leur ont pas permis de déployer toutes leurs facultés, tant intellectuelles que corporelles; mais quand ils ont été employés au service de quelques princes étrangers, ils se sont toujours distingués par leur intrépidité, leur courage et leur fidélité. Plusieurs de leurs surnoms commencent par les syllabes *O* ou *Mac*, qui signifient petit-fils et fils. Anciennement la syllabe *O* n'étoit en usage que parmi leurs chefs et parmi ceux qui se targuoient de l'antiquité de leurs familles. Leur instrument favori est la cornemuse; mais leurs airs sont pour l'ordinaire lents et tristes. Cependant parmi leurs airs modernes, ils en ont quelques-uns de gais, et qui sont fort divertissans, quand ils sont chantés par un Irlandais. Dans l'intérieur du royaume on ne parle guère que la langue irlandaise. Il règne encore dans ces contrées quelques-uns de leurs usages les plus anciens et les plus étranges; par exemple, ils poussent encore des hurlemens à la mort d'un de leurs parens ou de leurs amis; mais on trouve dans plusieurs autres contrées du continent des traces de cet usage. Ils ont aussi coutume de se rassembler les dimanches après-midi, pour boire ensemble et danser au son de la cornemuse; mais les parties de plaisirs finissent presque toujours par des querelles, au grand scandale de tous les étrangers. Au reste, ces usages comme nous l'avons déjà observé, ne sont généralement suivis que dans les provinces les moins civilisées, et particulièrement dans le Connaught.

Les habitans de ces contrées ne connoissent ni le frein des loix, ni celui du gouvernement; ils ne sont contenus que par la crainte de leurs tyranniques *landlords*, dont ils tiennent des terres à bail, et qui pressurent les pauvres sans miséricorde. Les Irlandais de la classe commune ressemblent assez aux anciens Bretons, tels que les peignent les auteurs Romains, ou aux Indiens, habitans actuels de l'Amérique. Des chaumières, huttes ou cabanes fort basses, construites en argile ou en paille, séparées au milieu par un mur fait des mêmes matériaux, servent à loger tout-à-la-fois la famille et ses possessions. Dans un de ces compartimens, ils vivent et couchent pêle-mêle. Un feu de tourbe allumé dans le milieu de l'aire, n'a d'autre issue, pour évaporer sa fumée, qu'un trou pratiqué au haut du toit. L'autre pièce est occupée par une vache et par tous les ustensiles de ménage, qui ne sont pas d'une utilité journalière.

Leur richesse se compose d'une vache, quelquefois d'un cheval, de quelques pièces de volailles, et d'un terrein à pommes-de-terre. Du pain grossier, des pommes-de-terre, des œufs, du lait, et quelquefois du poisson, telle est habituellement leur nourriture. Quoique leurs prairies soient couvertes de bétail, les malheureux habitans mangent rarement de la viande de boucherie. Leurs enfans sont cependant gras, robustes et courageux. Ils connoissent à peine l'usage des vêtemens; ils ne rougissent point de venir, plus d'à-demi-nuds, regarder les étrangers, et de parcourir ainsi les chemins.

Réduits à cette situation déplorable, et totalement livrés à la paresse, des milliers de ces hommes sont journellement perdus pour la chose publique et pour eux-mêmes; mais s'ils eussent été, comme leurs voisins, accoutumés et encouragés à l'industrie et au travail, le gouvernement eût trouvé en eux une augmentation de force considérable. Les Espagnols et les Français, ces derniers sur-tout, n'ont jamais manqué de se prévaloir de la situation

malheureuse de ces hommes pour les attirer à leur service. Mais nous avons maintenant lieu d'espérer qu'une heureuse réforme s'opérera bientôt parmi ce peuple. Les nouveaux réglemens et les nombreux ateliers de travail établis en ce pays par les protestans, feront infailliblement beaucoup plus pour la civilisation et le bonheur de ces hommes, que toutes les entreprises tentées par les monarques Anglais pour les réduire.

Quoique les descendans des Anglais et les Ecossais, qui, après la conquête de l'Irlande par Henri II, allèrent habiter cette île, ne soient pas en aussi grand nombre que les Irlandais natifs, ils forment la partie la plus riche de la nation. Au nombre des premiers, sont la meilleure partie des nobles, *gentlemen* et négocians, qui habitent les côtes maritimes tant à l'E. qu'au N. C'est sur ces côtes que se fait presque tout le commerce du pays, particulièrement à Belfort, Londonderry, et dans plusieurs autres ports de la province d'Ulster, qui est aussi, quoique son territoire soit pauvre, la partie la mieux cultivée et la plus florissante de tout le royaume. Une colonie d'Ecossais, et d'autres presbytériens fuyant la persécution exercée contr'eux, tant sous le règne de Jacques I que sous les règnes subséquens, se réfugia ici, et y établit ce grand dépôt des richesses de l'Irlande, les manufactures de toiles, dont la fabrication a été portée depuis à une grande perfection.

On voit, d'après cet apperçu, que le peuple actuel d'Irlande est composé de trois classes distinctes: 1°. les anciens Irlandais, gens pauvres, ignorans, humiliés, qui traînent leur pénible existence dans les parties intérieures et occidentales de l'île; 2°. les descendans des Anglais, qui habitent Dublin, Waterford et Cork, et qui ont donné une apparence nouvelle à toutes les côtes opposées à celles d'Angleterre, en introduisant dans ces contrées les arts, le commerce, les sciences et les idées religieuses les plus saines et les plus libérales; 3°. les émigrés Ecossais qui habitent les provinces septen-

trionales, vivent comme les autres Ecossais, sont fort attachés à leur religion et à leur manière habituelle de vivre; en sorte qu'il s'écoulera naturellement des siècles avant que les habitans de l'Irlande soient tellement confondus et consolidés, qu'ils ne fassent plus qu'un peuple. La classe distinguée qu'on appelle *Gentry*, et les gens les plus riches de l'Irlande, ont à-peu-près le même langage, la même parure, les mêmes manières et les mêmes usages que les personnes qui occupent le même rang en Angleterre. Les Irlandais sont en cela les imitateurs ou les rivaux des autres. Ils se piquent d'être généreux et hospitaliers; mais on soupçonne qu'il entre plus d'ostentation dans leur hospitalité, que de dispositions réellement amicales.

Religion. — La religion établie en Irlande, et la discipline ecclésiastique, sont les mêmes qu'en Angleterre. La religion catholique y est très-répandue. Les catholiques Irlandais ont toujours leurs évêques et autres dignitaires, qui ne subsistent que des contributions qui leur sont accordées volontairement par leurs ouailles.

L'Irlande contient pour le moins autant de sectes que l'Angleterre. On y trouve particulièrement des presbytériens, des anabatistes, des quakers et des méthodistes: toutes ces sectes sont tolérées. On a fait de grands efforts, même depuis le règne de Jacques I, pour établir des écoles libres, dont l'objet eût été de civiliser et de convertir au protestantisme les catholiques. L'institution de la *société établie pour l'encouragement des écoles protestantes Anglaises*, quoiqu'elle ne date que de l'année 1717, a eu quelques succès; plusieurs autres institutions du même genre ont également réussi à introduire l'industrie et les connoissances parmi les Irlandais; et il n'est point d'efforts qui n'aient été tentés depuis par le gouvernement d'Irlande, pour parvenir à ce but: mais on s'est moqué de quelques faveurs parlementaires de ce genre, et les intentions des gouvernans ont été trompées.

Archevêchés et évêchés. — Les archevêchés sont

au nombre de quatre: Armagh, Dublin, Cashel et Tuam. Les évêchés, au nombre de 18: Gloger, Clonfert, Cloyne, Cork, Derry, Down, Dromore, Elphin, Kildare, Killala, Kilmore, Killaloe, Leighlin, Limerick, Meath, Ossory, Raphoe et Waterford.

Langue. — La langue Irlandaise est, quant au fonds, la même que la langue anglaise, que la langue du pays de Galles, que ce dialecte de la langue Celtique usité chez les montagnards d'Ecosse qui habitent les côtes opposées à celles de l'Irlande. Cependant cette langue a subi dans chacun de ces endroits diverses altérations; mais elles ne sont pas telles qu'un Anglais, un Gallois et un montagnard ne puissent s'entendre réciproquement. L'usage de la langue Irlandaise donne au peuple, qui parle aussi l'Anglais, un accent désagréable qui s'étend généralement, et même aux classes supérieures qui n'entendent point l'Irlandais. Il est probable que, d'ici à quelques siècles, l'irlandais sera mis au nombre des langues mortes.

Sciences et Savans. — Quelques écrivains prétendent que les sciences ont été cultivées de bonne heure en Irlande. M. O'Halloran dit que, selon toutes les apparences, les Irlandais étoient un peuple poli aux siècles même les plus reculés de l'antiquité, et qu'on peut, à proprement parler, les appeler les pères des belles-lettres. On rapporte que l'Égypte reçut les arts et les lettres d'un Phénicien nommé Niulus, qui fut, dit-on, un des principaux ancêtres de la nation Irlandaise; mais beaucoup de gens regardent ces traditions comme fabuleuses; et l'on remarque que, pendant long-temps avant l'introduction du christianisme en Irlande, on n'a découvert en ce pays aucun monument littéraire; que les assertions relatives aux siècles antérieurs à cette époque, ne sont fondées que sur la foi des écrivains chrétiens, sur quelques collections de leurs anciens poètes, ou sur les copies de quelques mémoires qu'on croit avoir été écrits aux temps du paganisme.

On rapporte encore que Saint Patrick (1), lorsqu'il aborda en Irlande, y trouva un grand nombre de saints et savans prédicateurs, dont les sectateurs étoient pieux et obéissans. Camden rapporte que « les » disciples Irlandais de Saint Patrick firent des pro- » grès si rapides dans le christianisme, que, dans le » siècle suivant, on distinguoit l'Irlande par la déno- » mination de *patria sanctorum*. Leurs moines ex- » celloient tellement dans les sciences et dans la piété, » qu'ils envoyoient de petites colonies composées des » hommes les plus éclairés dans toutes les parties de » l'Europe, et ce furent ces colonies religieuses qui » fondèrent l'abbaye de Luxeuil, en Franche-Comté; » celle de Bobbia, en Italie; celle de Vurtzbourg, en » Franconie; celle de Saint-Gall, en Suisse, et celles » de Malmsbury, de Lindisfarran, avec plusieurs » autres monastères, en Angleterre ». Le vénérable Bede atteste encore que, vers le milieu du 7e siècle, un grand nombre d'Anglo-Saxons, tant nobles que des autres classes du peuple, quittoient leurs pays pour aller s'instruire en Irlande et pour y vivre dans des monastères mieux réglés que par-tout ailleurs. Là, les Ecossais (c'est ainsi qu'il nomme les Irlandais) les entretenoient, les instruisoient et leur fournissoient des livres, sans en recevoir aucune indemnité en récompense. « Ce témoignage, dit lord Littleton, » fait également honneur au savoir, à l'hospitalité et » à la bienfaisance de cette nation ». Le docteur Leland remarque qu'une telle affluence d'étrangers vers une terre absolument isolée, et dans un temps où toute l'Europe étoit plongée dans l'ignorance et la confusion, prouve assez que ce pays étoit véritablement un foyer de lumières; alors il n'est, ni surprenant, ni invraisemblable que le seul séminaire d'Armagh eut, conformément au récit des auteurs Irlandais, 7,000 étudians, quoiqu'on comptât alors

(1) Quelques auteurs ont affirmé que S. Patrick étoit écossais; mais M. O'Halloran nie ce fait, et dit qu'il est prouvé, d'après les mémoires les plus authentiques, que Patrick étoit originaire du pays de Galles.

un grand nombre d'autres colléges en Irlande.

Dans les siècles modernes, quelques Irlandais se sont aussi distingués dans la république des lettres. L'archevêque Usher a, sans contredit, honoré la littérature; le doyen Swift, qui étoit natif d'Irlande, n'a peut-être jamais eu d'égal pour l'esprit, l'excellent comique et la satire. La vive imagination de Farquhar est connue de tous ceux qui aiment les ouvrages dramatiques; et, parmi les hommes de génie qui sont récemment sortis de l'Irlande, on peut citer honorablement les noms de sir Richard Steele, de l'évêque Berkeley, de Parnell, de Sterne et de Goldsmith.

Université. — L'Irlande contient une seule université, qui se nomme le collége de la Trinité. Il consiste en deux grands carrés, qui contiennent ensemble 33 bâtimens de 8 pièces chacun. Trois côtés d'un de ces carrés sont construits en briques: le quatrième côté, qui contient une superbe bibliothèque, est bâti en pierres si mauvaises, que, chaque jour, on le voit tomber en ruines. L'intérieur est beau et fort commode; les murs y sont ornés de bustes de plusieurs grands hommes, tant anciens que modernes. La plupart des livres que contient la bibliothèque y ont été recueillis par l'évêque Usher, qui fut membre de cette société dès son origine, et l'homme le plus savant qu'elle ait encore produit. Le carré neuf, dont 3 côtés ont été bâtis dans le cours de ces 30 dernières années, avec des fonds accordés par le parlement, se nomme, d'après cette raison, *carré du parlement.* Il est contruit en pierres de taille; et le frontispice qui fait face à la ville de Dublin, est orné de pilastres, festons, etc. La façade de la maison du prévôt ou principal du collége, est petite, mais jolie; elle est bâtie toute entière en pierres de Portland (1). La chapelle est un édifice fort ordinaire, de même que la vieille salle (*hall*) qui sert aux exercices de la jeunesse; mais la salle neuve, où dînent tous les mem-

(1) Ceci est une grande magnificence, tant en Angleterre qu'en Irlande.

bres de la société collégiale, est grande et belle. On voit dans leur musée une collection de figures de cire, représentant les différentes époques de la grossesse des femmes. Ces figures ont été faites d'après des squelettes réels; elles sont l'ouvrage de la vie presque entière d'un artiste Français.

Ce séminaire fut fondé et doté par la reine Elizabeth; le nombre total des étudians ne monte pas, à-présent, à plus de 400.

Le collége de la Trinité a le pouvoir de conférer les degrés de bachelier, de maître-ès-arts et de docteur, dans toutes les facultés. Les visiteurs sont, le chancelier ou le vice-chancelier, et l'archevêque de Dublin.

Antiquités et curiosités naturelles et artificielles. — Nous avons déjà parlé des *chiens-loups* qui se trouvent en Irlande. Les autours et les gerfauts d'Irlande sont célèbres pour leur forme et leur beauté. On croit que le *moose-deer* est natif de cette île. On y trouve quelquefois, en fouillant la terre, des cornes de cet animal, qui sont d'une grandeur prodigieuse. On en a découvert une paire qui portoit près d'onze pieds de la pointe de la corne droite à la pointe de la gauche. Mais la plus remarquable des curiosités d'histoire naturelle qui se trouvent en Irlande, est la fameuse chaussée *des Géans,* dans le comté d'Antrim, à environ 5 lieues de Colerain. Voici la description qu'en a donnée le docteur Pococke, ci-devant évêque d'Ossory, célèbre voyageur et savant antiquaire : « J'ai » mesuré, dit-il, la pointe la plus occidentale, à la » mer la plus haute; et j'ai trouvé que la distance, à » partir de l'endroit où la pente commence, étoit de » 360 pieds. Mais on m'a dit qu'à la mer basse, cette » pointe s'étendoit encore à la distance de 60 pieds, » et qu'enfin elle se perdoit en descendant dans la » mer. En mesurant la pointe occidentale, j'ai trouvé » que cette pointe étoit éloignée de 540 pieds de l'en» droit où commence la descente; et j'ai vu qu'alors » elle tournoit à l'E., et se perdoit, comme l'autre, » dans la mer.

» La chaussée est composée de piliers qui sont tous » de forme angulaire. Quelques-uns de ces piliers » n'ont que trois côtés ; d'autres en ont jusqu'à huit. » La pointe orientale, à l'endroit où elle rejoint le » rocher, se termine par une descente perpendicu- » laire, formée par les côtés, taillés à pic, des piliers » dont quelques-uns ont 33 pieds 4 pouces de haut. » Chaque pilier est composé de plusieurs assises de » pierres posées l'une sur l'autre. Ces pierres ont de- » puis 6 pouces jusqu'à environ un pied d'épaisseur ; » et ce qui est très-surprenant, quelques-unes de ces » assises sont si convexes que leurs proéminences » forment presque des quarts de sphère, autour des- » quels est un rebord qui les tient ensemble, avec » beaucoup de fermeté; chaque pierre opposée étant » concave, et s'emboîtant très-exactement avec la » convexité de celle qui est au-dessous. Les piliers » ont depuis 1 jusqu'à 2 pieds de diamètre, et sont en » général composés d'environ 40 assises, dont plu- » sieurs peuvent aisément être séparées des autres ; » et l'on peut marcher sur le haut de ces piliers jus- » qu'au bord de l'eau.

» Mais ceci n'est point la partie la plus curieuse de » la chaussée : les diverses couches, dont elle est for- » mée, sont une chose plus extraordinaire. Depuis le » fond, qui est en pierre noirâtre, jusqu'à la hauteur » d'environ 60 pieds, la coupe est rayée par des cou- » ches de pierre rougeâtre, d'environ 4 pouces d'é- » paisseur, placées à des distances égales, et qui res- » semblent à un ciment. Au-dessus de celle-ci est une » autre couche de 10 pieds d'épaisseur, divisée de la » même manière; ensuite une couche de pierre rouge » de 20 pieds d'épaisseur, et sur celle-ci une couche » de piliers droits. Au-dessus de ces piliers est une » autre couche de pierre noire de 20 pieds de haut ; » et au-dessus est encore une autre couche de piliers » droits qui s'élèvent en quelques endroits jusqu'au » sommet des rochers ; dans d'autres, ils s'élèvent » moins haut, et dans d'autres, enfin, ils les surpas- » sent. On les appelle alors les *cheminées ;* cet amas

» de rochers s'étend sur un espace d'environ une » lieue ».

Les cavités, les perspectives pittoresques, les cataractes et autres objets d'histoire naturelle, tant agréables qu'extraordinaires, sont en si grand nombre en Irlande, qu'on ne peut les ranger dans la classe des raretés; et plusieurs écrivains en ont déjà donné des descriptions. Quant aux curiosités artificielles de l'Irlande, les principales sont les phares ou tours rondes, construites en pierres, qui se trouvent le long des côtes. On croit que ces phares ont été bâtis par les Danois ou les Norwégiens, auxquels ils servoient, dans le cours de leurs pirateries, de tours d'observation, d'échauguettes, de fanaux ou de signaux.

TOPOGRAPHIE.

Villes, places fortes, forts et autres édifices publics et particuliers.

Ulster. = *Donnegal* ou *Tyrconnel*. — Ce comté est assez fertile le long de la mer.

Donegal, capitale, est située au fond d'une baie spacieuse. Son commerce est presque nul. Elle ne renferme d'ailleurs rien de remarquable.

Antrim. — C'est le comté le plus septentrional de l'Irlande, et celui dans lequel se trouve la fameuse *chaussée des Géans*, dont nous avons donné une description à l'article *Antiquités*.

Carrickfergus, capitale, est située sur un golfe. Cette ville, riche et peuplée, a un bon port, un château fortifié pour la défendre. En 1760, elle fut prise et pillée par Thurot, capitaine de vaisseau français.

Antrim, bourg agréablement situé, a un marché considérable et un bon port.

Londonderry. — C'est un pays découvert et très-fertile, il est arrosé par le Bann, remarquable par la beauté et la pureté de ses eaux. Les coquillages qu'on va chercher sur les côtes sont l'engrais le plus en usage dans ce comté.

Londonderry, capitale, est une place moderne, bâtie par des aventuriers de Londres sous le règne de Jacques 1. A proprement parler, elle n'a que deux rues qui se croisent au milieu. Mais elles sont propres, bien pavées, et les maisons,

pour la plupart, sont construites de pierre de taille. Son église est belle, ainsi que la place où se tient le marché. Un quai borde son port. Ses fortifications ne sont pas capables d'une longue résistance; cependant elle est remarquable par la durée du siége qu'elle soutint en 1689 contre le roi Jacques II. Les habitans de Londonderry font un grand commerce de harengs, et ont en outre une part considérable dans celui des Indes occidentales, pour lequel ce comté est avantageusement situé.

Tyrone. — Quoique montagneux en grande partie, ce Comté ne le cède pas à plusieurs comtés du royaume pour la richesse de son sol et la beauté de ses pâturages.

Omagh, *Clogher*, et *Dungannon*, avec un château, en sont les principales villes.

Down. — C'est dans ce comté que la rivière de Rann prend sa source.

Down ou *Down-Patrick*, à deux lieues de la côte, capitale, siége d'un évêché qui a été réuni à celui de Connor, a une manufacture de toiles florissante, et envoie deux députés.

Armagh. — Ce comté est un des plus fertiles de l'Irlande.

Armagh étoit autrefois une ville considérable: mais ce n'est plus aujourd'hui qu'une misérable petite ville. Elle est cependant le siége d'un archevêque, et a le droit de tenir marché. Sa cathédrale est la seule chose remarquable. Au milieu du dernier siècle elle eut pour archevêque le savant Ussérius, qui a débrouillé le chaos de la chronologie.

Monaghan. — Ce comté est couvert de montagnes, de bois et de marais.

Monaghan, capitale, petite ville assez jolie, a des manufactures en assez bon état.

Fermanagh. — Le lac *Lough-Ern* occupe un tiers de ce comté, qui, d'ailleurs, n'offre guère que des bois et des marais.

Enniskilling, capitale, située dans une île au milieu du lac. Elle a une forteresse, fameuse par la défense qu'y firent les Protestans en 1689 contre l'armée du roi Jacques.

Cavan. — L'agriculture, dans ce comté, est florissante, et on y trouve plusieurs lacs d'un aspect agréable.

Cavan et *Belturet* en sont les villes principales. Cette dernière a une foire de toiles considérable.

Connaugth. = *Leitrim.* — Ce comté est hérissé de

montagnes, mais abonde en pâturages, et par conséquent en bétail.

Leitrim, sur le *Shannon*, en est la capitale.

Sligo. — Ce comté est, en grande partie, couvert de montagnes, mais les parties basses donnent d'excellens pâturages.

Sligo, capitale, bourg situé sur un golfe, a un port commode et un château, et fait un bon commerce de laines.

Roscommon. — Ce comté est assez fertile, sur-tout en blé.

Roscommon, capitale, et *Boile*, sont les seules villes remarquables du comté.

Mayo. — On trouve dans ce comté des pâturages, du bétail, du grain, des bêtes fauves, et du miel en abondance.

Killala, sur un golfe, en est la capitale.

Galway. — Ce comté est bordé et comme dentelé par une infinité de petites baies, d'îles verdoyantes et d'arides rochers. Son terroir est assez bon, quoique montagneux. On y trouve les lacs *Lough-Mark* et *Lough-Corrib*.

Galway, capitale, au fond de la grande baie de ce nom, est entourée de forts retranchemens. Ses rues sont larges et droites, et ses maisons généralement bien bâties en pierres. Elle fait un bon commerce, a un grand et bon port, défendu par un château fortifié.

Leinster. = *Louth*. — C'est le comté le moins étendu de l'Irlande ; il faisoit autrefois partie de la province d'Ulster.

Drogheda, capitale, à l'embouchure de la *Bogue*, est une place très-forte et bien peuplée. Elle a un bon port et un marché très-fréquenté.

Longford. — C'est un assez bon pays sur les bords du *Shannon*.

Longford, bourg, vers le milieu du comté, en est le lieu principal.

Meath oriental. — Ce comté est fertile, agréable et bien peuplé, abondant particulièrement en blé ; sa capitale est

Trim, petite ville sur la *Boyne*.

Meath occidental. — On rencontre dans ce comté de petits lacs très-poissonneux, des marais et de bonnes prairies.

Mullingar, vers le milieu, capitale, petite ville.

King's-County, ou Comté du roi. — Ce comté est appelé ainsi en l'honneur de Philippe II, roi d'Espagne : il n'a rien de remarquable.

Philips-Town, ou *Kings-Town*, en est la capitale.

KILDARE. — Ce comté est en partie marécageux et en partie fertile.

Kildare, vers le milieu, petite ville, en est la capitale.

DUBLIN. — *DUBLIN*, capitale du comté et de toute l'Irlande, est, par son étendue et le nombre de ses habitans, la seconde ville des Etats du roi d'Angleterre; elle est à-peu-près de la même grandeur que Stockholm, Copenhague, Berlin et Marseille. On estime sa population à près de 200,000 ames. Elle est située à 90 lieues N. O. de Londres, et à près de 20 lieues à l'O. de Holy-Head, dans le N. du pays de Galles. Cette dernière ville est le rendez-vous des vaisseaux de passage entre la Grande-Bretagne et l'Irlande. Dublin est situé à la distance d'environ 3 lieues de la mer, dans le fond d'une grande baie à laquelle la ville donne son nom, et sur la rivière de *Liffey*, qui la sépare en deux parties égales. La rivière est bordée des deux côtés, dans toute la longueur de la ville, de quais très-spacieux, où les vaisseaux chargent et déchargent au-dessous du premier pont, devant les portes et les magasins des marchands. Les étrangers, en entrant dans la baie de Dublin, qui a environ 3 lieues de large, et qui, dans les mauvais temps, est fort dangereuse, sont agréablement surpris de la beauté de la perspective, que couronnent dans le lointain les montagnes de Wicklow; mais Dublin, étant dans un bas-fond, ne présente qu'une médiocre apparence. Cette ville ressemble beaucoup à celle de Londres; les maisons sont de briques. Les anciennes rues sont étroites et basses; mais les nouvelles sont aussi élégantes que celles de la capitale de l'Angleterre. La rue de Sackville, entr'autres, qu'on appelle aussi le Mail, est fort belle. Les maisons y sont jolies, hautes et uniformes, et la rue est bordée des deux côtés, dans toute sa longueur, de promenades sablées et d'une égale largeur.

La rivière Liffey, quoique navigable pour les vaisseaux jusqu'à la douane, c'est-à-dire, jusqu'au milieu de la ville, n'est cependant qu'une petite rivière, si on la compare à la Tamise telle qu'elle est à Londres. On voit sur la Liffey deux beaux ponts en pierre, bâtis depuis peu, à l'imitation du pont de Westminster. Anciennement le centre de Dublin, qui se trouve aux environs de la maison des douanes étoit fort encombré, ce qui gênoit beaucoup le commerce. Mais on a tout récemment percé dans ce quartier une belle rue, qui conduit du pont d'Essex au château où

réside le lord lieutenant. On a aussi construit une nouvelle bourse d'une structure fort élégante, en pierres blanches. Elle est ornée de demi-colonnes de l'ordre corinthien, d'une coupole, etc. Les casernes sont fort agréablement situées sur une hauteur près de la rivière. Elles consistent en 4 grandes cours. C'est de là qu'on tire les soldats pour relever chaque jour les gardes. Ces casernes passent pour être les plus grandes et les plus complètes qui soient en Europe. Elles peuvent contenir 3000 hommes d'infanterie et 1000 de cavalerie.

La halle aux toiles a été construite aux frais du public. Elle fut ouverte pour la première fois en 1728. Toutes les toiles apportées pour le marché de Dublin y sont reçues et logées dans des endroits commodes. Cette halle est sous la direction des préposés aux manufactures de toiles de l'Irlande, qui sont le lord chancelier, le primat, l'archevêque de Dublin, et la portion la plus distinguée de la noblesse et de la *gentry*. Cette institution nationale est extraordinairement utile. Des milliers d'hommes y sont employés; elle contribue beaucoup à enrichir le royaume.

Stephen's-green est un carré fort large, autour duquel est une promenade sablée, qui a près d'un mille de long. C'est-là que se promènent les gens du bon ton, tous les soirs et les dimanches après deux heures. Cette promenade est très-brillante quand le temps est beau. Plusieurs des maisons qui environnent la place sont fort belles; mais on regrette qu'elles ne soient pas uniformes. Ce défaut sera amplement compensé par la beauté et l'uniformité d'un autre carré, également vaste, dont on a tracé le plan, et qui est en partie bâti près de *Stephen's-green*. Les maisons y sont hautes, alignées et construites en pierres jusqu'au premier étage, ce qui donnera à cette place un air de magnificence qui n'est surpassé en Angleterre dans aucun édifice de ce genre, si ce n'est à Bath. Le frontispice du collége de la Trinité est également bâti en pierres de Portland, et s'élève à plus de 300 pieds.

Mais une des plus grandes et des plus louables entreprises qui aient été tentées et exécutées dans le cours de ce siècle, est celle d'un mur de pierre, de la largeur d'environ une rue ordinaire, d'une hauteur proportionnée, et d'une lieue de long. Il a été construit pour contenir les eaux du canal de la baie, et mettre les navires à l'abri des tempêtes.

Le gouvernement civil est remis entre les mains du lord maire et de divers autres officiers, comme à Londres. Tous

les ans, le lord maire, à la tête de 24 compagnies de la ville, est obligé, en vertu d'une ancienne charte, de se promener à cheval dans la ville et ses dépendances, qu'on appelle ses franchises; à cette occasion, les habitans de la ville s'empressent à l'envi d'étaler un luxe, dont les suites peuvent souvent être nuisibles à leurs familles.

Il y a à Dublin un hôpital royal, comme celui de Chelsea pour les invalides, un autre pour les malades, fort beau, bien construit, et accompagné de jardins; un hôpital de fous, fondé par le fameux doyen Swift, qui lui-même mourut fou, et divers autres hôpitaux pour des malades de toute espèce.

En Angleterre, en France, en Italie, le voyageur rencontre des perspectives belles et riches; mais il est quelquefois ennuyé de l'uniformité et de la ressemblance de tous les objets qui se présentent à sa vue. L'Irlande et le nord de l'Angleterre offrent plus de variété. Les montagnes sauvages, dont les sommets surmontent les nuages, les lacs immenses parsemés d'îles buissonneuses, les cavités, les défilés, les cataractes, l'innombrable quantité d'oiseaux qui voltigent d'un rocher à l'autre, cette foule de curiosités naturelles qui se présentent à lui sous toutes sortes de formes, et sans aucun mélange de beautés artificielles, frappent agréablement son imagination, et plaisent sur-tout aux admirateurs de la nature.

Queen's-County, ou Comté de la reine. — On a donné ce nom à ce comté en l'honneur de la première reine Marie, sous le règne de laquelle il a été érigé; il est assez semblable au King's-County.

Mary-Borough, ou *Queen's-Town*, capitale, est un bourg peu considérable.

Wicklow. — Ce comté renferme des mines de cuivre d'un grand rapport.

Wicklow, capitale, est située sur le bord de la mer; elle a un port étroit à l'embouchure de la rivière *Letriéu*. Le parlement accorda, en 1765, la somme de 57,936 fr. pour son entretien.

Carlow. — Ce comté est assez fertile; mais il y a quantité de bois.

Carlow, capitale, est située sur le *Barrow*.

Wexford. — Le terroir de ce comté est assez fertile : on y trouve quantité de hautes montagnes et une mine d'argent.

Wexford, capitale, à l'embouchure de la rivière de *Slaney*, a été long-temps regardée comme la première ville de

l'Irlande. Ce fut là que s'établit la première colonie anglaise. Elle conserve encore une partie de sa splendeur ancienne. Ses édifices sont bien bâtis, et son port est commode.

KILKENNY. — Ce comté est extrêmement fertile, très-peuplé, et orné, plus que tout autre, de jolies maisons de plaisance. On dit communément que le Kilkenny a du feu sans fumée, une terre sans marais, de l'eau sans limon, et de l'air sans brouillards. Il est remarquable en outre par ses mines de charbon et ses carrières de marbre.

Kilkenny, capitale, est une des villes les plus peuplées et les plus commerçantes de l'Irlande. Elle consiste en deux parties; savoir, la ville vieille ou irlandaise, qui n'est à présent qu'un fauxbourg, et la ville neuve ou anglaise, qui est à présent la ville proprement dite. Elle étoit autrefois le siége d'un évêque. Elle fait un bon commerce, tient marché, et a des manufactures de gros draps et de belles couvertures.

MUNSTER. = *CLARE*. — Assez bon pays, mais mal cultivé. Ses chevaux sont estimés les meilleurs du royaume.

Clare, au N. d'un lac formé par le *Shannon*, et *Killalow*, près la cataracte du même fleuve, sont les villes le plus remarquables de ce comté.

TYPPERARY. — Au N. ce comté est montagneux et stérile. Le S. et l'O. produisent du blé en abondance. Le bétail le plus gros et le plus beau de l'Irlande se trouve dans ce comté : il y a aussi des mines de plomb, de fer et de cuivre.

Cashel et *Carrick* sont les villes les plus remarquables du comté. La cathédrale de Cashel, située sur un rocher, passe pour la plus ancienne du royaume.

LIMERICK. — La population de ce comté est nombreuse, et le sol très-productif.

Limerick, capitale, est une ville fortifiée par la nature, étant bâtie dans une île qu'environne le *Shannon;* mais elle est d'ailleurs entièrement démantelée. Elle est le siége d'un évêché, la métropole de la province de Munster. Autrefois on la regardoit comme la place la plus forte de l'Irlande; et elle passoit, il y a un siècle, pour la seconde ville du royaume. A présent elle a perdu son rang : ce n'est pas ce qui la rend moins florissante. C'est à Cork qu'elle doit sa décadence. C'est toujours une ville commerçante, riche et peuplée. On la divise en haute et basse. Les manufactures de lin, de laine et de papier, y sont dans la plus grande activité, et l'exportation en est très-considérable. Outre la cathédrale et d'autres églises, on y trouve plusieurs hôpitaux et nombre d'édifices publics d'une grande beauté. Le roi Guil-

laume, en 1690, fut obligé de lever le siége de Limerick; mais en 1691, la garnison souscrivit à une capitulation honorable.

Waterford. — Ce comté est une péninsule formée par la mer, le *Blackwater* et le *Suir;* son sol est en partie montagneux, en partie fertile.

Waterford, capitale, ville et port, est le siége d'un évêque. C'est la seconde place du royaume par sa force et sa population. Elle jouit de nombreux priviléges. Les rues en sont étroites, et l'air n'y est pas bien salubre; mais son port est excellent, et il n'en est point le mieux situé pour le commerce. Les vaisseaux les plus chargés peuvent arriver jusqu'au quai. Elle est sur la *Sure,* et a 20,000 habitans.

Kerry. — Ce comté est fort montueux et couvert de bois. Vers le milieu, on trouve le petit lac *Lene,* remarquable par la beauté de ses bords, et qui forme une presqu'île où l'on dit qu'il y a des mines d'argent et de plomb.

Tralée, au fond d'un golfe, et *Dingle,* à l'entrée de la baie du même nom, sont les villes principales. Cette dernière passe pour une des plus jolies de l'Irlande, et a un port commode.

Cork. — C'étoit autrefois un royaume : des forêts, des montagnes et des prairies, voilà ce que présente ce comté.

Cork, capitale, est, par son étendue, sa richesse et son commerce, la seconde ville de l'Irlande. Elle est située à 43 lieues S. O. de Dublin, et contient plus de 8,500 maisons. Son port est profond et bien protégé contre tous les vents; mais les petits navires peuvent seuls monter jusqu'à la ville, qui est située à la distance d'environ 2 lieues du bord de la mer, sur la rivière *Lee.* C'est le premier des ports marchands du royaume; il s'y embarque peut-être plus de bœufs, de suif et de beurre que dans tous les autres ports de l'île, pris collectivement. C'est à raison de ce commerce que Cork est le rendez-vous d'un grand nombre de vaisseaux, et particulièrement de tous ceux que l'Angleterre expédie pour la Jamaïque, les Barbades, et toutes les îles Caraïbes. Ils viennent tous ici chercher des vivres ou compléter leur chargement.

Kinsale est une ville forte et bien peuplée. Son port est excellent et fréquenté par un grand nombre de vaisseaux, et son commerce fort étendu. Ce port est, selon l'occasion, un lieu de station pour la marine royale. A cet effet, un

grand nombre d'officiers de marine et de garde-magasins y résident.

Belfast est un grand port de mer très-commerçant, situé à l'embouchure du *Lagen*, à l'endroit où cette rivière tombe dans la baie de Carrickfergus (1).

Forts et édifices. — Quoique l'Irlande ne contienne point de places fortifiées à la moderne, il s'y trouve cependant plusieurs forts et garnisons qui servent de retraites aux anciens officiers militaires. Les principaux sont les forts de Londonderry et de Culmore, de Cork, Limerick, Kinsale, Duncannon, Ross-Castle, Dublin, Charlemont, Galway, Carrickfergus, Maryborough et Athlone. Chacun de ces forts a, sous diverses dénominations, un gouverneur salarié par le gouvernement.

On ne peut pas dire qu'il se trouve encore en Irlande des édifices publics aussi beaux que dans les contrées où les souverains résident avec leurs cours; mais ceux qu'on y voit sont jolis, d'une forme élégante, et font incontestablement honneur au goût et à l'esprit public des habitans. Le château de Dublin, le pont d'Essex, et plusieurs autres édifices dont nous avons parlé ci-dessus, sont de beaux morceaux d'architecture moderne; dans le genre gothique, on y trouve plusieurs églises et autres monumens dignes de l'attention du voyageur.

La noblesse d'Irlande et la partie riche de la *gentry*, le disputent aux Anglais pour la magnificence de leurs maisons et de leurs ameublemens. En particulariser une, ce seroit être injuste envers toutes les autres. En parlant des édifices publics de ce royaume, on ne doit pas oublier les nombreuses casernes où les soldats sont logés commodément, à la satisfaction des habitans qui sont ainsi dispensés de les loger.

Commerce et manufacture. — Ce que nous avons dit sous ce titre, à l'article *Angleterre*, est en grande

(1) Cette partie topographique est extraite de la Géographie de Payne, déjà citée. (*Voyez* la carte pour plus grands détails.)

partie applicable à l'Irlande. Les exportations de celle-ci consistent en toiles, laines filées, linons et batistes, chevaux et gros bétail, bœufs et porcs, cuirs verts, cuirs tannés, peaux de veau séchées; suif, beurre, chandelles, fromages, cornes de bœufs et de vaches, poil de bœuf et de cheval, plomb, mine de cuivre, harengs, poisson sec, peaux de lapins et fourrures, peaux de loutres, peaux de chèvres, saumon, et quelques autres articles. Mais il est très-probable que les dernières loix portées en faveur du commerce d'Irlande, grossiront encore les quantités de ses exportations. Il est certain que les Irlandais ont porté leurs manufactures intérieures, même celles de luxe, à un grand degré de perfection. Les lords lieutenans, aussi bien que leur cour, les ont dernièrement encouragées par leurs exemples; et, tant qu'ils sont dans ce gouvernement, ils n'emploient point d'autres marchandises que celles qui proviennent de ces manufactures.

Compagnies de commerce. — Nous n'en connoissons point en Irlande; car les banquiers ne peuvent pas être rangés dans cette classe. On ne peut pas non plus donner ce nom à la société de Dublin, formée en 1750, pour l'encouragement des manufactures et du commerce. Cependant la halle aux toiles est soumise à des réglemens aussi justes et aussi stricts qu'aucune des chambres de commerce qui existent en Europe.

Constitution et gouvernement. — L'Irlande ne portoit autrefois que le titre de *Domaine* ou *Seigneurie d'Irlande*: le roi ne prenoit que celui de *Dominus Hyberniæ*, seigneur d'Irlande, jusqu'à la 35e année d'Henri VIII, qui prit le titre de roi d'Irlande, et fut, dans le cours de son règne, reconnu comme tel par acte du parlement. Ainsi, l'Angleterre et l'Ecosse ne forment qu'un seul et même royaume, quoiqu'elles diffèrent dans leurs loix municipales; au contraire l'Angleterre et l'Irlande formoient naguère deux royaumes distincts, quoique, en général, elles s'accordassent dans leurs loix. Après la conquête de l'Ir-

lande par le roi Henri II, les loix d'Angleterre furent reçues et jurées par la nation Irlandaise, assemblée à Lismore; et comme l'Irlande, ainsi conquise, colonisée et gouvernée, demeuroit toujours dans un état de dépendance, il fut jugé nécessaire d'y confirmer et d'y faire adopter telles loix que l'Etat conquérant crut devoir prescrire.

Mais cet état de dépendance fut bientôt oublié. La nation Irlandaise se montrant disposée à disputer ses droits, on crut devoir décider la question; et, par le sixième statut de Georges I, il fut déclaré que « l'Ir- » lande seroit dépendante de la couronne impériale » de la Grande-Bretagne, comme lui étant inséparа- » blement unie; et que S. M., avec le consentement » des lords et des communes de la Grande-Bretagne, » assemblés en parlement, avoit le pouvoir de faire » des loix obligatoires pour le peuple d'Irlande ». Il s'en fallut cependant de beaucoup que cette détermination du parlement Britannique causât une satisfaction générale à la nation Irlandaise; bientôt elle fut prête à disputer ses droits au parlement même de la Grande-Bretagne. Après beaucoup de débats, sentant la force que leur donnoit un grand nombre d'associations volontaires; encouragés et favorisés par les divers partis qui cherchoient, en Angleterre, à s'entre-arracher le timon des affaires, les Irlandais obtinrent, en l'année 1782, le rapport formel du statut oppressif dont nous avons parlé ci-dessus; ce qui fut regardé comme une renonciation de la part du parlement d'Angleterre à tout droit de législation sur l'Irlande.

La constitution du gouvernement de l'Irlande est aujourd'hui exactement la même que celle de l'Angleterre, en ce qui concerne la justice distributive. Un chef-gouverneur, sous le nom de *lord lieutenant*, y est envoyé d'Angleterre par le roi, qu'il représente; mais son pouvoir est plus ou moins limité, selon le bon plaisir du roi ou l'exigence des circonstances. Lorsqu'il entre en fonctions, ses lettres-patentes sont lues publiquement dans la chambre du conseil; et,

après la prestation des sermens d'usage entre les mains du lord chancelier, on remet en ses mains l'épée qui doit être portée devant lui. Il s'assied alors dans le fauteuil de cérémonies, conduit par le lord chancelier et par les membres du conseil privé, et environné des pairs et nobles du royaume, du roi-d'armes, d'un massier et autres officiers de justice. Il ne paroît jamais en public sans être accompagné d'une garde à cheval. Si l'on considère l'autorité dont il est revêtu, le cortége nombreux qui l'environne et la magnificence qu'il étale, on sera convaincu qu'il n'est point dans toute la chrétienté de vice-roi qui imite de plus près la grandeur et la majesté royale. Il y a un conseil particulier, composé des grands-officiers de la couronne, et nommément du chancelier, du trésorier et de tels archevêques ou évêques qu'il plaît au roi d'Angleterre de nommer. Le parlement (1) étoit ici, comme en Angleterre, la cour suprême de justice : cette attribution lui étoit accordée par un ordre émané du roi, et il siégeoit en cette qualité une fois par année. Le parlement étoit composé, comme celui d'Angleterre, d'une chambre des lords et d'une chambre des communes. Parmi les premiers, il se trouvoit beaucoup de pairs d'Angleterre et de membres de la chambre des communes. Il y avoit quelques catholiques; mais qui étoient tous des gens de distinction. La chambre des communes étoit composée d'environ 300 membres. Depuis l'avénement au trône du roi actuel, les nominations au parlement d'Irlande étoient de 8 années. La représentation du peuple en Irlande est, comme celle d'Angleterre, partielle et imparfaite sous plusieurs rapports. Tant qu'une majorité des communes sera nommée par des bourgs insignifians, et qu'on ne verra, dans cette chambre, qu'un petit nombre d'individus entièrement dévoués aux volontés absolues d'un plus petit nombre encore de lords ou de grands seigneurs, un

(1) Ce parlement vient d'être aboli, par l'union de l'Irlande à la Grande-Bretagne, du 1er janvier 1801.

esprit de vénalité doit nécessairement pénétrer dans toutes les parties du gouvernement, corrompre la représentation, et anéantir la liberté du corps législatif. Si les parlemens eussent été plus limités dans leur durée, il en seroit résulté un grand bien pour la nation. Les loix étoient faites par la chambre des lords et des communes, et envoyées ensuite en Angleterre à la sanction du roi. Si elles étoient approuvées par S. M. et son conseil, elles étoient revêtues du grand-sceau d'Angleterre, et renvoyées.

Quatre termes par année sont fixés en Irlande pour la décision des contestations civiles et la distribution de la justice. Il y a quatre cours judiciaires, la chancellerie, le banc du roi, la cour des causes communes et celle de l'échiquier. Les hauts-shériffs des divers comtés étoient autrefois choisis par le peuple; à présent ils sont nommés par le lord lieutenant. On voit, d'après cet apperçu, que les institutions civiles et ecclésiastiques sont, en Irlande, à-peu-près les mêmes qu'en Angleterre.

Revenus. — Les revenus publics proviennent en Irlande de droits, tant héréditaires que temporaires, dont le roi est le dépositaire, et qu'il peut employer à des usages particuliers; mais il y a en outre un revenu particulier, provenant d'anciennes terres domaniales, de confiscations pour crimes de trahison et de félonie, de droits de prise sur les vins, de quelques droits sur les fanaux, et une petite partie de revenu casuel, qui n'étoit point accordée par le parlement; la couronne a sur ces revenus le même droit illimité qu'ont les particuliers sur leurs francs fiefs. L'étendue de ce revenu est un secret pour le public.

On estime que le revenu d'Irlande monte à présent à plus de 30,000,000 de fr. sur laquelle somme les Irlandais se plaignent, avec raison, que l'on accorde celle d'environ 1,680,000 fr. à faire des pensions, et, pour la plus grande partie, à des Irlandais absens de leur pays. Leur parlement accordoit aussi des sommes considérables pour des entreprises véritablement utiles pour l'amélioration du pays et la civilisation

des habitans. Les objets dont il s'occupoit le plus particulièrement étoient la navigation intérieure, les ponts, les grands chemins, les églises, les primes, les écoles protestantes, et plusieurs autres établissemens qui font également honneur à sa sagesse et à son patriotisme.

Monnoies. — Voyez *l'Angleterre.*

Forces militaires. — L'Irlande entretient à présent et paye un corps de troupes considérable, qui souvent a été fort utile à l'Angleterre. Les forces militaires de l'Irlande furent, à une certaine époque, considérablement augmentées par l'association de plusieurs compagnies de volontaires qui s'étoient formées dans ce royaume, mais qui ont été récemment supprimées par acte du parlement. Les parties de l'Irlande les moins cultivées contiennent un grand nombre d'hommes qui s'inquiètent peu des loix, soit divines, soit humaines. Il est indispensablement nécessaire au gouvernement d'avoir des troupes réglées pour les contenir. On se rappellera long-temps encore les dernières insurrections des *White-boys* et autres bandits, qui furent excités à la révolte. Il faut avouer aussi qu'un grand nombre des habitans de l'Irlande a été cruellement opprimé, et que son mécontentement n'étoit pas sans fondement. Cependant il ne paroît pas que la masse des catholiques Irlandais desire bien vivement une révolution dans le gouvernement; car il n'y en eut qu'un très-petit nombre qui se joignit à Thurot, lorsqu'il descendit à Carrickfergus. Ils ne parurent pas plus empressés de prendre parti avec le Prétendant dans l'avant-dernière rébellion.

Ordre de Saint-Patrick. — Cet ordre fut institué en 1783, le 5 février, et l'installation des premiers chevaliers eut lieu le 17 mars suivant. Il est composé d'un chef et de 15 chevaliers compagnons. Le lord lieutenant d'Irlande est grand-maître de l'ordre, l'archevêque d'Armagh en est le prélat, l'archevêque de Dublin le chancelier, et le doyen de Saint-Patrick le greffier. Les chevaliers sont installés dans la cathé-

drale de Saint-Patrick de Dublin. Leurs robes sont très-brillantes. Leurs marques distinctives sont une croix surmontée de trois couronnes, avec cette épitaphe, *quis separabit?* 1783. Le tout est attaché, par une harpe irlandaise à la couronne impériale, et environné, sur l'habit, d'une étoile à huit pointes.

Histoire. — L'histoire d'Irlande remonte à une antiquité très-reculée, et peut être distinguée avec beaucoup plus de raison que celle de plusieurs autres contrées en histoire légendaire et en histoire authentique. Sous le règne d'Edouard II, un prince nommé Ulter se vantoit devant le pape d'une succession non-interrompue de 197 rois d'Irlande, jusqu'en l'année 1170. Les antiquaires irlandais les plus modérés font remonter leur histoire jusqu'à 500 ans avant l'ère chrétienne. Ils assurent qu'à cette époque, une colonie de Scythes, venant immédiatement d'Espagne, vint s'établir en Irlande, et introduisit en ce pays la langue phénicienne et les belles-lettres; que cependant cette contrée avoit été peuplée longtemps avant, de Gaulois, de Bretons, et que les trois fils de Milésius, Heleer, Hérémon et Ith, donnèrent aux Irlandais une génération de rois, qui fut depuis distinguée par la dénomination de *Gadeliens* et *Scuits*, ou Ecossais. Mais comme les bornes que nous nous sommes prescrites ne nous permettent pas de nous étendre sur les parties obscures et contestées de l'histoire d'Irlande, nous nous contenterons d'observer que ce fut vers le milieu du 5e siècle que le grand apôtre d'Irlande, Saint Patrick, vint travailler à la propagation du christianisme dans cette contrée, quoiqu'il y eût eu long-temps auparavant des missionnaires chrétiens, et qu'il y remplit sa mission avec le plus grand succès. Après cette époque, l'Irlande fut envahie accidentellement par les rois d'Angleterre de la race Saxonne; mais dans les années 795 et 798, les Danois et Norvégiens, ou, comme on les appeloit alors, les Ostrelins, envahirent la côte d'Irlande, et élevèrent les premiers quelques édifices dans ce royaume. Les habitations communes

des Irlandais n'avoient été jusqu'alors que des huttes, faites avec des claies, et couvertes de paille et de joncs; on en voyoit fort peu qui fussent en charpente. Les naturels se défendirent bravement contre les Ostrelins; cependant ceux-ci s'établirent dans le pays qu'ils avoient envahi; ils bâtirent les villes de Dublin, Waterford, Limerick, Wexford et Cork. Mais ils habitoient principalement Dublin et ses environs. Les anciens Irlandais appeloient cette partie de l'île, *Fingal*, ou terre des étrangers. Il paroît qu'en l'année 962, les naturels du pays appelèrent à leur secours le roi anglo-saxon Edgar, qui disposoit alors d'une force maritime considérable. C'est apparemment ce qui donna à son clergé occasion de le nommer roi de la majeure partie de l'Irlande. Quoi qu'il en soit, il est certain que Dublin étoit alors une ville florissante, et que les naturels d'Irlande défirent en plusieurs combats, à l'île de Man et aux Hébrides, les Ostrelins, quoique ceux-ci reçussent des secours de leurs compatriotes du continent.

Dans le 12e siècle, Henri II, roi d'Angleterre, forma le projet d'annexer l'Irlande à ses Etats, il fut, dit-on, poussé à cette détermination par les provocations de quelques chefs irlandais qui avoient prêté des secours à ses ennemis. Il fut encore affermi dans son dessein par l'aveu du pape, et vers l'année 1165, il eut un beau prétexte pour attaquer l'Irlande. Dermot Mac-Murrough, roi de Leinster, détesté pour sa tyrannie, étoit en querelle avec tous ses voisins. Il avoit enlevé la femme d'un petit prince nommé O'Roirk. Une confédération s'étant formée contre lui, sous les auspices de Roderick O'Connor, qui étoit alors le roi le plus puissant de l'Irlande, Mac-Murrough fut chassé de son pays. Il se réfugia à la cour de Henri II, qui lui promit de le rétablir dans ses Etats, à condition qu'il prêteroit serment de fidélité à la couronne d'Angleterre, tant pour lui-même, que pour les petits princes qui dépendoient de lui et qui étoient en grand nombre. Henri étoit alors en France; il recommanda la cause de Dermot Mac-

Murrough aux barons anglais, et particulièrement à Strongbow, au comte de Pembroke, à Robert Fits-Stephen et à Maurice Fitz-Gérald. Ces nobles entreprirent l'expédition d'après les mêmes principes qui dirigèrent les seigneurs normands et bretons, lorsqu'ils firent la conquête de l'Angleterre sous Guillaume I, et il fut convenu que Strongbow épouseroit Eva, fille de Mac-Dermot. En l'année 1169, les aventuriers réduisirent les villes de Wexford et de Waterford; et l'année suivante, Strongbow étant revenu en Irlande avec un renfort considérable, son mariage fut célébré.

Les descendans des Danois demeuroient toujours en possession de Dublin; cette ville fut prise et pillée par les soldats anglais, quoique le roi O'Connor fît quelques tentatives pour s'y opposer; mais Mac-Turkil, roi de la partie danoise, s'échappa sur ses vaisseaux. A la mort de Dermot, Henri II devint jaloux du comte de Strongbow, il saisit tous ses biens, situés tant en Angleterre que dans le pays de Galles, et rappela ses sujets de l'Irlande. Les Irlandais, à-peu-près dans le même temps, au nombre d'environ 60 mille, assiégèrent Dublin, sous la conduite du roi O'Connor. Mais quoique tous les amis et alliés de Strongbow l'eussent abandonné, et que la ville fût réduite aux dernières extrémités, il força les Irlandais à lever le siége, et leur tua un grand nombre d'hommes. De-là il passa en Angleterre, et trouva moyen d'appaiser la colère de Henri, en lui jurant fidélité, tant pour lui que pour ses héritiers, et en remettant dans ses mains toutes les villes et forts qu'il tenoit à sa disposition. Durant l'absence de Strongbow, Mac-Turkil revint avec une grande flotte, et voulut reprendre la ville de Dublin; mais il fut tué dans le siége. Ainsi finit en lui la race des princes Estretins d'Irlande.

En l'année 1172, Henri II, accompagné de 400 chevaliers, de 4,000 soldats vétérans, et de la fleur de la noblesse anglaise, aborda en Irlande près de Waterford; et non-seulement tous les petits princes

d'Irlande, le roi d'Ulster excepté, mais aussi le grand roi Frédéric O'Connor, se soumirent à Henri. Celui-ci prétendit alors que la soumission d'O'Connor comprenoit celle d'Ulster, et conséquemment qu'il étoit souverain de toute l'Irlande. Quoi qu'il en soit, il affecta de se montrer à Dublin entouré d'une cour magnifique, et y tint un parlement, dans lequel il partagea entre toute sa noblesse les terres de l'Irlande; ce qu'avoit fait autrefois Guillaume-le-Conquérant. Il établit à Dublin une administration civile, la plus semblable qu'il fût possible à celle d'Angleterre. Il revint ensuite sur ces réglemens en l'année 1175, après avoir établi à Dublin une colonie, partie de Bristol, avec tous les priviléges et franchises, disent les anciennes chartes, dont jouissoient les citoyens de Bristol. A cette époque, la ville de Dublin commença à devenir florissante. Ainsi la conquête de l'Irlande, par les Anglais, fut faite presqu'aussi aisément que celle du Mexique par les Espagnols; et cette facilité eut pour cause, dans l'une et l'autre, l'ignorance des naturels du pays, qui, d'ailleurs, n'avoient point d'armes, et les querelles qui divisoient leurs princes ou chefs.

Henri donna le titre de lord d'Irlande à son fils Jean, qui, en l'année 1185, s'y transporta en personne; mais ce prince et ses courtisans normands, gens fort étourdis, firent un mauvais usage de leur pouvoir; ce qui les rendit odieux aux Irlandais, qui, auparavant, étoient dans de fort bonnes dispositions à l'égard des Anglais. Richard I fut trop occupé des croisades pour pouvoir donner beaucoup d'attention aux affaires de l'Irlande. Mais le roi Jean, après son avénement au trône, répara amplement ses premiers torts envers les Irlandais. Il fut encore plus soigneux que son père de faire passer en Irlande un grand nombre d'officiers anglais, et d'y introduire les loix anglaises. Il érigea en 12 comtés cette partie des provinces de Leinster et de Munster, qui se trouve située le plus près de l'Angleterre. Il paroît cependant que dans les autres parties de l'île, les princes ne lui ren-

doient rien de plus qu'une soumission nominale. Ils gouvernoient d'après leurs anciennes loix féodales, et exerçoient, dans l'étendue de leurs domaines, la plénitude de la souveraineté. Tel fut l'état des choses jusqu'à l'époque même du règne de Jacques I. Le règne toujours vacillant et incertain de Henri III, ses guerres et sa captivité, ne donnèrent pas aux Irlandais une haute opinion du gouvernement anglais; mais ils furent assez tranquilles sous le règne de son fils Edouard I. Gaveston, ce fameux favori d'Edouard II, acquit un grand crédit durant le temps qu'il fut employé comme lieutenant en Irlande; mais les succès de Robert Bruce, roi d'Ecosse, faillirent détruire la puissance anglaise en Irlande, en suggérant aux Irlandais l'idée de transporter leur foi et hommage à Edouard Bruce, frère du roi Robert. Edouard envahit donc l'Irlande, et y défit dans plusieurs actions les armées des Anglais et leurs gouverneurs. Soutenu par son frère en personne, il fut couronné roi à Dundalk, et peu s'en fallut qu'il ne se rendît maître de Dublin; mais il commit apparemment quelques violences dans l'exercice de sa souveraineté, et il fut à la fin défait et tué par le général anglais Bermingham. Après cet événement, Edouard II gouverna l'Irlande avec beaucoup de modération, et fit plusieurs excellens réglemens relatifs à cette contrée.

Mais durant la minorité d'Edouard III, les émeutes se renouvelèrent en Irlande, et le gouvernement d'Angleterre ne parvint point à les étouffer sans peine ni sans désagrémens. En 1333, il y éclata une rébellion à laquelle les habitans même d'origine anglaise prirent part. L'insurrection fut à la fin appaisée par la vigueur et la bravoure de quelques hommes qui se succédèrent dans le poste de gouverneur. Vers l'année 1361, un prince, Lionel, fils d'Edouard III, ayant épousé l'héritière d'Ulster, fut envoyé pour gouverner l'Irlande, et établir, s'il étoit possible, une entière conformité entre les loix de ce pays et celles d'Angleterre. Il réussit dans cette entreprise; cepen-

dant il ne la termina point. Il paroît qu'alors les Irlandais étoient dans un état très-prospère, et qu'un de leurs principaux griefs contre le gouvernement d'Angleterre, étoit que celui-ci leur envoyoit, pour les gouverner, des hommes de basse extraction. En 1394, Richard II, voyant qu'il ne réussiroit point en Angleterre dans ses projets despotiques, s'il n'obtenoit l'appui des Irlandais, passa en Irlande avec 34 mille hommes bien armés et bien disciplinés. Comme il n'employoit nullement la force, les Irlandais ne virent dans sa visite qu'un compliment flatteur pour leur nation; ils admirèrent la magnificence de sa cour. Richard, d'un autre côté, les courtisoit par toute sorte de moyens. Il accordoit à leurs chefs les honneurs de la chevalerie; en un mot, il n'omettoit rien pour gagner leur affection. En 1399, après s'être comporté en Angleterre de la manière la plus despotique, il entreprit une nouvelle expédition en Irlande, dont l'objet étoit de venger la mort de son lord-lieutenant, le comte de March, qui avoit été tué par les paysans irlandais. Les habitans furent une seconde fois frappés de consternation à la vue de son armée, et implorèrent sa miséricorde. Ce fut dans le cours de cette expédition que le duc de Lancastre aborda en Angleterre; et Richard, à son retour, se voyant abandonné par ses sujets anglais, à cause de sa tyrannie, et convaincu qu'il ne pouvoit compter sur les Irlandais, fut obligé de céder sa couronne à son rival.

Les Irlandais, après la mort de Richard, conservèrent toujours une vive affection pour la maison d'York; et quand cette famille réclama ses droits à la couronne, ils embrassèrent son parti. Edouard IV fit le comte de Desmond lord-lieutenant d'Irlande, en récompense des services qu'il lui avoit rendus contre le parti d'Ormond, et autres adhérens de la maison de Lancastre. Lord Desmond fut le premier capitaine irlandais qui obtint cet honneur. L'avénement d'Henri VII à la couronne d'Angleterre, ne put encore réconcilier les Irlandais avec son titre de duc

de Lancastre. Ils s'empressèrent de se joindre à Lambert Symnel, qui prétendoit être le fils aîné d'Edouard IV; mais ils payèrent cher cette prédilection; et la défaite totale qu'ils essuyèrent dans leur tentative pour envahir l'Angleterre, fut pour eux une leçon qui les rendit plus circonspects : aussi n'osèrent-ils point d'abord se joindre à Perkin Warbeck, quoiqu'il leur prouvât d'une manière très-plausible qu'il étoit le duc d'York, second fils d'Edouard IV. Cependant ils le reconnurent à la fin pour leur roi; et l'on peut voir ci-dessus, dans l'histoire d'Angleterre, quel fut le succès des prétentions de ce prince. Henri VII se conduisit avec modération envers ses favoris, et se contenta d'exiger de la noblesse irlandaise un nouveau serment de fidélité : cette douceur produisit l'effet desiré durant l'administration des deux comtes de Kildare, du comte de Surry et du comte d'Ormond. La politique d'Henri VII pour gouverner l'Irlande, fut de soutenir tour-à-tour quelques chefs irlandais contre les autres; mais ils furent, à cette époque, sollicités par l'empereur Charles V; ce qui détermina Henri à envoyer en Irlande son fils naturel, le duc de Richmond, en qualité de lord-lieutenant. Ceci n'empêcha point que les Irlandais ne levassent l'étendard de la rebellion en l'année 1540, sous le commandement de Fitz-Gerald, qui, envoyé en ce pays en qualité de lord-député, se laissa gagner par l'empereur, et subit à la fin le supplice de la potence à Tyburn. Depuis cette époque, la maison d'Autriche a toujours trouvé son compte, dans toutes ses querelles avec l'Angleterre, à se former un parti puissant parmi les Irlandais.

Vers l'année 1542, Jacques V, roi d'Ecosse, forma quelques prétentions sur la couronne d'Irlande, et fut favorisé par un parti puissant d'Irlandais. Il est difficile de dire quel eût été, s'il eût vécu, le succès de ses réclamations. Henri VII apprit que les Irlandais n'avaient qu'une médiocre opinion de sa dignité, parce que les rois d'Angleterre n'avaient pris jusqu'alors d'autre titre que celui de seigneurs d'Irlande; il

prit donc celui de roi de cette île, ce qui produisit un grand effet sur l'esprit des naturels du pays, qui croyaient ne pouvoir prêter serment de foi et hommage à un simple seigneur. Il était, à dire vrai, un peu surprenant qu'on n'eût pas plutôt songé à cet expédient : le succès en fut tel, que jamais jusqu'alors on n'avait obtenu de la part des Irlandais, une soumission aussi sincère et aussi complète. Tous les chefs Irlandais jurèrent à Henri foi et hommage, sans même en excepter O'Neil, qui prétendait succéder au dernier roi le plus puissant d'Irlande, et que Henri fit comte de Tyrone pour le récompenser de sa soumission.

Cependant le pape et les princes de la maison d'Autriche savaient toujours conserver leur influence dans ce royaume, soit en y envoyant de l'argent, soit en faisant passer des troupes aux Irlandais. Ils tiraient aussi de l'Irlande un grand nombre d'hommes qu'ils incorporaient dans leurs armées, et qui, une fois dressés, étaient d'excellens soldats. Ces relations secrètes causèrent souvent de grands embarras au gouvernement Anglais, même sous le règne d'Edouard IV. Mais il est à observer que la réforme s'établit presque sans opposition dans la partie Anglaise de l'Irlande. Il paraît que les Irlandais furent fort tranquilles durant le règne de la reine Marie ; mais ils rendirent extrêmement épineux celui d'Elisabeth. Les querelles continuelles qu'elle eut à soutenir contre les catholiques Romains, tant au-dedans qu'au-dehors, lui causèrent de grands embarras, et le pape, et la maison d'Autriche, trouvèrent toujours en Irlande de nouvelles ressources contre elle. Les Espagnols s'emparèrent de Kinsale ; et les révoltes de Tyrone, qui déconcertèrent ce fameux favori d'Elisabeth, le comte d'Essex, sont des faits bien connus dans l'histoire d'Angleterre.

Le lord député Mont-Joy, qui succéda à Essex, fut le premier anglais qui donna un coup mortel aux menées secrètes des Espagnols en Irlande : il les défit complètement eux et les Irlandais devant Kin-

sale, et amena Tyrone prisonnier en Angleterre, où la reine Elisabeth lui accorda son pardon en 1602. Tant de douceur envers un homme qui s'était rendu coupable d'une aussi grande offense, est une preuve des craintes qu'inspiroit à Elisabeth l'influence du pape en Irlande. Jacques I confirma les possessions des Irlandais ; mais telle étoit alors la puissance du pape et des Espagnols, que bientôt les comtes de Tyrone et de Tyrconnel, et ceux de leur parti, formèrent un nouveau plan de rébellion, et tentèrent de s'emparer du château de Dublin ; mais leur complot ayant été découvert, les chefs s'enfuirent sur leurs vaisseaux. Après s'être ainsi expatriés, ils ne restèrent point oisifs: en 1608, ils surent exciter sir Calim O'Dogharti à une nouvelle rébellion, en lui promettant, de la part de l'Espagne, des secours considérables, tant en hommes qu'en argent. Sir Calim fut tué dans la querelle, et ses adhérens furent saisis et exécutés. Les bills de proscription, qui furent prononcés contre les rebelles d'Irlande, sous les règnes de Jacques et d'Elisabeth, procurèrent au domaine de la couronne une augmentation de 511,465 acres de terres, dans les divers comtés de Donegal, Tyrone, Colerain, Fermanagh, Cavan et Armagh: ce qui fournit au roi les moyens d'établir, dans le nord de l'Irlande, cette colonie de protestans qui a fait de cette province, la plus turbulente autrefois, la plus tranquille et aujourd'hui la mieux civilisée.

Ces bills de proscription, quoiqu'ils fussent peut-être justes et nécessaires, eurent des effets funestes pour les Anglais sous le règne de Charles I. Les Irlandais, catholiques romains, généralement excités par leurs prêtres, espéroient non-seulement qu'ils rentreroient dans la possession des terres de leurs pères, mais encore qu'ils parviendroient à rétablir le catholicisme en Irlande. Ils formèrent donc une affreuse conspiration, dont l'objet n'étoit autre que de massacrer tous les Anglais protestans qui se trouvoient dans ce royaume. Ils furent encouragés dans ce sinistre projet par les malheureuses dissen-

sions qui éclatèrent entre le roi et ses parlemens, tant d'Angleterre que d'Ecosse. La découverte de leur complot, faite par le gouvernement Anglais de Dublin, empêcha que la ville ne tombât en leur pouvoir. Cependant en l'année 1641 ils exécutèrent en partie leur horrible projet de massacre. Les auteurs ne s'accordent pas quant au nombre des individus qui furent tués. Les écrivains protestans ont peut-être exagéré; quelques-uns de ceux-ci portent ce nombre à 40 mille victimes. D'autres parlent de 10 ou 12,000; d'autres disent moins encore (1). Tous les événemens qui suivirent celui-ci, ainsi que la réduction de l'Irlande par Cromwel, qui vengea les cruautés des catholiques irlandais sur eux-mêmes, tous ces faits appartiennent à l'histoire d'Angleterre. Il est certain que la punition sévère qui leur fut infligée fit sur eux une vive impression; ils furent fort tranquilles durant le règne de Charles II. Son successeur et frère Jacques II, trouva, même après la révolution, un asyle en Irlande, et fut entretenu dans l'espoir qu'avec le secours des Irlandais, il pourroit remonter sur le trône; mais il fut trompé dans cette espérance; et ses craintes pusillanimes tournèrent contre lui. Il fut chassé d'Irlande par son gendre, après la bataille de la Boyne: c'est la seule victoire que le roi Guillaume ait jamais remportée en personne; et c'est cependant de cette victoire que dépendoient la sûreté de la religion protestante et les libertés du royaume Britannique. Si Jacques eût été vainqueur, il seroit probablement remonté sur le trône; et il y a tout lieu de croire, qu'invité par

(1) Le calcul que fait M. Guthrie du nombre des individus tués dans le massacre d'Irlande, donne un résultat beaucoup inférieur à celui des autres historiens. M. Hume, après avoir fait l'énumération des cruautés exercées par les catholiques contre les protestans, ajoute: « D'après certains calculs, il paroît que le nombre de ceux » qui périrent victimes de ces barbaries monte à 150 ou 200,000 » ames; mais, d'après d'autres calculs plus modérés et plus proba» bles, le nombre de ces victimes doit avoir été à-peu-près de » 40,000 ». (*Hist. d'Angleterre, tom. IV, pag. 377; édit.* in-8. *1763.*)

l'opposition, vainqueur de tous ses ennemis, et libre de tout frein, il auroit foulé aux pieds tous les droits civils et religieux des citoyens, et qu'il auroit gouverné plus arbitrairement encore qu'auparavant. L'armée de Guillaume étoit composée de 36,000 hommes, celle de Jacques de 33,000 ; mais cette dernière étoit la plus avantageusement située. Jacques combattoit, il est vrai, à la tête d'une populace indisciplinée, et ses auxiliaires Français le secondèrent mal. Cependant il faut avouer qu'un homme brave auroit quitté moins promptement le champ de bataille et le royaume.

Le nombre et la valeur des confiscations qui échurent à la couronne, à la suite de la rébellion des Irlandais et de la révolution, sont presque incalculables ; et si les actes du parlement qui les ordonnoit eussent été strictement exécutés, l'Irlande eût été peuplée presqu'en totalité d'habitans Anglais : mais plusieurs raisons politiques déterminèrent le gouvernement à ne point pousser les Irlandais au désespoir. Les amis de la révolution et de la religion protestante furent raisonnablement récompensés sur les biens confisqués. Si l'on avoit pris le parti de l'extrême rigueur, un trop grand nombre de catholiques romains auroit été forcé de sortir du royaume ; et l'on jugea plus à propos de maintenir une juste balance entre les catholiques romains et le parti protestant. Aussi le gouvernement se relâcha de son extrême sévérité, et les actes du parlement ne furent point rigoureusement exécutés. L'expérience d'un demi-siècle a montré la sagesse de ces considérations. La douceur avec laquelle on traita alors les catholiques romains d'Irlande, les peines qu'on a prises pour l'instruction de leurs enfans, et les progrès qu'ont faits en ce pays les sciences et les arts, y ont considérablement diminué l'influence du catholicisme. L'esprit d'industrie a appris aux Irlandais à connoître au juste leur force et leur importance. Quelques particularités accidentelles ont aussi concouru à opérer dans leurs esprits cette révolution.

Tous les ports d'Irlande furent ouverts pour l'exportation de leurs laines, et tous ceux d'Angleterre s'ouvrirent pour les recevoir. Dans ces dernières années, des actes du parlement ont aussi permis d'importer, d'Irlande en Angleterre, du bœuf salé, du porc, du beurre, du gros bétail et du suif.

Mais il faut avouer, quoiqu'on eût fait dans quelques occasions des loix et des réglemens favorables aux Irlandais, qu'ils avoient encore lieu de se plaindre de diverses prohibitions injustes et imprudentes, dont le parlement d'Angleterre avoit entravé leur commerce. Ces restrictions nuisoient à l'Irlande sans être utiles à l'Angleterre. Il étoit défendu aux Irlandais de manufacturer leurs propres laines. L'intention de cette prohibition étoit de favoriser les manufactures anglaises, mais il en résulta que les laines d'Irlande passoient frauduleusement en France, et que les Français purent aussi rivaliser les manufactures de laine, et priver les Anglais d'une partie de ce commerce. On avoit mis un embargo sur l'exportation des provisions de bouche, ce qui étoit extraordinairement préjudiciable aux intérêts de l'Irlande. La guerre d'Amérique avoit aussi réduit à la détresse un grand nombre de fabricans, tant Irlandais qu'Anglais. Toutes ces circonstances occasionnèrent de grands mouvemens en Irlande. Quelques personnes, dans le parlement Britannique, élevèrent la voix en faveur des Irlandais, et demandèrent le redressement de ces griefs; mais ce fut pendant quelque temps sans succès. Une partialité marquée pour le commerce Anglais empêcha que justice ne fût rendue à l'Irlande : mais plusieurs événemens subséquens furent favorables à ces intérêts. Quand un corps considérable des troupes du roi se fut retiré d'Irlande, pour être employé dans la guerre d'Amérique, un grand nombre de jeunes Irlandais, fils de bons bourgeois, de fermiers et de marchands, se formèrent en compagnies de volontaires, et s'armèrent pour la défense de l'île contre tout ennemi étranger. Insensiblement, ces associations, armées

et volontaires, devinrent nombreuses et bien disciplinées ; et l'on découvrit bientôt qu'elles étoient autant disposées à soutenir leurs droits contre l'Angleterre même, qu'à se défendre contre les ennemis du dehors. Les Irlandais alors commencèrent à prendre un plus haut ton que celui auquel on les avoit accoutumés, et bientôt l'on remarqua aussi que leurs remontrances étoient écoutées avec une attention extraordinaire, tant dans leur propre parlement que dans celui d'Angleterre. Le 11 mai 1779, le parlement britannique présenta au roi une requête, par laquelle il recommandoit à la plus sérieuse considération de S. M. l'état de détresse et de pauvreté auquel étoit réduit le peuple loyal et bien méritant de l'Irlande, et la prioit d'ordonner qu'il fût préparé et mis sous les yeux du parlement un tableau des particularités relatives au commerce et aux manufactures, tant de l'Angleterre que de l'Irlande, d'après lequel la sagesse nationale pût statuer quelles mesures seroient les plus utiles et les plus propres à augmenter la force, la richesse et la prospérité commerciale de ses sujets, habitans des deux royaumes. Le roi répondit favorablement à cette adresse ; et au mois d'octobre de la même année, les deux chambres du parlement d'Irlande présentèrent aussi des adresses au roi, par lesquelles elles déclaroient que le seul moyen de sauver l'Irlande étoit de lui accorder la liberté du commerce. Malgré ces remontrances, le peuple de ce royaume, craignant que les membres de leur parlement ne fissent pas les efforts nécessaires pour soutenir les intérêts de la nation, s'attroupa devant la porte du parlement à Dublin, et fit entendre les cris de *liberté du commerce et un court bill de subsides*. La foule assaillit les membres, s'efforça de leur faire jurer qu'ils soutiendroient les intérêts de leur patrie en votant pour un bill de subsides très-court, et démolit la maison du procureur-général. A la fin, le tumulte cessa, et l'on envoya en Angleterre deux bills de subsides pour six mois seulement, où ils furent scellés du grand sceau et renvoyés en Irlande,

sans que le gouvernement exprimât le moindre mécontentement de cet octroi limité.

En même temps, les membres de l'opposition du parlement d'Angleterre représentèrent vigoureusement la nécessité de faire attention aux plaintes des Irlandais, et droit à leurs requêtes. Leurs argumens furent soutenus par les relations qui arrivoient d'Irlande, et qui annonçoient que les associations de ce royaume formoient un nombre de 40,000 volontaires non-soldés, et indépendans du gouvernement, bien équipés et bien armés, faisant tous les jours des progrès dans la discipline, et qui montèrent ensuite à 80,000 hommes. Le ministère britannique parut quelque temps incertain du parti qu'il devoit prendre dans une affaire aussi importante ; mais le souvenir des funestes effets des mesures rigoureuses que l'on avoit prises envers l'Amérique, et la situation critique de la Grande-Bretagne, engagèrent enfin le premier ministre à présenter des bills propres à favoriser le commerce du peuple irlandais. En conséquence, les loix qui prohiboient l'exportation des marchandises de laines d'Irlande furent révoquées, et on ôta les autres entraves mises à son commerce avec l'étranger. Il fut en outre décrété que le royaume d'Irlande auroit la liberté de commercer avec les colonies et les îles britanniques de l'Amérique, et les établissemens anglais sur la côte d'Afrique, d'après les mêmes réglemens que la Grande-Bretagne, et sur le même pied qu'elle.

Ces loix furent reçues avec beaucoup de satisfaction et de joie dans ce royaume ; et la nation Irlandaise, ayant obtenu ce qu'elle demandoit pour son commerce, commença à aviser aux moyens de faire des réformes importantes dans la constitution. Dans divers comtés et villes, il fut pris des arrêtés qui n'admettoient point le droit du parlement de la Grande-Bretagne de faire des loix obligatoires pour l'Irlande. Peu à peu la vigueur qu'avoit montrée le parlement d'Irlande s'affoiblit ; et il en donna une preuve évidente en consentant à un bill perpétuel

de mutinerie (1) pour la discipline de l'armée irlandaise, quoique le parlement d'Angleterre eût toujours eu la sage précaution de ne jamais voter de pareils bills que pour un an. Quelques patriotes irlandais se récrièrent avec force contre cette mesure ; et on pouvoit avec raison taxer le parlement d'Irlande d'inconséquence ; mais ce bill fut ensuite révoqué, et les avantages commerciaux qui leur ont été accordés par les dernières loix ont beaucoup contribué à la prospérité de ce royaume. Comme nous l'avons déjà observé, par la révocation du statut de l'an 6 du règne de Georges I, les Irlandais sont tout-à-fait émancipés de la jurisdiction du parlement britannique. La chambre des pairs d'Angleterre renonça aussi à son droit de jurisdiction, en cas d'appel, dans les causes d'Irlande. Mais quoique les habitans de l'Irlande aient si fort étendu les limites de leur liberté, il est encore douteux que ces concessions tournent à l'avantage de leur pays. L'esprit de parti et de dissension se propage ; et il s'en faut de beaucoup que la contestation entre l'Angleterre et ce royaume soit terminée. Il reste encore bien des choses à faire pour établir des liaisons politiques et commerciales, susceptibles de consolider le bonheur des deux pays, et en former un grand corps solide et inébranlable. Chaque changement de ministère à la cour de Londres a produit un nouveau vice-roi ; mais la confiance et l'harmonie ne sont point encore rétablies.

En 1785, le gouvernement, la noblesse et la roture d'Irlande s'empressèrent à l'envi d'accueillir plusieurs

(1) La sauve-garde de la liberté anglaise est le droit de voter l'armée et les subsides. Un bill de mutinerie, ou plutôt contre la mutinerie, est un bill qui prive les soldats du droit de citoyen, pour les astreindre à la discipline militaire : ainsi on voit qu'un bill de mutinerie perpétuelle rend l'armée permanente, et est un acte très-dangereux. Le parlement britannique ne vote jamais l'armée et les subsides que pour un an ; ainsi, si le roi étoit plus d'un an à convoquer le parlement, il n'auroit plus ni armée ni argent. Les autres moyens qu'il emploieroit pour obtenir des subsides, ou pour maintenir une armée, seroient illégaux. Un des chefs d'accusation contre Charles I, étoit d'avoir levé des subsides sans le consentement du parlement.

familles Génevoises, bannies de leur patrie pour la cause de la liberté, et d'autres qui s'en étoient volontairement retirées, et leur donnèrent un asyle : ces proscrits n'avoient pas voulu se soumettre à l'aristocratie de leurs concitoyens, aidés des forces de la France et de la Sardaigne. On leur fit la concession d'une grande étendue de terre dans le comté de Waterford ; le plan d'une ville qu'on devoit appeler la *Nouvelle-Genève*, fut tracé ; et on leur accorda une somme d'argent pour élever les bâtimens nécessaires. Ces préparatifs n'eurent cependant aucune suite, à cause de quelques différends qui s'élevèrent entre les parties, qui ne furent jamais bien compris ; et conséquemment le projet ne réussit pas.

A l'occasion de la malheureuse maladie dont le roi fut attaqué, les pairs et communes d'Irlande résolurent de présenter une adresse au prince de Galles, pour le prier de prendre le gouvernement de ce royaume pendant l'indisposition de sa majesté, sous le titre de *prince-régent d'Irlande*, et d'exercer, d'après les loix et la constitution de l'empire, toute l'autorité, la jurisdiction, et les prérogatives royales, appartenantes à la couronne et au gouvernement dudit royaume. Le marquis de Buckingham, étant alors vice-roi, refusa de présenter l'adresse, comme contraire aux loix et à son serment ; les deux chambres décrétèrent de nommer des délégués : les pairs choisirent le duc de Leinster et le comte de Charlemont, et les communes quatre de leurs membres. Les délégués partirent pour Londres ; et, en février 1789, présentèrent l'adresse à son altesse royale, dont ils furent très-bien accueillis ; mais, à la grande satisfaction de tous ses sujets, Sa Majesté étant guérie de sa cruelle maladie, le prince leur fit une réponse dans laquelle il exprima l'intérêt le plus vif pour le royaume d'Irlande, et les sentimens de la plus grande reconnoissance envers son parlement, à cause de la manière généreuse avec laquelle il lui avoit proposé la régence, mais que l'heureuse guérison du roi son père ne lui permettoit pas alors d'accepter.

Le parlement d'Irlande a fait beaucoup de réglemens en faveur des catholiques romains de ce royaume ; il leur est maintenant permis d'épouser des protestans, d'exercer la profession du barreau, et de profiter de tous les avantages de leur éducation : toutes les entraves à leur industrie, soit dans le commerce, soit dans les manufactures, sont levées. Il a été fait un traité réciproque de préférence, pour le commerce de grain, entre la Grande-Bretagne et l'Irlande. On est parvenu à diminuer considérablement l'usage immodéré des liqueurs fortes ; et l'on a formé de sages institutions pour le réglement des hospices de charité.

Par suite des concessions faites par le gouvernement, le corps législatif adopta, en 1795, un bill, par lequel les franc-tenanciers catholiques romains ont droit de suffrage pour l'élection des membres du parlement. Les patriotes d'Irlande n'ont pas si bien réussi dans leurs tentatives d'effectuer une réforme dans le parlement même. Malgré l'arrêté du commencement de la session, de faire une enquête de l'état de la représentation, il n'y a eu aucun résultat : le temps ne permet pas, dit-on, d'adopter des innovations utiles, parce qu'elles pourroient en faire naître de nuisibles et de désastreuses.

Au commencement de la session de la même année, la chambre des pairs se forma en comité secret, pour examiner les causes et les progrès de cet esprit de sédition, qui se manifestoit dans diverses parties du royaume. Après avoir passé quelque temps à cette enquête, le comité fit un rapport de ce qu'il avoit découvert, et déclara, qu'il s'etoit tenu des *clubs* et assemblées séditieuses, dans différentes parties du royaume ; et que plusieurs avocats, pour la cause de la liberté, ayant pris la cocarde nationale, avoient paru les armes à la main, et enfreint, de diverses manières, les réglemens établis par le gouvernement. En conséquence, le vice-roi et le conseil firent une proclamation basée sur ce rapport, ordonnant aux magistrats et officiers civils de la ville de Belfast et

des districts adjacens, de dissiper toute assemblée séditieuse, illégale et armée; et, en cas de résistance, de faire saisir les délinquans.

La même année, la levée de la milice occasionna des troubles et des émeutes dans diverses parties de ce royaume. A Castlereagh, particulièrement, le 28 juin 1793, il y eut plusieurs personnes de tuées, et la populace tint tête, pendant plusieurs heures, à un détachement de soldats. Depuis cette époque, il y a eu divers rassemblemens armés dans d'autres endroits; et les tentatives pour les dissiper, par le moyen de la force armée, ont fait répandre du sang de part et d'autre.

Le gouvernement d'Irlande, craignant les conséquences des assemblées populaires, a donné force de loi à un acte, «pour prévenir les assemblées illégales » du peuple». A la seconde lecture de ce bill, dans la chambre des communes, M. Grattan s'y opposa avec beaucoup de fermeté et de hardiesse, en assurant que le bill troubleroit la tranquillité qu'il affectoit de vouloir conserver.

Quoique les catholiques d'Irlande eussent en quelque sorte été réintégrés dans leurs droits civils, par la concession du droit de suffrage, il paroît que leurs chefs, ou leurs protecteurs au parlement, ne furent pas satisfaits de cette simple concession, et qu'ils s'attendirent à une abolition totale des loix qui mettoient une différence entre les catholiques et les protestans. C'est pourquoi lorsque le parti du duc de Portland fut parvenu au ministère, et qu'il eut nommé le comte Fitzwilliam vice-roi d'Irlande, ils regardèrent la question comme décidée. On choisit en conséquence un comité pour préparer une pétition au parlement, pour la révocation de toutes les loix de restriction encore en vigueur. Lord Fitzwilliam en instruisit le ministère, et lui fit en même temps part de sa propre opinion sur la nécessité absolue de cette concession, qu'il regardoit, non-seulement comme une mesure de sagesse, mais comme essentielle au maintien de la tranquillité publique. Il ne

reçut aucune réponse ; et le 12 février M. Grattan fit une motion pour qu'il lui fût permis de présenter un bill, tendant au plus grand soulagement des sujets de Sa Majesté, qui professoient la religion catholique romaine; après une courte opposition, la chambre y consentit. Cependant les intrigues d'un autre parti politique, à la tête duquel étoit M. Beresford, qui réunissoit dans sa personne, ou dans celle de son fils, les fonctions importantes et contradictoires de ministre, de commissaire de la trésorerie, des revenus, du conseil de la commission, de garde-magasin et de banquier, empêchèrent le succès de cette mesure, et lord Fitzwilliam fut subitement rappelé. Il quitta Dublin le 25 mars, et ce jour fut observé dans cette capitale comme un jour de deuil : les boutiques restèrent fermées, il ne se fit aucune affaire ; et les citoyens parurent en grand deuil. A *Colle-Green*, plusieurs personnes respectables, en habits noirs, dételèrent les chevaux de Son Excellence, et traînèrent elles-mêmes la voiture jusqu'au bord de l'eau. Sa Seigneurie voulut, comme c'est l'usage en pareille occasion, distribuer de l'argent; mais cette offre fut rejetée avec le plus noble enthousiasme, même par la populace. On avoit fait mettre les troupes sous les armes, dans la crainte de quelque émeute; mais le peuple ne fit paroître d'autre émotion que celle du chagrin ; il garda le plus grand ordre et la plus grande décence.

Le comte de Cambden, qui avoit été nommé à la place de lord Fitzwilliam, arriva à Dublin le 31 mars, pour prendre les rênes du gouvernement. Il y eut un peu de trouble le soir de son arrivée, mais il fut bientôt appaisé par le moyen de la force armée. On a depuis principalement adopté un système de mesures coercitives ; mais ces mesures n'ont servi qu'à aigrir. La situation du pays, et les principes de ceux qui s'appellent les *Irlandais-Unis*, ont causé les plus vives alarmes au gouvernement. Le peuple a été désarmé dans tout le N. de l'Irlande ; plusieurs cantons ont été soumis à la loi martiale. Une grande

partie du royaume est encore dans un état de mécontentement et de fermentation, dont il n'est pas aisé de prévoir les suites. Le projet d'union de l'Irlande à l'Angleterre, a causé de grands débats au parlement Britannique. Après avoir été d'abord rejeté, il a été repris et a passé. Le parlement d'Irlande l'a adopté, et a été réuni à celui de la Grande-Bretagne le 1er janvier 1801. Nous parlerons, à l'article *France*, des diverses descentes des Français dans cette île, qui furent sans succès.

SECONDE PARTIE.

EUROPE CENTRALE.

ARTICLE PREMIER.

PAYS-BAS.

ÉTENDUE. SITUATION.

Long. 100 l. } Entre } 49 d. 30 m. et 53 d. 30 m. de lat. N.
Larg. 70 } les } 30 m. O. et 4 d. 10 m. de long. E.

Limites.

POUR l'intelligence de l'histoire, nous parlerons ici des Pays-Bas, suivant l'ancienne division en dix-sept provinces. Ces pays sont bornés au N. par la mer d'Allemagne; à l'E., par l'Allemagne, la France; à l'O., par la Manche; au S., par la France.

Noms. — Les dix-sept provinces comprises sous le nom de Pays-Bas, firent anciennement partie de la Gaule-Belgique, et depuis, du cercle de Bourgogne dans l'empire d'Allemagne, et ce fut en raison de leur position, relativement à l'Allemagne, qu'on leur donna le nom de Pays-Bas.

Histoire et division. — Les dix-sept provinces et la partie d'Allemagne située à l'O. du Rhin, portoient, du temps des anciens Romains, le nom de Gaule-Belgique. Environ un siècle avant l'ère chrétienne, les Battes quittèrent la Hesse. Ils se fixèrent sur un territoire marécageux entre le Rhin et la Meuse, et donnèrent le nom de *Batavia* à leur nouveau pays. Les Romains eurent de très-grands égards pour les braves et généreux Bataves. Exempts de tribut, ils conservèrent leur ancien gouvernement,

et ne furent tenus qu'au service militaire. Sur le déclin de l'Empire, les Goths et d'autres peuples du Nord qui alloient attaquer la France et d'autres pays dépendans de l'Empire Romain (1), s'emparèrent en passant de ces provinces, et les divisèrent ensuite en petits gouvernemens, dont chaque chef étoit absolu et indépendant dans son territoire : en conséquence, la Batavie et la Hollande devinrent indépendantes de l'Allemagne, à laquelle un des petits-fils de Charlemagne les avoit réunies au commencement du 12e siècle. Sous son règne, trois pouvoirs réunis, le comte, les nobles et les villes, y exerçoient le pouvoir suprême. En 1433, la maison de Bourgogne ajouta ces provinces à ses vastes Etats.

L'empereur Charles v ayant hérité de cette maison, les transféra en 1477 à la maison d'Autriche, et les réunit à l'Empire, sous le nom de cercle de Bourgogne. La tyrannie de Philippe II, son fils et son successeur au trône d'Espagne, détermina les habitans à secouer le joug de sa domination, et la révolte fut générale. Les comtes de Hoorn et d'Egmont, et le prince d'Orange s'en déclarèrent les chefs ; et comme la réforme de Luther faisoit alors des progrès dans les Pays-Bas, on exerça contre ses disciples des persécutions qui les forcèrent de se joindre aux mécontens. Dans ces circonstances, Philippe II créa une espèce d'inquisition, qui déploya tant de cruautés, qu'on la nomma le tribunal de sang. Des milliers de luthériens périrent sur l'échafaud et dans les combats; les comtes de Hoorn et d'Egmont furent pris et décapités. Mais le prince d'Orange, revêtu du titre de stathouder, se retira en Hollande; et en 1579, la Hollande et les provinces voisines formèrent une confédération pour leur défense commune. Ces révoltés, que le tyran nomma d'abord par mépris *la troupe des mendians*, déployèrent sous la conduite du prince d'Orange tant de courage, de persévérance

(1) Voyez, pour plus grands détails, la Géographie comparée, tome VI, et les cartes de l'Empire Romain, à la fin de l'atlas.

et d'activité, qu'avec le secours d'Elisabeth, qui régnoit alors sur l'Angleterre, ils forcèrent l'Espagne à les déclarer libres; et en 1609, toutes les puissances de l'Europe les reconnurent pour un Etat indépendant, sous le nom de *Provinces-Unies*. Dans leurs guerres contre les Anglais, sous le règne de Cromwell et de Charles II, ils équipèrent des flottes considérables, qui acquirent une brillante réputation. Lorsque la maison d'Autriche, qui commandoit depuis quelques siècles en Allemagne, en Espagne et dans une partie de l'Italie, fut déchue de sa haute puissance, et que la jalousie générale eut pour objet la maison de Bourbon favorisée par le gouvernement de Hollande, qui avoit destitué le prince d'Orange du stathoudérat, le peuple alarmé rétablit unanimement cet office en faveur du prince qui occupa depuis le trône d'Angleterre sous le nom de Guillaume III. Ce prince, et après lui la reine Anne, furent, durant leur règne, les chefs de la confédération formée contre Louis XIV.

Les écrivains anglais ont discuté la conduite des Hollandais à l'égard de l'Angleterre dans les guerres de 1742 et de 1756, et les circonstances qui ont occasionné en 1780 leur rupture avec les Anglais : ils ont prétendu que les Etats ayant refusé d'observer les conditions du traité qui existoit entr'eux et la Grande-Bretagne, celle-ci étoit dès ce moment dégagée de toutes ses conventions avec la Hollande. Son commerce souffrit considérablement de cette guerre, mais le dernier traité de paix rendit aux Hollandais tout ce qu'ils avoient perdu, à l'exception de Negapatan dans les Grandes-Indes.

C'est probablement à leur querelle avec la Grande-Bretagne, qu'on doit attribuer les contestations des Etats Généraux avec l'empereur Joseph II. Il considéra l'épuisement de quelques puissances de l'Europe comme une circonstance favorable au succès de ses vues ambitieuses. Il obtint en 1781 la démolition de la barrière que les Hollandais avoient si opiniâtrement maintenue du temps de la reine Anne, et parut

se disposer à empiéter sur leur territoire. On proposa aux Etats une conférence relative aux limites des deux pays; mais en attendant qu'on l'ouvrît, l'empereur se permit quelques actes d'hostilités, au moyen desquels il étendit un peu son territoire. Il s'empara de deux petits forts, Saint-Donat et Saint-Paul, et de quelques terreins marécageux dans les environs de Sluys. Il demanda aussi, pour préliminaire, que les Hollandais retirassent le vaisseau de garde qu'ils avoient en face de Lillo, afin de prouver qu'ils reconnoissoient la libre navigation de la Scheldt comme une des prérogatives de sa majesté impériale. Ceci ayant été accordé, on ouvrit les négociations et on discuta les réclamations de quelques foibles sommes d'argent et de plusieurs petites portions de terre. Celle de Maëstricht et de son territoire étoit la plus importante. Les conférences se continuèrent quelque temps avec tout le flegme et la lenteur que les Hollandais ont coutume de mettre dans leurs transactions. Mais l'empereur, impatient, exigea une réponse définitive, et les affaires sembloient annoncer une rupture prochaine. Dans son ultimatum, qu'il fit remettre le 2 d'août aux commissaires, il se désista de ses prétentions sur Maëstricht, en échange de la navigation libre et illimitée des deux branches de la Scheldt jusqu'à la mer; et pour prouver sa parfaite confiance dans la sagesse et la justice des Etats-Généraux, il déclara qu'à dater du jour de son ultimatum, il considéroit la navigation de la Scheldt comme ouverte et libre, et qu'en conséquence il regarderoit la moindre insulte faite à son pavillon dans ces parages, comme une hostilité et une déclaration de guerre de la part de la république. Il concluoit par déclarer que pour ne point laisser de doute sur son irrévocable résolution d'insister sur le contenu de son ultimatum, il avoit ordonné de faire partir du port d'Anvers un vaisseau sous son pavillon, ayant suffisamment fait connoître ce qui en résulteroit si on l'empêchoit de naviguer paisiblement jusqu'à la mer.

On arrêta toutefois le navire à son passage, ainsi qu'un autre, que l'empereur fit partir d'Ostende pour remonter la Scheldt jusqu'à Anvers. Les Hollandais offrirent de les relâcher si les capitaines vouloient promettre de retourner à l'endroit de leur départ, et de ne pas avancer plus loin dans la rivière ; mais ils rejetèrent cette proposition. En conséquence, l'empereur prétendit qu'ils avoient insulté son pavillon, et prévint toutes les puissances de l'Europe qu'il considéroit cette démarche des Etats, comme une déclaration de guerre formelle. Dans une réponse par écrit que les commissaires Hollandais remirent à la cour de Bruxelles, ils observèrent que l'empereur ne pouvoit pas raisonnablement accuser les Etats Généraux d'agression, puisqu'ils s'étoient bornés à défendre un droit incontestable; qu'ils persistoient toujours dans leurs dispositions pacifiques, mais que si malheureusement sa majesté impériale les dédaignoit, quoiqu'ils aimassent à se flatter du contraire, la république se trouveroit dans la triste nécessité d'avoir recours aux moyens autorisés par les droits de la nature et des nations.

La cour de Vienne fit immédiatement de grands préparatifs pour attaquer les Hollandais, et quelques centaines d'Impériaux s'étant approchés de la contrescarpe de Lillo avec de l'artillerie, le 7 novembre, l'officier qui commandoit dans cette place fit percer les digues, et se mit à l'abri d'une attaque, en inondant le pays qui environne les forts de la Scheldt, à plusieurs lieues à la ronde. On se disposoit de part et d'autre pour l'ouverture de la campagne suivante ; mais la France et la Prusse intervinrent en qualité de médiatrices, et réussirent à pacifier cette contestation. En considérant toutefois la conduite que l'empereur tint en partageant la Pologne, en démolissant les places fortes qui faisoient la sûreté des Pays-Bas, en réclamant la libre navigation de la Scheldt et des Grandes-Indes, en passant enfin successivement d'une prétention à une autre, on peut raisonnablement présumer que les ministres et les cabinets de

certains pays ne respecteront à l'avenir les traités les plus solemnels, que jusqu'au moment où ils auront la force et l'intérêt de les rompre.

Durant le cours de leurs contestations avec l'empereur, les Provinces-Unies furent intérieurement agitées par des dissensions dont il convient de donner ici brièvement une idée. La république étoit fort humiliée des pertes qu'elle avoit faites durant sa dernière guerre contre les Anglais, qui s'étoient emparés presque sans résistance de tous leurs établissemens dans les Indes Occidentales, d'une grande partie de leurs vaisseaux et de presque tout leur commerce. Cette suite de désastres excita l'animosité des deux factions qui s'accusoient réciproquement d'en être la cause. Les patriotes imputoient toutes les défaites au stathouder, qui avoit ouvertement manifesté sa prédilection pour les Anglais dès les commencemens de leurs contestations avec leurs colonies de l'Amérique. Ils l'accusoient aussi d'avoir invité les Anglais à commencer les hostilités et contribué perfidement à leurs succès. Toutes les observations de ce prince et du conseil d'état sur l'inégalité de forces des deux nations, toutes ses remontrances sur le mauvais état des chantiers et des arsenaux furent oubliées ; les patriotes publioient hautement que le stathouder avoit volontairement facilité toutes leurs défaites depuis le commencement des hostilités. De leur côté, les orangistes accusoient leurs adversaires d'avoir choisi, pour engager la république, le moment où elle manquoit de tous les moyens nécessaires pour la soutenir. Au mois de mai 1786, tandis que les deux partis continuoient de récriminer et de s'accuser réciproquement, le stathouder donna l'ordre de se saisir du poste de Vreeswik, très-important pour la ville d'Utrecht, par sa situation sur un canal entre cette ville et la Hollande Méridionale. C'est-là où sont placées les écluses au moyen desquelles on peut inonder en un moment ces deux provinces. Cette entreprise occasionna un combat entre le stathouder et les bourgeois d'Utrecht, qui furent les vainqueurs. A la suite de

ceci, il y eut encore quelques autres hostilités peu importantes; mais sur ces entrefaites, Amsterdam devint la scène d'un violent tumulte, excité comme à l'ordinaire par les partisans du stathouder. Un grand nombre de personnes y perdirent la vie, et il en résulta une révolte de la majeure partie des troupes régulières de la république, qui passèrent du côté du stathouder. Mais malgré cet avantage et quelques autres, la querelle se soutint avec tant de violence, que les patriotes se saisirent de la princesse d'Orange, et la retinrent prisonnière durant toute une nuit.

Le roi de Prusse réussit toutefois à calmer ces turbulentes commotions, en conduisant une armée sur le territoire de la république, où il prit possession de Rotterdam et de plusieurs autre villes, sans éprouver la moindre résistance. Les deux partis, également épouvantés de cette expédition, en vinrent promptement à un accommodement; et un traité conclu entre les Etats-Généraux et le roi de Prusse acheva la réconciliation. Les cours de Londres et de Berlin garantirent à la maison d'Orange le stathoudérat héréditaire, et le gouvernement de toutes les provinces, avec tous les droits et prérogatives spécifiés en 1747 et 1748; et il paroissoit qu'au moyen de l'étroite union de ces deux puissances, la république ne courroit plus à l'avenir le risque de voir sa tranquillité domestique troublée par des influences étrangères.

Nous terminerons ici l'histoire des sept Provinces-Unies, qui se sont si glorieusement distinguées en défendant la cause de la liberté. Tant que les hommes conserveront quelques notions des droits inaliénables de l'humanité, ils se rappelleront avec plaisir les efforts et les succès de ces petites provinces, contre un tyran fanatique et féroce. Ces provinces ont éprouvé depuis un grand changement, par la conquête de ce pays par les Français en 1794; le stathoudérat fut aboli : elles ont été reconnues par la France, sous le nom de *République Batave*, et quelque temps après, par les puissances alliées de cette république. Elles ont adopté une forme de gouvernement à-peu-près sem-

blable à celui de cette dernière. (Voyez la *France* pour l'histoire de ces dernières années.) Lorsque l'indépendance des Provinces-Unies fut reconnue, les Espagnols conservèrent la paisible possession des dix autres provinces qui composent le reste des Pays-Bas, jusqu'à l'époque où le duc de Malborough, général des alliés, remporta en 1706 la mémorable victoire de Ramillies. Après cet événement, une grande partie des dix provinces, et Bruxelles leur capitale, reconnurent pour leur souverain Charles VI, qui monta depuis sur le trône impérial. Sa fille, la dernière impératrice, les conserva jusqu'en 1741, où les Français en firent la conquête, à l'exception d'une partie du Luxembourg ; et elles leur seroient probablement restées, si la maison d'Autriche n'avoit pas été puissamment secourue par la Hollande et l'Angleterre. Nous parlerons ci-dessous des acquisitions que la France fit d'une partie de ces pays, dans le siècle dernier.

Peu de temps après la cessation des troubles de la Hollande, les provinces des Pays-Bas appartenantes à l'empereur, formèrent le projet de se rendre libres. La source de la querelle fut, comme dans tous les autres pays, relative aux prérogatives que l'empereur usurpoit au-delà de ce que ses sujets vouloient lui accorder. Ce prince ayant employé la force pour les maintenir, des foules de Brabançons mécontens se réfugièrent sur le territoire des Provinces-Unies.

L'empereur, irrité, traita les insurgens avec la plus grande rigueur. Le comte de Trautmansdorff fit annoncer, par une proclamation, qu'on ne leur feroit point de quartier, et que les collèges où ils se cachoient seroient brûlés sans miséricorde. Le général d'Alton, en s'avançant à la tête de 7000 hommes, pour reprendre les forts, publia qu'il se proposoit de les prendre d'assaut, et de passer tous ceux qui s'y trouveroient au fil de l'épée.

Les patriotes répondirent à cette odieuse proclamation, par un manifeste dans lequel ils déclaroient que l'empereur avoit forfait son autorité par des excès

de tyrannie et de cruauté, par la violation de son serment et de la constitution. Ils menaçoient tous ses partisans du bannissement, et exhortoient tous leurs compatriotes à prendre les armes pour la défense de leur pays. Ils recommandoient toutefois sévèrement de ne point souffrir que des rassemblemens exerçassent le pillage; en déclarant que ceux qu'on prendroit sur le fait, seroient considérés comme des ennemis et traités en conséquence.

Ce manifeste étoit daté du 24 octobre 1789, à Hoogstraten, en Brabant. Presque toutes les villes de la Flandre-Autrichienne se montrèrent déterminées à secouer le joug de l'empereur, et toutes les classes de citoyens prirent les armes avec le plus grand zèle, sans en excepter les ecclésiastiques. L'empereur les avoit dépouillés d'une partie de leurs revenus, et la valeur fut dans cette occasion remplacée par le ressentiment. Les insurgens rassemblèrent une armée très-nombreuse, qui, après quelques combats sanglans, s'empara de Gand, Bruges, Tournai, Malines, et Ostende. Le général d'Alton fut contraint de faire sa retraite et de se renfermer dans Bruxelles. Il y eut un combat près de Gand, où les patriotes remportèrent la victoire; ils y perdirent cependant un 1000 des leurs, sans compter les femmes et les enfans. Les troupes qu'on leur opposa commirent, sur ceux qui tombèrent entre leurs mains, des actes de férocité presque incroyables. Elles imprimèrent, sur le caractère de l'empereur et de leurs commandans, une tache odieuse et ineffaçable. Ils ordonnèrent à leurs soldats de détruire tout ce dont ils ne pouvoient pas faire leur profit, et ces cannibales ne se contentèrent pas d'égorger les hommes : les femmes et les enfans à la mamelle eurent le même sort. On en vit plonger leurs baïonnettes dans le sein des enfans encore au berceau, et d'autres les clouer contre les murailles des maisons. Ces atrocités assurèrent le succès de leurs adversaires. Tous les pays du Brabant, de la Flandre et de la Meuse, se déclarèrent en leur faveur. Ils publièrent un mé-

moire justificatif, dans lequel ils alléguoient, pour motif de leur conduite, la continuité d'édits tyranniques qui avoient répandu la désolation dans leur pays, depuis la mort de l'impératrice-reine ; l'extension illimitée des prérogatives impériales, directement opposées au serment que l'empereur avoit fait à son couronnement, et qu'on ne pouvoit pas considérer autrement que comme un parjure ; les violences exercées sur ses sujets, en les enlevant au milieu de la nuit, de leurs maisons, et les envoyant périr à Vienne, dans le fond d'un cachot ou sur les bords du Danube : et ce n'étoit pas tout ; il avoit inhumainement massacré ses sujets, livré les villes et villages aux flammes, et formé l'abominable projet d'exterminer le peuple qui combattoit pour la défense de ses droits. Ces excès, ajoutoient-ils, peuvent paroître excessivement terribles, et en imposer aux esprits foibles ; mais le courage naturel d'un peuple poussé à bout par des vexations continuelles, et animé par le désespoir, repoussera les derniers efforts de la tyrannie, et les rendra aussi impuissans qu'ils sont odieux et inouis. En conséquence, ils se déclarèrent indépendans et dégagés pour toujours des liens qui les attachoient à la maison d'Autriche.

L'empereur appercevant enfin le mauvais effet que sa cruauté avoit produit, fit proclamer des amnisties et des promesses d'indemnités ; mais elles furent reçues avec le plus grand mépris. Les patriotes poussèrent rapidement leurs conquêtes, et prirent avant la fin de l'année possession de toutes les places des Pays-Bas, à l'exception d'Anvers et de Luxembourg.

Mais quoiqu'ils fussent en apparence séparés pour toujours de la maison d'Autriche, la mort de Joseph, qui ne survécut pas long-temps à leur scission, produisit une si grande métamorphose dans le système du gouvernement, qu'elle changea totalement la face des affaires. Les dispositions douces et pacifiques de Léopold, son successeur, les mesures conciliatrices qu'il adopta, et la médiation des cours d'Angleterre, de Prusse et de Hollande, calmèrent le ressentiment

des provinces révoltées, et le 27 juillet 1790, les puissances médiatrices signèrent, à Reichenbach, un accommodement qui rétablit l'ordre et la paix dans les Pays-Bas appartenant à sa majesté Impériale. Ces provinces rentrèrent sous la domination de l'empereur; et la Prusse, l'Angleterre, et les Etats de la Hollande en garantirent solennellement la souveraineté à lui et à ses successeurs. Ces provinces furent envahies depuis, deux fois, par les Français. La première, sous Dumouriez, en 1792; la seconde, en 1794, l'an 2, après la bataille de Fleurus, par les généraux Jourdan, Pichegru et Moreau. Elles ont été cédées à la France par le traité de paix de Campo-Formio et celui qui vient d'être signé à Lunéville le 20 ventôse an 9, 9 février 1801, entre la France et l'empereur, et qui est la confirmation du premier traité.

Nous ferons des dix-sept provinces, deux grandes divisions; 1°. celle du N., qui contient les sept Provinces-Unies, connues ci-devant sous le nom de *Hollande*, maintenant sous celui de *République Batave;* 2°. celle du S. qui contenoit les dix provinces suivantes. I. Le *duché de Brabant*, dont la partie septentrionale appartient aux Hollandais, et la méridionale étoit à l'Autriche. II et III. Le *marquisat d'Anvers* et la *seigneurie de Malines*, qui étoient enclaves dans le Brabant. IV. La *Haute-Gueldre* ou méridionale à l'Autriche, à l'exception de Venlo et de Stephansvert qui étoient aux Hollandais. V. Le *duché de Limbourg* à l'Autriche; Fauquemont et Dalem appartenoient aux Hollandais. VI. Le *comté de Namur* à l'Autriche. VII. Le *duché de Luxembourg* à la même. VIII. Le *comté de Hainaut* à la même puissance, à l'exception de la partie cédée à la France sous Louis XIV. IX. Le *comté de Flandre*, divisé en trois parties, Flandre hollandaise ou septentrionale, Flandre autrichienne, Flandre française ou méridionale, conquise par Louis XIV. X. Le *comté d'Artois* également conquis par ce monarque. La France a formé 9 départemens des pays ci-devant Autrichiens: elle y a joint les parties

qui lui ont été cédées par la Hollande en 1795, excepté le Brabant Hollandais qui leur est resté; elle y a joint encore l'évêché de Liége. Nous donnerons leur description à la France, article *Nouveau territoire français.*

PROVINCES-UNIES ou RÉPUBL. BATAVE.

ÉTENDUE. SITUATION.

Long. 5ol. ⎧ Entre ⎫ 2ᵉ et 5ᵉ d. de long. E.
Larg. 45 ⎩ les ⎭ 52ᵉ et 54ᵉ d. de. lat. N.
Lieues carrées..... 992
Peuplées à raison de 2,016 habitans par lieue carrée.

Limites et divisions.

Ce pays est borné à l'E. par la Westphalie, au S. par la Belgique, à l'O. et au N. par la mer d'Allemagne.

La description suivante, extraite du mesurage du globe, par M. Templeman, contient la meilleure division des Provinces-Unies, y compris le Texel, les autres îles, et le Brabant Hollandais.

Ancienne division.

	Noms des provinces.	Lieues carr.	Long.	Larg.	Villes capitales.
Calvinistes.	Groningue.....	60	15	13	Groningue.
	Frise.....	90	15	12	Leuwarden.
	Over-Yssel.....	212	22	17	Deventer.
	Gueldre.....	110	17	14	Nimègue.
	Zutphen.....	72	13	11	Zutphen.
	Utrecht.....	50	14	8	Utrecht.
	Hollande.....	200	28	18	Amsterdam.
	Iles du Zuyderzée..	13			
	Zélande.....	34	10	8	Middelbourg.
	Brabant Hollandais.	151			Bois-le-Duc.

Nouvelle division comparée avec l'ancienne.

Le territoire de la République Batave est divisé en huit départemens, savoir:

I. Le dép. de l'Ems tire son nom de la rivière d'Ems, qui le borne au N. E. et se jette dans la mer d'Allemagne. Il comprend la province de Groningue et celle de Frise. Le chef lieu est *Leuwarden*.

II. Le dép. du Vieux Yssel tire son nom de la rivière d'Yssel, laquelle est une branche du Rhin qui arrose ce département et se jette dans le Zuyderzée. Il comprend la province d'Over-Yssel et une partie de celle de Gueldre et Zutphen. Le chef-lieu est *Zwol*.

III. Le dép. du Rhin tire son nom du Rhin qui le traverse. Il comprend le reste de la province de Gueldre et Zutphen, et une partie de la province d'Utrecht. Le chef-lieu est *Arnheim*.

IV. Le dép. de l'Amstel tire son nom de la rivière d'Amstel qui l'arrose, et termine son cours à Amsterdam. Il comprend la partie de la province de Hollande où est Amsterdam. Le chef-lieu est *Amsterdam*.

V. Le dép. du Texel tire son nom de l'île et du port de Texel. Il comprend toute la partie septentrionale de la province de Hollande, et sa partie méridionale jusqu'à Leyde inclusivement. Le chef-lieu est *Alkmar*.

VI. Le dép. de la Delft tire son nom de la rivière de Delft qui l'arrose, et se jette dans la Meuse. Il comprend le reste de la partie méridionale de la province de Hollande et le reste de la province d'Utrecht. Le chef-lieu est *Delft*.

VII. Le dép. du Dommel tire son nom de la rivière de Dommel qui l'arrose, et se jette dans la Meuse. Il comprend la partie orientale du Brabant Hollandais. Le chef-lieu est *Bois-le-Duc*.

VIII. Le dép. de l'Escaut et de la Meuse tire son nom des deux principales rivières qui l'arrosent. Il comprend la partie occidentale du Brabant Hollandais et la province de Zélande. Le chef-lieu est *Middelbourg*.

Noms ancien et nouveau. — Les anciens habitans de ces provinces s'appeloient *Bataves* et *Frisons*. Le

nom des Provinces-Unies leur vint de l'union qu'elles firent, en 1579, à Utrecht, pour se défendre mutuellement contre le roi d'Espagne, dont elles avoient secoué le joug. On nommoit aussi les Provinces-Unies république de Hollande. La France, dans le traité de paix et d'alliance, conclu à la Haye, le 25 floréal an 3, les reconnut sous le nom de *République Batave*.

Air, sol, surface et aspect du pays. — Ces provinces situées sur le côté oriental de la mer d'Allemagne, font face à l'Angleterre, à la distance de trente lieues. Elles ne consistent qu'en une langue de terre étroite, basse et marécageuse, entrecoupée par les embouchures de plusieurs grandes rivières. Ses habitans ont successivement gagné du terrein sur la mer, au moyen des digues qu'ils ont élevées et maintenues à force de travaux et de dépenses. L'air de ce pays est en conséquence épais et nébuleux. Durant l'hiver, les fortes gelées le purifient; les vents d'E. y règnent ordinairement pendant quatre mois, et leurs ports sont fermés par les glaces. L'humidité de l'air enrouille les métaux et pourrit les bois beaucoup plus promptement qu'ailleurs, et cet inconvénient est la source de la grande propreté qu'on admire dans les maisons; c'est ce qui a fait contracter aux Hollandais l'habitude de frotter et récurer presque sans cesse. Le sol n'est point favorable à la végétation; mais les industrieux habitans ont pratiqué des canaux qui l'ont rendu propre aux pâturages, et dans quelques cantons, à la culture. La Hollande, malgré tous ses avantages pour le commerce, n'est pas un pays agréable à habiter, particulièrement pour des étrangers. On n'y voit, ni montagnes, ni coteaux, très-peu de sources ou de ruisseaux d'eau douce. En contemplant la surface de ce pays, du haut d'une tour ou d'un clocher, on croiroit voir un vaste marais entrecoupé de fossés, à certaines distances. Les canaux qui servent de grandes routes, sont remplis, durant les mois d'été, d'eaux fangeuses et croupies, qui exhalent une odeur désagréable et mal-saine.

Rivières. — Les rivières sont d'une grande importance pour les Provinces-Unies. La principale est le *Rhin*, l'une des plus considérables de l'Europe ; la *Meuse*, la *Scheldt* et la *Vecht*. Plusieurs autres rivières plus petites, et une infinité de canaux, se déchargent dans celles que nous venons de nommer ; nous en parlerons plus amplement à l'article *Topographie*.

Productions végétales et animales de terre et de mer. — Les grains que ces provinces produisent, ne suffisent pas pour leur consommation ; mais en saignant et desséchant les marais et les frondrières, les Hollandais ont formé d'excellens pâturages, où ils engraissent les bestiaux qu'ils tirent de l'Allemagne et du Danemarck, et qui leur produisent une immense quantité du meilleur beurre et des meilleurs fromages de l'Europe. Leur pays produit de la tourbe, de la garance, du tabac, quelques fruits et du fer ; mais ils tirent des pays étrangers le charbon de terre, les bois de construction et presque toutes les commodités ou même les nécessités de la vie. Ils ont une excellente race de brebis, dont la laine est très-estimée. Leurs chevaux et leurs bêtes à cornes sont plus massifs que ceux des autres nations de l'Europe. Il y a, dit-on, chez eux, des loups et des ours sauvages. Les cigognes font leurs nids et couvent sur le faîte de leurs cheminées ; mais ces oiseaux de passage s'en vont avec leurs petits, vers le milieu du mois d'août, et reviennent dans le mois de février suivant. Leurs poissons de rivière sont à-peu-près les mêmes que ceux de France ; mais leurs poissons de mer sont en général beaucoup plus gros : c'est peut-être parce qu'ils pêchent ordinairement plus au large. On ne voit point de harengs sur leurs côtes ; mais les îles du Texel sont environnées de lits ou amas d'huîtres délicieuses. Malgré tous ces inconvéniens, l'industrie des Hollandais fournit chez eux, en aussi grande abondance et à aussi bon marché que dans tout autre pays de l'Europe, le nécessaire et les commodités de la vie, excepté aux voyageurs et aux étrangers.

Population, habitans, mœurs, coutumes et amu-

semens. — Les sept Provinces-Unies sont peut-être, relativement à leur étendue, le pays le plus peuplé de l'univers. Suivant les meilleures autorités, elles contiennent 113 villes, 1,400 villages, et environ 2,000,000 d'habitans, indépendamment des villes et des habitans de la partie du Brabant qu'ils possèdent, ayant cédé à la France les autres territoires qu'ils avoient dans les Pays-Bas (1). Les mœurs, les coutumes, et même le caractère des Hollandais, semblent être le produit de leur situation et des besoins qui en résultent naturellement. La nécessité de défendre leur pays par des digues, contre les efforts de la mer, exige des travaux presque perpétuels. Les innombrables canaux dont il est par-tout entrecoupé, demandent aussi des réparations très-fréquentes; et ce qu'on peut nommer leurs denrées naturelles, leur beurre, leurs fromages, etc. sont le produit d'un travail journalier et constant. Ils tirent laborieusement de la mer leur principale nourriture, qui consiste en harengs: car l'amour du gain les porte à vendre leurs meilleurs poissons aux Anglais et aux autres nations. L'air ou la température de leur climat les rend en général lents et flegmatiques; ils sont toutefois sujets à des accès de colère, particulièrement lorsqu'ils ont fait excès de liqueurs fortes. On pourroit même dire que leurs vertus sont l'effet de leur indifférence pour tout ce qui ne concerne pas directement leur intérêt personnel: car en toute autre occasion ils sont généralement doux et paisibles; et c'est au même principe qu'on doit attribuer leur attachement à la constitution et à l'indépendance de leur pays, car ils n'ont entrepris de changer leur gouvernement que dans des circonstances où ils se voyoient à la veille de leur ruine.

Le courage des Hollandais s'anime et devient capable des plus grands efforts dès que leurs intérêts

(1) Au commencement de ce siècle, M. de Wit calcula la population de la Hollande à 2,500,000 habitans; mais M. Temple ne la porte qu'à 2,000,000; et en considérant l'étendue du pays, cette population, comparée à celle de l'Angleterre, est comme de 6 à 1.

courent des risques : ils l'ont prouvé dans leurs guerres maritimes contre l'Angleterre et la France. Les paysans ont l'esprit lourd et la conception lente ; mais ils sont dociles quand on les traite avec douceur. Les marins ont une sorte de franchise brusque. Les artisans ont en général la réputation de traiter honnêtement, et d'être très-économes de leur parole. L'habitude de fumer du tabac, est commune aux deux sexes de tout âge ; la passion de gagner de l'argent les rend très-insociables. Dans l'ivresse, la dernière classe se livre à tous les excès de la brutalité. On a vu aussi les Hollandais exercer loin de leur pays des cruautés effrayantes, lorsqu'elles pouvoient servir leur avarice, et qu'ils espéroient n'être pas découverts. Mais dans leur pays, ils sont en général paisibles et bienfaisans. Les meurtres et les violences y sont très-rares. Quant au reproche d'ivrognerie habituelle, qu'on fait aux deux sexes, elle est en grande partie l'effet du climat. En général, les desirs et les passions ont ici moins de violence que chez les autres nations, en exceptant toutefois l'avarice. Les Hollandais n'ont pas assez de vivacité dans l'esprit pour se livrer à la joie, ni même aux plaisanteries de la gaîté, et ils sont trop froids pour connoître la passion de l'amour, qui ne consiste parmi eux que dans une sorte d'affection mécanique, fondée sur l'intérêt, la convenance ou l'habitude. Leurs jeunes gens parlent quelquefois d'amour, plus par théorie que par expérience, et comme d'un sentiment qui leur convient plus qu'il ne les affecte. La révolution qui s'est opérée en 1794 (an 3), a apporté de grands changemens dans leurs mœurs.

Pour tout ce qui concerne le commerce et la banque, les Hollandais sont incontestablement plus habiles que tous les autres peuples de l'univers ; car ils ne le sont pas moins à conserver leurs richesses qu'à les acquérir, et cette dernière science, plus rare, n'est pas la moins nécessaire. Leur maxime générale est de ne jamais dépenser la totalité du revenu, si mince qu'il puisse être. S'il arrivoit à un Hollan-

dais de n'avoir rien économisé dans le cours d'une année, il la regarderoit comme perdue; et cette conduite, si elle étoit connue, lui feroit dans l'esprit de ses compatriotes le même tort que chez d'autres nations, les prodigalités poussées jusqu'à l'extravagance. Mais cette extrême frugalité est aujourd'hui beaucoup moins générale parmi les Hollandais. Le luxe s'y est introduit comme dans les autres pays de l'Europe; les femmes de la classe riche ont pris le goût du jeu, et quelques-unes d'entr'elles décèlent des dispositions à la galanterie dont on n'auroit pu précédemment citer un seul exemple. La Hollande est de tous les pays celui dont les habitans sont en plus grand nombre, sinon riches, au moins dans une honnête aisance, et où l'on voit plus rarement arriver de faillites ou banqueroutes. Il en résulte que, malgré l'énorme fardeau de leurs taxes et de leurs impositions, ils prospèrent et s'enrichissent.

C'est par cet esprit de régularité systématique, et leur persévérance infatigable, que les Hollandais ont réussi à débarrasser leur pays des déluges d'eau qui en couvrirent durant tant de siècles une grande partie, à contenir les rivières et les mers qui les environnent, par des digues d'une force et d'une épaisseur presque incroyables, et à s'en former des remparts qui ne leur laissent point d'inquiétude sur le danger d'une invasion. Ils ont couvert leurs frontières et leurs villes d'une infinité d'écluses, au moyen desquelles quelques heures suffisent pour inonder toute la surface du pays et le rendre inaccessible. La persévérance et la frugalité, considérées comme les traits dominans de leur caractère, ont produit les miracles qu'on leur a vu faire. Ils ont réussi, quoiqu'étant dans la situation la plus déplorable, non-seulement à secouer le joug de l'Espagne, mais à lui porter les coups les plus sensibles; ils s'emparèrent de ses galions, et formèrent à ses dépens des établissemens dans l'Afrique et dans les Indes Occidentales. Les pauvres habitans d'une misérable province rivalisèrent une nombreuse, riche et puissante nation, et de-

vinrent des ennemis formidables. Les forces de terre et de mer qu'ils opposèrent à Louis XIV et à Charles II, ne sont pas moins étonnantes. Dans cette guerre, ils eurent jusqu'à 150,000 soldats, et 80 vaisseaux de ligne. Mais la frugalité n'étant plus parmi eux une vertu si générale, les riches marchands et artisans commencent à singer le luxe des Anglais et des Français dans leurs vêtemens et leur manière de vivre. Les négocians et les magistrats retirés du commerce, portent tout aussi loin que ceux des autres nations, le faste de leurs tables, maisons, meubles et équipages. C'est en Hollande qu'on trouve les hommes les plus adroits à patiner sur la glace. Les deux sexes se livrent à cet exercice avec infiniment de grace, et une vivacité presqu'incroyable.

Costume. — Leur manière de se vêtir étoit autrefois remarquable par les larges culottes des hommes, par les jaquettes, les courtes jupes et autres singularités des femmes, dont ce costume rendoit le massif embonpoint encore plus déplaisant; mais il n'y a plus aujourd'hui que les matelots et la dernière classe du peuple, qui portent encore cet ancien habillement.

Religion. — La religion la plus répandue est le calvinisme. Les presbytériens sont admis dans les armées, mais ils ne pouvoient point avant la révolution occuper une place ou exercer un emploi dépendant du gouvernement; la constitution les admet, comme les autres, à toutes les fonctions publiques. Toutes les religions et sectes sont tolérées. L'Etat, comme en France, n'en reconnoît aucune; elles jouissent de la liberté de se rassembler pour célébrer leurs cultes. Les juifs et les catholiques romains y sont en grand nombre. Ce pays offre un exemple frappant des avantages de la tolérance religieuse. Chaque individu ayant la liberté de prier ou d'honorer Dieu à sa manière, les hommes dont les opinions sont à cet égard les plus opposées, vivent ensemble paisiblement. Personne ne peut se plaindre d'être persécuté par rapport à ses principes religieux, ni

espérer, en propageant sa religion, de former un parti et de renverser le gouvernement; au moyen de quoi les hommes vivent ensemble comme des citoyens de l'univers. Les différences d'opinions ne détruisent ni l'amitié, ni l'estime; ils sont unis par les liens de l'humanité et de la paix, et peuvent également, sous la protection de l'Etat, cultiver tous les arts, exercer une industrie, ou se livrer à l'étude et à l'examen des théories spéculatives.

Langue. — La langue naturelle des Provinces-Unies est un dialecte corrompu de la langue Allemande; mais tous ceux qui ont reçu un peu d'éducation, parlent l'anglais et le français; cette dernière langue y est très-répandue depuis le séjour des troupes françaises dans le pays.

Savans et Littérateurs. — Erasme et Grotius, tous deux nés dans ce pays, acquirent autant de célébrité dans la littérature moderne, que Boerhaave, leur compatriote, dans la partie de la médecine. Harlem dispute aux Allemands l'honneur d'avoir inventé la presse. Les magistrats conservent deux exemplaires d'un livre intitulé, *Speculum Salvationis*, qui fut imprimé par Koster en 1450, et c'est aux presses d'Amsterdam, de Rotterdam, d'Utrecht, de Leyde, etc. que nous sommes redevables des plus élégantes éditions des auteurs classiques. Les Hollandais ont excellé dans la controverse théologique, qui, avant l'établissement de la tolérance, eut tant d'influence dans l'Etat, que le gouvernement fut à la veille d'être renversé par les violentes querelles concernant l'arménianisme, le libre arbitre, la prédestination, etc. Indépendamment de Boerhaave, ils produisirent encore des écrivains très-savans dans toutes les branches de la médecine. A la tête de leurs nombreux commentateurs des auteurs classiques, on peut placer Grœvius et Burman. Ils ont en latin une profusion de poëmes et d'épigrammes. On a vu plus récemment parmi eux Van-haaren qui n'est pas dépourvu de talens poétiques; il publia en 1747, plusieurs poëmes en faveur de la liberté, qu'on admira principalement

parce que l'auteur étoit un Hollandais. Dans les autres branches de la littérature, leurs compositions sont triviales, et relatives pour la plupart à l'emploi que l'auteur exerçoit dans l'université, l'église ou l'Etat.

Universités. — Il y en a cinq, placées à Leyde, Utrecht, Groningue, Harderwick et Franeker.

L'université de Leyde, fondée en 1575, est la plus vaste et la plus ancienne des Provinces-Unies. Sa bibliothèque contient, indépendamment d'une nombreuse collection de livres imprimés, deux mille manuscrits orientaux, parmi lesquels il y en a beaucoup d'écrits en arabe. On y voit une sphère très-volumineuse, conforme au système de Copernic. On y a adapté une horloge qui la fait mouvoir. On voit aussi dans cette ville un jardin des plantes et une salle d'anatomie.

L'université d'Utrecht fut primitivement une école dont on fit une université en 1636; mais elle dépend totalement des magistrats de la ville, et ne jouit point des priviléges que les autres universités ont obtenus. Le jardin des Plantes, à un jet de pierre de la ville, est très-curieux. Sur le côté oriental, on a pratiqué, pour la récréation des étudians, un magnifique mail, consistant en sept belles avenues tirées au cordeau. Elles ont environ 2000 pas de longueur, et sont régulièrement plantées de fort beaux tilleuls. C'est l'avenue du milieu qui forme le mail.

La haute et petite noblesse de presque tous les pays de l'Europe envoyoient leurs fils à ces universités; et comme chacun peut y vivre à sa fantaisie, comme rien n'excite à la dépense, dans des colléges où on peut se dispenser, durant des semaines et des mois entiers, de quitter sa robe-de-chambre, les étrangers de tous les rangs et de tous les états s'y rendoient en foule. L'influence de l'exemple y est très-frappante; l'économie dans les dépenses, l'ordre, une conduite décente, l'attention à l'étude, et en toutes choses l'assiduité et la persévérance, constituent les principaux traits du caractère des habitans; et les étrangers,

après avoir vécu parmi eux quelque temps, adoptent presque tous leur conduite et leur genre de vie. Quoique les jeunes gens aient la liberté d'étudier autant et si peu qu'ils veulent, ils sont en général remarquables par leur sobriété, leur décence, l'assiduité et le succès avec lesquels ils s'appliquent à l'étude. On ne leur impose, ni serment, ni test religieux; au moyen de quoi, les catholiques romains, et même les juifs, y envoient leurs enfans avec la même tranquillité que les protestans (1).

Antiquités, et curiosités naturelles et artificielles. — Les prodigieuses digues, dont quelques-unes ont, dit-on, plus de 45 toises d'épaisseur, les levées, les canaux, etc. que les Hollandais ont construits pour préserver leur pays des inondations qui y faisoient précédemment de si terribles ravages, ont exigé des travaux si étonnans, qu'il est impossible de s'en former une idée, et qu'il seroit difficile de trouver un objet de comparaison. Près de Maestricht, il y a, sous une montagne, une carrière de pierres qui forme une espèce de palais souterrain, supporté par des piliers de 20 pieds de hauteur. A Amsterdam, la maison-de-ville, ou des états, est peut-être le plus admirable édifice de cette espèce qui existe dans le monde. Elle est assise sur 13,659 pilotis, solidement enfoncés en terre, et l'intérieur est également magnifique et commode. Dans la Hollande, et dans les autres provinces, particulièrement dans l'université de Leyde, on trouve des musées remplis d'antiquités et de curiosités naturelles et artificielles; entr'autres, l'effigie d'un paysan Russe qui avala un couteau de dix pouces de longueur, et qui vécut, dit-on, huit ans après qu'on

(1) Ceci est une satire des universités de l'Angleterre, où les jeunes gens sont entraînés presqu'inévitablement à des dépenses ruineuses. Les pauvres diables y sont traités avec le plus grand mépris. La plupart des maîtres sont les compagnons de débauche des fils de lords. On force les étudians à porter un vêtement particulier, sans lequel ils ne peuvent pas sortir de leur chambre; on leur impose des sermens absurdes, et, entr'autres, celui du test, par lequel ils s'engagent à considérer comme des articles de foi, trente et quelques propositions dont ils n'ont pas la moindre connoissance.

eut retiré le couteau de son estomac (cette relation paroît toutefois un peu suspecte) ; une chemise fabriquée avec les entrailles d'un homme ; deux momies d'Egypte qui sont, dit-on, les corps de deux grands princes de la plus haute antiquité ; tous les muscles et les tendons du corps humain, ont été très-artistement disposés par le professeur Stalpert-Vander-Veil.

TOPOGRAPHIE.

Provinces, villes, places fortes, et édifices publics et particuliers.

Groningue. — Cette province faisoit autrefois partie de la Frise. Le Golfe de Dollart la sépare de l'Allemagne. L'air y est à-peu-près le même que dans la province de Hollande. Elle a d'excellens pâturages, et la nourriture des bestiaux forme la principale ressource de ses habitans. Elle fait beaucoup de fromages.

Groningue, capitale, est une ville grande, forte et bien peuplée. Elle a deux églises, dont la plus grande, dédiée à Saint-Martin, a un clocher fort élevé avec un fort beau carillon. Elle est située au confluent de différentes petites rivières qui forment celles de Huns et de Fivel. Les plus gros vaisseaux peuvent remonter la première, depuis son embouchure jusqu'à la ville, ce qui est très-avantageux au commerce de ses habitans.

Le pays circonvoisin s'appelle les *Ommelandes*, c'est-à-dire, *ce qui environne ;* ainsi cette province est divisée en deux parties. La première est composée des habitans de la ville de Groningue ; la seconde, de ceux du plat pays. Les députés de l'une et de l'autre, aux états de la province, gouvernoient avec un pouvoir souverain.

Dam est l'unique ville du pays des Ommelandes. Elle est sur la rivière de *Damster*, à l'endroit où est le fort de *Delfzil*, qui est le boulevard du pays, du côté de l'Allemagne.

Frise. — Cette province est à l'entrée du Zuyderzée, vis-à-vis la Nord-Hollande. Elle est fertile en blé; dans quelques endroits on y élève beaucoup de bétail et de très-beaux chevaux. Elle fournit des fromages, des briques, et construit beaucoup de petits bâtimens de mer. La Frise étoit anciennement beaucoup plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui. Du temps de Charlemagne, sa capitale étoit Utrecht. La Nord-Hollande garde encore le nom de West-Frise ou Frise

Occidentale, et le pays d'Allemagne voisin de Groningue, s'appelle *Oost-Frise* ou *Frise Orientale.*

Leuwarden, capitale. Cette ville est grande, bien bâtie, fortifiée et bien peuplée. Le conseil de la province y résidoit; elle est entrecoupée de divers canaux, ce qui facilite son commerce, qui est considérable.

Dokkum, ville médiocre, mais très-bien placée pour le commerce. Elle renferme dans son enceinte un bon port, bordé d'un chantier qui sert au radoub et à la construction des vaisseaux. Il s'y fait une grande quantité de sel.

Harlingen est située sur le Zuyderzée. Cette ville, après Leuwarden, est la plus grande et la plus peuplée de toute la Frise. Son port est assez profond pour contenir les vaisseaux les plus chargés; mais il y a une barre ou banc de sable à son entrée, qui est fort incommode. Ses rues sont belles et entourées de canaux: il y a un collége d'amirauté. On fait dans cette ville une grande quantité de sel, et dans son voisinage un nombre infini de briques. Les Etats s'en emparèrent en 1580, et démolirent le château-fort.

Franeker, ville située sur le canal, entre Leuwarden et Harlingen. Elle n'est point fortifiée; mais elle a une université et un jardin botanique. On fabrique dans ses environs beaucoup de briques, que l'on exporte à l'étranger.

Staveren, sur le Zuyderzée. C'étoit autrefois la capitale des Frisons; mais elle a cessé de l'être, depuis que la mer en a englouti une partie et comblé son port. Une inondation, arrivée vers l'an 1225, forma cette mer de 30 lieues de longueur, qu'on nomme le *Zuyderzée*, qui n'est séparée de l'Océan que par les îles du Texel, de Vlieland, de Schellin et d'Ameland.

Over-Yssel. — Le nom de cette province lui vient de sa situation au-delà de la branche du Rhin, appelée *Yssel*, par rapport à la province d'Utrecht, dont elle dépendoit autrefois. Elle est beaucoup moins peuplée que les autres provinces, parce qu'elle a beaucoup de marais. Il y a cependant du côté de l'O., en s'approchant de l'Yssel, quelques bonnes terres labourables, qui sont très-fertiles. Cette province est renommée pour ses belles toiles.

Deventer, capitale, sur l'*Yssel*. Cette ville est grande, bien bâtie et fortifiée; on y bat monnoie. Il y avoit une université; mais ce n'est plus qu'un grand collége, célèbre pour les humanités. Sa population est considérable et son commerce très-actif. On en exporte sur-tout une grande quan-

tité de bière, qui passe pour être excellente. Elle a une fonderie de fer. C'étoit autrefois une ville libre, impériale et anséatique. Les Français la prirent en 1672. Deventer est la patrie de Jacques Gronovius, auteur du Trésor des antiquités Grecques.

Zwol, place forte, située sur la rivière d'*Aa*. Cette ville est grande, riche et marchande; elle étoit autrefois impériale. Elle fut prise en 1572 par l'évêque de Munster, qui la conserva jusqu'en 1674.

Kempen, port à l'embouchure de l'*Yssel*. C'est une ville riche et bien fortifiée; l'Yssel y est traversée par un pont de bois qui a 723 pieds de long sur 20 de large. Il pose sur de grosses poutres fichées en terre, et tellement éloignées les unes des autres, qu'on le croiroit suspendu en l'air. On peut inonder tous ses environs. Cette ville étoit autrefois impériale, on y bat monnoie. Les Français s'emparèrent de Kempen en 1672.

Almelo, petite ville arrosée par la *Vecht*, et dans laquelle se trouve une quantité de maisons bien bâties. L'on y tisse et l'on y blanchit des toiles d'une extrême finesse, qui font l'objet d'un très-grand commerce pour les habitans.

Oldenzel, à l'E. de Deventer, est une petite ville fort jolie, et capitale du pays de *Twente*.

Covorden, au N. E. est une ville fortifiée, sur les confins de l'Allemagne; elle est capitale du pays de *Drente*.

Basse-Gueldre ou Septentrionale. — Ce pays porte le nom de *Gueldre Septentrionale*, pour le distinguer de la Haute Gueldre ou méridionale, qui en a été séparée en exécution du traité de Westphalie, de 1648.

Son sol est d'une bonne qualité, si l'on excepte le milieu du quartier de Veluwe, qui, ainsi que le comté de Zutphen, est sablonneux, chargé de broussailles et de landes. Il y croît néanmoins une telle quantité de pommes, de poires et de cerises, que toutes les provinces peuvent s'en pourvoir pour leur consommation. Il n'y manque point de terres labourables. Elle est célèbre par un grand nombre de belles papeteries; mais c'est tout au plus si le pâturage peut suffire au besoin. L'air y est plus pur et plus sain que dans les autres provinces. Cette province est arrosée par les trois bras du Rhin, qui sont le Waal, l'Yssel et la Leck: la Meuse en traverse les frontières méridionales. Du nombre des moindres rivières, sont la Linge, qui prend son cours entre le Rhin et le Waal, et se perd dans la Meuse à peu de distance de

Gorcum; la vieille Yssel, qui, près de Docsbourg, s'embouche dans l'Yssel; la Berkel ou Borkel, qui s'y jette de même dans les environs de Zutphen; la Grift et les autres rivières du quartier de Veluwe, qui s'unissent à l'Yssel dans la proximité de Hattem. Cette province se divise en trois quartiers, qui sont :

Nimègue. — *Nimègue*, capitale de ce quartier, est située sur différens coteaux, et arrosée par le *Waal*, sur lequel il y a un pont volant. La partie qui regarde la campagne, est extrêmement fortifiée. L'on y brasse d'excellente bière blanche, qu'on exporte en grande quantité dans les sept Provinces. L'on voit extérieurement, du côté de l'E., un vieux château, situé sur une colline qui porte le nom de *Falkenhof;* l'opinion commune est, qu'il a été construit par l'empereur Charlemagne. Tout près est une promenade appelée *Kalverbosch;* les différentes allées qu'on y a plantées la rendent des plus agréables. C'est dans cet édifice que fut conclu le traité de paix de 1678, entre Louis XIV, Charles II, roi d'Espagne, et les Hollandais. L'armée du Nord s'empara, le 26 nivôse an 3, des postes forts de Nimègue.

Thiel ou *Tiel*, ville sur le *Waal*. Son territoire est fertile, et sa situation très-agréable. Cette ville est très-ancienne; elle a été ruinée et même incendiée plus d'une fois en temps de guerre, et n'est plus, à beaucoup près, si étendue qu'elle l'étoit autrefois. Elle étoit bien fortifiée; mais ses ouvrages extérieurs ont été démolis. Charles V l'assiégea en 1528. Thiel a un grand nombre d'habitans; ils trouvent des ressources dans la navigation qu'ils font sur la Meuse.

Bommel ou *Salt-Bommel*, est située sur le *Waal*, sur le côté septentrional d'une île, qui a pris de-là le nom de *Bommel-Waard*. Cette ville n'a plus de fortifications; sa navigation et son commerce sont tombés en décadence, depuis qu'il s'est formé un grand banc de sable presque attenant à ses murs.

Arnheim ou *Veluwe.* — *Arnheim*, capitale de ce quartier, est située sur le Rhin au pied de la montagne de Veluwe, et à une bonne demi-lieue de l'endroit où l'Yssel se sépare de ce fleuve. Cette ville est belle, grande et fortifiée. Ses remparts forment une charmante promenade, par les tilleuls dont ils sont garnis de toutes parts.

Harderwick, ville située sur le Zuyderzée, qui est un golfe entre les terres des Provinces-Unies. Elle est fortifiée à l'antique. L'hôtel provincial de la monnoie y est établi; il

s'y trouve aussi une université. La plus grande ressource des habitans consiste dans le commerce de grains et de bois; ils pêchent aussi une grande quantité de poissons. Les harengs saurs ont beaucoup de réputation.

Wageningen est peu éloignée du Rhin, et y communique par le moyen de son port, à la faveur duquel les bateaux peuvent approcher de la ville. On cultive une grande quantité de tabac dans ses environs.

Hattem est une très-petite ville, à peu de distance de l'Yssel. Ses habitans s'appliquent à l'entretien du bétail et à la culture du tabac.

Elbourg est située sur le rivage du Zuyderzée où elle a un port. Cette ville a peu d'étendue; ses remparts, plantés d'arbres, forment une promenade très-agréable. On prend à Elbourg beaucoup de poissons et une grande quantité de canards sauvages.

ZUTPHEN. — Ce quartier faisoit une province séparée, dépendante, pour le gouvernement, de la Gueldre.

Zutphen, capitale de ce quartier, est située sur la rive droite de l'*Yssel*, sur laquelle il y a un pont de bateaux. Cette ville est très-forte. Les Français la prirent en 1672. Elle a dans son domaine un vaste pâturage appelé *marsche*.

Doesbourg, petite ville bien fortifiée, située au confluent de la nouvelle et de la vieille *Yssel*. Nombre de catholiques se sont établis dans cette ville. Ses environs produisent du tabac. Elle fut prise par les Français en 1672.

Deutikem, petite ville sur la vieille *Yssel*, dont les fortifications sont tombées en ruines. On convertit ici le fer que produit le comté de Zutphen, en boulets, bombes et grenades.

Grol, petite ville située sur un bras de la Borkel, qui y prend le nom de *Slink*. C'étoit autrefois une place très-forte, et regardée comme la clef de la province; mais Bernard de Galen, évêque de Munster, en fit sauter les fortifications en 1674. Il y passe un grand nombre de voitures chargées de marchandises venant d'Allemagne, qui y payent péage, et un autre droit connu sous le nom de *Licent*.

UTRECHT. — Cette province, si l'on en excepte un petit district qui touche au Zuyderzée, vers le N., est entourée de celles de Hollande et de Gueldre. L'air y est plus pur et plus sain que dans les autres, le sol en général fertile. On y recueille du blé dans quelques endroits, et l'on cultive beaucoup de tabac.

Utrecht, capitale. Cette ville grande, belle et bien peu-

plée, est sur le *Rhin ;* son mail est le plus beau de l'Europe. Louis XIV, dans le cours de ses conquêtes, en 1672, étant arrivé à Utrecht, fut si frappé de la beauté de ce mail, qu'il défendit qu'on y touchât. Elle a une université, un archevêché et un jardin botanique, très-utile à la faculté de médecine. On ne voit, le long du canal qui mène de cette ville à Amsterdam, que de jolies maisons de campagne, ornées de jardins charmans. Utrecht est célèbre par l'union des Provinces, qui s'y fit en 1579, et par le fameux congrès qui s'y tint en 1712 et 1713, pour la paix de l'Europe, et où furent principalement réglées les affaires qui regardoient la succession d'Espagne. Cette ville fut prise par les Français le 1er pluviôse an 3. C'est la patrie du pape Adrien VI, et de Jean Leusden, célèbre philologue du 18e siècle.

Amersford est située sur la rivière d'*Ems*, au N. E. d'Utrecht. C'est une ville bien fortifiée. Sa situation, dans des campagnes fertiles en grains et en excellens pâturages, est très-agréable. L'on embarque sur la rivière d'Ems toutes les marchandises destinées pour Amsterdam, et qui arrivent d'Allemagne par des rouliers du pays de Hesse. Il se faisoit autrefois dans cette ville un grand commerce de bière, et de tabac qui croît dans ses environs, et qu'on y filoit; mais il est actuellement bien tombé.

Rhenen, ville située sur le *Rhin*, d'où elle tire son nom. Elle est peu considérable. Il se cultive une grande quantité de tabac dans ses environs. En tirant vers l'E., l'on trouve, à un quart de lieue de la ville, la montagne de *Heymemberg*, sur le sommet de laquelle est une table de pierre, entourée d'arbres, qui porte le nom de *Konigstafel* (table du roi). La vue y est délicieuse; l'on y découvre tout le pays situé au-delà de la Betuwe. Cette montagne est célèbre par la bataille qui eut lieu dans ses environs, en 1198, entre les habitans de la province d'Utrecht et ceux de Gueldre, et dans laquelle les premiers furent vainqueurs.

Montfort, petite ville sur la petite rivière d'*Yssel*, au S. O. d'Utrecht. Elle est peu considérable. Les Espagnols détruisirent une partie de ses fortifications, et les Français firent sauter le château en 1672.

Zeyst, village agréablement situé, avec un très-beau château. Il offre mille agrémens, soit par la beauté des environs, soit par les jardins, soit enfin par les promenades recherchées qui s'y trouvent.

HOLLANDE. — Cette province est une des plus étendues

des sept provinces. Selon quelques écrivains, elle contient 400,000 journaux de terres, et selon d'autres 440,000. Sa situation est généralement basse; il est des endroits où la mer est plus élevée que la terre; et c'est pour la garantir de l'inondation, ou d'une submersion totale, que l'on a fait construire ces immenses digues, et entrecouper le terrein de fossés et de canaux, pour conduire les eaux dans le temps du flux. Il se forme, de côte et d'autre, des dunes et monceaux de sable le long de la mer du Nord, qui tiennent lieu de digues. On la divise en *Nord-Hollande* et *Sud-Hollande*. La plus grande partie du sol de cette province est en pâturages et en prairies. C'est par cette raison que le bétail et les bêtes à cornes y abondent, et que le beurre et le fromage forment le principal commerce des gens de la campagne. On y cultive beaucoup la garance qui y vient très-bien. Le meilleur beurre de la province est celui qui se fait dans les environs de Leyde, et le meilleur fromage, celui de la contrée de Goude et de la Nord-Hollande: comme les fromages de cette dernière se vendoient autrefois à Edam, ils en ont pris et conservé la qualification. Il croît de très-bon grain dans la partie la plus méridionale de la Hollande, c'est-à-dire, dans celle qui avoisine la Zélande. Il n'en est pas de même des parties intérieures de la province; elles ne fournissent la plupart que des tourbes, qui sont à la vérité utiles pour le chauffage, mais dont la fouille doit, avec le temps, devenir nuisible, parce qu'il se forme des espèces de lacs dans les excavations que l'on est obligé de faire. Il y en a déjà un grand nombre entre Delft et Goude. Plusieurs de ces lacs ont été desséchés par le moyen de fossés et de canaux qui y ont été pratiqués. C'est dans le nord de la province que l'on trouve le plus de ces lacs desséchés; ils y sont connus sous le nom de *polder*. L'on a conçu nouvellement le projet de dessécher le grand lac de Harlem, pour l'empêcher d'engloutir de nouvelles terres. Cette province a beaucoup de fabriques de papiers; quoique très-peuplée, elle a un air mal-sain; l'eau n'y est ni pure ni bonne: c'est ce qui a donné lieu au bon mot de Grotius, que *les élémens n'y valoient pas grand'chose*.

Outre les fleuves et les rivières qui traversent les Pays-Bas, ainsi que la Hollande, cette province est encore arrosée par différentes rivières moins considérables, qui sont la *Vecht* qui vient d'Utrecht, et se perd dans le Zuyderzée près de Muiden. Cette rivière est le passage ordinaire des bateaux du Haut-Rhin, chargés de marchandises pour Amsterdam, parce qu'ils tirent trop d'eau pour passer par la nouvelle

écluse, et ensuite par la courbe de l'Amstel, qui seroit néanmoins la plus courte ; l'*Amstel*, qui reçoit l'*Amstel-Courbe* près du village d'Ouwerkerk, et se décharge dans un bras du Zuyderzée, nommée *Y*, après avoir traversé la ville d'Amsterdam ; la *Zaan*, qui arrose la Nord-Hollande, et mêle ses eaux avec celles de l'Y dans les environs de *Zaanredam* ; la *Sparen*, qui prend sa source dans le grand lac de Harlem, d'où, après avoir traversé cette ville, elle va se joindre à l'Y. La *Schie*, qui passe par la ville de Delft, et va se perdre dans la Meuse à Schiedam, de même que la Rotte près de Rotterdam ; la *Gouwe*, qui sort du Vieux-Rhin, et s'unit à l'Yssel dans les environs de Goude; l'*Yssel-Hollandaise*, dont les eaux sortent entre Vreeswyk et Utrecht du canal du Rhin, et vont se perdre dans la Meuse près d'Ysselmonde ; la *Linge*, sort de la Gueldre, arrose la province de Hollande, et se jette dans la Merwe à peu de distance de la ville de Gorcum.

Toutes ces rivières sont en plusieurs endroits liées ensemble par des canaux, qui établissent une communication entre les villes, les bourgs et les villages. Ces canaux sont de la plus grande utilité pour le commerce et les voyages. Les bateaux partent à des heures et jours réglés, et transportent à peu de frais les hommes et les marchandises.

La masse d'eau, appelée *Breite-Wasser*, qui, sortant du Zuyderzée, va côtoyer Amsterdam, et divise la province en Nord-Hollande et Sud-Hollande, ou en *Hollande* et *West-Frise*, porte le nom de *Het-Y*, et forme ensuite un volume d'eau, connu sous le nom de *Wikermeer*. A son embouchure, dans le Zuyderzée, on appelle cette eau *het pampus*, quoique ce nom ne convienne proprement qu'au passage qu'elle se fait entre deux bancs de sable. Cette eau n'y est point assez profonde pour que des bateaux pesamment chargés puissent y naviguer. On est pour cette raison obligé de les alléger et d'attendre le moment du flux. Cette province est très-peuplée. Elle contient 37 villes, 8 bourgs et environ 400 villages. On fait monter le nombre de ses habitans à environ un million.

Nord-Hollande. — *Alcmaer*, ville située à l'O. de Hoorn. Elle passe pour la plus ancienne de la Hollande. On prétend que c'est dans ses environs que l'on fait le meilleur beurre et le plus excellent fromage du pays. Elle a perdu beaucoup de son ancien lustre, depuis qu'Amsterdam s'est assurée de tout le commerce de la Nord-Hollande. Le plus grand commerce qui s'y fait est celui du blé, de beurre et de

fromage. Il y a un beau canal qui va de cette ville à Hoorn, et qui fut creusé dans le 17e siècle.

Hoorn, ville située sur le Zuyderzée. Les conseillers députés de toute la Nord-Hollande s'y assembloient. La compagnie des Indes Orientales y a un hôtel où elle tient ses conférences. On y bat monnoie tous les deux ans. Cet avantage lui est commun avec Enckuisen. Elle exporte une grande quantité de beurre et de fromage. Il s'y construit un grand nombre de vaisseaux, soit de guerre, soit marchands. Le commerce que ses habitans font avec le Danemarck est considérable. Ils en tirent sur-tout un grand nombre de bœufs, tant pour les besoins de leur province que pour revendre à d'autres : il y a dans l'intérieur de cette ville des promenades très-agréables; l'une d'elles conduit à une allée, pavée de briques, qui a une lieue d'étendue : à peine la quitte-t-on, que l'on entre dans une enfilade de villages qui bordent le chemin de côté et d'autre sur une distance d'une autre lieue, et qui conduit jusqu'à Enckuisen.

Enckuisen, la plus grande ville de la Nord-Hollande. Sa situation sur le Zuyderzée est également agréable et commode, en ce qu'il y a un port qui avance même jusques dans la ville. Un rempart, flanqué de 7 bastions, forme sa défense du côté du N. et de l'O. Elle a aussi un hôtel de la compagnie des Indes Orientales, et un autre des Indes Occidentales. On y voit outre cela une belle fonderie de canons. On y construisoit autrefois un nombre considérable de bâtimens pour la pêche du hareng: il en sortoit de son port jusqu'à 500 par année; mais il est rare qu'il en sorte maintenant plus de 60.

Edam, ville entrecoupée de canaux et qui contient environ 1000 maisons. Le trafic de bois et la construction des bâtimens de mer y entretiennent l'aisance parmi les habitans. A ces ressources l'on peut joindre les sauneries et la préparation des huiles de poisson, qui occupent un grand nombre d'individus. Il se faisoit autrefois dans cette ville un commerce de fromage très-étendu; et il ne s'en fait pas dans toute la Nord-Hollande qui ne porte encore aujourd'hui le nom de *fromage d'Edam*.

Monnikendam, ville située sur un petit golfe, appelé *Gat* de Monnikendam, aujourd'hui comblé de sable. Elle tire son nom du lac *Monnike*, qui communique au Zuyderzée par le moyen d'une écluse. C'est une ville peu considérable; ses habitans fabriquent du savon et des étoffes de soie. Ils s'occupent aussi de la pêche.

Medenblick est à-peu-près de la même grandeur que Monnikendam. Le plus grand commerce de ses habitans est celui du bois de charpente, qu'ils vont chercher dans différens pays, mais principalement en Norwège. Cette ville a un fort bon port, qui peut contenir plus de 300 bâtimens. On la regarde comme très-ancienne. On croit que les anciens rois de Frise y résidoient, et que Radbod, évêque d'Utrecht, habita le château.

Purmerend, ville située à l'extrémité d'un marais desséché appelé *Purmer*. Elle a toutes les semaines un marché réglé de fromage et de bétail.

Zaandam, bourg riche, situé sur la rivière de *Zaan*. Ses habitans commercent en bois, blé, huile de baleine et autres marchandises. On y construit aussi des vaisseaux de toute espèce. On y trouve sur-tout un grand nombre de moulins de tout genre, tels que ceux à scier, à huiles, couleurs, papier, moutarde, tabac, café, etc.

Helder. Ce village, à l'extrémité de la Nord-Hollande, est célèbre par la descente des Anglo-Russes en Hollande, en l'an 8.

Bergen, autre village, est remarquable par la victoire remportée par les Français sur les Anglo-Russes dans le même mois.

Iles du Zuyderzée. — Ces îles n'ont été anciennement détachées de la Terre-Ferme que par l'impétuosité des flots de la mer. Les habitans de ces îles sont excellens marins.

Texel. — Cette île est séparée de la Terre-Ferme par un torrent appelé *Marsdiep*. Elle est la plus grande de toutes, en y comprenant l'*Eierland*, qui étoit autrefois une île séparée et que l'on joint au Texel par une digue. Cette île a un sol des plus fertiles. Les habitans vivent en partie de l'éducation des moutons et de la vente des laines. Ils font une sorte de fromage vert, du lait de leurs brebis, qu'ils débitent sous le nom de fromage de Texel. On trouve sur la côte orientale une rade commode et sûre, qu'on appelle *rade de Moscow*. Elle est le lieu d'assemblée des vaisseaux des Indes Orientales, qui passent la revue et attendent le vent d'E. ou N. E., pour passer le détroit de Marsdiep; ce qui s'appelle *stationner dans le Texel*. L'entrée de ce détroit est très-périlleuse lorsque le vent est contraire, parce qu'il faut naviguer entre deux bancs de sable. Cet endroit est mémorable par deux combats sur mer livrés en 1653 et 1673. Tromp, amiral Hollandais, perdit la vie dans le premier.

Schelling. — Les terres labourables et les pâturages sont d'un grand produit dans cette île.

Wieringen. — Cette île est ainsi nommée de la grande quantité de varech, qui croît autour des terres submergées. Elle a de bonnes terres labourables et de gras pâturages. Les habitans s'y appliquent à élever un grand nombre de moutons.

Marken. — Cette petite île n'a que 2 lieues de tour. Elle tient aux côtes, et est peu éloignée de Monnikendam. Les habitans de cette île subsistent de la pêche et de la navigation.

Urk et Schokland. — Ces deux îles sont d'une grande importance pour la navigation du Zuyderzée ; il y a des fanaux sur leurs côtes, qui de nuit dirigent la course des vaisseaux. La partie S. de la première dépend d'Over-Yssel.

Sud-Hollande. — *Amsterdam* (1) *ou Amsteldam*, appelée autrefois *Amstelredam*, est la capitale et la plus grande ville des Provinces-Unies. Elle est située sur la rivière *Y, Het-Y,* à l'endroit où l'Amstel, qui traverse la ville, et sur laquelle est établie une écluse, va s'y décharger. On regarde cette ville comme la plus commerçante de toute l'Europe. Sa situation ne paroît pas d'abord favorable au commerce de mer, parce que le *Pampus*, qu'il faut traverser en y arrivant par le Zuyderzée, n'est pas profond, et que, de peur de s'y ensabler, on allège considérablement les vaisseaux, et que d'ailleurs ces mêmes vaisseaux sont obligés d'attendre le vent d'E. ou N. E. pour passer le détroit do Marsdiep, et gagner de-là la mer d'Allemagne ; mais, malgré tous ces inconvéniens, la situation d'Amsterdam est très-avantageuse, parce que les autres villes de la province peuvent y envoyer commodément toutes sortes de marchandises, et en recevoir d'autres par contre-voiture, et parce qu'en peu d'heures on peut aller de cette ville dans toutes celles do la Frise, de la Nord-Hollande, d'Over-Yssel et de Gueldre, quand le vent est favorable, et qu'on peut de même se rendre de celles-ci à Amsterdam. L'assiette de cette ville est marécageuse; c'est par cette raison que toutes les maisons y sont bâties sur pilotis. Il est difficile de concevoir le nombre de canaux dont elle est entrecoupée dans son intérieur, et qui sont tous navigables: ces canaux récréent la vue, servent à entretenir la propreté, et favorisent singulièrement le com-

(1) En parlant ici d'Amsterdam, nous la considérons dans son état de splendeur, qu'elle a perdu pour le moment, par les malheurs de la guerre ; mais il est probable qu'elle va le recouvrer à la paix.

merce. Tous ces avantages sont néanmoins contrebalancés par un grand inconvénient, qui consiste dans une vapeur puante que ces canaux exhalent quand l'air est chaud et calme. Cet inconvénient auroit encore des effets plus pernicieux, si les eaux n'en étoient continuellement agitées par trois grands moulins, construits exprès pour opérer du mouvement. Ces canaux partagent la ville en une infinité d'îles, qui se communiquent par des ponts de pierres ou de bois. La ville d'Amsterdam, vue du côté du port, formé par les rivières d'Amstel et d'Y, a la forme d'un demi-cercle : par-tout ailleurs, elle est entourée d'un rempart, fortifié de 26 bastions. Son port est si grand qu'il peut contenir plus de mille bâtimens. Il est bordé d'un quai, qui a près d'une demi-lieue de long. A l'extrémité orientale est un bel édifice, bâti de pierres de taille, au milieu de l'eau : il est carré et a trois étages : on l'appelle l'*amirauté ;* il renferme tout ce qui est nécessaire pour équiper les vaisseaux. Attenant à l'Y est une superbe promenade d'où l'on jouit de la plus belle vue possible. Il y en a plusieurs dans l'intérieur, et entr'autres, *Heeregraft* et *Keyzersgraft*, qui, l'une et l'autre, sont bordées de beaux édifices.

L'*hôtel-de-ville* est encore une des beautés d'Amsterdam. C'est un grand édifice bâti à la moderne, carré, de pierres blanches et très-dures. Il est isolé et a vingt-trois croisées de face : on n'y voit point d'ornement d'architecture, mais une belle uniformité. Outre le rez-de-chaussée, il y a deux étages. Au milieu du bâtiment, dans l'intérieur, règne une grande galerie ou salle, revêtue de marbre, depuis le haut jusqu'en bas. Elle partage ce grand édifice en deux parties, qui sont entourées d'autres galeries ornées de la même manière, mais moins larges. Autour de ces galeries sont rangées différentes chambres, décorées de tableaux et de bas-reliefs magnifiques. Une plate-forme, couverte de plomb, occupe tout le dessus du bâtiment : aux quatre coins sont de belles statues. Du milieu de la plate-forme s'élève une lanterne, dans laquelle est placée l'horloge, dont le carillon exécute les plus belles cantates, par le moyen d'une machine singulière, qui fait mouvoir 30 ou 40 petites clochettes avec une justesse et une précision admirables.

C'est dans une partie des voûtes de cet édifice que l'on resserre les sommes immenses qui forment la base de la fameuse banque dont nous allons parler. On estime la population de cette ville à 215,000 ames. Elle a un grand inconvénient, c'est qu'elle manque d'eau douce.

Banque d'Amsterdam. — L'époque de cet établissement, qui fut fait sous la garantie de la ville, remonte à l'année 1609.

L'opération fondamentale consiste, dans le principe, à accorder un crédit sur des espèces étrangères ou de commerce, telles que les ducats et rixdalles, d'après leur valeur intrinsèque, sous la déduction de $\frac{1}{2}$ ou de $\frac{1}{4}$ que la banque retient pour le droit de garde pendant six mois. La banque n'étant que dépositaire, et ne payant aucun intérêt pour les sommes qu'elle tient en dépôt, est toujours dans une balance rigoureusement exacte avec ses créanciers.

Le crédit qu'elle accorde sur les livres de la banque pour une somme déposée, se nomme *argent de banque.* Mais cet argent représentant exactement celui qui est au titre, a toujours la même valeur réelle; et cette valeur est supérieure à celle de l'argent courant, par la seule raison que le crédit n'est jamais au niveau du dépôt. Cette différence, ou supériorité de l'argent de banque sur l'argent courant, fait la base de ce qu'on nomme *agiot :* et cet agiot est plus ou moins fort, selon l'abondance de l'argent de banque ou de l'argent courant.

Pour les espèces déposées, la banque délivre un *récépissé ;* et ce récépissé donne la faculté de retirer, dans l'espace de six mois, le dépôt qu'on a fait à la banque. Ce terme expiré, et si l'on a négligé de renouveler ce récépissé pour six autres mois (ce que l'on est libre de faire à l'infini), le dépôt appartient à la banque pour le prix qu'elle en a payé, c'est-à-dire, pour le crédit de même valeur qu'elle en a donné.

Un crédit et un récépissé sont deux choses différentes, quoiqu'ils puissent provenir d'un seul et même dépôt; et l'on peut être à la fois porteur d'un crédit et d'un récépissé, d'un récépissé sans crédit et d'un crédit sans récépissé, selon que la différence de l'argent de banque et de l'argent courant, ou *agiot*, engage à rechercher l'un, et à se défaire de l'autre.

Pour retirer un dépôt, il faut représenter un récépissé de même valeur, et dont le cours ne soit pas expiré, ou réassigner à la banque une somme d'argent de banque égale à la valeur du récépissé. L'argent de banque et les récépissés sont donc également recherchés; et conséquemment, l'on peut toujours trouver un récépissé pour de l'argent de banque et de l'argent de banque pour un récépissé.

Dans le droit, et selon la loi, tous les payemens au-dessus d'une certaine somme devroient se faire en argent de banque,

mais cette loi est sans vigueur, et les payemens des lettres de change de plusieurs parties de l'Europe, notamment de presque tout le Nord, se font en argent courant effectif, et sans l'entremise de la banque.

Quant aux payemens qui se font en argent de banque, rien n'est plus facile; un simple transport des uns aux autres suffit. Celui qui est créancier sur les livres de la banque, cesse de l'être pour le tout, ou pour autant qu'il a assigné de son crédit à un autre qui devient créancier à son tour, et ainsi de suite des uns aux autres; les parties étant simplement transportées du compte de l'un à celui de l'autre, sur les livres de la banque.

Le crédit de la banque est appuyé: 1°. sur la responsabilité de la ville; 2°. sur la loi qui déclare l'argent de banque insaisissable; 3°. sur la certitude morale où l'on est que le dépôt total de la banque, représenté sur le crédit des comptes des divers propriétaires, existe en entier, et pourroit en tout temps être réalisé.

Il y a deux grandes fermetures de la banque, qui durent chacune 15 jours, et commencent vers le milieu de janvier et de juillet; et quatre petites, chacune de 6 à 8 jours, et qui ont lieu aux fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et de Noël.

Les deux fermetures de la banque sont destinées à la balance des livres, et les particuliers sont tenus, après l'ouverture, de vérifier leurs comptes avec les livres de la banque.

La police particulière et l'administration sont fixées par l'ordonnance.

On tient les écritures en argent de banque, dont la différence, avec l'argent courant, est, comme on vient de le voir, la base de l'agiot, qui varie chaque jour, et roule ordinairement de $4\frac{1}{2}$ à $4\frac{3}{4}$ pour 100.

Ce sont les bourguemestres de la ville qui sont chargés de l'administration de la banque; les voûtes n'en peuvent être ouvertes qu'en leur présence: personne, excepté eux, n'a la plus légère connoissance du montant du trésor qui y est déposé, bien moins encore s'il répond au crédit dont jouit cet établissement. D'ailleurs, ce crédit ne repose point tant sur ces sommes immenses que sur celui de la ville même, et de toute la province.

La *bourse* est un autre bâtiment carré, peu éloigné de l'hôtel-de-ville, qui renferme une belle cour garnie de quatre péristiles. C'est là que se rassemblent les négocians d'Amsterdam: on y trouve des correspondans de toutes les nations.

En un quart-d'heure, il s'y fait pour des millions d'affaires; les assurances des vaisseaux n'en sont pas une des moindres parties.

Les autres édifices publics sont: le mont-de-piété, l'école latine, le gymnase, le collége d'anatomie et de chirurgie, le jardin botanique, qui est hors de la ville, la salle de spectacle, l'hôtel de l'amirauté, nommé autrefois la cour des princes; le magasin maritime de la province, le chantier de l'amirauté, l'hôtel de la compagnie des Indes Orientales, celui des Indes Occidentales, les arsenaux de la ville, etc.

Il y a, outre cela, dans cette ville, plusieurs belles églises, sur-tout celles de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine. On y compte 18 hôpitaux, dont 7 pour les orphelins. Les Juifs y ont pareillement des synagogues. Celle des Juifs Portugais est la plus remarquable; le bâtiment est de forme carrée, mais très-beau, et d'une grande propreté.

Amsterdam abonde en artistes et en manufactures. On pourroit dire que cette ville est regardée comme un entrepôt de toutes les marchandises de l'univers; mais cette définition, quoique vraie, ne donneroit point une idée juste ni satisfaisante d'une ville que l'on considère, depuis long-temps, comme une des capitales du monde commerçant. D'un autre côté, tenter de donner le détail de toutes les marchandises que renferme une ville devenue comme un marché immense de ce que les quatre parties du monde et l'industrie des hommes fournissent au commerce, seroit une entreprise qui nous égareroit dans un dédale dont nous ne pourrions jamais nous tirer.

Ces deux moyens nous paroissent donc également extrêmes; nous chercherons une autre route, en établissant des données principales, à l'aide desquelles nous puissions montrer clairement les sources d'où découlent les branches essentielles du commerce d'Amsterdam.

Le commerce et les affaires qui se font à Amsterdam tirent leur existence de sept bases principales, qui toutes y contribuent plus ou moins. Ces bases sont: 1°. l'industrie; 2°. le commerce d'une partie des provinces d'Allemagne; 3°. les productions des Colonies; 4°. les productions étrangères; 5°. la navigation ou cabotage; 6°. les assurances; 7°. les opérations de banque.

Industrie. — Quoiqu'Amsterdam et ses environs renferment des manufactures et des fabriques de toutes espèces, la cherté excessive de la main-d'œuvre s'oppose néanmoins à ce que la plupart puissent avoir beaucoup d'influence sur le

commerce de cette ville. Il n'y a guère que celles qui se meuvent par de grandes machines qui y soient bien en vigueur : ce qui vient de ce que ces dernières demandent beaucoup d'argent, et qu'il y est commun et à bas prix.

On y voit une quantité de moulins à fabriquer les huiles de graines, à scier des planches, beaucoup de papeteries et de raffineries de sucre; beaucoup de moulins à tabac, pour le préparer en poudre, soit moulu, soit rapé. On y fabrique beaucoup d'huile de baleine ; et on y prépare, en général, la plupart des drogues propres aux arts et à la médecine, telles que le camphre, borax, etc.

Commerce des provinces d'Allemagne. — Amsterdam fait presqu'exclusivement le commerce des provinces d'Allemagne situées sur le Rhin, et, concurremment avec Rotterdam, celui des provinces d'Allemagne situées sur la Meuse. Elle leur fournit abondamment toutes sortes d'articles, et en tire des grains, des bois, des fers, etc.

Productions des Colonies. — On en distingue de deux espèces : celles des Indes Orientales, apportées en Hollande par la compagnie de ce nom, et celles des Indes Occidentales ou d'Amérique.

Celles des Indes Orientales consistent principalement en cannelle, poivre, girofle, muscade, thé et café; celles des Indes Occidentales, en sucre, café, coton et cacao : à quoi il faut ajouter la cochenille, l'indigo, et le quinquina, articles que l'Espagne, qui les reçoit de ses colonies d'Amérique, envoie à Amsterdam pour en avoir un plus grand débouché.

Productions et articles étrangers. — On peut comprendre sous ce titre tous articles quelconques, d'Europe, qui se trouvent à Amsterdam, qui en est, en quelque façon, comme l'entrepôt immense; les nations étrangères étant toujours certaines d'y trouver un débouché avantageux des marchandises dont elles ne peuvent se défaire ailleurs.

Sans entrer, à cet égard, dans un détail impossible, nous nous bornerons à indiquer les objets qui paroissent mériter le plus d'attention : ce sont les laines d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, d'Allemagne, de Turquie, et autres pays étrangers ; mais sur-tout celles d'Espagne, qui se trouvent en quantités immenses dans cette ville. Ce sont les blés, surtout ceux du Nord, dont Amsterdam est un des premiers entrepôts de l'Europe. Ce sont encore les vins et eaux-de-vie, sur-tout ceux de France et d'Espagne. Ce sont, enfin, tous les objets relatifs aux drogues et drogueries ; les épiciers

en gros de cette capitale, ayant des magasins assortis de toutes les drogueries imaginables, tous les négocians de l'Europe s'adressent à eux.

On y trouve en général toutes sortes de fers, d'aciers, de cuivres, de plombs, de fils de fer, de cuivre et de laiton; des clous, des bois de toutes espèces et qualités, des cuirs et des peaux en poil, toutes sortes de draps pour hommes et pour femmes, toutes sortes d'étoffes de soie d'Europe et des Indes, des toiles peintes ou indiennes, des toiles de coton des Indes, toute sorte de toiles blanches et écrues, de toiles à voiles, des fils de coton et autres; des miels, des cires, des huiles de toute espèce, des suifs; toute sorte de grains et de graines, des fruits secs, des aromates, des plumes d'oies et de cygnes, des plumes à lit, des crins, des savons, des sels, du soufre, des colles de toutes espèces, du vert-de-gris, etc. etc.

Navigation ou cabotage. — La navigation des Hollandais s'étend dans les quatre parties du monde. On peut la diviser en quatre branches principales; celle du Nord, dans laquelle ils emploient la majeure partie de leurs navires; celle du Levant, qui s'étend dans toute la Méditerranée; celle du Midi, qui s'étend dans les ports de France et d'Espagne situés sur l'Océan; enfin celle des deux Indes.

Il seroit difficile d'exprimer au juste et le nombre des navires que possède la ville d'Amsterdam, et l'influence qu'a sa navigation sur le commerce; mais il est certain qu'elle en retire des avantages immenses. Elle reçoit non-seulement sans cesse dans son port et ses magasins, et reporte de même dans les ports étrangers les marchandises de toutes les parties du monde, qu'elle prend pour son propre compte; mais elle voit même continuellement rouler devant elle celles des autres nations de l'Europe, qu'elle porte et reporte ainsi pour le compte d'autrui.

A cet avantage on peut ajouter celui de commission et d'affrétement. Un spéculateur étranger veut faire une opération dans un pays étranger pour un autre pays étranger, il a pour cela besoin d'un navire; il le prend en Hollande, soit parce qu'il est plus sûr d'en trouver là qu'ailleurs, soit parce qu'il trouve mieux son compte à se servir du pavillon hollandais.

Assurances. — Dans la plupart des places il y a des chambres d'assurances; ici il en est autrement. Un commissaire est chargé de soigner une assurance; il se présente à la bourse avec une police d'assurance: chacun y prend un risque plus ou

moins fort, et tel qu'il lui plaît, sur le montant de la somme à assurer. Rien n'est plus simple et moins dangereux : car l'assureur aime toujours à diviser ses risques.

Le commerce d'assurance procure des affaires considérables à Amsterdam ; car il ne se borne point à celles qui regardent les négocians de cette ville. De toutes les parties du monde on s'adresse à Amsterdam pour y faire soigner les assurances, vu qu'on est sûr d'y trouver, sinon plus d'avantages, au moins plus de facilités que par-tout ailleurs. La commission d'assurance est ordinairement comptée à $\frac{1}{2}$ pour 100, quelquefois moins, par les négocians Hollandais : quant au prix de l'assurance, il varie selon les risques à courir, selon la saison, et selon l'abondance des assurances à soigner.

Opérations de banques. — La plupart des négocians d'Amsterdam ayant de grands capitaux, sont dans le cas de louer leurs fonds à très-bas prix : ce qui leur procure des opérations à l'infini dans cette espèce de trafic, qui se fait de plusieurs manières.

Deux maisons de deux places, l'une du Midi, l'autre du Nord, ont réciproquement des payemens à se faire : elles les effectuent par l'entremise d'une maison de Hollande. Un négociant, qui a de bons effets en porte-feuille, a besoin de fonds pour son commerce ; il les présente à un autre négociant qui les escompte. Un état, une compagnie ont besoin de grands fonds, ils les trouvent chez les capitalistes Hollandais.

On conçoit aisément que les *assurances* et les *opérations* de banque donnent une grande activité au commerce d'Amsterdam, parce qu'elles entretiennent une vaste correspondance entre cette place et les places étrangères.

Ces deux branches de commerce, bien qu'elles doivent en partie leur existence au commerce prodigieux qui se fait depuis long-temps à Amsterdam, en augmentent infiniment les relations.

Une autre cause qui contribue encore beaucoup à faire fleurir le commerce de cette ville, c'est la facilité qu'ont les étrangers de pouvoir s'y établir et y jouir, en achetant le droit de bourgeoisie, des mêmes prérogatives qu'un bourgeois né. Ces étrangers apportent, en s'établissant dans cette ville, de nouvelles relations et de nouvelles affaires.

Si donc des circonstances quelconques forçoient beaucoup de gros capitalistes et d'étrangers à porter ailleurs, les uns leurs grands capitaux, les autres leurs relations de commerce,

on verroit peut-être cette ville opulente retomber dans le néant d'où le commerce l'a tirée.

Les Français entrèrent dans cette ville le 2 pluviôse an 3.

Goude, communément appelée *Tergouw*, est située sur la petite rivière de *Gouwe*, dont un bras traverse la ville, et l'autre en côtoie les murs. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette ville, c'est l'église de Saint-Jean-Baptiste, dont les fenêtres ont été peintes par les plus grands maîtres de l'art. La plupart des bateaux marchands, qui font le commerce dans la Hollande, la Zélande et les Pays-Bas Français, sont obligés de passer par cette ville. De la Gouwe ils entrent dans l'Yssel, et de cette dernière dans la Meuse. Il se fabrique dans cette ville de très bonnes pipes, d'une espèce de terre qu'on y apporte du pays de Liége. Cette fabrication, jointe à celle des cordes, est un des principaux moyens de subsistance des habitans. Les archives de la province sont dans cette ville. C'est la patrie de Nicolas Hartsocker, célèbre physicien.

Rotterdam est sur la *Meuse*, près de l'embouchure de ce fleuve, que les Hollandais nomment en cet endroit *Merwe*. C'est une ville qu'on peut regarder comme la plus considérable de la Hollande après Amsterdam. Elle tire son nom d'un ruisseau, nommé *Rotter*, qui la traverse d'un bout à l'autre. Les plus grands vaisseaux peuvent arriver jusqu'au milieu de la ville par le moyen des profonds canaux dont elle est entrecoupée. La bourse mérite d'être vue : c'est un grand bâtiment neuf quarré, au milieu duquel est une belle cour. Autour de cette cour sont des galeries couvertes, où se retirent, en temps de pluie, les négocians qui y viennent faire leurs affaires. Rotterdam faisant, dans une certaine proportion, à-peu-près le même commerce qu'Amsterdam, ce que nous avons dit à l'article de cette capitale est presque toujours applicable à la première (*Voyez Amsterdam*). Il faut cependant remarquer qu'Amsterdam fait plus particulièrement le commerce des provinces d'Allemagne situées sur le Rhin, et Rotterdam celui des provinces situées sur la Meuse ; mais il est deux branches de commerce (la garance et les eaux-de-vie de grain) qui appartiennent essentiellement au commerce de cette ville, dont la population est estimée à 50,000 ames.

Rotterdam a été jusqu'ici le premier entrepôt du monde pour cette précieuse plante, qui fait maintenant un objet de spéculation pour tous les pays propres à la produire. On y trouve non-seulement la garance de Zélande et de Hol-

lande, mais outre cela celle de tous les pays qui en fournissent.

L'*eau-de-vie de grain* ou *de genièvre* forme une branche d'industrie considérable dans les Provinces-Unies; celle qu'on y fabrique est préférée au genièvre des autres pays. C'est sur-tout pour Rotterdam que ce commerce est important. Les droits d'entrée, sur toutes les eaux-de-vie étrangères, sont énormes dans le Nord et en Angleterre, où il s'en fait la plus grande consommation. Rotterdam étant, par rapport à ce royaume, on ne sauroit mieux située pour les introduire en contrebande, ce commerce interlope lui procure des relations très-lucratives et d'autant plus étendues, que les peuples de la Grande-Bretagne et d'Irlande font un plus grand usage de cette liqueur que de l'eau-de-vie de vin, à cause de son bas prix.

La *banque* de Rotterdam, dont l'établissement eut lieu 27 ans après celui de la banque d'Amsterdam, en 1635, est plus commode et d'un usage plus général pour les négocians que celle de cette dernière ville, en ce qu'elle tient ses livres en argent courant et en argent de banque, suivant les payemens qu'ils ont à faire en l'une ou en l'autre de ces monnoies. La différence des valeurs de ces monnoies est déterminée par l'agiot, qui est de 4 à 4 et demi pour 100, un peu plus, un peu moins.

Cette ville est le siége d'une amirauté, la première qui fut établie dans les Provinces-Unies. Etienne Sloogendyk y fonda, en 1771, une académie des sciences, à laquelle il assigna un fonds de 150,000 florins de Hollande. C'est la patrie d'Erasme, à qui on a érigé une statue de bronze sur le pont de la Meuse.

Gorcum, place forte, ville située sur les frontières du pays de Gueldres. Le plus grand commerce que font ses habitans consiste en grains et en bécards, que l'on pêche en grande quantité dans la Meuse.

Dordrecht est située sur la *Meuse*, qui, en cet endroit, est appelée Merwe, et forme une île de cette ville à l'aide du golfe de Biesbos, qui est du côté opposé. Cette île n'existe que depuis 1421, et fut formée par une inondation considérable, qui engloutit 72 villages et 100,000 individus. Quoique cette ville ne soit pas fortifiée par l'art, elle l'est néanmoins par sa situation, au point que jamais ennemi n'a pu s'en rendre maître. Son port est commode et son commerce très-étendu. Les blés, les vins, ceux du Rhin sur-tout, s'y vendent en grande quantité. Une autre branche de son com-

merce est le bois, qui y arrive d'Allemagne, sur le Rhin et le Waal. Ce bois y est scié et apprêté, tant pour la charpente que pour la construction des navires. Cette ville est célèbre par l'assemblée générale que le clergé de la religion réformée y a tenue en 1618 et 1619. Les anciens comtes de Hollande y tenoient leur cour, et s'y faisoient prêter le serment de fidélité.

Gertruidenberg, ville fortifiée sur le golfe de Biesbos, dans laquelle la rivière de Dungen vient se perdre; la pêche du saumon est la principale ressource des habitans.

Harlem, arrosée par la *Spaze*, n'est éloignée que d'une lieue de la mer. La rivière traverse la ville, et est la route que sont obligés de tenir tous les bateaux qui partent de la Frise et des pays voisins pour se rendre dans les villes de la Hollande et de la Zélande. Harlem communique avec Amsterdam et Leyde par le moyen des canaux. Elle contient 7963 maisons et plusieurs églises. Quoique ses manufactures de soie, de draps et de toiles, soient encore assez considérables, il s'en faut de beaucoup qu'elles aient la même activité qu'autrefois. Les blanchisseries de toiles et les jardins, qui, par leur régularité, embellissent les environs de la ville, occupent beaucoup d'individus et les entretiennent. Cette ville avoit autrefois un commerce de fleurs, et particulièrement de tulipes, qui alloit jusqu'à la frénésie. C'étoit une espèce de fureur épidémique qui gagnoit de proche en proche; mais poussée à l'excès dans les temps, elle diminue sensiblement. Elle possède en outre plusieurs fabriques de gazes, d'étoffes de laine, de fil et de coton, de bazins, qui sont estimées. Cette ville est renommée par le blanc superbe qu'elle donne aux toiles de divers pays, qu'elle répand ensuite dans le commerce sous le nom de *toiles de Hollande*. Quelques écrivains prétendent que c'est à Harlem, en 1440, que Laurent-Jean Koster a inventé l'art de l'imprimerie. On voit sa figure, de grandeur naturelle, sur le devant de sa maison, qui subsiste encore; il s'y trouve une inscription pour perpétuer la mémoire de cette invention. Il est cependant certain que nous sommes redevables de cet art précieux à Jean Guttenberg, originaire de Mayence, et qu'il commença à être exercé en 1436 dans la ville de Strasbourg. Il y a à Harlem une académie des sciences, établie en 1752. Ses environs, du côté du S., sont parsemés de belles maisons de campagne, et le bois, appelé *Harlemmer Busch*, y offre des promenades très-agréables.

Delft, ville située sur la *Schie*, dans une contrée aussi

agréable que fertile. Ses rues sont droites et la plupart entrecoupées de canaux. Elle contient 4870 maisons, outre un palais, appelé celui des Princes, qui étoit anciennement un couvent. Ce fut dans ce palais que l'on assassina, en 1584, Guillaume I, prince d'Orange. On voit un superbe mausolée érigé en sa mémoire dans la nouvelle église, qui, depuis cette époque, est celle où l'on a enterré les princes de cette maison. La vieille église est également digne de remarque par les magnifiques tombeaux de marbre des célèbres amiraux Tromp et Hein, qu'elle renferme. Delft contient aussi, dans son enceinte, l'arsenal de toute la province, deux magasins à poudre, et deux autres appartenant au Brabant Hollandais. Au-dessus de la porte de l'hôtel-de-ville de Delft, qui est un beau bâtiment, on lit cette inscription, d'un goût singulier.

Hæc domus odit, amat, punit, conservat, honorat,
Nequitiam, pacem, crimina, jura, probos.

Delft est la patrie de Hugues Grotius, fameux par ses ouvrages.

Il se fabrique dans cette ville une espèce de porcelaine de très-bonne qualité, et très-belle. Un incendie la détruisit presqu'entièrement en 1536.

Delfthaven, grand bourg situé sur la *Meuse*, dépend de cette ville. Il a un port qui sert de retraite aux vaisseaux des Indes Orientales, aux bateaux destinés à la pêche du hareng, et à ceux des négocians de Delft. Ce bourg doit son existence à la permission que le duc Albert accorda, en 1397, aux habitans de Delft, de joindre, par le moyen d'un canal, la Schie à la Meuse.

Leyde, ville considérable sur le *Rhin*, ne le cède en grandeur et en beauté qu'à celle d'Amsterdam. Elle contient 10,891 maisons; ses rues sont larges, longues et propres; plusieurs d'entr'elles sont entrecoupées de beaux canaux. Au milieu de la ville, et sur une éminence, que baigne le Rhin, l'on voit les restes d'un ancien château, que l'on prétend avoir été un édifice des Romains. Il porte le nom d'*Altebourg*, quoiqu'il n'en existe plus que les murs. Dans son enclos se trouve un labyrinthe, que la main du temps a respecté, et un puits extrêmement profond, mais dépourvu d'eau. Le palais des princes n'étoit autrefois qu'un couvent. Guillaume Ier y fonda, en 1575, une université, qui est la plus ancienne et la plus distinguée parmi celles des Provinces-Unies. Les bâtimens de l'académie renferment une bibliothèque, qui,

outre une grande quantité de livres imprimés, contient plus de 2000 manuscrits orientaux, et principalement arabes ; il s'y trouve aussi un globe céleste, d'après le système de Copernic, que l'on fait mouvoir par un mécanisme particulier. Ces bâtimens contiennent, outre cela, un observatoire, un amphithéâtre anatomique, et plusieurs autres curiosités. Près de ces bâtimens, on voit un jardin botanique très-bien entretenu. Il se fabrique de beaux draps dans cette ville ; mais le commerce a perdu beaucoup de son ancienne activité. C'est la patrie d'Isaac Vossius, l'un des plus savans critiques du 17e siècle.

Schiedam, ville sur la *Meuse*. Les habitans les plus aisés y équipent des bâtimens pour la pêche du hareng; les autres font les filets nécessaires. Il croît dans ses environs une grande quantité de genièvre.

Helvoet-Sluis, place fortifiée. Auprès est un chantier pour la construction, et un très-beau magasin. Le port a très-peu d'étendue à la vérité, mais il est bon et la rade en est vaste et sûre.

Schoonhoven, ville sur la *Leck*, qui y reçoit la Vliet. C'est une forteresse assez importante ; tous ses environs peuvent être submergés en cas de besoin. Le commerce y est passablement animé ; il s'y trouve des forges d'argent et des papeteries. La Leck y fournit beaucoup de saumons.

Briel ou *la Brille*, ville située dans l'île de Voorne, à peu de distance de la Meuse, qui communique à l'île par le moyen d'un port également vaste et commode. Elle est la plus importante forteresse que la Hollande ait à entretenir. La pêche y occupe la majeure partie des habitans : quelques-uns d'entre eux sont des pilotes de profession, dont on se sert pour faire remonter la Meuse aux vaisseaux arrivés de la mer du Nord. Briel est la première ville qui fut prise par les Etats-Généraux, et cette conquête établit les fondemens de la liberté belgique. C'est la patrie de Martin Tromp, célèbre amiral hollandais.

La Haye, ville située dans un pays très-agréable. Elle n'a ni murs ni portes, mais elle jouit des droits de ville ; elle est entourée d'un large fossé, sur lequel on a pratiqué des ponts-levis pour y entrer. Elle surpasse néanmoins plusieurs villes célèbres de l'Europe, par la magnificence de ses bâtimens et ses autres ornemens. Un grand nombre de canaux, renfermés dans des quais plantés de tilleuls, ornent la plupart de ses rues : celles où il n'y a point de canal, sont aussi plantées de tilleuls dans le milieu. Elle contient plus de 6000 mai-

sons, non-compris les édifices publics. C'étoit le centre du gouvernement de la république, la résidence des Etats-Généraux des Provinces-Unies, des ministres et des ambassadeurs étrangers. Elle fait un grand commerce en livres. C'est la patrie de Fréderic Ruysch, célèbre anatomiste; de Chrétien Huyghens, l'un des plus savans astronomes du dernier siècle; et de Jean II, mort à 25 ans, dont on a un grand nombre de poésies latines.

Riswick, village et château près de la Haye, est fameux par le traité de paix qui y fut conclu, en 1697, entre la France d'une part, et la Hollande, l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne de l'autre.

Leerdam, petite ville située sur la *Linge*, et qui n'est remarquable que pour avoir donné naissance au fameux Cornélius Jansénius, évêque d'Ypres.

Gravesande, bourg d'une belle apparence, près des dunes.

Maasland ou *Maas-Sluis*, bourg considérable situé sur un bras de la *Meuse*. Les habitans s'y entretiennent en grande partie de la pêche du hareng et de la baleine.

Vlaardingen, joli bourg arrosé par la *Meuse*. On s'y occupe beaucoup de la pêche du hareng.

ZÉLANDE. — Cette province est composée de six îles principales, dont la plus habitée est *Walcheren*. Les autres sont du N. au S., *Schowen*, *Duiveland*, *Nord-Beveland*, *Tolen* et *Sud-Beveland*. Ces îles sont très-fertiles en blés très-recherchés, et abondent en pâturages. La garance y est très-cultivée. Elles seroient exposées à de très-fréquentes inondations, si elles n'étoient garanties par de fortes digues. Les Français se rendirent maîtres de toute cette province, le 19 pluviôse an 5.

VALCHEREN. — *Middelbourg*, capitale de l'île et de la Zélande. Cette ville est grande, belle et très-marchande. Elle a un port large et profond qui peut contenir les plus gros vaisseaux. Elle a un collége d'amirauté, et une chambre de la compagnie des Indes Orientales. Middelbourg, assiégée pendant deux ans, fut rendue, en 1574, à Guillaume 1er, prince d'Orange, et réunie aux Provinces-Unies, dont elle fait partie depuis cette époque. C'est la patrie de Melchior Leydecker, auteur de plusieurs ouvrages, dont le plus curieux est la *République des Hébreux*.

Flessingue, place forte avec un beau port. Cette ville est située dans la même île, vis-à-vis la pointe de Flandre et l'embouchure de l'Escaut. C'est une grande ville, belle, riche et fort marchande; son port, qui fut creusé en 1688, pourroit

contenir une flotte de 80 vaisseaux de ligne. Elle a donné naissance au célèbre amiral Ruyter. Par le traité de paix de l'an 3 (1795), de la république Française avec les Provinces-Unies, le port est commun aux deux nations en temps de guerre.

Schowen. — *Ziriczée*, au N. E. de Walcheren, est une petite ville avec un bon port. On la croit la plus ancienne ville de la Zélande. Il s'y fait une grande quantité de sel et d'hydromel. Elle a différens puits dans lesquels les huîtres se conservent; elle a même des bancs de sable qui en favorisent la multiplication, d'où on les envoie en Hollande, ou dans d'autres pays.

Sud-Beveland. — *Goes* est une ville forte et riche, située dans l'île Sud-Béveland, qui est la plus grande de Zélande, et à l'E. de Walcheren.

Tolen. — *Tolen.* C'est une place très-forte. Elle fut surprise et pillée par les Français, en 1712.

Les deux autres îles n'ont que des bourgs et des villages.

Brabant Hollandais. — *Bréda*, ville qui appartient aux Hollandais depuis 1637. C'est une place très-forte, dont les eaux et les marais augmentent les fortifications. Elle est belle et marchande; ses maisons sont d'une propreté parfaite au-dehors, et encore plus au-dedans, comme dans presque toutes les villes de la Hollande : ses rues sont larges, bien percées, et dans quelques-unes il se trouve des canaux couverts de barques et de marchandises. Il se fit dans cette ville, en 1667, un traité de paix entre les Anglais et les Hollandais. Le château des princes de Nassau, à qui appartenoit la baronie de Bréda, est très-beau : les jardins sont magnifiques et ornés de parterres et de statues. Les Français s'en emparèrent le 26 février 1792, et l'évacuèrent en 1793. Ils la prirent de nouveau le 2 pluviôse an 3.

Berg-op-zoom, ville très-forte, capitale du marquisat de ce nom. Elle a un très-grand canal qui vient de la mer, et qui est bordé d'onze forts. On peut par ce canal secourir la ville, dont la situation dans des marais rend l'approche très-difficile. M. de Lowendal la prit le 15 septembre 1747, après deux mois et deux jours de siége. Les français y entrèrent le 2 pluviôse an 3.

Bois-le-Duc ou *Bos-le-Duc*, sur le *Dommel*, qui, s'y joignant à l'Aa, prend le nom de Dyle. C'est une ville forte, grande et belle. Elle fut fondée en 1184, par Godefroi, duc de Brabant, dans une petite forêt, d'où lui est venu le nom de *Bois-le-Duc*. Son église de Saint-Jean est magnifique. Les

Hollandais la prirent aux Espagnols en 1629. Les Français s'en emparèrent le 19 vendémiaire an 3.

Eyndoven est située au confluent du Dommel et du Leyns. C'est la capitale d'un pays qui faisoit partie de la mairie de Bois-le-Duc, et qu'on nomme la *Campine-Brabançonne*, pour la distinguer de la Liégeoise. Cette ville étoit à la maison de Nassau-Orange.

Grave, place forte sur la *Meuse*. Elle fut prise en 1672 par les Français, qui s'en sont encore emparés dans cette dernière guerre. Les Provinces-Unies, par leur traité de paix conclu avec la France le 25 floréal an 3 (1795), ont cédé à cette dernière puissance tous les autres territoires qu'ils avoient dans la Belgique.

Navigation intérieure, canaux, manière de voyager. — On se sert ordinairement ici des bateaux couverts qu'on nomme des *treckscuits*, pour aller d'une ville à l'autre. Ils sont tirés par des chevaux qui vont uniformément au petit trot, de façon que les voyageurs arrivent toujours à l'heure précise au lieu de leur destination. Cette manière de voyager peut paroître ennuyeuse aux étrangers; mais elle est infiniment commode pour les habitans, et très-économique. Les nombreux canaux facilitent non-seulement la circulation d'un très-grand commerce dans tout l'intérieur du pays; mais, comme ils communiquent avec le Rhin et d'autres grandes rivières, les habitans conduisent à peu de frais les productions de tout l'univers dans une partie de l'Allemagne et dans tous les Pays-Bas Autrichiens ou Français. Les treckscuits sont divisés en deux parties, et forment deux différentes salles qu'on nomme le *roof* et le *ruim*; la première pour les gens aisés, et l'autre pour le peuple, qui peut y fumer, boire, manger, et converser avec des individus de toutes les nations.

Dans les environs d'Amsterdam et des autres grandes villes, les voyageurs peuvent contempler les admirables effets qu'un commerce étendu et florissant produit. Durant plusieurs milles, les canaux sont bordés d'élégantes maisons de plaisance, situées au milieu des jardins, bosquets, où on voit des pavillons, des grottes, des temples décorés de figures,

de bustes, et de statues presque jusqu'au bord du canal. Dans la belle saison, les familles se réunissent dans ces petits temples, et y passent le temps à fumer leurs pipes en regardant passer les voyageurs.

Commerce et manufactures. — La description du commerce des Hollandais comprendroit celui de presque toute l'Europe (1). Il n'existe peut-être pas une seule manufacture qui n'ait pas été établie chez eux. Cette grande activité d'industrie est facilitée par leur étonnante population, par le bas prix de la main-d'œuvre, et plus encore par la commodité de la navigation intérieure, au moyen de leurs canaux. Les Provinces-Unies sont le grand entrepôt de toute l'Europe, et on y achète quelquefois des objets à un prix plus bas que dans les pays d'où les Hollandais les tirent. Depuis plus d'un siècle, leur compagnie fait exclusivement le commerce des épices de l'Inde, et cette compagnie fut riche et puissante jusqu'à l'époque de leur dernière guerre contre les Anglais. Batavia, leur principale ville dans l'Inde, est, dit-on, fort supérieure à toutes les villes de l'Asie, par son commerce, son faste et son opulence. Le vice-roi y vit plus magnifiquement que le stathouder, et une partie des sujets de la Hollande qui résident dans cette ville, se considèrent presque comme indépendans de leur mère-patrie. Ils ont d'autres établissemens dans l'Inde ; mais aucun n'est comparable au Cap de Bonne-Espérance, soit pour l'utilité, l'agrément ou la salubrité de l'air. C'est le grand rendez-vous des vaisseaux de toutes les nations en allant et en revenant des Indes. Lorsque Louis XIV fit une invasion dans la Hollande avec une armée de 80,000 hommes, les Hollandais conçurent le dessein de l'abandonner, et d'aller se fixer dans l'Inde. Ils ont perfectionné chez eux plusieurs branches de commerce, comme leurs poteries, leurs pipes à fumer, leurs faïences,

(1) En traitant ici du commerce de la Hollande, nous parlons de son état florissant, et non de sa situation actuelle. Il est probable qu'à la paix générale cette république reprendra son rang dans le commerce.

leurs sels raffinés, leurs moulins à huile, leurs manufactures d'empois, leurs chauvres, leurs superbes papiers, leurs toiles fines, et les damassées pour la table; leurs moulins pour scier les bois de bâtisse ou de construction; leurs sucres raffinés, leurs immenses manufactures de laines, de coton et de soierie; leurs blanchisseries pour les cires; leurs tanneries, etc. A ces avantages il faut ajouter la grande circulation d'espèces, facilitée par leurs banques, et particulièrement par celle d'Amsterdam, leur commerce des grandes Indes, et enfin leur industrie et leur frugalité. Il est hors de doute que le commerce, la navigation, les manufactures et les pêcheries des Hollandais sont aujourd'hui dans un état aussi florissant qu'au commencement de ce siècle. Il est probable aussi que l'opulence et le luxe des individus ont ralenti l'industrie générale des habitans. Leur commerce a considérablement souffert depuis leur rupture avec l'Angleterre en 1780, et depuis cette dernière guerre.

On diroit que ces intrépides habitans ont cherché à éviter, sur la mer même, les dangers dont la mer les menaçoit sans cesse. Il est au moins certain que leur situation les appeloit à un genre d'industrie particulier, celui de la navigation. Dès la fin du 15e siècle, leurs nombreux vaisseaux étoient les voituriers de toutes les marchandises de l'Europe.

Cependant le moment le plus brillant de leur gloire n'étoit pas encore arrivé; ils le durent à la découverte du passage aux Indes orientales, par le Cap de Bonne-Espérance, et à celle de l'Amérique, qui fut faite presque dans le même temps. L'Europe devenue, pour ainsi dire, trop resserrée pour le génie actif des Hollandais, vit bientôt leur pavillon se montrer et se faire respecter dans toutes les parties du monde. C'est alors que les Provinces-Unies offrirent, aux nations étonnées, le spectacle imposant d'une des plus petites et des plus puissantes républiques du monde.

La position de ces Provinces situées presqu'au

centre de l'Europe, les rend, pour ainsi dire, l'entrepôt naturel des marchandises de cette partie du monde. Elles reçoivent du Nord et reversent dans le Midi, principalement des chanvres, des cordages, des fers, des bois de sapin, et sur-tout des blés, dont la Hollande, obligée, dans le principe, de s'approvisionner pour elle-même, est insensiblement devenue un entrepôt si considérable, qu'on la regarde aujourd'hui comme un des principaux greniers de l'Europe. Le Midi leur fournit pour le Nord, principalement des vins et eaux-de-vie, des laines, du tabac, des drogueries de toutes espèces, etc. Les Provinces-Unies sont approvisionnées de toutes les marchandises du monde. *Voyez*, pour plus grands détails, l'article *Amsterdam*, page 306.

Compagnies de commerce. — La principale est celle des Grandes-Indes, formée en 1602, qui rapporta dans les premiers temps des sommes immenses. Les dividendes annuels montoient à 40 p. 100, et quelquefois à 60, vers l'année 1660. Ils sont aujourd'hui fort diminués; mais, suivant un calcul exact de la masse totale des dividendes, durant une révolution de 124 ans, les actionnaires ont reçu annuellement un peu plus de 24 p. 100 de leur mise; mais dans la même année, le dividende de la compagnie hollandaise des Indes-Occidentales ne monta qu'à deux et demi p. 100. Cette dernière compagnie fut formée en 1621. On prétend que les richesses de la banque d'Amsterdam sont inépuisables; quoi qu'il en soit, elle est parfaitement administrée. Le chevalier Guillaume Temple assure qu'elle contient le plus riche trésor réel ou imaginaire dont on ait connoissance dans ce monde. Mais comment se fait-il que, loin de payer un intérêt quelconque, cette banque tient son argent à un prix un peu plus haut qu'il n'est évalué dans les payemens du commerce? M. Anderson a évalué les monnoies, lingots et bijoux mis en gage dans cette banque, à 36, et d'autres à 50 millions sterlings (1). Ces immenses richesses

(1) Environ 700,000,000 de fr. ou liv. tournois.

étoient déposées dans les caveaux de la maison des états.

Compagnie des Indes Orientales. — Le premier octroi qui lui fut accordé par les états-généraux remonte à l'an 1602. Pour donner une idée de l'immense commerce de cette compagnie, nous allons donner ici un exposé rapide de ses principaux établissemens en Asie, auxquels nous renvoyons pour plus ample description.

Batavia, dans l'île de Java. Cette ville est la capitale des Etats que la compagnie possède dans les Indes Orientales. Les principaux objets qu'elle tire de l'île de Java, et qui sont tous portés à Batavia, consistent en poivre, sucre, café, indigo, riz, coton en laine, et autres articles moins importans.

Amboine, *Oma*, *Noesa*, *Loaet*, sont quatre îles situées à l'E. de Batavia. C'est dans ces îles que croît le girofle.

Ceylan. La compagnie ne possède plus maintenant les établissemens riches et très-importans qu'elle avoit dans cette île, et dont elle tiroit la meilleure cannelle. Ils ont été cédés à l'Angleterre par les préliminaires de paix, signés à Londres, le 9 vendémiaire an 10, 1er octobre 1801, entre la France et cette première puissance.

Cochin, *Cannanor* et *Culin*, villes situées sur la côte de Malabar. La compagnie y fait ses achats de poivre. Elle achète des toiles de coton, des mouchoirs, des mousselines, etc. sur celle de Coromandel.

Malaca, ville de l'Inde, dans la presqu'île du même nom. Cette ville est le rendez-vous des vaisseaux de la compagnie, qui reviennent du Japon.

La compagnie a en outre, en divers lieux de l'Asie, des comptoirs où elle fait un commerce considérable, tant d'Europe dans l'Inde, que d'Inde en Inde. En outre ses vaisseaux fréquentent divers pays de l'Asie, et y font un grand commerce; voici les principaux :

Siam, royaume situé au-delà du Gange. La compagnie y entretient un comptoir, d'où, en vertu de

son privilége exclusif, elle va faire ses achats de l'étain de Ligoa. Elle en tire aussi du plomb, de la porcelaine, du bois de Ciampa, des dents d'éléphant et des peaux de cerf.

Pégu, autre royaume au-delà du Gange. Elle en tire de l'or, de l'argent et des pierres précieuses.

Tunquin, autre royaume, aussi au-delà du Gange. Elle en tire une grande quantité de soie, du bois d'aloës et du musc.

Chine, grand empire de l'Orient. Le port de Canton y est ouvert à toutes les nations. La compagnie y a un comptoir. Elle en exporte de l'or, du vif-argent, du fer, de l'acier, du cuivre, de l'étain, des soies, du coton, des étoffes de soie, telles que pekin, etc. mais principalement du thé de toute espèce, de la porcelaine, des papiers peints, des ouvrages vernissés, et autres articles recherchés en Europe.

Japon, autre grand empire de l'Asie. L'entrée en est défendue à tous les étrangers: les Hollandais seuls peuvent y trafiquer. La compagnie en tire beaucoup de cuivre et de camphre; quelques centaines de balles de porcelaines, toutes sortes de boîtes et ouvrages vernissés, des papiers peints, des fruits confits, et autres articles.

Sumatra, l'une des îles du détroit de la Sonde. La compagnie, qui y fait le commerce, y a plusieurs comptoirs qui y achètent beaucoup de poivre, de la mine d'or, du camphre et du benjoin. Elle a aussi des liaisons de commerce avec Bornéo et plusieurs autres îles du détroit.

Surate, port très-renommé, dans le royaume de Guzarate. La compagnie y a un comptoir, et en tire du poivre, des étoffes de soie, des soies, du coton, des agates, de l'indigo, du gingembre, du salpêtre, etc.

Bender-Abassi, ville très-commerçante du Golfe Persique. La compagnie y a un comptoir, qui a pour objet, non-seulement le commerce des ports du Golfe, mais aussi de Perse; ayant à cet effet, à Ispahan, un comptoir qui dépend du premier. Elle en

tire des soies, des laines, des pierres précieuses, et sur-tout des tapis et autres étoffes d'or et d'argent recherchées de toutes les nations.

Moka, ville de l'Arabie Heureuse, située sur la mer Rouge. Cette ville est l'entrepôt du commerce que la compagnie fait dans cette province. Elle en tire du café, réputé le meilleur qu'il y ait au monde, de la myrrhe, de l'encens, des gommes, de la manne, et autres drogues et aromates.

La compagnie fait deux ventes générales chaque année: la première qui consiste en épiceries, en avril et mai; la seconde en novembre et décembre, où l'on vend toutes sortes de marchandises des Indes, hors la cannelle, le poivre et le macis, dont la vente ne se fait qu'une fois l'année, et le clou de girofle et la noix de muscade, qui se vendent journellement dans les magasins de la compagnie.

De toutes les branches de commerce qu'elle exerce, celle des épiceries est sans contredit la plus importante: le clou de girofle, la noix de muscade et le macis, sur-tout, lui procurent de grands bénéfices.

Les prix des marchandises de la compagnie sont déterminés en argent de banque; et l'on règle, avant d'en faire la vente, l'agiot qui sera compté (voyez *Amsterdam*), en cas que le payement se fasse en argent comptant (excepté dans la chambre de Middelbourg, où les payemens se font en argent courant effectif). Au reste, la compagnie exige le payement des marchandises avant qu'elles soient enlevées de ses magasins: ce qui doit avoir lieu avant les trois mois qu'elle accorde pour dernier terme des payemens. Enfin elle paye elle-même le courtage des marchandises qu'elle vend.

La direction de la compagnie, en Europe, est partagée en six départemens ou *chambres*, dont l'administration est confiée à 66 directeurs. Ces chambres sont, celle d'Amsterdam, dite *chambre présidiale*, celles de Middelbourg, de Delft, de Rotterdam, de Hoorn, et finalement celle d'Enkuisen. Chacune des six chambres équipe un certain nombre de vais-

seaux, et règle ce qui a rapport à leur service et cargaison; mais la direction générale de la compagnie est confiée à 17 directeurs qui s'assemblent trois fois par an, alternativement à Amsterdam pendant six années consécutives, et à Middelbourg pendant deux.

C'est dans ces assemblées que se règlent la vente des épiceries, les affaires de l'Inde, et le nombre général des vaisseaux à envoyer dans l'Inde; l'expédition desquels, comme nous l'avons dit, regarde ensuite chacune des six chambres.

Compagnie des Indes Occidentales. — Nous n'examinerons pas ce qu'étoit cette compagnie lors de son établissement, qui remonte à l'an 1621, ni ce qu'elle fut jusqu'en 1674, époque de son entière dissolution; nous la suivrons dans l'état où elle est actuellement.

Elle fut rétablie par les états généraux, par octroi du 20 septembre 1674, qui a depuis été renouvelé à-peu-près tous les 30 ans. Les principales colonies qu'elle possède en Amérique, sont:

Surinam, dans cette partie de l'Amérique nommée la *Guyane*; le sucre, le café, le cacao et le coton sont, pour cette colonie, un assez bon objet de culture et d'exportation.

Berbiche, *Essequebo* et *Demerari*, situées près Surinam. Leurs productions consistent en coton, sucre et café.

Curaçao, *Aruba* et *Bonaire*, trois petites îles de l'Amérique Méridionale, près de la côte de Vénézuela, plus connue sous le nom de *côte de Caraque*. Elles ne sont guère importantes pour la république que par les liaisons interlopes qu'elles entretiennent avec les colonies Espagnoles. Les îles de *Saint-Eustache*, de *Saba* et partie de celle de *Saint-Martin*, situées dans les Antilles, sont peu considérables par leurs productions; mais ce sont des entrepôts de commerce pour les Hollandais. Leurs ports sont francs. *Voyez l'Amérique*, pour plus grands détails.

D'après cet exposé, on voit qu'il s'en faut de beaucoup que les colonies de la république, dans le nouveau monde, soient aussi intéressantes pour elle que

celles qu'elle possède dans les Indes Orientales; qu'il s'en faut de beaucoup, enfin, que l'Amérique soit pour elle une source de richesses égale à l'Asie.

La compagnie ne fait presque pas d'expédition pour son compte. Il est permis à tout le monde de faire le commerce d'Amérique, en payant à la compagnie les droits qui lui sont dûs. Pour Curaçao et Saint-Eustache, il est même permis de faire les armemens hors de la république, en ayant soin d'y prendre toutes les expéditions requises, et d'y faire payer les droits ordinaires à la compagnie. Mais tous les navires, sans exception, sont obligés de revenir en Hollande avec leur cargaison de retour. La compagnie se charge, à leur arrivée, de la recevoir pour les propriétaires ou consignataires respectifs, en retenant, et les droits qui lui appartiennent sur lesdites cargaisons, et les prix du fret dus aux navires.

La direction est partagée en cinq chambres, dont l'administration est confiée à 57 directeurs. Ces cinq chambres sont celles d'Amsterdam, de Zélande, de la Meuse, de la Nord-Hollande, et celle de Groningue.

Au reste, la compagnie a un conseil composé de 9 directeurs et un député du Gouvernement, qui règle tout ce qui a rapport à la compagnie, et qui s'assemble alternativement pendant six années consécutives à Amsterdam, et pendant deux ans en Zélande.

Péche du hareng et de la morue. — Depuis que l'on a trouvé la manière de préparer le hareng, la pèche de ce poisson est devenue une source de richesses pour toutes les nations qui s'y sont adonnées. Les Provinces-Unies, sur-tout, ont dans tous les temps apporté beaucoup de soin à la faire prospérer, et quoique bien déchue depuis que la Suède et le Danemarck se sont particulièrement livrés à ce genre d'industrie, elle est cependant assez importante. Il est même probable qu'elle restera toujours, ainsi que celle de la morue, dans le même état, parce que les

Provinces-Unies en font elles-mêmes une très-grande consommation.

Deux cents petits navires environ, de 12 à 14 hommes d'équipage, sont employés à la pêche du hareng. Ils font chacun deux ou trois voyages par an. Les pêcheurs se rendent, à la fin de juin, sur les côtes d'Angleterre, à la hauteur d'Hirland et Fairhill, où ils restent à-peu-près un mois; de-là ils viennent aux environs de Bookenes, où ils restent sept semaines. Ils se rapprochent ensuite à la hauteur d'Yarmouth, où la pêche continue pendant deux mois et demi, et à la fin de novembre, ils reviennent vers les côtes de Hollande, où communément ils finissent l'année.

Le hareng pris pendant le premier mois, est encaqué avec du gros sel, et ne peut se vendre que dix jours après cette opération. Celui que l'on prend au commencement d'août n'est que saupoudré en mer, puis ensuite salé et encaqué à terre.

Cent navires environ partent chaque année des divers ports des Provinces-Unies, pour la pêche de la morue, qui se fait à la hauteur de l'Islande. Cette morue, que l'on nomme *cabiliau* quand elle est fraîche, *stowks* quand elle est sèche, et *aberdeen* quand elle est salée, est à-peu-près semblable à celle que les Français et les Anglais pêchent au banc de Terre-Neuve, et que l'on nomme *morue sèche* et *morue verte*, selon la préparation qu'on lui donne.

Pêche de la baleine. — Cette pêche fut d'abord entre les mains d'une compagnie, à laquelle les états généraux accordèrent, en 1614, un octroi qui fut ensuite renouvelé trois fois. Cette compagnie n'ayant pu se soutenir, elle fut obligée de se dissoudre, et conséquemment de laisser à chacun la liberté de continuer la pêche. C'est alors que plusieurs négocians s'étant réunis pour la faire à frais communs, elle parvint à un tel degré de splendeur, qu'elle procura un commerce immense à la république. Tel est encore à-peu-près l'état où elle se trouve aujourd'hui, et depuis plus d'un siècle. Tant il est vrai qu'il n'est

point, pour le commerce, d'encouragement plus efficace que la liberté.

La baleine se pêche communément sur les côtes de la Nouvelle-Zemble, du Groënland, du Spitzberg, et en général dans les régions les plus septentrionales; mais les plus grosses se trouvent à la hauteur du Spitzberg. Le nombre de navires envoyés à cette pêche varie beaucoup d'une année à l'autre: cependant on pourroit l'évaluer, année commune, de 90 à 100. Ceux qu'on y emploie sont du port de 2 à 300 tonneaux et de 40 hommes d'équipage. Ils partent de février en avril, et reviennent, à l'ordinaire, au mois d'août et de septembre.

Les villes qui équipent le plus pour cette pêche, sont Amsterdam et Rotterdam. Plusieurs branches de commerce, qui ne sont ici qu'indiquées, se trouvent développées à l'article de ces deux dernières villes, particulièrement à celui d'Amsterdam.

Constitution et gouvernement. — L'ancien gouvernement étoit fort compliqué: car quoique les Provinces-Unies formassent collectivement une confédération générale, chaque province avoit particulièrement un gouvernement indépendant des autres; et c'est ce qu'on nommoit les *états-provinciaux*. Les députés de ces états provinciaux formoient les *états-généraux*, qui exerçoient le pouvoir souverain de toute la confédération; quoiqu'une province envoyât deux ou plusieurs députés, elle n'avoit qu'une voix dans les délibérations, et avant qu'une délibération pût avoir force de loi, il falloit qu'elle eût été approuvée par toutes les provinces, et par toutes les villes ou républiques de toutes les provinces. Dans les circonstances de danger pressant, on n'observoit point cette formalité: toutes les résolutions des états d'une province devoient être prises à l'unanimité.

Le *conseil d'état* étoit aussi composé de députés de toutes les provinces, mais n'étoit point organisé comme les états-généraux. Il consistoit en douze membres: la Gueldre en envoyoit deux; la Hollande,

trois; la Zélande, deux; Utrecht, deux; la Frise, un; Over-Yssel, un; et Groningue, un. Ces députés ne votoient pas par province, mais par tête. Ils étoient chargés de préparer les estimations des mesures, ou moyens pour lever les revenus, et les autres affaires qu'on devoit proposer aux états-généraux.

Les états-généraux s'intituloient : *Très-hauts et très-puissans seigneurs*, ou *les seigneurs des états-généraux des Provinces-Unies*, ou *leurs très-hautes-puissances*. La chambre des comptes étoit subordonnée à ces deux corps, et également composée des députés provinciaux qui entendoient ou recevoient tous les comptes publics. L'amirauté forme une chambre particulière. La partie exécutive est confiée à cinq colléges placés dans les trois provinces maritimes, la Hollande, la Zélande et la Frise. Dans la Hollande, le peuple ne se mêloit que de choisir ses représentans et ses magistrats. A Amsterdam, qui avoit l'initiative dans toutes les délibérations publiques, la magistrature étoit composée de 36 sénateurs à vie, et lorsqu'il en mouroit un, les survivans lui nommoient un successeur. Ce même sénat choisissoit les députés ou représentans des villes de la province de Hollande.

Nous avons fait mention de ces particularités, parce que faute de les connoître, il est impossible de bien comprendre l'histoire des Provinces-Unies, depuis la mort du roi Guillaume, jusqu'en 1747, où le stathoudérat devint héréditaire dans la ligne mâle et femelle des représentans de la maison d'Orange. Cette charge détruisit, en quelque façon, la constitution dont nous venons de parler. Le stathouder étoit le président des états de chacune des provinces, et son pouvoir s'étendoit jusqu'à changer les députés, magistrats et officiers, dans toutes les provinces et les villes; il en résultoit que, quoiqu'il n'eût point de voix dans les états-généraux, il pouvoit les composer à sa fantaisie, et que sans porter le nom de roi, il avoit réellement plus de pouvoir et d'autorité que

plusieurs souverains revêtus de ce titre; car indépendamment de l'influence et des revenus que le stathoudérat lui donnoit, il possédoit, de son chef, des principautés et des domaines très-considérables. Le dernier stathouder est Guillaume V, prince d'Orange et de Nassau, fils du dernier stathouder Guillaume-Charles, qui épousa la princesse royale Anne d'Angleterre, et mourut en 1751.

Quoique la Hollande fût considérée comme une république, son gouvernement étoit loin d'être populaire, et le peuple n'y jouissoit point du degré de liberté que le premier apperçu pourroit faire supposer. Son gouvernement ressembloit beaucoup plus à une oligarchie qu'à une république : car la masse du peuple n'avoit pas le droit de prendre la moindre part au gouvernement, pas même au choix des députés.

La conquête de la Hollande, par les Français, l'an 3 (1794), a changé le gouvernement, qui, d'aristocratique qu'il étoit, est devenu démocratique, comme la France. Les Hollandais furent long-temps à mûrir leur constitution, qui est à-peu-près semblable à celle de France, et qui fut définitivement adoptée en germinal an 6.

Depuis la révolution de l'an 3 de la république Française, 19 Janvier 1795, le peuple Batave a été successivement régi par:

1°. Des représentans provinciaux, provisoires, unis dans les états-généraux;

2°. L'assemblée nationale, qui s'ouvrit à la Haye, le premier mars 1796.

3°. La 2e assemblée nationale, ouverte le premier septembre 1797, mais qui, par la révolution du 22 janvier 1798, se transforma en assemblée constituante, et déclara le Pays-Bas pour RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE.

4°. Le corps représentatif qui s'ouvrit, selon l'acte, le mardi 31 Juillet de l'an 4 de la république Batave.

On peut encore observer qu'il y a dans ce pays fort peu de gens qui disent ouvertement ce qu'ils

pensent. On les accoutume, dès leur enfance, à observer tant de circonspection, que cette habitude leur reste durant toute leur vie.

Quant à l'administration de la justice, chaque province a un tribunal, auquel on peut appeler des cours subalternes, excepté en matière criminelle. On y rend, dit-on, la justice avec beaucoup d'impartialité.

Revenus. Les taxes des Provinces-Unies consistent dans un impôt qui comprend presque tous les objets; une imposition sur la terre, une capitation et un fouage ou impôt sur chaque feu. Le revenu public monte annuellement à environ 60 millions argent de France. La province de Hollande en payoit presque la moitié.

Le tableau suivant présente la proportion des contributions annuelles que chacune des provinces payoit au gouvernement.

De chaque million de ducats (1) la Hollande fournissoit	420,000
La Zélande	130,000
La Frise	170,000
Utrecht	85,000
Groningue	75,000
La Gueldre	70,000
Over-Yssel	50,000

Des 420,000 ducats payés par la province de Hollande, la ville d'Amsterdam en fournit au-delà de 520,000. Les taxes sont si lourdes et si multipliées, dans ces provinces, qu'un écrivain a observé, avec assez de raison, que l'air est le seul article sur lequel on a oublié de mettre une imposition. Mais en faveur du commerce, on a taxé très-légèrement les marchandises. Avant sa rupture avec l'Angleterre, la Hollande étoit florissante, et aujourd'hui elle prête encore des sommes très-considérables à toutes les puissances de l'Europe. En leur voyant placer tant d'ar-

(1) Le ducat vaut environ 11 liv. *Voyez* la table universelle des monnoies, tome VI.

gent chez l'étranger, quelques observateurs ont supposé que la Hollande étoit surchargée de dettes; mais la véritable raison qui leur faisoit porter leur argent chez l'étranger, est que l'Etat ne payoit, chez eux, qu'un intérêt de deux et demi pour cent.

Forces militaires et navales. — En temps de paix, l'armée des Provinces-Unies étoit ordinairement composée de 40,000 hommes, dont 25,000, presque tous Ecossais ou Suisses, faisoient le service des garnisons. En temps de guerre, elles prenoient à leur solde des régimens entiers d'Allemands. Le stathouder étoit le commandant en chef de l'armée, et avoit un feld-maréchal général, sous ses ordres. Aujourd'hui leurs forces de terre sont diminuées de moitié; la France entretient chez elles, en temps de guerre, par le dernier traité de paix de 1795, 25,000 hommes, à la solde de la République Batave. Les forces maritimes des Provinces-Unies furent long-temps très-nombreuses; elles équipèrent en plusieurs occasions des flottes formidables; mais leur marine est, depuis quelque temps, très-négligée. Leur avant-dernière guerre contre les Anglais les força de l'augmenter, et elles ont à cet égard de grandes ressources. Leur marine consistoit, il y a quelques années, dans un vaisseau de 76, trois de 70, quatre de 68, cinq de 60, huit de 56, quatre de 50, cinq de 44, neuf de 40, et dix de 35, indépendamment des navires d'une force inférieure; mais elles ont beaucoup de vaisseaux en construction. Elles augmenteront probablement leurs flottes, et les maintiendront sans doute, à l'avenir, dans un état plus respectable. Leur marine a essuyé plusieurs échecs depuis quelques années. L'amiral Lucas livra aux Anglais toute sa flotte, près du Cap de Bonne-Espérance, en 1795, sans tirer un coup de canon; l'amiral Winter, dans le terrible combat qu'il livra aux Anglais, et où il se battit vaillamment, perdit beaucoup de vaisseaux. En 1799, ces derniers s'emparèrent de toute la flotte Hollandaise. (*Voyez la France* pour ces derniers événemens.) Depuis cet échec, on en a équipé une nouvelle.

ARTICLE II.

FRANCE.

ÉTENDUE ET SITUATION ANCIENNES.

Long. 220 l. (1) { Entre } 42 d. 20 m. et 51 d. 8 m. de lat. N.
Larg. 215 { les } 7e d. de lo. O. et 5 d. 48 m. de lo. E.
26,700 lieues carrées, à raison de 936 habitans par lieue.

ÉTENDUE ET SITUATION ACTUELLES.

Long. 240 l. { Entre } 42 d. 20 m. et 51 d. 56 m. de lat. N.
Larg. 220 { les } 7e d. de long. O. et 5e d. de long. E.
31,000 lieues carrées, à raison de 1,000 habitans par lieue.

Limites.

LA France est bornée au N. par la Manche, le Pas-de-Calais, par les Provinces-Unies ou la République Batave; à l'E. par le Rhin et les Alpes qui la séparent de l'Italie; au S. par la Méditerranée et les Pyrénées qui la séparent de l'Espagne; à l'O. par l'Océan.

Ancienne division de la Gaule du temps des Romains.

César, après avoir fait la conquête de la Gaule, la divisa en trois parties, qui avoient rapport aux trois sortes de peuples qui les habitoient : les Belges au Nord; les Celtes au milieu; les Aquitains au Sud et au Sud-Ouest. La Gaule est le premier nom que l'on connoisse à la France; les Romains la nommèrent *Transalpine*, parce qu'elle étoit au-delà des Alpes, par rapport à eux. Lorsqu'ils se furent rendus maîtres

(1) Voyez, pour les nouvelles mesures, le tableau comparatif des anciens et nouveaux poids et mesures, tome I, page 68.

DIVISION COMPARATIVE DE LA FRANCE EN PROVINCES ET EN DÉPARTEMENS.

PROVINCES.	DÉPARTEMENS.	Lieues carrées (*).	CHEFS-LIEUX de DÉPARTEMENS ou de Préfectures.	Distance de Paris en lieues.	Cantons.	Communes.	Population.
Ancien territoire français.							
AU NORD.							
La Flandre française.	Du Nord	244	Douai	49	64	674	765,001
L'Artois	Du Pas-de-Calais	280	Arras	44	86	926	655,615
Picardie	De la Somme	253	Amiens	31	62	840	351,130
	De la Seine-Inférieure	357	Rouen—Lo. O. 1 d. 55 m. Lo. N. 49 d. 26 m.	30	64	995	609,743
Normandie	Du Calvados	241	Caen	53	72	930	375,804
	De la Manche	285	Saint-Lô	68	63	687	510,631
	De l'Orne	272	Alençon	45	51	623	387,562
	De l'Eure	265	Evreux	25	56	847	402,776
	De la Seine	21	Paris — Lo. o. Lo. N. 48 d. 50 m		17	79	727,663
Ile-de-France	De Seine-et-Oise	240	Versailles	4	59	695	421,555
	De l'Oise	248	Beauvais	16	78	732	301,452
	De l'Aisne	316	Laon	33	65	851	425,981
	De Seine-et-Marne	251	Melun	12	38	561	257,140
La Champagne	De la Marne	347	Chalons-sur-Marne	41	73	657	304,641
	Des Ardennes	221	Mézières (2)	56	73	640	989,925
	De l'Aube	257	Troyes—Lo. E. 1 d. 44 m. Lo. N. 48 d. 18 m.	38	61	485	233,455
	De la Haute-Marne	266	Chaumont	59	71	548	227,207
	De la Meuse	255	Bar-sur-Ornain	62	70	591	270,112
	De la Moselle	277	Metz—Lo.E. 5 d. 32 m. Lo. N. 49 d. 7 m.	76	64	906	548,141
La Lorraine	De la Meurthe	265	Nancy	83	69	733	328,115
	Des Vosges	247	Epinal	87	66	545	308,920
L'Alsace	Du Haut-Rhin, qui comprend celui du Mont-Terrible	227	Colmar	116	40	615	305,610
	Du Bas-Rhin	200	Strasbourg—Lo.E. 5 d. 26 m. Lo.N. 48d. 34m.	116	38	627	448,488
AU CENTRE.							
La Bretagne	De l'Ile-et-Vilaine	185	Rennes	83	80	349	428,846
	Des Côtes-du-Nord	310	Saint-Brieuc	108	82	391	520,119
	Du Finistère	245	Quimper	133	79	280	448,761
	Du Morbihan	192	Vannes	108	69	217	401,216
	De la Loire-Inférieure	296	Nantes—Lo. O 5 d 54 m Lo. N. 47 d. 13 m.	86	87	209	428,291
Le Maine et le Perche	De la Sarthe	269	Le Mans	45	55	414	389,807
	De la Mayenne	219	Laval	64	68	286	376,882
L'Anjou	De Maine-et-Loire	302	Angers	67	70	376	456,900
La Touraine	D'Indre-et-Loire	277	Tours	57	35	312	268,954
	Du Loiret	283	Orléans	28	56	566	302,636
L'Orléanais	D'Eure-et-Loir	256	Chartres	20	40	458	257,793
	De Loir-et-Cher	253	Blois	42	32	309	209,987
Le Berri	De l'Indre	288	Châteauroux	63	43	273	205,902
	Du Cher	310	Bourges	58	40	317	217,785
Le Nivernois	De la Nièvre	285	Nevers	58	49	344	270,789
	De l'Yonne	327	Auxerre	44	69	483	320,546
La Bourgogne	De la Côte-d'Or	366	Dijon	73	90	721	332,353
	De Saône-et-Loire	357	Mâcon	97	86	617	452,675
	De l'Ain	230	Bourg	105	49	470	297,071
La Franche-Comté	De la Haute-Saône	205	Vesoul	85	49	650	264,073
	Du Doubs	229	Besançon	91	49	618	216,226
	Du Jura	206	Lons-le-Saunier	93	62	711	288,151
Le Poitou	De la Vendée	284	Fontenay-le-Peuple	108	58	522	243,246
	Des Deux-Sèvres	212	Niort	105	50	366	241,916
	De la Vienne	288	Poitiers	87	40	347	240,900
La Marche	De la Creuze	244	Guéret	79	35	304	218,041
	De la Haute-Vienne, qui prend une partie du Limosin	240	Limoges	95	40	229	228,108
Le Limosin	De la Corrèze	251	Tulle	113	40	289	233,557
Le Bourbonnais	De l'Allier	310	Moulins	69	58	369	248,864
AU SUD.							
La majeure partie de la Saintonge, y compris l'Aunis	De la Charente-Inférieure	300	Saintes	122	49	514	387,229
L'Angoumois, y compris partie de la Saintonge	De la Charente	245	Angoulême	128	44	483	312,003
L'Auvergne	Du Puy-de-Dôme	231	Clermont	97	72	457	499,665
	Du Cantal	241	Aurillac	127	21	270	220,304
Le Lyonnais, Forêt et Beaujolais	Du Rhône	112	Lyon — Lo. E. 2 d. 30 m. Lo. N. 45 d. 46 m.	111	30	257	345,575
	De la Loire	180	Montbrison	108	43	322	290,103
	De l'Izere	315	Grenoble — Lo. E. 3 d. 24 m. Lo.N. 45 d. 11 m.	178	91	508	435,888
Le Dauphiné	Des Hautes-Alpes	232	Gap	152	38	183	112,800
	De la Drome	283	Valence	138	62	259	235,357

PROVINCES.	DÉPARTEMENS.	Lieues carrées.	CHEFS-LIEUX de DÉPARTEMENS ou de Préfectures.	Distance de Paris en lieues.	Cantons.	Communes.	Population.
La Guyenne	De la Dordogne	332	Périgueux	116	74	624	401,465
	De la Gironde	426	Bordeaux — Lo. O. 2 d. 55 m. Lo. N. 44 d. 50 m.	148	72	526	479,809
	De Lot-et-Garonne	239	Agen	156	73	421	323,940
	Du Lot	299	Cahors	142	49	478	377,207
	De l'Aveyron	377	Rhodez	141	80	597	326,340
La Gascogne	Du Gers	281	Auch	177	53	699	270,809
	Des Landes	378	Mont-de-Marsan	192	28	301	224,362
	Des Hautes-Pyrénées	198	Tarbe	192	33	498	174,752
Le Béarn	Des Basses-Pyrénées	317	Pau	207	53	659	355,573
Le Comté-de-Foix	De l'Ariège	222	Foix	181	39	321	197,071
Le Roussillon	Des Pyrénées-Orientales	169	Perpignan — Lo. E. 34 m. Lo. N. 42 d. 41 m.	221	27	247	110,732
Le Languedoc	De la Haute-Garonne	315	Toulouse—Lo. E. 54 m. Lo. N. 43 d. 35. m.	169	56	702	405,574
	De l'Aude	270	Carcassonne	191	65	444	225,228
	Du Tarn	242	Albi	168	51	364	270,908
	De l'Hérault	271	Montpellier — Lo. E. 1 d 33 m. Lo.N. 43 d. 36m.	186	52	334	275,413
	Du Gard	249	Nimes	175	57	565	300,144
	De la Lozère	210	Mende	155	41	191	126,505
	De l'Ardèche	229	Privas	126	38	339	247,244
	De la Haute-Loire	207	Le Puy	140	32	275	221,726
La Provence	Des Basses-Alpes	313	Digne	174	48	264	140,068
	Des Bouches-du-Rhône	252	Marseille	198	43	106	285,012
	Du Var	308	Draguignan	214	73	216	271,705
La Corse	Du Golo	218	Bastia—Lo.E. 7 d. 20 m. Lo.N. 42 d. 20 m.	290	89	252	122,230
	De Liamone	194	Ajaccio	300	21	113	103,494
Nouveau territoire français.							
Territoire d'Agaon, Comtat - Venissin, District d'Ap	De Vaucluse	97	Avignon — Lo. E. 2 d. 29 m. Lo. N. 43 d. 57 m.	171	39	156	190,292
Savoie	Du Mont-Blanc	267	Chambéry	129	83	652	303,633
Comté de Nice	Des Alpes Maritimes	173	Nice	236	20	93	96,585
Belgique.							
Partie septemtionale du Brabant	Des Deux-Nèthes	117	Anvers	78	23	147	253,381
Partie méridionale du Brabant	De la Dyle	141	Braxelles — Lo. E. 2 d. 2 m. Lo. N. 50 d. 51 m.	69	32	385	389,789
Partie occident. de la Flandre Autichienn.	De la Lys	166	Bruges	70	40	261	475,118
Partie orientale de la même	De l'Escaut	118	Gand	70	44	339	578,550
Hainaut Autichien	De Jemmape	139	Mons	57	32	422	402,868
Comté de Namur	De Sambre-et-Meuse	188	Namur	60	26	533	150,754
Duché de Luxembourg	Des Forêts	289	Luxembourg	91	26	396	194,011
Limbourg, prtie du pays de Liége, avec les principautés de Stavelot et Limmédi	De l'Ourthe	177	Liége	88	36	654	310,444
Partie du pays de Liége et de la Geldre	De la Meuse-Inférieure	150	Maëstricht	94	31	304	216,566
Rive gauche du Rhin.							
Partie de l'électorat de Cologne, du Duché de Julier, de la Gueldre Prutienne, de Cleves, Mors, &c	De la Roer	221	Aix-la-Chapelle	94	40		603,809
Partie des électorats de Trèves et Cologne	De Rhin-et-Moselle	247	Coblentz	116	30		260,000
Partie de l'électorat de Trèves et du Duché des Deux-Ponts	De la Sarre	204	Trèves	94	31		300,000
Partie de l'électorat de Mayence et du Duché des Deux-Ponts	Du Mont-Tonnerre	227	Mayence — Lo. E. 6 d. Lo.N. 49 d. 64 m.	120	57		400,000
Territoire propre de Genève, Districts de Gex, Carouge, Thonon, &c.	Du Léman	112	Genève — Lo. E. 4 d. 15 m. Lo. N. 46 d. 12 m.	145	27		180,419
	TOTAL	102					

POSSESSIONS ET COLONIES FRANÇAISES.	
En Europe.	Le Piémont, divisé en 6 départ. ou préfect. les Présides et les $\frac{1}{3}$ de l'île d'Elbe.
En Asie.	Poodicheri, Karical, Mahé et Chandernagor, formant un département.
En Afrique.	Les îles de France, de la Réunion, Rodrigue, Seychelles et les établissemens de Madagascar, formant deux départemens. Le Sénégal et ses dépendances. Les comptoirs de la Calle et Bonne, *près Tunis*.
En Amérique.	Saint-Domingue, divisé en 5 départemens. La Gnadeloupe, la Desirade, Marie-Galande, les Saintes, et moitié de Saint-Martin, formant un département. La Martinique, formant un département. Sainte-Lucie et Tabago, formant un département. La Guiane - Française et Cayenne, formant un département. Les îles de Saint-Pierre et les Miquelons, *près Terre-Neuve*.

(*) La lieue de longueur est composée de 2,500 toises, la lieue carrée de 6,250,000 toises carrées, ou 4,647 arpens carrés.

(2) Cette ville a été nouvellement rectifée chef-lieu, depuis l'impression de cet article.

Nota. Ce tableau a été fait au bureau du Cadastre, sous la direction du citoyen Barbie-Dubocage.

DIVISION COMPARATIVE DE LA FRANCE EN PROVINCES ET EN DÉPARTEMENS.

PROVINCES.	DÉPARTEMENS.	Lieues carrées (1).	CHEFS-LIEUX de DÉPARTEMENS ou de Préfectures.	Distance de Paris en lieues.	Cantons.	Communes.	Population.
Ancien territoire français.							
AU NORD.							
La Flandre française.	Du Nord	244	Donai	49	54	674	765,001
L'Artois	Du Pas-de-Calais	280	Arras	44	86	926	555,615
Picardie	De la Somme	255	Amiens	81	62	840	551,150
	De la Seine-Inférieure	587	Rouen—Lo. O. 1 d. 55 m. La. N. 49 d. 26 m.	20	64	992	609,745
Normandie	Du Calvados	241	Caen	55	72	920	295,604
	De la Manche	215	Saint-Lô	68	67	687	530,651
	De l'Orne	272	Alençon	43	51	628	397,568
	De l'Eure	268	Evreux	25	56	847	402,776
	De la Seine	21	Paris — Lo. o. La. N. 48 d. 50 m.		17	79	727,662
	De Seine-et-Oise	242	Versailles	4	89	693	421,535
Ile-de-France	De l'Oise	248	Beauvais	16	76	732	301,458
	De l'Aisne	316	Laon	33	65	851	425,981
	De Seine-et-Marne	251	Melun	12	58	561	257,140
	De la Marne	347	Châlons-sur-Marne	41	75	657	304,641
	Des Ardennes	221	Mézières (2)	56	75	540	259,925
La Champagne	De l'Aube	257	Troyes—Lo. E. 1 d. 44 m. La. N. 48 d. 18 m.	38	61	485	253,455
	De la Haute-Marne	266	Chaumont	59	71	548	227,207
	De la Meuse	255	Bar-sur-Ornain	62	70	591	270,112
	De la Moselle	277	Metz—Lo.E. 5 d, 51 m. La. N. 49 d. 7 m.	76	64	906	348,141
La Lorraine	De la Meurthe	265	Nancy	83	69	733	328,115
	Des Vosges	247	Epinal	87	66	545	328,320
L'Alsace	Du Haut-Rhin, qui comprend celui du Mont-Terrible	227	Colmar	116	46	615	305,610
	Du Bas-Rhin	200	Strasbourg—Lo.E. 5 d. 26 m. La.N.48d, 34m.	116	88	827	448,488
AU CENTRE.							
La Bretagne	De l'Ille-et-Vilaine	185	Rennes	83	80	849	488,846
	Des Côtes-du-Nord	210	Saint-Brieuc	108	82	891	520,219
	Du Finistère	245	Quimper	133	79	980	446,761
	Du Morbihan	192	Vannes	108	69	217	401,215
	De la Loire-Inférieure	296	Nantes—Lo. O. 3 d. 54 m. La. N. 47 d. 15 m.	86	57	209	418,291
Le Maine-et-le-Perche	De la Sarthe	269	Le Mans	45	53	414	829,307
	De la Mayenne	219	Laval	64	68	286	376,685
L'Anjou	De Maine-et-Loire	800	Angers	67	70	376	456,500
La Touraine	D'Indre-et-Loire	277	Tours	57	55	312	268,954
L'Orléanais	Du Loiret	283	Orléans	28	56	665	509,656
	D'Eure-et-Loir	256	Chartres	20	40	458	257,758
	De Loir-et-Cher	256	Blois	42	32	309	209,957
Le Berri	De l'Indre	288	Châteauroux	63	43	273	205,802
	Du Cher	310	Bourges	68	41	317	217,785
Le Nivernois	De la Nièvre	283	Nevers	58	49	344	270,789
La Bourgogne	De l'Yonne	327	Auxerre	44	69	485	320,896
	De la Côte-d'Or	566	Dijon	73	90	721	332,353
	De Saône-et-Loire	357	Mâcon	97	86	617	452,673
	De l'Ain	230	Bourg	105	49	470	287,071
La Franche-Comté	De la Haute-Saône	205	Vesoul	85	49	650	264,073
	Du Doubs	229	Besançon	91	69	618	226,926
	Du Jura	206	Lons-le-Saunier	93	63	711	288,151
Le Poitou	De la Vendée	284	Fontenay-le-Peuple	108	58	352	243,446
	Des Deux-Sèvres	242	Niort	105	50	366	241,916
	De la Vienne	288	Poitiers	87	49	347	240,900
La Marche	De la Creuse	244	Guéret	79	35	804	218,041
	De la Haute-Vienne, qui prend une partie du Limosin		Limoges	95	40	229	228,108
Le Limosin	De la Corrèze	251	Tulle	115	40	289	238,557
Le Bourbonnais	De l'Allier	310	Moulins	69	58	569	248,864
AU SUD.							
La majeure partie de la Saintonge, y compris l'Aunis	De la Charente-Inférieure	500	Saintes	122	49	514	587,129
L'Angoumois, y compris partie de la Saintonge	De la Charente	245	Angoulême	128	44	485	313,003
L'Auvergne	Du Puy-de-Dôme	281	Clermont	97	72	437	499,668
	Du Cantal	241	Aurillac	127	21	270	220,304
Le Lyonnais, Forêt et Beaujolais	Du Rhône	115	Lyon—Lo. E. 3 d. 80 m. La. N. 45 d. 45 m.	121	80	257	345,595
	De la Loire	150	Montbrison	108	48	828	290,103
Le Dauphiné	De l'Isère	515	Grenoble—Lo. E. 5 d. 24 m. La.N.45 d. 11 m.	138	91	806	435,888
	Des Hautes-Alpes	252	Gap	152	38	183	113,600
	De la Drôme	288	Valence	188	62	559	255,887
La Guyenne	De la Dordogne	332	Périgueux	116	74	624	402,466
	De la Gironde	426	Bordeaux — Lo. O. 5 d. 55 m. La. N. 44 d. 50 m.	148	72	526	479,809
	De Lot-et-Garonne	259	Agen	168	73	422	323,940
	De Lot	299	Cahors	142	49	476	277,207
	De l'Aveyron	377	Rhodez	141	80	597	326,240
La Gascogne	De Gers	281	Auch	177	53	699	270,609
	Des Landes	576	Mont-de-Marsan	192	26	301	224,369
	Des Hautes-Pyrénées	198	Tarbe	192	35	498	178,752
Le Béarn	Des Basses-Pyrénées	317	Pau	207	58	629	355,593
Le Comté-de-Foix	De l'Arriège	222	Foix	184	29	311	237,071
Le Roussillon	Des Pyrénées-Orientales	163	Perpignan — Lo. E. 34 m. La. N. 42 d. 41 m.	221	27	247	110,732
	De la Haute-Garonne	315	Toulouse—Lo. E. 54 m. La. N. 43 d. 35, m.	169	56	702	405,574
	De l'Aude	270	Carcassonne	191	65	444	228,228
	Du Tarn	242	Albi	168	51	564	270,908
Le Languedoc	D'Hérault	271	Nimes	175	57	585	300,144
	Du Gard	249	Mende	155	41	194	126,603
	De la Lozère	210	Privas	126	86	339	247,344
	De l'Ardèche	229	Le Puy	140	82	573	254,726
	De la Haute-Loire	207	Montpellier — Lo. E. 1 d. 35 m. La.N.43 d.36m.	186	52	384	275,413
La Provence	Des Basses-Alpes	313	Marseille	198	43	106	285,012
	Des Bouches-du-Rhône	252	Digne	174	48	264	140,098
	Du Var	303	Draguignan	214	73	216	271,703
La Corse	Le Golo	218	Bastia—Lo.E. 7 d. 20 m. La. N. 42 d. 20 m.	290	59	252	122,230
	Le Liamone	194	Ajaccio	300	21	116	108,394
Nouveau territoire français.							
Territoire d'Avignon, Comtat - Venaissin, District d'Apt	Du Vaucluse	97	Avignon—Lo. E. 2 d. 29 m. La. N. 43d. 57 m.	171	89	156	190,292
Savoie	Du Mont-Blanc	267	Chambéry	129	88	652	503,635
Comté de Nice	Des Alpes Maritimes	173	Nice	256	20	93	96,585
Belgique.							
Partie septentrionale du Brabant	Des Deux-Nèthes	117	Anvers	78	28	147	255,981
Partie méridionale du Brabant	Dla Dyle	141	Bruxelles — Lo. E. 2 d. 2 m. La. N. 50 d. 51 m.	89	88	385	389,789
Partie occident. de la Flandre Autrichienn.	Dla Lys	166	Bruges	70	40	261	475,118
Partie orientale de la même	De l'Escaut	118	Gand	70	44	339	578,550
Haisaut Autrichien	L'Jemmape	159	Mons	57	53	422	408,668
Comté de Namur	L'Sambre-et-Meuse	188	Namur	60	26	533	150,754
Duché de Luxembourg	De Forêts	289	Luxembourg	91	26	398	194,011
Limbourg, partie du pays de Liége, avec les principautés de Stavelo et Malmédi	De l'Oarthe	177	Liége	88	56	654	310,444
Partie du pays de Liége et de la Gueldre	Dla Meuse-Inférieure	150	Maëstricht	94	51	304	216,566
Rive gauche du Rhin.							
Partie de l'électorat de Cologne, du Duché de Juliers, de la Gueldre Prussienne, de Cleves, Meurs, &c.	Dla Roer	221	Aix-la-Chapelle	94	40		603,909
Partie des électorats de Trèves et Cologne	Du Rhin-et-Moselle	247	Coblentz	116	50		260,000
Partie de l'électorat de Trèves et du Duché des Deux-Ponts	Dla Sarre	204	Trèves	94	51		800,000
Partie de l'électorat de Mayence et du Duché des Deux-Ponts	Du Mont-Tonnerre	217	Mayence — Lo. F. 6 d. La. N. 49 d. 54 m.	120	37		400,000
Territoire propre de Genève, Districts de Gex, Carouge, Thonon, &c.	Du Léman	113	Genève — Lo. E. 4 d. 15 m. La. N. 46 d, 12 m.	145	27		180,419
	TOTAL	102					

(1) La lieue de longueur est composée de 2,500 toises, la lieue carrée de 6,250,000 toises carrées, ou 4,647 arpens carrés.

(2) Cette ville a été nouvellement recréée chef-lieu, depuis l'impression de cet article.

POSSESSIONS ET COLONIES FRANÇ	
En Europe.	Le Piémont, divisé en 6 départ. c les Présides et les $\frac{2}{3}$ de l'île d'El
En Asie.	Pondichéri, Karical, Mahé et Ch gor, formant un département.
En Afrique.	Les îles de France, de la Réunion, F Seychelles et les établissemens gascar, formant deux départem Le Sénégal et ses dépendances. Les comptoirs de la Calle et Bo *Tunis.*
En Amérique.	Saint-Domingue, divisé en 5 départ La Guadeloupe, la Desirade, Mare les Saintes, et moitié de Saint formant un département. La Martinique, formant un départ Sainte-Lucie et Tabago, formant tement. a Guiane-Française et Cayenne un département. Les îles de Saint-Pierre et les M *près Terre-Neuve.*

Nota. Ce tableau a été fait au bureau du Cadas sous la direction du citoyen Barbie-Dubocage.

de la partie Sud-Est, ils en formèrent une province Romaine qu'ils appelèrent *Provincia*, d'où est dérivé le nom de Provence. Les différens empereurs changèrent plusieurs fois la division de la Gaule. Celle que Valence en fit est la plus connue; elle étoit en 17 provinces : l'Helvétie, les Pays-Bas et les Provinces-Unies en faisoient partie, et la Gaule s'étendoit jusqu'à l'embouchure du Rhin. On nommoit *Belgiques* les provinces du Nord.

La première Belgique étoit à l'E., vers la Moselle, au-delà de la Meuse; la deuxième depuis la Meuse jusqu'à la mer, vers l'O. et le N. Elle alloit au S. jusqu'à la Seine. La *première* et *seconde Germanie* étoient situées à l'E. le long du Rhin, l'une au S. et l'autre au N. jusqu'à l'embouchure de ce fleuve. Quatre provinces portoient le nom de *Lyonnoises*, et la première Lyonnoise commençoit environ depuis les montagnes du Vivarais jusqu'aux sources de l'Aube et de la Marne, entre la Saône et la Loire. La seconde formoit la province appelée depuis Normandie. La troisième alloit depuis l'extrémité de la Bretagne jusques et y compris la Touraine. La quatrième renfermoit environ l'île de France, l'Orléanois, la Brie et partie de la Champagne. On comptoit deux provinces nommées *Aquitaines*. La première prenoit à-peu-près depuis le Loir et le Cher jusqu'au Lot, et répondoit au Berri, à la Marche, au Bourbonnois, au Limosin et à l'Auvergne. La seconde alloit à l'O., le long de la mer, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'au-delà de la Garonne et vers les Pyrénées.

La *Novem-Populanie* renfermoit la Gascogne et les pays enclavés entre la Garonne, la mer et les Pyrénées.

La première *Narbonnoise*, au N. de l'Aquitaine et au S. de la mer, s'étendoit de la Garonne au Rhône. La seconde comprenoit une partie de la Provence; mais elle n'alloit pas à l'O. jusqu'au Rhône: Arles et Marseille n'en faisoient pas partie.

La province *Viennoise* renfermoit, à l'E. du

Rhône, presque tout le Dauphiné, et à l'O. le Vivarais.

Les Alpes Grecques et Maritimes s'étendoient en partie en Italie; enfin la Grande-Séquanoise comprenoit une partie de l'Helvétie.

Chacune de ces provinces avoit une *métropole* ou *capitale*, dont dépendoient les autres en quelque sorte (1).

Nom et climat. — Le nom de France vient de celui des Francs (ou hommes libres) qui occupoient un canton de la Germanie. Ce peuple belliqueux et entreprenant subjugua les Gaulois ou anciens habitans de la France, alors nommée Gaule. Les Romains, n'ayant plus de forces suffisantes pour les repousser, conclurent un traité qui leur laissoit la paisible possession de leurs conquêtes. La France est, par sa situation, le royaume de l'univers le mieux lié ou le plus serré dans toutes ses parties, et le plus heureusement disposé pour la prospérité de son commerce et l'accroissement de sa puissance. Depuis le commencement du quinzième siècle elle s'est habilement prévalue d'une partie de ses avantages naturels. L'air y est en général doux et sain. Dans les provinces du Nord les hivers sont quelquefois très-rigoureux, et la dernière classe est mal approvisionnée de chauffage, parce qu'on n'y brûle généralement que du bois, et qu'il est très-cher.

Sol et eau. — Le sol de la France est généralement très-bon; il produit des blés, des vins, et presque toutes les douceurs de la vie. Les fruits ont plus de saveur que ceux de l'Angleterre; mais les pâturages ne sont pas comparables à ceux de cette île. Dans les provinces du Midi, l'ardeur du soleil dessèche la superficie du sol, grille l'herbe, et arrête la végétation. La verdure n'y a pas toujours la fraîcheur qu'on lui voit chez les Anglais: mais on y trouve toutes les productions animales et végétales en abondance, et

(1) *Voyez*, pour de plus grands détails, le Traité de Géographie comparée qui est à la fin tome VI.

on peut considérer ce pays comme un de ceux que la nature a le plus favorisé.

L'agriculture a fait depuis onze ans des progrès étonnans, et on estime que le sol produit au moins un cinquième de plus qu'il ne rapportoit avant la révolution ; on attribue cette amélioration à la destruction du gibier, et à ce que les cultivateurs ayant acheté une grande partie des biens du clergé et de la noblesse, les ont fait valoir avec plus de bénéfice, pour leur propre compte. On voit maintenant très-peu de terres incultes ; la Normandie, l'Ile-de-France, l'Alsace et le Languedoc, produisent des blés en abondance ; on est rarement contraint, dans des temps de disette, d'en tirer de l'étranger. A la vérité, l'Europe entière ne produit pas, une année dans l'autre, la quantité de grains nécessaire pour sa consommation, et ses habitans sont souvent forcés d'avoir recours aux abondantes moissons de l'Amérique.

Les Français ont récemment institué des académies d'agriculture, et offert, à l'instar des Anglais, des prix à ceux qui réussiront à la perfectionner. Le gouvernement l'encourage beaucoup : la paix va lui donner les bras qui lui manquoient. Les eaux et les sources sont répandues très-avantageusement dans presque toutes les parties de la France, et les habitans en ont habilement profité pour toutes les commodités de la vie.

Montagnes. — Les principales montagnes de la France ou de ses frontières, sont les *Alpes*, qui la séparent de l'Italie ; les *Pyrénées*, qui la séparent de l'Espagne ; les *Vosges*, qui séparent la Lorraine de la Bourgogne et de l'Alsace ; le *Mont-Jura*, qui sépare la Franche-Comté de la Suisse ; les *Cévennes*, situées dans la province de Languedoc ; le *Mont-d'Or*, le *Mont-Cantal*, le *Puy-de-Dôme*, en Auvergne ; la *Côte-d'Or*, en Bourgogne ; le *Mont-Terrible*, près de Bâle ; le *Mont-Tonnerre*, qui donne son nom à un département de la rive gauche du Rhin.

Mers, rivières, lacs. — Les mers qui baignent la

France sont : la mer du *Nord*, la *Manche*, l'*Océan* et la *Méditerranée*.

Les principales rivières sont : la *Loire*, le *Rhône*, la *Garonne* et la *Seine*. La Loire prend sa source dans les Cévennes, passe à Roanne, où elle commence à être navigable, à Nevers, à Orléans, à Blois, à Tours, à Saumur, à Nantes, et se jette dans l'Océan au-dessous de Paimbeuf. En comprenant toutes les sinuosités de son cours qui est N. et N. O., on a calculé qu'il est d'environ 170 lieues. Le Rhône prend sa source près le mont de la Fourche, près le Saint-Gothard, en Suisse ; court au Sud-Ouest, et ensuite au Sud jusqu'à la Méditerranée, où il se précipite, après avoir traversé le lac de Genève, et avoir arrosé Genève, Lyon, Vienne, Valence, Tarascon et Arles. La Garonne prend sa source au val d'Aran, dans les Pyrénées, et son cours au Nord-Est ; elle communique à la Méditerranée au moyen d'un canal construit sous le règne de Louis XIV : les villes qu'elle arrose sont Muret, Toulouse, Agen et Bordeaux. La Seine, à une petite distance de sa source, à Saint-Seine en Bourgogne, prend son cours au N. O., passe à Troyes, Paris, Rouen, et se décharge au Havre dans la Manche ou la mer qui sépare l'Angleterre de la France. A ces rivières on peut ajouter la *Saône*, qui se jette dans le Rhône à Lyon ; la *Charente*, qui prend sa source dans le Limosin, et se décharge dans l'Océan, à Rochefort, entre les îles de Ré et d'Oléron. Le *Rhin*, qui prend sa source au mont Saint-Gothard, en Suisse, sert de limite orientale à la France par son cours au N., et se partage en plusieurs branches, dont l'une prend le nom de Waal et se joint à la Meuse, et l'autre se perd dans les sables près le Zuyderzée. La *Somme*, qui court N. E. à travers la Picardie, et se jette dans la Manche, au-dessous d'Abbeville. Le *Var*, qui prend sa source dans les Alpes, court au S. entre la France et l'Italie, et se jette dans la Méditerranée. Nous parlerons des autres rivières dans la *Topographie* des provinces et des départemens.

Les avantages que ces rivières produisent à la France pour la facilité du commerce et de tous les transports, ont été doublés, en quelque sorte, par les magnifiques canaux construits sous le règne de Louis XIV. Celui de Languedoc fut commencé en 1666, et achevé en 1680. On avoit en vue de pratiquer une communication entre l'Océan et la Méditerranée, afin que la flotte française pût passer plus rapidement de l'un à l'autre; mais on n'a pu remplir cet objet, quoiqu'avec des frais immenses on ait conduit le canal à plus de 35 lieues à travers les montagnes et les vallées, et que même, dans un endroit, on l'ait fait passer sous une montagne. Au moyen du canal de Calais, les voyageurs passent commodément, par eau, de cette ville à Saint-Omer, Dunkerque, Gravelines, Ypres, etc.

Le canal d'Orléans est encore un ouvrage admirable. Dans son cours d'environ 18 lieues, il procure des ressources immenses au pays, et un revenu considérable au gouvernement. La France a encore une infinité d'autres canaux qui rendent sa navigation extrêmement commode et lucrative (1). Celui de Picardie ou de Saint-Quentin, quand il sera terminé, procurera des avantages précieux au commerce.

On trouve en France très-peu de lacs. Il y en a un situé sur la cime d'une montagne, près d'Allégre en Auvergne. Le peuple de ce canton le considère comme un gouffre sans fond. Il y en a un autre près d'Issoire, dans la même province, et un troisième à la Besse. Lorsqu'on jette une pierre dans ce dernier, elle produit un bruit semblable à celui du tonnerre.

Eaux minérales et sources remarquables. — Les eaux de Barèges, situées sur les confins de l'Espagne, aux pieds des Pyrénées, ont obtenu depuis quelque temps la confiance et la préférence sur toutes les autres sources minérales de la France. On attribue toutefois les cures qu'elles ont opérées, plutôt encore

(1) Nous en parlerons plus particulièrement à l'article *Topographie.*

à la salubrité de l'air et du sol qu'aux propriétés des eaux. Les eaux de Sultzbach, en Alsace, guérissent, dit-on, la paralysie, les relâchemens de nerfs et la pierre. A Bagnères, près de Barèges, il y a des eaux minérales et des bains très-salutaires, très-fréquentés dans le printemps et l'automne. Le bourg de Forges, en Normandie, a des eaux minérales très renommées. Celles de Saint-Amand guérissent la gravelle et les obstructions. On peut mettre au nombre de ces sources remarquables celles d'Aiguepersé, petite ville de la Basse-Auvergne, dont l'eau bout à gros bouillons, et ne laisse pas d'être froide au toucher. Elle n'a point de goût extraordinaire; mais on assure qu'elle est funeste aux animaux qui en boivent. Les bains de Plombières, dans les Vosges, et ceux du Mont-d'Or, en Auvergne, sont très-renommés.

Métaux et minéraux.—La France a un grand nombre de mines, qui seroient d'un grand produit si on les exploitoit convenablement; mais on n'en tire pas aujourd'hui des minéraux suffisans pour sa consommation. Les Français importent annuellement de l'acier pour la valeur de trois millions de fr. ou livres tournois. Le Languedoc contient, dit-on, des mines d'or et d'argent, et l'Alsace des mines d'argent et de cuivre; mais l'exploitation exigeroit des frais trop considérables. On trouve dans différentes parties de ce pays de l'albâtre, du marbre noir, du jaspe et du charbon. La Bretagne abonde en mines de fer, de cuivre, d'étain et de plomb. On y fait par-tout du salpètre. Le sel marin y est très-abondant; mais il n'est pas très-pur. A Laverdac, dans le Cominge, on voit une mine de craie. Dans le Berri, il y a une mine d'ocre d'une grande utilité pour la fonte des métaux et pour les teintures. Dans l'Anjou, il y a un grand nombre de carrières, dont on tire de très-belles pierres blanches. On trouve dans le Languedoc de très-belles turquoises, et c'est la seule pierre précieuse que la France produise avec celle dite d'Alençon. On exploite avec activité, dans toute la France, les carrières de marbre et de pierres de taille.

Productions animales et végétales, terrestres et marines. — La France abonde en excellentes racines potagères, beaucoup meilleures que celles de l'Angleterre. Les salades de toute espèce y sont aussi préférables, et en plus grande abondance.

La France produit des fruits délicieux de toute espèce, particulièrement des raisins et des figues, des prunes, des châtaignes, des pommes à cidre dans les provinces du Nord, et des câpres dans celles du Sud. On y récolte annuellement au-delà de 12 millions de livres de tabac, qui ne suffisent pas pour sa consommation; du chanvre, du lin, de la manne et une infinité d'autres drogues. L'Alsace, la Lorraine, et particulièrement les montagnes des Pyrénées, produisent des bois de construction et autres, en grande abondance. Les récoltes des soies y sont extrêmement copieuses, et produisentt un commerce très-étendu; néanmoins les Français en tirent un supplément de l'étranger. Ils ont d'excellentes races de chevaux; mais cette partie est depuis long-temps très-négligée. Les troupeaux de gros et petit bétail sont en très-grand nombre; on y recueille des laines en grande quantité. Celles du Berri sont très-estimées; mais ils en font une si grande consommation, qu'ils sont forcés de tirer des brebis et des laines de leurs voisins. Les provinces méridionales, celles qui avoisinent les Pyrénées, conviennent spécialement aux moutons propres à fournir les laines courtes, frisées, fines et feutrales. La partie septentrionale de France, au contraire, paroît particulièrement propre aux moutons qui donnent les laines longues et lisses. Les moutons d'Espagne et d'Angleterre commencent à être naturalisés en France, on en fait des élèves à Rambouillet, à Mareuil-le-Port, à Boulogne-sur-mer, à Montbard (1), qui se conservent dans la pureté de leurs races, sur-tout ceux d'Espagne. La province du Gâtinois produit du safran en abondance. Les vins de Champagne, de Bourgogne, de Bordeaux,

(1) Voyez ces articles à la *Topographie*.

de Gascogne et des autres Provinces, sont connus pour leurs qualités supérieures. Il suffira de dire que, quoique leur goût et leurs propriétés diffèrent, ils sont tous excellens, particulièrement ceux de Champagne, de Bourgogne, de Bordeaux, de Pontac, de l'Hermitage et de Frontignan. Il y a peu d'hommes, si valétudinaires qu'ils puissent être, à qui l'un ou l'autre de ces vins ne soit salutaire.

On récolte en France annuellement des vins pour la valeur de 360,000,000 de francs, dont la huitième partie, au moins, est exportée, indépendamment des eaux-de-vie et des vinaigres. Dans les Provinces voisines de la Méditerranée on fait une très-grande quantité d'huile d'olive; mais la consommation est si forte, qu'on en tire encore de l'Italie. La qualité inférieure sert pour les manufactures de savon.

La France produit chênes, ormes, frênes et autres bois de toutes espèces; on prétend, néanmoins, que le bois de chauffage commence à devenir rare dans les provinces du centre. On fait une grande quantité de sel dans l'île de Ré et dans les environs de Rochefort, sur la côte de la Saintonge. Le Languedoc produit une herbe qu'on nomme *kali*; on la brûle, et ses cendres forment une excellente potasse pour la fabrique des savons. Les Français étaient autrefois fort renommés pour l'arrangement et la tenue de leurs jardins; mais la manière anglaise a généralement aujourd'hui la préférence. Les environs de Bordeaux et de Toulon produisent des câpres et des prunes.

La France a peu d'animaux, soit privés ou sauvages, qui soient inconnus en Angleterre, à l'exception des loups. Les chevaux, les bêtes à cornes, les brebis et leurs laines, ne sont point comparables à ceux de l'Angleterre. Les peaux de chamois y sont meilleures que dans cette île. Il n'y a point de différence entre les productions marines des deux pays, si ce n'est que les côtes de la France sont moins poissonneuses que celles de l'Angleterre.

Les Français ont une pêcherie considérable pour

les harengs et les anchois, indépendamment de plusieurs autres plus importantes sur la côte de l'Amérique et sur celle de Terre-Neuve. (*Voyez* pour de plus grands détails l'article *Topographie*.)

Forêts. — Les principales forêts de la France sont, celle des *Ardennes*, celle d'*Orléans* qui contient 14,000 acres de bois de différentes espèces, des chênes, des ormes, des frênes, etc. et la forêt de *Fontainebleau* à-peu-près de la même étendue. Il y a en outre dans différentes provinces un grand nombre de bois considérables, auxquels on pourroit donner le nom de forêts, mais trop éloignés des bords de la mer pour être d'une grande utilité nationale. Celles de *Compiegne*, de *Villers-Coterets*, de *Saint-Germain*, etc. sont aussi très-étendues et ont de 8 à 10 lieues de tour.

Population, habitans, mœurs, coutumes et amusemens. — Suivant les calculs les plus justes, la France pouvoit contenir, avant ses agrandissemens, 25,000,000 d'habitans. Quelques observateurs avoient cru appercevoir que sa population déclinoit depuis un certain nombre d'années; mais un examen mieux suivi a démontré précisément le contraire, quoique la révocation de l'édit de Nantes lui ait incontestablement enlevé un grand nombre d'habitans très-utiles. Avec ses nouvelles conquêtes, on porte sa population à 31,000,000. La taille des Français est en général au-dessous de celle de leurs voisins; mais ils sont bien proportionnés, très-actifs et moins sujets que les autres nations aux difformités corporelles. Les femmes sont aussi célèbres pour la beauté que pour la vivacité, la gentillesse, les graces et les charmes.

Le génie, la bravoure et les mœurs des Français sont suffisamment connus. Ce sujet a été traité par des plumes habiles. Un noble orgueil est le trait dominant de leur caractère, et c'est le premier peuple qui ait su tirer un aussi grand parti de l'esprit national qui les anime, les soutient dans les revers, et les porte aux actions qu'un courage plus raisonné

suggère aux autres nations. Ce caractère se manifeste dans toutes les classes.

Les Français sont gais, enjoués, humains, généreux, magnanimes. L'esprit et la gaîté brillent dans leurs conversations. C'est à leur école que les étrangers viennent apprendre le bon ton de la société, et recevoir des leçons de politesse et de galanterie. Leurs prévenances et leurs soins leur gagnent les bonnes graces du beau-sexe, et les étrangères ne peuvent résister à leur amabilité. Les maris ne sont pas non plus aussi indifférens qu'on le dit, sur la conduite de leurs épouses. Les Français sont très-confians. La prospérité ne les rend ni présomptueux ni arrogans, et il n'y a point de peuple au monde qui sache supporter d'aussi bonne grace les revers et l'adversité. La conversation des militaires d'un âge mûr est en général instructive et amusante. Leurs principaux amusemens sont la danse et les spectacles. Ils aiment à se réunir dans les cercles et à faire assaut d'esprit et de politesse. Leurs exercices sont les mêmes que ceux de leurs voisins. Les armes, le cheval, le billard, la paume, le battoir, sont particulièrement ceux auxquels ils se livrent. On a reproché aux Français le manque de sincérité ; mais on a poussé beaucoup trop loin ce reproche. C'est en général leur excès de civilité qui rend leur franchise suspecte. Il n'est pas moins vrai que pour le commerce de la vie, on trouve parmi eux des caractères faits pour inspirer l'amitié et l'estime, et des modèles de générosité et de désintéressement. Le fonds du caractère du Français est aujourd'hui tel que César a peint les Gaulois ; il est prompt à se résoudre, ardent à combattre, impétueux dans l'attaque, mais se rebutant aisément. César, Agathias et autres, disoient que de tous les barbares, le Gaulois étoit le plus poli. Il en est de même du Français ; il est encore, dans le siècle le plus civilisé, le modèle de la politesse.

Costume. — Paris a toujours été le séjour de la mode : c'est la seule tyrannie à laquelle le Français se soumette sans murmure : rien ne lui paroit plus

odieux que l'uniformité : aussi les changemens chez lui sont si fréquens, qu'il est impossible de décrire le costume qu'il adopte. Tel est sur lui l'empire de la mode, que même à travers la misère on voit percer encore quelquefois les efforts impuissans d'une demi-parure. Il surpasse tous ses voisins en inventions de ce genre ; et c'est à son inconstance que ses manufactures doivent une partie de leur activité. Le même goût le domine encore; mais les moyens sont épuisés par des causes étrangères. La nécessité de se conformer aux circonstances difficiles ; la violence faite par l'opinion momentanée aux habitudes les plus agréables, et le triomphe de la simplicité, et même de la malpropreté, sur ce que l'élégance et la recherche aimoient à présenter aux yeux, l'ont conduit tour-à-tour à dépouiller les livrées de la richesse et du luxe. L'économie semble être devenue la vertu des Français, renommés autrefois pour leur prodigalité : le même habit reparoît sous des formes diverses, tantôt carré, tantôt étroit : les perruques couvrent les jeunes têtes : la poudre est abandonnée à celles que l'âge blanchit déjà ; et bientôt on cherchera en vain dans Paris une jeune beauté qui puisse faire présent à son amant d'une tresse de ses cheveux. Après mille variations, les femmes semblent cependant avoir pris les costumes à la Grecque et à la Romaine, qui sont très-nobles, et conviennent parfaitement à la beauté. Les jeunes gens, et même les hommes faits, sacrifient leurs cheveux à l'idole de la mode. Le peuple, toujours fidèle à son antique costume, rit, sous son vaste chapeau, des modes nouvellement inventées, qui naissent et meurent chaque jour au sein de nos villes.

Religion. — Le nombre de ses sectateurs fait encore de la religion catholique la religion la plus répandue en France, au milieu des sectes qui s'y sont élevées ou qui y ont été introduites pendant le cours de la révolution. L'assemblée constituante déclara d'abord propriété nationale, les possessions territoriales de l'église Gallicane, assigna au clergé des pensions sur

le trésor public, abolit ou créa des évêchés, cassa les vœux, supprima tous les établissemens monastiques; bientôt d'autres constitutions diminuèrent successivement le traitement accordé pour l'entretien du culte religieux et des ecclésiastiques; enfin, un décret proclama que l'Etat ne reconnoissoit et ne salarioit les ministres d'aucune religion; et depuis ce moment c'est le peuple qui choisit et paye ceux dont il embrasse les principes.

Langue. — La langue française ne commença à prendre quelque forme que vers le dixième siècle. Elle naquit des ruines du Latin et de l'ancien Celte ou Gaulois, mêlées de quelques mots tudesques. Ce langage étoit d'abord le *Romanum Rusticum*, le Romain rustique; et la langue tudesque fut celle de la cour, jusqu'au temps de Charles-le-Chauve. Le tudesque demeura la seule langue de l'Allemagne, après la grande époque du partage en 843. Le romain rustique, la langue romaine, prévalut dans la France occidentale. Le peuple du pays de Vaud, du Valais, de la vallée d'Engadine et de quelques autres cantons, conserve encore aujourd'hui des vestiges manifestes de cet idiôme.

A la fin du dixième siècle le français se forma; on écrivoit en français au commencement du 11e siècle; mais ce français tenoit encore plus du romain rustique que du français d'aujourd'hui. Au douzième siècle, la langue s'enrichit du grec; depuis Charles VIII, elle tira beaucoup de secours de l'italien, déjà perfectionné; mais elle n'avoit pas encore une consistance régulière. François premier abolit l'usage de plaider, de juger, de contracter en latin, usage qui attestoit la barbarie d'une langue dont on n'osoit se servir dans les actes publics. On fut alors obligé de cultiver le français; mais la langue n'étoit ni noble ni régulière. La syntaxe étoit abandonnée au caprice. Le génie de la conversation étant tourné à la plaisanterie, la langue devint très-féconde en expressions burlesques et naïves, et très-stérile en termes nobles et harmonieux. De-là vient que, dans le Dic-

tionnaire des rimes, on trouve vingt termes convenables à la poésie comique, pour un d'un usage plus relevé, et c'est encore une raison pour laquelle Marot ne réussit jamais dans le style sérieux, et qu'Amiot ne put rendre qu'avec naïveté l'élégance de Plutarque. Le français acquit de la vigueur sous la plume de Montagne; mais il n'eut point encore d'élévation et d'harmonie. Ronsard gâta la langue, en transportant dans la poésie française les composés grecs, dont se servoient les philosophes et les médecins. Malherbe répara un peu les torts de Ronsard. La langue devint plus noble et plus harmonieuse par l'établissement de l'académie française, et acquit enfin, dans le siècle de Louis XIV, la perfection où elle pouvoit être portée dans tous les genres.

Le génie du français est la clarté et l'ordre. N'ayant point de déclinaisons et étant toujours asservi aux articles, il ne peut adopter les inversions grecques et latines; il oblige les mots à s'arranger dans l'ordre naturel des idées. Ses verbes auxiliaires, ses pronoms, ses articles, et enfin sa marche uniforme, nuisent peut-être au grand enthousiasme de la poésie; il a moins de ressources en ce genre que l'italien et l'anglais; mais cette gêne et cet esclavage même, le rendent plus propre à la tragédie et à la comédie, qu'aucune langue de l'Europe. L'ordre naturel dans lequel on est obligé d'exprimer ses pensées et de construire des phrases, répand dans cette langue une douceur et une facilité qui plaît à tous les peuples; et le génie de la nation, se mêlant au génie de la langue, a produit plus de livres agréablement écrits qu'on n'en voit chez aucun autre peuple.

Le suffrage de toutes les nations de l'Europe, et celui de toutes les cours où l'on parle le français presque comme à Paris, venge bien cette langue des reproches qu'on lui fait. Dans le siècle dernier, les Tartares et les Russes conclurent et signèrent en trois langues un traité de paix; en russe et en tartare pour l'instruction respective des deux nations, et en français, pour la notifier à toute l'Europe.

Sciences, arts, littérature, savans et artistes. — Comme les autres nations de l'Europe, les Français furent long-temps plongés dans la barbarie. Il s'en falloit de beaucoup que les premiers pas qu'ils firent dans la carrière des lettres fussent de nature à les conduire à un goût épuré. Ils s'appliquèrent principalement à une logique subtile et pointilleuse, plus propre à gâter les talens qu'à les développer, à étouffer le génie qu'à le faire éclore. Mais l'étude des écrivains de la Grèce et de Rome, qui se réveilla d'abord en Italie, se répandit bientôt en France et donna un nouveau degré d'activité aux efforts littéraires; c'est à cette étude et aux encouragemens que les savans reçurent de François I, que les lettres durent leur renaissance. Pendant ce règne parurent plusieurs hommes qui se distinguèrent par leurs écrits; de ce nombre sont Budée, Marot, Duchatel, Rabelais, Ramus et les Etiennes. Sous les règnes suivans, les sciences et les arts firent des progrès plus ou moins rapides, mais celui de Louis XIV les éclipsa tous. Ce prince fut l'Auguste de la France; la protection qu'il donna aux savans, aux gens de lettres et aux artistes, et les pensions qu'il leur accorda, lui ont acquis plus de gloire que toutes ses entreprises militaires. Tous les genres de science et de littérature ont été épuisés dans ce siècle; et tant d'écrivains ont étendu les lumières de l'esprit humain, que ceux qui, en d'autres temps, auroient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Corneille et Racine, dans la tragédie, obtinrent la plus grande et la plus juste réputation. L'un se distingue par sa majesté et sa grandeur; l'autre par son adresse à émouvoir les passions, par l'élégance et la pureté continues de son style; et tous deux, effaçant les tragiques modernes, ont mérité une place à côté des Sophocle et des Euripide. Molière tira la comédie du chaos, comme Corneille en avoit tiré la tragédie, et ses ouvrages sont supérieurs à tout ce qu'ont produit en ce genre tous les Peuples de la terre. Par des satires, et surtout par ses belles épîtres et son art poétique, Boileau

fit revivre Horace et Juvénal, et fut le législateur du goût. Bourdaloue, Massillon, Fléchier, Bossuet, portèrent l'éloquence de la chaire à un degré de perfection inconnu jusqu'alors, et n'ont pas de rivaux, même chez les Anglais. Les deux derniers se distinguèrent en particulier dans l'oraison funèbre, genre d'éloquence où les Français seuls ont réussi. On doit compter parmi les productions originales, et sans modèle dans l'antiquité, le Télémaque de Fénélon, traduit dans toutes les langues, et un des plus beaux monumens du grand siècle de la France; les Caractères de la Bruyère, ouvrage écrit d'un style concis, nerveux et rapide, plein d'expressions pittoresques, et où l'on remarque un usage tout nouveau de la langue, sans en blesser les règles; les Mondes de Fontenelle, premier exemple de l'art délicat de répandre des graces jusque sur la philosophie; le Dictionnaire de Bayle, chef-d'œuvre admirable de dialectique; et enfin l'Esprit des Loix de Montesquieu, qu'on lit autant pour son plaisir que pour son instruction, et où l'on trouve tous les agrémens de l'esprit avec une foule d'idées profondes et de choses hardies. Pascal fixa la langue par ses Lettres Provinciales; ce fut le premier ouvrage de génie qu'on vit en prose; un goût exquis y règne d'un bout à l'autre; tous les genres d'éloquence y sont renfermés, et il n'y a pas un seul mot qui, depuis 150 ans, se soit ressenti du changement qui altère souvent les langues vivantes. La Fontaine, l'inimitable La Fontaine, unique par sa naïveté et par les graces qui lui sont propres, surpasse dans la plupart de ses Fables tous ceux qui ont écrit avant ou après lui. Quinault, dans un genre tout nouveau, et d'autant plus difficile qu'il paraît plus aisé, est digne d'être placé avec tous ses illustres contemporains; en dépit des critiques injustes de Boileau, on sait par cœur des scènes entières de ses opéra, et la simple et belle nature, qui s'y montre souvent avec tant de charmes, plaît encore en Europe à ceux qui possèdent la langue française, et ont le goût cultivé. Vaugelas, Dumarsais, Dubos,

Ducange, les Arnaud, Daguesseau, Vertot, historien agréable et élégant; Saint-Réal, égal et peut-être supérieur à Salluste dans sa Conjuration de Venise; Crébillon, J. B. Rousseau, Lamotte, Chaulieu, Chapelle, La Farre, madame Lafayette, madame des Houlières, madame de Sévigné, et un grand nombre d'autres, appartiennent à ce siècle étonnant, qui vit naître Descartes. Toute la physique de ce philosophe est tombée, il est vrai, parce qu'elle n'étoit fondée ni sur la géométrie, ni sur l'expérience; mais néanmoins ses travaux sur les Loix du choc des corps, objet dont il a eu le premier l'idée de s'occuper, seront toujours, malgré les erreurs qui lui sont échappées, des monumens d'un génie extraordinaire, et le petit livre connu sous le nom de Géométrie de Descartes, lui assure la supériorité sur tous les mathématiciens de son temps. Tournefort, par ses voyages en Espagne, en Angleterre, en Hollande, en Grèce et en Asie, a rendu à l'Histoire naturelle, et à la Botanique en particulier, de très-grands services. Les beaux-arts ne brillèrent pas d'un moindre éclat, et naquirent en foule à la voix de Colbert. Depuis le Poussin, qui vivoit sous Louis XIII, les Français ont toujours eu de grands peintres; non pas, à la vérité, dans cette profession qui fait une des richesses de l'Italie; mais, sans s'arrêter à un Lesueur, qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un Lebrun, qui égala les Italiens dans le dessin et la composition, ils ont eu plus de trente peintres qui ont laissé des morceaux très-dignes de recherches, tels que les Bourdon et les Valentin, les Vateau et autres. Il n'y a guère en Europe de plus vastes et peut-être de plus beaux ouvrages de peinture que le plafond de Lemoine, à Versailles. La sculpture a été poussée à la perfection sous Louis XIV; on peut citer dans ce genre Puget, qui étoit à-la-fois sculpteur, peintre et architecte, et qui est célèbre par plusieurs chef-d'œuvres qu'on voit à Marseille et à Versailles; Girardon qui a égalé tout ce que l'antiquité a de plus beau, par les bains d'Apollon et par le tombeau du cardinal de Riche-

lieu ; les Coisevoix, les Coustoux, et beaucoup d'autres. Mansard, Perrault, Lavau et Dorbai sont à juste titre comptés parmi les meilleurs architectes de l'Europe, sans parler de ceux qui s'illustrèrent sous la régence de Marie de Médicis, tels que Desbrosses à qui l'on doit le palais du Luxembourg, et le portail de Saint-Gervais, à Paris. Dans la théorie et la pratique de la fortification, aucun génie n'a encore égalé Vauban. Dans le même temps, les Français se distinguèrent par leurs succès dans l'art des médailles, dans celui de graver les pierres précieuses, dans la ciselure en or et en argent, dans l'art de multiplier et d'éterniser les tableaux par le moyen de planches en cuivre, et enfin dans celui de jeter en fonte d'un seul jet des figures équestres colossales.

Après avoir ainsi parcouru tous ces arts qui contribuent aux délices des particuliers et à la gloire de l'Etat, ne passons pas sous silence le plus utile de tous, dans lequel les Français surpassent toutes les nations du monde, la chirurgie : ses progrès furent si rapides et si célèbres dans ce siècle, qu'on venoit à Paris des bouts de l'Europe, pour toutes les cures et pour toutes les opérations qui demandoient une dextérité non commune. Non-seulement il n'y avoit guère d'excellens chirurgiens qu'en France ; mais c'étoit dans ce seul pays qu'on fabriquoit parfaitement les instrumens nécessaires, et il en fournissoit à tous ses voisins.

Le 18e siècle a soutenu avec honneur la gloire de celui qui l'a précédé. Voltaire a perfectionné l'art tragique, a fait du théâtre une école d'humanité et de philosophie, et a donné à la France un poëme épique à citer ; l'étonnante universalité de ce grand homme qui, suivant un écrivain de nos jours, a tout dit et tout pensé, et ses succès dans presque toutes les branches de littérature, font l'admiration de l'Europe savante. On doit nommer après lui l'immortel auteur de l'Emile et du Contrat Social, dont la plume éloquente et mâle a donné à la langue française toute l'énergie et tous les charmes dont elle est susceptible.

Gresset, Marmontel, Colardeau, Bernard, ont aussi laissé, comme littérateurs et comme poètes, des ouvrages estimés et des noms célèbres. Mais c'est surtout en écrivains philosophes et politiques que le siècle qui vient de finir a été fécond, et l'on ne sauroit douter que les ouvrages de quelques-uns d'entre eux n'aient été une des causes de la révolution qui s'est opérée dans la constitution de l'Etat; dans cette classe sont Mably, Condillac, Raynal et Diderot. Toutes les sciences mathématiques ont aussi fait des progrès rapides depuis cinquante ans. Les principes généraux du mouvement des corps solides et des fluides ont été découverts par d'Alembert. Le problème de la précession des équinoxes, dont Newton n'avoit pu donner qu'une solution incomplète, a été résolu par le même géomètre; et on lui doit encore la découverte d'un nouveau calcul nécessaire dans la théorie du mouvement des fluides et des corps flexibles. Clairaut, Bézout, Legendre et Lagrange, etc. ont encore reculé les bornes des mathématiques. L'astronomie et la géographie ont participé à ce mouvement général. Les Linné, les Rouelle, les Daubenton et Buffon, cet éloquent historien de la nature, ont été les Aristote, les Pline, et les Gesner de leur patrie et de leur siècle. La chimie sur-tout, par les travaux de l'illustre et infortuné Lavoisier et de plusieurs savans physiciens encore existans, est devenue une science nouvelle. Vanloo, qui chez les étrangers même, passoit pour le premier peintre de son temps, a laissé des successeurs dignes de lui; les Français enfin peuvent encore citer des architectes et des sculpteurs, et la chirurgie chez eux n'a point perdu de sa haute réputation. On ne doit point oublier le célèbre dépôt des connoissances humaines, qui a paru sous le titre de Dictionnaire Encyclopédique, et dont on est redevable à Diderot et à d'Alembert, qui en ont eu l'idée, et qui en ont dirigé l'exécution. C'est une gloire éternelle pour la nation française que des officiers de guerre, sur terre et sur mer, d'anciens magistrats, de vrais docteurs, des

hommes de lettres, dont le goût a raffiné les connoissances, des géomètres, des grammairiens, des physiciens aient tous concouru à ce travail aussi utile que pénible, sans aucune vue d'intérêt, sans même rechercher la gloire, puisque plusieurs cachoient leurs noms; enfin sans être d'intelligence, et par conséquent exempts de l'esprit de parti. Avouons cependant que si dans ces derniers années, les sciences exactes et quelques arts agréables ont fait des progrès, si un grand nombre d'ouvrages légers ont paru, la littérature en général, et sur-tout ses hautes branches, n'ont pas été aussi florissantes: on a vu même une foule de productions insipides ou barbares déshonorer la scène française, et inonder le public, en dépit des efforts de quelques hommes qui combattent encore contre le mauvais goût qui semble vouloir s'introduire dans la patrie des Racine, des Molière et des Despréaux. Les discordes civiles qui ont si cruellement agité la France, et la longue interruption de l'éducation publique, ont sans doute contribué à cette décadence momentanée; mais la paix si long-temps desirée, et qui vient d'être donnée à nos vœux, va réparer tous nos maux, et la France ne tardera pas à redevenir en même temps le séjour du bonheur et des muses.

Education publique. — Les universités et les colléges avoient perdu beaucoup de leur éclat et de leur utilité, par l'expulsion des jésuites qui faisoient une étude particulière des langues, des arts et des sciences, et qui les répandoient dans toutes les parties du royaume. Il n'entre point dans le plan de cet ouvrage de décrire le gouvernement et la constitution de chacun de ces établissemens: on dira seulement qu'ils étoient au nombre de 28; Aix, Angers, Arles, Avignon, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Cahors, Dol, Douay, la Flèche, Montauban, Montpellier, Nantes, Oranges, Orléans, Paris, Perpignan, Poitiers, Pont-à-Mousson, Richelieu, Reims, Soissons, Strasbourg, Toulouse, Tournon et Valence. Parmi ces institutions, la plus célèbre étoit la Sorbonne. Il

y avoit aussi plusieurs établissemens de sciences, arts et belles-lettres, entretenus par le trésor public, tels que l'académie française, celle des belles-lettres, des sciences, la société royale de médecine, la bibliothèque du roi, l'observatoire et l'école gratuite de dessin. Aujourd'hui toutes ces sources publiques d'instruction, où avoient puisé les hommes qui ont honoré la France, et dont la France s'honore encore, ont été taries en partie. Elles ont changé de nom et souvent d'objet. Les universités, dont celle de Paris étoit la mère par sa durée, ses richesses et la solidité des études, ont été détruites et remplacées par des écoles primaires, des écoles centrales et polytechniques, et un prytanée, où le gouvernement fait élever et instruire à ses frais les enfans sans fortune des militaires distingués morts sur le champ de bataille, ou de ceux qui, dans d'autres carrières, ont rendu à l'Etat des services importans: aux diverses académies ont succédé un institut national et des lycées, dont les productions se ressentent encore de la nouveauté de leur origine.

Antiquités et curiosités. — Peu de contrées, si l'on excepte l'Italie, peuvent montrer plus de beaux restes d'antiquité que la France; et ceux-ci, remontant, pour plupart, au temps des Celtes, l'emportent sur ceux de Rome, qui sont modernes à leur égard. A Reims, et dans d'autres endroits, on voit des arcs de triomphe; mais le plus entier est à Orange: il fut élevé en mémoire de la victoire que C. Marius et L. Catulus remportèrent sur les Cimbres et les Teutons. Lorsque la Gaule fut réduite en province Romaine, les Romains prirent plaisir à l'embellir d'édifices magnifiques, tant sacrés que profanes; l'Italie n'en offre que très-peu, dont le temps ait aussi bien respecté la structure. On trouve à Châlons ainsi qu'à Vienne, les ruines d'un amphithéâtre. Nismes présente les restes les plus précieux de l'architecture ancienne: ce fut une colonie romaine, établie dans cette ville, qui bâtit le fameux pont du Gard, sous le règne d'Auguste, pour conduire entre deux montagnes,

dans l'espace de neuf lieues, une source d'eau, pour l'usage des habitans. Ce monument est composé de trois rangs d'arcades, qui forment comme trois ponts l'un sur l'autre : sa hauteur est de 180 pieds, et sa longueur de 750. On y rencontre encore d'autres ruines des siècles anciens; les principales sont le temple de Diane, dont les traces subsistent encore, l'amphithéâtre, que l'on regarde comme le plus beau et le plus entier que l'Europe possède en ce genre; mais sur-tout la maison construite par l'empereur Adrien, connue sous le nom de *maison carrée*. L'architecture et la sculpture de cet édifice sont d'une si grande et si parfaite beauté, qu'elles charment les yeux les moins exercés: elles ont été, jusqu'à ce jour, presque entièrement à l'abri des assauts destructeurs du temps et des ravages de la guerre. A Paris, dans la rue de la Harpe, sont les débris des Thermes, qu'on suppose avoir été bâtis par l'empereur Julien, surnommé l'*apostat*, vers l'an 356, sur le modèle des bains de Dioclétien: quelques arches, et au milieu un grand salon, en sont les uniques vestiges. Arles, en Provence, offre encore un obélisque de granit oriental, qui a 54 pieds de hauteur, 7 de diamètre à sa base, et le tout d'une seule pierre. Les temples romains sont en grand nombre en France, particulièrement dans la Bourgogne et la Guyenne; et d'autres places, outre les environs de Nismes, contiennent des restes magnifiques d'aqueducs. Le passage pratiqué au milieu d'un roc, près de Briançon en Dauphiné, passe pour un ouvrage des Romains, mais peu ancien. Le bouclier rond, d'argent massif, trouvé dans le Rhône, en 1665, et sur lequel est gravée l'histoire de la chasteté de Scipion, paroît remonter à l'âge de ce général.

Industrie nationale, commerce, manufactures, exportations et importations. — On ne peut imaginer de situation plus heureuse que celle de la France, pour le commerce: de quelque côté qu'elle tourne ses regards, le champ le plus vaste est ouvert aux spéculations de ses négocians. D'un côté, l'Angleterre,

l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie forment une croix dont elle est le centre, et lui donnent la facilité, soit de s'approvisionner des marchandises qu'elles offrent au commerce, soit de leur fournir les siennes propres. D'un autre côté, l'Océan occidental ou atlantique, sur lequel elle a des ports aussi nombreux que sûrs et commodes, lui procure l'avantage de pouvoir partager les richesses que l'Amérique et l'Asie offrent à l'Europe. Par la Méditerranée, elle peut se livrer au commerce du levant, et même par cette voie, quoique indirecte, communiquer encore avec l'Asie par l'Egypte. Par la Manche, et ses nouveaux ports sur la mer d'Allemagne, elle pénètre dans les mers du Nord, communique et entretient des relations suivies avec les nations qui entourent la mer Baltique.

En un mot, si l'on considère que la France, située dans le climat le plus tempéré de l'Europe, est également à l'abri, et des chaleurs excessives qui nuisent aux travaux et énervent l'homme, et des froids rigoureux qui gênent l'agriculture dans son principe, qu'elle jouit, enfin, presque toujours d'un beau ciel, on conviendra sans peine qu'il n'est peut-être point de contrée au monde qui, tout bien compensé, soit plus favorisée de la nature.

On conçoit facilement à quel degré de splendeur la France a dû parvenir avec de tels avantages; aussi peut-on dire avec vérité qu'il n'y a point de nation en Europe, dont le tableau du commerce soit plus actif et plus varié. Les nouvelles acquisitions qu'elle vient de faire par le dernier traité de paix avec l'Autriche et l'Empire, et notamment celles des riches pays de la *Belgique* et de la *rive gauche du Rhin*, vont donner un nouvel essor à son commerce extérieur et intérieur, par le grand nombre de rivières et de canaux navigables, dont ces fertiles provinces sont entrecoupées. Après avoir parlé en général du commerce de la France, nous allons jeter un coup d'œil rapide sur son industrie et ses manufactures.

La manufacture des glaces établie à Paris, qu'aucune autre de l'Europe ne surpasse; celle des tapisse-

ries, dites des Gobelins, aussi à Paris, et celle de porcelaine à Sèvres, qui n'ont pas d'égales dans l'univers; celle des tapis de la Savonnerie, que toute l'Europe admire, sont les manufactures de France, où la pompe et le luxe national se déploient avec le plus de grandeur.

Les étoffes de soie de Lyon, et l'orfèvrerie de Paris, sont justement admirées. Il n'est point de draps supérieurs à ceux d'Abbeville, Louviers et Sédan, soit pour la qualité et la finesse, soit pour la solidité et la vivacité des couleurs. La fabrication des étoffes de laine, répandue presque par-tout, est immense, et donne lieu à une exportation considérable. Le nombre des métiers employés à fabriquer les étoffes de soie de Lyon, Nismes et Tours, est presqu'innombrable. La bonneterie, les lainages, les toiles et les toileries de Rouen, des villes et des campagnes environnantes; les draps du Languedoc, pour le commerce du Levant, et les bas de soie de cette province; les galons d'or, d'argent et de soie, les rubans et les gazes de Paris, forment des branches de fabrication et d'exportation aussi étendues qu'avantageuses.

Les toiles de Flandres, celles de Bretagne, les toiles connues sous le nom de *Laval* ou *Mayenne*; celles du Lyonnais; les dentelles de Valenciennes, les batistes et linons de la même ville, de Saint-Quentin et autres endroits répandus dans la Picardie, la Flandre, le Hainaut et l'Artois; les fils de Lille et autres lieux circonvoisins, le point d'Alençon, forment des objets de commerce non moins importans.

Les manufactutes d'armes et les clouteries de Charleville, la quincaillerie et les manufactures d'armes de Saint-Etienne, les fabriques de rubans de cette ville et de Saint-Chaumont, les clouteries du Forez, les fabriques d'épingles de l'Aigle et environs, ne sont pas moins précieuses pour le commerce.

Les sergeteries et les baracans d'Abbeville, les étoffes de laine d'Amiens, les étamines et bougies du Mans, les draps et étoffes de laine de Reims; les

papeteries d'Angoumois, aussi intéressantes par la quantité que par la qualité des papiers qu'elles répandent dans le commerce : celles d'Annonay, de Buges, de Courtalin, d'Essone, qui n'ont point d'égales dans l'Europe; les belles manufactures de faïence établies à Sceaux près Paris, à Toul, à Nidervilliers, près Sarrebourg, et dans beaucoup d'autres endroits; les verreries de Baccarat, Saint-Quirin et autres lieux; les manufactures de porcelaine établies à Paris et en divers lieux du royaume; celles de plomb laminé, les superbes manufactures de toiles peintes, sont aussi des branches d'industrie d'un produit très-considérable.

Dans leurs manufactures, les Français se sont toujours distingués par l'invention, et depuis quelques années ils atteignent la perfection des manufactures Anglaises.

Outre les avantages sans nombre que le commerce intérieur retire des rivières, des canaux navigables, et de la communication qui existe entre les deux mers, on peut dire que celui du dehors s'étend sur tout le globe. On doute si la France a perdu en cédant à l'Angleterre, à la paix de 1763, le Canada et une partie de la Louisiane. La plus riche colonie Française dans les Indes Occidentales est Saint Domingue, qu'elle possède en totalité depuis la paix avec l'Espagne. Les autres îles à sucre, sont la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, Saint-Barthélemi, la Desirade et Marie-Galande. Ses possessions dans l'Amérique Septentrionale se bornent à un petit terrein sur le fleuve Mississipi. A présent, dit M. Andesron, « le commerce de terre de la France, en Suisse et en Italie, se fait par la voie de Lyon; en Allemagne, par Metz et Strasbourg; dans les Pays-Bas, par Lille; dans l'Espagne, qui fournit un commerce très-lucratif, par Bayonne et Perpignan ». Quant à son commerce de mer, ses ports sont fréquentés de toutes les nations commerçantes de l'Europe, et ses importations en Angleterre, en Hollande, en Danemarck, en Suède, en Russie et en

Italie, sont particulièrement d'un très-grand rapport. Le commerce de ses ports sur la Méditerranée, et notamment de Marseille, avec la Turquie et l'Afrique, est d'une grande importance. La compagnie d'Afrique qui vient d'être rétablie, tire de Guinée du sucre, de l'or, de l'ivoire, des drogues, de la gomme du Sénégal. Le traité de commerce qui a été fait entre la France et l'Angleterre, a été avantageux aux deux nations, en ouvrant un grand débouché pour les laines, cotons, poterie et faïence anglaise, et pour les vins, toiles et batistes de France. Ajoutez à cela qu'il avoit presque détruit le commerce de contrebande sur les côtes, et rétabli entre les deux peuples les relations commerciales. Mais aussi, par ce traité, la France a été encombrée de marchandises anglaises, ce qui est devenu, pour les fabricans français, un motif d'émulation qui les a portés à rivaliser les manufactures des Anglais, comme il le paroît par celles qui se sont élevées, à leur imitation, dans Paris et autres endroits.

Les exportations de la France consistent en vins, vinaigres, eaux-de-vie, huiles, soies, satins, toiles, étoffes de laine, tapisseries de haute-lice, dentelles, broderies d'or et d'argent, joujoux, colifichets, parfumerie, papiers, imprimeries, livres, drogues, etc. Les importations se font en poterie, faïence, laitons, métaux, chanvres, lins, soies, laines, chevaux, denrées des Indes-Orientales et Occidentales. Avant la révolution, son commerce de mer occupoit un million de tonneaux et 50,000 marins : on estimoit ses importations à 229,999,992 fr., et ses exportations à 300,000,000. La balance étoit de près de 72 millions de francs à son avantage ; mais son commerce et ses manufactures sont tombés depuis cette époque. Ils vont reprendre leur première activité par la paix. Nous en parlerons plus particulièrement à l'article *Topographie* qui suit. Nous décrirons d'abord l'ancien territoire français, et ensuite le nouveau, suivant la division comparative en provinces et en départemens.

TOPOGRAPHIE suivant la division comparative en provinces et en départemens.

ANCIEN TERRITOIRE FRANÇAIS.

Provinces, départemens, villes, places fortes, bourgs, villages, et autres édifices publics et particuliers.

Pour l'intelligence des nombreux ouvrages historiques, politiques ou de commerce qui intéressent la France, il est nécessaire de connoître l'ancienne division de ce pays en provinces, et le rapport de ces provinces avec les départemens de la nouvelle division.

Grands gouvernemens. — On comptoit en France 32 provinces ou grands gouvernemens : 8 au N. ; 1 la Flandre ; 2 l'Artois ; 3 la Picardie ; 4 la Normandie ; 5 l'Ile-de-France ; 6 la Champagne ; 7 la Lorraine ; 8 l'Alsace. — 13 au centre, de l'O. à l'E. : 1 la Bretagne ; 2 le Maine ; 3 l'Anjou ; 4 la Touraine ; 5 l'Orléanais ; 6 le Berri ; 7 le Nivernois ; 8 la Bourgogne ; 9 la Franche-Comté ; 10 le Poitou ; 11 l'Aunis ; 12 la Marche ; 13 le Bourbonnois. — 11 vers le S. : 1 la Saintonge et l'Angoumois ; 2 le Limosin ; 3 l'Auvergne ; 4 le Lyonnais ; 5 le Dauphiné ; 6 la Guyenne ; 7 le Béarn ; 8 le Comté-de-Foix ; 9 le Roussillon ; 10 le Languedoc ; 11 la Provence. La plupart de ces provinces se subdivisoient en plusieurs autres petits gouvernemens.

Les 8 petits gouvernemens étoient ceux : 1°. de Paris, dans l'Ile-de-France ; 2°. du Boulonnais en Picardie ; 3°. du Havre-de-Grace en Normandie ; 4°. de Saumur avec le Saumurois entre l'Anjou et le Poitou ; 5°. des deux évêchés de Metz et de Verdun ; 6°. celui de Toul en Lorraine ; 7°. de Sédan ; 8°. de l'île de Corse.

FLANDRE. = Cette province est baignée au N. par la mer, et renfermée entre l'Artois à l'O. et les Pays-Bas à l'E. s'étend au S. Elle comprend la Flandre Française proprement dite, le Cambrésis et le Hainaut-Français, et forme aujourd'hui le département du *Nord*. Le défaut de bois force les habitans de se servir de tourbe pour leur chauffage. Cette province abonde en blé, excellens pâturages et colza. De cette dernière plante communément nommée navette, on tire de l'huile. On y fait un grand commerce de toiles et de dentelles.

Nord. — Ce département prend son nom de sa position Septentrionale à l'égard des autres départemens de la France,

et est incliné du N. O. au S. E. Il est arrosé par la Scarpe qui coule vers le N. E., et par l'Escaut qui coule vers l'E., et les rivières de Lys et de Deule (1).

Douay, chef-lieu, à 49 lieues N. de Paris, grande et forte ville des Pays-Bas dans la Flandre Française. Elle est située sur la *Scarpe*, qui la divise en deux parties, et elle communique avec la Deule par un canal. Elle avoit une université fondée en 1562, par le pape Paul IV et par Philippe II, roi d'Espagne. Les Français s'en emparèrent en 1667, les alliés en 1710; mais deux ans après les Français la reprirent à la suite de la bataille de Denain, et elle leur est restée par le traité d'Utrecht. Elle a vu naître Jean de Bologne, sculpteur fameux qui a orné Florence d'un grand nombre de chefs-d'œuvre de son art, et à qui Paris devoit la statue équestre d'Henri IV. Douay a une communication facile avec Arras, Valenciennes, Condé, Dunkerque, tous les Pays-Bas et la Hollande, au moyen du canal dont nous venons de parler, et de la Scarpe qui y est navigable et se jette dans l'Escaut. Elle abonde en lins, grains, graines grasses et houblon. Ses productions industrielles consistent en toiles et batistes, fils à dentelle et à coudre, dentelles et gazes, camelots, molletons, couvertures de laine et de coton, tapisseries de haute-lice. Elle a des fabriques d'huile à brûler et de savon, des manufactures de grès, façon d'Angleterre, des verreries à bouteilles, des raffineries pour le sel et le sucre, des fabriques renommées d'ouvrages en fer-blanc. (*Voyez*, pour la population, le tableau alphabétique de la population des villes, qui est après la Topographie.)

Cambray, auparavant capitale du Cambresis, à 5 lieues S. par E. de Douay (*Voyez*, pour les distances entre les principaux lieux, l'itinéraire des routes de la France, qui se trouve à la fin du tome VI), sur l'*Escaut* qui la traverse. Cette grande et très-forte ville, défendue par une superbe citadelle et par un fort, étoit autrefois ville impériale; mais les Français la prirent en 1677, et elle leur est demeurée par le traité de Nimègue de l'année suivante. Ses archevêques prenoient le titre de princes du Saint-Empire. Il en est un dont la mémoire sera toujours chère aux gens de bien : c'est l'illustre Fénélon, auteur du Télémaque. Cambray produit grains de toute espèce, colza, lins, pois, féves, haricots et houblon.

(1) Nous renvoyons, pour l'étendue et la population de chaque département, au tableau de la grande division de la France, qui se trouve en tête de ce pays.

Elle a des fabriques de toiles et de batistes, de linons, de gazes, de dentelles, de fils retors, et de petites draperies, telles que callemandes, turquoises et autres étoffes; une manufacture de tapisseries de haute-lice, façon d'Aubusson; de belles blanchisseries.

Valenciennes, auparavant capitale du Hainaut Français, à 9 lieues O. de Douay. C'est une ville très-considérable située sur l'*Escaut* et munie d'une citadelle et de fortifications construites en partie par le maréchal de Vauban. Deux hommes célèbres y ont pris naissance: Jean Froissard, historien du 14e siècle, et Antoine Wateau, peintre qui a excellé dans les scènes villageoises. Cette ville prise par Louis XIV en 1677, lui fut cédée l'année suivante par le traité de Nimègue. Elle fut assiégée en 1793 par les armées Autrichienne et Anglaise combinées; et elle se rendit le 27 juillet au prince de Cobourg et au duc d'York: mais l'armée Française, sous le commandement de Scherer, la reprit le 27 août 1794. Si elle ne peut être mise au rang des premières places de commerce de France, elle est au moins très-recommandable du côté de l'industrie. Elle produit toutes sortes de grains; colza, lin, tabac, légumes secs, houblon, houille et charbon de terre en quantité. La mine de celui-ci est la meilleure et la mieux exploitée de tous les Pays-Bas; elle occupoit journellement plus de 2000 ouvriers, et le produit s'en exporte dans plusieurs départemens d'alentour. Ses principales fabriques consistent en toiles et batistes, linons, gazes, dentelles connues sous le nom de *Valenciennes*, fils retors, petites étoffes de laine, porcelaines et clous.

Lille, auparavant capitale de la Flandre Française, à 8 lieues N. de Douay, dans un terrein fertile sur la *Deule*, est grande, riche et forte, et a une citadelle construite par Vauban, et l'une des plus belles de l'Europe. Elle est décorée d'une grande place et de très-beaux édifices publics. Sa fondation est due à Baudouin IV, comte de Flandre. Louis XIV la prit en 1664, et les alliés en 1708; mais par le traité d'Utrecht elle revint à la France. En 1792, ses habitans se couvrirent de gloire en soutenant avec constance un bombardement terrible de la part des Autrichiens, depuis le 29 septembre jusqu'au 6 octobre; mais les ennemis n'osèrent en faire le siége en règle, et ils furent contraints de se retirer. Les productions naturelles de cette ville sont, les graines grasses de toutes espèces, les bois, les bestiaux, le beurre, le lin, le tabac et la garance. Ses fabriques jouissent depuis long-

temps de la plus haute considération; elles fournissent au commerce, draps, serges, ratines, étamines, couvertures de lit, calmandes et camelots de divers genres, velours d'Utrecht, fils, toiles de ménage et ouvrées, coutils, huiles, papiers, verrerie, faïence, dentelles dans le genre de celles de Malines et de Valenciennes. Les habitans de Lille se livrent avec la plus grande activité au commerce, et ils l'étendent presque dans tous les Etats de l'Europe, en prenant part aux armemens de Dunkerque, de Calais et d'Ostende.

Dunkerque, à 74 lieues N. de Paris, belle et grande ville très-peuplée, avec un port sur la mer d'Allemagne. Le maréchal de Turenne la prit sur les Espagnols en 1658 après la bataille des Dunes; et en 1662, Louis XIV l'acheta des Anglais à qui elle avoit été remise. Il y fit bâtir des forteresses prodigieuses, qui furent démolies, et son port fut comblé par suite du traité d'Utrecht. Elles furent rétablies, et devoient être démolies de nouveau; mais par le traité de 1783, les stipulations du traité d'Utrecht y relatives furent abrogées. Cette ville a donné naissance au fameux Jean Bart. Les objets de son industrie et de son commerce sont, la pêche, les fabriques de tabac, les raffineries de sucre, les amidonneries, les corderies, genièvreries et verreries. Les marchandises de France qui lui sont les plus nécessaires, et dont ses magasins doivent toujours être bien approvisionnés, sont des vins, des eaux-de-vie, du sel, du vinaigre, des anchois, des huiles, des figues, du raisin, des amandes, de l'anis, du riz, des prunes, du miel, du sirop, de la résine, des toiles et autres objets des manufactures de Flandre, et en particulier de Lille et de Cambray. Les Dunkerquois envoient annuellement plus de 60 bâtimens à la pêche de la morue en Hollande. C'est sur-tout la proximité où est cette ville des côtes d'Angleterre, qui procure à son commerce une grande activité. Elle tire de l'Espagne des vins de liqueur, des eaux-de vie, des bois de campêche, des marchandises des Indes; de l'Angleterre, du charbon de terre, de l'étain, du plomb, des cuirs, du tabac de Virginie à fumer, de la quincaillerie; de l'Irlande, du beurre, des viandes salées, du saumon en baril, du suif et des cuirs salés; de l'Ecosse, du saumon, du charbon de terre; la Hollande lui fournit du beurre salé, des fromages, des épiceries; la Norwège lui envoie des bois, des planches, des sapins et du goudron; Riga lui expédie du seigle, du blé, de la graine de lin, des chanvres, de la cire, du goudron, des douves pour pipes et bariques, des planches de Prusse, de l'acier, du fer, des mâts, des cordages, du fil de carret, du bourdillon et de

la filasse ; la Suède lui fournit du fer, du cuivre, du goudron, du brai et des planches ; Dantzick lui envoie du blé, des laines, de l'acier, des cuirs de Prusse et de Pologne; Hambourg lui expédie du blé, du sarrasin, de l'avoine, de l'amidon, des pois, des laines, du fer-blanc, des douves et bordages de chêne.

Gravelines, petit port, à 5 lieues S. O. de Dunkerque, et place très-forte sur l'*Aa*, à une demi-lieue de la mer, entre Dunkerque et Calais.

Bergues, petite ville peuplée et bien bâtie, au pied d'une montagne ; ses fortifications sont de *Vauban*.

Hondtschoote, petite ville à 2 lieues de-là, est célèbre par la victoire des Français sur les Anglais en 1793.

Cassel, ville autrefois très-forte, à 4 lieues N. O. de Saint-Omer, sur une montagne, d'où l'on découvre la mer et la plus grande partie de la Flandre. Elle est célèbre par deux batailles où les Français ont été victorieux; l'une en 1328, par Philippe de Valois contre les Flamands; l'autre en 1677, sous Louis XIV, contre les Hollandais.

Armentières, petite ville à 3 lieues N. O. de Lille, est située sur la *Lys*, et renommée par ses toiles, ses siamoises, ses dentelles, ses bas de laine drapée, de fil, à l'aiguille et ses fromages.

Saint-Amand, petite ville à 3 lieues N. de Valenciennes, sur la *Scarpe*, connue par ses eaux minérales et ses boues ; et dont le commerce consiste en fils, bonneterie et dentelles.

Condé ou *Nord-Libre*, une des plus fortes villes de France, à 3 lieues N. E. de Valenciennes, est située au confluent de la Haisne et de l'Escaut. Les Autrichiens la prirent en 1793.

Le Quesnoy, petite ville à 3 lieues S. E. de Valenciennes, est située dans une vaste plaine; elle a un vieux château. Les Autrichiens s'en emparèrent en 1793. Ses environs produisent les plus beaux lins.

Maubeuge, ville et place forte, sur la *Sambre*, à 4 lieues S. de Mons, renommée par sa belle manufacture d'armes. Elle a des fabriques de cloux et de fer battu et coulé. On trouve dans ses environs des mines de charbon de terre, des carrières de marbre et d'ardoise.

Villers-sire-Nicole, à 1 lieue de Maubeuge, possède plusieurs usines, telles que platineries et forges, et un fort beau moulin à huile.

Jenmont, près de-là est une fonderie située sur la *Sambre*, où l'on fait du fer carillon.

Cateau-Cambresis, petite ville à 5 lieues E. de Cambray,

est célèbre par le traité conclu entre la France et l'Espagne en 1559.

Coursobre, à 3 lieues de Maubeuge, est remarquable par une forge et deux fonderies.

Avesnes, petite ville et place forte, dont les environs abondent en pierres blanches, ornées de sculptures, est à 5 lieues de Maubeuge.

Beaumont, village à 6 lieues de cette ville, a des forges.

Landrecies, ville forte, à 7 lieues S. E. de Cambray, célèbre par les siéges qu'elle a soutenus; elle fut prise par Louis XIV en 1655, et par les Autrichiens en 1793.

Maroilles, village à 2 lieues de cette ville, est célèbre par ses fromages.

Solre-le-Château, bourg à 3 lieues de Maubeuge, dont le commerce consiste en bois, laines et lin, dentelles et tanneries.

Turcoin, bourg à 3 lieues N. E. de Lille, où l'on fait commerce d'étoffes de laine mêlées de soie.

Bailleul, petite ville à 7 lieues de Lille, abonde en lin; elle a des fabriques de fils, de dentelles, de toiles, de rubans et de faïences; des manufactures de petites draperies.

Barbançon, bourg à 5 lieues de Maubeuge, a des carrières de marbre, des forges et des fabriques de dentelles.

Comines, petite ville. Les lins y sont très-beaux. Le colza se convertit en huiles, dont il se fait un grand commerce. Elle fabrique des rubans de fils, des toiles de lin et de coton, des mouchoirs. Elle a des blanchisseries et des tanneries.

Hazebrouck, petite ville à 4 lieues de Saint-Omer. On y fait un bon commerce de toiles et de fils.

Merville, petite ville à 4 lieues S. de Cassel, sur la *Lys*. M. Hadou y a établi en 1762 une manufacture de linge de table, qui est devenue très-considérable.

Roubaix, bourg à 3 lieues de Lille, fabrique calmandes, prunelles, satins turcs, turquoises, camelots, serges, molletons fil et coton, basins, et quelques petites étoffes fil et coton avec dorures, pour vestes (1).

ARTOIS. = Cette province au S. de la partie Septentrionale de la Flandre, et au N. de la Picardie, forme le département du *Pas-de-Calais*. C'étoit autrefois une des 17 provinces des Pays-Bas; mais Louis XIII, en 1640, ayant pris

(1) Voyez à la fin du tome VI, pour les autres villes et bourgs de la France, la table alphabétique des lieux qui ne méritent pas de description.

Arras sur Philippe IV, roi d'Espagne, tout l'Artois fut soumis à la France, excepté Saint-Omer et Aire : ces villes lui furent cédées dans la suite par le traité de Nimègue de 1678, confirmé par celui d'Utrecht de 1713. Le terroir de ce pays est fertile en blé et abondant en pâturages, en chanvre et en colza.

Pas-de-Calais. — Ce département au S. O. de celui du Nord, et au N. de celui de la Somme, est ainsi nommé de la partie de la mer qui le borne vers le N. Ses principales rivières sont : la Lys, la Scarpe, la Canche et l'Anthie.

Arras, chef-lieu, et autrefois capitale de l'Artois, située sur la *Scarpe*, est bien peuplée et assez bien bâtie. Le grand Condé, en 1654, fut forcé d'en lever le siége qu'il avoit entrepris pour les Espagnols. Les fortifications sont en grande partie l'ouvrage de Vauban; la citadelle est une des plus belles de la Flandre, quoique trop basse. On trouve dans cette ville des fabriques d'huile, de dentelles, de batistes, de filets, de masquinerie, de bas en fil, coton et laine, de calmandes, de camelots, de savon noir; des manufactures de porcelaine, des raffineries de sucre; elle fait en outre un commerce considérable de blé.

Calais, port le plus voisin de l'Angleterre, est situé sur la Manche, à 61 lieues N. de Paris, et 10 lieues S. O. de Dunkerque. Il est bien fortifié, et a une bonne citadelle. Le pays environnant produit des moutons de pré salé, et on y élève des chevaux. Les habitans s'occupent de la pêche du hareng et du maquereau. En temps de paix, il y a journellement un mouvement de paquebots entre ce port et celui de Douvres, en Angleterre. Cette ville fabrique du savon noir et blanc et de l'amidon.

Boulogne-sur-Mer, ville et port, à 18 lieues S. de Calais, et à l'embouchure de l'*Iane*. Son commerce consiste en poulains et en beurre que fournissent les environs; en vins de Bordeaux, thé, eau-de-vie et genièvre; elle a aussi des manufactures de bonneterie et tricot, de faïence, des raffineries de sucre et de sel, des fabriques de savon noir. On trouve dans ses environs des mines de charbon de terre et des carrières d'une pierre très-belle et très-propre à faire des devans et des dessus de cheminée.

Capelle, village à 2 lieues de Boulogne. Des négocians entretiennent et élèvent à la manière anglaise, sur un terrein que leur a cédé à cet effet le gouvernement, un troupeau de moutons de race et d'origine anglaise, dont les laines

sayées en baracans, en tricot sur métier, etc., ont soutenu à leur avantage, d'après les expériences scrupuleuses qui ont été faites en différentes fois, par ordre de l'administration du commerce, toute espèce de comparaison avec les plus belles anglaises. Cet établissement, le premier de ce genre, en France, qui ait eu du succès, ne laisse rien à desirer quant à la qualité des laines qu'il peut fournir aujourd'hui aux fabriques du pays, et quant à la manière d'administrer et de soigner ce troupeau intéressant.

Desvres ou *Desurenes*, ville à 3 lieues de Boulogne: elle renferme plusieurs manufactures d'étoffes de laine grossières, telles que frocs et serges, qui servent à l'habillement des gens de campagne et des matelots: il s'y trouve aussi une manufacture de faïence, et une poterie simple et commune.

Hardinghen, village à 5 lieues de Boulogne: on y trouve une très-belle verrerie.

Saint-Omer, sur la rivière d'*Aa*, à 54 lieues N. O. de Paris, et 8 lieues S. E. de Calais, est grande et assez bien bâtie. Les environs produisent grains, lins, chanvres, laines, chevaux et huile de colza. La ville a des manufactures de draps, de toiles de coton, et de fil à carreaux, de pannes en laine et poil de chèvre.

Ambleteuse, petite ville et port, à 3 lieues N. de Boulogne. C'est celui où Jacques II, roi d'Angleterre, aborda, lorsqu'il fut obligé de quitter son royaume.

Ardres, petite ville, mais forte, au N. de Saint-Omer, à 3 lieues S. E. de Calais. Elle est remarquable par l'entrevue qui eut lieu dans son voisinage, entre François I et Henri VIII, roi d'Angleterre, en 1520.

Aire, jolie ville, bien fortifiée, à 4 lieues S. E. de Saint-Omer, est traversée par la rivière de *Lys*. Les casernes et la maison commune, achevées depuis peu, sont de très-beaux édifices. Son commerce consiste en vins, tabacs et planches. Elle a des fabriques d'huile à brûler, de savon noir, de faïence, d'étoffes de laine et de fil, de mouchoirs de coton, de toiles à matelas, des blanchisseries, et fait des ouvrages d'osier.

Etaples, petite ville et port de mer à l'embouchure de la Lanche, où se fait un commerce considérable de poissons frais et salés.

Béthune, ville fortifiée, sur la *Brette* et à 6 lieues N. E. d'Arras, est bâtie sur un roc, avec un beau château; on estime les fromages qui s'y vendent.

Hesdin, ville forte, à 10 lieues S. de Saint-Omer, qui a donné naissance à l'abbé Prevost, connu par ses traductions de Romans anglais, et son Histoire générale des Voyages.

Lens, à 4 lieues N. E. d'Arras, petite ville, célèbre par la victoire que le prince de Condé, alors duc d'Enghien, remporta, en 1648, sur les Espagnols commandés par l'archiduc Léopold.

Bapaume, petite ville et place forte, à 5 lieues S. E d'Arras; les eaux qui l'environnent contribuent beaucoup à sa défense : ses environs produisent blé, seigle, avoine, colza, lin. Elle fabrique beaucoup de fil et de toiles connues sous les noms de *batistes* et de *linons*.

Montreuil-sur-mer, à 9 lieues S. E. de Boulogne; ville forte, bâtie sur une colline, avec un château.

Saint-Pol, petite ville à 2 lieues E. d'Aire, connue par ses eaux minérales. C'est près de cette ville que se trouve le village d'Azincourt, fameux dans l'histoire par la victoire que les Anglais y remportèrent sur les Français en 1415.

Frevent, gros bourg à 8 lieues d'Arras. Son industrie consiste en fabrique de bas, de pannes, tanneries, amidonneries, blanchisseries.

PICARDIE. = Cette province est située le long de la mer et au N. de l'Ile-de-France. On la divise en Haute et Basse. La Haute comprend l'Amiénois, le Santerre, le Vermandois, la Thiérache. La Basse renferme le Calaisis, le Boulonais, le Ponthieu, le Vimeux. La Picardie forme le département de la *Somme*, une partie de ceux du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de l'Oise. Elle est très-abondante en blé et autres grains, et en pâturages; mais elle produit peu de vin. Le pays est uni, et n'a presque point de collines; les bois y sont peu communs. On trouve en plusieurs cantons une terre fossile, blanchâtre et grasse, à laquelle on donne le nom de marne, et qui sert à engraisser et à fertiliser les terres. On tire des lieux marécageux une autre terre noire et sulfureuse que l'on nomme tourbe, et qui s'emploie comme combustible; mais elle donne une fumée épaisse et d'une odeur désagréable. On fabrique en Picardie beaucoup de serges, camelots et autres étoffes. Ses principales rivières sont la Somme et l'Oise. La première a sa source près de Saint-Quentin, passe par cette ville, par Péronne, Amiens, Abbeville, et se décharge dans la Manche à Saint-Vallery. La seconde a sa source au N. du département de l'Aisne, passe à Guise, Noyon, Compiègne; reçoit l'Aisne

avant d'arriver à cette dernière ville, se rend à Pontoise, et de-là va se jeter dans la Seine, à Conflans-Sainte-Honorine.

Somme. — Ce département tire son nom de la rivière de Somme, qui prend sa source vers Saint-Quentin; traverse le département dans sa longueur, et se jette dans la mer entre Crotoy et Saint-Valery. Ce département est au S. de celui du Pas-de-Calais. Ses principales productions sont les grains et les pâturages; et les objets de son commerce, le blé, les toiles, les étoffes et les bas de laine.

Amiens, chef-lieu, et autrefois capitale de la Picardie, à 31 lieues N. de Paris et sous le même méridien, est une grande ville bien peuplée. On y distingue la cathédrale, dont la nef passe pour être un chef-d'œuvre d'architecture gothique; et la promenade dite l'*Autoy*, qui est fort grande et ornée de superbes allées. Amiens est, pour le commerce maritime, une ville d'entrepôt à l'instar de Rouen. La rivière de *Somme*, qui la traverse, lui permet de recevoir tout ce que fournit le commerce de Marseille, en teintures, épiceries et drogueries, ainsi que ce que l'on trouve dans les ports de Bordeaux, la Rochelle, Nantes et le Havre; les denrées de l'Amérique, de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre et du Nord de l'Europe. Elle a des fabriques de différentes étoffes, de bonneterie, de bois moulu pour les teintures, de savon, de papier, d'huile de graines. Il s'y fait beaucoup d'étoffes de diverses espèces, comme pluches, camelots, velours d'Utrecht, draps, serges, étamines, prunelles, et toiles pour divers usages, etc. Amiens est la patrie de Vincent Voiture, si connu par la beauté et la facilité de son esprit; de Jacques Rohault, célèbre philosophe; et de Charles du Cange, auteur de tant d'ouvrages remplis d'érudition.

Hallencourt, bourg à 3 lieues d'Abbeville, fabrique beaucoup de toiles et de linge de table de diverses qualités.

Abbeville, sur la *Somme*, à 10 lieues N. O. d'Amiens, et 4 de Saint-Valery. Il y fut établi, en 1665, par des Hollandais nommés Vanrobais, une manufacture de draps qui jouit encore d'une grande réputation. Les productions que cette ville tire des campagnes voisines sont de gros et menus grains, graines grasses et huiles de toute espèce, laines, lins et chanvres. Ses manufactures fournissent beaucoup de draps fins, ratines, serges, moquettes, tapis de pieds, velours d'Utrecht, damas de fil et coton, baracans, basins, différentes espèces de toiles, ficelles et cordages.

Elle a des fabriques de bas au métier, de galons, de savon noir, d'amidon, de salpêtre, de colle, façon de Flandres, de cuirs tannés, d'ouvrages de serruries ; enfin des biscuits excellens, dits biscuits d'Abbeville.

Saint-Valery, petit port à l'embouchure de la Somme, il s'y fait beaucoup de commerce.

Péronne, sur la *Somme*, à 11 lieues S. O. de Cambrai, et 10 lieues d'Amiens. On la nommoit la Pucelle, parce qu'elle n'a jamais été prise. Elle a de bonnes fortifications, et est en outre défendue par des marais.

Dourlens, petite ville sur l'*Authie*, à 6 lieues N. d'Amiens, avec deux citadelles.

Ham, petite ville à 5 lieues S. de Péronne, connue par sa citadelle, où l'on voit une tour ronde de 100 pieds de diamètre et d'autant de hauteur, et dont les murs ont 36 pieds d'épaisseur. C'étoit une prison d'Etat qui a même servi depuis la révolution.

Montdidier, petite ville à 9 lieues S. E. d'Amiens, où les rois de France avoient un palais dans le douzième siècle. Elle produit des grains de toute espèce. Elle a des fabriques de bonneterie, de tricot en laine, de chapeaux. Il s'y fait des pâtés excellens.

Albert, petite ville à 5 lieues N. O. de Péronne sur la route de cette ville à Bapaume. Son industrie consiste en fabriques d'étoffes de fil et de laine ; en blanchisseries, en papeteries.

Ayraine, bourg à 4 lieues d'Abbeville. Ses productions consistent en blés et graines grasses. Elle fabrique des huiles de lin, de chanvre, de colza, de camomille et de navette.

Crécy, petite ville, célèbre par la bataille qui se donna dans ses environs, où Philippe de Valois fut battu par Edouard III, roi d'Angleterre.

Escarbotin, village à 2 lieues et demie d'Eu, fabrique des serrures, des cadenas, des verroux, et autres ouvrages de serrurerie et de quincaillerie de toute espèce.

Moliens, village, fabrique des bas de laine, dont la majeure partie se vend aux foires de Caen et de Guibray.

Plessier-Rosainvillier, village à 3 lieues de Montdidier, possède une belle manufacture de bas, connue sous le nom de *bas d'estame*.

NORMANDIE. = Cette province est bornée au N. et à l'O. par la Manche ; au S. O. par la Bretagne ; au S. par

le Maine et le Perche ; à l'E. par l'Ile-de-France ; et au N. E. par la Picardie. On la divise en haute et basse, et elle comprend les 5 départemens de la *Seine-Inférieure*, du *Calvados*, de la *Manche*, de l'*Orne* et de l'*Eure*. C'étoit une des provinces les plus considérables et les plus riches de France ; elle ne produit presque point de vin, mais quantité de pommes et de poires dont on fait du cidre et du poiré, beaucoup de blés et de grains de toute espèce. Elle a de plus des pâturages excellens et des chevaux fort estimés. On compte sur ses côtes, qui ont environ 80 lieues, un grand nombre de baies et de ports, dont les principaux sont Tréport, Dieppe, Saint-Valery-en-Caux, Fécamp, Honfleur, le Havre, la Hogue, Cherbourg, Portbail, Grandville, indépendamment de Rouen, Caudebec et Quillebœuf, qui sont des ports de marée sur la Seine. Ce pays, du temps des empereurs Romains, faisoit partie de la Gaule Celtique ou Lyonnaise, et sous les Francs il a fait partie du royaume de Neustrie. Il a eu ensuite des ducs souverains, dont l'un (Guillaume le Conquérant) descendit en Angleterre, et s'y fit couronner roi. Le climat de ce pays est assez tempéré, cependant plus froid que chaud, et plus humide que sec. On élève dans les pâturages des bestiaux de toute espèce, ainsi que des chevaux, grands, bien faits et vigoureux.

Seine-Inférieure. — Ce département est ainsi nommé de la Seine qui y termine son cours, et se jette dans le canal de la Manche au Havre. Il est situé au S. O. de celui de la Somme. Il abonde en blé, lin, chanvre, colza, navette, pommes-de-terre ; son commerce consiste en cidre, poiré, beurre, fromage, laines, cuirs et bestiaux. Il renferme des eaux minérales ; les plus renommées sont celles des Forges, à 5 lieues de Gournay.

Rouen, chef-lieu, et auparavant capitale de la Normandie, sur la *Seine*, à 30 lieues N. O. de Paris. C'est une des villes les plus grandes, les plus peuplées et les plus commerçantes de France. Elle a un pont de bateaux qui monte et descend avec les marées, et qui s'ouvre pour donner passage aux vaisseaux. La cathédrale est très-belle ; on y remarquoit une des plus grosses cloches du monde, qui portoit le nom de Georges d'Amboise. Cette ville est avantageusement située pour le commerce. La marée lui procurant l'avantage de recevoir, dans son port, des bâtimens marchands, peut la faire mettre au rang de nos villes maritimes. Elle offre au commerce les mêmes ressources, et lui présente, pour beau-

coup d'objets, des avantages plus réels, parce qu'elle est très-riche de son propre fonds. La Seine la mettant à portée de pouvoir communiquer avec plus grande facilité, d'un côté avec le Havre, de l'autre avec Paris et les plus riches provinces de France, les négocians peuvent se livrer aux spéculations les plus étendues dans tous les genres. Rouen prenant beaucoup de part aux armemens qui se font au Havre, on peut, pour se former une idée de son commerce extérieur, consulter l'article de cette dernière ville ci-après. C'est donc de son commerce intérieur qui est immense, que nous allons donner une idée. On fabrique, dans cette ville, droguets, ratines, espagnolettes et couvertures; petites étoffes de soie et coton, soie et fil, et soie et laine, siamoises, velours et draps de coton, flanelles fleuries et imprimées, toiles cirées, cotonnades de différentes espèces, toiles en fil, en coton, et en fil et coton, indiennes, mousselinettes, basins; tapisseries, brocatelles et bergames: il s'y fait aussi des bas de coton et de fil, et des chapeaux de grosse qualité. Toutes ces manufactures occupent un très-grand nombre d'ouvriers, tant dans la ville que dans les campagnes, à plusieurs lieues à la ronde. On y trouve encore des raffineries de sucre, manufactures de faïence, papiers, plomb laminé, fabriques de confitures et liqueurs, de cardes à carder, d'huile de vitriol, d'eau-forte et d'esprit de sel. Rouen est la patrie des deux Corneille, de Fontenelle et du Père Daniel.

Boudéville, village à 1 lieue de Rouen, fabrique du papier; il y a des moulins à bois pour la teinture.

Darnetal, gros bourg à 1 lieue de Rouen, fabrique des étoffes de laine, des draps façon d'Elbœuf, qui jouissent d'une assez bonne réputation.

Le Havre, ville maritime, à 18 lieues O. de Rouen, et à l'embouchure de la *Seine*. Elle doit son commencement à Louis XII, qui en jeta les fondations en 1509; François 1er la fit fortifier, et le cardinal de Richelieu y fit bâtir, à ses frais, une citadelle. La sûreté de son port, sa proximité de la capitale, et l'avantage que la Seine lui procure de communiquer avec un grand nombre de départemens de l'intérieur, rendent cette place une des plus commerçantes de la république. Il y a peu de ports aussi accessibles que le sien, les vaisseaux peuvent y entrer presque de tous vents. Les productions de son terroir consistent en grains de toutes espèces, pommes, poires, pois et autres légumes. Outre que ces productions servent à l'approvisionnement de tous les navires du

Havre, et d'une partie de ceux qui fréquentent son port, il s'en fait encore des chargemens pour la Hollande, la Russie, et autres Etats du Nord.

Son commerce est très-animé, et présente une infinité d'avantages aux négocians du Havre et de toutes les nations qui fréquentent son port; aussi on y voit arriver journellement des navires de toutes les parties du monde, pour y déposer leurs chargemens, et en former d'autres. Comme les nations avec lesquelles le Havre a des affaires suivies, sont absolument les mêmes que celles dont nous avons parlé à l'article *Dunkerque*, nous y renvoyons, pour se former une idée des objets qu'elles y apportent. Il part du Havre, année commune, 120 à 130 bâtimens pour nos îles, et principalement pour Saint-Domingue et la Martinique; et environ 35 à 40 pour la côte de Guinée, où se fait la traite des nègres.

C'est dans cette ville que se font les chargemens et les retours pour le compte de la compagnie privilégiée d'Afrique. Les chargemens pour les îles se font en bœufs, beurres, saumons, lard et chandelles d'Irlande, farines de Pontoise, vins de Champagne et de Bourgogne, morues sèches, harengs blancs et saurs, huile, fromages et autres provisions de bouche; en faïence, cristaux, draps, chapeaux, bas, souliers, gingas, coutils, toiles de chanvre et de lin, de toutes qualités; mousselines, soieries, bijouterie, argenterie, mercerie et quincaillerie, ferremens, clouteries, harnois de chevaux, savons, plomb et poudre à tirer. Les retours se font en sucre, café, coton, indigo, gingembre, cacao, et en toutes sortes de bois pour la teinture et la marqueterie. Les cargaisons pour le Sénégal et la Guinée, consistent en fer, eaux-de-vie, fèves, chapeaux, marmites, couteaux, fusils, pistolets, poudre et plomb, mercerie, quincaillerie, toiles fines: on reçoit en échange, des nègres, des gommes, des cuirs, des dents d'éléphant, de la cire jaune, et autres productions du pays. La manufacture de tabac occupe près de 400 ouvriers en temps de paix, et il s'en fait des enlèvemens considérables. Son industrie consiste en manufactures de tabac très-estimé, de cordages et de faïence; raffineries pour le sucre; fabriques de dentelles, taillanderie, briqueteries, tuilerie; importation et exportation des productions des différentes provinces de France, des marchandises qu'on y fabrique, des productions de l'Angleterre, du Levant, du Nord, et des Colonies. Georges Scuderi et Magdeleine

sa sœur, ainsi que madame Dubocage, y ont pris naissance.

Saint-Romain de Colboc, bourg près de cette ville, fabrique des pesons ou romaines à cadran.

Dieppe, petite ville maritime, à 14 lieues N. de Rouen. Son principal commerce consiste dans la pêche et la salaison du hareng, du maquereau, de la morue; elle fait des ouvrages d'ivoire, d'os, de corne, et des dentelles. Elle envoie chaque année, à la pêche de la morue, 15 à 20 navires, du port de 80 à 140 tonneaux. C'est la patrie de Bruzen de la Martinière.

Saint-Valery-en-Caux, petite ville à 6 lieues S. O. de Dieppe, avec un port de mer entre Dieppe et Fécamp. Elle s'occupe particulièrement de la pêche, envoie plusieurs navires à celle de la morue, au banc de Terre-neuve.

Tréport, bourg avec un port, à l'embouchure de la *Bresle*, à 1 lieue et demie de la ville d'Eu. On y fait des armemens pour la pêche de la morue, du hareng, du maquereau et du poisson frais.

Eu, à 7 lieues d'Abbeville, ville assez considérable où se fait un commerce de dentelles; on y fabrique toiles de lin, toiles à voile, savon verd, cordes, et toutes sortes d'ouvrages de serrurerie, ainsi qu'à *Fressenneville* et *Friocourt*, qui sont dans ses environs.

Arques, bourg où se fait un commerce de bœufs et de chevaux.

Montivilliers, ville à 2 lieues N. E. du Havre, dont le commerce consiste en toiles et en cuirs.

Neufchâtel, ville sur la rivière d'*Arques*, connue pour ses bons fromages et son cidre; fabrique une espèce de siamoise appelée Alexandrine, cuirs, veaux et basanes. Elle est à huit lieues S. E. de Dieppe.

Forges-les-Eaux, bourg à 9 lieues N. E. de Rouen, qui a dans son voisinage des eaux minérales très-renommées.

Caudebec, à 7 lieues O. de Rouen, ville connue autrefois par ses fabriques de chapeaux, et son commerce en grains, vins, eaux-de-vie, vinaigres, moutarde, plumes, ardoises, planches, fer, charbon de terre. Son industrie consiste en tannerie, mégisserie, vinaigrerie, amidonnerie, blanchisserie.

Saint-Paer, village près Caudebec, a une fabrique de papiers.

Saint-Nicolas-d'Aliermont, village à 5 lieues de

Neufchâtel, fabrique beaucoup de mouvemens d'horloges.

Marome, village près de là, a des manufactures de papier.

Barentin, bourg à 3 lieues de Caudebec, fabrique des siamoises, des toiles et des papiers.

Cany, bourg à 8 lieues de Dieppe, produit des lins, des colzas et des rabettes. On y fabrique des huiles de lin et de rabette, dont il se fait un commerce considérable; il y a dans les environs plus de 20 moulins à eau occupés sans cesse à fabriquer ces huiles. Celles de lin servent à la peinture, et celles de rabette à brûler; elles s'emploient aussi dans les manufactures d'étoffes grossières. Presque toutes ces huiles passent à Rouen et au Havre, d'où on les répand dans l'intérieur et chez l'étranger.

Gournay, sur l'Epte, petite ville remarquable pour son beurre et ses œufs.

Aumale, petite ville à 15 lieues N. E. de Rouen, sur la *Bresle*, fameuse par ses belles serges et ses tanneries.

Blangis, bourg sur la même rivière, produit blés, cidre, chevaux et bestiaux. Il y a fabrique de toiles, blanchisserie, tannerie.

Elbeuf, petite ville sur la *Seine*, à 4 lieues S. de Rouen, dont le commerce consiste principalement en draps très-estimés qui portent son nom.

Bolbec, bourg à 5 lieues E. du Havre. Ses productions consistent en avoines, chevaux, laines, chanvre, soude. On y fabrique toiles de lin, indiennes, siamoises, mouchoirs de fil, draperies, velours de coton, dentelles, coutils, couvertures et fracs.

Fécamp, ville et port de mer à 8 lieues N. du Havre. Elle commerce en draperies, serges, dentelles, toiles, fils, cuirs, soude et huiles.

Yvetot, bourg à 2 lieues N. de Caudebec, où se fait un commerce de grains, de toiles, de siamoises et de velours de coton.

Calvados. — Ce département prend son nom d'un rocher qui est dans la mer, près l'embouchure de l'Orne. Ce département est au S. O. de celui de la Seine-Inférieure, et à l'O. du département de l'Eure. Il est fertile en grains, pommes, poires; on y trouve d'excellens pâturages, sur-tout dans la vallée d'Auge.

Caen, ville, chef-lieu, à 53 lieues O. de Paris, et 26 lieues O. par S. de Rouen, et ci-devant capitale de la Basse-Normandie, au confluent de l'*Orne* et de l'*Odon*, à 3 lieues de la mer. Elle fabrique draps fins, ratines, serges, futaines à

poils, toiles, basins, dentelles, coutils, toiles peintes, bonneterie et chapeaux.

Bayeux, ville à 7 lieues N. O. de Caen. Ses productions consistent en bœufs, moutons, volaille, beurre, chanvre, soude de varec. Elle a des fabriques de toiles, de serges, de bas de laine, de draps et velours de coton, de dentelles, de soie noire et blanche, de fil en tout genre.

Lisieux, ville sur la *Toucques*, à 5 lieues de la mer, et 12 lieues E. de Caen. Ses productions consistent en blés, fruits, cidre, chanvre, lins, bois de construction et de chauffage, bestiaux; ces objets se transportent par eau à Honfleur et au Havre. Il s'y fabrique des fracs, des toiles et des flanelles.

Pont-l'Evêque, petite ville sur la *Toucques*, à 4 lieues N. de Lisieux, commerce en fromages et en beurre.

Isigny, bourg à 6 lieues O. de Bayeux, renommé pour son beurre, ses bestiaux, sa cire jaune et son cidre.

Courseulle, village près de Caen, fabrique beaucoup de dentelles noires qu'on envoie en grande partie à Paris.

Falaise, belle ville sur l'*Ante*, à 8 lieues S. E. de Caen. Son commerce consiste en toiles et fils; tous les ans il se tient à *Guibray*, un de ses fauxbourgs, une foire très-considérable, à la fin de thermidor. Guillaume-le-Conquérant y est né.

Vire, petite ville à 8 lieues de Saint-Lo, sur la rivière du même nom. On y fabrique des serges, des cardes à carder. Son commerce consiste en merceries, draperies, toiles fines et papeteries, coiffes à perruques, bourses, réseaux.

Il y a un grand nombre de papeteries dans les environs de Vire : nous les réunirons ici. *Maisoncelle*, village à 1 lieue de Vire. *Saint-Germain-de-Talvende*, village à 1 lieue de Vire. La *Vallée-des-Veaux*, à demi-lieue de Vire, renferme 12 à 14 moulins. *Saint-Martin-de-Talvende*, village près Vire. Il y a encore un grand nombre d'autres papeteries répandues à 3 et 4 lieues de Vire, dans les villages de *Sourdeval*, *Cherencé*, *le Roussel*, *Saint-Barthelemi*.

Condé-sur-Noireau, petite ville sur le *Noireau*, à 5 lieues E. de Vire, commerce en draps et coutellerie.

Orbec, petite ville, fabrique de gros draps.

Balleroi, bourg à 3 lieues de Bayeux, où il y a des forges et des mines de fer.

Honfleur, ville et port de mer sur la rive gauche de l'embouchure de la Seine. Son commerce consiste en blés, cidre et bois de construction. Elle se livre à la pêche de la morue; elle a une manufacture de couperose et d'huile de vitriol, fabrique des dentelles de fil.

MANCHE. — Ce département a été ainsi nommé à cause de sa situation avancée dans le canal de la Manche. Il produit beaucoup de pâturages et de pommes. Son commerce consiste sur-tout en bestiaux, garance, laine, parchemin, dentelles.

SAINT-LO, chef-lieu, ville considérable sur la *Dive*, à 66 lieues O. de Paris, produit et fait commerce de beurre salé, volailles, cidre, chevaux et bestiaux. Elle a des fabriques d'étoffes de laine et de rubans, et des tanneries.

Canisy, bourg à 1 lieue de cette ville, fabrique des coutils, des toiles et des droguets. La fabrication s'étend dans les villages de *Guilbon*, *Carantilly*, *Dangy*, *Cérisy*, *Cametour*, etc. Les coutils sont connus sous le nom de *Coutances*.

Menil-Amey, village près de-là, a une manufacture de papiers.

Coutances, ville sur la rivière de *Soule*, et tout près de la mer, à 18 lieues O. de Caen. Sa cathédrale est un des plus beaux morceaux d'architecture gothique qui soient en Europe. Elle abonde en bestiaux et excellens chevaux; elle a des fabriques de coutil et une filature de coton.

Cherbourg, ville maritime, à 15 lieues N. de Coutances. Son port peut recevoir des vaisseaux de guerre, depuis les grands travaux qu'on y a faits; et c'est le seul sur la Manche qui ait cet avantage. Cette ville fournit au commerce bœufs et porcs, lard et jambon salé, soude de varec et beurre excellent. Il s'y fabrique de belles glaces, des droguets et des draps; elle a une verrerie à bouteilles.

Tourlaville, bourg à 3 lieues de cette ville, est remarquable par sa belle manufacture de glaces soufflées, qui reçoivent le poli à Paris.

Granville, à 6 lieues S. O. de Coutances, petite ville avec un bon port pour les petits bâtimens. On trouve dans son voisinage de grandes carrières de granit.

Valognes, à 6 lieues N. O. de Carentan, jolie ville, où se fait un commerce de beurre salé, de fils et de toiles.

Barfleur, ville située sur une côte qui fournit de bon poisson, à 4 lieues E. de Cherbourg, s'occupe de la pêche du maquereau et de la morue.

Carentan, petite ville à 8 lieues N. de Coutances, dont le commerce consiste en blé, cidre, orge, avoines, grosses fèves, excellent beurre, poissons de mer, moutons nommés mielles, chevaux. Elle a des filatures de coton et de laine, et fabrique des toiles de coton.

Boucé, village, à 2 lieues de Carentan, a des forges.

Périers, bourg à 4 lieues S. O. de Carentan, fabrique toutes sortes de toiles de coton, principalement en écru.

Ville-Dieu, petite ville à 4 lieues N. d'Avranches, où il se fait un commerce assez considérable de chaudronnerie, quincaillerie et de poêlerie.

Avranches, ville ancienne, à 3 lieues N. E. de Pontorson, bâtie sur une montagne à une demi-lieue de la mer, dont le savant Huet, son évêque, a rendu le nom célèbre. Son commerce consiste en grains et en excellent cidre.

Pontorson, petite ville à 3 lieues S. O. d'Avranches, fait un bon commerce de toiles.

Mortain, petite ville à 8 lieues E. d'Avranches, presqu'environnée de rochers escarpés.

Gavray, bourg sur la *Seine*, à 4 lieues S. de Coutances, dont le commerce consiste en toiles de crin et en chaudronnerie.

Mont-Saint-Michel, petite ville à 4 lieues S. O. d'Avranches, bâtie sur un rocher, sur lequel est un château fort qui étoit jadis prison d'Etat.

ORNE. — Ce département est ainsi appelé de la rivière d'Orne, qui a sa source près Séez, passe à Argentan, à Caen, et se rend dans la Manche. Il est situé au S. de celui du Calvados. Il a beaucoup d'excellens pâturages. Son commerce est en serges, draps, dentelles, chanvre et toile, ainsi qu'en chevaux. Ses principales villes sont :

ALENÇON, chef-lieu, sur la *Sarte*, à 25 lieues S. O. de Rouen; il s'y fabrique beaucoup de dentelles, connues sous le nom de point d'Alençon. Elle fournit des grains et fruits de toute espèce, des bois de construction et de charpente, mais qui néanmoins sont chers, à cause de la quantité de forges qui s'y trouvent : on en compte au moins 25 à la distance de 10 et 12 lieues de cette ville, et la seule forêt d'Alençon en alimente 7. Il y a beaucoup de carrières de pierre très-dure et excellente pour la bâtisse, elle se nomme *pierre de Hetrey*. On trouve deux espèces de diamans dans ses carrières, l'un de couleur brune et l'autre blanc : le brun est généralement plus estimé et infiniment plus rare que le blanc, mais ce dernier est si brillant que, bien monté, il joue la pierre fine. Ces cailloux sont taillés et ensuite employés à différens ouvrages de bijouterie. C'est sur les bords de la Sarte et dans les herbages voisins du lieu où elle prend sa source, que se conserve la vraie race des chevaux normands qui sont si estimés : il se vend beaucoup de ces superbes chevaux aux foires de pluviôse, ventôse et germinal. Elle a des fabriques de points, de toiles, de coutils façon de Bruxelles, et de

bougrans. On y fabrique du point de la plus grande beauté.

Séez, ville à 5 lieues N. d'Alençon, dans une campagne agréable et fertile. La cathédrale en est fort belle. Sa principale fabrique est de bas tricotés.

Argentan, ville située à 8 lieues N. par O. d'Alençon, sur une éminence, au milieu d'une plaine très-fertile arrosée par l'*Orne*. Elle produit des chevaux très-estimés. Son commerce consiste en toiles fines, dentelles. L'historien *Mézeray* a pris naissance au village de Rye, dans les environs. Elle a des filatures de coton et des forges, et fabrique de la siamoise.

L'Aigle, à 8 lieues N. E. de Séez, petite ville; son commerce consiste en grains, quincailleries, et sur-tout en épingles, aiguilles, veau d'Orlun, fils simples.

Saint-Evroux, bourg à 3 lieues de l'Aigle, a une forge et une papeterie.

Gros-sous-l'Aigle, a les mêmes fabriques que l'Aigle.

Rondonnay, village près l'Aigle, a une forge et des fabriques de cloux.

Réveillon, village, a une papeterie.

Nonant, village près le Melleraut, a une verrerie.

Domfront, petite ville à 5 lieues E. de Mortain, sur un rocher escarpé et coupé jusqu'à sa racine par une large et profonde ouverture, au travers de laquelle coule la petite rivière de la Varenne.

Chansegrey, village près de-là, est remarquable par ses forges.

Tinchebray, bourg à 4 lieues N. E. de Mortain. Fabriques d'outils de toute espèce, pour menuisiers, charpentiers et serruriers : ustensiles en fer pour la cuisine, boiseries de toutes qualités.

Mortagne, ville autrefois capitale du Perche; à 3 lieues de là étoit la célèbre abbaye de Bernardins réformés, connue sous le nom de la Trappe. Cette ville fabrique beaucoup de toiles, de serviettes et de basanes.

Bellesme, petite ville à 4 lieues S. de Mortagne, où l'on fabrique des canevas et des toiles pour serviettes. On trouve dans ses environs des eaux minérales.

Moulins-la-Marche, bourg à 3 lieues N. de Mortagne, a une filature de lin et une fabrique d'épingles.

Eure. — Ce département tire son nom de la rivière d'Eure, qui prend sa source dans le département d'Eure et Loir, passe à Chartres, se joint à l'Iton au-dessous d'Evreux, et se jette dans la Seine au Pont-de-l'Arche. Ce département est à l'E. du Calvados, et au S. de la Seine-Inférieure. Il pro-

duit des grains et des pâturages, et son commerce consiste en grains, toiles et étoffes de laine.

Evreux, chef-lieu, sur l'*Iton*, à 10 lieues S. de Rouen, et 25 lieues N. O. de Paris. Près de là est le magnifique château de Navarre, qui appartenoit au duc de Bouillon. On fabrique dans cette ville des ratines, espagnolettes et draps, ainsi que des coutils façon de Bruxelles. La cathédrale est fort belle.

Bonneville, village à 2 lieues de là, a des forges.

Louviers, ville sur l'*Eure*, dans une plaine fertile, à 5 lieues N. d'Evreux. Elle a des fabriques de siamoises, des blanchisseries de toiles, une filature de coton; mais c'est à ses manufactures de draps qu'elle doit sa célébrité; ils sont fins, doux et moelleux, et en grande partie de laine de Ségovie. Il sort, année commune, de ces manufactures, 3 à 4,000 pièces, dont les deux tiers se débitent à Paris et le reste chez l'étranger.

Pont-Audemer, petite ville sur la *Rille*, à 5 lieues E. de Honfleur, commerce en cidre et bestiaux.

Quillebœuf, petite ville à l'embouchure de la Seine, à 3 lieues N. de Pont-Audemer, avec un bon port où mouillent tous les vaisseaux qui vont à Rouen, et où se déchargent les plus gros qui ne peuvent y arriver, à cause des bancs de sables mouvans.

Bonneville-la-Louvet, village à 3 lieues de Pont-Audemer, a une papeterie.

Gisors, petite ville sur l'*Epte*, à 5 lieues S. de Gournay, où l'on fabrique des draps fins, des blondes, des rubans de fil: il y a aussi une verrerie.

Pont-de-l'Arche, ville située sur la *Seine*, à 4 lieues S. de Rouen, avec un pont de 22 arches, fut la première qui se soumit à Henri IV.

Romilly-sur-Andelle, village près le Pont-de-l'Arche, a une grande fonderie de cuivre, des moulins à foulon pour les draps d'Elbeuf et de Louviers, une filature de coton à la main, une fabrique de bas au métier.

Andelys, ville séparée par un chemin pavé, en deux petites villes, sous le nom de grand et de petit *Andelys*. On y fait de très-beaux draps, des toiles et des bas. C'est la patrie de *le* Poussin, le Raphaël de la France. Elle est à 8 lieues S. E. de Rouen.

Bernay, ville à 6 lieues E. de Lisieux, très-commerçante en bétail, grains, cidre, bougie, fils, toiles très-belles et

très-fines, qui portent son nom, et dont il se fait un débit considérable.

Yvry, entre Evreux et Dreux, à 6 lieues S. E. de la première, bourg connu par la bataille que gagna, dans ses environs, Henri IV, en 1590, contre les Espagnols qui venoient au secours de la Ligue.

Verneuil, petite ville à 9 lieues S. O. d'Evreux, possède beaucoup de tanneries, où l'on prépare des peaux de veau et de basane pour la reliure des livres. Elle fabrique étoffes grossières, bas, chaussons, gants, bonnets.

Poutière, près Verneuil, a des forges, des fourneaux et fonderies; le fer qui en sort est connu pour être très-doux et d'une excellente qualité: tous les habitans des environs, qui presque tous travaillent en quincaillerie, l'emploient à faire des éperons, étriers, étrilles, gourmettes à l'anglaise, anneaux, marteaux, boucles. On y fabrique des tuyaux, des poêles, des plaques, des fourneaux, des marmites.

Beaumont-le-Roger, petite ville située sur la *Rille*, à 2 lieues E. de Bernai, a une verrerie.

Breteuil, petite ville sur la rivière d'*Iton*, à 3 lieues N. de Verneuil; le fer qui sort de ses forges passe pour être de la meilleure qualité.

Cormeilles, bourg à 2 lieues de cette ville, fabrique beaucoup de serges et de saccatis.

Lileurey, bourg à 5 lieues de Lisieux, est situé dans un pays appelé *Lieuvain*, très-fertile, abondant en blés, lins et cidre. Il fabrique des coutils façon de Bruxelles, des sangles à l'anglaise et des romaines ou pesons à ressort.

Rugles, bourg à 2 lieues de l'Aigle, fabrique du fil à coudre, des rubans de fil, des cloux et des épingles; des ouvrages de serrurerie et de quincaillerie: il a une manufacture de papier et une forge.

ILE-DE-FRANCE. — Cette province comprend les 5 départemens de la *Seine*, de *Seine-et-Oise*, de l'*Oise*, de l'*Aisne* et de *Seine-et-Marne*. Ce n'étoit pas une des grandes provinces, mais une des plus importantes, par l'avantage de posséder dans son sein la capitale de la France et d'être le séjour de la cour. Elle est fertile en grains de toute espèce, vins et fruits.

SEINE. — Ce département est ainsi nommé d'une des quatre grandes rivières de France, qui le traverse. Il est enclavé dans celui de Seine-et-Oise. C'est le moins considérable de tous, quant à l'étendue, et il n'a d'importance que par la

grande population de Paris, qui en forme plus des trois quarts. Par cette raison on ne peut dire que peu de chose de ses productions naturelles, qui consistent en grains, vins, fruits et légumes. Il a pour chef-lieu,

PARIS, capitale ou métropole de toute la France, et qui l'étoit en particulier de l'Ile-de-France. Cette ville, l'une des plus grandes, des plus peuplées, des plus commerçantes et des plus riches du monde, est située sur la *Seine*, qui la coupe diamétralement de l'E. à l'O., et la partage en deux parties; l'une au N., connue sous le nom de *la ville*, l'autre au S., connue sous celui de l'*université*. Cette rivière y forme en outre deux grandes îles, dont la principale, nommée *la cité*, a été pour ainsi dire le noyau de cette capitale, et étoit connue dès le temps de César, sous le nom de *Lutece*. Longitude O.; latitude N. 48 deg. 50 min. 10 sec.

Paris renferme un très-grand nombre d'édifices magnifiques, soit d'utilité, soit de simple agrément. On ne peut en faire une énumération détaillée, et l'on doit se borner à un coup-d'œil rapide. On y compte six palais, dont le principal est celui des Tuileries, occupé par le Gouvernement. Il a été, pendant deux siècles, la résidence de plusieurs rois; il est accompagné d'un vaste et magnifique jardin, que Louis XIV avoit enrichi de superbes statues, et qui est devenu plus riche par celles qui y ont été amenées d'Italie. Le palais du Louvre semble ne faire qu'un même édifice avec celui des Tuileries, auquel il est joint par une galerie fort longue, construite le long de la Seine. C'est dans cette galerie qu'est le muséum, collection qui est la plus riche du monde en tableaux, sculptures et autres objets d'arts. A la façade du Louvre, est la colonnade regardée comme l'un des plus parfaits morceaux d'architecture que l'on connoisse. Le palais ci-devant *Bourbon* est dans une superbe exposition, sur la rive gauche de la Seine. Le palais du *Luxembourg* est grand et majestueux, et on y a ajouté des embellissemens. Le palais de Justice, qui a été pendant plusieurs siècles la résidence des rois de France, est depuis long-temps occupé par les principaux tribunaux de justice. La quantité des marchands qui y avoient leurs boutiques, et qui pendant long-temps en ont fait le centre du commerce de détail, l'a fait connoître sous le nom de *Palais-Marchand*. Le Palais-Royal ou Egalité, ne mérite plus guère le nom de palais : c'est plutôt une magnifique foire, où le luxe des boutiques et des marchandises répond à la régularité du bâtiment. La partie de ce palais, principalement consacrée au commerce, est formée de trois

grandes galeries ou bâtimens élevés de plusieurs étages, et qui composent plus de 150 arcades. Le jardin vient d'être nouvellement planté dans un goût simple et élégant.

On remarque plusieurs temples anciens et modernes. La cathédrale est un bâtiment gothique, très-vaste et très-élevé, accompagné de deux tours d'une hauteur et d'une masse imposante. Le temple de Saint-Eustache est un modèle de hardiesse gothique et de légéreté. Ceux de Saint-Roch et Saint-Sulpice, construits vers le milieu du 18e siècle, sont grands et d'un goût noble. Le Panthéon, construit sur la fin du même siècle, et consacré à la mémoire des grands hommes dont s'honorera la France, est d'une superbe architecture, et très-riche en sculptures.

On compte plusieurs hôpitaux considérables, tels que l'Hôtel-Dieu, aujourd'hui l'Hospice d'Humanité, qui existe depuis plusieurs siècles, et qui peut recevoir plus de 3,000 malades; l'Hôtel des Invalides, érigé par Louis XIV pour loger et nourrir les honorables victimes de la guerre; le Val-de-Grace, qui étoit un couvent de filles, fondé par Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, et qui, depuis la suppression des couvens, est devenu un hospice militaire; la Salpêtrière, où l'on entretient des orphelins, des fous, et un grand nombre de femmes que l'âge, les infirmités et la misère y attirent, et qui y reçoivent les secours que le gouvernement accorde pour le soutien de cet établissement. Paris a un grand nombre d'autres hôpitaux moins étendus. Neuf ponts de pierre très-beaux, outre quelques autres moins considérables, facilitent les communications entre les deux parties et les deux îles, qui composent cette ville. Le Pont Neuf, bâti par Henri IV, est le plus long, étant établi à l'extrémité occidentale de l'île de la Cité, et traversant ainsi les deux branches de la Seine, immédiatement au-dessus de leur jonction. Le pont de la Révolution, vis-à-vis le palais ci-devant Bourbon, a été achevé vers l'an 1792; il est remarquable par la hardiesse des arches, par la vaste étendue de la place à laquelle il communique, et par les superbes bâtimens qu'il a en perspective. Paris a plusieurs grandes places, dont quelques-unes, régulières et entourées de bâtimens uniformes, étoient décorées de statues de bronze : on s'occupe d'y ériger en place, des monumens dignes de la puissance et de la grandeur du nom Français. La plus grande de ces places est celle de la Concorde, entre les deux magnifiques promenades des Tuileries et des Champs-Elysées, et qui est bornée d'un côté par deux grands et majestueux bâtimens

en arcades et colonnades, séparés par une rue fort large et régulière.

Les arts et les sciences ont dans Paris des temples toujours ouverts, tels que les nombreuses bibliothèques publiques, dont la principale, autrefois bibliothèque du roi, est la plus considérable du monde, et l'une des plus riches en manuscrits; le *Jardin des Plantes*, vaste et magnifique local, où l'on voit réunies presque toutes les plantes connues, et où l'on trouve une ménagerie et un superbe cabinet d'histoire naturelle; l'Institut national, réunion d'artistes et de savans de toutes les classes, et qui a remplacé plusieurs académies; le musée des monumens français, où l'on a recueilli un très-grand nombre de tombeaux, statues et autres productions des arts, en marbre et en bronze, qui décoroient les églises de Paris et plusieurs autres édifices, tant de la capitale que d'autres villes de France; le muséum de la galerie du Louvre, où sont rassemblés les plus beaux tableaux de la Hollande et de la Belgique, de Wandik, etc.; les chefs-d'œuvre de l'Italie en sculpture, bronze, peinture, tels que l'Apollon du Belvédère, les tableaux de Raphaël, de Michel-Ange, de Carrache, du Titien; enfin plusieurs colléges, écoles et sociétés littéraires, dont les unes sont des associations volontaires, et les autres sont fondés et entretenus par le gouvernement. On voit dans la cour des Invalides les quatre chevaux de la place Saint-Marc de Venise.

Les habitans et les étrangers trouvent chaque jour des rendez-vous de plaisirs, ouverts dans plusieurs salles de spectacles. Le principal et le plus séduisant de ces spectacles est l'Opéra, renommé dans toute l'Europe, et qui n'a point d'égal. Trois autres théâtres paroissent consacrés aux chefs-d'œuvre tragiques, comiques et lyriques de la scène française; et les autres sont entretenus par des productions, la plupart éphémères, et par de jolies bagatelles.

On doit compter, parmi les monumens qui décorent Paris, l'Hôtel des Monnoies, l'Ecole de chirurgie, la ci-devant Ecole militaire, les colonnades de la place de la Concorde, ces quatre bâtimens ont été construits sous le règne de Louis XV; les portes Saint-Denis et Saint-Martin, superbes arcs de triomphes, érigés à la gloire de Louis XIV; un grand nombre de très-beaux hôtels particuliers.

Plusieurs promenades s'offrent aux étrangers et aux habitans; la principale est le jardin des Tuileries, qui a été dessiné et planté par le Nôtre. Il a un très-grand parterre noblement coupé, des massifs de grands arbres bien percés, des

terrasses, dont l'une jouit d'une riche vue sur la rivière, des bassins et un grand nombre de chefs-d'œuvre de sculpture, groupes et statues, tant en marbre qu'en bronze. Le jardin des Plantes a été considérablement augmenté depuis 20 ans; il seroit sans doute beaucoup plus fréquenté, s'il se trouvoit dans le quartier des gens riches ou des désœuvrés. Les Champs-Elysées sont une vaste et belle promenade, bordée d'un côté par un large quai et la rivière; de l'autre, par de grands jardins et de superbes hôtels, et traversée dans sa longueur par une large avenue, qui forme, avec le commencement d'une des routes de Rouen, une avenue droite de près de 4,000 toises de long. Cette promenade est composée de belles plantations d'ormes et de très-grands carrés de gazon, et parsemée de cafés et de guinguettes. Le jardin du Luxembourg, dont une grande partie avoit été abattue et le terrein vendu pour y bâtir, s'agrandit d'un autre côté, et va recevoir de grands embellissemens. Les boulevards qui entourent la ville sont très-fréquentés. Ils sont, dans la plus grande partie, bordés d'hôtels, de jardins et de maisons de commerce. D'autres boulevards, faits et plantés depuis 30 ans, entourent à-la-fois la ville et les faubourgs; mais c'est une promenade solitaire. Outre ces jardins et boulevards, les Parisiens ont d'une part à trois quarts de lieue, de l'autre à une lieue et demie, les bois de Boulogne et de Vincennes; plus loin les parcs de Saint-Cloud, de Sceaux; et dans l'intérieur de la ville plusieurs beaux et grands jardins, que des entrepreneurs de fêtes consacrent aux plaisirs du public. On estime la population de cette capitale à près de 700,000 ames.

Paris est la résidence du Gouvernement, et le chef-lieu de préfecture et de sous-préfecture du département de la Seine; il y a un préfet de police qui remplace le bureau central. Douze maires font les fonctions des ci-devant 12 municipalités, divisées chacune en 4 sections. Paris a encore un tribunal civil et un tribunal criminel, qui sont ceux du département de la Seine; un tribunal de cassation, unique pour la République; un tribunal de commerce, un conseil des prises, un tribunal de police correctionnelle, 12 bureaux de paix, tenus chacun par un juge de paix et deux assesseurs.

On doute si Paris doit être considéré comme une ville de commerce. Quatre rivières, la *Seine*, l'*Yonne*, la *Marne* et l'*Oise* lui apportent les productions des plus riches provinces de France, et lui procurent celles des quatre parties du monde, par leur communication directe ou indirecte avec la mer; mais à peine peuvent-elles fournir aux besoins sans

cesse renaissans de cette capitale : en sorte que le commerce qui résulte de sa très-grande consommation est passif pour elle, et ne peut se comparer à celui qui soutient plusieurs villes de France, telles que Marseille, Bordeaux et tant d'autres. Considéré comme ville de fabriques, Paris ne peut entrer en comparaison avec Lyon, Rouen et plusieurs autres; la cherté de la main-d'œuvre s'oppose à ce qu'il s'y établisse des manufactures, hors celles dont les matières premières sont précieuses, ou dont la fabrication demande beaucoup de perfection et le concours immédiat des arts. Mais, considéré sous le rapport de l'industrie, Paris est une des villes du monde qui fournit les objets les plus précieux au commerce; c'est le rendez-vous des artistes de tous genres; et dans tout ce qui concerne les arts, le Parisien, ou réputé tel, est le Français par excellence. D'un autre côté, Paris fait un commerce de banque comparable à celui d'Amsterdam et des prémières villes de l'Europe, et reçoit une grande activité de la réunion des capitalistes qui se trouvent ou affluent dans cette ville. Ainsi l'on doit convenir qu'il mérite de prendre rang parmi les places les plus commerçantes de l'Europe. Il a une banque nouvellement établie, connue sous le nom de *banque de France* (1).

Il renferme plusieurs manufactures et fabriques importantes. Celles qui méritent le plus d'être citées sont la manufacture des Gobelins, où l'on fabrique des tapisseries de haute et basse-lice de la plus grande richesse, où se trouvent réunis la beauté des sujets et des dessins, la vivacité et le naturel des couleurs, et la perfection de la tissure; la manufacture de la Savonnerie, d'où sortent les beaux tapis de pied connus sous ce nom; celle de glaces, où il s'en fait du plus grand volume, et qui ont jusqu'à 8 pieds de haut et plus; celle des draps d'écarlate, dits Julienne, recherchés depuis long-temps. Les fabriques de Paris qui se distinguent le plus entre celles du même genre établies dans d'autres villes, sont celles d'orfévrerie, de joaillerie, de bijouterie, d'horlogerie, de gazes, de rubans de toute espèce, d'or, d'argent, de soie, de bourre-de-soie, de laine et de fil; de fleurs artificielles, de perles, la quantité qui s'en vend est immense; il en passe dans tous les Etats de l'Europe. Celles des ouvrages d'ébénisterie et de meubles de toute espèce, de papiers peints pour tentures, de modes, de tout ce qui concerne la toilette des femmes, de lunettes,

(1) Voyez l'article *Banque*.

d'instrumens de mathématiques et d'astronomie, et de porcelaines.

Beaucoup d'autres fabriques occupent un très-grand nombre d'ouvriers, et donnent de l'activité au commerce d'exportation de la capitale; elles consistent en chapeaux, bas de soie et de soie et coton, de fil et coton, tous de bonne qualité et très-avantageusement connus, galons, étoffes de soie noire, confitures et sirops, parfumerie, porcelaine, faïence, tabletterie, couvertures de laine, pépinières, graines, instrumens de musique, coutellerie, gravures, estampes, cartes géographiques, fonderies, caractères d'imprimerie, et sur-tout en livres, le nombre des presses étant considérable dans Paris.

Saint-Denis ou *Franciade*, à 2 lieues N. de Paris, dans une plaine agréable et féconde auprès de la Seine. Elle doit son accroissement à la célèbre abbaye de bénédictins qui y avoit été fondée. L'église, achevée en 1181, est un vaisseau gothique de la plus grande légéreté; elle a servi pendant plusieurs siècles de sépulture aux rois de France, et Louis XIV y avoit décerné une place et un monument au maréchal de Turenne. Ce tombeau a été transféré au musée des monumens français, rue des Petits-Augustins, et depuis, dans la superbe église des Invalides, appelée aujourd'hui le *temple de Mars*. Saint-Denis a des manufactures de toiles peintes.

Neuilly, bourg à une lieue et demie O. de Paris, sur la Seine. On y admire un pont de cinq grandes arches surbaissées, qui de loin paroissent à peine voûtées, au moyen de l'échancrement des angles. Ce pont est de niveau d'un bout à l'autre, dans l'alignement de la grande allée des Tuileries. Parmi les belles et excellentes pierres qui forment les parapets, on en remarque une de 34 pieds ou 11 mètres de long. Il a été construit sur les dessins de Perronet.

Châtillon, village à 5 quarts de lieue de Paris, a une fabrique considérable de couvertures. On y en fait de toutes espèces, en laine, soie et coton.

Sceaux, bourg à 2 lieues S. de Paris, avoit un très-beau château et un grand et superbe parc orné de cascades et jets-d'eau, d'un canal de 3 ou 400 toises de long, de statues, d'une orangerie. Ce château, bâti par le ministre Colbert, étoit devenu célèbre par la résidence de la duchesse du Maine, qui y rassembloit les gens de lettres et les beaux esprits de son siècle. Il se tient à Sceaux ainsi qu'à Poissy des marchés de bestiaux pour l'approvisionnement de Paris. Les jardins de Sceaux étoient, ainsi que ceux de

Saint-Cloud, très-fréquentés dans la belle saison par les habitans de Paris. Il y a une belle manufacture de faïence et porcelaine.

Cette manufacture a été établie en 1751. On y fabrique toutes sortes de faïences blanches, peintes en fleurs naturelles, camaieux de toutes couleurs, enfans, paysages, animaux, armoiries, chiffres, et autres décorations dorées et non dorées; toutes sortes de vases, garnitures de cheminées, pots-pourris, cassolettes; figures en biscuits, seules et groupées, pour les surtouts, sujets d'histoire; médaillons peints ou en relief blanc sur des fonds de diverses couleurs, et généralement tout ce que le goût peut imaginer : on y copie avec exactitude les modèles en peinture des pièces étrangères qui sont dans le cas d'être rassorties. Les ouvrages qui sortent de cette manufacture sont connus et se répandent dans l'étranger et en Amérique, comme dans l'intérieur de la France.

Ce bel établissement, l'un des premiers de la république, a porté avec un grand succès l'éclat des couleurs naturelles sur un émail blanc, brillant et solide, qui résiste au plus long usage, et qui n'a point le défaut de se fendiller à la chaleur : défaut commun à l'émail de beaucoup d'autres faïences, et très-incommode en ce que, laissant introduire dans les pores de la terre toutes les graisses échauffées, les alimens que l'on met dans les pièces ainsi fendillées contractent nécessairement un mauvais goût, lorsqu'elles sont représentées au feu.

Bourg-la-Reine, bourg à 2 lieues de Paris, tout près de Sceaux, est célèbre par une manufacture de porcelaine et de faïence, qui est connue dans le commerce sous le nom de *Sceaux*.

Charenton, bourg à 2 petites lieues de Paris, sur la *Seine*, très-commerçant, sert d'entrepôt aux vins qui descendent à Paris par la Seine. Il a une célèbre école vétérinaire.

Bicêtre, château à une lieue S. de Paris, bâti par Jean, évêque de Winchester en Angleterre, en 1290. Il a été rebâti depuis, et donné par Louis XIV à l'hôpital général. Il sert depuis long-temps d'hospice pour des indigens, et de maison de force pour les fous et les vagabonds. On y voit un puits de 16 pieds de diamètre et de 171 pieds de profondeur, où deux seaux énormes puisent alternativement en s'emplissant par leurs fonds au moyen de quatre soupapes.

Seine-et-Oise. — Ce département prend son nom de la

Seine qui y passe et reçoit l'Oise à Conflans-Sainte-Honorine. On y recueille des grains, du vin, des fruits, beaucoup de légumes. Il entoure celui de la Seine, quoiqu'il s'étende fort peu à l'E. de celui-ci.

Versailles, chef-lieu, à 4 lieues O. de Paris. Ce n'étoit, vers le milieu du 17e siècle, qu'un village avec un rendez-vous de chasse ; mais il est devenu une ville fort belle et assez considérable depuis que Louis XIV, ambitieux de surmonter les obstacles que lui opposoit la nature, et de créer des merveilles, y a fait bâtir un magnifique château qui, jusqu'à la fin de la monarchie, a été la résidence des rois. Il faudroit un volume pour décrire toutes les richesses et les beautés répandues tant à l'extérieur du château que dans ses vastes appartemens et dans les jardins immenses qui l'accompagnent. Tous les arts, prenant dans ce siècle l'essor le plus vigoureux, ont concouru à embellir Versailles de tout ce que l'architecture, la peinture, la sculpture et le crayon du jardinier pouvoient enfanter de plus beau. Bosquets, parterres, perrons, bassins, cascades, jets-d'eau sous mille formes, décorations de verdure, ou de marbre, canal de 800 toises de long et de 32 de large, orangerie magnifique à laquelle on descend par deux rampes en escaliers de plus de 60 marches et d'une largeur extraordinaire : telles sont en abrégé les beautés du parc. La construction de la ville répond en grande partie à la grandeur du château : elle a de vastes places et des rues très-larges ; mais sous la monarchie même, elle sembloit déserte lorsque la cour étoit absente. Toutes les avenues des environs, la plupart plantées depuis près de cent ans, ont un caractère de majesté très-remarquable. Attenant le parc, sont les jardins des grand et petit *Trianon*, celui-ci dessiné dans un goût moderne, et tous deux ayant des agrémens infinis sans avoir autant de magnificence. Il a été établi depuis peu d'années à Versailles une très-belle manufacture d'armes.

Marly, bourg à 4 lieues de Paris et à une lieue de Versailles. Le château, bâti par Louis XIV, est l'ouvrage du célèbre Mansard. Il consiste en un gros pavillon carré qui domine une vaste esplanade enrichie de terrasses, cascades, bosquets, pièces d'eaux, fontes et marbres, et bordée de chaque côté par six pavillons enchâssés, pour ainsi dire, dans des berceaux de verdure. C'étoit un séjour délicieux, où les rois venoient dans l'été se délasser pendant quelques jours de la pompe et de la somptuosité de Versailles. Mais on en a retiré, depuis peu d'années, les statues, les chevaux

de marbre pour les employer à la décoration des Tuileries, des Champs-Elysées et autres édifices de Paris. Les eaux de Marly, ainsi que celles de Versailles, sont fournies par la machine dite *machine de Marly*, construite sur la Seine, à une demi-lieue de Marly; elle a été inventée par un nommé Rannequin Sualem. C'est un ouvrage de génie, mais d'un volume considérable et d'un entretien très-coûteux; 14 roues de plus de 30 pieds de diamètre, mues par l'eau de la Seine, font agir une multitude de manivelles, de balanciers, d'équipages de pompes, tellement que la rivière se trouvant à une hauteur convenable, la machine peut donner en 24 heures plus de 27 mille muids d'eau.

Sèvres, bourg à 2 lieues E. de Paris, sur la *Seine*, à mi-chemin et sur la route de Versailles. Il est fameux par sa verrerie, et sur-tout par sa magnifique manufacture de porcelaine. On fabrique dans la verrerie des bouteilles de toutes grandeurs, des cloches pour jardins, molettes à broyer, mortiers, pilons, bocaux de toutes sortes. Quant aux porcelaines, elles sont très-recherchées, et les plus belles du monde : on les distingue en dures et en tendres; on fait ordinairement en porcelaine dure, toutes les pièces que leur service expose à subir l'alternative du chaud et du froid, et en porcelaine tendre, celles qui ne sont que d'ornement et de décoration, telles que vases, etc., et en général presque toutes les pièces destinées à recevoir les riches dessins et les superbes tableaux qui attestent le goût et la fécondité des dessinateurs et peintres de cet établissement. Les nouvelles porcelaines de Sèvres, absolument de même nature que celles de Saxe, surpassent les anciennes porcelaines de la Chine et du Japon; mais si quelques personnes trop prévenues en faveur de tout ce qui est étranger, leur contestoient l'égalité de dureté et de finesse, on ne peut nier du moins qu'elles ne soient supérieures à toutes celles des peuples Orientaux, quant à la noblesse et à l'élégance des formes, ainsi qu'à la variété, à la grace, à la richesse, et à la pureté des dessins. Sèvres a un pont de bois sur la Seine.

Saint-Cloud, village à 2 petites lieues O. de Paris, sur la *Seine*. Il a un magnifique château dans la plus riante exposition, et un grand parc planté par le Nôtre : de beaux bosquets, de longues allées, des cascades et des jets-d'eau font de ce lieu une des plus délicieuses promenades des environs de Paris. Ce château et ses dépendances, acheté par Louis XIV, de Gondi, premier archevêque de Paris, a été long-temps possédé par la maison d'Orléans, et a

reçu de ses différens possesseurs de très-grands embellissemens. Cet endroit est célèbre par la révolution du 18 brumaire an 8, qui changea la forme du gouvernement.

Saint-Germain-en-Laye, ville à 4 lieues et demie O. de Paris, et 2 lieues de Versailles. Elle est située sur une hauteur en très-bon air. On y admire une terrasse de près d'une demi-lieue de long et de plus de 15 toises de large, dont la vue donne sur la Seine et sur des coteaux et des plaines jusqu'à 5 ou 6 lieues. La ville avoit deux châteaux où plusieurs rois ont fait leur séjour : l'un, qui subsiste encore, est un très-gros pavillon élevé de 5 ou 6 étages, bâti depuis plusieurs siècles et augmenté sous différens règnes, notamment par Louis XIV, qui l'a fait flanquer de cinq pavillons ; il est entouré de fossés profonds. L'autre château bâti par Henri IV, est en grande partie abattu ; il avoit plusieurs terrasses sur la pente du coteau qui descend vers la rivière. Attenant à la ville, est une forêt de 5 ou 6 lieues de tour, percée d'un très-grand nombre de routes, et où les rois prenoient dans l'hiver le plaisir de la chasse au cerf et au sanglier. Henri II, Charles IX et Louis XIV sont nés dans cette ville. Elle a des tanneries et plusieurs fabriques de bas.

Le Pecq, bourg au bas de la montagne, et tout près de cette ville, est situé sur la *Seine* sur laquelle il a un port commode et fréquenté. Ce bourg renferme une manufacture de savon, deux de cuirs de Hongrie et plusieurs tanneries considérables : mais il s'y fait en outre un très-bon commerce, tant en salines qu'en toutes sortes d'épiceries, dont le Pecq est en quelque façon l'entrepôt entre la Normandie, la Bourgogne et autres provinces orientales de la France.

Villeneuve-Saint-Georges, bourg à 4 lieues de Paris, a une raffinerie de sucre.

Draveil, village près de là, a une manufacture de sel ammoniac.

Poissy, ville sur la Seine, à 6 lieues N. O. de Paris, et une lieue de Saint-Germain-en-Laye, à l'extrémité de la forêt. Elle est fameuse par l'assemblée qui s'y tint en 1561, et qu'on nomme le colloque de Poissy. Elle a donné naissance à Louis IX. Il s'y tient, comme à Sceaux, un marché considérable de bestiaux.

Meudon, village à 2 lieues O. de Paris, et même distance de Versailles. Il a un château bâti sous le règne de Henri II, et situé sur un coteau très-élevé, qui jouit d'une des plus riches vues sur Paris et sur la campagne qu'arro-

sent les replis de la Seine. Il y a un grand parc fort dégradé et des bois assez étendus. Rabelais a été curé de ce village.

Arpajon, petite ville à 6 lieues S. de Versailles, où il y a une manufacture à l'instar des manufactures anglaises. On y file le coton, et l'on y fabrique des mousselines et différentes étoffes en coton.

Ver-le-petit, village à 2 lieues de là, possède une belle manufacture de cuivre brut. On y fabrique toute sorte de batterie de cuisine, planches propres à graver, chaudières, baignoires, etc.

Gonnesse, à 4 lieues N. E. de Paris sur le *Crould*, bourg autrefois fameux par la bonté du pain qu'on y faisoit. Il s'y fait un grand commerce de blé.

Meulan, petite ville sur la *Seine*, à 3 lieues de Mantes, connue par son commerce de cuirs. Elle a des carrières à plâtre très-considérables, et des tanneries. Elle fabrique des bas au métier de toute espèce.

Mantes, à 9 lieues N. O. de Versailles, petite ville sur la *Seine*, connue par le même commerce que la précédente. Elle a un superbe pont de trois arches.

Montmorency ou *Emile*, petite ville à 4 lieues de Paris, qui a donné son nom à la superbe vallée sur laquelle elle domine; ses cerises sont connues. On trouve près de l'étang de Montmorency, au milieu de la vallée, une fontaine d'eau sulfureuse, dont le citoyen *Fourcroy* a donné l'analyse dans un volume in-8°. J. J. Rousseau a composé ses principaux ouvrages, soit à l'hermitage près Montmorency, soit à Montmorency même: il a habité ce pays depuis 1755, jusqu'en 1762.

Montfort, petite ville à 6 lieues O. de Versailles. On y remarque le vieux château et des halles assez belles. Elle commerce en grains, cidre et bétail.

Montlhéri, petite ville à 6 lieues S. de Paris, où subsiste encore une tour célèbre, qui est le reste du château fort que Louis-le-Gros fit démolir. Il s'y donna une sanglante bataille en 1465, entre Louis XI et Charles, duc de Berri, son frère.

Beaumont-sur-Oise, petite ville sur la pente d'une montagne, à 4 lieues de Pontoise. On y trouve une verrerie.

Magny, petite ville à 5 lieues N. de Mantes, est située dans un terrein très-fertile en blé, dont elle fait un bon commerce.

Corbeil, petite ville à 8 lieues S. de Paris, située sur la

Seine. Il s'y fait un grand commerce de grains et de farines. Il y a des tanneries et une fabrique de colle forte.

Dourdan, petite ville sur l'*Orge*, à 3 lieues N. O. d'Etampes. L'on y fabrique des bas de soie et de laine, au métier et au tricot. Elle produit des blés, des laines, etc. *La Bruyère* est né dans ses environs.

Etampes, ville à 9 lieues S. de Versailles, située sur la *Loet*, dans un pays fertile : on y pêche beaucoup d'écrevisses. Son commerce consiste en grains et farines. C'est la patrie du célèbre naturaliste *Guettard*.

Argenteuil, bourg à 2 lieues N. O. de Paris, situé sur la *Seine*, connu par l'étendue de son vignoble; il a des carrières à plâtre dans son voisinage.

Jouy, village près Versailles, qui est devenu célèbre par sa superbe manufacture de toiles peintes, connues sous le nom de *toiles de Jouy*.

Rambouillet, petite ville à 10 lieues S. O. de Paris, où l'on fait une suite d'expériences en grand, sur les différentes branches d'agriculture. On y élève aussi des moutons d'Espagne de race pure; il s'en fait un commerce considérable.

Pontoise, petite ville à 7 lieues N. O. de Paris, ainsi nommée de sa situation et d'un pont sur l'*Oise*. Il s'y fait un commerce considérable de grains, de farines. Elle est célèbre par ses veaux. Elle a beaucoup de tanneries.

Marines, gros bourg à 3 lieues N. O. de là, fait un commerce considérable en grains qu'on achète pour Paris.

Oise. — Ce département, au N. de celui de Seine et Oise, tire son nom de la rivière d'Oise qui le traverse du N. E. au S. O., et va se jeter dans la Seine. Ce pays produit blé, vin, lin, chanvre, foin, bois et légumes. Son commerce consiste en grains, bois, laines et ouvrages de laine.

Beauvais, chef-lieu, sur le *Therain*, à 16 lieues N. de Paris, sur la route d'Amiens. Cette ville est célèbre par le siége qu'elle soutint en 1472 contre le duc de Bourgogne, qui commandoit une armée de 80,000 hommes, siége qu'il fut contraint de lever, par le courage que montrèrent en cette occasion les femmes de la ville, sous la conduite de Jeanne Hachette. Elle a une manufacture de tapisseries très-renommée, établie en 1664. Son industrie consiste en fabriques de petites draperies et de toiles, manufactures de tapisseries, d'indiennes, de galons et de couperose. On distingue les petites draperies en ratines, molletons, espagnolettes, flanelles, tiretaines, etc. Les teintures qu'elle fournit sont très-estimées; elle a aussi d'excellentes blanchisseries. L'église cathé-

drale n'a pas été terminée; mais ce qui en existe, principalement dans le chœur, passe pour un chef-d'œuvre.

Savignies, village à 2 lieues de Beauvais, est remarquable par une fabrique considérable de poterie de grès, connue sous le nom de *grès de Picardie*. Les ouvrages qu'on y fait le plus ordinairement sont des cruches, des terrines, des godets, des tuyaux pour les conduits d'eaux, des bouteilles très-recherchées, des fontaines disposées à être sablées.

Hanvoille, village près Beauvais, a une fabrique considérable de serges qui portent son nom.

Neuilly-en-Tell, village près Beaumont, a une fabrique de poils de chèvre.

Sarcus, village près Beauvais, fabrique des ratines et des serges très-renommées.

Ercuis, bourg près Beaumont, fabrique beaucoup de poils de chèvre pour boutonnières et boutons, et des lisières de laines connues sous le nom de *promenettes*.

Compiègne, sur l'*Oise*, à 19 lieues N. de Paris, et 12 E. de Beauvais. Cette ville a un très-beau château bâti à la moderne, où les rois faisoient une résidence à-peu-près chaque année; elle est tout près d'une forêt de plus de 28,000 arpens, bien percée et propre pour la chasse. La Pucelle d'Orléans fut prise en cette ville par les Anglais, en 1430. Richelieu y conclut un traité d'alliance avec les Hollandais en 1624. Compiègne est la patrie du célèbre Pierre d'Ailli, chancelier de l'université de Paris.

Senlis, sur la petite rivière de *Nonette*, à 11 lieues N. de Paris. C'est une des anciennes villes de France; elle est presqu'entourée d'une grande forêt. Le clocher de la cathédrale est d'une hauteur singulière. Senlis a une belle blanchisserie de toiles.

Chantilly, bourg à 10 lieues N. de Paris. Il y avoit un château magnifique et un superbe parc qui appartenoient aux princes de Condé. La *Nonette*, qui y passe, contribue beaucoup à l'agrément de ce lieu, par l'abondance et la clarté de ses eaux. Les princes propriétaires de ce château s'étoient plu à l'embellir, et en avoient fait une des plus belles maisons de plaisance de l'Europe. Un immense canal, des fossés profonds, peuplés de cygnes et de carpes privées, des ruisseaux, des cascades, de riches points-de-vue, une ménagerie, une laiterie charmante, des salons richement décorés, tout s'y trouvoit réuni : aussi ne venoit-il pas en France un étranger qui n'allât voir ces lieux enchanteurs. On y admire, entre autres beautés, un corps d'écurie d'une superbe architecture

et distribué pour 240 chevaux. Le ci-devant prince de Condé, dernier propriétaire, a donné, dans ces écuries même, de charmantes fêtes aux souverains et princes étrangers qui ont été prendre à Chantilly une noble idée du goût et des plaisirs des Français. Ce bourg a une manufacture de porcelaine, et des fabriques de blondes très-recherchées, à raison de leur qualité et de la beauté de leurs dessins.

Avilly, à demi-lieue de là, a une blanchisserie.

Coye, à demi-lieue aussi, a une papeterie.

Noyon, à 9 lieues N. O. de Soissons, sur la *Vorse*, ville ancienne, patrie du fameux Jean Calvin; son commerce consiste en cendres et grains de toute espèce. Elle a une manufacture de toiles de coton, des fabriques de toiles, de lin, de chanvre et de bonneterie, et des tanneries considérables.

Gollancourt et *Barni*, villages près Noyon, sont remarquables par leurs mines de matières bitumineuses que l'on met en tas, et qui à l'aide de l'humidité, se réduisent en cendres: on les répand sur les terres, sur-tout sur les prairies; mises avec précaution, elles procurent des récoltes abondantes. Elles forment une bonne branche de commerce. La Flandre surtout en tire beaucoup. On prétend que ces mines ont plus de 20 lieues de surface sans interruption.

Verberie, petite ville sur l'*Oise*, à 3 lieues S. de Compiègne, aux environs de laquelle on trouve des eaux minérales.

Pont-Sainte-Maxence, à 3 lieues N. de Senlis, petite ville, commerce en grains; elle a un pont sur l'*Oise*.

Crespy en Valois, à 5 lieues S. de Compiègne, autrefois capitale d'une province de ce nom. Elle fut jadis plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui, mais le commerce en grains et en bois qui s'y fait est encore assez important.

Tricot, bourg à 2 lieues de Montdidier, où se fabrique l'excellente étoffe dont on habille les troupes, et à laquelle ce bourg a donné son nom.

Crévecœur, bourg à 5 lieues N. de Beauvais, fabrique des étoffes de laine, serges, saccatis, très-estimés. Ses productions et son commerce consistent en grains, chevaux, laine, graines de luzerne et de trefle.

Clermont, petite ville sur l'*Oise*, à 5 lieues de Senlis. Ses productions et son commerce sont en blé, lins, toiles. Il y a près de Clermont une manufacture de toiles peintes assez considérable.

Formeries, bourg à 8 lieues de Beauvais, a une filature par mécanique, et fabrique des bas de laine.

Grandvilliers, bourg considérable à 7 lieues N. par O. de

Beauvais, fabrique des étoffes de laine, de la bonneterie et du savon verd et rouge.

Aisne. — Ce département est ainsi nommé d'une rivière qui prend sa source dans le département de la Meuse, coule à travers ceux des Ardennes et de l'Aisne, et se jette dans l'Oise au-dessus de Compiègne. Ce département est à l'E. de ceux de l'Oise et de la Somme. Ses principales productions sont les grains et les bois. Les vins n'y sont pas abondans. Le commerce consiste en bois et en blé.

Laon, chef-lieu, situé sur une montagne, à 33 lieues N. E. de Paris et 12 lieues N. O. de Reims. Cette ville fait commerce de blé et de vin; on y fabrique des toiles et baracans, des bas, des chapeaux et des cloux. Les artichauts que l'on cultive dans son territoire sont fort recherchés. On ramasse dans les environs du sable et des cailloux cristallisés dont on fabrique les glaces à Saint-Gobin. Les pierres dont la ville est construite sont pleines d'huîtres et de petites pierres lenticulaires.

Soissons, à 8 lieues S. O. de Laon et 25 lieues N. E. de Paris. Cette ville située dans un vallon agréable et fertile sur la rivière d'*Aisne*, produit plusieurs objets de commerce, tels que blés, laine, chanvre, lin, haricots très-renommés, plumes d'oie, pois, noix, bois de construction et de chauffage. Il s'y fabrique de grosses toiles, du treillis, des bas, des serges et des ratines. La corderie, la tannerie, la brasserie, la blanchisserie des toiles, la filature de soie et de laine y sont en vigueur. Les grains apportés en entrepôts à Soissons font une branche de commerce considérable; ils sont transportés par les rivières d'Aisne, d'Oise et de Seine, tant en nature qu'en farine, à Beaumont, Pontoise, Paris, Rouen et le Havre. Si l'on achevoit le canal de communication entre la Meuse et l'Aisne, cette ville pourroit devenir l'entrepôt d'un commerce considérable. En 486, Clovis gagna, près de Soissons, une bataille contre Siagrius; et en 922, Charles le Simple y fut battu, quoiqu'il eût tué de sa main Robert de Paris, son compétiteur.

Saint-Gobin, village à 7 lieues de Soissons et 4 de Laon, a une manufacture de glaces la plus considérable de l'Europe. Elle a pris naissance en 1691 dans un vieux château qui avoit appartenu aux Coucy. On y a coulé et soufflé jusqu'en 1762, que la méthode de souffler a été abandonnée. On y fabrique des glaces dont nulle autre n'approche pour la beauté, la netteté et la solidité du verre, et sur-tout pour la grandeur, quelques-unes ayant été jusqu'à dix pieds deux pouces

de hauteur. L'empereur de la Chine a les plus larges qui soient sorties de cette manufacture.

Folembray, village à 2 lieues de là, possède une verrerie à bouteilles, dont la consommation se fait à Paris et à Reims.

L'Aventure, petit hameau à 3 lieues de Saint-Gobin, renferme une fabrique de savon noir qui s'envoie à Paris, à Saint-Quentin.

Sinceny, village à 2 lieues de Saint-Gobin est remarquable par une manufacture de faïence.

Saint-Quentin, sur la *Somme*, à 9 lieues S. de Cambray, ancienne, célèbre et forte ville. Elle figure très-avantageusement parmi les villes de commerce: l'industrie de ses habitans se manifeste sous des formes si agréables et si variées, que son nom est célèbre dans toute l'Europe: elle communique, par un canal, avec l'Oise; de cette rivière, avec la Seine, et de la Seine, par le canal de Briare, avec la Loire. Ce canal doit être continué l'espace de 3 lieues à travers les montagnes, et communiquera avec la Belgique et la mer d'Allemagne; le premier consul a visité cette ville le 20 pluviôse, pour en activer les travaux. Elle produit des lins excellens. Son industrie consiste en fabriques considérables de toiles fines, connues sous le nom de batistes, de linons, de gazes, de morlin, de mignonettes pour manchettes d'hommes et de femmes, de basins, de vestes de batiste écrue, brodées en or et en argent, etc. etc.; elle a des blanchisseries et une fabrique de savon noir. Elle a donné naissance au laborieux bénédictin *d'Achery*, et au fameux peintre *la Tour*.

Guise, petite ville sur l'*Oise*, à 6 lieues N. E. de la précédente, défendue par un château très-fort; elle est célèbre par la branche des princes de la maison de Lorraine, qui en ont porté le nom.

Vervins, petite ville sur la *Serre*, à 5 lieues E. de Guise, célèbre par le traité de paix qui y fut conclu en 1598, entre Henri IV et Philippe II, roi d'Espagne. Il s'y fait un grand commerce de toile.

Ribemont, petite ville à 4 lieues E. S. de Saint-Quentin, a donné naissance à *Condorcet*.

Chauny, petite ville à 3 lieues E. de Noyon, sur l'*Oise*, qui commence à y porter bateaux, et où l'on embarque les belles glaces de Saint-Gobin.

Coucy-le-Château, ville à 4 lieues de Soissons, qui a donné son nom à une famille célèbre dans l'histoire. Elle est connue

aussi par l'énorme tour qui subsiste encore, et qui fut bâtie avec le château, par les sires de Coucy.

Villers-Coterets, petite ville à 5 lieues S. E. de Compiègne, au bord de la forêt de Rets, où les ducs de Valois ont fait bâtir un superbe château.

La Ferté-Milon, petite ville à 8 lieues S. de Soissons, qui a vu naître le grand *Racine*, le premier des poètes tragiques anciens et modernes.

Château-Thierry, sur la *Marne*, ville à 14 lieues S. O. de Laon, dont le commerce consiste en blé et en vin. On y fabrique des toiles et de la faïence. C'est la patrie du célèbre fabuliste *La Fontaine*.

Bruyères, bourg à 7 lieues N. E. de Soissons, où l'on trouve une fontaine d'eau minérale.

Lafère, petite ville sur la *Serre* et l'*Oise*, à 5 lieues S. E. de Laon, célèbre par son arsenal et son école d'artillerie: elle a un moulin à poudre.

Blérancourt, bourg à 3 lieues de Noyon, produit blés, seigles, chanvre, chevaux et bestiaux. Il a une fabrique de toiles de coton.

Rosay, village près Neufchatel, a une papeterie.

Seine-et-Marne. — Ce département, à l'E. de celui de Seine-et-Oise et S. O. de celui de l'Aisne, prend son nom des deux principales rivières qui le traversent et vont se réunir à Charenton près de Paris. On s'occupe avec succès dans ce département de la culture de tous les genres de productions; le commerce y consiste en grains, farine et fromages. Ses villes principales sont:

Melun, chef-lieu, sur la *Seine*, à 12 lieues S. E. de Paris. Elle a une manufacture de toiles peintes. C'est la patrie de Jacques Amyot, grand-aumônier sous Charles IX et Henri III, et traducteur des ouvrages de Plutarque. Melun a été assiégé et pris plusieurs fois par les Anglais et le duc de Bourgogne.

Boinelle-le-Roy, village près de Melun, a une manufacture de porcelaine.

Meaux, à 12 lieues N. E. de Paris, sur la *Marne*. Cette ville fait commerce de blé, de légumes, de laines, et de fromages excellens connus sous le nom de *fromages de Brie*. Le chœur de la cathédrale passe pour un chef-d'œuvre.

Montereau, à 15 lieues S. E. de Paris, et 7 de Melun, au confluent de la *Seine* et de l'*Yonne*. C'est sur le pont de cette ville que le duc de Bourgogne fut assassiné en 1419, par les ordres du dauphin, suivant la plupart des historiens.

Fontainebleau, bourg à 15 lieues S. E. de Paris et 4 lieues S. de Melun. Il a un château où les rois faisoient des résidences chaque année, et prenoient le plaisir de la chasse dans une forêt du même nom, de plus de 25,000 arpens. Les rois y ont séjourné dès le 12e siècle. Le château actuel a été bâti par François Primatice, célèbre peintre et architecte que François 1er fit venir d'Italie. Il est accompagné de vastes jardins. Il produit de beaux raisins dit *chasselas*.

La Ferté-sous-Jouare, à 5 lieues E. de Meaux, petite ville avec un beau port sur la *Marne*, est remarquable par son commerce de grains, de bois, de charbon, de meules de moulins qui sont les meilleures de la France et de toute l'Europe. Elle construit aussi beaucoup de bateaux.

Coulommiers, petite ville sur le *Morin*, à 5 lieues S. E. de Meaux, connue par ses fromages de Brie, par ses bons melons et ses tanneries.

Courtalin, près Farmoutier, est célèbre par sa belle manufacture de papiers. C'est à MM. de la Garde, directeurs, que la France est redevable de l'invention du papier vélin, dont on fabrique toujours de superbes qualités, ainsi que d'autres papiers fins de toute espèce.

Dammartin, petite ville à 5 lieues N. O. de Meaux, auprès de laquelle est le célèbre collége de Juilly, où l'on enseigne encore les sciences et les belles-lettres à un grand nombre de pensionnaires.

Provins, ancienne ville à 4 lieues S. O. de Nogent, située sur la *Vousie*; elle est divisée en haute et basse ville; son commerce consiste en blés; on y fait d'excellentes conserves de roses.

Nemours, ville à 4 lieues S. de Fontainebleau, située sur le *Loing* et sur le canal de Briare. Son commerce consiste en pelleterie, chapellerie et talons de bois.

CHAMPAGNE. = Cette province est bornée au N. par le Hainaut et une partie de l'évêché de Liége; à l'E., par le Luxembourg et la Lorraine; au S., par la Franche-Comté et la Bourgogne, et à l'O. par le Gâtinois, l'Ile-de-France et la Picardie. Cette province se divise en haute et basse; la haute est vers le Nord et la basse vers le Midi. Elle compose les quatre départemens de la *Marne*, des *Ardennes*, de l'*Aube*, de la *Haute-Marne*, et partie de celui de l'Yonne. Cette province est peu fertile en blé et en pâturages, mais elle abonde en seigle et en vins excellens; depuis que les étrangers, et particulièrement les Anglais, les Hollandais et les nations du Nord ont jeté les yeux sur la France

pour les vins qu'ils consomment, cette branche d'exportation est devenue pour la Champagne une source de richesses d'autant plus précieuse qu'elle ne peut tarir, et que plus ses vins seront connus, et plus ils seront recherchés. Notre but est de donner une idée exacte des vins de cette province ; mais nous sommes bien éloignés de nous ériger en juges, et de vouloir prononcer sur la grande question de savoir *s'ils sont d'une qualité supérieure à ceux de Bourgogne.* Voici néanmoins les principaux traits qui les caractérisent. Les jeunes gens et les femmes préfèrent le Champagne ; le Français d'un âge mûr, au contraire, préfère le Bourgogne. L'Anglais, qui a plus besoin qu'un autre d'une boisson légère et coulante, regarde le Champagne comme le premier de nos vins. Les Hollandais, et en général les habitans du Nord, qui aiment à trouver dans les vins la vigueur unie à la délicatesse, donnent la palme au Bourgogne. Pour toutes les nations, le Bourgogne a un goût fin et exquis, un bouquet flatteur : il est regardé comme le plus puissant soutien de l'homme dans ses travaux et dans sa vieillesse, comme le plus propre à réparer ses esprits épuisés. L'impression en est délicieuse, mais plus tranquille ; l'effet en est moins prompt, mais il est durable. Le Champagne est sémillant, il a une saveur piquante, qui flatte et qui réjouit : il chasse la mélancolie, délie la langue et inspire la gaîté. L'impression en est vive et pourtant délicieuse, mais bientôt évanouie ; l'effet en est prompt, mais il passe rapidement. Quoi qu'il en soit, il faut conclure de tous ces avantages, que les vins de ces deux provinces sont les plus beaux présens dont la nature ait pu les favoriser. Nous diviserons les vins de Champagne en trois classes principales.

PREMIÈRE CLASSE.

Vins blancs.	*Vins rouges.*
Mareuil sous Ay.	Verzieto.
Ay.	Versenay.
Hautvillers.	Bouzy.
Pierry.	Taizy.
Crament.	Cumières.

Cette classe comprend ces fameux vins blancs qui font, au dessert, le charme et les délices de nos meilleures tables, de celles d'Angleterre, de Hollande et du Nord : et ces vins rouges délicieux dont la réputation paroît s'accroître encore tous les jours.

DEUXIÈME CLASSE.

Vins blancs.	*Vins rouges.*
Avenay.	Mailly.
Epernay.	Damery.
Le Menil.	Epernay.
Avis et Oger.	Rilly.
	Montbret.
	Ay.
	Pierry.

Ces vins, sans égaler les premiers, les suivent de très-près.

TROISIÈME CLASSE.

Vins blancs.	*Vins rouges.*
Tonnerre. } La B.-Champagne les met au rang de ses meilleurs crûs.	Joigny. } La B.-Champ. les met aussi au rang de ses bons crûs.
Chably. }	Tonnerre. }
Ludes.	Chamery.
Sadu.	Ville-domagne.
Trois-puits.	Pargny.
Villers-Alleran.	Sapicourt.

Cette classe comprend les vins dont on fait le plus fréquemment usage en France; ils forment, lorsqu'ils sont bien choisis, un très-bon ordinaire.

Cette province a été jadis gouvernée par des comtes assez puissans pour faire souvent la guerre aux rois de France dont ils étoient vassaux. Elle fut réunie à la couronne vers 1274, par le mariage de Jeanne de Navarre avec Philippe-le-Bel. Les principales rivières qui l'arrosent sont, la Seine, la Marne, la Meuse, l'Aube et l'Aisne. On y trouve des mines de fer en grand nombre, des forges, des fonderies, des papeteries, des tanneries; des fabriques de draps, d'étoffes de soie et de chapeaux. Elle a aussi plusieurs ardoisières entre Charleville et Rocroy.

MARNE. — Ce département à l'E. des départemens de l'Aisne et de Seine-et-Marne, tire son nom de la rivière qui le traverse du S. E. au N. O., et qui, prenant sa source dans celui de Haute-Marne, se jette dans la Seine à Charenton, à 2 petites lieues de Paris. Les terres en sont généralement crayeuses. On y recueille beaucoup de vins presque tous pétillans, et portant plus à la tête que ceux de Bourgogne.

CHALONS-SUR-MARNE, chef-lieu, à 41 lieues E. de Paris, et 10 lieues S. E. de Reims. Son commerce consiste en

grains de toute espèce, chanvres, vins rouges et blancs en pièces et en bouteilles. Il s'y fabrique des espagnolettes, des serges drapées, des sangles et bordures pour les tentes. On y fait aussi du vinaigre et de la moutarde fine, qui sont envoyés dans différentes cours étrangères, particulièrement en Italie. Il s'y étoit formé en 1750 une académie des sciences et belles-lettres. Cette ville a vu naître Perrot d'Ablancourt, traducteur de plusieurs ouvrages grecs et latins. Elle est située entre deux belles prairies sur les rivières de *Marne*, *Mau* et *Nau*.

Reims, à 34 lieues N. E. de Paris, et 10 N. O. de Châlons, dans une petite plaine que fertilise la rivière de Vesle, et entourée de petites montagnes où l'on recueille un vin délicieux. On voit dans cette ville plusieurs actes de triomphe, ouvrages des Romains. La cathédrale, construite au 12e siècle, est un des édifices gothiques les plus parfaits de la France. C'étoit à Reims que l'on sacroit les rois. Cette ville n'est pas recommandable seulement par les vins que produisent ses environs, parmi lesquels on distingue ceux de *Versenay*, de *Sillery*, de *Verry*, etc. dont on recueille 150,000 pièces (*Voyez*, pour plus grands détails, l'article *Champagne* qui précède); mais encore par des fabriques importantes d'étoffes de laine de différentes espèces, de crêpe, de couvertures de laine, de bluteaux et de toiles. Les principales de ces étoffes sont, les draps de silésie, flanelles, étamines, burats et raz de castor; il s'y fait aussi d'excellent pain d'épice et des poires tapées de rousselet. Reims est une des plus anciennes et plus célèbres villes de France, et elle conserve encore un grand nombre de monumens de l'antiquité.

Sainte-Menehould, située dans un marais entre deux rochers, sur l'*Aisne*, à 15 lieues S. E. de Reims. Cette ville a soutenu plusieurs siéges. En septembre 1792, les troupes Prussiennes, faisant partie de la coalition élevée contre la France, s'étoient avancées jusques dans ses environs; elles furent bientôt contraintes de reculer.

Epernay, ancienne ville sur la *Marne*, à 6 lieues S. de Reims; son commerce consiste en vins blancs et rouges de la première qualité de Champagne. Son commerce s'étend aussi à ceux d'Ay, d'Hautvillers, de Pierry et Cumières.

Sézanne, petite ville fort ancienne, qui existoit du temps de Jules-César; elle fut presque totalement incendiée en 1632.

Vitry-le-Français, ville régulière sur la *Marne*, à 6 lieues S. E. de Châlons, bâtie en bois; elle est peuplée et très-marchande, sur-tout en grains.

Ay, petite ville à 1 lieue N. E. d'Epernay, située à quelque distance de la rive droite de la Marne. Elle est renommée pour ses vins de première qualité.

Dormans, petite ville à 4 lieues E. d'Epernay. Ses productions consistent en grains, bois et laines.

Mont-Mirail, petite ville à 12 lieues E. de Meaux, produit laines et blés, que l'on transporte à la Ferté-sous-Jouarre et de-là à Paris, par la Marne. Elle fabrique des tire-bouchons.

Suippes, petite ville sur la *Suippe*, à 5 lieues N. E. de Châlons, produit vins, grains, bestiaux, laines et chanvres. Elle a des manufactures de serges, des fabriques de jarretières, bonneterie et tannerie.

Vertus, ville à 6 lieues S. O. de Châlons, est située dans une plaine au pied d'une côte assez étendue, où il croît d'excellent vin très-renommé.

Chaintry, village à 4 lieues de Châlons, a une papeterie.

Saint-Martin-d'Ablois, village à 1 lieue d'Epernay, a une papeterie.

Escury, village près Châlons, a des manufactures de papier.

Ardennes. — Ce département ainsi nommé d'une forêt qui en couvre la plus grande partie. Il est situé au N. de celui de la Marne, et à l'E. de celui de l'Aisne. Deux grandes rivières l'arrosent: la Meuse, du S. E. au N. O.; et l'Aisne, de l'E. à l'O., dans la partie Méridionale. Il y existe trois natures de sol très- distinctes. Toute la partie du N. est couverte de bois, parmi lesquels se trouvent beaucoup de terres incultes et froides, que les habitans sont obligés de brûler pour en tirer parti. Du côté du département de l'Aisne, on recueille en assez grande abondance différens grains et du chanvre. Vers le centre on trouve des arbres fruitiers, tels que pommiers, pruniers, cerisiers, et une assez grande quantité de vignes. Le principal commerce est en étoffes de laine et en toiles. Ce département a aussi des mines de fer et d'ardoises et des carrières de marbre. Il existe à 4 lieues de Mézières un phénomène peu connu: c'est une espèce de lac situé sur une haute montagne; il ne reçoit aucune rivière, aucun ruisseau qui puisse l'alimenter, et ne s'épanche jamais. Cependant il conserve constamment la même hauteur. Les eaux en sont toujours limpides et fraîches. On a essayé d'en connoître la profondeur; mais une sonde de 60 brasses n'a pas atteint le fond: on a seulement appris par cette expé-

rience que l'intérieur va en diminuant en fond de cuve. Il est probable que c'est le cratère de quelque volcan éteint depuis plusieurs siècles.

Charleville, chef-lieu, belle ville à 56 lieues N. E. de Paris. Les rues sont tirées au cordeau; les maisons sont bâties dans le même goût et couvertes en ardoises. Elle a une place magnifique et une très-belle fontaine au milieu. Située à un quart de lieue de Mézières, son commerce consiste en grains, marbres et ardoises. Elle a une belle manufacture d'armes à feu; des fabriques de cloux, d'ouvrages de marbre, de peignes et autres ouvrages de corne; des tanneries et brasseries, et dans ses environs des carrières d'ardoise, de marbre et des mines de fer. A 2 lieues de Charleville, près le village de *Monthermé* se trouve une verrerie considérable, dont le dépôt est dans cette ville.

Mézières, sur la *Meuse*, à 5 lieues N. O. de Sedan. Le chevalier Bayard la défendit, en 1521, contre une puissante armée de Charles-Quint, qu'il contraignit d'en lever le siége. Elle est bien fortifiée et a une citadelle. Elle a une célèbre école du Génie. Tout son commerce consiste en cuirs forts.

Charlemont, place forte sur la rive gauche de la *Meuse*, à 10 lieues O. de Namur. Cette ville a pris son nom de Charles-Quint, son fondateur, et de sa situation sur une montagne.

Givet, place forte sur la rive droite de la *Meuse*, en face de Charlemont. Ses fortifications sont du maréchal de Vauban; elle a de belles cazernes.

Sedan, sur la rive droite de la *Meuse*, à 56 lieues N. E. de Paris, est regardé comme une des clefs les plus importantes de la France : aussi ses fortifications ont-elles été augmentées d'un château à quatre grands bastions avec un arsenal. Ce château fut le berceau de Turenne en 1611. Sedan étoit autrefois une principauté souveraine, appartenant à la maison de la Tour-d'Auvergne. Le duc de Bouillon, père de Turenne, la céda à Louis XIV en 1642. Cette ville n'a pas peu contribué à établir la haute réputation dont jouit l'industrie française dans toute l'Europe. Sa fabrique la plus importante est celle des draps fins, qui sont tellement recherchés, qu'on en consomme tout au plus le tiers en France, et que le reste s'expédie pour les Pays-Bas, l'Allemagne, les pays du Nord, la Suisse, l'Italie et l'Espagne. C'est de ce dernier pays que l'on tire toutes les laines employées à la fabrication de ces draps. Ce sont sur-tout les draps noirs qui ont étendu et affermi la réputation de ces manufac-

tures dans toute l'Europe ; on ne les met pas dans le commerce sans que la solidité de la teinture n'en ait été scrupuleusement constatée. D'autres fabriques moins importantes contribuent à la richesse de la ville de Sedan et des environs ; ce sont celles de quelques étoffes communes nommées Londres et demi-Londres, de bonneterie, de jarretières, poêlerie et batterie de cuisine, fer-blanc et menue quincaillerie ; et sur-tout des forces à tondre les draps, lesquelles sont en réputation dans toutes les manufactures françaises à cause de la bonté de leur trempe et de la façon dont elles sont montées. On fait aussi des fusils de chasse très-estimés des curieux.

Rocroy, petite ville à 5 lieues S. E. de Marienbourg, assez bien fortifiée, située dans une plaine environnée de forêts ; célèbre par la victoire que le jeune prince de Condé y remporta sur les Espagnols en 1643.

Réthel, ancienne ville, à 9 lieues N. E. de Reims, dont le commerce consiste en grains de toute espèce, dont il se fait un gros commerce ; elle a des fabriques considérables d'étamine et d'autres étoffes de laine, de toiles de coton de première qualité écrues.

Signy-l'Abbaye, bourg à 5 lieues de cette ville, est remarquable par des forges considérables.

Vouziers, petite ville à 10 lieues S. de Mézières, sur l'*Aisne*, dont le principal commerce consiste en blé.

Grandpré, petite ville à 13 lieues S. par E. de Mézières, située sur la rivière d'*Oise*. Elle est entourée de belles et grandes prairies dont elle a tiré son nom, et est célèbre par la victoire que les Français, sous la conduite du général Dumouriez, remportèrent sur les Prussiens et les Emigrés Français réunis en 1792.

AUBE. — Ce département au S. de celui de la Marne a pris son nom de la rivière d'Aube qui a sa source à quelques lieues de Langres, et qui, coulant de l'E. à l'O. se jette dans la Seine à 5 ou 6 lieues au-dessous de Troyes. Il est en outre arrosé par cette dernière rivière qui le traverse dans sa plus grande longueur du S. E. au N. O. On y trouve des bois, des pâturages et des vins. Le commerce, outre ces objets, comprend de la bonneterie, des étoffes de laine, des fils de lin et de coton, et de la bougie.

TROYES, chef-lieu, sur la *Seine*, à 38 lieues S. E. de Paris, et 17 lieues S. O. de Châlons-sur-Marne. C'est une grande et ancienne ville, qui étoit reconnue capitale de la Champagne malgré les prétentions des villes de Reims et Châlons. Les

maisons en sont construites en bois, la pierre étant rare dans les environs, et de mauvaise qualité. La cathédrale et un des plus beaux vaisseaux gothiques qui existent. Henri I, comte de Champagne, y fit diviser la Seine en une multitude de bras extrêmement utiles pour les différentes fabrications. Les eaux de puits y sont singulièrement propres à dégorger les étoffes, ainsi qu'à la teinture des laines, soies, fils, et pour tanner les cuirs. Si cette ville tient un rang distingué dans le commerce, elle ne le doit pas aux productions de son sol, qui sont à peine connues, mais à l'industrie seule de ses habitans. Ses fabriques et ses manufactures fixent depuis longtemps sur elle l'attention des commerçans : parmi les plus importantes, on distingue les fabriques de toiles de coton, de futaines, de basins, de draps de coton, de modes, de piqués et de coutils; les fabriques de serges, de frocs, de ratines, d'espagnolettes et de bèges, et les fabriques de bonneterie. Parmi les manufactures, on distingue deux manufactures de toiles peintes, façon d'orange, et trois papeteries : il y a des fabriques du second ordre qui méritent encore d'être connues; telles que les tanneries, les fabriques de parchemins, d'amidon, de blanc d'Espagne, de pierres bleues, de verd de vessie, de stil de grain, de peignes, d'écritoires, et de différens ouvrages de corne, façon d'écaille. Le commerce que Troyes fait des objets qui sortent de ses fabriques et de ses manufactures, quoique fort étendu, n'est pas le seul que l'on doive citer : cette ville en fait encore un très-important en toiles fines, toiles de ménage, et petites étoffes connues sous le nom d'*anversines ;* on y fait aussi de fort bonne charcuterie, principalement des hures. Le 15 août 1787, à l'aurore de la révolution française, le parlement de Paris fut transféré à Troyes. Cette ville est la patrie de plusieurs hommes célèbres, tels qu'Urbain IV, qui, de fils de cordonnier, s'éleva à la papauté; François Girardon, au ciseau duquel on doit le mausolée du cardinal de Richelieu; Pierre Mignard, peintre; Pierre et François Pithou, jurisconsultes.

Bar-sur-Aube, ancienne ville qui fut ruinée par Attila. Elle est située au pied d'une montagne, à 50 lieues E. par S. de Paris, et à 8 lieues N. E. de Bar-sur-Seine. On y recueille de très-bons vins, des grains de toute espèce, des bois, des laines et des chanvres.

Bayet, village près de cette ville, a une verrerie.

Arcis-sur-Aube, petite ville à 6 lieues N. de Troyes. Son commerce consiste en grains. Elle fabrique de la bonneterie et du savon gras.

Nogent-sur-Seine, petite ville à 12 lieues N. O. de la même ville, entourée de belles prairies.

Bar-sur-Seine, petite ville à 8 lieues S. O. de Bar-sur-Aube. Son commerce consiste en vins. Elle fabrique des papiers et de la coutellerie.

Riceys (les), trois bourgs contigus, à 2 lieues S. de Bar-sur-Seine, sont renommés par leurs bons vins. On y en recueille, année commune, 12,000 muids.

Rigny-le-Feron, bourg à 6 lieues N. E. d'Ervy; ses vins blancs sont d'une bonne qualité, et ses vins rouges ordinaires.

Ervy, petite ville à 7 lieues S. O. de Troyes. On y fabrique quantité de toiles communes et coutils.

Auxon, bourg à 1 lieue de là, possède une filature de coton et une manufacture de bas et autres, ouvrages au métier.

HAUTE-MARNE. — Ce département est à l'O. de celui de l'Aube, et au S. E. de celui de la Marne. Son nom lui vient de la rivière de *Marne* qui y prend sa source : c'est aussi lui qui voit naître l'Aube et la Meuse; mais cette dernière dirige aussi-tôt son cours par la lisière du département des Vosges. Ce département produit des grains, et a d'excellens pâturages.

CHAUMONT, chef-lieu, ville connue ci-devant sous le nom de Chaumont-en-Bassigny, située sur une montagne près de la Marne, à 59 lieues S. E. de Paris, et 21 lieues S. E. de Troyes. Elle a des fabriques de droguets, de gants, de bonneterie, de coutellerie, de chandelles; des tanneries, et des blanchisseries pour la cire. Elle fait des envois considérables de droguets à Troyes, à Sens, etc. Les cires qu'on y blanchit se tirent des ci-devant provinces de la Bretagne et du Limosin, ainsi que de la Pologne et de l'Allemagne. Il y a, à peu de distance, des mines de fer et des forges. Chaumont est la patrie d'Edme Bouchardon.

Langres, sur une montagne près de la Marne, à 67 lieues S. E. de Paris, et 27 lieues S. E. de Troyes. Cette ville fort ancienne fut prise et brûlée lors du passage d'Attila; elle se rétablit, et éprouva le même sort de la part des Vandales en l'an 407. Elle changea souvent de souverains, et devint même la propriété de ses évêques qui obtinrent le droit de battre monnoie. Vers la fin du 17e siècle, en travaillant aux fortifications, on trouva diverses antiquités romaines relatives aux sacrifices et aux tombeaux; et l'on a fait depuis de semblables découvertes, sur-tout en 1770. Langres est le point

de la France le plus élevé, et elle voit naître, autour de la montagne où elle est bâtie, trois rivières dont les eaux se rendent en trois différentes mers, la *Meuse*, la *Marne* et la *Vingeanne*, petite rivière qui reçoit la Saône. Le principal commerce de cette ville consiste en blés et avoines, vins, laines, chanvres, navettes, pois, fromages, meules et meulets pour la coutellerie. Elle fabrique droguets et serges, toiles de coton, et coutellerie fort estimée; cependant le débit de ce dernier article est bien moins fort qu'autrefois. Il y a des filatures de coton, des teintureries en laine, des manufactures de faïence, des papeteries, des forges, des fabriques de mules, de corde et d'huile de navette.

Saint-Dizier, ville assez considérable à 5 lieues S. O. de Bois-le-Duc, sur la *Marne*. La Marne, commençant à porter bateau à Saint-Dizier, rend le commerce de cette ville très-animé : la Blaize, petite rivière qui se jette dans la Marne, et sur laquelle il y a quantité de forges, et une manufacture de toiles peintes, ajoute encore aux avantages de sa position. Ses productions et son commerce consistent en bois et fer. Elle fabrique cloux, broches de toutes espèces, ouvrages concernant l'état de maréchal et de serrurier, grilles et portes de fer, tonneaux, seaux et bateaux. On y trouve des bois de charpente de toute qualité, grosseurs et longueurs, et des planches de tous échantillons, propres à la menuiserie et tous autres usages. Les forêts qui environnent cette ville renferment de très-beaux bois de construction pour la marine. Les principales forges des environs sont celles de Bayard, Bienville, Couzances, Chamouilley, Marnaval, Eurville Clos-mortier, la Vieille-Forge, Pont-sur-Saulx, Héronville, Tonnans, le Châtelier, le Buisson, etc. Outre les fers ordinaires que ces forges fabriquent, quelques-unes ont des carillonneries, des fenderies. *Courselles* est le nom de la manufacture de toiles peintes établie sur la *Blaize*.

Bayard, village près de cette ville. Son travail est relatif aux taillandiers et aux maréchaux.

Marnaval, village à 1 lieue de Saint-Dizier, possède des forges; le fer qui en sort est très-estimé des taillandiers et des maréchaux.

Nogent-le-Roi ou Nogent-Haute-Marne, petite ville à 4 lieues de Langres, fabrique bonneterie, coutellerie et aiguilles.

Vassy, ancienne et petite ville, à 4 lieues N. O. de Joinville, où l'on fabrique des droguets. Le massacre des protestans de cette ville, par le duc de Guise, en 1562, donna

naissance aux guerres civiles de religion, qui depuis ont désolé la France.

Joinville, ancienne ville, à 6 lieues de Saint-Dizier, sur la *Marne*, avec un vaste et magnifique château. On y voit le tombeau du naïf historien le sire de Joinville. Cette ville a donné naissance au fameux cardinal de Lorraine.

Dammartin-le-Franc, village près de cette ville, a des forges.

Bourbonne-les-Bains, bourg à 7 lieues E. de Langres, célèbre par ses eaux chaudes minérales.

Arc-en-Barrois, petite ville à 5 lieues S. O. de Chaumont, située sur la rivière d'*Aujon*, et très-fortifiée. Son industrie consiste en fabrique de bonneterie à l'aiguille, forges et fourneaux, bois de merrain, manufacture de toiles de coton peintes.

Giey-sur-Aujon, village à 1 lieue de là, possède une manufacture de toiles de coton peintes dites *garats*.

Rouelles, village près Langres, a une manufacture de glaces, qu'on fabrique à l'instar de celles de Saint-Gobin.

LORRAINE. = Cette province, y compris le Barrois et les Trois-Evêchés, à l'O. de la Champagne et au N. de la Franche-Comté, forme aujourd'hui les quatre départemens de la *Meuse*, de la *Moselle*, de la *Meurthe* et des *Vosges*. La Lorraine étoit un duché, dont Louis XIV s'empara; mais par la paix de Riswick, en 1697, il fut obligé de le restituer. La cession en fut faite à Louis XV, en 1736, par le duc alors régnant, et qui devint depuis empereur d'Allemagne et grand-duc de Toscane. Enfin Stanislas ayant renoncé à la couronne de Pologne, obtint la jouissance, sa vie durant, du duché de Lorraine et de celui de Bar, et en prit le titre de duc. La plaine est fertile en grains de toute espèce, en fruits et en chanvres. Les montagnes et les coteaux abondent en vignobles et pâturages, en bois et gibier, et les étangs donnent beaucoup de poissons. On trouve aussi dans cette province des salines, des mines de fer, de plomb, de cuivre et même d'argent, et des carrières de marbre.

MEUSE. — Ce département est ainsi nommé de cette rivière, qui, sortant des confins des départemens de la Haute-Marne et des Vosges, le traverse dans sa longueur et poursuit son cours du S. au N. Il est en outre arrosé par l'Aisne, qui y prend naissance, et par l'Ornain. Ce département, situé à l'E. de celui de la Marne, et au S. E. de celui des Ardennes, produit du blé et des vins, dont quelques-uns sont

estimés. Il a de vastes forêts qui servent à alimenter les forges et les verreries. La plus grande partie de son commerce est en vins, qui s'exportent pour le Luxembourg et le pays de Liége.

Bar-sur-Ornain, chef-lieu, auparavant Bar-le-Duc et capitale du duché de Bar, située sur le penchant d'une colline, à 62 lieues E. de Paris, et 16 lieues O. de Nancy. Elle est divisée en Haute et Basse; celle-ci est baignée par la petite rivière d'Ornain, qui abonde en excellentes truites. Les environs abondent en chanvres, bois et vins très-estimés, et qui ne le cèdent pas à ceux de Champagne pour la délicatesse. Elle a des manufactures de toiles et de bonneterie, de dentelles, de blondes; une filature de coton. Ses confitures sont renommées.

Verdun, sur la *Meuse*, qui la coupe en deux, à 61 lieues E. de Paris, et 23 lieues E. par S. de Reims. C'est une grande, ancienne et très-forte ville, dont il est fait mention dans l'itinéraire d'Antonius. Vauban fit de sa citadelle une place régulière. L'évêque de Verdun avoit autrefois le titre de comte et prince du Saint-Empire. Les Prussiens s'étoient emparés de cette ville au mois de septembre 1792; les armées françaises les contraignirent de l'évacuer le 14 octobre suivant. La majeure partie de son commerce est en dragées, confitures et liqueurs; les premières sur-tout sont d'une excellente qualité, et se distinguent par une blancheur, un parfum et une finesse qu'on ne trouve point ailleurs.

Varennes, sur la rivière d'*Aisne*. C'est dans cette ville que Louis XVI fut arrêté, le 22 juin 1791, lorsqu'il fuyoit vers Montmédy.

Saint-Mihiel, ville assez considérable à 8 lieues N. E. de Bar, sur la *Meuse*. Ses productions consistent en blés et vins. Les papeteries et fabriques de dentelles sont pour elle un objet considérable de commerce, ainsi que les eaux-de-vie et les huiles de navette et de faine.

Rouvroy-sur-Ottain, gros bourg à 1 lieue de Saint-Mihiel, fabrique des étoffes de laine et des jarretières.

Boncourt, village à 2 lieues de Saint-Mihiel, a des forges où l'on coule des affûts de canons et des plaques de fonte.

Commercy, à 4 lieues S. de Saint-Mihiel, jolie petite ville sur la *Meuse*, avec un magnifique château. Ses productions et son commerce consistent en grains de toute espèce, vins, bois, bœufs et chanvres. Elle a des forges, des fabriques de toiles, de violons et de boucles.

Vaucouleurs, à 4 lieues S. O. de Toul, petite ville très-agréablement située, sur le penchant d'une colline, au pied de laquelle est une prairie à perte de vue, arrosée par la *Meuse*. Elle a donné naissance à *Guillaume Delisle*, célèbre géographe, et à l'abbé *Lavocat*, auteur du Dictionnaire des Grands-Hommes. C'est dans ses environs qu'est née la fameuse *Jeanne d'Arc*, si connue sous le nom de *Pucelle d'Orléans*.

Montmédy, ville forte, à l'O. du Luxembourg. Elle devoit, dit-on, être le terme du voyage de Louis XVI, lors de sa fuite du château des Tuileries le 21 juin 1791, s'il n'eut été arrêté à Varennes.

Beur, bourg célèbre par ses forges.

Moselle. — Ce département est à l'E. de celui de la Meuse, et au N. de celui de la Meurthe. Son nom lui vient de la rivière de Moselle, qui, sortant du mont des Faucilles dans les Vosges, le coupe du S. au N., et va se perdre dans le Rhin à Coblentz. Ce département produit grains, vins, fourrages, fruits, légumes, pommes-de-terre, lin, chanvre et bois. Tous ces objets y alimentent le commerce, aussi bien que le kirschenwasser, la poudre à poudrer, et différens ouvrages d'ébénisterie.

Metz, chef-lieu, à 76 lieues E. de Paris, et 15 lieues E. de Verdun. Cette ville forte étoit illustre sous l'empire Romain, et c'est une des premières des Gaules qui se soit policée; mais après avoir été très-florissante, elle fut ruinée par les Huns lorsqu'ils envahirent les Gaules, sous la conduite d'Attila. Elle fut la capitale des rois d'Austrasie. Du temps de Charles-Quint elle étoit ville impériale; mais en 1552, Henri II, roi de France, s'en empara. Bientôt après, l'empereur Charles-Quint en fit le siége; la vigoureuse défense du duc de Guise le força de le lever. Dans le cours du 16e siècle, cette ville étoit trois fois plus grande qu'aujourd'hui. Les juifs y avoient une synagogue et un quartier à eux; ils s'y sont tellement multipliés, qu'il y a un siècle on y comptoit 300 familles de cette nation, quoiqu'en 1565 il s'y en fût établi deux avec beaucoup de peine. Ses productions consistent en froment, orge, huiles, chanvres, lins, vins, eaux-de-vie et vinaigres. Le commerce s'étend d'ailleurs sur les épiceries et les drogues; sur les draperies, soieries, bijouteries, quincailleries, porcelaines, faïences, verroteries, cristaux de Bohême. Il sort de ses fabriques des marchandises de divers genres, telles que comestibles, étoffes, ameublemens, liqueurs, con-

situres et pain d'épice ; petites draperies, gazes et fleurs artificielles, linge de table, papiers peints, cuirs, ouvrages de marqueterie, etc. La bière de Metz est estimée ; elle se débite principalement dans le Luxembourg, l'Allemagne, et ce qui formoit la Lorraine Allemande. Metz est la patrie de Sébastien Leclerc, qui s'est rendu très-célèbre par ses gravures en petit, et d'Abraham Fabert, maréchal de France.

Thionville, sur la rive gauche de la *Moselle*, à 83 lieues E. de Paris, et 7 lieues N. E. de Metz. C'est une ville très-forte qui a appartenu aux Espagnols, et qui a été prise plusieurs fois par la France, à laquelle elle a enfin été cédée par le traité des Pyrénées. Les Prussiens l'assiégèrent sans succès au mois de septembre 1792. Elle a, sur la rivière qui en baigne les murs, un pont défendu par un ouvrage à cornes.

Hayange, village à 2 lieues de Thionville, possède des forges très-considérables, des fourneaux, des platineries et des fonderies.

Longwi, petite ville à 9 lieues N. O. de Thionville, sur une hauteur, avec un château. Elle est divisée en vieille ville et en ville neuve. Les Prussiens la prirent en 1792.

Sarre-Louis, aujourd'hui *Sarre-Libre*, à 13 lieues N. E. de Metz, ville sur la *Sarre*, fortifiée par Vauban. Louis XIV la fit rebâtir, après qu'elle eut été cédée à la France par le traité de Riswick. Elle a des mines de fer et de houille. Il y a dans ses environs plusieurs manufactures d'acier et de fer blanc et noir, des fabriques d'ouvrages de taillanderie, de fil de fer, et de noir de fumée.

Bitche, à l'E. à 15 lieues S. E. de Sarre-Louis, et sur la lisière du département du Bas-Rhin, petite ville fortifiée. Ses fortifications qui avoient été détruites en exécution du traité de Riswick, ont été rétablies depuis la réunion de la Lorraine à la France.

Saint-Avold, petite ville à 9 lieues E. de Metz, située au milieu des montagnes sur la petite rivière de *Rosselle*, auprès de laquelle on a découvert une mine de plomb.

MEURTHE. — Ce département est à l'E. de celui de la Meuse, et au S. de celui de la Moselle. Il prend son nom d'une rivière qui y coule du S. E. au N. O., tirant sa source du pied des Vosges, et se jetant dans la Moselle, à quelques lieues au-dessus de Pont-à-Mousson. Le pays est en général assez fertile ; il s'y trouve beaucoup de bois, et particulièrement des fontaines, dont l'eau contient du sel

que l'on extrait par évaporation. Outre la rivière qui lui donne son nom, il est arrosé par la Moselle, la Vezouze, la Seille et le Modon.

Nancy, chef-lieu, auparavant capitale de la Lorraine, à 83 lieues E. de Paris, et 13 lieues S. de Metz. Elle est divisée en deux villes, la vieille et la neuve; celle-ci a ses rues tirées au cordeau, de belles maisons, et une très-belle place où est le palais qu'occupoit la cour souveraine. Charles, dernier duc de Bourgogne, prit Nancy en 1475; le duc René la reprit en 1476, après la bataille de Morat; mais Charles l'ayant assiégée de nouveau, en 1477, y fut tué, et son armée défaite. La propriété en fut cédée à la France par le traité de Vienne en 1736. Elle doit des embellissemens au roi Stanislas, mort en 1766. Elle a vu naître Charles Callot, dessinateur et graveur célèbre, et le père Maimbourg, historien plus volumineux que fidèle. Cette ville a plusieurs manufactures d'étoffes de laine, de draps de toutes qualités, ratines, tricots, estamettes, serges et pannes. On y fabrique aussi des tapisseries dites de Nancy, des toiles et treillis, et des liqueurs fines.

Toul, à 77 lieues E. de Paris, et 6 lieues O. de Nancy, sur la *Moselle*, dans une plaine fertile, environnée presque de toutes parts de montagnes qui produisent de fort bon vin et en quantité. Elle étoit ville impériale lorsqu'elle fut prise sous le règne de Charles-Quint par Henri II, roi de France, en 1552; la souveraineté, ainsi que celle de l'évêché, fut cédée à la France par le traité de Westphalie. Louis XIV en a fait une place forte et régulière. Elle a une très-belle cathédrale. On trouve dans cette ville une filature de coton et une manufacture de faïence. Les ouvrages de celle-ci sont distingués par la solidité, la blancheur et la beauté de l'émail, la finesse et la variété des couleurs. Les vins et eaux-de-vie font une branche assez considérable de commerce.

Lunéville, à 88 lieues E. de Paris, et 6 lieues S. E. de Nancy. Cette ville, sise sur la *Meurthe* et la *Vezouze*, est jolie et a un château magnifique où les ducs de Lorraine tenoient leur cour; il est accompagné de beaux jardins ornés de statues et de bosquets. Lunéville a reçu son principal accroissement sous le duc Léopold, et elle doit au roi Stanislas une grande partie de ses établissemens. Ses productions consistent en vins, blés, navette, chanvre, lins, bois et garance. Elle fabrique bas, petites draperies, broderies et mousseline, dentelles, gants, siamoises; elle a des manufactures de faïence et de terre de pipe, une filature de coton et de laine.

Cette ville est célèbre par le traité de paix conclu entre la France et l'Autriche le 9 février 1801, 20 pluviôse an 9.

Moyenvic, village à 3 lieues de Lunéville, est remarquable par une manufacture de faïence fine très-renommée; il s'en fait des enlèvemens considérables pour l'étranger.

Pont-à-Mousson, grande et belle ville à 5 lieues N. O. de Nancy, divisée en deux parties par la *Moselle;* on y trouve des eaux minérales. C'est la patrie de *Barclay.*

Château-Salins, à 8 lieues O. de Pont-à-Mousson, ville connue par ses salines; on y fait le commerce de blés, de sels, de safran et de bonneterie, qui est considérable et d'une très-bonne qualité.

Dieuze, sur la *Seille*, à 9 lieues O. de Nancy. Cette ville est remarquable par les puits et les lacs d'eau salée, d'où l'on tire beaucoup de sel.

Vic, petite ville à 5 lieues S. E. de Nancy, sur la *Seille,* remarquable par ses salines.

Bacarat, bourg sur la *Meurthe*, à 5 lieues de Lunéville On y trouve grains de toutes espèces, bois de construction, de charronage et de merrain, planches de chêne, de hêtre et de sapin; charbon de bois. Il y a une verrerie considérable, connue sous le nom de *Sainte-Anne;* on y fait des verres de toute espèce.

Cirey, village à 2 lieues E. de Blamont, est célèbre par ses forges et ses platineries.

Phalsbourg, ville à 11 lieues de Strasbourg, fabrique des liqueurs fines dont la réputation est très-bien établie.

Sarrebourg, à 4 lieues O. de Phalsbourg. Cette ville a une manufacture de toiles blanches, et fait un grand commerce en laines; mais elle est principalement intéressante à connoître par les divers établissemens qui l'avoisinent, et dont nous allons rendre compte; savoir: 1°. une belle manufacture de faïence, connue sous le nom de *manufacture de Nidervillers.* On y fabrique tout ce qu'on peut desirer en faïence, en peintures et formes de tous genres, de la porcelaine, sur-tout des groupes et figures en biscuit d'une très-belle pâte; de la terre de pipe blanche et peinte; enfin de la terre anglaise, qui, par les formes, la couleur et la solidité, est, dit-on, égale à celle même d'Angleterre. Cette manufacture occupe un nombre considérable d'ouvriers. 2°. La verrerie de *Plaine-de-Valch;* elle a un four de gobletterie, et l'on y fabrique de très-beau verre. 3°. La verrerie du *Harberg;* elle a aussi un four, où l'on fabrique alternativement du verre en table et du verre à vitre. 4°. La ver-

terie du *Grand-Soldat* a aussi un four de gobletterie. 5°. La verrerie de *Saint-Quirin*. Cet établissement, l'un des plus considérables qu'il y ait en France en ce genre, réunit toutes les fabrications en verres, et sur-tout en glaces soufflées qui sont de toute beauté : cet art y est porté au point, que l'on y souffle des pièces de 80 pouces de haut, ce qui, avant la méthode du coulage, étoit une chose surprenante. 6°. La papeterie d'*Aberwillers*, très-considérable. Le papier qu'on y fabrique est beau et estimé par sa bonne qualité.

Vosges. — Ce département est au S. de celui de la Meurthe, et à l'E. de celui de la Haute-Marne. Il tire son nom des montagnes qui en couvrent la partie méridionale. Dans la partie du N. le pays est assez abondant en vin; il y croît aussi des grains de toute espèce, du foin, du chanvre, du lin. Ce qui est occupé par les montagnes n'a que de l'orge, de l'avoine, du sarrazin. Les terres y sont cultivées par des bœufs qui se nourrissent de foin et de pommes-de-terre. On y fait de bons fromages. Les forêts y fournissent des bois de construction, des bois pour la marine, et d'autres que l'on débite en planches, et dont on fait des sabots et de la vaisselle. On y trouve aussi de la tourbe. Sur les montagnes sont des pelouses couvertes de nombreux troupeaux et des ruisseaux qui forment des lacs. Elles renferment des mines de plomb, d'or, d'argent, et des carrières de marbre. Les sources d'eaux minérales qui existent dans ce département y attirent beaucoup de monde : son industrie consiste en forges, verreries, papeteries, faïenceries, soieries et filatures de coton.

Epinal, chef-lieu, situé sur la *Moselle*, à 14 lieues S. par E. de Nancy, et 4 lieues N. O. de Remiremont. Cette ville, prise en 1670 par le maréchal de Créqui, a été depuis démantelée. Les objets les plus notables de son commerce sont grains de toute espèce, bois, chanvre, lin, bestiaux, navette, colza, graine de lin et chénevis. Il s'y fabrique des huiles, des fils et des toiles très-estimées, et de la faïence. Une partie du bois des environs y est convertie en planches et en merrains, ainsi qu'en divers ouvrages de boiserie qui s'envoient dans tous les départemens voisins du Rhône. Il y a, à deux ou trois lieues à la ronde, des papeteries dont les papiers jouissent d'une bonne réputation.

Remiremont, ville à 4 lieues S. E. d'Epinal, et 17 lieues S. par E. de Nancy, au pied des Vosges et sur la rive gauche de la *Moselle*. Elle est célèbre par un chapitre de chanoinesses nobles, dont l'abbesse avoit le titre de princesse du

Saint-Empire. Cette abbaye, qui dans l'origine avoit été bâtie sur une montagne à l'E. de la Moselle, où le comte Ramarie avoit un château, fut ruinée au commencement du 10e siècle par les Hongrois, ou nouveaux Huns. On la transféra ensuite dans la plaine à l'O. de la Moselle, où il se forma une ville qui prit ce nom de l'abbaye. Le régime de cette maison offroit un mélange très-bizarre de dignité religieuse et de pompe mondaine. Remiremont est le centre du commerce de toutes les montagnes voisines, dont les habitans descendent en cette ville pour vendre leurs denrées et s'approvisionner de ce qui leur est nécessaire. Ce qu'ils apportent consiste en beurre très-bon et en fromages, dont on fait des envois considérables, et qui sont connus sous le nom de *Gerardemer*, village à 3 lieues de là, où on les fait. On élève dans la ville et aux environs une grande quantité de cerisiers dont le fruit donne d'excellent *kirschenwaser*. On recueille dans les montagnes de la glu très-recherchée, de la poix que l'on expédie pour les différens ports de France, des simples, des racines, des graines pour la médecine, dont il se fait beaucoup d'envois.

Plombières, bourg à 2 lieues S. O. de Remiremont, et 5 lieues S. d'Epinal, entre deux montagnes escarpées, est très-renommé pour ses eaux chaudes minérales et ses bains. On regarde ces eaux comme salutaires, sur-tout contre les ulcères, coliques, fièvres invétérées, rhumatismes, inflammations.

Saint-Dié, ville à 9 lieues N. E. d'Epinal, sur la *Meurthe*. Son commerce consiste en bétail. On y fabrique des toiles et toutes sortes de bijouteries et de quincailleries.

Mirecourt, petite ville à 11 lieues S. de Nancy, sur la *Modon*, commerce en vin et eau-de-vie. On y fabrique des dentelles, des sérinettes et toute espèce d'instrumens de musique.

Neufchateau, ville sur la *Mouzon*, à 7 lieues S. O. de Toul, commerce en vins et grains; on y fabrique des draperies.

Rembervillers, petite ville située sur la montagne, à 6 lieues N. E. d'Epinal, produit grains, bois, pierres, chanvres et lins. Son industrie consiste en manufacture de faïence, forges ou martinets, en papeteries, tanneries, fabrique de gros draps, en bonneterie, taillanderie et brasserie.

ALSACE. = Cette province à l'E. de la Lorraine, et bornée à l'E. dans toute sa longueur par le Rhin, comprend le département du Bas-Rhin et partie de celui du

Haut-Rhin. Elle avoit été sous la domination des rois de France jusqu'à Louis IV; elle fut ensuite possédée par des landgraves, et après avoir passé dans la maison d'Autriche, elle retourna à la France par le traité de Munster en 1648. Elle est très-fertile en blés, en vins et en pâturages; elle renferme des mines d'argent, de plomb, de cuivre, et des eaux minérales; on y trouve des montagnes couvertes de superbes bois, et des sapins de 120 pieds de hauteur. Elle n'a d'autre rivière remarquable que celle d'Ill, qui se jette dans le Rhin au-dessous de Strasbourg.

HAUT-RHIN. — Ce département est à l'E. de ceux des Vosges et de la Haute-Saône. Il prend son nom du fleuve qui le borde à l'E., et de sa position relativement au département du Bas-Rhin. Les productions de ce pays sont froment, maïs, seigle, orge, avoine, légumes de diverses sortes, navette, colza, chanvre, garance, vins, fruits, plantes potagères et bois. On y exploite des mines de fer, de plomb, de charbon de terre. Il s'y fabrique des draps, des toiles et du papier, des indiennes, des rubans de fil, des soies, de l'acier. Il y a des filatures de coton. On y trouve en outre des forges, et une manufacture de montres. La rivière d'Ill le traverse dans sa longueur du S. au N.

COLMAR, chef-lieu, à 116 lieues E. de Paris, et 14 lieues S. de Strasbourg. Cette ville autrefois impériale étoit la capitale de la Haute-Alsace. Elle est située dans une contrée des plus saines, des plus fertiles et des plus agréables de toute l'Alsace Les petites rivières de Fecht et de Lauch qui s'y réunissent à celle de la Tour, vont augmenter de leurs eaux la rivière d'Ill, et facilitent par ce moyen les relations commerciales de Colmar avec Strasbourg. La première de ces villes produit des grains, des vins et de la garance en petite quantité. Elle a une manufacture considérable d'indiennes fines.

Ribauviller, village près de cette ville, a une manufacture de toile de coton, et indiennes mi-fines et communes.

Neuf-Brisach, sur la rive gauche, et à une demi-lieue du Rhin. Cette ville, située à 12 lieues S. de Strasbourg, a été bâtie par les ordres de Louis XIV, et fortifiée par le maréchal de Vauban.

Sainte-Marie-aux-Mines, ville remarquable par ses mines de plomb, dans lesquelles il se trouve un peu d'argent, à 5 lieues N. O. de Colmar. Elle fabrique des toiles

de coton, de lin, des moires, et cotonnades à l'imitation de Rouen; elle fait de la bonneterie et de la draperie communes.

Belfort, petite ville à 14 lieues S. O. de Colmar, très-forte, située au pied d'une montagne, avec un bon château. Elle a des forges et moulins à poudre.

Huningue, ville forte à 1 lieue de Bâle, sur le *Rhin*.

Thann, petite ville auprès d'une montagne, à 2 lieues N. O. de Colmar. On y fabrique des toiles de coton. Elle a une manufacture considérable d'indiennes fines et mi-fines.

Cernay, ville à 2 lieues E. de Thann, 7 de Colmar. On y fabrique des toiles de coton et des indiennes mi-fines et communes. On y fait aussi du papier (1).

Bas-Rhin. — Ce département est au N. de celui du Haut-Rhin, et à l'E. de celui de la Meurthe. Il prend son nom du fleuve qui lui sert de bornes dans toute sa longueur à l'E., et de sa position relativement au département ci-dessus décrit. Il est montagneux dans toute la partie occidentale. En général le pays est fertile en blé, vin et pâturages : il se trouve, dans les montagnes, des mines de plomb, de cuivre et même d'argent, ainsi que des eaux minérales.

Strasbourg, chef-lieu, ancienne, grande, belle et très-forte ville, auparavant capitale de toute l'Alsace et en particulier de la Basse, à 100 lieues E. de Paris, et 30 lieues E. de Nancy. Elle est dans une agréable position sur la rivière d'*Ill* qui la traverse 2 lieues environ avant de se jeter dans le Rhin. L'évêque de cette ville prenoit la qualité de prince d'Empire. Elle est une des plus considérables de France par sa situation et par l'importance des fortifications que Louis XIV y fit faire, après s'en être rendu maître en 1681. Parmi les nombreux édifices qui la décorent, on distingue la cathédrale, dont le clocher est un chef-d'œuvre d'architecture gothique et l'un des plus beaux monumens de ce genre qui existent dans le monde. La tour à laquelle on travailla 162 ans, et qui fut terminée dans le 15e siècle, est une pyramide de 445 pieds de hauteur. Elle est reconnue généralement pour la plus haute

(1) Voyez l'article *nouveau territoire français*, pour les autres villes de ce département, auquel ont été réunis l'évêché de Bâle, la petite république de *Mulhausen* et partie de la principauté de *Montbéliard*.

de l'Europe. Toute la flèche en est travaillée à jour avec une délicatesse étonnante. La religion luthérienne étoit professée dans cette ville ainsi que la catholique romaine; c'est dans une des églises luthériennes qu'étoit le superbe mausolée du maréchal de Saxe. La ville de Strasbourg, dont l'existence remonte au-delà du temps de Jules-César, ne devint considérable que vers la fin du 4e siècle; c'étoit alors la seule ville des Gaules où l'on fabriquât toutes sortes d'armes. Sa position entre la France, l'Allemagne et la Suisse, au milieu d'un pays fertile, et à peu de distance du Rhin auquel elle communique par une rivière navigable, est très-avantageuse pour le commerce, et la rend naturellement l'entrepôt des marchandises d'échange des trois puissances ci-dessus nommées, de la Hollande et de l'Italie. Ses principales productions sont vins, tabac, garance, graine de moutarde, chanvre, gibier et poisson. Elle a des fabriques d'orfévrerie et de tabac, de liqueurs très-estimées, d'instrumens à vent et à cordes, des manufactures d'armes blanches, de toiles à sacs et à voiles, de pelleteries et des forges considérables. Le tabac forme la principale branche de son commerce.

Saverne, à 9 lieues N. O. de Strasbourg, ville sur la rivière de *Mossel*, au pied des montagnes des Vosges, dans un pays fertile en vins et fort agréable. Les évêques de Strasbourg y avoient un très-beau palais, qui fut incendié en 1779.

Schelestat, à 8 lieues S. O. de Strasbourg, sur l'*Ill*. C'est une ancienne et forte ville, déjà considérable du temps de Charlemagne. Les Suédois l'assiégèrent et la prirent en 1632; ils la remirent aux Français, à qui elle fut assurée par la paix de Westphalie. C'est dans cette ville que fut inventée la manière de vernisser les vases de terre.

Hagueneau, à 5 lieues N. de Strasbourg sur la *Motter*, ville autrefois impériale, qui a souvent été prise et reprise, soit par les Français, soit par les Impériaux. L'air y est extrêmement pur.

Landau, sur la Queich, à l'extrémité de ce département, à 5 lieues S. O. de Spire vers le Palatinat. Cette ville est une des plus fortes de l'Europe. M. de Vauban est le premier auteur de ses fortifications. Elle fut bombardée par les Prussiens en 1793.

Seltz, petite ville sur le *Rhin*, à 9 lieues N. O. de Strasbourg, célèbre par ses eaux stomachiques et apéritives.

Fort-Louis, aujourd'hui Fort-Vauban, à 5 lieues S. de

Wissembourg, petite ville et forteresse très-considérable, construite en 1689 par le maréchal de Vauban. Elle est située dans une île du Rhin, autrefois appelée Repnin, et forme un carré long régulier composé de 4 bastions et d'autant de demi-lunes, le tout environné d'un fossé et d'un chemin couvert. Les rues y sont toutes tirées au cordeau, et les maisons d'une belle symétrie.

Bischwiller, gros bourg à 5 lieues de Strasbourg, produit grains, vins, chanvres, tabacs, laines, huile de navette et garance. Son industrie consiste en manufactures de draps communs, fabriques de toiles, de coutils, de maroquins et de corderie.

BRETAGNE. = Cette province est bornée au S. et à l'O. par l'Océan; au S. E. par le Poitou; à l'E. par l'Anjou et le Maine; au N. E. par la Normandie; au N. par la Manche. C'est la province la plus occidentale de la France et qui a la plus grande étendue de côtes, attendu qu'elle forme une espèce de presqu'île dans l'Océan. On la divise en haute et basse; la haute à l'E., la basse à l'O. Elle compose les 5 départemens d'*Ille-et-Vilaine*, des *Côtes-du-Nord*, du *Finistère*, du *Morbihan* et de la *Loire-Inférieure*. Les Bretons, chassés d'Angleterre dans le 5e siècle, se réfugièrent dans cette province, et lui donnèrent le nom de Petite-Bretagne, pour la distinguer de la Grande qui comprend l'Angleterre et l'Ecosse. La Bretagne a eu des souverains qui portèrent le titre de rois, et prirent ensuite celui de comtes et de ducs. Anne de Bretagne, unique héritière de François II, dernier duc, la porta en dot à Charles VIII et à Louis XII son successeur, qu'elle épousa successivement. François I a uni cette province à la couronne, en 1532. Elle produit peu de blés et de vins; mais elle abonde en excellens pâturages, qui lui procurent du beurre de la meilleure qualité. Le terroir est fertile en lin et en chanvre, dont on fait des toiles et des cordages. On en tire aussi de bons chevaux et des eaux-de-vie. Sa principale rivière est la Vilaine, qui prend sa source sur les confins du Maine, passe à Rennes, à Rhedon, et se décharge dans la mer près la Roche-Bernard.

Ille-et-Vilaine. — Ce département, au S. O. de celui de la Manche, a pris son nom de deux rivières, l'Ille et la Vilaine; celle-ci est la plus considérable, et ne se rend à la mer qu'après avoir traversé un autre département au S. Le pays produit d'excellens pâturages, du chanvre, du lin, de l'orge, du maïs. Le commerce consiste en toiles,

serges, chapeaux, excellent beurre, particulièrement celui qu'on nomme de la Prévalais.

Rennes, chef-lieu, auparavant capitale de la Bretagne, à 83 lieues O. par S. de Paris, et 44 N. O. de Tours. Cette ville, sur la *Vilaine* qui la coupe en deux, tomba au pouvoir des Francs, lorsqu'ils s'emparèrent de celles des pays voisins de l'embouchure de la Loire, après avoir vaincu les Saxons qui s'y étoient établis. Elle fut désolée en 1720 par un incendie qui dura six ou sept jours, et consuma plus de 800 maisons. La place du palais est une des plus belles de France; mais il lui manque d'être achevée. Rennes est la patrie du père Tournemine, qui y naquit en 1661. Quoique son commerce ne soit pas très-florissant, il ne manque pas d'activité, et il en acquerra davantage, si l'on continue les travaux que l'on a commencés pour la navigation intérieure du pays. Les productions et les objets de commerce de cette ville consistent en grains de toute espèce, bois de construction, plomb, cire, lin, chanvre, bestiaux, beurre excellent, et cire jaune. Comme les pâturages sont très-gras, on y fait beaucoup d'élèves et d'engrais. Les manufactures donnent des toiles à voiles, des couvertures de laine, des chapeaux, de la faïence: outre cela, il y a des fabriques de fil, de bas et de gants de tricot, des tanneries et corroieries. La fabrique du fil est une des plus fortes branches du commerce; on en fait des envois considérables dans les différentes parties de la France, dans plusieurs Etats de l'Europe et en Amérique.

Saint-Malo, à 82 lieues O. de Paris et 16 lieues N. par O. de Rennes. Cette ville située sur la côte Septentrionale de la Bretagne, dans une île qu'on a jointe à la Terre-Ferme par une chaussée, a un port très-fréquenté, mais de difficile accès, à cause des rochers qui l'environnent. Elle est défendue par un château et un grand nombre de forts. Les Anglais la bombardèrent en 1693, mais sans succès. Elle a le désavantage de ne point communiquer avec l'intérieur de la province par aucune rivière navigable; cependant l'activité et l'industrie de ses habitans y entretiennent un très-grand commerce. Ils envoient chaque année 50 à 60 navires sur le banc de Terre-Neuve pour la pêche de la morue, quelques-uns aux îles Saint-Pierre et Miquelon, et plus de 60 à l'île de Terre-Neuve. Ils expédient aussi 8 à 10 bâtimens chargés de toiles pour Cadix. Les vaisseaux des Etats du Nord y apportent les productions de ces contrées, comme chanvres, mâtures, cordages, goudrons. Les petits navires de Jersey et de

Guernsey apportent charbon de terre, plomb, étain, lainages, faïence et poterie de terre, etc. En temps de guerre sur mer, cette ville arme beaucoup de corsaires. Saint-Malo a donné naissance au célèbre Duguay-Trouin, à Maupertuis, si connu par ses voyages dans le Nord et ses observations curieuses.

Dol, petite ville à 2 lieues de la mer et à 6 lieues S. E. de Saint-Malo, située dans des marais qui la rendent malsaine, mais abondans en chanvre, blé et fruits.

Vitré, ville considérable sur la *Vilaine*, à 8 lieues de Rennes; il s'y fait un grand commerce de toiles à voiles et d'emballage, de flanelles, de bas et de gants de fil et de tiretaine, qui sont les objets de son industrie.

Redon, petite ville à 14 lieues de Nantes, sur la *Vilaine*, avec un port qui sert d'entrepôt pour tout le commerce qui se fait à Rennes. La construction des navires y forme une bonne branche d'industrie et y est à bon compte. Les vaisseaux de 200 tonneaux peuvent y aborder à charge complète.

La Prévalais, lieu situé sur la rive gauche de la *Vilaine*, à trois-quarts de lieues de Rennes, et renommé pour son beurre exquis.

Cancalle, petite ville, port de mer, à 3 lieues E. de Saint-Malo. Son port appelé *la Houlle*, est spacieux, sûr, et peut recevoir dans les eaux vives des bâtimens tirant 16 à 18 pieds d'eau. La pointe où est située Cancalle forme avec celle de Grandville, en Normandie, ce qu'on nomme la baie ou *rade de Cancalle*. Cette rade qui fait la richesse et le commerce de cette ville, est fort étendue et d'un accès facile: le mouillage y est sûr et la tenue excellente. La baie est très-abondante en toute espèce de poisson, sur-tout en soles et en huîtres de la meilleure qualité. Le poisson est porté par chevaux dans les villes voisines et à plus de 40 lieues. Les huîtres qui se vendent au millier par la communauté des pêcheurs, sont exportées par des bâtimens des différens ports de Normandie, pour l'approvisionnement de Paris, Rouen, Caen, etc. Des bâtimens de Londres et autres ports d'Angleterre, viennent aussi faire leurs chargemens de ce coquillage qui, malgré l'immense consommation qu'on en fait, devient de jour en jour plus abondant.

Fougères, petite ville à 10 lieues N. E. de Rennes, où l'on fabrique de grosses toiles. Dans ses environs se trouvent des villages qui renferment plusieurs papeteries.

Côtes-du-Nord. — Ce département est à l'O. de celui

d'Ille-et-Vilaine, et au N. de celui du Morbihan. Il prend son nom des côtes qui le bordent dans sa longueur, et qui font partie des côtes septentrionales de la Bretagne, sur la Manche. Il produit des grains, et sur-tout du maïs.

Saint-Brieuc, chef-lieu, à 20 lieues N. O. de Rennes, et 108 lieues O. de Paris, ville sur la petite rivière de *Gouet*, à l'embouchure de laquelle elle a un port. Elle est située dans un terrein fertile en blé et en fruits, à une demi-lieue de la mer. Cette position la rend assez avantageuse pour le commerce; ses barques se rendent en moins de six heures à Saint-Malo, sur les côtes du département de la Manche, et aux îles de Jersey et Guernsey. Son territoire produit grains, lins, chanvres, légumes, beurre, suifs, miel, cire, bestiaux. La ville a des fabriques de toiles, d'étoffes de laine, des papeteries, brasseries, tanneries. Malgré l'avantage de sa situation, son commerce auroit peu d'activité sans les relations qu'elle a avec les petits ports du voisinage. Ses négocians envoient à la pêche de la morue sur la côte de Terre-Neuve et sur le grand banc; et leurs navires font communément leurs retours à Marseille ou à Saint-Malo. Cette ville est la patrie de François Duaren.

Tréguier, bâtie dans une presqu'île, sur la mer, à 11 lieues N. O. de Saint-Brieuc. On rapporte son origine à l'an 836. Elle fait commerce en blé, lin, papier et chevaux.

Lannion, à 4 lieues O. S. O. de Tréguier, petite ville où il se fait un assez grand commerce de vins et de chanvre. Elle a des eaux minérales.

Lamballe, petite ville à 7 lieues S. E. de Saint-Brieuc, connue par ses manufactures de toiles, ses fils, ses fabriques de parchemins, et ses tanneries.

Dinan, ville forte à 6 lieues S. de Saint-Malo, située sur une hauteur auprès de la *Rance*. C'est la patrie de Duclos, l'académicien. Il y a une fontaine d'eau minérale. Elle fabrique diverses espèces de toile, des flanelles blanches et rayées, des fils de lin et de chanvre.

Loudéac, ville à 18 lieues O. de Rennes, fabrique des toiles.

Paimpol, petit port de mer à 3 lieues E. de Tréguier; on y fait des armemens pour la pêche de la morue, et pour le petit cabotage le long des côtes de France.

Quintin, ville dans un vallon sur la rivière de *Goy*, près d'une grande forêt de ce nom, à 5 lieues S. de Saint-Brieuc. Son commerce consiste en toiles de lin, laines, batiste et fil. Ses toiles sont connues sous le nom de *Bretagne*; elles sont

d'une très-bonne qualité, et jouissent d'une grande réputation dans le commerce. Les fabriques s'étendent jusqu'à Uzel et Loudéac, et dans 40 à 50 villages aux environs. Ces toiles s'envoient en grande partie à Saint-Malo, Nantes, Morlaix; delà elles passent à Cadix, aux Indes et au Japon. Le reste se répand dans le midi de la France, très-peu à Paris. Cette manufacture produit, année commune, 7000 balles qu'on peut évaluer de 6 à 7 millions.

Uzel, petite ville à 3 lieues N. O. de Loudéac, commerce en blé, beurre salé, bétail, toiles.

Finistère. — Ce département à l'O. de ceux des Côtes-du-Nord et du Morbihan, termine à l'O. la presqu'île que forment les cinq départemens de la Bretagne: de-là lui vient le nom de *Finistère*. Il est peu fertile, excepté en quelques espèces de grains. Le bas-breton est à-peu-près le seul langage usité parmi les gens de campagne, et on en fait aussi usage dans les villes.

Quimper, chef-lieu, autrement Quimper-Corentin, à 133 lieues O. de Paris, et 42 lieues O. de Rennes. Elle n'a rien de notable comme ville de commerce. Elle étoit la patrie du père Hardouin, et de Fréron, critique.

Brest, ville maritime, à 12 lieues N. O. de Quimper, et 48 lieues O. de Rennes. C'est un des meilleurs ports de France, dans une grande baie, et protégé par un château sur un rocher escarpé du côté de la mer. La rade pourroit contenir jusqu'à 500 vaisseaux de guerre; mais l'entrée en est étroite et difficile, à cause des rochers cachés sous l'eau. On admire deux quais entourés de logemens pour les forçats, et de magasins immenses, pourvus de tout ce qui est nécessaire pour les armemens. Les Anglais tentèrent en vain de s'emparer de ce port en 1694. Placée à l'extrémité de la presqu'île que formoit la Bretagne, éloignée de canaux ou de rivières navigables qui pourroient lui faciliter le transport des denrées coloniales que l'on y entreposeroit, étant d'ailleurs le principal département de la marine du gouvernement, la ville de Brest présente peu de moyens pour le commerce, sur-tout en temps de paix. Mais en temps de guerre les choses ont une toute autre face; les spéculateurs y trouvent les occasions les plus avantageuses pour des opérations de tous genres. Quant au commerce ordinaire, il consiste principalement en sardines, dont la pêche se fait dans la baie de Brest et autres des environs, et que l'on met en barils avec de la saumure, pour être expédiées à Saint-Malo, et autres ports

sur la Manche. Il se fait aussi quelques armemens pour la pêche de la morue.

Saint-Pol-de-Léon, ville à 4 lieues N. O. de Morlaix, et petit port de mer, où l'on fait le commerce de chevaux, miel, fil, chanvre, lin, toiles, eaux-de-vie, cuirs, suifs et papeteries.

Morlaix, à 12 lieues N. E. de Brest, ville très-commerçante, avec un bon port situé entre deux rivières qui se réunissent à la tête du pont; son commerce consiste en manufactures de tabac, fabrique de belles toiles de toutes grandeurs, appelées Morlaix; une grande quantité de fils qui forment un objet de commerce considérable, des papiers et des huiles. Ses productions et son commerce consistent en chevaux, bestiaux, lin, chanvre, pois, fèves, beurre, suif, graisse, miel, cire, carrières d'ardoises et de pierres, mine de plomb. La rade est très-commode; elle est en tous temps d'un abri sûr et d'un bon mouillage; elle peut recevoir les plus gros vaisseaux marchands, et même des frégates; il y a toujours 35 à 36 pieds d'eau. Le commerce de cette ville s'étend en général sur les productions et les marchandises des autres provinces de France, des différens états de l'Europe et des Colonies, qu'on y importe, et qu'elle verse ensuite dans le commerce.

Château-lin, petite ville sur l'*Aven*, à 6 lieues de Quimper. Elle a un petit port appelé le *Port-l'Aunay*. On pêche beaucoup de saumon dans la rivière d'Aven. Il s'y fait un grand commerce d'ardoises, et ses environs renferment des mines de cuivre et de fer.

Concarneau, petite ville forte et très-ancienne, à 5 lieues S E. de Quimper, avec des fauxbourgs et un port. Son commerce consiste en sardines.

Le Conquet, jolie petite ville à 5 lieues O. de Brest, avec un bon port et une rade assez sûre.

Landernau, petite ville, avec un port de mer, à 6 lieues N. E. de Brest. Son port est sûr, et peut contenir de gros vaisseaux marchands; elle fabrique des toiles, des fils, du papier, du miel et de la cire.

Poulaouen, village à 4 lieues de Morlaix, est remarquable par une mine de plomb très-abondante, dont la majeure partie s'exporte par Morlaix.

Morbihan. — Ce département à l'E. de celui du Finistère, et au S. de celui des Côtes-du-Nord, a pris son nom d'une espèce de lagune que forment les eaux de la mer au S., et que l'on nomme Morbihan. Il est arrosé par la petite rivière

de Blavet, et par celles d'Oust et d'Ave, qui se rendent dans la Vilaine. Ses principales productions sont le maïs, le blé, le lin et le chanvre.

Vannes, chef-lieu, à 108 lieues O. par S. de Paris, et 22 lieues S. O. de Rennes. Elle est dans une situation avantageuse pour le commerce, à 2 lieues de la mer, avec laquelle elle communique par le canal du Morbihan. Deux petites rivières qui l'arrosent, mettent son port en état de recevoir de gros vaisseaux.

Lorient, à environ 8 lieues O. par N. de Vannes. Cette ville toute nouvelle (les fondemens en ayant été jetés vers 1720), est située au fond d'une anse, à l'embouchure de la petite rivière de *Pouscorff*, et à une petite lieue du Port-Louis. Elle a d'excellentes fortifications et est très-commerçante. C'est le lieu où la Compagnie des Indes avoit ses magasins, et où elle faisoit ses armemens. Les Anglais firent d'inutiles efforts pour s'en rendre maîtres en 1746. Le port de Lorient étoit franc, et avoit la liberté de recevoir les navires de toutes les nations, et d'exporter en franchise toutes espèces de productions. Il doit sa première célébrité à la Compagnie des Indes qui y avoit ses comptoirs, et il a été long-temps le seul entrepôt des marchandises des Indes, de la Chine et du Bengale. Il s'y fait de grands armemens pour l'Inde et la Chine, où l'on porte quelques provisions de bouche, quelques articles d'habillemens, de la faïence, de la clouterie, etc. Les retours se font en bois d'acajou et autres, drogues, épices, bambous, ivoire, écaille, porcelaines de la Chine et du Japon, toiles de coton, mousselines et autres étoffes de ce genre.

Port-Louis, à l'embouchure de la rivière de *Blavet*, à 11 lieues O. de Vannes. Louis XIII le fit bâtir des ruines de la ville de Blavet qui étoit un peu plus haut; il le fortifia et lui donna son nom. Il se fait à Port-Louis un commerce de sardines, d'anguilles et congres, que les marchands de Saint-Malo débitent par toute l'Espagne et le long des côtes de la Méditerranée. C'est dans ce département qu'est la baie de *Quiberon*, où fut défait et pris, le 5 thermidor an 3, un corps de 10,000 émigrés que les Anglais y avoient débarqués.

Auray, petite ville à 4 lieues O. de Vannes, avec un port sûr et facile, dans le golfe du Morbihan. Elle est remarquable par la bataille qui s'y donna le 24 septembre 1364, où Duguesclin fut fait prisonnier. Ses productions consistent en grains, sel, beurre salé et bestiaux; on y pêche de la sardine.

Hennebon, petite ville sur la rivière de *Blavet*, à 2 lieues de Lorient, fait un bon commerce.

Loire-Inférieure. — Ce département, au S. de celui d'Ille-et-Vilaine et au S. E. de celui du Morbihan, prend son nom de la Loire, un des quatre grands fleuves de la France, qui le traverse de l'E. à l'O. et y termine son cours en se jetant dans l'Océan Le pays est fertile en grains, en fruits, et il a quelques vignes; on y trouve d'excellens pâturages qui nourrissent de très-beaux bestiaux. Au S. de la rivière est un marais considérable nommé l'*étang* ou le *lac de Grand-lieu*, et qui donne beaucoup de poisson; mais comme il ne donne pas un profit proportionné à l'espace immense qu'il occupe, on a souvent projeté de le dessécher. Le commerce de ce département consiste en draperies, toiles de lin, velours de coton, plomb, vin, eau-de-vie, sel et tourbe. Il y a des manufactures d'indienne et de toile de coton; on y fait de très-beau linge de table.

Nantes, chef-lieu, sur la rive droite de la Loire, à 86 lieues S. O. de Paris et 28 lieues S. de Rennes. C'est une des plus considérables, des plus commerçantes et des plus riches villes de France, et elle étoit la seconde de la Bretagne. Strabon, César, Pline et Ptolémée en ont parlé. Plusieurs ducs de Bretagne y ont fait leur résidence dans un château qui subsiste encore. On compte dans cette ville environ deux cents armateurs qui envoient tous les ans beaucoup de vaisseaux dans les colonies Françaises. Elle renferme plusieurs établissemens à l'avantage des sciences et des arts, tels que bibliothèque publique, école d'anatomie et de chirurgie, société d'agriculture, de commerce et des arts, jardin des plantes, école d'hydrographie, etc. Elle a une manufacture de cordages qui emploie environ 1200 personnes. On y compte quatre fauxbourgs plus considérables et aussi peuplés que la ville; celui de la Fosse, le plus riche et le plus étendu, est habité par les plus forts négocians. Ses quais jouissent d'une superbe vue, que leur procurent l'aspect de la Loire chargée de navires et de bateaux de toute espèce, une vaste et riante campagne en amphithéâtre, des îles charmantes, et plusieurs promenades, parmi lesquelles on distingue celle que l'on nommoit le cours des Etats. C'est à Nantes que fut fait par Henri IV, en faveur des réformés, cet édit dont la révocation, par Louis XIV, porta un coup si funeste à notre commerce. A quatre lieues de cette ville, au village de Pallet, naquit Pierre Abeilard, si connu par son génie, et par les malheurs et les persécutions que lui attirèrent ses œuvres

et ses opinions théologiques, ainsi que son amour pour la célèbre Héloïse.

Nantes étant sur la Loire, à 7 lieues et demie de son embouchure, se trouveroit dans la situation la plus heureuse, si cette rivière avoit assez de profondeur pour recevoir toute espèce de vaisseaux marchands. Mais les seuls bâtimens de 60 à 80 tonneaux peuvent remonter jusqu'à la ville; les autres sont obligés de s'arrêter à Paimbœuf, à 7 lieues au-dessous. On peut considérer séparément le commerce particulier de Nantes, et celui qu'elle fait comme ville d'entrepôt. Sous le premier point de vue, elle produit du charbon de terre, du grès, du bois propre à faire des cercles. Elle a des manufactures d'indiennes, des fabriques de cotonnades, de basins à poil, de coutil, de serges, de couvertures, de toiles, de cuirs, de ferremens, de liqueurs et de faïence; des raffineries pour le sucre; des blanchisseries pour la cire, une verrerie à bouteilles et une filature de coton. Mais quoique cette ville fasse un commerce considérable des objets qui sortent de ses fabriques, il n'approche pas de celui que lui procurent les marchandises étrangères dont elle n'est, pour ainsi dire, que l'entrepôt. Cent cinquante vaisseaux, du port de 50 à 400 tonneaux, sont employés par ses négocians et armateurs au commerce des côtes de Guinée, à celui des îles Françaises de l'Amérique, à celui qu'on peut faire avec les différentes nations qui avoisinent la France, et à la pêche de la morue. Ceux qu'on envoie aux côtes de Guinée, y portent des eaux-de-vie, des fèves, des indiennes, et autres toiles fines, des chapeaux, des armes à feu, de la poudre, du plomb; des gingas, des platilles, des marmites, et toutes sortes de quincailleries; ils reçoivent en échange, de la gomme, des dents d'élephant et de la cire jaune. Les cargaisons de ceux qui vont aux îles Françaises, consistent en toutes sortes de choses nécessaires à la vie; en toiles, coutils, siamoises, quelques étoffes de soie, en faïence et en grès; ils en rapportent des sucres, du café, de l'indigo, du coton, du cacao, du rocou, des sirops de sucre, des confitures, du gingembre, de la casse, du bois de gayac, du carret, plus connu sous le nom d'*écaille de tortue*, du canefice, du bois médicinal, des bois d'acajou et autres, propres à la menuiserie, des noix d'acajou, et autres productions des îles. Les bâtimens destinés à la pêche de la morue vont au banc de Terre-Neuve et au cap Breton; ils rapportent à Nantes le poisson et l'huile de leur pêche. Indépendamment de ce qu'ils y portent, il entre à Nantes plus de neuf cent milliers de morue verte des

pêches de plusieurs autres villes ; une bonne partie passe par la Loire dans différentes provinces de France, et le surplus s'exporte hors du royaume. Ceux qui sont destinés à faire le commerce avec les États voisins, portent dans le Nord, des vins, des eaux-de-vie, du miel, du sucre, du café, du gingembre, de la casse ; des draps, et autres étoffes de laine et de soie des fabriques de France : ils se chargent en retour, de mâts, de planches, de merrain, de goudron, de chanvre, de cuivre, d'acier et de plomb ; ils portent en Espagne et en Portugal, aux îles Canaries, à Salé, et autres ports de Barbarie, de la morue, des papiers, des toiles, des étoffes de soie, des dentelles d'or et d'argent, du sucre, de la mercerie et de la quincaillerie, ils en rapportent des vins de liqueur, de l'or, de l'argent, des diamans, des laines, du coton, de l'huile, de la cochenille, de la cannelle, de l'ipécacuanha, et du bois pour la teinture et les parfums. Beaucoup de villes maritimes de France, qui arment pour les îles, vont décharger à Nantes les marchandises que leurs vaisseaux rapportent, parce que le débit de ces marchandises y est aisé. Plusieurs bâtimens de Bayonne y vont aussi tous les ans, chargés de laines d'Espagne, de résine, de goudron et de brai ; ces bâtimens se chargent en retour, de toiles, de sucre, de cacao, de quincaillerie, et d'autres objets propres à leur commerce. Les Hollandais portent à Nantes de la cannelle, du poivre, du girofle, des muscades, de la colle-forte, de l'amidon, du plomb, de la céruse, de la mine de plomb, du cuivre, du tabac, des pipes à fumer, des poutres, des planches, des sapins, des mâts, du goudron, des cordages, des chanvres, du fil de fer et de laiton, des cuirs de roussi, des suifs, de l'huile, du fanon de baleine, et beaucoup de quincaillerie et de mercerie ; ils prennent en retour, des vins, des eaux-de-vie, du sucre, du café, du miel, des sirops, du gingembre, de la casse, du papier, des prunes et du sel. Les Anglais y portent du plomb, de l'étain, de la couperose et de la quincaillerie ; ils prennent en retour, des vins, des eaux-de-vie, de l'esprit-de-vin, du sel, des toiles, des étoffes de soie des fabriques de Lyon et de Tours, et de la rubannerie. Les Irlandais y portent du beurre et des chairs salées en barils, des suifs, des harengs, du saumon, des cuirs verds et tannés, et des laines ; ils prennent à-peu-près les mêmes marchandises que les Anglais ; ils y ajoutent beaucoup de chapeaux, de galons et de dentelles d'or et d'argent. Hambourg, Lubeck, Dantzick, la Suède et le Danemarck expédient aussi à Nantes plusieurs bâtimens ; ils envoient les mêmes

marchandises que les négocians de Nantes envoient chercher chez eux, et donnent ordre de charger en retour les objets qui sont propres à leur commerce. Nantes fournit, par la Loire, à une grande partie des villes de France, et principalement à Orléans, les marchandises étrangères dont elles ont besoin.

Paimbœuf, à 7 lieues O. de Nantes, près de l'embouchure de la Loire. Au commencement du 18e siècle, ce n'étoit qu'un village. C'est-là que s'arrêtent et se déchargent les vaisseaux qui ne peuvent remonter plus haut à cause du peu de profondeur de la rivière.

Le Croisic, ville fort marchande sur la mer, à l'O. de Nantes, avec un bon port et des marais salans dans les environs. Il s'y fait un commerce considérable de grains, de vins, d'eau-de-vie, de sel, de miel, etc. On y arme pour la pêche de la sardine, du hareng et du maquereau. Ce port est très-fréquenté par les Hollandais, les Suédois et les Danois; ils y apportent leurs denrées, et prennent en retour celles du pays. Les Anglais y viennent chercher du sel pour leur pêche, et de l'eau-de-vie pour revendre en contrebande sur leurs côtes. Il y a des fabriques de sel, de soude, qui passe pour être aussi bonne que celle d'Alicante, de serges, de bazin, de bouquets de coquillages bien faits.

Guerande, petite ville à 1 lieue de la mer, avec un château et un hospice, entre les embouchures de la Loire et de la Vilaine. Il s'y fait un commerce considérable de sel blanc tiré des salines de son territoire. Elle est célèbre par un traité conclu en 1365, qui termina la querelle des maisons de Blois et de Montfort au sujet du duché de Bretagne.

Bourgneuf, petite ville à 8 lieues S. O. de Nantes, avec un port assez marchand et une baie très-sûre, bordée de villages remplis de matelots. Elle a dans ses environs des marais salans, d'où l'on tire une quantité considérable de sel. Il se fait un grand commerce de grains, de vins et d'eaux-de-vie.

Ancenis, petite ville à 8 lieues N. E. de Nantes, sur la *Loire.* Son commerce consiste en bois de construction.

Pallet, village situé à 4 lieues de Nantes, est la patrie du fameux Abeilard.

MAINE et PERCHE. = Ces deux provinces, à l'E. de la Bretagne, et au S. de la Basse-Normandie, forment aujourd'hui les deux départemens de la *Sarthe* et de la *Mayenne.* Le Maine est assez fertile en blé, en vin et en chanvre; le gibier et la volaille y abondent; les pâturages y sont très-

bons. Ce pays a des carrières de marbre et des mines de fer. Il fut réuni à la couronne de France en 1481, en la personne de Louis XI. Le Perche étoit une fort petite province; le terroir en est gras et fertile; on y fait beaucoup de serges, de draps et de cuirs. Cette province est venue au pouvoir des rois de France vers la fin du 9e siècle, et a été unie à la couronne sous le règne de S. Louis. Le Maine et le Perche sont arrosés par la Sarthe, la Mayenne et l'Huisne.

MAYENNE. — Ce département, à l'E. de celui d'Ille et Vilaine, et au S. O. de celui de l'Orne, tire son nom de la rivière de Mayenne, qui, prenant sa source vers la frontière septentrionale, le traverse dans sa longueur du N. au S., passe à Mayenne, Laval, Château-Gontier, Angers, et s'unissant avec la Sarthe et le Loir, va se jeter dans la Loire à 2 lieues au-dessous du Pont-de-Cé. Le pays, peu fécond en grains, donne du lin, du chanvre, du cidre; dans quelques cantons, des vins médiocres. On y nourrit beaucoup de bestiaux. Le commerce consiste en toiles, siamoises, mousselines et mouchoirs. Il s'y trouve des manufactures de draps et des blanchisseries.

LAVAL, chef-lieu, sur la rivière de *Mayenne*, à 64 lieues S. O. de Paris, et 15 lieues E. de Rennes. Cette ville produit lin, chanvre et marbre. Elle fabrique toiles fines, toiles de coton, flanelles, étamines, serges trémières, droguets et mouchoirs. C'est à Guy de Laval, un de ses seigneurs, qu'elle doit ses nombreuses fabriques de toiles et la réputation dont elles jouissent : lors de son mariage avec Béatrix de Flandre, dans le 13e siècle, il attira chez lui des ouvriers flamands qui enseignèrent l'art de la tisseranderie aux habitans de Laval, et ceux-ci, dit-on, trouvèrent le secret de blanchir les toiles. On en connoît de huit espèces qui se fabriquent non-seulement dans la ville, mais à 12 et 15 lieues à la ronde. Les négocians de Bordeaux et de Bayonne en achètent une partie qu'ils font passer en Espagne et en Portugal; le reste est répandu dans plusieurs départemens de la France. On évalue ce qui s'en expédie année commune à 24,000 grandes pièces de 120 à 160 aunes. Il s'exerce une inspection très-sévère pour garantir la bonne qualité et la juste largeur des toiles. On compte dans la ville ou aux environs 12 à 15 blanchisseries, dont la moindre peut occuper 80 à 100 ouvriers par jour. Il y a près de cette ville des carrières qui donnent différens marbres blanc et noir, bleu et blanc, jaspé rouge et blanc.

Mayenne, sur la rivière du même nom, à 17 lieues N. E.

de Rennes, et 15 lieues N. O. du Mans. Les Anglais la prirent en 1424, après quatre assauts et un siège de trois mois. Ses productions et son commerce consistent en grains, bestiaux, bois de merrain, chanvres et lins. Il s'y fabrique des toiles de lin et de chanvre très-avantageusement connues, des toiles de coton, siamoises et mouchoirs. Le lin et le chanvre se consomment entièrement dans les fabriques de toiles; le merrain se répand dans les environs : quant aux grains, la majeure partie s'en consomme dans le département. Une partie des toiles passe en Espagne et dans les colonies françaises de l'Amérique; le reste s'expédie pour Paris, Lyon et autres grandes villes de la république. Il y a dans les environs de Mayenne deux forges qui répandent annuellement dans le commerce 7 à 800 milliers de fer chacune.

Château-Gontier, ville sur la *Mayenne*, à 6 lieues S. de Laval, renommée par son commerce de toiles, connues sous le nom de *toiles de Laval*. Il y a des blanchisseries.

Sarthe. — Ce département est à l'E. de celui de la Mayenne, et au S. de celui de l'Orne. Ce nom lui a été donné de la rivière de Sarthe, qui a sa source à 2 lieues de Mortagne, coule du N. E. au S. O., passe au Mans, s'unit avec le Loir et la Mayenne, et se rend, comme il est dit plus haut, dans la Loire. Ce département produit des grains de toute espèce, sur-tout du froment et du seigle. On y récolte des vins rouges et des vins blancs. Ceux-ci sont excellens. On y trouve des mines de fer, des carrières de marbres et d'ardoises.

Le Mans, chef-lieu, autrefois capitale du Maine, sur la *Sarthe*, près de l'endroit où elle reçoit l'Huisne, à 45 lieues S. O. de Paris, et 30 lieues O. d'Orléans. Cette ville est ancienne, et sous le règne de Charlemagne elle étoit des plus grandes et des plus riches de la France. Elle est encore considérable, quoiqu'elle ait souvent souffert des incursions, des incendies, des siéges, et encore en dernier lieu, durant la guerre civile de la Vendée. Les ligueurs la rendirent à Henri IV par composition en 1589. Elle a donné naissance à plusieurs savans. Il lui manque une rivière navigable; peut-être seroit-il possible de faire de l'Iton ou de l'Eure un canal qui, à l'aide des eaux de la Seine, feroit refluer celles de l'une desdites rivières dans la Sarthe. Les productions et le commerce du Mans consistent en grains, maïs, fèves, châtaignes, noix, graines de trefle et luzerne, qu'on estime les meilleures de France; bestiaux, porcs et moutons excellens, volaille, gibier, lin, cire, marbre, ar-

doises, pierre renommée, dite de *Bernay*, pelleterie non apprêtée, sable blanc propre à faire du cristal, bois et fer. Il s'y fabrique de la bougie très-recherchée pour sa blancheur et sa fermeté, des étamines, des toiles, des bougrans, des ouvrages de cuir bouilli, des papiers, etc. Les vins sont d'une qualité médiocre et peu susceptibles de transport. Les oies, poulardes, chapons, perdrix grises et rouges sont d'une chair excellente et jouissent d'une grande réputation. On travaille au Mans des peaux de lapins, de lièvres, de martres de France, de chats et de loutres. Les étamines se font tant dans la ville que dans les villages à l'entour, à 12 ou 15 lieues à la ronde. Cette étoffe est d'un bon user.

La Flèche, à 10 lieues S. E. du Mans, sur le *Loir*, dans un grand et agréable vallon, dont les coteaux sont couverts de vignes et de bocages. Les jésuites y avoient un magnifique collége fondé par Henri IV en 1603. Descartes y a étudié. Les cœurs de Henri IV et de Marie de Médicis étoient déposés dans l'église de ce collége. La Flèche produit des grains et du vin en assez grande abondance; des poulardes et chapons très-estimés. Il s'y fabrique des étamines et voiles, dont la plus grande consommation se faisoit par les prêtres et les religieuses.

La Ferté-Bernard, petite ville à 7 lieues N. E. du Mans, sur l'*Huisne*, patrie du poète Garnier. Elle commerce en bœufs, fromages; elle a des fabriques d'étamines et de treillis.

Beaumont-le-Vicomte, ou *Beaumont-sur-Sarthe*, petite ville sur la *Sarthe*, à 6 lieues S. d'Alençon. Il s'y fabrique des étamines.

Douillet, bourg près de cette ville, a des forges considérables.

Ballon, petite ville à 4 lieues du Mans, fabrique des étamines.

Bonnetable, petite ville à 6 lieues N. E. du Mans, fabrique des étamines, connues dans le commerce sous le nom d'*étamines du Mans*.

Bouloire, petite ville à 6 lieues E. du Mans, renommée par ses fabriques de toile.

Château-du-Loir, ville à 9 lieues N. O. de Tours, produit vins, marrons, gibier et excellentes poulardes, réputées du Mans. Elle fabrique des étamines et des toiles.

Mont-Mirail, à 3 lieues S. de la Ferté-Bernard. Il y a une verrerie qui fabrique de beau verre. On y fait différens ouvrages imitant le cristal taillé.

La Châtre, bourg à 9 lieues S. E. du Mans sur le *Loir*, commerce en grains, toiles et bestiaux.

ANJOU, au S. du Maine, et à l'E. de la Bretagne, forme le département de *Maine-et-Loire*. On le divise en haut et bas. C'est une province belle et fertile, sur-tout en blé, seigle, lin, fruits. Elle a beaucoup de pâturages où l'on nourrit une grande quantité de bœufs, vaches et moutons. L'ardoise y est si commune, que presque toutes les maisons, même celles des villages, en sont couvertes. L'Anjou fut réuni à la France en 1481, conjointement avec le Maine. Il produit de bons vins. S'ils n'ont point cette légéreté qui fait le charme des vins de Champagne, la vigueur unie à la délicatesse qui distinguent les vins de Bourgogne, ils sont néanmoins très-bons, et l'on ne peut leur reprocher que trop de violence. Ils ont, en général, beaucoup de corps : si on les garde long-temps, ils acquièrent de la douceur sans rien perdre de leur qualité : on peut dire même, que la réputation qu'ils ont d'être violens ne vient que de ce qu'on ne les garde point assez. On peut diviser les vins d'Anjou en trois classes. Ceux qui forment la première se recueillent dans les villages de *Faye*, *Saint-Lambert*, *Rablé*, *Maligny*, *Chavagne* et *Thouarcé* dans laquelle se trouve le cru de *Bonnezaux*. Tous ces endroits sont situés sur les coteaux et le long du canal d'Anjou. La deuxième classe comprend ceux qui se recueillent à la côte droite de la Loire, dans la paroisse de *Piré*, où se trouvent les coulées de *Seran* et de la *Roche-au-Moine ;* dans celle de la *Venière* où se trouvent les crus de la *Poissonnière* et de *Laleu*. Ces vins et crus se distinguent par *vins de la côte*. Cette classe comprend encore, à la gauche de la Loire, la paroisse de *Saint-Aubin* où se trouve le cru des *Quarts de chaume ;* enfin, auprès d'Angers, celle de *Saint-Barthelemy* qui comprend le cru de *Pihardi*. Ceux qui forment la troisième classe se recueillent dans la paroisse de *Meure*, où se trouve le cru des *Brosses*, et dans celle de *Nés*, où se trouvent les crus des *Roches*, *Rochefort*, *Chalonne*, *Soulaine*, etc. La Hollande, l'Angleterre et le Nord tirent souvent des vins de la première et deuxième classes qui servent aussi à l'approvisionnement du Poitou et du Maine. La troisième classe passe à Paris, par la Loire : ces vins convenant beaucoup aux marchands de la capitale par la propriété qu'ils ont de recevoir tout mélange. Il y a encore une quatrième classe de vins, ceux de la Châtellenie, que l'on convertit communément en eaux-de-vie. Enfin, l'Anjou

produit encore un vin blanc connu sous le nom de *Saint-Denis :* ce vin, d'une assez bonne qualité, se consomme, partie dans le pays et partie dans le Maine, que ce petit vignoble touche.

Maine-et-Loire. — Ce département, au S. de ceux de la Mayenne et de la Sarthe, et à l'E. de celui de la Loire-Inférieure, prend son nom de la rivière de Maine qui le traverse de l'E. à l'O., et de celle de Loire où elle se jette. Outre ces deux rivières, il est encore arrosé par une partie de la Sarthe et du Loir qui se réunissent à la Mayenne. Son commerce consiste en chanvres, lins, ardoises, vins blancs, eaux-de-vie, chandelles, fruits, confitures sèches, bougies, etc.

Angers, chef-lieu, autrefois capitale de l'Anjou, sur la *Mayenne*, un peu au-dessus de l'endroit où cette rivière reçoit le Loir et la Sarthe, et va se jeter dans la Loire après les avoir reçus, à 67 lieues S. O. de Paris, et 18 lieues N. E. de Nantes. Cette ville est ancienne, grande et assez belle, et dans un beau pays, très-fertile en grains, vins et fruits. La Mayenne la coupe en deux parties, dont l'une s'étend dans la plaine, et l'autre s'élève sur le penchant d'une colline. Les maisons en général n'en sont pas trop bien bâties ; mais leurs couvertures d'ardoise leur donnent un peu de relief. Il y avoit une université dont la fondation remontoit à Saint Louis. Angers pourroit faire un grand commerce, par sa situation presqu'au confluent de trois rivières, et à deux lieues d'un des grands fleuves de France. Ses productions et les objets de son commerce consistent en grains, vins et eaux-de-vie, chanvres et lins, ardoises, bois de construction et de charpente, charbon de terre, chevaux et bestiaux, cire et miel. Il s'y fabrique des toiles à voiles, des mouchoirs de fil et coton, des indiennes, des bas de fil au métier, des étamines, des serges et toiles de ménage. La majeure partie des ardoises passent dans les départemens du Nord, en Hollande et dans les îles Françaises d'Amérique.

Saumur, à 10 lieues S. E. d'Angers, sur la rive gauche de la *Loire*. Elle a deux beaux ponts de pierre, dont l'un sur la Loire, qui est un passage important, et un des premiers qui aient été construits avec assez de hardiesse et de légéreté pour servir de modèle à ceux de Tours et de Neuilly. Elle a eu souvent à souffrir des guerres civiles, tant durant la ligue que dans le cours de la révolution Française. Duplessis Mornay, qui en fut gouverneur pour

Henri IV, y fit fleurir le calvinisme ; aussi perdit-elle beaucoup à la révocation de l'édit de Nantes. Elle a vu naître madame Dacier, qui s'est fait un nom si célèbre dans la république des lettres. Cette ville fournit au commerce, grains, vins, en grande quantité, eaux-de-vie, soie, chanvre, blés de Turquie, fèves et haricots d'une bonne qualité, prunes et pruneaux en abondance. Il s'y fabrique des ouvrages en cuivre et de la bonneterie. On y fait de bon vinaigre.

Beaufort, petite ville à 6 lieues E. d'Angers. Ses productions et son commerce consistent en blés, chanvres, fèves, petits pruneaux, huiles de noix et de chénevis. Elle a des manufactures de toiles à voiles, et des fabriques de toiles de chanvre.

Douè, petite ville ornée d'une superbe fontaine, et d'un vaste amphithéâtre, ouvrage des Romains. On a découvert depuis peu, dans ses environs, une mine abondante de charbon de terre.

Chollet, petite ville à 2 lieues N. E. de Mortagne, où se fait un grand commerce de toiles, dites de *Chollet*.

Les *Ponts-de-Cé*, petite ville à 1 lieue S. d'Angers, qui a un fort beau pont sur la *Loire*. Elle est célèbre par la défaite de l'armée de la reine, mère de Louis XIII, par le maréchal de Créqui en 1620, et par une bataille sanglante qui s'y est livrée, depuis la révolution, entre les républicains et les rebelles de la Vendée.

Saint-Florent-le-Vieil ou *Montglone*, à 9 lieues O. d'Angers, petite ville commerçante en grains et en vins.

Château-Neuf, petite ville à 6 lieues N. d'Angers. Son commerce consiste en vins, lin, ardoise.

Durtal, petite ville à 4 lieues E. de Château-Neuf. Son territoire abonde en vins, grains et pierres excellentes. Il se fabrique à 2 lieues aux environs une quantité prodigieuse de blocs, de briques, de tuiles, et de poteries de différentes espèces.

Saint-Christophe, à 2 lieues de Château-du-Loir, possède une manufacture de faïence.

TOURAINE. = Cette province, au S. E. de l'Anjou et au N. E. du Poitou, forme, avec une petite partie de l'Anjou, le département d'*Indre-et-Loire*. Elle est agréable et fertile, et abonde en fruits excellens, ce qui la faisoit nommer le jardin de la France. Elle doit sans doute une partie de sa fécondité aux rivières qui y passent, et dont les principales sont la Loire, le Cher, l'Indre, la Creuse et la Vienne.

INDRE-ET-LOIRE. — Ce département, au S. E. de celui de la Sarthe, et à l'E. de celui de Maine-et-Loire, tire son nom de l'Indre qui le traverse de l'E. à l'O., et se jette dans la *Loire* qui le traverse aussi du N. E. au S. E. D'autres rivières assez considérables l'arrosent; *voyez* ci-dessus l'article *Touraine*. Les terres y sont très-fertiles, sur-tout en fruits: on y recueille aussi des grains et de bons vins. C'est dans ce département, à une petite distance du Cher, que se trouve par blocs le silex, qui fournit les pierres à fusil de toute la république. Le commerce y consiste en grains, fruits, toiles, laines, étoffes de soie, draperie et tannerie.

TOURS, chef-lieu, auparavant capitale de la Touraine, à 57 lieues S. O. de Paris, et 24 lieues S. O. d'Orléans, dans une plaine agréable et fertile, sur la rive gauche de la *Loire*, entre cette rivière, qu'on y passe sur un beau pont, et le Cher qui s'y jette à quelques lieues plus bas. C'est une ville ancienne, grande et célèbre, et assez bien bâtie. Les maisons, construites d'une pierre blanche, et couvertes d'ardoises, ont une belle apparence. La cathédrale est un magnifique édifice gothique. Sa bibliothèque renfermoit quantité de manuscrits, dont quelques-uns de 1000 ou 1200 ans d'antiquité. L'église, que l'on nomme Saint-Martin, est une des plus vastes de l'Europe. Le parlement de Paris et autres cours supérieures furent transférés à Tours en 1589 par Henri III, pendant les fureurs de la ligue. Les états-généraux s'y sont tenus souvent, notamment en 1470, 1484 et 1506. Cette ville est la patrie du Père Rapin, de Destouches et de Grécourt. Louis XI fit bâtir aux portes de la ville une maison appelée Plessis-les-Tours, où il mourut en 1483. Tours forme avec Lyon et Nîmes les trois principales villes manufacturières de France pour les soieries. Ses productions et son commerce consistent en blés, vins, haricots, fèves, anis, prunes de Sainte-Catherine, fruits tapés, pruneaux, marrons, miel, huile de noix et de chénevis et soies. De ce dernier article, il s'en récolte dans la ville et aux environs une quantité assez considérable, de la plus belle qualité. La tête des vins passe chez l'étranger et principalement en Hollande. Il y a des manufactures de toutes sortes d'étoffes de soie, damas, moires, gros de tours, raz de Saint-Maur, croisé de toutes couleurs, taffetas, draps de soie, serges de Florence, faïence et poterie de terre, des tanneries; des fabriques de rubans et de petites draperies.

Amboise, au confluent de la *Loire* et de la *Masse*, à 5 lieues E. de Tours. Elle avoit un château, fort par son assiette, dont l'escalier sans degrés permettoit de monter en carrosse jusques sur la terrasse. Cette ville produit des grains de toute espèce, et des vins blancs et rouges; elle a des fabriques d'étoffes de laine et de petits draps; une manufacture de boutons, boucles, épées, etc. une manufacture d'acier établie vers la fin du 18e siècle, où l'on fabrique toute espèce d'outils.

Loches, à 6 lieues S. d'Amboise, et 10 lieues S. E. de Tours, sur l'*Indre*. C'est dans le chœur de l'église de Notre-Dame de cette ville qu'étoit le tombeau d'Agnès Sorel, si connue par l'amour qu'elle inspira au roi Charles VII, et par l'influence de cet amour sur les destins de la France.

Langeais, petite ville à 4 lieues O. de Tours, sur la *Loire*, renommée pour ses bons melons.

Chinon, ville sur la *Vienne*, à 9 lieues S. O. de Tours, avec un beau château où Charles VII faisoit son séjour le plus ordinaire, lorsque Paris étoit entre les mains des Anglais. C'est la patrie de Rabelais. On y fait le commerce de peaux de veaux corroyées, de chèvres et de basanes. On y fabrique des serges et des droguets.

Richelieu, jolie ville de France, sur les rivières d'*Amable* et de *Veude*, à 10 lieues S. O. de Tours. On y recueille beaucoup de vin blanc, dont on fait de très-bonne eau-de-vie. Cette ville a une fabrique d'étamines communes et fines. On y fait aussi des serges dont il se fait beaucoup d'envois.

La Haye, petite ville sur la *Creuse*, à 4 lieues N. de Châtelleraut, qui a donné naissance au célèbre Descartes.

Beaulieu, ville près Loches, sur l'*Indre*, produit blés, vins, bois et fruits. Il y a des fabriques de draps et de papier. Ses bois sont propres à la menuiserie, et sur-tout à la construction des bâtimens et des vaisseaux.

Neuvy, bourg, fabrique des étamines en blanc.

Neuillé-Pont-Pierre, bourg près Neuvy, fabrique des droguets, des étamines et des couvertures.

Orbigny, bourg, fabrique de grands et petits draps.

Ile Bouchard, petite île et ville formée par la Vienne, à 7 lieues S. O. de Tours, est la patrie d'André Duchesne, fameux historiographe de France.

ORLÉANAIS. = Cette province, qui comprend la Sologne, la Beauce, le Dunois, le Vendômois, le Blaisois, et une partie du Gâtinais, est au S. par O. de l'Ile-de-France, et à

l'E. du Maine et du Perche. Elle forme les trois départemens du *Loiret*, d'*Eure-et-Loire*, de *Loir-et-Cher*. Ses rivières les plus considérables sont la Loire, le Loir et le Loing. Le sol en est très-abondant; il s'y trouve des grands vignobles et de vastes campagnes qui se couvrent de riches moissons, ainsi qu'une forêt, l'une des plus grandes de la France.

Loiret. — Ce département est au S. de celui de Seine-et-Oise, et au S. O. de celui de Seine-et-Marne. On lui a donné ce nom à cause d'une petite rivière qui y a sa source à peu de distance d'Orléans, et son embouchure dans la *Loire*, à 2 lieues de-là. Le Loiret provient de deux sources très-abondantes, dont l'une sort de dessous terre et d'une telle profondeur, qu'on n'a pu sonder l'abîme d'où elle s'élance. La Loire traverse de l'E. à l'O. ce département, où l'on recueille principalement des vins, et où se trouve la forêt d'Orléans.

Orléans, chef-lieu, auparavant capitale de l'Orléanais, sur la rive droite de la *Loire*, à 28 lieues S. par O. de Paris, et 31 lieues N. E. de Tours. C'est une ancienne, grande et belle ville, et l'une des plus célèbres de France. Son évêque avoit droit, le jour de son entrée, d'absoudre certains criminels. Elle est fameuse par les conciles qui s'y sont tenus; par le siége qu'elle soutint en 450 contre Attila, et par celui qu'elle soutint également contre les Anglais en 1428; siége que fit lever Jeanne d'Arc, plus généralement connue sous le nom de Pucelle d'Orléans. Cette ville a produit plusieurs jurisconsultes célèbres, tels que Jousse, Pothier, le Trosne; c'est aussi la patrie du Père Petau. On distingue parmi ses monumens la cathédrale, une des plus magnifiques églises de la France, et le pont construit sur la *Loire*. Orléans a vu naître le roi Robert en 971, et mourir François II en 1560. Cette ville est située, on ne peut plus avantageusement pour le commerce, presqu'au centre de la république, et dans une contrée des plus fertiles. La Loire peut lui procurer, tant par son cours directement que par les canaux, au moyen desquels elle communique avec d'autres rivières, les productions des départemens du S O. de la France, celles que fournit l'Océan, et celles des départemens qui le bordent, depuis la Seine jusqu'à la Gironde. Il y a un canal qui commence à Combreux, et va se joindre au canal de Briare près Montargis, et se jeter avec ce dernier dans la Seine. Elle produit vins, eaux-de-vie, vinaigres, bois de construction et à brûler, safran et laines,

pépinières et graines de toutes espèces. Son industrie consiste en raffineries pour le sucre, fabriques de bonneteries, de bas et autres ouvrages de tricot à l'aiguille et au métier; manufacture de toiles peintes; blanchisseries pour la cire; fabriques de couvertures de laines, de serges, de toiles et papiers peints pour tapisseries, de faïence, de poterie, d'épingles, d'amidon et de cendres gravelées. Ses vins sont estimés et font une branche de commerce considérable. Le vinaigre d'Orléans passe pour le meilleur de la république. Cette ville peut être regardée comme le principal entrepôt de Nantes pour l'épicerie et les drogues.

Olivet, bourg à 1 lieue de cette ville. Son commerce consiste en vinaigres et en vins.

Pithiviers, aussi nommée *Pluviers*, à 9 lieues N. par E. d'Orléans. Cette ville produit des vins, blés, bois, miel, cire jaune, suifs, laines et safran. Il s'y fait d'excellens pâtés d'alouettes, dont on fait beaucoup d'envois, sur-tout à Paris; mais l'article qui forme la principale branche de son commerce, est le safran, le plus estimé et réputé le meilleur de l'Europe. La Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande en tirent une grande quantité.

Montargis, sur le *Loing*, à 10 ou 12 lieues E. par N. d'Orléans. Les eaux de cette petite rivière entretiennent son canal, qui, depuis cette ville, fait la continuation de celui de Briare, joignant la Loire et la Seine. Montargis ayant été assiégée en 1427 par les Anglais, ceux-ci furent battus et contraints de se retirer après trois mois de la plus courageuse résistance de la part des habitans. Dans les environs de la ville sont deux papeteries; l'une nommée de *Langlée*, est très-avantageusement connue dans le commerce; l'autre nommée de *Buges*, et qui a été établie par les soins d'Anisson du Perron, paroît surpasser la première par la beauté et la finesse de ses papiers vélins.

Beaugency, petite ville à 6 lieues S. O. d'Orléans, connue par ses laines et ses vins. On comprend sous le nom de vin de *Beaugency* ceux de Messas, de Josnes, de Tavers; ces vins passent pour être meilleurs que ceux d'Orléans.

Briare, petite ville située sur la rive droite de la *Loire*, où commence le *canal de Briare*, qui forme la communication de la Loire avec la Seine par sa jonction avec la rivière de Loing. Elle est à 14 lieues S. E. d'Orléans.

Sully, sur la rive gauche de la *Loire*, à 5 lieues O. N. O. de *Gien*. Ce fut cette petite ville que Henri IV érigea en

duché-pairie en faveur de *Maximilien de Béthune*, ministre et digne ami du meilleur des rois.

Bazoches-les-Gallerandes, bourg considérable à 8 lieues d'Orléans, produit lentilles, blés, vins, safran de la première qualité.

Boynes, bourg à 9 lieues N. E. d'Orléans, produit du safran qui fait la richesse du pays par son abondance et sa qualité.

Meung ou *Mehun-sur-Loire*, petite ville à 2 lieues N. E. de Beaugency, produit des vins de bonne qualité. Elle a des tanneries considérables.

EURE-ET-LOIR. — Ce département, au N. O. de celui du Loiret, et au S. O. de celui de Seine-et-Oise, tire son nom de deux rivières : de l'Eure, qui de l'O. à l'E., et du S. au N., en baigne la partie N. O., et du Loir qui a sa source vers l'O., et coule au S. Les productions les plus abondantes de ce département sont les grains ; son territoire est celui de la Beauce, qui étoit connue pour une des contrées les plus fertiles en blé.

CHARTRES, chef-lieu, auparavant capitale du pays Chartrain et de la Beauce, située sur l'*Eure*, à 20 lieues S. O. de Paris, et 15 lieues N. O. d'Orléans. C'est une ville ancienne et considérable. Sa cathédrale est une des plus belles de France ; on en admire sur-tout le clocher. Le poète Desportes, le satirique Regnier, André Felibien, étoient nés à Chartres. Comme elle avoit embrassé le parti de la ligue contre Henri IV, ce roi la prit en 1591, et il s'y fit sacrer ensuite. Son principal commerce consiste en laines et en blés, dont la majeure partie se convertit en farines. Elle a des tanneries, des fabriques de serges drapées, et de bas de laine à l'aiguille ; les serges se font dans les environs de la ville.

Dreux, à 7 lieues N. O. de Chartres, sur la *Blaise*, au pied d'une montagne. Elle est fort ancienne, et l'on prétend que son nom lui vient des druides, prêtres des Gaulois, qui en effet habitoient les forêts voisines de ce lieu. Elle est remarquable par la bataille qui s'y donna en 1562, où les calvinistes furent battus et le prince de Condé fait prisonnier. Henri IV la prit en 1593. On y fabrique diverses espèces de grosses étoffes de laine, dont quelques-unes s'emploient pour l'habillement des troupes. Dreux a vu naître le poète Rotrou, et Godeau, évêque de Vence.

Menil-le-Simon et *Sorel*, villages près de là, ont des forges.

Maintenon, petite ville assez jolie, à 4 lieues N. O. de

Chartres, dans une plaine très-fertile en blé, avec un ancien château dont on admire les aqueducs, sur la rivière d'Eure.

Bonneval, petite ville à 7 lieues S. O. de Chartres, qui a pris son nom de la fertilité de la vallée dans laquelle elle est située.

Châteaudun, jolie ville à 10 lieues S. de Chartres. C'est la patrie du P. Cheminais, jésuite, célèbre prédicateur.

Janville, petite ville à 6 lieues O. par N. de Pithiviers, remarquable par une bataille entre les Français et les Anglais, sous Charles VII. C'est la patrie du poète Colardeau.

Châtenay, bourg à 1 lieue d'Angerville, fabrique des bas d'estame drapés, au tricot, gris et blancs.

Illiers, bourg à 5 lieues S. O. de Chartres, produit blés, vins d'une médiocre qualité et cidres. Il y a des manufactures de draps et de serge.

Nogent-le-Rotrou, gros bourg situé sur l'*Huisne*, à 13 lieues S. E. d'Alençon, avec une fabrique d'étamines du Maïs, dont il se fait des envois considérables en Italie et en Espagne.

Brunelle, village, a une papeterie.

Loir-et-Cher. — Ce département est au S. de celui d'Eure-et-Loir, et au S. O. de celui du Loiret. Son nom lui vient de deux rivières, dont l'une en arrose la partie N. O. : c'est le Loir; l'autre, qui est le Cher, en baigne la partie méridionale, après avoir traversé du S. E. au N. O. le département du Cher. Il est en outre coupé dans sa largeur par le Loir. Les productions de ce département sont les grains et les vins, et il tire un fort grand avantage du commerce.

Blois, chef-lieu, auparavant capitale du Blaisois, à 42 lieues S. O. de Paris, et 14 lieues S. O. d'Orléans, dans une des plus agréables contrées de la France et sur la *Loire*. Cette ville a un fort beau château, où fut tué le duc de Guise en 1588, par ordre d'Henri III; elle est ornée de très-belles fontaines, et a sur la Loire un port magnifique où l'on admire surtout une pyramide haute de près de cent pieds et d'un travail très-délicat. Ses productions consistent en vins, eaux-de-vie, bois de construction, de charpente et de chauffage. La partie du territoire en vignoble forme plus de 50,000 arpens. Il y a différentes espèces de vins rouges; celui qui est connu sous le nom de *Linage*, est un fort bon vin de table; il se conserve parfaitement bien : celui qu'on nomme *Auvernat* est très-fumeux, et encore plus agréable que le premier; il coûte ordinairement un tiers de plus que l'autre. Parmi ces vins on distingue ceux de la côte de *Vineuil* et des *Noëls*,

Dans la Sologne, à 4 lieues de Blois, on recueille une espèce de vin qui conserve un goût doucereux : il est délicat. On le vend moitié plus cher que les autres vins blancs. La ville a des fabriques de gants et de bonneteries; on y fait du jus de réglisse, de la coutellerie; il y a des tanneries et corroyeries.

Chambor, à 4 lieues E. de Blois, étoit une maison royale. Le château, construit par François 1er est le plus beau bâtiment gothique de ce genre qui existe en France. On y remarque un escalier en vis, composé de deux rampes, au moyen desquelles deux personnes peuvent, l'une monter, l'autre descendre, sans se rencontrer. Il avait été cédé par Louis XV au célèbre maréchal de Saxe, qui y mourut le 30 novembre 1750.

Vendôme, ville sur le *Loir*, a des fabriques de gants et de papiers. C'est la patrie du poète Ronsard; elle est à 7 lieues N. O. de Blois.

Romorantin, ville où se fabriquent des draps, des serges, de la bonneterie, etc. Elle est à 12 lieues S. E. de Blois.

Montoire, petite ville située sur le *Cher*, à 4 lieues S. E. de Vendôme; elle fabrique des toiles fort estimées.

Meslé, village à demi-lieue de Vendôme, possède une manufacture de coton et de soie.

Saint-Aignan, petite ville sur le *Cher*, à 4 lieues S. de Mont-Richard, a un dépôt des pierres à fusil qui se fabriquent dans les environs; la tannerie y est en vigueur.

Saint-Amand, petite ville à 2 lieues S. de Vendôme, produit grains, vins, châtaignes, dont il se fait un commerce considérable, chanvres, bois et fers. Aux environs de cette ville se trouvent deux belles forges, *Bigny* et *Charenton*. Les fers qui en sortent sont réputés de bonne qualité.

Saint-Dié, bourg sur la *Loire*, à 4 lieues E. de Blois, produit vins et eaux-de-vie; il y a des manufactures de couvertures et de molletons de coton, et d'étoffes de coton, unies et cannelées. Il fabrique du vinaigre et des cendres gravelées.

BERRY. = Cette province au S. de l'Orléanais et à l'E. de la Touraine et du Poitou, compose les deux départemens de l'*Indre* et du *Cher*. Cette province qui, sous les Romains et les Goths, ainsi que sous les rois de France de la première race, étoit gouvernée par des seigneurs particuliers ou des comtes, fut vendue au roi Philippe 1er en 1100. Le pays est fertile en blés, en vins, en pâturages, et sur-tout en bois. Les laines qu'il produit sont très-estimées. Ses rivières les plus considérables sont le Cher et l'Indre.

INDRE. — Ce département au S. de celui de Loire-et-Cher, et au S. E. de celui d'Indre-et-Loire, a pris son nom de la rivière qui le coupe du S. E. au N. O. Il produit beaucoup de grains, de fruits, et on y élève beaucoup de bestiaux et de volailles; il fournit en abondance de la laine et de la plume d'oie. On y trouve aussi des mines de fer.

CHATEAUROUX, chef-lieu, dans une belle et vaste plaine, sur l'*Indre*, à 63 lieues S. O. de Paris et 13 lieues S. O. de Bourges. Son commerce le plus important est celui des laines très-estimées qui ont beaucoup de réputation. Elle a des manufactures de draps et de ratines où l'on fabrique des draps façon d'Elbœuf; on y fait aussi des draps fins avec des laines d'Espagne. Le fer qui se fabrique dans les forges d'*Ardentes* ou de *Claviers* aux environs, passe pour être des meilleurs de France, et sa douceur le rend propre à faire des essieux de voiture, ainsi que les ouvrages les plus délicats.

Issoudun, à 4 lieues N. E. de Châteauroux, sur la petite rivière de *Théole*. Cette ville, située, en partie dans une belle plaine, et en partie sur une éminence, a essuyé en différens siècles trois incendies considérables qui l'ont fort dégradée. Elle a vu naître Baron, l'un des premiers acteurs tragiques que nous ayons eus. Son territoire produit du froment d'une excellente qualité et des vins très-estimés, des moutons, des laines et du bois. Elle a des fabriques de draps, de toile de coton et de parchemin; filature de coton, blanchisseries et forges. Les laines qui ne s'emploient pas dans les manufactures de la ville, s'expédient pour celles de Reims, Rouen, Darnetal et même pour Orléans.

La Chastre, petite ville sur l'*Indre*, à 7 lieues de Châteauroux; il s'y fait un grand commerce de bestiaux, de toiles et de grains.

Le Blanc, petite ville avec un château sur la *Creuse*. Elle recueille de bons vins dans ses environs.

Levroux, petite ville à 4 lieues N. de Châteauroux, produit grains de toute espèce, froment de bonne qualité : laines fort estimées et reconnues pour les plus fines du Berry. Elle a des tanneries.

Argenton, ville à 6 lieues E. de Châteauroux. Elle produit graines de toutes espèces, vins, chanvres et bois. Il s'y trouve des fabriques de toiles communes et des verreries établies dans le voisinage. Elle est célèbre par le séjour de Philippe de Comines, l'un des meilleurs historiens de France.

Bournoiseau, village près de-là, a une verrerie.

CHER. — Ce département est au S. de celui du Loiret, et à

l'E. de celui de l'Indre. Il est ainsi nommé de la rivière du Cher qui le traverse du S. E. au N. O., prenant sa source sur les confins des départemens de la Creuse et du Puy-de-Dôme. Le département du Cher est abondant en laines et chanvres, en fer et en vins.

Bourges, chef-lieu, auparavant capitale du Berry, à 58 lieues S. de Paris, et 30 lieues E. par S. de Tours, sur les rivières d'*Auron* et d'*Yèvre* qui se jettent dans le Cher. Sa cathédrale, bâtie dans le dernier goût gothique, est un des plus beaux édifices de l'Europe, et occupe l'endroit le plus élevé de la ville. Bourges avait une célèbre université de droit, fondée en 1466 par Louis XI, qui était né dans cette ville, patrie de Bourdaloue. Ses productions consistent en moutons, laines et chanvres, grains et vin. Elle a une manufacture de toiles peintes ou indiennes, des fabriques de bonneterie et de draps. La plupart des toiles qu'on y imprime en indiennes se font dans la manufacture même; mais il y a aussi à Issoudun environ 150 métiers employés à fournir le reste.

Sancerre, à 10 lieues N. de Bourges, sur une montagne près de la rivière gauche de la Loire. Cette ville fut un des principaux boulevards du calvinisme, et résista à tous les assauts que Charles IX lui fit donner en 1573; mais le siége ayant été converti en blocus, elle fut obligée de capituler en 1575, après avoir enduré toutes les horreurs de la famine.

Mehun, sur l'*Yevre*, à 4 lieues N. O. de Bourges, cette ville très-ancienne, est bâtie au milieu d'une belle et grande plaine, entourée de bois. Elle est connue par son château dont il existe quelques vestiges, et dans lequel Charles VII se laissa mourir de faim, prévenu de l'idée qu'on voulait l'empoisonner. Le commerce consiste en laines, chanvres, etc.

Vierzon, petite ville sur le *Cher*, à 7 lieues N. O. de Bourges, commerce en laines, moutons, grains, vins, bois et fers qui sont estimés.

Aubigny, petite ville à 10 lieues N. de Bourges. Son commerce consiste en draps, serges, laines, fils, toiles, cire, verreries.

Ivoi-le-Pré, bourg à 4 lieues de cette ville, est remarquable par ses forges et ses fourneaux; il a une verrerie à bouteilles de verre noir.

Menetou, bourg près Villequiers, a des forges et fourneaux.

NIVERNOIS. = Cette province à l'O. du Berri, et au S. E. du Gâtinais, partie de l'Orléanais, forme aujourd'hui

le département de la *Nièvre*. Cette province a beaucoup de mines de fer et même d'argent; elle abonde en bois, en charbon de terre, et en carrières d'excellentes pierres pour la bâtisse. Ses rivières les plus remarquables sont, la Loire, l'Yonne et l'Allier.

NIÈVRE. — Ce département est à l'E. de celui du Cher, dont il est séparé presque dans toute sa longueur par la Loire, et au S. de celui de l'Yonne. Il tire son nom d'une petite rivière qui y commence et y termine son cours, se jetant dans la Loire à Nevers. A quelque distance de la Loire, le pays est montagneux; il abonde en bois et en mines de fer; on y fait divers ouvrages en fer, en verre et en faïence; on y fabrique aussi des étoffes de laine et du tan pour les cuirs.

NEVERS, chef-lieu, auparavant capitale du Nivernois, sur la *Loire*, à 58 lieues S. par E. de Paris, et 30 lieues S. E. d'Orléans. Cette ville bâtie en amphithéâtre est bien peuplée et commerçante. Elle est la patrie d'un de nos poètes qui dut son talent à la nature, et qui a fait quelques morceaux pleins de sel, je veux dire Adam Billaut, menuisier, mieux connu sous le nom de maître Adam. Nevers fournit au commerce des vins, du fer et de l'acier commun. Il s'y fabrique beaucoup de faïence commune et qui se vend à bon compte, ainsi que de la verrerie; on y fait aussi de gros draps et de la serge commune. Le transport des marchandises se fait pour Paris par le canal de Briare, et pour Orléans et Nantes par la Loire.

Champallement, village près de Nevers, a des forges.

Imphy, village à 2 lieues de Nevers, est remarquable par ses forges.

Cosne, petite ville sur la *Loire*, à 6 lieues S. de Gien, dont la coutellerie est fort estimée; on y fait le commerce de la quincaillerie en fer et en acier, de la tréfilerie, de la clouterie. Il y a dans ses environs des mines de fer et des forges.

La Charité, petite ville à 5 lieues N. de Nevers, sur la *Loire*, connue par ses fabriques de boucles d'acier, de boutons de métal, ses forges et son entrepôt d'ancres pour la marine.

Château-Chinon, petite ville sur l'*Yonne*, à 12 lieues E. de Nevers. Elle a une manufacture de draps.

BOURGOGNE. = Cette province, au S. de la Champagne et à l'E. du Nivernois et du Bourbonnais, comprend, avec la Bresse, le Bugey et le pays de Dombes, quatre départemens, qui sont ceux de l'*Yonne*, de la *Côte-d'Or*, de *Saône-et-Loire* et de l'*Ain*. Cette province est fertile en grains et en fruits,

en bois, mais sur-tout en excellens vins. Cette riche production étant devenue un objet de spéculation pour une infinité de négocians de la France et de l'Europe, nous avons cru devoir offrir au public un tableau où il puisse voir d'un coup-d'œil les vins des bons crûs de cette province, classés suivant l'ordre où les placent les négocians les plus instruits et les riches consommateurs, qui sont en état de les comparer.

Nous les diviserons en trois classes.

Mais nous prévenons que cette division générale n'est ni ne peut être d'une exactitude rigoureuse; puisque les qualités qui distinguent ces vins, dépendent de beaucoup de circonstances qui varient souvent d'une année à l'autre.

Nous distinguerons premièrement:

Le Romanée.....	Le coteau qui le produit dépend de la commune de Vosne
Le Mont-Rachet, blanc.....	Le coteau qui le donne dépend des communes de Chagny et Puligny.
Le Chambertin.....	Ce vin est produit par un coteau de la commune de Geuvray.
Le clos de Vougeot.....	Il est en partie dans la commune de Flagey.
Le Saint-Georges et le Richebourg.	Ces vins sont produits par deux coteaux de Vosne.

Tous ces vins ont souvent une supériorité marquée sur tous les autres crûs des mêmes communes; ils sont d'une délicatesse et d'un goût exquis; ils portent un bouquet qui ne laisse rien à desirer : mais nous n'en formons pas une classe, parce qu'il n'en entre guère dans le commerce.

PREMIÈRE CLASSE.

Vosne.	Corton...	Ce vin est produit par un coteau de la commune d'Alose.
Vougeot.	Auxerre.	(*Première qualité.*)
Nuits.	Pomard.	
Volnay.	Beaune.	
Geuvray.	Chassagne.	

Ces vins sont les plus connus de la Bourgogne; ils font les délices des meilleures tables de la France et de l'Europe; ils ont le même bouquet que ceux dont nous venons de parler, et sont aussi bons, aussi délicats et aussi francs, lorsqu'ils

ont acquis le degré de maturité qui leur est nécessaire, car tous ces grands vins doivent être gardés long-temps.

DEUXIÈME CLASSE.

Savigny.	Mercurey.	
Puligny.	Santenay.	Ce vin est produit par un coteau de la commune de Meursault.
Chambolle.	Tout-Grain.	
Meursault, blanc.	Meursault, rouge.	
Aloxe.	Morey.	
Cravant.	Auxerre. (*Deuxième qualité.*)	
Pernant.	Chenove.	

Tous ces vins sont encore excellens; ils sont moelleux; bienfaisans, et forment un ordinaire parfait.

TROISIÈME CLASSE.

Les Marcs d'or.	Les coteaux qui produisent ces vins sont dans les environs de Dijon.	Ruilly.
Les Violettes.		Givry.
Les Pouneaux.		Coulange.
Dijon.		Le Crais de Pouilly.
Tonnerre.		Vermanton.
Chably.		Irancy.
Mâcon.		Avalon.

Tous ces vins forment un très-bon ordinaire, et il n'y a pas de tables où ils ne puissent être admis lorsqu'ils sont bien choisis; les plus fins peuvent aller de pair avec les meilleurs vins de la deuxième classe. La Bourgogne a des bois assez considérables, que l'on envoie tous les ans à Paris sous la forme de train. Elle est arrosée par un grand nombre de rivières, dont les principales sont la Seine, la Saône, l'Yonne, l'Ouche, le Rhône, la Loire. Les plaines qui s'étendent le long de la Saône sont couvertes de prairies magnifiques, et abondent en grains de toute espèce : cette province a aussi des mines de fer et des eaux minérales. La Bourgogne eut des ducs souverains jusque dans le 15e siècle. Mais Charles-le-Belliqueux, le dernier de ces ducs, ayant été tué devant Nancy en 1473, et n'ayant laissé qu'une fille, celle-ci, en épousant Maximilien Ier, archiduc d'Autriche, lui porta en dot la Bourgogne, la Franche-Comté, plusieurs provinces de Flandres, et les autres Etats de cette puissante maison; mais Louis XI s'empara du duché de Bourgogne, le disant fief masculin qui ne devoit suivre que les mâles; et depuis ce temps,

il est resté uni à la France, malgré les prétentions réitérées de la maison d'Autriche, et les mouvemens qu'elle fit pour le revendiquer.

YONNE. — Ce département, à l'E. de celui du Loiret et au S. O. de celui de l'Aube, prend son nom d'une rivière qui a sa source dans les montagnes de Morvan, passe à Clamecy, à Auxerre, à Sens, et se rend dans la Seine à Montereau. Ce département a plusieurs vignobles estimés, et les vins forment la branche la plus considérable de son commerce.

AUXERRE, chef-lieu, auparavant capitale de l'Auxerrois, canton de la Bourgogne, à 44 lieues S. E. de Paris, et 13 lieues S. de Sens. Cette ville est située très-avantageusement sur l'*Yonne*, et bâtie sur la pente d'un coteau; elle jouit d'un air très-pur. Elle est entourée de vignes qui produisent de bons vins en quantité, et le seul territoire de la ville en donne, année commune, 15,000 muids, dont la plus grande partie est facilement transportée à Paris par l'Yonne et la Seine. On peut les diviser en quatre classes: les vins de la première, tels que ceux de *la Chaînette*, *Migraine*, *Notre-De*, *la Dehors*, et quelques autres, dont le prix est communément de 3 à 400 liv. le muid, peuvent souvent aller de pair avec les premiers de la Haute-Bourgogne: ceux de la deuxième et troisième classe, bien plus connus dans le commerce, forment aussi un excellent ordinaire. Tous ces vins sont sûrs, de bonne garde et sans aucun goût de terroir: ils acquièrent en vieillissant un nouveau degré de bonté. Outre la ville d'Auxerre, il y a nombre de vignobles circonvoisins dont les vins sont estimés. *Coulange*, *Cravant*, connu par le canton de *la Palotte*, et *Irancy*, en produisent qui peuvent être compris dans les deux premières classes: *Vermanton*, *Vincelotte*, *Jussy* et *Arcis-les-Grottes*, dans la troisième; *Ecolives*, *Val-de-Marci*, *Migé*, *Charentenay*, dans la quatrième. Les vignobles de *Vincelles*, *Augy*, *Quaisnes*, *Vallant* et *Chitry*, produisent aussi d'assez bons vins blancs: ceux de *Champs* et de *Saint-Bris* pourroient être comparés à ceux de *Chably*. Il s'y fait aussi un commerce assez étendu en chanvres, cotons, laines, fers et aciers, draperies, mercerics et drogueries.

Sens, à 30 lieues S. E. de Paris, dans une campagne fertile, au confluent de l'*Yonne* et de la *Vanne*. Cette ville, autrefois capitale du Senonois, étoit fort peuplée; mais elle a perdu considérablement de sa grandeur. Elle fut réunie à la couronne de France en 1015, par le roi Robert. Entre plu-

sieurs conciles provinciaux qui s'y sont tenus, on peut noter celui de 1140, où S. Bernard, ennemi d'Abeilard, fit condamner ce célèbre docteur pour sa doctrine. On admiroit dans le chœur de la cathédrale le superbe mausolée de marbre du dauphin, fils de Louis XV, et de sa femme. Les productions et le commerce de cette ville consistent en grains de toute espèce, vins, bois flotté, charbon et chanvre. Elle a une manufacture de velours de coton et de toiles de coton, une blanchisserie pour les toiles, tannerie, fabrique de colle-forte, pépinières. Du temps d'Henri IV, le vin de Sens passoit pour un des meilleurs de la France; il a considérablement perdu de sa renommée.

Joigny, ville à 6 lieues N. par O. d'Auxerre; et 7 lieues S. de Sens. Elle est située en amphithéâtre sur la rive droite de l'*Yonne* avec un pont sur cette rivière. Ses vins jouissent d'une bonne réputation. La ville et les environs en produisent année commune 35000 muids. Ces vins, particulièrement ceux de la ville, outre la bonté et la délicatesse qui les distinguent, ont, dit-on, la propriété de dissoudre l'humeur arthritique de la goutte, et celle de s'allier avec toutes sortes de vins. Les environs de la ville abondent en bois, charbons, écorces et laines.

Saint-Florentin, petite ville à 6 lieues N. E. d'Auxerre. On y fait le commerce de blé, de chanvre, de bestiaux, de bois à brûler et de charbon; c'est-là que commence le beau *canal de Bourgogne*, qui entre ensuite dans le département de la Côte-d'Or, et va à Dijon.

Tonnerre, ancienne ville, sur la rivière d'*Armançon*, à 8 lieues E. d'Auxerre, dont le commerce consiste en excellens vins.

Vermanton, petite ville sur la *Cure*, à 6 lieues S. O. de la précédente, près de laquelle se trouvent les grottes d'Arcy, curieuse par le nombre de stalactites qu'elles renferment. Elle est connue par ses bons vins.

Avallon, petite ville située sur le *Cousin*, à 10 lieues S. E. d'Auxerre, très-connue par la qualité de ses vins, qui sont excellens. Son commerce consiste en blé, vins, avoines, bois et charbon.

Coulange-la-Vineuse, petite ville renommée pour la bonté de ses vins. Elle est à 8 lieues S. O. de Tonnerre.

Vezelay, ville à 8 lieues S. d'Auxerre, sur la croupe d'une montagne près de la Cure. C'est à Vezelay que fut dressé en 1146 un échafaud d'où Saint-Bernard prêcha une seconde croisade. En 1519 y naquit un homme qui s'est

fait un grand nom dans le parti calviniste au temps de la ligue. C'est Théodore de Beze. Cette ville a des eaux minérales et une fontaine qui donne du sel.

Chably, à 4 lieues E. d'Auxerre, ville remarquable par ses excellens vins blancs.

Saint-Julien-du-Sault, petite ville sur l'*Yonne*, à 2 lieues N. O. de Joigny, fabrique des fouets pour monter à cheval. Ils sont aussi estimés que ceux d'Angleterre.

Côte-d'Or. — Ce département au S. E. de celui de l'Yonne et de l'Aube, et au S. O. de celui de la Haute-Marne. On lui a donné le nom d'une côte qui s'y trouve et qui donne un vin excellent. La Seine a sa source dans ce département, où l'on trouve des bois, des mines de fer; mais les vins forment la partie la plus importante de ses productions. Plusieurs petites rivières y prennent naissance, et se jettent dans la Saône qui en arrose la partie S. O.

Dijon, chef-lieu, auparavant capitale de la Bourgogne, située dans une plaine agréable et fertile entre les rivières d'Ouche et de Suzon; à 73 lieues S. E. de Paris, et 19 lieues N. E. d'Autun. C'est une ville des plus belles et des plus considérables de la France, quoique sa population ait diminué d'un tiers depuis deux siècles. On y admire un édifice gothique d'un goût exquis, d'une délicatesse et d'une légéreté extraordinaires : c'est l'église de Notre-Dame. Dijon a produit plusieurs personnages célèbres en divers genres, parmi lesquels on doit citer Saumaise, Lamonnoye, Bossuet, Longepierre, Crébillon, Piron, Rameau, le président Bouhier, etc. Près de la ville étoit une riche chartreuse, où l'on voyoit les magnifiques tombeaux des anciens ducs de Bourgogne. Le commerce se fait en grains, vins, laines et pastels. Ses manufactures consistent en toiles peintes, mousselines et velours de coton; couvertures de laines, gros draps, droguets, chapeaux, moutarde fort estimée; elle a une blanchisserie pour la cire, une fabrique de bougie qui passe pour égaler en bonté celle du Mans.

Beaune, ville à 7 lieues S. de Dijon, et 8 lieues E. par N. d'Autun, est au pied de Mont-Afrique et d'une côte fertile en vins excellens. On y voit un magnifique hôpital fondé par Rollin, chancelier du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et qui fit dire à Louis XI, qu'il étoit juste que ce chancelier, qui avoit fait tant de pauvres par ses exactions, leur fît bâtir une vaste maison pour les loger. Louis XII avoit fait construire dans cette ville un fort château qu'Henri IV fit démolir en 1602. Beaune a une fabrique

de draps et une de coutellerie ; mais son principal et presque unique commerce est celui des vins, qui s'étend non-seulement sur ceux de son territoire, mais sur ceux d'autres cantons renommés, tels que Vougeot, Nuits, Pomard, Volnay.

Aloxe, village d'où on tire d'excellens vins, entre Nuits et Beaune.

Semur, connue sous le nom de Semur en Auxois, à 13 lieues N. O. de Dijon, sur l'*Armançon*. C'est la seule ville de Bourgogne qui soit restée fidelle au parti du roi durant les troubles de la ligue : aussi Henri IV y transféra-t-il par reconnoissance le parlement de Dijon en 1590, et il y convoqua la même année les états de la province. Elle a vu naître Claude Saumaise, si connu par sa vaste érudition, et qui mourut à Spa en 1653, âgé de 65 ans.

Châtillon-sur-Seine, petite ville à 14 lieues N. E. de Dijon, où l'on fait le commerce de vins, de fer et de bois flotté ; il y a des forges et des fourneaux ; on trouve des carrières de marbre, des papeteries et des mines de fer dans ses environs.

Montbart, petite ville dont Buffon étoit seigneur, et que son nom a rendu célèbre. Il y a composé la plus grande partie de son histoire naturelle. Elle a des manufactures de papier. On y élève des moutons de race étrangère.

Buffon, village à 1 lieue de là, a de belles forges.

Saulieu, ville à 5 lieues S. O. de Semur, dans un terroir fertile en grains et abondant en bétail. Le commerce se fait en grains, vins, laines, fils, chanvres, bois merrain, de construction et de chauffage, et fabrique de draps.

Auxonne, petite ville sur la *Saône*, à 7 lieues E. de Dijon, avec un château, un arsenal, de belles casernes, une fonderie de canons, et une école d'artillerie. Elle commerce en vins, grains et bois.

Arcy-sur-Cure, village à 3 lieues N. E. d'Avalon, remarquable par une grotte, composée de plusieurs salles, remplies de stalactites, ouvrages de la nature.

Nuits, ville sur le *Muzain*, à 3 lieues de Beaune et 6 de Dijon, connue par les excellens vins qu'on recueille dans son voisinage. On y fabrique des papiers, de petits draps et autres étoffes communes, telles que droguets, serges, molletons. Il y a des teintureries. La côte *Nuitonne* (ou le coteau de Nuits) a 5 lieues d'étendue, et est bornée à l'E. par les grandes routes de cette ville à Dijon et à Beaune : elle comprend les finages de *Morei*, *Chambole*, *Vougeot*,

Flagei, *Vosne*, *Nuits*, *Premeaux*, *Comblanchieu* et *Corgoloin*, où l'on trouve tous ces cantons si renommés par les vins fameux qu'ils produisent, tels que les *Echereaux*, *clos de Vougeot*, *Romanée*, *Richebourg*, *la Tâche*, *Beaumont*, *Saint-Georges*, *Vaucrains*, *Didier*, *Pulliers*, *Thorey*, *Boudot*, et beaucoup d'autres qu'il seroit trop long de nommer. On y distingue les vins en première et deuxième têtes de cuvées, en cuvées rondes et cuvées de vigneron. Ils ne doivent être bus que quand ils atteignent 3 à 4 feuilles et même plus, selon qu'ils sont plus ou moins vineux, et selon l'influence des saisons.

Ces vins délicieux sont connus et se transportent dans toutes les parties du monde, et assignent à cette ville un rang dans l'ordre politique et commerçant; car elle partage avec Beaune le précieux avantage d'être le centre, l'entrepôt et la source des meilleurs crus de la Bourgogne.

Ses vins paroissent même l'emporter en qualité sur ceux de tous les autres cantons de la province, selon la plupart des gourmets et des étrangers; ils les trouvent plus salutaires.

Saint-Jean-de-Losne, petite ville à 3 lieues d'Auxonne, sur la *Saône*, célèbre par le siége vigoureux qu'elle soutint contre l'armée impériale en 1636.

Arnay-le-Duc ou *Arnay-sur-Arroux*, petite ville remarquable par la bataille qui s'y donna en 1570, où le maréchal de Cossé fut battu par l'amiral de Coligny. Son commerce est assez bon. L'Arroux, l'Armançon, le Braine et le Serain prennent leurs sources aux environs. Elle est dans un vallon à 6 lieues N. O. de Beaune. Elle commerce en grains, laines et bétails.

Saint-Seine, bourg à 5 lieues N. E. de Dijon, qui tire son nom d'une ancienne abbaye. La Seine prend sa source deux lieues plus haut.

Mirebeau, bourg à 5 lieues de Dijon, est remarquable par ses forges.

Essaroy, village près Aignay, a des forges.

Saône-et-Loire. — Ce département est au S. de celui de la Côte-d'Or, et au S. E. de celui de la Nièvre. Il prend son nom de la Saône, qui en coupe la partie orientale, et de la Loire qui le borde dans la partie S. O., le séparant ainsi du département de l'Allier. Un canal qui part de Digoin sur la Loire, et coule de l'O à l'E., va joindre la Saône à Châlons, et fait ainsi de ce département un point de réunion entre l'Océan et la Méditerranée. Il porte le nom de *canal de Charolles*.

Macon, chef-lieu, auparavant capitale du Mâconnois, canton de Bourgogne, situé sur le penchant d'une colline, près de la Saône, à 97 lieues S. par E. de Paris, et 12 lieues N. de Lyon. Cette ville est ancienne et a des rues étroites et mal percées; elle a cruellement souffert des ravages qu'ont causés, dans le 16e siècle, les guerres de religion. Il s'y est tenu plusieurs conciles. Elle a vu naître, en 1641, le poète Sénecé, auquel nous devons peu d'ouvrages recommandables, mais quelques contes assez jolis. Mâcon fait son principal commerce en vins, qui sont fort estimés, et dont une très-grande partie s'envoie à Paris, dans les départemens du N. de la France, et en Hollande. On y fait aussi des confitures sèches, des gelées et marmelades : la gelée de Cotignac sur-tout est très-estimée.

Autun, à 15 lieues N. O. de Mâcon, et 12 lieues O. de Châlons-sur-Saône, au pied de trois montagnes et près de l'Aronx rivière qui, coulant du N. au S., se jette dans la Loire. Cette ville très-ancienne, l'une des plus considérables et des plus opulentes des Gaules, renferme quelques restes d'antiquité, des débris de plusieurs temples et d'un amphithéâtre : on y découvre encore, en faisant des fouilles, quantité de marbres étrangers et précieux, des urnes, statues et médailles. Huit chemins militaires, au moins, partoient de cette ville, qui depuis plusieurs siècles est bien déchue de sa splendeur, ayant été saccagée, en 731, par les Sarrazins. Le président Jeannin, mort en 1622, l'un des plus dignes ministres d'Henri IV, y avoit son tombeau. C'est là aussi que fut inhumée la reine Brunehaut. Les productions et les articles de commerce d'Autun, consistent en chevaux, bestiaux, chanvres et bois; on y fabrique des serges et des bas, ainsi que des tapisseries dites *de Marchaux*, que l'on fait avec la bourre des bêtes à corne, et du fil en compartiment de toutes couleurs.

Epinac et *Rousillon*, villages près Autun, ont chacun une verrerie. Le second a une papeterie.

Châlons-sur-Saône, à 10 lieues N. de Mâcon et 12 lieues S. par E. d'Autun. Cette ville, située sur la *Saône* est environnée de vastes prairies, de campagnes fertiles, de vignobles renommés et de grandes et belles forêts. Les ducs de Bourgogne y ont fait souvent leur séjour. Au 6e siècle, elle fut ruinée de fond en comble, par Attila et les Vandales. Elle a des promenades très-agréables et un beau quai le long de la Saône, mais point d'édifice public ni monument digne de remarque. Son commerce consiste en blés, légumes et vins

de bonne qualité. Indépendamment de ces productions, son port, qui est comme l'entrepôt des deux mers, reçoit les vins de Bourgogne et de Languedoc, et les fers qui sortent des forges de plusieurs départemens environnans.

Semur, à 8 lieues N. de Roanne, petite ville, dont le commerce consiste en blés, vins et bétail.

Bourbon-Lancy ou Belle-Vue-les-Bains, à 13 lieues S. O. d'Autun, ville renommée pour ses eaux chaudes minérales, et par ses bains pavés en marbre, ouvrages des Romains.

Cluny, petite ville sur le *Grosne*, à 4 lieues N. O. de Mâcon, dont le commerce se fait en vins, blé, peaux de veau et de mouton préparées, ouvrages d'osier, blanchisseries de fil; on y fabrique des droguets de laines, des tiretaines et des gants.

Le Creusot. Les établissemens qui y ont été formés ont souvent reçu le nom de *Mont-Cenis*, le lieu le plus considérable qui les avoisine. En 1777, il y avoit à peine au Creusot quelques maisons habitées par des cultivateurs pauvres, et par quelques ouvriers employés à une exploitation alors mal entendue des mines de charbon de terre qui y abondent. La bonne qualité de ce combustible détermina, en 1777, à jeter dans ce lieu les fondemens d'établissemens, qui successivement étendus ont élevé jusqu'à près de deux mille les habitans de cette espèce de colonie, fondée par les arts au sein même du territoire de la république.

On s'y occupa efficacement d'enlever à l'Angleterre deux secrets: celui de fondre la mine de fer avec du charbon de terre désoufré, nommé coak, et celui de fondre le cristal avec du charbon de terre. Les essais se perfectionnèrent successivement, et leur réussite permettra peut-être d'oublier combien ils ont été coûteux. Près de 8 millions de fonds versés sur un kilomètre carré ou environ de superficie, assurent à la république des ressources pour sa défense, et aux arts des moyens de perfectionnement.

Les établissemens du Creusot ont trois parties principales et distinctes; 1°. l'exploitation des mines de charbon; 2°. la fonderie; 3°. la manufacture de cristaux.

1°. L'exploitation des mines de charbon est montée en grand; trois machines à feu servent à l'épuisement des eaux. Le transport des charbons s'opère facilement de la mine au lieu où on les consomme, par le moyen de chariots adaptés à des plans inclinés de telle sorte, qu'un cheval y conduit facilement de 50 à 60 quintaux. L'abondance du produit de l'exploitation est telle, qu'elle suffit et au-delà aux besoins

de la fonderie et de la manufacture de cristaux dont nous allons parler.

2°. La fonderie consiste en quatre hauts fourneaux, dans lesquels se fond la mine. Chacun d'eux peut consommer, par jour, de 15 à 20 voies de charbon (mesure de Paris). Les machines intérieures sont vraiment dignes d'admiration, sur-tout le soufflet ou pompe à air qui entretient l'activité du feu des fourneaux; c'est là que se coulent des pièces du plus gros calibre, et que se fabriquent tous les autres mobiles de guerre. On y fait aussi une grande quantité de lest pour la marine. La forerie présente quelque chose d'admirable et de simple tout-à-la-fois. L'ensemble du mouvement imprimé à toutes ces machines est l'effet des pompes à feu qui, successivement mettent en jeu les rouages des foreries, activent le feu qui opère la fusion, et donnent l'élévation à l'eau, dont le poids met encore en mouvement d'autres machines, de sorte que sans d'autres ressources que les eaux pluviales, et sans consommer de bois, les établissemens dont il s'agit offrent une fabrication considérable dans tous les genres de fonte, de grosse et de menue féronnerie.

3°. La manufacture de cristaux, séparée des autres établissemens qu'elle domine par sa position, offre tous les objets nécessaires aux besoins habituels de la vie dans ce genre de fabrication, et ne le cède en rien à la beauté du cristal anglais.

Les produits de ces divers établissemens peuvent s'exporter facilement par le canal de Saône-et-Loire, nommé aujourd'hui canal du Centre, et ouvert sous le nom de canal de Charolois. Une rigole d'embranchement prend sa naissance près des établissemens de Mont-Cenis, vient aboutir au point de partage du canal, de sorte que par la Saône on arrive à la Méditerranée, et par la Loire à l'Océan ainsi qu'à la Manche, au moyen du canal de Briare qui y conduit, en ouvrant un chemin vers Paris.

Ces établissemens aussi avantageusement placés et aussi importans par les résultats de leurs divers genres de fabrications, sont, au dire de beaucoup de voyageurs, les plus beaux qui existent en Europe.

Une première compagnie y a mis des fonds considérables qui y sont restés enfouis. La compagnie actuelle peut en tirer de grands avantages, en profitant sur-tout des leçons de l'expérience du passé.

Digoin, bourg où commence le canal qui joint la Loire à la Saône. Son commerce est en faïence.

Tournus, ancienne ville sur la rive droite de la *Saône*, à 6 lieues S. de Châlons, dans un terrein agréable et fertile en blé et en vin.

AIN. — Ce département au S. E. de celui de Saône-et-Loire et au S. O. de celui du Jura, est ainsi nommé d'une rivière qui le traverse du N. au S., en tirant vers l'O., et qui ayant pris sa source dans la partie orientale du département du Jura, se jette dans le Rhône. La Saône qui le borne à l'O., le sépare du département de Rhône-et-Loire et d'une partie de celui de Saône-et-Loire. C'est un pays montagneux, mais fertile en blé, et où l'on trouve d'excellens pâturages.

BOURG, chef-lieu, auparavant capitale de la Bresse, qui faisoit partie du gouvernement de Bourgogne, située dans une plaine au bord de la *Reyssouse*, à 105 lieues S. E. de Paris, et 8 lieues S. E. de Mâcon. Cette ville avoit autrefois une excellente branche de commerce dans l'horlogerie, qui est aujourd'hui réduite à peu de chose. Elle a vu naître Vaugelas, grammairien et critique estimé, et l'astronome Lalande, dont le mérite est assez reconnu pour qu'on puisse le nommer, quoique vivant.

Meillonas, village à 2 lieues de là, possède une manufacture de faïence, qui consiste en toute sorte de platerie et de poterie.

Trévoux, auparavant capitale de la principauté de Dombes, située sur une éminence au bord oriental de la Saône, à 5 lieues N. de Lyon. L'empereur Sévère y battit son compétiteur Albinus. Cette ville avoit une imprimerie célèbre.

Nantua, à 7 lieues E. par S. de Bourg, à l'extrémité d'un petit lac de même nom et entre deux hautes montagnes. Charles-le-Chauve, mort en 877, fut inhumé dans un prieuré de bénédictins de cette ville. Elle a des fabriques de rideaux de lit, de tapisseries dans le genre des Bergames; de grosses couvertures de laine, de toiles à sacs, de mousseline, de nankin, de draps de coton; plusieurs papeteries pour l'impression, des tanneries et des filatures de coton. Il s'y fait un commerce considérable de pelleteries.

FRANCHE-COMTÉ. = Cette province à l'E. de la Bourgogne et au S. E. de la Champagne, forme les trois départemens de la *Haute-Saône*, du *Doubs* et du *Jura*. Elle est arrosée par le Doubs, qui a sa source dans le Mont-Jura, côtoie une chaîne de montagnes du S. O. au N. E., et prenant une seconde direction presque parallèle à cette première,

traverse la province du N. E. au S. O. Elle est en outre baignée dans la partie N. O., par la Saône et l'Oignon. On trouve dans ce pays des carrières de beau marbre, de jaspe et même d'albâtre; on y nourrit de fort bons chevaux, et il abonde en blés, vins, fruits et sel. La Franche-Comté, après avoir eu des souverains particuliers, fut possédée par les ducs de Bourgogne, et passa à l'archiduc Maximilien avec la Bourgogne, comme nous l'avons dit ci-dessus à l'article de cette province, et Charles-Quint la donna à Philippe II, son fils, ainsi que la Flandre. Elle fut conquise par Louis XIV, en 1674, et réunie à la France en 1678, par la paix de Nimègue.

HAUTE-SAÔNE — Ce département au S. de celui des Vosges et au S. E. de celui de la Haute-Marne, tire son nom de la Saône, qui prend sa source dans les Vosges, au N. de ce département, et le traverse dans la partie N. O. Le pays produit beaucoup de maïs, quelques espèces de grains, et il a des pâturages et des mines de charbon. On y trouve aussi des vignes; mais elles donnent un vin sans chaleur et qui est peu recherché.

VESOUL, chef-lieu, à 85 lieues S. E. de Paris et 9 lieues de Besançon. Cette ville ancienne mais peu considérable, et qui a été en partie ruinée par les guerres, est située près de la rivière de *Durgeon*, au pied d'une montagne dite la *Motte de Vezoul*. Cette montagne a la forme d'un pain de sucre, et sa base a environ 12 à 1,500 toises de circuit; on auroit peine à atteindre le sommet en une heure. Plus des trois quarts de la Motte sont en vignobles; le reste en pâturages et en blé. Vesoul, d'ailleurs, n'a point de commerce qui mérite d'être cité.

Bourguignon, village à 4 lieues de cette ville, a des forges, des fourneaux et des fileries considérables.

Gray, à 12 lieues N. O. de Besançon, sur la *Saône*. Cette ville est peuplée et fait un assez bon commerce. On embarque à son port des blés et des fers. Elle avoit autrefois des fortifications que Louis XIV fit raser, après qu'il l'eût prise, en 1668. L'université de Besançon avoit d'abord été instituée à Gray.

Luxeuil, petite ville au pied des Vosges, renommée par ses eaux minérales. On a trouvé dans ses environs une quantité d'urnes, de médailles et d'inscriptions.

Autray, bourg à 2 lieues N. O. de Gray. Il y a des fabriques de droguets fil et laine, et de garnitures de robes très-estimées. Il y a aussi des forges.

Doubs. — Ce département au S. E. de celui de la Haute-Saône et au N. E. de celui du Jura, prend son nom de la rivière du Doubs, qui, comme nous l'avons dit à l'article *Franche-Comté*, a sa source dans les montagnes du Jura. Il coule au pied de ses montagnes, et forme avec elles la limite du département au S. E., et après divers coudes, reprenant un cours parallèle au premier, il arrose dans toute sa longueur la partie N. O. du département, qui est en outre baigné, dans la partie méridionale, par la *Louve*. Il fait un commerce de bestiaux et de grains, et on y trouve des bois et de grands pâturages. Il est traversé par la grande route de Suisse.

Besançon, chef-lieu, auparavant capitale de la Franche-Comté, située sur le *Doubs*, qui la partage en deux, à 91 lieues S. E. de Paris, et 21 lieues E. de Dijon. C'est une grande, belle et forte ville avec une bonne citadelle, sur un rocher élevé. Louis XIV qui la prit en 1674, en fit réparer les fortifications, et fit construire une nouvelle enceinte. Elle compte plusieurs hommes célèbres, nés dans son sein; le cardinal Granvelle, J. J. Chifflet, le père Elisée, l'abbé Millot. Elle laisse voir encore plusieurs restes d'antiquités romaines, tels que les murs d'un amphithéâtre, de 120 pieds de diamètre, les ruines de quelques temples et d'un arc de triomphe. Elle produit vins et grains de toute espèce. On y trouve des brasseries, des fabriques de bas, de papier pour tentures. Elle commerce en épiceries et drogues, indiennes, mousselines, toileries, draperies. Son horlogerie, rivale de celle de Genève, est assez connue.

Pontarlier, sur le *Doubs*, près du Mont-Jura, à 15 lieues S. par E. de Besançon. Cette ville se trouve sur le passage le plus commode pour aller de France en Suisse, et ce passage est défendu par un château, assis sur un rocher presqu'inaccessible. Cette position devroit la rendre le principal entrepôt du commerce que fait la France avec la Suisse. Pontarlier renferme des forges et fourneaux; des martinets pour la fabrication des canons de fusils, tors et à rubans; des manufactures de papier et de faïence brune, et une blanchisserie de cheveux. Outre ces objets qu'embrasse son commerce, il s'étend encore sur les toiles et mousselines, bois et planches de sapin; blés, vins et eaux-de-vie, même sur les fromages que l'on apporte de la partie du Jura qui appartient au département, fromages moins chers et que l'on estime quelquefois autant que ceux de Gruyère.

Quingey, petite ville sur la *Louve*, à 5 lieues S. O. de Besançon, où l'on fait commerce de fer. On trouve dans ses environs une grotte, qui renferme une grande quantité de stalactites.

Ornans, petite ville sur la même rivière, à 5 lieues E. de là, remarquable par un puits très-profond qui se trouve dans son voisinage. Dans les temps pluvieux, ce puits déborde tellement, qu'il inonde les campagnes voisines; il jette une grande quantité de poissons appelés *Umbres*.

Baume-les-Dames, ville sur le *Doubs*, à 7 lieues de Besançon. Ses productions sont, vins, marbre, gypse, ardoises, charbon de terre, bois et fer. Son industrie consiste en tanneries, papeteries, forges et fourneaux, et verreries.

Ile-sur le-Doubs, bourg à 4 lieues N. E. de Baume-les-Dames. Il s'y trouve aux environs plusieurs papeteries et verreries.

Saint-Hippolyte, petite ville à 5 lieues S. de Montbéliard, commerce en flanelles.

Jura. — Ce département au S. O. de celui du Doubs, et au N. E. de celui de l'Ain, prend ce nom d'une chaîne de montagnes qui court du S. O. au N. E., depuis l'extrémité méridionale du département de l'Ain, et conserve cette direction jusqu'à celui du Haut-Rhin, séparant d'une partie de la Savoie ainsi que de la Suisse, les départemens de l'Ain, du Jura et du Doubs. Les productions les plus notables de ce pays sont les excellens vins d'Arbois, et le sel qui se tire des fontaines minérales.

Lons-le-Saunier, chef-lieu, à 14 lieues S. O. de Besançon sur la petite rivière de *Vreille*. La situation de cette ville est une des plus agréables de la contrée; l'air y est pur, le sol très-fertile, et les coteaux voisins produisent d'excellens vins blancs. Toutes sortes de gibier et de volailles exquises y abondent. Cette ville, très-ancienne, étoit déjà, en 1364, une ville de guerre considérable. Elle a donné en différens temps des preuves non équivoques d'attachement et de fidélité au gouvernement, et n'a jamais passé au pouvoir des ennemis que par assauts ou par surprises. Les anciens bâtimens des sauneries (desquelles elle tire son surnom), avoient été démolis, en 1291, par les princes de Bourgogne; Louis XV, en 1733, les fit rétablir sur un meilleur plan et dans un lieu différent. On y admire un mécanisme aussi simple qu'ingénieux, qui réunit les eaux

de trois sources salées, les fait monter à plus de 30 pieds de hauteur, et les distribue sous trois ailes de bâtimens, où, à l'aide des vents et d'une filtration continuelle dans des épines disposées avec art, elles se dépouillent de leurs parties hétérogènes, et, par des canaux souterrains, se rendent dans de vastes chaudières où elles sont cristallisées et réduites en sel. On a découvert en 1761, près de Lons-le-Saunier, une sorte de mine de bois fossile, qui se rapproche de la nature des charbons de pierre; cette mine que l'on trouve à trois pieds sous terre, dans une étendue de deux lieues, et qui forme une couche de trois ou quatre pieds d'épaisseur, paroît composée de piles de bois où l'on distingue encore les espèces du chêne, du charme, du hêtre et du tremble, les seules qui croissent dans ce canton.

Salins, à 8 lieues S. de Besançon, entre deux montagnes, sur la petite rivière la *Furieuse*, qui a sa source dans la ville même. Les sources salées d'où elle tire son nom, sont d'un produit considérable. La grande saline forme une espèce de place forte au milieu de la ville. Le puits à *muire* ou d'eau grasse et pleine de sel, est une chose curieuse à voir. De longs et étroits détours, des vapeurs sombres et épaisses, le bruit sourd des chutes d'eau, le grincement des roues et des pompes sont une image assez frappante de ces descentes aux enfers qu'on trouve dans les poètes. L'abbé d'Olivet est né dans cette ville, aux environs de laquelle croissent de très-bons vins. Les eaux-de-vie que l'on tire du marc de raisin, sont estimées en Suisse et dans les montagnes. Les salines de Salins et de Chaux, fournissent chaque année, la première environ 100 mille quintaux de sel, et la seconde environ 40 mille quintaux. La Franche-Comté consomme à-peu-près le sel qui se fabrique à Salins; celui de Chaux passe en Suisse et dans les pays voisins. Les cendres des bois consommés dans les salines, font un objet considérable de commerce pour les verreries des départemens environnans.

Dôle, ville sur le *Doubs*, à 10 lieues S. O. de Besançon, qui rivalisoit avec elle; elle étoit autrefois bien fortifiée, mais Louis XIV la fit démanteler.

Arbois, petite ville à 7 lieues N. E. de Lons-le-Saunier, connue par l'excellent vin blanc qu'on y recueille. Elle a une belle nitrière, une manufacture de faïence, des papeteries, et des martinets pour le fer.

Saint-Claude, petite ville à 6 lieues N. O. de Genève,

dont le commerce consiste en tabletterie et en horlogerie; elle a été presqu'entièrement réduite en cendres en l'an 7.

Poligny, jolie petite ville à 5 lieues S. O. de Salins, est connue par ses bons vins.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans ce Volume.

EUROPE SEPTENTRIONALE. page 1
Suite de l'*Article VII.* ANGLETERRE. *ibid.*

Etendue et situation, 1. — Limites, *ibid.* — Climat, *ibid.* — Noms et divisions anciennes et modernes, 2. — Royaumes érigés par les Saxons, 3. — Division par comtés, 5. — Sol, air, saison, eaux, 11. — Aspect du pays et montagnes, 13. — Rivières et lacs, 14. — Forêts, 16. — Métaux et minéraux, 17. — Productions végétales et animales de terre et de mer, 18. — Population, habitans, mœurs, usages et divertissemens, 22. — Costume, 29. — Religion, 30. — Langue, 39. — Savans et littérateurs, 40. — Universités, 47. — Topographie, 54. — Londres, 71. — Commerce, manufactures, industrie, exportations et importations, 89. — Exposé des fonds publics, etc. 100. — Compagnie des Indes Orientales, 104. — Banque d'Angleterre, 110. — Compagnie de la mer du Sud, 115. — Constitution et loix, 120. — Du roi, 123. — Du parlement, 127. — Tribunaux, 144. — Délits et peines, 155. — Du mari et de la femme, 157. — Dépenses et revenus du gouvernement, 159. — Forces de terre et de mer, 170. — Monnoies, 175, — Titres royaux, armoiries, ordres de chevalerie, 176. — Histoire, 180.

PAYS DE GALLES. 200

Etendue et situation, 200. — Nom et langage, *ibid.* — Bornes, *ibid.* — Climat, sol et eaux, 201. — Montagnes, *ibid.* — Productions végétales et animales, *ibid.* — Population, habitans, mœurs et usages, *ibid.* — Religion, 202. — Lettres, 203. — Topographie, *ibid.* — Antiquités et curiosités naturelles et artificielles, 208. — Commerce et manufactures, 209. — Constitution et gouvernement, 210. — Revenus, *ibid.* — Armoiries, 211. — Histoire, *ibid.* — Iles voisines de l'Angleterre, 213.

IRLANDE. 218

Etendue et situation, 218. — Noms et divisions anciennes et modernes, *ibid.* — Climat, saisons et sol, 219. — Rivières, baies, ports et lacs, 224. — Navigation intérieure, 226. — Montagnes, 227. — Forêts, *ibid.* — Productions végétales et animales de terre et de mer, *ibid.* — Population, origine des habitans, mœurs, usages et divertissemens, 229. — Religion, 234. — Langue, 235. — Sciences et savans, *ibid.* — Université, 237. — Antiquités et curiosités naturelles et artificielles, 238. — Topographie, 240. — Dublin, 243. — Forts et édifices, 248. — Commerce et manufactures, *ibid.* — Compagnie de commerce, 249. — Constitution et gouvernement, *ibid.* — Revenus, 252. — Monnoies, 253. — Forces militaires, *ibid.* — Ordre de S. Patrick, *ibid.* — Histoire, 254.

Seconde partie. EUROPE CENTRALE. 274

Article I. PAYS-BAS. *ibid.*

Etendue et situation, 274. — Limites, *ibid.* — Noms, *ibid.* — Histoire et division, *ibid.*

PROVINCES-UNIES ou RÉPUBLIQUE BATAVE. 285

Etendue et situation, 285. — Limites et divisions, *ibid.* — Ancienne division, *ibid.* — Nouvelle division comparée avec l'ancienne, *ibid.* — Noms anciens et nouveaux, 286. — Air, sol, surface et aspect du pays, 287. — Rivières, 288. — Productions végétales et animales de terre et de mer, *ibid.* — Population, habitans, mœurs, coutumes et amusemens, 289. — Costume, 292. — Religion, *ibid.* — Langue, 293. — Savans et littérateurs, *ibid.* — Universités, 294. — Antiquités et curiosités naturelles et artificielles, 295. — Topographie, 296. — Amsterdam, 306 — Banque d'Amsterdam, 308. — Industrie, 310. — Commerce des provinces d'Allemagne, 311. — Productions des colonies, *ibid.* — Productions et articles étrangers, *ibid.* — Navigation ou cabotage, 312. — Assurances, *ibid.* — Opérations de banques, 313. — Navigation intérieure, canaux, manière de voyager, 321. — Commerce et manufactures, 322. — Compagnies de commerce, 324. — Compagnie des Indes Orientales, 325. — Compagnie des Indes Occidentales, 328. — Peche du hareng et de la morue, 329. — Pêche de la baleine, 330. — Constitution et gouvernement, 331. — Revenus, 334. — Forces militaires et navales, 335.

Article II. FRANCE. 336

Etendue et situation anciennes, 236. — Etendue et situation actuelles, *ibid.* — Limites, *ibid.* — Division de la Gaule du temps des Romains, *ibid.* — Nom et climat, 338. — Sol et eau, *ibid.* — Montagnes, 339. — Mers, rivieres, lacs, *ibid.* — Eaux minérales et sources remarquables, 341. — Métaux et minéraux, 342. — Productions animales et végétales, terrestres et marines, 34 . — Forêts, 345. — Population, habitans, mœurs, coutumes et amusemens, *ibid.* — Costume, 346 — Religion, 347. — Langue, 348. — Sciences, arts, littérature, savans et artistes, 350. — Education publique, 355. — Antiquités et curiosités, 356. — Industrie nationale, commerce, manufactures, exportations et importations, 357. — Topographie suivant la division comparative en provinces et en départemens, 362. — Ancien territoire françois, *ibid.* — Paris, 384.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page 387, *ligne* 13, plantations de tilleuls ; *lisez*, plantations d'ormes.

Page 397, *ligne* 38, Clermont sur l'Oise, *lisez*, près de l'Oise.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Echéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

G Guthrie, William
114
.G8N63 Nouvelle géogra-
1802 phie universelle.